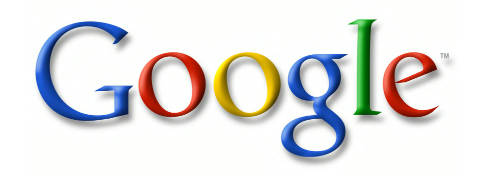
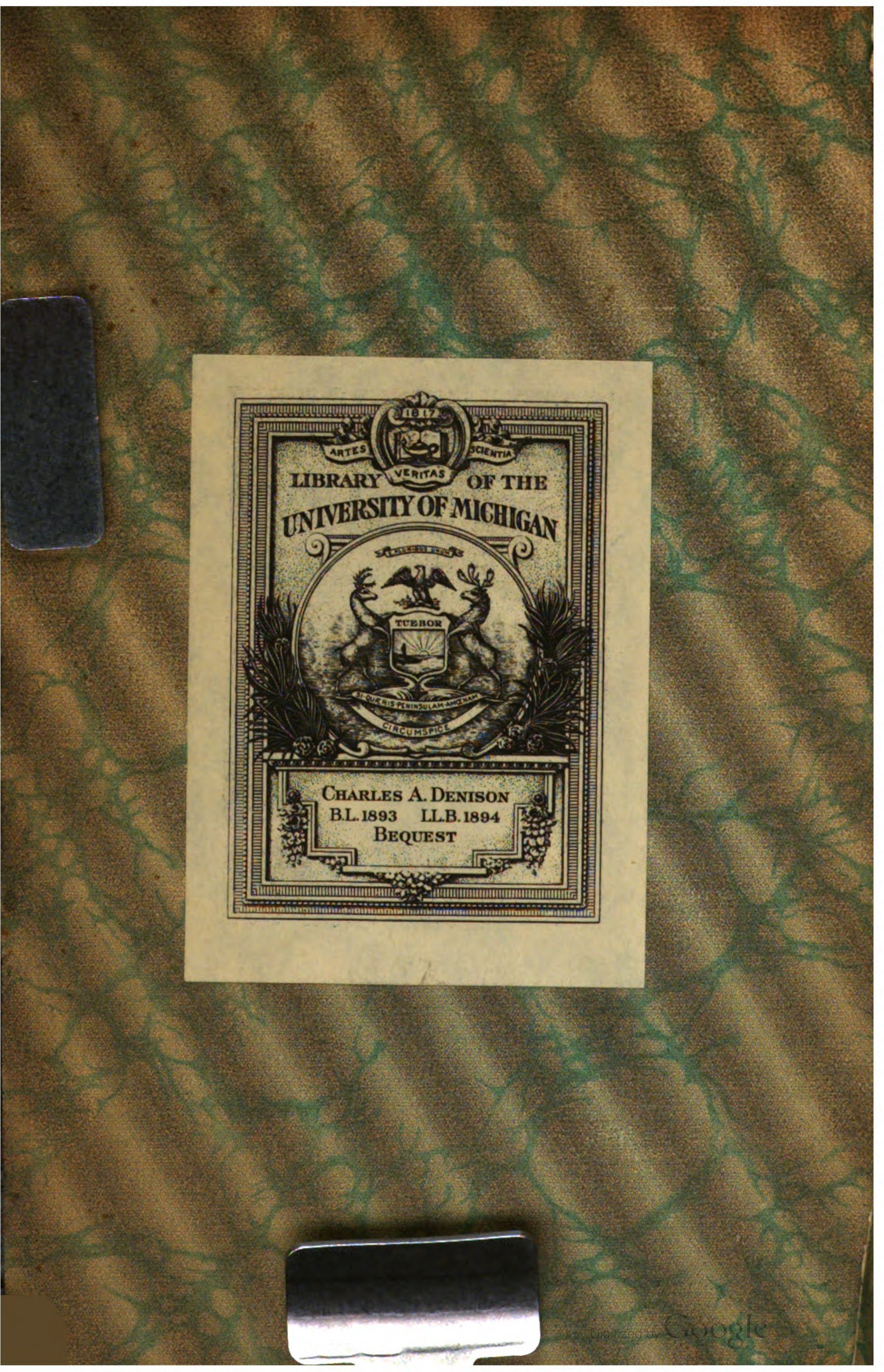





1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE
CHARLES A. DENISON
B.L. 1893 LL.B. 1894
BEQUEST
Digitized by Google



HISTOIRE

DE

PROVENCE.

HISTOIRE

DE

PROVENCE,

PAR

AUGUSTIN FABRE.

Le feu de cette nation ingénieuse s'étend à tout, à la fortune, au plaisir, à la gloire.

RAYNAL, *Hist. du Parlem. d'Anglet.*

TOME TROISIÈME.

MARSEILLE,
FEISSAT AINÉ ET DEMONCHY,
Rue Canebière, n° 19,
MARIUS LEJOURDAN,
Boulevart des Parisiens, n° 52,
ÉDITEURS.

1834.

HISTOIRE
DE
PROVENCE.

CHAPITRE XVIII.

CONSTITUTION POLITIQUE.

Observations générales. — Pouvoir des Souverains-Comtes. — États-Généraux. — Composition des États. — Clergé. — Noblesse. — Tiers-État. — Procureurs nés et joints. — Formes des délibérations. — Assemblées générales ou provinciales; assemblées particulières. — Attributions des États-Généraux. — Assemblées de Vigueries. — Système d'impositions. — Organisation municipale. — Distribution de la justice. — Juges royaux ou Bannerets. — Juges des premières et secondes appellations. — Chambre rigoureuse — Tribunal des Maîtres rationaux. — Cour des Comptes. — Cour souveraine. — Juridictions exceptionnelles. — Tribunaux consulaires. — Tribunaux ecclésiastiques. — Législation civile et politique.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

La Provence, sous l'administration de ses comtes devenus rois de Naples, n'avait point été confon-

due avec le royaume des Deux-Siciles, comme un accessoire avec son principal. Elle avait toujours formé une souveraineté indépendante, distincte et non *subalternée*, selon le langage des jurisconsultes et des publicistes. Sous la domination des rois de France, mis à la place des souverains-comtes, la Provence continua d'être assimilée à un état libre, ayant des intérêts propres, et régi par des lois particulières. Elle forma encore une monarchie dans une autre monarchie, un tout séparé d'un autre tout (1). C'était là une maxime de droit public universellement reconnue; c'était aussi un principe de haute raison et de justice rigoureuse, car l'acte d'union librement accepté par Louis XI, donataire, et par ses héritiers, aux clauses et conditions exprimées par le testament de Charles du Maine, devait avoir la valeur d'un contrat synallagmatique. Aussi les rois de France ne puisèrent leurs droits que dans la qualité légitime de comtes de Provence, qualité qu'ils eurent soin de prendre dans tous leurs rapports avec les Provençaux, parce qu'elle était l'unique source du commandement et de l'obéissance. L'union du comté à la monarchie française n'amena qu'un changement de dynastie, sans révolution politique, et la constitution pro-

(1) De Clapiers, Caus. 1 et 10. — Julien, Nouveau Commentaire sur les Statuts de Provence, t. II. — De Coriolis, Traité sur l'Administration du Comté de Provence, *passim*.

vençale resta inébranlable sur ses antiques fondemens.

Cette constitution n'avait point été faite d'un seul jet. Elle n'était pas écrite sur des feuilles légères, si souvent emportées par la violence des tempêtes et des factions; mais elle avait de profondes racines dans les esprits et dans les mœurs. Les coutumes nationales, les traditions héréditaires, plusieurs statuts publiés à diverses époques, formaient le droit constitutif du pays. L'état de cette société provençale était tranquille, mais il était aussi un peu trop stationnaire, un peu trop privé de mouvement progressif. Il y avait là du bien et du mal comme dans toutes les institutions humaines, comme dans tout ce qui appartient à notre nature faible et bornée. Une chose choquait beaucoup, c'était l'absence de toute unité dans le système administratif.

La ville de Forcalquier et les terres de sa viguerie étaient irrévocablement jointes à l'administration générale. Une partie de cet ancien comté-souverain avait été unie au Dauphiné, une seconde au Piémont, une troisième à la Savoie, une quatrième au Comtat-Venaissin.

Il y avait en Provence trois divisions principales: 1° le Comté proprement dit; 2° les Terres Baussenques; 3° les Terres Adjacentes.

Le Comté proprement dit formait le corps des vigueries au nombre de vingt-deux, dans l'ordre

suivant : Aix, Tarascon, Forcalquier, Sisteron, Grasse, Hyères, Draguignan, Toulon, Digne, Saint-Paul, Moustiers, Castellane, Apt, Saint-Maximin, Brignolles, Barjols, Annot, Colmars, Seyne, Aups, le Val-de-Barrême, Lorgues.

On appelait Terres Baussenques les anciens domaines sur lesquels la riche maison des Baux avait exercé des droits de seigneurie ou de propriété, et tous ces domaines étaient compris parmi les vigueries ci-dessus désignées. Dans la classe des Terres Baussenques se trouvaient rangés Aix, Pertuis, Lambesc, Aubagne, Auriol, Roquevaire, Gémenos, Gardanne, les Martigues, Berre, Saint-Chamas, Istres, Le Bausset, Marignane, Ceyreste, La Cadière, Meyrargues, Aups, Saint-Remy, Valensole, Pélissane, Vitrolles, et quelques autres bourgs moins considérables (1). Ces terres avaient l'exemption des péages (2). Pour tout le reste, elles étaient soumises à l'administration du comté.

Au contraire les Terres Adjacentes ne participaient pas à cette administration et payaient séparément leurs tributs, bien qu'elles contribuassent à toutes les charges d'utilité commune, telles que la solde des milices, les terrains pris sur les fortifi-

(1) Tels que Les Baux, Istres, Les Pennes, Miramas, Alençon, Aiguilles, La Fare, Rognac, Puiricard, Castellet, Saint-Marcel, Roquefort, Mison, Gignac, Agoult, Volonne, Vergons, Cabrières, Trans, Malaussenne, Mornas, Artigues, Montdragon, Morières, etc.

(2) Bomy, Comment. des Statuts de Provence.

cations, les gages du prévôt et de ses archers, etc. La quotité de leurs impositions ordinaires varia souvent; elle fut enfin fixée au tiers de celles que payait le reste de la Provence (1). C'était un ordre de choses dont chacun sentait la bizarrerie, mais que personne ne croyait avoir le droit de réformer. Au premier rang des Terres Adjacentes on plaçait Arles et Marseille, parce que ces deux villes avaient été séparées du comté jusques à la chute de leur gouvernement républicain, détruit par Charles Ier d'Anjou, vers le milieu du treizième siècle. Salon, qui fesait jadis partie du domaine spirituel et temporel des archevêques d'Arles, avait suivi la fortune de sa métropole. Saint-Tropez devait son rang parmi les Terres Adjacentes à l'acte d'inféodation de sa baronie, fait par le roi René le 18 février 1478, acte par lequel l'affranchissement des tailles, subsides, impôts ordinaires et extraordinaires avait été stipulé en faveur des habitans. Venaient ensuite dans la même classe Grignan et Sault, anciens comtés-souverains. Le premier avait été possédé par la famille Adhémar et le second par la maison d'Agoult. Les Adhémar firent hommage à Charles Ier, les d'Agoult à Charles II son fils. On rangeait aussi dans les Terres Adjacentes Les Saintes-Maries, Les Abeilles, Alan, Aurel, Chantemerle,

(1) Marseille supportait les 2/3 de ce tiers, dans la sous-répartition faite par l'intendant. Le surplus était à la charge d'Arles et du reste des Terres Adjacentes.

Collonzelles, Fontvieille, Entrevaux, Maussane, Montségur, etc. (1). Il paraît que ces communes, soumises dans le moyen-âge à des seigneurs indépendans qui ne reconnaissaient que la suzeraineté impériale, ne furent réunies au domaine comtal qu'à la condition d'être placées sous un régime distinct.

Par le traité du 17 octobre 1125 (2), Raymond-Bérenger Ier, comte de Provence, avait cédé à Alphonse Jourdain, comte de Toulouse, la portion du pays compris entre la Durance et l'Isère. Il conserva lui-même toute la terre de Provence *ainsi que dans la montagne naît la Durance et coule jusqu'au fleuve du Rhône et le Rhône lui-même, ainsi qu'il descend à la mer et jusques au milieu de la mer*. Ce titre eut toujours force de loi; mais l'ambiguité du texte fit naître une foule de discussions, et la mobilité du lit du Rhône en produisit aussi avec le Languedoc. De plus grandes difficultés s'élevèrent relativement à la Durance dont le cours plus mouvant encore, encore plus capricieux, servait de limite au Comtat-Venaissin appartenant au Pape. Plusieurs fois des commissions s'assemblèrent pour statuer sur la propriété des îles et fixer la ligne divisoire (3).

(1) Expilly, Dict. Géog. Hist. et Polit. des Gaules et de la France, t. v, p. 863 et suiv.

(2) Voy. notre tome II, p. 33.

(3) Un concordat signé le 30 avril 1623 servit de règle à l'administration publique. Son exécution donna lieu néanmoins à des contestations qui se prolongèrent jusques à la fin du dernier siècle.

POUVOIR DES SOUVERAINS COMTES.

Les principes de législation applicables à la matière des fiefs, s'appliquaient en partie à la puissance suprême des comtes. Les fiefs provençaux n'étaient point de simples bénéfices ou des commissions amovibles : ils se transmettaient héréditairement. Les seigneurs feudataires pouvaient aussi les aliéner à titre gratuit ou onéreux, comme tous les biens qui sont dans le commerce, comme toutes choses vénales (1). Ils pouvaient en disposer par testament et par autres dispositions à cause de mort, même en faveur des femmes (2). Les substitutions étaient admises.

L'autorité des comtes de Provence était donc héréditaire et patrimoniale. Ces souverains disposaient librement de leur comté comme d'une pro-

(1) Jacques Peissonel, Traité de l'Hérédité des Fiefs de Provence, ch. IV et V.

(2) Ce fait est confirmé par le Statut de Provence du 5 août 1472, qui déclare que les filles ne succèdent à leurs pères et mères décédés *ab intestat* que jusqu'à concurrence de leur légitime, lorsqu'il y a des enfans mâles. Cette légitime pouvait être prise tant sur les biens nobles que sur les biens roturiers; et quand il n'y avait pas d'enfans mâles, les filles succédaient entièrement. Elles pouvaient aussi succéder par testament alors même que des enfans mâles existaient. Dans la succession d'un collatéral elles venaient en concurrence avec les mâles, ou bien elles héritaient par testament selon la volonté du défunt.

priété personnelle, mais toujours aux mêmes clauses de jouissance et selon les mêmes règles de conservation. Les collatéraux pouvaient être exclus de leur héritage, comme ils pouvaient aussi l'emporter sur les descendans en ligne directe. Ainsi la reine Jeanne I[re], par son acte d'adoption, fit monter sur le trône la seconde maison d'Anjou, au préjudice de ses cousins, les princes de Duras. Ainsi René donna ses états de Provence à Charles du Maine, son neveu, sans égard pour les droits de son petit-fils, le prince de Lorraine.

Les souverains-comtes avaient une assez large part de puissance. Ils commandaient les milices nationales, nommaient aux emplois publics, dispensaient les graces et les récompenses, fesaient la paix ou la guerre, n'avaient enfin aucun compte à rendre de leur administration suprême. Eux seuls étaient législateurs, en ce sens que le concours d'aucun autre pouvoir n'était nécessaire pour la confection des lois. Cependant il y avait une exception à cette règle générale. En matière d'impôt et dans toutes les questions financières, la nation légalement représentée exerçait, comme on va le voir, une autorité souveraine. Elle s'était précautionnée contre les caprices du despotisme. Aucun édit nouveau n'était exécutoire sans la formalité d'un enregistrement préalable, formalité remplie par la haute cour de justice. Cette assemblée, composée de membres provençaux, ne pouvait transporter

son siége hors de la Provence. Dépositaire des lois constitutives de l'état, elle veillait à leur défense et à leur conservation, et comme elle était spécialement chargée de faire exécuter les volontés du souverain, elle exigeait, avant tout, que ces volontés fussent conformes à l'ordre établi et aux maximes fondamentales (1).

ÉTATS-GÉNÉRAUX.

Trois ordres composaient la nation provençale: le Clergé, la Noblesse et le Tiers-État. Ces trois ordres constitutifs étaient représentés aux États-Généraux qui remontaient aux temps les plus reculés, selon toutes les vraisemblances. Cependant les États tenus à Tarascon en 1146, et ceux qui furent assemblés à Aix en 1165, sont les plus anciennes réunions que l'histoire mentionne d'une manière positive. Raymond-Bérenger II les avait convoquées pour contenir la famille des Baux et les seigneurs qui cherchaient à se rendre indépendans. On voit ensuite les États du pays s'assembler soit extraordinairement, soit à des époques fixes, sous la maison de Barcelone et sous les deux maisons d'Anjou. L'assemblée siégeait le plus souvent à Aix. La grande salle du Palais de Justice était désignée

(1) Droit Constitutif du pays de Provence. Aix, 1788. — Lettre des Avocats d'Aix au Garde des Sceaux, même année.

pour la séance d'ouverture, et les séances subséquentes se tenaient dans le réfectoire des Jacobins. Aucune loi n'imposait aux États de Provence l'obligation de se réunir dans la capitale. Aussi plusieurs assemblées siégèrent à Tarascon, à Brignolles, à Sisteron, à Saint-Maximin, à Salon et à Marseille, quoique ces deux dernières villes, comprises dans les Terres Adjacentes, ne participassent pas directement à l'administration de la province.

La convocation se fesait par ordre du prince et quelquefois du grand sénéchal. Les États-Généraux pouvaient-ils se réunir de plein droit? Le contraire paraît résulter de plusieurs circonstances.

COMPOSITION DES ÉTATS.

CLERGÉ.

Le Clergé était le premier ordre de la province. Il députait aux États les archevêques, les évêques, les abbés de Saint-Victor, de Mont-Majour, du Thoronet, les prévôts de Pignans, les dignitaires de quelques chapitres. Son influence dominait l'assemblée et le rendait maître des délibérations. Son chef, l'Archevêque d'Aix, était président né des États (1).

(1) Notice Hist. des anciens États de la Provence; Genève, 1787. — Coriolis, ouv. cité, t. 1, p. 19.

Au reste, les ecclésiastiques ne pouvaient exercer en Provence aucun office civil, aucune charge temporelle, aucune fonction municipale. Les constitutions canoniques étaient rigoureusement exécutées sur ce point (1).

NOBLESSE.

Tous les gentilshommes du comté-uni avaient leur entrée dans l'assemblée des États, et ils nommaient des syndics pour soutenir leurs intérêts dans toutes les circonstances, indépendamment de leur coopération à l'administration générale des affaires. Plus tard (2) on fit un réglement portant que les nobles possédant fief auraient seuls droit de séance et voix délibérative. Cette distinction entre les gentilshommes possesseurs de fief et ceux qui n'en possédaient pas fit naître de fréquentes discussions qui occupèrent les États-Généraux, les jurisconsultes et les publicistes (3).

TIERS-ÉTAT.

Le Tiers-État était représenté par les députés

(1) Capitulaires de Charlemagne, *lib.* v, *caput* CLXXIV, *col.* 857, édition de Baluze. — Décrétales de Grégoire IX, titre : *Ne Clerici vel Monachi sæcularibus negotiis se immisceant.* — Arrêt rapporté par Boniface, t. 1, liv. 1, tit. 1. — Mourgues, sur les Statuts de Provence, p. 17 et 18.

(2) En l'année 1623.

(3) Coriolis, *ibid.*

des vigueries (1) et par ceux de quelques communautés. Lorsque la viguerie ne fesait pas d'élection, le choix était dévolu au chef-lieu qui nommait ordinairement son second consul. On décida postérieurement (2) que dans ce cas les députations aux États seraient faites à tour de rôle, en commençant, non point par le chef-lieu de la viguerie, mais par les communautés les plus imposées.

Le député d'une viguerie opinait pour toutes les communautés de son ressort, suivant les mémoires qu'il en recevait. Le député d'une communauté portait spécialement la parole pour cette communauté.

Chaque viguerie était représentée, mais chaque communauté ne l'était pas. Trente-sept seulement jouissaient de ce privilége. C'étaient Aix, Tarascon, Forcalquier, Sisteron, Grasse, Hyères, Draguignan, Toulon, Digne, Saint-Paul, Moustiers, Castellane, Apt, Saint-Maximin, Brignolles, Barjols, Annot, Colmars, Seyne, Fréjus, Riez, Pertuis, Lorgues, Manosque, Aups, Saint-Remy, Reillane, Les Mées, Antibes, Lambesc, Valensole, Tretz, Cuers, Rians, Olioulles, Martigues.

Les officiers royaux et les fonctionnaires publics ne pouvaient être admis dans l'assemblée des États.

(1) Ou des bailliages. Je n'ai pas dû employer ce nom, car il fut ensuite généralement abandonné, et les vigueries composèrent seules le corps du pays, toujours distingué des Terres Adjacentes.

(2) Dans l'assemblée des États de 1601.

L'honneur de représenter la nation provençale était incompatible avec les faveurs du gouvernement.

Les membres du clergé et les possédans-fief entraient dans l'assemblée à leurs frais. Les députés du tiers-état recevaient une indemnité raisonnable.

PROCUREURS NÉS ET JOINTS.

L'archevêque d'Aix et les trois consuls de cette capitale étaient procureurs du pays nés. Hommes des trois ordres réunis, défenseurs de toute la nation provençale et gardiens vigilans de la constitution, ils fesaient exécuter les délibérations des États, dirigeaient l'administration civile, avaient la surveillance des travaux publics et des affaires contentieuses. Ils voyageaient souvent pour connaître les besoins du peuple et pour écouter ses plaintes. Leur main réparatrice se montrait partout, et ils agissaient avec autant d'économie que de promptitude, car le gouvernement de Provence ne connaissait pas tous ces rouages administratifs, toutes ces lenteurs bureaucratiques, si funestes par l'argent qu'elles coûtent et par le temps qu'elles font perdre. Les procureurs du pays nés ne recevaient qu'une faible indemnité à titre de frais de représentation, mais ils étaient largement payés en honneurs. Lorsque l'un d'eux, conduit pour

les affaires publiques, s'arrêtait dans une ville, les consuls lui devaient la première visite, revêtus des marques de leur dignité, mais sans chaperon. Si le procureur du pays ne fesait que passer, ces mêmes consuls ne prenaient le chaperon qu'après avoir obtenu son agrément.

Chaque ordre nommait annuellement deux de ses membres et leur donnait le mandat spécial de défendre ses intérêts, ses priviléges et ses droits. Les deux mandataires du clergé s'appelaient procureurs joints pour le clergé; les deux élus de la noblesse se nommaient procureurs joints pour la noblesse; enfin les deux mandataires du tiers-état avaient le titre de procureurs joints pour le tiers-état, c'est-à-dire que les uns et les autres étaient adjoints aux procureurs du pays nés. Les deux premiers ordres, réunis aux États, procédaient séparément, dans leurs chambres respectives, à la nomination de leurs procureurs joints. Ce n'était point par la voie d'élection que les procureurs du tiers-état parvenaient à cette place. Deux communautés, parmi celles qui jouissaient du droit de députation aux États-Généraux, nommaient à tour de rôle un de leurs membres, et le membre nommé était toujours le député de chacune des deux communautés en l'année du tour (1).

(1) Coriolis, *ibid.*

FORME DES DÉLIBÉRATIONS.

Les séances des États-Généraux n'étaient pas publiques. Il paraît que l'on délibérait par ordre, et non point par tête. Dans l'un comme dans l'autre cas, le clergé et la noblesse avaient la prépondérance sur le tiers-état. En effet, en délibérant par ordre, ils étaient deux contre un. En délibérant par tête, ils l'emportaient encore par le nombre.

Deux greffiers et trois commis au greffe fesaient toutes les écritures sous les ordres des procureurs du pays nés.

Le clergé et la noblesse tenaient séparément des comités appelés chambres, où ils traitaient d'avance les affaires. Ils se rassemblaient en une seule chambre lorsqu'ils le jugeaient à propos (1).

Les Terres Adjacentes n'étaient point représentées aux États-Généraux. Les consuls de Marseille et d'Arles y assistaient, mais sans voix délibérative, et ils alternaient pour le rang entre eux; on ne les consultait que par déférence. Cependant on les admettait à la délibération toutes les fois qu'il s'agissait d'une affaire qui intéressait leurs commettans.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES OU PROVINCIALES;

ASSEMBLÉES PARTICULIÈRES.

Dans l'intervalle de la réunion des États à une

(1) Not. Hist. des anciens États de la Provence.

autre réunion, il y avait annuellement une assemblée intermédiaire dont les pouvoirs étaient limités et qui se dirigeait dans ses opérations par les travaux des États précédens. Cette assemblée, appelée générale ou provinciale, se composait de tous les députés du tiers-état, et seulement des procureurs joints du clergé et de la noblesse. L'archevêque d'Aix, président des États, présidait aussi les assemblées générales; en cas d'absence, il avait le droit de se faire représenter par un de ses vicaires généraux, et pendant la vacance du siége la présidence était dévolue au vicaire général nommé par le chapitre métropolitain de Saint-Sauveur.

Les assemblées générales n'avaient qu'une autorité précaire et de concession, au lieu que les États-Généraux représentaient véritablement le pays, comme fondés du pouvoir de tous les citoyens de Provence pour traiter avec le souverain sur leurs droits et sur leurs intérêts respectifs. Ils exerçaient une autorité qui leur était propre, dérivant du pacte primitif et social qui fonda le gouvernement, et qui, en mettant le souverain sur le trône, régla la portion de pouvoir que le peuple déposait entre ses mains et celle qu'il en retenait (1).

Outre ces assemblées générales, il y avait encore

(1) Droit Constitutif du pays de Provence.

des assemblées particulières tenues suivant la nécessité des circonstances. Elles étaient composées de tous les procureurs nés et joints. Ces assemblées particulières traitaient les affaires nouvelles qui se présentaient dans l'intervalle d'une assemblée générale à l'autre et statuaient sur les objets d'urgence. On facilitait les travaux, on préparait les matières qui fixaient l'attention publique, on examinait les questions qui devaient être soumises aux États. Mais ces assemblées particulières ne pouvaient prendre aucune décision obligatoire (1).

ATTRIBUTIONS
DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

Les États s'occupaient de tout ce qui intéressait le pays. Leur compétence embrassait tous les services publics, toutes les branches d'administration, toutes les questions d'économie sociale et politique. Cependant, en règle générale, ils n'avaient pas l'exercice du pouvoir législatif. Ils étaient seulement investis du droit de requête et de remontrance, et les souverains-comtes se firent presque toujours un devoir d'accueillir l'expression de leurs vœux légitimes.

Sur un seul point les États-Généraux exerçaient

(1) Coriolis, t. 1, p. 46.

sans limites la puissance législative. C'était sur le point des subsides et de toutes les matières bursales. Aucun impôt ne pouvait être levé sans leur consentement. Ils jouissaient de temps immémorial de cette belle prérogative, considérée de nos jours comme le garant le plus sûr des libertés publiques, comme le frein le plus puissant de l'arbitraire et de l'oppression.

Ils nommaient le trésorier-général de Provence (1); et cet officier, qui était l'un des premiers du pays, avait un banc dans la représentation nationale, en face du président. Il siégeait aussi dans les assemblées générales et particulières après les procureurs nés. Ses fonctions consistaient à percevoir tous les impôts, et à acquitter les mandats signés par l'archevêque et les trois autres procureurs du pays pour le paiement des dépenses autorisées. Il avait dans chaque viguerie un agent préposé pour recevoir les sommes perçues par les trésoriers des communautés et en faire le versement dans ses caisses. Le trésorier-général de Provence rendait ses comptes à des auditeurs nommés par les États dans chacun des trois ordres; mais ces comptes ne concernaient que les impôts perçus pour le pays, et non les deniers royaux qui se versaient entre les mains du rece-

(1) Plus tard il y eut plusieurs trésoriers généraux qui formèrent un bureau des finances avec les mêmes prérogatives.

veur des finances, nommé par le Souverain et justiciable de la Cour des Comptes.

ASSEMBLÉES DE VIGUERIES.

Le district territorial de chaque viguerie comprenait, sous le rapport de l'administration, toutes les communautés qui dépendaient de la justice royale du chef-lieu. La viguerie avait le droit de former annuellement une assemblée centrale composée des mandataires des communautés du ressort pour délibérer les impositions laissées à leur charge par les États, et il y avait pour ces impositions une recette spéciale, distincte de celle des deniers du souverain et du pays. On discutait aussi les questions d'intérêt qui touchaient la viguerie en général ou les communautés en particulier. Les procureurs du pays avaient la surveillance de ces assemblées (1).

SYSTÈME D'IMPOSITIONS.

La Provence, d'après son droit fondamental et ses lois constitutionnelles, ne devait contribuer aux charges du gouvernement qu'à titre de don librement consenti par les États-Généraux, et cette as-

(1) Coriolis, t. III, p. 130 et suiv.

semblée nationale fesait elle-même la répartition et la levée des deniers nécessaires (1).

Les premiers comtes-souverains vivaient du revenu de leurs domaines, et ce n'est que dans certains cas rares qu'il leur fut permis de lever sur les habitans une taxe qui était d'abord volontaire (2), et qui devint ensuite forcée à l'instar des tailles seigneuriales payées dans les pays de droit coutumier.

Ces tailles n'avaient d'abord été accordées que pour secourir le seigneur dans ses nécessités, et on les lui payait dans plusieurs cas précis (3).

En Provence c'était au comte, comme souverain seigneur, et non aux seigneurs particuliers, soumis eux-mêmes à sa puissance, que ces tributs étaient fournis. C'est de là qu'on y tenait pour maxime certaine que les seigneurs ne pouvaient exiger la taille de leurs vassaux qu'autant qu'il y avait titre exprès. La possession même immémoriale ne suffisait pas (4).

Dans le principe il n'y avait d'autre règle que l'usage pour déterminer la nature des cas où la taille était due et la quotité à laquelle elle devait s'élever. Ces cas et cette quotité furent ensuite réglés par des titres particuliers à l'égard de quel-

(1) Droit Constitutif, etc.

(2) Antiboul, Traité *de Muneribus, Tertia Pars Principalis*, n° 94.

(3) D'Olive, en ses Questions, liv. III, ch. VI.

(4) La Touloubre, Jurisprud. Féod., t. II, p. 285.

ques villes provençales. C'est ce que l'on voit dans deux traités faits en l'année 1227 entre Raymond-Bérenger IV et les villes de Grasse et de Tarascon. Plus tard, et sous le règne de Robert, la communauté de Draguignan fut reçue à abonner sa contribution, pour tous les cas possibles, à une somme déterminée. Le même prince, par une charte du 9 mars 1235, régla la prestation annuelle que la ville de Toulon devait fournir pour prix du droit qui lui fut accordé d'avoir un conseil municipal.

La taille, se levant sur chaque chef de famille, était plus personnelle que réelle. Mais les usages reçus plus tard amenèrent un meilleur système; les impôts devinrent définitivement réels, et les immeubles furent cotisés suivant une juste estimation. Alors chaque communauté leva la taille sur les biens de son territoire. Le trésorier municipal, sur le mandement des consuls, payait son contingent au receveur de la viguerie. Celui-ci le fesait passer à son tour au trésorier-général, qui, sur les mandemens des procureurs du pays, payait les deniers royaux et les autres charges de la Province (1).

De cette manière, le pays de Provence se voyait affranchi des exemptions personnelles et des taxes arbitraires, si fréquentes dans les contrées où les personnes seules étaient soumises à la taille (2).

(1) Julien, t. II, p. IX.
(2) Bodin, République, liv. VI, ch. II.

Les taxes pour les besoins du pays étaient annuelles, et les États-Généraux en réglaient la quotité. Mais l'impôt royal, c'est-à-dire le tribut offert au souverain-comte, n'était pas payé annuellement. Le comte le demandait aux États-Généraux dans la nécessité de ses affaires, et surtout quand il avait des guerres à soutenir. Ces cas étaient infiniment rares. Ainsi en 1442 la Provence fit présent de vingt-cinq mille florins à Jean, duc de Calabre et fils de René, pour le paiement de sa rançon, dont il était encore débiteur envers le duc de Bourgogne, qui lui avait donné la liberté sur sa foi, en même temps qu'à son père. Et plus tard, René ayant levé des troupes pour recouvrer le royaume de Naples, les États de Provence, assemblés en 1460, firent une imposition extraordinaire du dixième de tous les fruits. La taille royale, c'est-à-dire la taxe offerte dans des circonstances exceptionnelles, était toujours accordée sous le titre de don gratuit.

Quelque temps après la réunion du comté de Provence à la monarchie française, le don gratuit devint un tribut annuel, parce que les rois de France, plus avides ou plus nécessiteux que les anciens comtes-souverains, le demandèrent annuellement aux États. Cette demande était faite par les commissaires du prince en vertu de lettres-patentes scellées du grand-sceau. Elles se composaient de deux expéditions, l'une adressée aux procureurs

du pays et l'autre aux députés des trois ordres.

Les territoires communaux étaient estimés par *feux* (1); on prenait ce mot, non pour l'habitation d'une famille, mais pour la valeur de cinquante mille livres en fonds de terre. La population, représentée par chaque feu, variait suivant les localités.

On appelait affouagement général l'évaluation par feu, pour établir une juste égalité de charges sur les biens taillables. De tout temps les commissaires affouageurs avaient été nommés de l'autorité des États. Trois ecclésiastiques, trois gentilshommes et six membres du tiers-état procédèrent aux affouagemens de 1390, 1400, 1418, 1442 et 1471. Ils se divisèrent la Provence pour prendre les informations relatives à leur mandat et firent tous ensemble le régalement des feux (2).

La raison et l'équité voulaient que les trois ordres contribuassent proportionnellement à toutes les charges publiques, à toutes les dépenses de l'administration provinciale. Mais l'équité et la

(1) Au moyen-âge, le mot *focus*, feu, paraît avoir été appliqué à une certaine population qui cuisait son pain dans un même four, lequel était la propriété du seigneur et affermé par lui, ou concédé avec certaines redevances. Ainsi le nombre des feux correspondait alors à celui des fours, et c'était là une conséquence du régime féodal.

(2) Leurs opérations furent reconnues tellement équitables que l'affouagement de 1471 subsistait encore en 1664. Coriolis, t. 1, p. 78 et suiv.

raison ne sont pas toujours la règle de la politique, et bien souvent les affaires humaines se dirigent par un mobile moins honorable. Dans les premiers temps, les ministres de l'église jouissaient de l'exemption des impôts. Leur pauvreté réelle était le titre légitime de leur privilége. Mais lorsqu'ils eurent assez de biens, ils furent soumis aux charges communes, et le droit reprit son autorité. Ce régime de justice n'eut pas une longue durée. Insensiblement le clergé, d'accord avec la noblesse, trouva le moyen de rejeter sur le tiers-état, c'est-à-dire sur la seule classe laborieuse et industrielle, toute la charge des dons et des subsides. L'église provençale fut maintenue dans la franchise des biens de son ancien domaine, et cette immunité, dès lors fondée sur l'usage, devint une loi du pays. Toutefois elle ne touchait que les propriétés du clergé considéré comme corps possédant. Un ancien statut porte que les ecclésiastiques seront soumis au payement des tailles pour leur biens patrimoniaux (1).

Les commissaires qui procédèrent à l'affouagement général de 1471 n'y comprirent pas les biens de l'église, ces biens n'étant point estimés dans les cadastres servant de règle à leurs opérations. Cependant ils déclarèrent soumis à la taille les propriétés temporelles que les ecclésiastiques avaient acquises

(1) Clapiers, Caus. XLI, Quest. 1, n° 21.

ou qu'ils acquerraient dans la suite. Le privilége d'exemption de taille accordé au clergé provençal pour les biens de son ancien domaine se perdait quand ces biens étaient aliénés et passaient dans des mains étrangères. C'était un retour au droit commun, toujours favorable; la cause cessant, l'effet devait aussi cesser (1).

Les biens, de la noblesse, ou pour mieux dire les biens féodaux, étaient également soumis à un régime exceptionnel.

Dans l'origine, les fiefs furent tous donnés par le souverain, à la charge du service militaire. Or, ce service étant l'équivalent de la contribution réelle que les propriétaires des biens roturiers fournissaient pour les besoins de l'état, il n'était pas juste que les seigneurs fussent soumis à cette contribution, car ils auraient été grevés d'une double charge (2). Aussi ils eurent l'exemption des impôts, mais seulement pour leurs terres féodales. De là l'affranchissement des tributs devint un privilége réel, et non personnel. En d'autres termes, il s'attacha au fonds et jamais à la personne. De cette manière aussi le roturier qui possédait un fief noble jouissait de l'exemption, et le noble possesseur de biens roturiers ne jouissait d'aucune prérogative (3).

(1) Julien, *ibid.*, p. 55.

(2) Droit Constitutif, etc.

(3) Observation sur la véritable constitution des Trois Ordres aux charges publiques et communes. Aix, 1788.

L'établissement des troupes réglées rendit inutile le service militaire imposé aux possédans-fief. Mais ces propriétaires de terres seigneuriales n'en furent pas moins maintenus dans la possession de leurs antiques franchises.

Les priviléges dont jouissaient les membres du sacerdoce et de la noblesse ne s'appliquaient qu'aux tailles établies pour les dépenses de l'administration du pays et pour le don gratuit. D'autres impôts, dont j'aurai occasion de parler dans le cours de cette histoire, furent établis plus tard sous l'autorité des rois de France, et les deux ordres privilégiés n'en eurent pas l'exemption. Le mode suivi pour la répartition des impôts dus par les biens roturiers s'applique sous une autre dénomination aux biens nobles, quant aux charges dont ils furent passibles. Ce que le tiers-état désignait sous le nom d'*affouagement* s'appela *afflorinement*, appliqué aux biens nobles. Le feu correspondait au florin, mais avec une valeur bien inférieure à ce dernier, et le nombre des florins auxquels était évalué un fief déterminait le plus ou le moins de contribution (1).

ORGANISATION MUNICIPALE.

Il y avait en Provence six cent quatre-vingts communautés administrées par des syndics qui

(1) Coriolis, t. 1, p. 75.

devinrent successivement des consuls. Chacune d'elles avait un conseil municipal plus ou moins nombreux suivant la population, et ce conseil était renforcé des principaux chefs de famille quand il s'agissait d'affaires importantes. Dès le dixième siècle les syndics et les conseillers municipaux étaient directement élus par l'universalité des habitans qui nommaient aussi des magistrats chargés de faire la police locale et de rendre la justice désignée sous le nom de *basse juridiction*. Les intrigues des candidats causèrent souvent des rixes déplorables, ensanglantèrent même les comices tumultueux, car les ambitions rivales déploient quelquefois plus d'activité et se heurtent avec plus de fureur sur un petit théâtre que sur une scène plus vaste. L'on songea dès lors à retenir dans de justes bornes cette démocratie turbulente. On décida que les syndics exerceraient des fonctions annuelles, que les conseillers municipaux quitteraient leurs places après deux ou trois ans d'exercice, et que les uns et les autres auraient le droit de nommer leurs successeurs, pourvu qu'ils ne fussent pris que dans un certain rang ou dans une condition désignée. Ils devaient aussi payer une imposition plus ou moins forte, suivant la masse des propriétés foncières de la commune.

Les consuls, premiers magistrats, administraient sous la surveillance du conseil de ville, et les arrêtés de cette assemblée n'étaient soumis à aucune

révision. Les revenus communaux étaient perçus par des trésoriers qui rendaient annuellement leurs comptes à des auditeurs dont les ordonnances avaient la force des jugemens, sauf l'appel à la cour des aides.

Chaque communauté pouvait choisir ce qui lui paraissait le plus avantageux parmi les différens modes d'imposition, et il arrivait souvent qu'on les fesait porter sur les fruits, sur les denrées ou les marchandises consommées dans l'étendue du territoire communal; c'était ce qu'on nommait *la rêve*, et elle ne pouvait s'établir que sur les fruits, denrées et marchandises importées pour la consommation, ou sur les mêmes objets du crû et destinés aux besoins locaux. L'établissement de la rêve se décidait à la majorité des suffrages dans le conseil municipal, conformément à trois statuts promulgués pas le roi René, le dernier à Marseille, le 8 novembre 1442 pendant la tenue des États. On ouvrait des enchères et la ferme était accordée au plus offrant enchérisseur dans le délai de huit jours (1).

Au reste, tous ceux qui exerçaient une charge municipale n'en pouvaient être redevables qu'à la

(1) Julien, t. II, p. 355 et 356. — Statistique des Bouches-du-Rhône, t. II, p. 611.

Le bail était soumis à l'homologation de la cour des comptes, formalité qui donnait à l'adjudicataire le droit de contrainte contre les redevables.

confiance de leurs concitoyens, et l'on considérait comme nulle de plein droit toute nomination faite à prix d'argent ou par la volonté du prince (1). La cour suprême de justice rappela plus tard ces principes tutélaires sur lesquels reposait la société provençale. Voici son noble langage : « Il répugne aux premières idées de la raison « qu'une nation conserve le droit de pourvoir à « son administration municipale, ce qui est de « l'essence des pays d'état, et qu'elle perde la fa- « culté d'élire ses administrateurs. L'un et l'autre « de ces droits appartient aux peuples de Provence « par tous les titres que l'humanité a cru devoir « respecter. Leurs communes ne sont point des « concessions; leurs élections ne sont point des « priviléges. Leur possession n'a point de com- « mencement et ne saurait avoir de fin sans op- « pression manifeste.... Rien ne permet de sub- « stituer une vénalité aveugle au choix éclairé du « peuple, juge intègre de la probité et de la vertu « de ses administrateurs (2). » Comme on le voit, l'action du pouvoir royal se fesait peu sentir en Provence, et cette action heureusement effacée cédait sa place à l'administration du pays par le pays.

(1) Coriolis, t. III, p. 194.

(2) Remontrances adressées au Roi par le Parlement de Provence le 5 novembre 1755.

DISTRIBUTION DE LA JUSTICE.

L'administration judiciaire s'était régularisée en Provence sous l'autorité des comtes qui ne confiaient la magistrature qu'à des citoyens d'un âge mûr, d'un mérite reconnu et de mœurs irréprochables. Ces magistrats rendaient gratuitement la justice. Hommes d'étude, de silence et de gravité, ils devaient se montrer peu en public et toujours avec leur costume.

Voici quel était, au quinzième siècle et au commencement du suivant, l'ordre hiérarchique des tribunaux, en commençant par les inférieurs.

JUGES ROYAUX OU BANNERETS.

Dans les châtellenies, bourgs ou villages, les seigneurs exerçaient le droit de prononcer sur les affaires civiles, par eux ou par leurs officiers, sans cesser d'être, en cela même, subordonnés au souverain, lequel connaissait exclusivement des vols sur les grandes routes, dans les églises et dans les monastères. C'est ce qui fit distinguer les *cas royaux* de ceux qui dépendaient seulement de la juridiction seigneuriale. Les juges, nommés par les barons dans les domaines féodaux, ne pouvaient cumuler cet emploi avec la qualité d'agent et de fermier (1).

(1) Statistique, *ibid.*, p. 663 et suiv.

JUGES DES PREMIÈRES ET SECONDES APPELLATIONS.

Le nombre et la qualité des juges de première instance ne sauraient être positivement déterminés.

Sous la première maison d'Anjou, les causes civiles et criminelles se portaient, par appel des premiers juges, à ceux dits d'*appaux* ou des premières appellations; et en dernier ressort aux appellations secondes, c'est-à-dire au juge-mage résidant à Aix. Ce magistrat était assisté de six assesseurs qui n'avaient que voix consultative. Il rendait ses jugemens partout où il se trouvait, dans sa maison ou ailleurs, et il choisissait un notaire pour écrire les expéditions. Il avait aussi un lieutenant qui remplissait sa charge pendant son absence (1).

Un ancien statut voulait que les causes où il ne s'agissait que d'un florin ou d'une moindre somme fussent décidées en dernier ressort par le serment de l'une des parties. Mais ce sage statut tomba malheureusement en désuétude, et la voie de l'appel fut ouverte dans tous les litiges, même dans ceux du plus modique intérêt (2). On put attaquer par

(1) Histoire manusc. du Parlement d'Aix, à la bibliothèque publique de Marseille.

(2) Julien, t. 1, p. 75 et 214.

cette voie les sentences qui n'étaient pas définitives, et même les simples jugemens d'instruction. Seulement, dans les causes sommaires, il était permis aux juges d'ordonner l'exécution provisoire de leurs sentences, nonobstant l'appel, et sans y préjudicier; mais l'intimé devait donner caution.

Les évêques et les seigneurs avaient eu, à diverses époques, la prétention d'établir des tribunaux d'appel pour les jugemens rendus en leur nom, en première instance; mais la reine Jeanne I[re], par un édit de 1366, leur enleva cette attribution (1), et posa ainsi les fondemens d'une hiérarchie régulière dans les corps de judicature.

CHAMBRE RIGOUREUSE.

Dès l'année 1378 ce tribunal existait à Aix, il ne prononçait qu'au vu des contrats par lesquels les particuliers s'étaient soumis à ses jugemens ou à ceux de *toutes cours et juridictions* (2), et il fallait que le créancier invoquât son autorité. Dès la formation du pourvoi, le greffier pouvait, sur le simple examen de l'acte, procéder par saisie sur les biens et sur la personne des débiteurs. L'amende que le tribunal prononçait avait le nom de *latte*,

(1) Quelques seigneurs privilégiés conservèrent ce droit, toléré lorsqu'il reposait sur une possession immémoriale.

(2) Louvet, Hist. des Troubles de Provence, I[re] partie.

et se montait au 16[e] de la somme due. Quelquefois elle était plus forte, et même elle devenait triple suivant les circonstances de la contestation. Les habitans d'Aix, d'Arles, de Marseille, de Pertuis, de Bouc, de Gardanne et d'Entrevaux étaient exempts de cette amende par suite d'anciens priviléges.

TRIBUNAL DES MAITRES RATIONAUX.

Ce tribunal jugeait les appels émis contre les jugemens de la chambre rigoureuse. Ses fonctions consistaient en outre à vérifier les impôts légalement établis, à suivre l'emploi des deniers publics, à juger les questions de vasselage. En 1415, le comte Louis II lui attribua aussi la connaissance des affaires domaniales.

COUR DES COMPTES.

La cour des comptes se composait des maîtres rationaux ayant sous eux des notaires ou secrétaires pour faire d'abord l'examen et la liquidation des comptes présentés, en dresser leur rapport comme auditeurs des comptes et les juger en qualité de *conseillers-maîtres*. Le dépôt de ces pièces était ensuite confié à des *archivaires*. Plus tard, par un édit de 1448, le roi René réunit en un seul corps ces divers offices, et quelques années après

la réunion à la France, les charges d'auditeurs furent séparées de celles des maîtres-rationaux, lesquels devinrent *conseillers-maîtres.*

La cour des comptes se trouva composée d'un président, des maîtres-rationaux réduits à deux, de quatre auditeurs-archivaires, d'un avocat et d'un procureur du roi.

Elle avait la surintendance et l'administration des redevances domaniales et de tout ce qui appartenait aux souverains. Elle connaissait des faits relatifs aux monnaies, tailles, aides et gabelles. Dans ses archives étaient déposés les chartes et titres royaux, les statuts et les immunités du pays.

COUR SOUVERAINE.

Dès les temps les plus anciens, la cour souveraine de Provence avait été connue sous les différens noms de *Cour royale* ou de *Conseil éminent.* Louis II lui substitua un parlement en 1415. Mais Louis III, son successeur, accueillant les prières de divers corps, rétablit l'ancienne compagnie que l'on désigna alors exclusivement sous le nom de *Conseil éminent.*

La cour était composée de cinq magistrats renforcés du président et des deux maîtres-rationaux de la cour des comptes. Sa juridiction s'étendait en dernier ressort à toutes les causes civiles et criminelles, lorsqu'on avait lentement traversé tous les

degrés de la judicature inférieure. Un des vices dont on se plaignait le plus en Provence, était la pluralité des ressorts, lesquels ne servaient qu'à éterniser les procès. Mais devant le tribunal suprême, qui s'attachait beaucoup plus à la vérité du fait qu'aux formes de la procédure, l'instruction était simple, rapide, sommaire (1).

Le conseil éminent avait rempli des fonctions beaucoup plus importantes sous le règne des souverains-comtes. Il était souvent appelé à délibérer sur des affaires politiques, militaires et législatives.

Il avait pour chef ordinaire le grand sénéchal; et quand ce magistrat venait siéger, le président, debout et la toque à la main, lui demandait la permission de commencer l'audience.

Le sénéchal exerçait jadis des attributions immenses. A la fois chef de la justice et gouverneur militaire, il marchait presque l'égal des comtes, entouré comme eux des attributs de la souveraineté, réunissant dans ses mains menaçantes les pouvoirs de la législation et de la politique. Cette puissance était trop dangereuse, et pour le prince, et pour les grands, et pour le peuple. La reine Jeanne l'affaiblit la première. Elle arracha au sénéchal l'administration des biens du domaine, la faculté de destituer les juges, et le droit de faire grace pour la peine capitale. Sous la seconde maison

(1) *Sine formâ, figurâ nec strepiteo judice.*

d'Anjou, cet officier fut dépouillé du gouvernement militaire et renfermé dans les fonctions de chef de la justice.

Un usage, qui remontait à des temps fort reculés, avait assujetti les procureurs à demeurer à genoux, à l'audience du conseil éminent, durant toute la plaidoirie de leurs avocats. Il adressèrent plusieurs fois leurs instances à la compagnie pour être relevés de cette obligation humiliante. Mais leurs efforts échouèrent toujours devant l'orgueilleuse rigidité des magistrats fortement attachés aux pratiques anciennes (1).

Le conseil éminent fut la source du parlement définitif dont j'aurai à parler plus tard.

JURIDICTIONS EXCEPTIONNELLES.

TRIBUNAUX CONSULAIRES.

Un ancien statut provençal voulait que les juges royaux statuassent sans procédure sur toutes les

(1) Les procureurs ne furent affranchis de cet usage qu'en l'année 1697. Le parlement d'Aix les soumit seulement à rester debout et découverts, pendant que les avocats de leurs parties plaidaient. Ils considérèrent cet acte de bienveillance comme un sujet de triomphe, et pour manifester leur joie ils firent un don de deux mille livres aux Frères Prêcheurs.

affaires commerciales, en appelant des marchands expérimentés dont ils devaient suivre l'avis, *parce que où il est question de bonne foi, il ne convient pas de disputer des subtilités du droit* (1).

A Marseille, la juridiction consulaire existait de toute ancienneté. Des marchands, nommés par le conseil municipal, jugeaient les causes des marchands pour fait de marchandises. Leurs fonctions étaient gratuites. René confirma cette juridiction le 3 mars 1474, et des tribunaux de commerce s'établirent dans plusieurs villes de Provence. Après l'acte de réunion, et en vertu d'un édit royal (2), les parties devaient comparaître en personne devant les juges-consuls. Elles pouvaient, en cas d'absence ou de maladie, se faire représenter par un parent, un ami, un voisin, sans ministère d'avocat ou de procureur. Les juges-consuls prononçaient souverainement, dans les affaires de leur compétence, jusqu'à la somme de cinq cents livres; et lorsque l'objet du litige excédait cette somme, l'appel était recevable, mais il n'empêchait pas l'exécution provisoire de la sentence.

(1) *Quià ubi de bonâ fide agitur, non convenit de apicibus juris disputare, statuimus quod de causis mercantiarum officiales, vocatis mercatoribus expertis, causas ipsas ex non scripto terminent et decidant, consilium ipsorum mercatorum sequendo.* — Julien, t. 1, p. 70.

(2) Fait par Charles IX, en 1565.

TRIBUNAUX ECCLÉSIASTIQUES.

Indépendamment des causes spirituelles concernant les sacremens, les vœux monastiques, l'office divin, la discipline cléricale, dont la connaissance et la décision appartenaient de droit à la puissance ecclésiastique, les évêques exerçaient une juridiction contentieuse dans les procès des membres du clergé séculier ou régulier, et dans toutes procédures sur rescrits des papes. Comme cette juridiction épiscopale n'était qu'une concession des souverains, l'exercice en était réglé par leurs lois et par la jurisprudence établie dans leurs états. Quant à la forme, c'était aux ordonnances, aux arrêts et à l'usage qu'il fallait avoir recours (1).

En Provence, quelques évêques s'étaient maintenus dans la possession d'exercer eux-mêmes la juridiction contentieuse, sans qu'il leur fût permis d'être juges dans leur propre cause (2). Tous les autres prélats diocésains chargeaient un ecclésiastique constitué en dignité de rendre la justice en leur nom. Ce juge exceptionnel s'appelait official, et son tribunal portait le nom d'officialité.

Quel était le juge de l'évêque diocésain? Les

(1) Guyot, Ancien Répertoire de Jurisprudence, *verb.* Juridiction Ecclés. et Official.

(2) Julien, t. 1, p. 10

uns soutenaient que ce devait être l'official ordinaire (1), parce que sa compétence était générale; d'autres prétendaient qu'il fallait, en pareil cas, s'adresser à l'archevêque métropolitain (2).

Les officiaux ne pouvaient être administrateurs des biens et des revenus de l'évêque qui les avait commis.

Quand l'official s'abstenait lui-même, ou était récusé par l'une des parties, soit pour cause de parenté, soit pour tout autre motif légal, l'évêque diocésain donnait à un prêtre, official *ad hoc*, une commission particulière pour instruire et juger la cause.

Les appels comme d'abus se portaient à la cour souveraine du ressort (3).

LÉGISLATION CIVILE ET POLITIQUE.

Le droit romain régissait toujours la Provence. Les particuliers dans leurs transactions, les tribunaux dans leurs jugemens en appliquaient les dispositions consacrées par la raison publique et par l'expérience des siècles. On était si fort attaché à ce droit que l'obligation de le suivre devint même,

(1) Bordenave, Traité des Cours Ecclésiastiques, ch. xx, n° 7. — Fevret, Traité de l'Abus, liv. iv, ch. iii.

(2) Héricourt, Lois Ecclésiastiques, part. i, ch. ii.

(3) Les moyens d'abus dans les jugemens ecclésiastiques se

dans tous les actes, une formule de style (1). Le droit romain formait le droit commun en Provence; les statuts du pays en sont un irrécusable témoignage. En effet, ils sont presque tous des dérogations à ce droit; et là, comme partout, l'exception confirmait la règle. Tels étaient les statuts du retrait lignager (2), de la légitime des filles, de la substitution compendieuse (3), de la trébellianique (4), de la prescription, etc. Les statuts particuliers de quelques villes, et notamment ceux de

tiraient de la contravention aux saints décrets, aux ordonnances royales, aux libertés de l'Église Gallicane, aux arrêts des cours souveraines.

(1) Les mots *lex præcipit romana* se trouvent à la tête du plus grand nombre des anciens actes qui nous restent, et notamment dans les Cartulaires de Saint-Victor, de Mont-Majour, de l'Archevêché d'Arles et du Chapitre d'Apt.

(2) Par le retrait lignager, les parens les plus proches du vendeur pouvaient, dans le délai d'un mois, se mettre à la place de l'acquéreur, en payant le prix stipulé dans la vente. Ce statut avait pour objet la conservation des biens dans les familles.

(3) C'était celle qui comprenait les deux espèces générales de substitution, la directe et la fidéicommissaire.

(4) La trébellianique était la quatrième partie de ce qui était restitué en vertu d'un fidéicommis universel, fait par un acte de dernière volonté. L'héritier chargé de rendre toute une hérédité ou une portion de l'hérédité, s'il était chargé de rendre tout ce qu'il avait reçu, avait le droit de retenir le quart, et s'il n'était pas chargé de rendre tout ce qu'il avait reçu, et si ce qui lui restait ne remplissait pas le quart, il prenait sur ce qu'il restituait ce qui lui manquait pour remplir le quart. La quarte trébellianique était ainsi appelée du sénatus-consulte Trébellien.

Marseille, renferment encore une preuve authentique de l'usage du droit romain, puisqu'ils ne sont conçus que par forme de dérogation à ce droit en certains articles.

Les statuts de Provence défendaient d'*extraire* aucun provençal hors du pays par voie d'appellation, par requête, par évocation générale et par quelle autre manière que ce pût être. Tout procès civil et criminel devait y être jugé et terminé, à moins qu'on ne se fût obligé à des tribunaux étrangers (1).

Bien que le compromis forcé soit opposé au droit commun et à la liberté naturelle, un statut particulier exigeait, par des motifs d'honnêteté et de concorde, que les nobles plaidans entre eux, de même que tous autres plaideurs unis par des liens de parenté ou d'alliance, recourussent à la voie de l'arbitrage pour terminer leurs différends (2). Mais ce statut ne fut pas long-temps en vigueur, la coutume prévalut contre lui, et chacun resta libre de s'adresser à la justice réglée.

Le droit de cité était soumis à des principes invariables. Chacun avait la liberté de changer de do-

(1) Julien, ouv. cité, t. 1, p. 90 et 91.

L'ancien privilége de *non extrahendo* fut confirmé par lettres-patentes du 4 octobre 1486. Il le fut aussi par l'ordonnance de François I[er], du même mois 1535, qu'on appelle communément l'ordonnance de Provence, tit. 1, art. 35.

(2) Julien, *ibid.* p. 350.

micile et de l'établir où il voulait. Mais pour être réputé citoyen d'une commune dont on n'était pas originaire, il fallait, suivant le statut, déclarer l'intention d'y fixer sa demeure, s'y fixer en effet et y transporter la plus grande partie de ses biens. Cette déclaration devait être faite par acte public, et si le conseil municipal de la commune où l'on voulait s'agréger donnait son acceptation, de suite on pouvait être admis aux charges municipales et jouir de tous les droits de cité. Autrement on ne pouvait acquérir ces droits que par un domicile de dix ans, sans fraude dans l'un et dans l'autre cas (1).

On distinguait les habitans en natifs provençaux et en étrangers ou aubains. On appelait natifs ceux qui étaient nés dans le comté-uni de Provence et de Forcalquier, ainsi que dans les Terres Adjacentes. Les enfans de ceux-ci, quoique nés hors du territoire provençal, jouissaient de tous les avantages de la naturalité, lorsqu'ils fixaient leur demeure en Provence. Les autres, c'est-à-dire les aubains, pouvaient se livrer à toutes affaires commerciales, passer tous actes entre vifs, transmettre leurs biens par des dispositions à cause de mort, recueillir d'autres biens à titre de succession ou de legs. En un mot, ils jouissaient des droits civils, mais ils n'avaient pas la jouissance des droits politiques. Soumis aux tailles ordinaires, ils étaient exclus des

(1) Julien, *Ibid.* p. 525.

charges, des offices et des bénéfices. On les traitait beaucoup mieux en Provence que partout ailleurs, car le droit d'aubaine, que Montesquieu flétrit si justement du nom de barbare (1), n'y était pas connu au moment de la réunion à la France, et n'y fut introduit qu'environ soixante ans plus tard (2). Aucune coutume, aucune loi ne forçait les étrangers, demandeurs dans une instance, à fournir la caution *judicatum solvi* (3). Enfin la condition des étrangers ou aubains était rendue égale à celle des nationaux par des lettres de naturalité que le prince seul pouvait accorder. C'était un droit de la puissance souveraine (4).

Des règles protectrices garantissaient la liberté individuelle, le premier de nos biens dans l'ordre social, et les statuts, à ce sujet, témoignaient leur sollicitude avec un rare bonheur d'expression. Nul provençal, accusé de crime, et dont la fuite n'était pas vraisemblable, ne pouvait être emprisonné qu'auparavant on n'eût fait de valables informations, suffisantes, *selon Dieu et la vraie justice*, pour décerner un décret de prise de corps, sous

(1) Esprit des Lois, liv. XXI, ch. XVII.

(2) Par édit de François Ier, du mois de janvier 1540.

(3) Les étrangers soumis à cette loi dans toute la France, n'y furent soumis dans aucun temps en Provence.

(4) Bacquet, du Droit d'Aubaine, ch. XXIV. — Lebret, de la Souv. du Roi, liv. II, ch. VIII.

peine d'amende encourue de plein droit par les officiers contrevenans (1).

Le domicile des citoyens était un asile inviolable, quel que fût leur rang; et les débiteurs qui s'étaient obligés par corps ne pouvaient être saisis chez eux, pendant le jour comme pendant la nuit. Les statuts accordaient le même privilége aux hôtelleries, demeure passagère des voyageurs, mais ils en limitaient la durée à dix jours, à compter de celui d'entrée. Les femmes, sous quelque prétexte que ce fût, et quelque obligation qu'on leur opposât, n'étaient pas soumises à la contrainte par corps (2).

Nos pères, dans leurs essais, rencontrèrent quelquefois le bien sans le poursuivre avec emphase, sans jamais embrasser des théories décevantes. Nous, fils trop souvent oublieux, ne répudions point leur modeste héritage, ne jetons pas sur leurs œuvres des regards de mépris, et sachons profiter de leurs enseignemens. Nous leur devons ce que nous sommes; c'est à eux qu'il faut rapporter et nos plaisirs, et nos lumières, et nos richesses sociales. Leurs erreurs même nous sont profitables. Soyons reconnaissans. L'ingratitude porte

(1) *Nullus compatriota et justiciabilis, de cujus fugâ verisimiliter non dubitatur, delatus de crimine, incarceretur, nisi præcedant debitæ informationes, quæ secundùm Deum et veram justitiam ad id sufficere possint, et hoc sub pœnâ, etc.*

(2) Julien, ouv. cité, t. 1, p. 485 et 607.

malheur en même temps qu'elle déshonore. Le présent n'est-il pas aussi destiné à servir d'instruction à l'avenir? Puissent donc à leur tour les siècles futurs s'unir à nous par une chaîne immense d'affection et de sympathie! Puisse l'humanité entière marcher d'un pas sûr et rapide dans la voie de tous les progrès!

CHAPITRE XIX.

ÉTAT SOCIAL.

Considérations préliminaires. — Mœurs domestiques. — Costume. — Langage. — Population. — Littérature, Arts et Sciences. — Université d'Aix. — Fêtes religieuses. — État des Juifs. — Agriculture. — Commerce et Industrie. — Monnaies.

CONSIDÉRATIONS PRÉLIMINAIRES.

Le quinzième siècle touchait à sa fin, et c'était une période pleine de mouvement, de travail et de vie, une période curieuse qui semblait se faire un plaisir de tromper la sagesse des observateurs par la singularité des contrastes, le désordre des conceptions, la mobilité des idées, l'effervescence des élémens divers qui ne cessaient de se combattre. Partout il y avait ébauche, et rien n'était achevé. Cependant on voyait quelques améliorations véritables au milieu de tant de tentatives irrégulières, d'expériences hasardées et de réformes incom-

plètes. C'était évidemment une époque d'enfantement et de transition. A travers beaucoup d'obstacles, on cheminait vers d'autres destinées sociales et vers un meilleur avenir. On y allait lentement, il est vrai, mais enfin l'on était en marche, et c'était pour ne plus retourner en arrière. Les hommes, pris individuellement, se pressent dans tous leurs travaux, ont hâte de faire emploi du temps, parce que la nature a mesuré leurs jours avec parcimonie. Mais la patience est permise aux peuples. Eux ils peuvent attendre, et si leur travail est beaucoup plus lent, c'est que leur vie est beaucoup plus longue.

Les Provençaux n'occupèrent aucune place particulière dans ce mouvement général. Les révolutions politiques, les changemens de domination n'avaient guère altéré leur ancien caractère : vifs, gais, spirituels, inconstans, ennemis de toute contrainte, naturellement sobres, surtout en vivant à leurs dépens, quelquefois vains et téméraires, travaillés d'un vague besoin d'agitation, portés vers les plaisirs bruyans et vers les scènes tumultueuses, pleins d'ardeur dans leurs désirs et de brusquerie dans leurs sensations, tout pétris de passions mobiles, passant rapidement de l'enthousiasme à la froideur et de l'admiration à l'indifférence, s'arrêtant à la superficie des choses et laissant à d'autres le soin d'en sonder la profondeur, d'une imagination beaucoup plus prompte que

féconde, d'une légèreté qui pourtant n'exclut pas la rectitude du jugement, la finesse des aperçus et la sûreté du coup d'œil, tels les provençaux furent jadis, tels ils étaient alors, tels ils sont aujourd'hui.

La bienfaisance avait toujours formé l'un des traits distinctifs du caractère provençal, et ce noble sentiment éclatait dans une foule d'œuvres charitables placées sous l'égide du Christianisme qui savait toujours prendre une généreuse initiative. Des hôpitaux furent fondés en Provence par suite des relations du commerce marseillais avec le Levant et sur le modèle des hospices établis à Jérusalem durant les Croisades. Mais ces établissemens n'avaient pas assez de consistance pour atteindre le but réclamé par l'humanité et la civilisation. Vers la fin du douzième siècle, Marseille eut un hôpital desservi par l'ordre religieux du Saint-Esprit et formé sur le modèle de celui qui avait été créé à Montpellier, quelques années auparavant, par Guido, fils du comte Guillaume. En 1188, un marseillais, nommé Hosimel, donna à l'hospice de sa ville natale une maison qu'il possédait dans le voisinage (1), et c'est la plus ancienne donation qui soit connue. Il y avait aussi dans plusieurs communes provençales des léproseries appelées hôpitaux de Saint-Lazare. Des legs pieux servaient à

(1) Ruffi, Hist. de Marseille, t. II, p. 91.

leur entretien, et la surveillance en était confiée aux évêques. La léproserie d'Arles paraît être la plus ancienne. Il en est fait mention dans deux testamens, l'un de 1224, l'autre de 1246. Celle de Marseille existait vers le milieu du treizième siècle. En 1427 la lépre fesait de si grands progrès dans cette ville qu'on fut contraint d'enlever les personnes qui en étaient atteintes pour les porter de force à l'hospice. Les lépreux ne pouvaient rester dans l'enceinte de Marseille que pendant la quinzaine avant Pâques et la huitaine avant Noël. Des peines sévères étaient infligées à ceux qui leur donnaient asile (1).

A l'exemple d'Arles et de Marseille, on fonda des léproseries à La Ciotat, à Cassis, à Toulon, aux Martigues, à Aix, et à Salon (2).

René, qui s'était occupé à régulariser le service de ces léproseries, appliqua le même régime à la peste, en l'année 1476; et c'est à lui que sont dus les premiers réglemens sanitaires touchant ce fléau contagieux (3).

Au commencement du quinzième siècle, il y avait dans toute la Provence un grand nombre d'établissemens de charité, et les besoins de la ci-

(1) Statuts Municipaux de Marseille, liv. v, ch. xv.

(2) Vers la fin du dix-septième siècle, la lèpre disparut complètement en Provence.

(3) Statistique des Bouches-du-Rhône, t. III, p. 346.

vilisation étaient satisfaits sur ce point. Mais que de progrès restaient à faire dans la carrière de la vie sociale! Que de choses rares alors et même tout-à-fait inconnues qui de nos jours sont devenues le facile patrimoine des hommes les moins favorisés de la fortune! Quelle grossièreté dans l'ameublement, quelle ignorance de toutes les règles du bien-être! Et gardons-nous de mettre sur le compte de la vertu la loi d'une triste nécessité. Néanmoins tout n'était pas pauvre et mesquin dans la société provençale. A côté des scènes de misère et de mauvais goût surgissaient quelquefois des objets de rare magnificence et des monumens de surprenante grandeur; car, je viens de le dire, c'était l'époque des contrastes. Vers la fin du treizième siècle on avait cru découvrir les reliques de Sainte Magdelaine dans une petite église de la ville de Saint-Maximin. Le comte Charles II, qui témoignait beaucoup de dévotion à cette Sainte, fit bâtir sur le même emplacement une grande et belle église selon l'architecture des temples d'Italie construits à cette époque, et il la donna aux Dominicains, celui de tous les ordres religieux pour lequel il avait le plus d'affection (1).

(1) Cette église, un des plus majestueux monumens du siècle, existe encore aujourd'hui.

MOEURS DOMESTIQUES.

L'autorité paternelle était en Provence une véritable magistrature toujours entourée de respects. Les membres de la famille consultaient leur chef dans toutes les entreprises et ne fesaient rien sans son approbation. Cette autorité bienfesante passait du père à l'aîné des enfans mâles.

Les femmes, tenues à distance de leurs maris, sortaient peu et ne se mêlaient que de leur ménage où elles exerçaient un pouvoir souverain. Bonnes épouses, tendres mères, elles savaient trouver le bonheur dans l'innocente paix des foyers domestiques. L'économie était leur culte, et elles travaillaient sans relâche à préparer le trousseau de leurs filles.

L'emploi du temps était réglé d'une manière invariable. L'heure des repas était à peu près la même pour tout le monde. En général les femmes ne buvaient pas du vin, et on ne permettait aux jeunes garçons d'en boire qu'après leur première communion.

Dans les maisons un peu aisées il y avait une grande pièce destinée aux réunions de famille. On y voyait un banc de pierre ou de bois de chêne réservé pour le chef. Vers les neuf heures et demie du soir, toute la famille fesait la prière en commun (1).

(1) Statistique, t. III, p. 274.

De nos jours, la puissance paternelle est sans doute bien affaiblie. Mais ce mal, si c'en est un, n'est point sans compensation. Il y a dans la famille moins de froideur cérémonieuse, plus de familiarité communicative. Les rapports sont moins éloignés, et les liaisons beaucoup plus intimes. A tout prendre, cet état vaut mieux. La nature y respire à l'aise, la nature si souvent gênée par des usages tyranniques et par de sottes institutions.

COSTUME.

Pendant le règne des Bérengers, le costume catalan fut seul connu en Provence.

Les hommes portaient la *garnache*, espèce de robe fort longue et fort ample. Par-dessus ils mettaient un surtout à manches, appelé *surcot*. C'était une veste ronde qui descendait jusqu'aux hanches, avec des manches étroites (1). Le surcot d'hiver était garni de fourrures. Par-dessus la garnache on mettait des caleçons ou hauts-de-chausse dont la forme était très-variée. Ils se terminaient par des bas de peau ou des guêtres de drap. Les souliers emboîtaient le pied et se liaient par des courroies. On se servait de deux sortes de manteau, l'un avait un grand collet rabattu et se portait à la manière espagnole, rejeté sur l'épaule gauche; l'autre

(1) Plus tard on l'appela pourpoint.

se fixait sur la poitrine par une agrafe et portait un capuchon. Les manteaux d'hiver étaient fourrés.

Les cheveux étaient coupés en rond et à la naissance du cou. On rasait la barbe, mais on laissait croître les moustaches. La tête était couverte de la *barrète*, c'est-à-dire d'un bonnet de drap entouré d'un bourrelet avec des pièces qui s'abattaient sur la nuque et sur les oreilles.

Les femmes portaient une tunique nommée *interula* ou *camisia*, un justaucorps à pièces tailladées et à languettes, une simarre tenant lieu de jupe; un mouchoir de cou qui avait quelquefois la forme d'une pélerine, le manteau avec le capuchon que nous appelons aujourd'hui pelisse, le *pallium*, ou voile qui se portait comme la mantille des espagnoles. Les veuves se distinguaient par un voile semblable à celui des religieuses, mais plus ample.

Les étoffes ordinaires étaient des draps de laine en général fort souples; la futaine, espèce de toile de coton, et des toiles de lin et de chanvre qui ne servaient guère que pour les femmes. Les vêtemens étaient ornés de franges, de galons de fil et de différentes broderies.

Sous les princes de la maison d'Anjou, les modes françaises et italiennes modifièrent le costume catalan. On adopta les chemises de toile, la culotte à jarretière, le pourpoint, la toque au lieu du bonnet, les bas tricotés, les collerettes et les manchet-

tes (1). Tel devint à peu près le costume provençal sous le règne du bon roi René.

LANGAGE (2).

Le catalan est de tous les dialectes de la langue romane celui qui a été formé le plus tôt et qui s'est maintenu le plus pur (3). Ce dialecte catalan, porté au rang des langues régulières, régna en Provence, sauf quelques différences légères, durant toute la domination de la maison de Barcelone.

Vers le milieu du quatorzième siècle, sous le règne de Jeanne I[re], la langue catalane, jusque là soumise aux règles générales du langage roman, s'en écarta peu à peu et tendit insensiblement à former un idiome propre et national. Cet idiome fut la langue provençale.

Cependant à l'époque où René hérita du comté de Provence, la langue vulgaire du pays variait beaucoup. Les Etats-Généraux délibéraient et présentaient leurs demandes dans un dialecte altéré qui n'avait pas encore un caractère fixe, mais qui tendait à se régulariser par la volonté unanime de la nation. Le roi répondait tantôt en latin, tantôt

(1) Statistique, t. III, p. 263.

(2) Voyez notre second volume, p. 132 et suiv.

(3) Raynouard, Choix de Poésies originales des Troubadours, t. VI. Discours préliminaire, art. Langue Catalane.

en français ou en italien, plus souvent dans un idiome roman, plus voisin du catalan que du provençal.

Il y a une différence entre le provençal écrit et parlé à la Cour, et le provençal vulgaire au temps du roi René, bien qu'ils laissent voir leur dépendance mutuelle de la langue romane. Mais les formes grammaticales de l'un sont plus rapprochées de cette langue, et celles de l'autre ont plus d'analogie avec l'italien.

A l'époque de la réunion définitive de la Provence à la monarchie française, la langue provençale avait une physionomie régulière et s'était irrévocablement fixée. Elle était devenue celle de la Cour et de l'administration. On l'employait dans tous les actes publics, dans tous les documens officiels.

Après l'acte de réunion, les registres des États furent en double original; l'un en français, l'autre en provençal, le seul exécutoire pour le pays.

La langue française se répandit lentement dans le Comté-Uni et dans les Terres Adjacentes. Pendant long-temps elle borna son influence à altérer le provençal de manière à le rapprocher du français. Mais elle ne fut étudiée que par des personnes obligées de la savoir, et dans les meilleures sociétés d'Aix, d'Arles et de Marseille on ne se servait que de la langue du pays (1). Enfin le français dut

(1) Statistique, t. III, p. 176 et suiv. — Diouloufet, Préface aux Fables Provençales.

prévaloir, et le langage provençal, abandonné au peuple, n'eut point de principes fixes. Ses règles, son génie, son orthographe et sa prononciation elle-même restent à peu près inconnus; et les différens dialectes qui se sont formés dans son sein en augmentent la confusion (1).

POPULATION.

La population de la Provence ne fut jamais bien connue (2), parce que l'administration du pays, manquant d'ensemble et d'unité, était privée des ressources qu'offrent aujourd'hui les perfectionnemens de la statistique, de l'économie politique et d'une centralisation puissante ramenant tout à un foyer commun, enveloppant de son vaste réseau toutes les branches du domaine public. Il n'y avait pas, en Provence, de recensement par tête, et l'affouagement, c'est-à-dire le dénombrement par feu, ne présentait qu'une base incertaine et variable.

On peut en juger par ce que je vais dire des quatre principales villes.

Dans la viguerie d'Aix, un feu correspondit toujours à une agglomération de trois cents habitans.

(1) L'abbé Féraud, Grammaire Provençale manusc.

(2) Expilly, Dict. Géog. Hist. et Polit. des Gaules et de la France, *verbo* Provence.

Au treizième siècle, Aix est taxé à 48 feux 1/2, ce qui donne une population d'environ quinze mille ames. Depuis cette époque la population alla toujours croissant, et le nombre des feux suivit la même progression (1).

Dans la viguerie de Tarascon, le rapport ordinaire de l'affouagement à la population était de deux cents ames par feu. Le rapport changea même dans la suite; il descendit à 180, puis à 150 (2). La ville de Tarascon, au treizième siècle, comptait cent feux et vingt mille habitans, y compris ceux des hameaux circonvoisins; au quatorzième siècle, 95 feux; au quinzième, 90. Plus tard la population diminua de plus de six mille ames (3), et cette diminution fut une conséquence de celle qu'éprouva la ville d'Arles qui perdit la plupart de ses moyens de prospérité.

Au treizième siècle, Arles fut taxée à deux cents feux correspondant à soixante mille ames, dans le même rapport qui était établi à Aix. Le nombre des feux resta toujours le même pour Arles et les autres Terres Adjacentes, quoique la population diminuât progressivement. Cela tenait à ce que

(1) De telle sorte que dans l'affouagement de 1698 Tarascon est taxé à 86 feux qui dans la proportion ordinaire donnent 25800 ames.

(2) Dans l'affouagement de 1698.

(3) Ces six mille habitans passèrent à Boulbon, à Mézoargues, à Eyrargues, à Graveson et à Fontvieille.

les Terres Adjacentes ne fesant point partie du pays de Provence, payaient leurs impôts dans une proportion convenue qui ne se rapportait point à l'affouagement.

La ville de Marseille n'a jamais été affouagée, parce qu'elle formait une division à part qui n'était comprise dans les Terres Adjacentes que d'une manière accessoire. Pour trouver la population de cette ville, il faut donc recourir à d'autres documens. Au treizième siècle, Marseille, selon tous les historiens, était un peu plus considérable qu'Arles. Or cette dernière avait alors soixante mille habitans. Marseille devait donc en avoir environ soixante-cinq mille. Dans la suite Arles perdit, et Marseille gagna. Vers la fin du quinzième siècle, au moment de la réunion du comté de Provence à la monarchie française, Marseille, suivant toutes les vraisemblances, avait une population de soixante-quinze à quatre-vingt mille ames. La protection éclairée que René accorda à l'industrie et au commerce, les travaux qu'il fit entreprendre, la bonté paternelle de son gouvernement, tout servit à donner à la population de cette ville un mouvement progressif (1), mouvement qui fut arrêté plus tard par les guerres civiles et par les maladies contagieuses.

(1) Statistique, t. III, p. 19 et suiv.

LITTÉRATURE, ARTS ET SCIENCES.

Les Provençaux ne s'étaient guère perfectionnés au contact de la civilisation italienne. Ils semblaient avoir vu avec indifférence les vives lumières qui brillaient sur une terre célèbre, théâtre si mobile de leurs victoires et de leurs revers. Là régnaient à la fois le luxe, les arts, les richesses, l'élégance des mœurs, la sagesse des institutions, tous les trésors de l'industrie, tous les prodiges de l'esprit humain. Là s'élevaient Milan et ses palais de marbre; Florence, ville des sciences, des amours et de la liberté (1); Naples, voluptueux séjour des Muses; Rome enfin, cette Rome orgueilleuse, dormant sur ses conquêtes et parée de tant de dépouilles.

Contraste déplorable ! la Provence où la lyre des troubadours avait perdu ses sons harmonieux, se voyait malheureusement frappée de stérilité intellectuelle. La France ne présentait pas un meilleur spectacle. Sa littérature s'enorgueillissait, au quinzième siècle, d'avoir produit le roman de la Rose et le doctrinal d'Alain-Chartier. En ce temps de disette morale, la renommée s'acquérait à bon marché, et plusieurs hommes, qui jouirent d'une

(1) Dante, *Purgatorio*. — Saint-Marc-Girardin, Tableau de la Littérature Française au XVI[e] siècle.

réputation brillante, restent ensevelis dans un oubli profond. De singuliers prédicateurs, tribuns extravagans d'une multitude bigote, captivaient tous les suffrages; et nous ne pouvons plus comprendre aujourd'hui l'autorité de leurs paroles cyniques, la nudité de leurs grotesques images, l'impudence de leurs bouffonneries, le scandale de leurs quolibets, le ridicule abus de leur érudition, en un mot l'épouvantable désordre de leur esprit; prêtres étonnans qui prouvaient *la charité par les sources du Nil*, et *l'abstinence par les douze signes du Zodiaque* (1). Il dut y avoir en Provence plusieurs orateurs de ce genre; mais le nom du père Abellon (2), de l'ordre de Saint-Dominique, est le seul qui soit parvenu jusqu'à nous. A peu près à la même époque, l'histoire cite quelques écrivains ecclésiastiques, quelques auteurs qui se consacrèrent à des travaux de théologie, la plus vide de toutes les sciences. Tels furent Hugues de Digne, religieux de l'ordre de Saint-François (3); François de Mayronis (4), du même ordre, né dans

(1) Érasme, *de Arte Concionandi.*

(2) Né à Saint-Maximim, vers la fin du 14e siècle, il mourut à Aix le 15 mai 1450, en odeur de sainteté.

(3) Hugues a laissé : 1° une Explication de la Règle de Saint François; 2° un Livre sur les Trois Moyens de parvenir à la Béatitude; 3° un Traité sur la Pauvreté; 4° des Constitutions pour les Frères du tiers-ordre de la Pénitence.

(4) On a de lui plusieurs Traités de Philosophie et de Théologie, ainsi que des Panégyriques et des Commentaires sur la Genèse.

la vallée de Barcelonette; Armand de Bellevue (1), dominicain.

Plusieurs jurisconsultes, fort estimés de leurs contemporains, se distinguèrent en Provence, tels que Jean Blanc, ou Blanchi (2), de Marseille; Bernard Dorna (3), Guillaume Durand (4), du diocèse de Riez, qui florissaient dans le treizième siècle; Pierre Antiboul (5), du Cannet près du Luc; Jacques de Bellevue (6), et Jourdain Brice d'Aix (7), qui vivaient tous les trois dans le siècle suivant.

Deux médecins, Guillaume Angelic (8) de Marseille, et Arnaud de Villeneuve (9), du lieu qui portait son nom dans le diocèse de Vence, obtinrent aussi des succès au treizième siècle.

(1) Le plus important de ses ouvrages est une espèce de Dictionnaire des Mots les plus difficiles de la Philosophie et de la Théologie.

(2) Auteur de l'*Epitome Feudorum*.

(3) Connu par son Traité *De Libellorum Conceptionibus*.

(4) Il a publié le Miroir du Droit, *Speculum Juris*, le Répertoire du Droit, *Repertorium Juris*, le Rational des Offices Divins, et un Abrégé des Gloses et du Texte du Droit Canon.

(5) Son ouvrage sur les Droits municipaux et seigneuriaux, intitulé: *De Muneribus*, lui fit une grande réputation.

(6) Il nous a laissé plusieurs ouvrages de Jurisprudence.

(7) Il était Juge-Mage; on ne cite de lui aucun ouvrage de Droit, bien qu'on le considère comme un des premiers jurisconsultes de son époque.

(8) Auteur d'un Traité *De Urinâ non visâ*.

(9) Il a composé un grand nombre d'ouvrages. Son Commentaire sur l'École de Salernes a été imprimé fort souvent et en différens pays.

Albert, chanoine de l'église d'Aix, après avoir fait le voyage de la Terre-Sainte, composa l'Histoire de la Première Croisade jusques à la seconde année du règne de Baudoin, roi de Jérusalem (1). C'est une des mieux détaillées que nous possédions sur ce sujet intéressant. Bertrand Boisset d'Arles rédigea, dans le quatorzième siècle, un journal des principaux événemens dont il fut le témoin, et sa sécheresse égale sa bonhomie. Honoré Bonnor, prieur de Salon, écrivit, dans le siècle suivant, un livre intitulé : *L'Arbre des Batailles* dont les érudits eux-mêmes ne connaissent que le titre.

Le suffrage unanime des écrivains du quinzième siècle a compté René parmi les poètes et les prosateurs. Ce prince composa dans sa jeunesse des vers latins, des fabliaux, des ballades, des satires, et même des mystères, ou farces pieuses, qui formaient le seul spectacle dramatique de l'époque (2). Il est probable qu'il y eut de ces représentations théâtrales au château de Tarascon, en 1449, lorsque René y transporta sa cour.

L'allégorie, semblable à la plus bizarre des fées, régnait alors sur un grossier Parnasse, après avoir usurpé la place des compositions chevaleresques où fourmillaient naguère les géans, les dragons,

(1) C'est-à-dire depuis 1095 jusques en 1120.

(2) Ces ouvrages ne nous sont pas parvenus.

les enchanteurs, les sorcières, tous ces êtres imaginaires, tous ces personnages merveilleux qui se donnaient de si grands coups de lance (1). Les auteurs se précipitaient dans la route nouvelle qui leur était ouverte. Vices, vertus, distinctions insaisissables, subtiles arguties, raffinemens puérils de métaphysique rêveuse, sentimens de toute nature vinrent tour à tour se montrer sur une scène vivante. René, subissant le joug de ce goût général, mit au jour un ouvrage en prose et en vers intitulé : *Mortifiement de vaine plaisance*. C'est un dialogue mystique entre l'ame dévote et le cœur qui jouent le principal rôle. La morale de cette pièce consiste à prouver que toutes les douleurs de ce monde doivent nous en détacher insensiblement. Le mauvais goût y a laissé une empreinte ineffaçable. Après avoir employé tous les moyens de persuasion qui sont en leur pouvoir pour ramener le Cœur dans la voie du salut, la *Crainte de Dieu*, la *Foi*, l'*Espérance* et la *Grace Divine* s'emparent de lui, l'attachent sur une croix avec des clous d'argent et d'acier, le percent d'un coup de lance, et chassent tous les vices qui s'en étaient rendus maîtres, tels que *Superflue Réflexion*, *Convoitise*, *Envie*, *Présomption* et enfin *Vaine Plaisance*. Le Cœur, ainsi purifié, est porté à l'*Ame Dévote* qui, dans l'excès de sa joie, adresse de fer-

(1) Saint-Marc-Girardin, ouv. cité.

ventes prières au Ciel afin que le nouveau converti persévère dans ses bons sentimens. *Divine Justice*, *Contrition*, divers autres personnages paraissent sur la scène, et *Crainte de Dieu* raconte des paraboles. Dans le roman en prose et en vers de *Très-doulce mercy au Cœur d'Amour espris*, René a, dit-on, voulu décrire les longues infortunes de deux amans fidèles. Dans *l'Abuzé en Court*, allégorie où la poésie se mêle aussi à la prose, il semble avoir donné des conseils aux jeunes gentilshommes que leur naissance ou leur position appelait au rôle de courtisan. Il composa aussi un Traité des Tournois (1), et l'on prétend qu'il fit encore un Livre de Blason dessiné et enluminé de sa main.

René s'était de plus occupé à réunir des documens sur la Provence et l'Anjou. Il avait, assure-t-on, fait lui-même une description étendue du premier de ces états et tracé une carte géographique du second. Il voulut fixer en Provence plusieurs savans italiens avec lesquels il avait entretenu des relations lors de ses guerres de Naples. Mais il échoua dans cette louable tentative, parce que son concurrent Alfonse V et Ferdinand son fils pouvaient leur offrir de plus grands avantages. Il eut une correspondance suivie avec le vénitien Antoine Marcel, savant distingué, qui lui donna, entre au-

(1) Gassier, Hist. de la Chevalerie Française, ch. xxx. — De La Colombière, Théâtre d'Honneur, t. 1, ch. v.

tres manuscrits grecs, une Homélie de Saint-Jean Chrysostôme, nouvellement découverte. René cultivait les arts avec passion; il fut l'un des premiers princes qui introduisit des musiciens aux solennités religieuses. La miniature seule avait perpétué la tradition de la peinture, et c'est elle qui eut le mérite d'en conserver les traces à travers plusieurs siècles de malheur et de barbarie (1). René charma ses loisirs par la culture de cet art; il paraît même qu'il y consacra un temps qu'il pouvait plus utilement employer. N'étant que duc de Bar, il peignit sur verre son propre portrait; il existait à Angers, à Lyon, Avignon, Aix et Marseille des tableaux que l'on attribuait à ce prince et qui ont disparu. Quelques-uns lui attribuent aussi une vaste composition possédée par l'église métropolitaine de Saint-Sauveur d'Aix. Le sujet de ce tableau est désigné sous le nom de Buisson Ardent; mais la supériorité du travail nous fait croire que René n'en est pas l'auteur (2); car ce monarque, doué de quelques dispositions heureuses, n'excella pourtant dans aucun genre. Il encourageait la gravure, l'architecture, l'art de frapper les médailles, et la

(1) Grégoire Orloff, Essai sur l'Hist. de la Peinture en Italie, t. I.

(2) Saint-Vincent, Mémoires et Notices sur la Provence, p. 33, 35. — De Haitze, Curiosités de la ville d'Aix, p. 154. — Millin, Voyage dans le Midi de la France. — De Villeneuve, Hist. de René d'Anjou, t. III, liv. VII. — Boisson de la Salle, Essai sur l'Hist. des Comtes-Souverains de Provence, p. 347.

sculpture. On cite un Calvaire en relief de grandeur naturelle qu'il fit sculpter sous ses yeux pour en orner l'église de l'Hôtel-Dieu de la ville d'Aix.

UNIVERSITÉ D'AIX.

Aix était le siége des principaux établissemens d'instruction publique. Au commencement du douzième siècle cette ville avait une académie où l'on enseignait la jurisprudence et quelques élémens de belles-lettres. Saint Jean de Matha, fondateur de l'œuvre pour la rédemption des captifs, y vint perfectionner ses études (1). Durand, évêque de Mende, et le jurisconsulte Jacques de Bellevue, y reçurent le grade de docteur (2).

La cathédrale de Saint-Sauveur avait aussi une ancienne école pour ses clercs, sous la direction d'un chanoine; et les ordres mendians donnaient dans leurs monastères des leçons de philosophie et de théologie, en se conformant toutefois aux réglemens de l'académie.

A cette académie succéda un établissement plus utile et plus régulier. Louis II, comte de Provence, ayant formé le dessein de créer à Aix une université semblable à celle de Paris, demanda au pape

(1) Baillet, Vies des Saints, t. 1, p. 7 et 116.

(2) Pitton, Hist. d'Aix, p. 597. — Antoine Henricy, Notice sur l'Ancienne Université d'Aix.

Alexandre V son agrément pour l'exécution de cette entreprise. Il ne pouvait guère se passer de la permission pontificale, car toutes les écoles publiques étaient dirigées par le clergé, qui exerçait sans obstacle le monopole de l'enseignement. Alexandre, par sa bulle de 1409, approuva le projet de Louis II, lequel fonda l'université d'Aix quatre ans après. Il n'y créa d'abord que les facultés de théologie et de droit. Ce prince, dans ses lettres-patentes du 31 décembre 1413, fait valoir des motifs bien honorables pour la capitale de la Provence. Il parle du calme dont jouit ce séjour si favorable aux études, de l'agréable commerce de ses habitans et de la douceur de leur caractère, de la salubrité de l'air, de l'abondance des denrées, du grand nombre d'hommes instruits dans tous les genres que l'on y rencontre (1). La bulle d'Alexandre V exprime à peu près la même pensée.

Thomas de Pupio, archevêque d'Aix, fut élu en 1414 chancelier à vie, et l'on réserva la nomination de son successeur au recteur, aux licenciés et docteurs, qui élevèrent quelquefois des séculiers à cette place importante (2).

Par décision du conseil municipal, l'université d'Aix eut son siége dans une maison que la ville

(1) *Ad id studium locus propitius et quietus, incolarum grata communio et benigna, salubris aër, victûs abundantia; ac doctorum divini et humani juris peritorum, aliarumque scientiarum copia.*

(2) *Catalogus Doctorum almæ universitatis aquensis.* Aix, 1787.

possédait devant l'église Saint-Sauveur. Bientôt elle dressa ses statuts, et l'université de Paris lui en fournit le modèle. Elle régla son administration, ses emplois, sa discipline, ses études et le mode d'admission à ses grades (1).

Le roi René, par un édit du 17 novembre 1460, ordonna à tous les jeunes Provençaux, tant laïques qu'ecclésiastiques, de recevoir l'enseignement dans l'université d'Aix, sous peine de cent marcs d'argent pour les uns, et de la perte du temporel pour les autres (2). Deux ans après il y institua une chaire d'anatomie.

Ce prince en l'année 1476 fonda dans la ville de Saint-Maximin un collége royal sous la conduite des religieux de Saint Dominique et sous la surveillance spéciale de l'université d'Aix. Il voulut qu'il y eût trois chaires d'enseignement public : la première pour les arts libéraux et la philosophie, la seconde pour le droit canon, et la troisième pour la théologie (3).

L'imprimerie, nouvellement découverte, fesait ses premiers essais ; mais un siècle devait s'écouler avant son établissement en Provence. Les riches bibliothèques du roi René et de Charles du Maine,

(1) *Almæ Aquarum Sextiarum universitatis vetera et nova statuta.* Aix, 1667.

(2) Archives de la ville d'Aix, citées par Henricy.

(3) Honoré Bouche, t. II, liv. IX, sect. IV.

son successeur (1), renfermaient les premières productions de cet art bienfaisant qui a tant servi les progrès de l'intelligence et qui la rend impérissable. Les princes seuls pouvaient posséder une collection nombreuse de livres. Leur rareté était telle en Provence que, le 24 janvier 1414, un nommé Hugues Jusbert vendit à un étudiant en droit de Roquebrune six volumes au prix de dix écus d'or. L'archevêque-chancelier Thomas de Pupio donna à son chapitre en 1420 une Bible sur vélin, enrichie de miniatures, qu'il avait achetée cinquante florins d'or à Milan (2). Dans cette disette de livres uniquement accessibles aux favoris de la fortune, qui eût dit qu'un jour viendrait où les amis d'une instruction solide, pauvres comme riches, flotteraient embarrassés au milieu d'une abondance funeste qui leur présente plus d'erreurs que de vérités, plus de systèmes décevans que de doctrines raisonnables ?

FÊTES RELIGIEUSES.

Les Provençaux aimaient avec délice, comme ils aiment encore, les pompes du Catholicisme, les

(1) Ce dernier Comte de Provence légua sa bibliothèque au couvent de Saint-Maximin, *ad honorem gloriosæ Sanctæ Mariæ Magdalenæ.*

(2) Pitton, Annal. de l'Église d'Aix. — *Gallia Christiana*, t. 1, pag. 325. — Sobolis, Catalogue Hist. Manusc. des Archevêques d'Aix. — Henricy, Broch. citée.

cérémonies religieuses, toutes ces solennités extérieures qui saisissent à la fois les sens sous un ciel méridional. Ils n'auraient pu se contenter d'un culte plus sévère et plus froid, d'une liturgie sans divertissemens et sans spectacles. Il leur fallait des nuages d'encens, des guirlandes de fleurs, des gerbes de lumières, des voix de jeunes filles. Leur religion avait plus de racines dans l'imagination que dans l'ame, et quand leurs yeux étaient satisfaits, leur raison ne demandait rien.

René institua à Aix (1), à l'occasion de la Fête-Dieu, les jeux célèbres qui pendant si long-temps enivrèrent de joie le peuple provençal, et lui aussi était peuple de ce côté-là. Il en prescrivit les détails les plus minutieux avec autant de soin que s'il se fût agi de l'affaire la plus importante de son règne. Pour assurer perpétuellement l'exécution de ses volontés, il constitua des rentes sur un capital de son propre trésor, réversibles à la ville d'Arles dans le cas où celle d'Aix négligerait d'en employer les revenus suivant sa fondation spéciale.

Le jour de la Pentecôte, le conseil municipal d'Aix nommait le Prince d'Amour et l'Abbé de la Jeunesse. Le premier était toujours choisi dans l'ordre de la noblesse, qui payait la dépense considérable causée par la marche de son représen-

(1) Quelques-uns disent en 1443, d'autres en 1471.

tant (1). Le même jour les procureurs et leurs principaux clercs élisaient le Roi de la Basoche, lequel venait s'asseoir sur un trône dans la grand'salle du Palais de justice, y fesait choix de tous ses officiers en grande cérémonie, et était ensuite reçu par la Cour Souveraine. L'Abbé de la Jeunesse avait aussi ses officiers nommés par les consuls sur sa présentation (2). La veille de la Fête-Dieu, vers les dix heures du soir, les divinités du paganisme, toutes à cheval et décorées de leurs attributs, traversaient la ville au milieu d'une foule immense, à la lueur de nombreuses torches, au son des cloches, au bruit des fifres et des tambours. Ensuite venaient les chevaliers du guet, des porte-drapeaux, des danseurs, après lesquels s'avançaient

(1) La noblesse provençale fit des remontrances sur cette dépense. Par déclaration de Louis XIV, en date du 28 juin 1668, la dignité du Prince d'Amour fut supprimée et l'on créa un Lieutenant du prince. Ce lieutenant, pris dans l'ordre des avocats ou dans la haute bourgeoisie, continua de tenir le premier rang dans la fête.

Le Prince d'Amour, et après lui son lieutenant, imposaient une amende nommée *pelote* à tout cavalier qui fesait aux demoiselles du pays l'affront d'épouser une étrangère, et à toute demoiselle qui, en épousant un cavalier étranger, semblait annoncer que ceux du pays n'étaient pas dignes d'elle.

Le Parlement d'Aix maintint, par plusieurs arrêts, le droit de pelote.

L'institution du Prince d'Amour rappelle évidemment les usages et les traditions des Cours d'Amour.

(2) L'Abbé de la Jeunesse avait voix délibérative dans le Conseil de Ville durant toute l'année de sa nomination.

sur un char Jupiter tenant son foudre et son aigle, Junon portant son sceptre et son paon, Vénus couverte de fleurs, Cupidon avec son arc et ses flèches, accompagné des Jeux, des Ris et des Plaisirs. Les trois Parques fermaient la marche, sans doute pour inspirer une pensée sérieuse après tant de joies insensées.

Le lendemain, à la procession (1), c'était un autre spectacle. La présence du Dieu Vivant, dont cette fête est le triomphe, venait de disperser tous les dieux de l'Olympe, toutes les idoles du Mensonge. Alors les principaux personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament retraçaient quelques événemens de leur vie sur une scène nouvelle, offrant néanmoins dans des jeux burlesques un ridicule assemblage de tableaux sacrés et d'images profanes. Le roi Hérode était entouré de diables armés de fourches. Judas recevait des coups au milieu des apôtres. Saint Siméon en mître et en chape donnait la bénédiction et portait de la main gauche un panier rempli d'œufs. Moïse montrait aux Juifs les Tables de la Loi; l'un d'entre eux portait un Veau d'Or au bout d'un bâton qu'il fe-

(1) Cette procession, interrompue par la Révolution en 1792, fut célébrée en 1803, 1804, 1807, lorsque la princesse Pauline Borghèse était à Aix; en 1811, pour la fête de la naissance du Roi de Rome; en 1814, mais incomplètement, pour l'arrivée du Comte d'Artois; enfin, en 1823, pour l'inauguration de la statue du roi René, en présence de la Duchesse d'Angoulême.

sait tourner; un autre jetait en l'air un chat enveloppé dans un morceau de toile, le recevait dans ses bras et le lançait encore. La reine de Saba dansait devant Salomon; les Trois Mages suivaient l'Étoile mystérieuse (1). Des groupes de danseurs aux couleurs variées tenaient à la main une baguette ornée de rubans. Les bâtonniers, élégamment habillés en soie, s'arrêtaient devant les reposoirs et y fesaient leurs exercices. D'autres jouaient du drapeau et de la lance avec une adresse étonnante. Le Prince d'Amour, l'Abbé de la Jeunesse et le Roi de la Basoche allaient saluant les dames, chacun suivi d'un brillant cortége de parens et d'amis. Tous les corps de métiers marchaient enseignes déployées. On y voyait aussi toutes les corporations religieuses, toutes les administrations publiques, le Recteur suivi des quatre Facultés, le Clergé séculier, la Cour Souveraine en robe rouge, précédée du premier huissier portant une masse richement décorée. Derrière le dais se trouvait la Mort, qui fesait aller sa faux à droite et à gauche en criant: *Hohoou*, *Hohoou*(2). C'était

(1) Il y avait une foule d'autres jeux qui amusaient la populace, entre autres le *Massacre des Innocens*. Ces innocens étaient de jeunes polissons appelés *Tirassouns* parce qu'ils se traînaient dans les ruisseaux. Les autres personnages étaient en général représentés par des hommes de la dernière classe du peuple, à l'exception du Prince d'Amour, de l'Abbé de la Jeunesse et du Roi de la Basoche.

(2) Grégoire, Explications des Cérémonies de la Fête-Dieu. — Massieu, Hist. de la Poésie Française, p. 582. — Millin, Voyage dans le Midi de la France, t. II, ch. LIV.

encore une moralité, car toutes les représentations de ce monde ont une même fin; et, quel que soit le drame de nos destinées, le dernier acte c'est toujours la mort.

Plusieurs cérémonies du même genre existaient en Provence avant le règne de René. A Marseille des enfans, dans l'accoutrement des diables, couraient en désordre devant la procession de la Fête-Dieu (1). Le même jour, dans la ville d'Apt, des jeunes gens habillés aux frais du public représentaient les Saints Mystères. A Salon les membres de la confrérie des paysans dite de *Dieu le Père* nommaient toutes les années, le jour de l'Ascension, un d'entre eux qui prenait le titre de *Rey de l'Ayssado*, Roi de la Pioche. Ce laboureur paraissait à la procession de la Fête-Dieu tenant une pioche en guise de sceptre, et précédé d'une troupe de pages portant chacun une épée nue. Une paysanne de son choix partageait avec lui les honneurs de la royauté, et avait pour composer sa Cour des dames d'honneur parées de bouquets. Au-devant d'eux marchaient à quelque distance les uns des autres un paysan qui fesait flotter un drapeau, un berger jouant du bâton, un tambour de guerre, enfin quatre danseurs suivis de plu-

(1) Ces diables furent supprimés à la fin du 17e siècle. Le bœuf qui figure aujourd'hui à cette procession n'y fut introduit que vers le milieu du même siècle.

sieurs tambourins (1). A Pertuis on fesait la fête de la Belle Étoile pour honorer l'astre mystérieux qui guida les Mages de l'Orient vers le berceau du Sublime Fils de Marie. En 1433 les Arlésiens retinrent pendant un an les mimes ou ménétriers qu'on leur avait envoyés pour relever la pompe des processions. Les Tarasconais, dans la fête de la *Tarasque*, témoignaient, comme ils témoignent encore, leur reconnaissance envers Sainte Marthe, patrone de leur cité (2). Tous ces jeux, toutes ces cérémonies, sont des pages vivantes de l'histoire du Moyen-Age. Le présent s'enchaîne toujours au passé dans les sociétés humaines, et les siècles en s'écoulant transmettent aux siècles futurs des institutions mutilées, faibles débris d'un grand naufrage que l'on dirait jetés sur une terre étrangère pour y braver l'injurieuse loi du temps dévorateur. Mais ces débris des anciens jours, privés de vie et de puissance, n'excitent que la curiosité quand ils échappent à la moquerie, parce qu'ils se trouvent placés au milieu d'une société nouvelle qui puise ailleurs ses émotions et cherche d'autres plaisirs. Tels sont ces monumens antiques qui peuvent un instant charmer les yeux, mais qui ont

(1) Statistique des Bouches-du-Rhône, t. III.

(2) D'après une tradition populaire, Sainte Marthe enchaîna la *Tarasque*, monstre amphibie sur lequel on raconte des fables ridicules.

perdu le privilége de parler aux cœurs, parce qu'ils peignent des mœurs effacées, des usages perdus et des croyances éteintes.

ÉTAT DES JUIFS.

Le sort des Juifs en Provence ne s'était pas amélioré au quinzième siècle. Le peuple les accablait toujours de sa haine et de son mépris, et des réglemens de police les obligeaient de porter publiquement des marques humiliantes. Les seigneurs et les évêques les mettaient également à contribution. Les Juifs d'Arles payaient un impôt à la maison des Porcellets (1). Ceux d'Aix étaient forcés de fournir à l'archevêque plusieurs livres du meilleur poivre. Les Israélites de Marseille devaient offrir tous les ans deux lamproies à l'évêque. Ils payaient aussi annuellement une certaine somme au prieur de Saint-Martin, et on les obligeait les dimanches et les fêtes de députer un des leurs à la cathédrale pour y entendre le sermon : idée facétieuse qui avait passé par la tête de nos ancêtres. Les Juifs ne pouvaient s'embarquer plus de quatre à la fois sur un vaisseau marseillais (2). On leur défendait de travailler en public les jours où le

(1) En 1484, des paysans, venus à Arles pour la moisson, y détruisirent la synagogue de fond en comble.

(2) Statuts de Marseille, liv. IV, ch. XXII.

travail est défendu par la religion catholique (1), et on ne leur permettait d'aller aux bains que le vendredi (2).

Les Juifs établis en Provence continuaient de se livrer à l'exercice de la médecine. Charles II leur avait défendu de tenir aucun Chrétien à leur service; il voulut qu'ils fussent incapables d'occuper aucune charge (3), mais René leur permit de remplir l'emploi de procureur fiscal dans les domaines seigneuriaux. Il avait honoré de sa confiance un Israélite qui était tout à la fois son médecin et son astrologue, car les rêveries de l'astrologie se mêlaient encore à l'étude des sciences médicales. Cet homme, que le bon prince fit baptiser sous le nom de *Nostra Dona*, de Notre Dame, jouissait du plus grand crédit à Aix et fut le bisaïeul de l'historien César Nostradamus. Au reste, les Juifs s'adonnaient au trafic avec plus d'ardeur que jamais, et le lucre calmait chez eux les souffrances de la dignité blessée.

AGRICULTURE.

La famille de Boson avait provoqué la renaissance de l'agriculture en fesant des concessions

(1) Statuts de Marseille, liv. v, ch. viii.

(2) *Id.* ch. xiii.

(3) Ruffi, Hist. des Comtes de Provence, p. 234.

d'une grande partie des domaines de la Couronne, et en favorisant l'aliénation des biens seigneuriaux et la division des propriétés. De leur côté les évêques de Marseille, les abbés de Saint-Victor et les moines de Mont-Majour rendirent de grands services à l'agriculture en mettant en valeur des terres considérables qu'ils donnaient à bail ou qu'ils fesaient administrer par des intendans. Ils desséchèrent des terrains inondés, ouvrirent des canaux d'arrosage, établirent des moulins, bâtirent des fermes, étendirent les prairies et les jardinages, multiplièrent les bestiaux.

Les princes de la maison de Barcelone se firent une gloire d'encourager les cultivateurs. Plusieurs espèces de raisins noirs et de figues furent apportées de Catalogne et acclimatées en Provence. On doit à Alfonse Ier la fondation d'un haras aux environs de Château-Renard, et l'introduction des taureaux et des chevaux dans la Camargue.

A Arles la grande culture fut la base de la prospérité publique, et cette ville sembla dès-lors destinée à devenir le centre de vastes intérêts agricoles. En général, dans cette renaissance de l'agriculture, les contrées le plus tôt et le mieux cultivées furent la vallée de l'Huveaune, la Camargue, la pente méridionale des Alpines, Salon, Tarascon, Saint-Remi, et la région comprise entre la Durance et le Rhône. Aix et le reste de la Provence firent des progrès plus lents.

Raymond-Bérenger IV, le dernier des comtes de Barcelone, donna un nouvel essor à l'agriculture, première nourrice des hommes et source toujours féconde de leurs véritables richesses. Il affranchit de toute imposition le sel destiné aux troupeaux, fit ouvrir de nouvelles routes, dessécher des marais, défricher plusieurs terrains incultes. C'est sous son règne que les belles plaines situées entre la Durance et le Rhône commencèrent à sortir du sein des eaux au moyen de fossés d'écoulement. On lui attribue aussi l'amélioration des bêtes à laine par le croisement des béliers qu'il fit venir de Catalogne avec les brebis du territoire d'Arles, qui étaient fort dégénérées.

L'agriculture provençale dut aux Croisades des obligations particulières. Un grand nombre de méthodes utiles et de végétaux productifs furent apportés de l'Orient. Parmi ces végétaux on peut citer le citronnier et le pin d'Alep. Le citronnier fut naturalisé par les Croisés en Sicile et en Italie vers la fin du onzième siècle et au commencement du douzième. Il était déjà arrivé à Hyères et dans plusieurs autres parties de la côte. Le pin d'Alep fut apporté à Marseille, et il s'y multiplia tellement qu'il finit par exister seul sur des montagnes calcaires où croissaient auparavant le mélèze et le pin sauvage (1). A dater de la même époque on reprit

(1) Parmi les plantes utiles qui vinrent du Levant à la suite des Croisades, on cite diverses espèces de cucurbitacées, l'artichaut, quelques navets, le safran, etc.

l'usage de la greffe pour améliorer et varier les fruits.

Les princes des deux maisons d'Anjou, si malheureusement entraînés par les guerres d'Italie, n'eurent pas le loisir de s'occuper de l'agriculture. Cependant un mouvement favorable était déjà donné, et l'intérieur de la Provence produisit d'abondantes récoltes de grains, à tel point que les États du pays, convoqués à Aix au mois de mai 1429, prièrent Louis III de lever la défense d'exporter le blé, attendu qu'on en récoltait au-delà de la consommation et qu'il était tombé à trop bas prix. Cette demande fut accueillie.

Entre tous les comtes de Provence, René a toujours une place à part. Ce bon prince ne négligea rien pour favoriser l'agriculture. Parmi ses entreprises il faut citer les premiers travaux pour le desséchement des marais d'Aubagne, la réparation et le prolongement des canaux d'arrosage dérivés de l'Huveaune, la mise en culture du bassin de Gardane, les travaux que réclamaient les territoires de Tarascon et d'Arles, les routes à travers la Crau, et une multitude d'autres ouvrages touchant la fécondité du sol et l'assainissement du pays. Nous lui devons aussi les premiers arrêtés pour la conservation et l'aménagement des bois. Il excita le zèle des cultivateurs qui se livraient à la préparation des raisins secs, et il leur donna lui-même l'exemple à sa campagne de Gardane. En

1440 il publia des réglemens pour les fossés d'arrosage. Deux ans après il exempta de toute espèce de péages et de tributs les troupeaux qui venaient hiverner dans la Basse Provence. Enfin en 1472 il accorda des primes aux meilleures laines et des encouragemens aux ouvriers en drap (1).

COMMERCE ET INDUSTRIE.

La cessation des Croisades et la chute des colonies chrétiennes en Orient portèrent un rude coup à la prospérité commerciale de Marseille. Cette ville ne trouva qu'un faible dédommagement dans le commerce qu'elle put faire en Sicile et à Naples, car ce commerce, assez borné, était troublé sans cesse par les flottes puissantes des rois d'Aragon, ennemis jurés des comtes de Provence. D'ailleurs le commerce maritime de Marseille avait vu s'élever des concurrens heureux contre lesquels toute lutte était impossible. Et en effet que pouvait cette ville contre Venise? Au quatorzième siècle la République Vénitienne avait un crédit immense, un pouvoir extraordinaire. Elle tenait dans ses mains presque tout le commerce des côtes de la Romanie. Candie et Négrepont lui appartenaient. Une partie de la Grèce et de l'Archipel fléchissait sous ses armes victorieuses. Elle dominait à l'embou-

(1) Statistique des Bouches-du-Rhône, t. III.

chure des fleuves de l'Adriatique. Sa formidable marine, sillonnant en tout sens la Méditerranée, fréquentait aussi les ports de la Flandre et de l'Angleterre (1). Son immense entrepôt engloutissait les trésors des autres nations, et sa banque, fondée, dit-on, dès le douzième siècle, facilitait par ses billets toutes les affaires commerciales du monde (2). Gênes, qui avait devancé Venise dans ses établissemens au Levant et qui partageait avec elle l'important commerce de la mer Noire, n'atteignit jamais au même degré de splendeur, et finit même par succomber aux coups portés par sa rivale. Néanmoins, dans sa décadence, elle l'emportait encore sur Marseille, qui se voyait aussi éclipsée par Florence, par Pise et par Barcelone. On vit cette dernière, riche de toutes les institutions d'une cité du premier ordre, déployer au moyen-âge une puissance maritime, un esprit commercial et industriel, qui portèrent au loin la gloire catalane (3).

La seconde maison d'Anjou se fit aimer en Provence; cependant on cite d'elle peu de dispositions favorables au commerce. Les soucis d'une guerre ruineuse agitèrent constamment son règne. René

(1) Marin, *Storia del Commercio de Veneziani*, t. IV à VI. — Daru, Hist. de Venise, 3ᵉ édit., t. III, liv. IX.

(2) Depping, Hist. du Commerce entre le Levant et l'Europe, etc., t. I, ch. III.

(3) *Id.* ch. III et IV.

s'efforça en vain de ranimer en Provence les affaires commerciales. Il fit un traité avec la ville de Bonne sur la côte d'Afrique pour assurer la liberté de la navigation. Il accorda en 1472 un sauf-conduit à toutes les nations chrétiennes ou infidèles qui viendraient négocier à Marseille. Dans le préambule de cet édit il déclare que les Marseillais sont déchus de leur florissant état moins par leur faute que par les caprices de la fortune (1). Il avait certes bien raison. Les Marseillais n'avaient rien négligé pour rendre la vie à leur commerce, et les nobles s'y livraient eux-mêmes sans déroger, tandis que la même industrie exercée en France eût sottement laissé sur leur nom une tache indélébile. La famille de Candole, qui possédait en Provence onze fiefs considérables, s'était enrichie à Marseille par le négoce, comme les Médicis à Florence. La maison de Montolieu, qui remontait aux premiers temps de la chevalerie, donnait à sa fortune la même origine (2).

Marseille laissait entrer, moyennant des droits modiques, la draperie de France, la toilerie de Bourgogne, les maroquins, les savons, les ouvrages en fer, et d'autres produits des fabriques étran-

(1) De Villeneuve, Hist. de René d'Anjou, t. III.

(2) Fauris de Saint-Vincent, Mémoire sur l'état du Commerce en Provence, dans le moyen-âge. — Marchetti, Discours sur le Négoce des Gentilshommes de la ville de Marseille.

gères. Elle continuait aussi d'importer son sucre du Levant. On en fesait en Provence une grande consommation au quinzième siècle. René, lors du tournois donné à Tarascon, distribua aux dames du vin et des confitures faites avec des épices et du sucre. Ce prince essaya de naturaliser à Hyères la culture des cannes; mais elle n'y réussit pas à cause du mistral (1).

Le commerce des cuirs et des peaux préparées était toujours cultivé à Marseille. Le corps des tanneurs avait acquis des richesses. Ils firent dériver proche de Marseille les eaux de l'Huveaune, d'abord pour leurs fabriques, ensuite pour l'utilité commune. La ville les aida dans cette entreprise, mais les premières dépenses restèrent à leur charge (2).

Marseille possédait des magasins de verreries à l'usage des provinces voisines. On en transportait une grande quantité en Espagne et une quantité moins grande dans les Échelles du Levant. René établit des fabriques de verres à deux lieues d'Apt, près de l'abbaye de Valsainte et du village de Gault. Il accorda des privilèges aux verriers qu'il avait fait venir du Haut-Dauphiné, les affranchit de toutes impositions, et se plaisait quelquefois à les voir travailler. De bons peintres, occupés à orner

(1) Pierre de Quiqueran, *de Laudibus Provinciæ.*

(2) Fauris, ouv. cité.

les vitraux de couleurs vives et variées, perfectionnèrent cet art, déjà pratiqué en Provence dès le onzième siècle (1).

Il y avait annuellement à Fréjus une foire renommée, qui pourtant ne pouvait pas rivaliser avec celle de Beaucaire. Montpellier aussi en tenait une où les marchands venaient en foule. Cette ville possédait les comptoirs du fameux Jacques Cœur, le plus riche négociant de la France au moyen-âge. Il avait fait construire à Montpellier la Bourse du Commerce. Dix à douze galères lui appartenaient, et ce fut sur sa marine particulière qu'une ambassade française s'embarqua pour l'Italie en 1446. Les productions indigènes du Languedoc étaient à peu près les mêmes que celles de la Provence. Mais le Languedoc avait de plus une industrie importante qui l'enrichissait. On y fabriquait des draps fins de toutes les teintes. On les embarquait au port de Cette, et les Catalans, les Vénitiens et les Génois les transportaient dans les diverses contrées de l'Europe, dans le Levant et surtout à Constantinople. La laine venait en partie de la Barbarie. La Provence en produisait d'une très-bonne qualité. Il y avait des fabriques de draps à Marseille, à Arles et à Grasse. Ces draps, bien que

(1) Dans le quinzième siècle et dans le seizième, quelques Marseillais, entre autres le dominicain Guillaume, obtinrent des succès dans l'art de peindre sur verre. Guillaume embellit les principales églises d'Italie et de Provence.

grossiers, étaient pourtant recherchés par les étrangers, notamment par les Génois. On empêcha ces derniers de charger de draps leurs navires sur les côtes de Provence quand il y avait des vaisseaux marseillais et d'autres bâtimens provençaux prêts à charger (1).

L'usage des lettres de change était général en Provence dès le treizième siècle. Les italiens avaient des facteurs et des comptoirs à Avignon, où depuis la translation de la Cour de Rome s'étaient en outre établis plusieurs banquiers de Florence et d'autres parties de la péninsule italique. Un statut d'Avignon fait foi de la brutale avidité des marchands qui se disputaient les acheteurs, et il paraît que la même âpreté au gain régnait partout en Provence. Ce statut bien curieux porte que le marchand ou son commis qui osera courir sur l'acheteur et étendre la main sur lui pour l'entraîner dans sa boutique ou devant son établi, sera puni d'une amende dont l'accusateur aura la moitié (2).

La réunion de la Provence à la couronne en 1481 améliora rapidement son commerce et son industrie au préjudice du Languedoc, jusque-là favorisé par tous les rois de France. Quelque fertile que fût cette province, la disette l'affligea souvent,

(1) Depping, ouv. cité, t. I, ch. VI.
(2) *Stat. Avenion. lib.* IV, *rub.* I, p. 252.

à cause de la mauvaise culture des terres et du peu de sûreté qui régnait dans les campagnes. Cette, Aigues-Mortes, Narbonne, Montpellier et Toulouse déchurent de leur bonheur. Marseille devint bientôt le principal port des côtes du royaume sur la Méditerranée (1), et le mouvement commercial du midi de la France se concentra dans son sein, qui ne pouvait pas perdre le germe de sa fécondité et de sa puissance. Ce germe précieux n'avait besoin que d'une circonstance favorable pour se développer à l'éclat du soleil, et le pavillon Marseillais, sous la protection de la monarchie française, flotta encore avec honneur, avec indépendance.

MONNAIES (2).

Les monnaies des rois de France de la première et de la seconde race eurent cours en Provence. Ces princes, depuis Clotaire Ier jusqu'à Louis-le-Bègue inclusivement, en firent battre à Arles, Avignon et Marseille.

Charles-le-Chauve, par une ordonnance de 854, fixa au nombre de neuf les villes où il voulait qu'à l'avenir on battît monnaie. On ne trouve dans ce

(1) Toulon n'était encore qu'un gros bourg sans importance.

(2) Le savant mémoire manuscrit de Fauris-Saint-Vincent (Bibliot. publique de Marseille) m'a principalement servi de guide dans cette esquisse rapide.

nombre aucune ville provençale, mais il est vraisemblable que Charles dérogea bientôt à cette fixation (1).

La figure du denier d'argent de Boson est à peu près de la même fabrique que les monnaies de Charles-le-Chauve. Il ne nous reste aucune monnaie des souverains de Provence, depuis Boson jusqu'à Alfonse Ier, qui ait été frappée dans ce pays.

Les conquêtes de Charlemagne avaient rendu l'argent très-commun en France. Les malheurs que le royaume éprouva sous les successeurs de ce monarque, et surtout les dévastations des Normands, l'épuisèrent bientôt, de sorte que dans les siècles suivans rien n'était plus rare que les métaux précieux. On y contractait par échange comme aux premiers âges du monde.

Une charte de 1034 (2) mentionne plusieurs marchés de cette espèce, au sujet de la dotation de l'église du bourg de Saint-Zacharie. Il y est dit que les prêtres de cette église avaient acquis, moyennant un cheval, la troisième partie d'un moulin situé sur l'Huveaune. Ils avaient aussi acheté

(1) Leblanc, en son Traité des Monnaies de France, p. 122, mentionne une monnaie de Charles-le-Chauve, frappée à Arles. Sous le règne de Louis-le-Bègue on continua de battre monnaie dans cette ville.

(2) Belsunce, Hist. des Évêques de Marseille, t. 1.

un *Condamine*, c'est-à-dire un champ franc de toute redevance (1), moyennant un cheval, un bœuf et deux cochons. Les plus riches seigneurs ne contractaient pas différemment.

Rien ne prouve plus la rareté de l'argent pendant les onzième et douzième siècles, qu'une charte conservée dans les archives du chapitre de Marseille. C'est un acte d'acquisition de la moitié d'une vallée aux portes de la ville, fait par ce chapitre, en 1118, pour le prix de soixante-dix sols melgoriens (2), qui ne fesaient pas un marc et demi d'argent.

Les chartes du onzième siècle font mention des monnaies de l'empereur Othon-le-Grand, comme étant à peu près les seules qui eussent cours en Provence (3).

Plusieurs siècles s'écoulèrent sans qu'on frappât aucune monnaie dans ce pays; on se servit, pendant tout ce temps, des monnaies des provinces voisines, et surtout des deniers melgoriens et des raimondins.

La monnaie melgorienne fut ainsi appelée des comtes de Melgueil qui la fesaient battre dans un château de ce nom en Languedoc. Le titre en a beaucoup varié, parce qu'il n'était réglé que par l'intérêt et le caprice.

(1) Glossaire de Ducange, *verbo Condamina.*

(2) Belsunce, *Ibid.*

(3) Histoire manuscrite de l'abbaye de Mont-Majour.

Les deniers raimondins ont été frappés au coin des comtes de Toulouse, qui possédaient le Comté-Venaissin sous le titre de Marquisat de Provence.

Guillaume-le-Jeune, dernier comte de Forcalquier, mort en 1209, fit frapper des espèces qui prirent son nom. Au commencement du quatorzième siècle, on se servait encore des deniers guillelmins dans le comté de Forcalquier, ainsi que le prouve un acte d'hommage prêté, l'an 1310, à l'évêque d'Apt.

L'empereur Conrad III, en donnant à Raimond-des-Baux l'investiture de la Provence, lui donna aussi le droit de battre monnaie; mais il paraît que Raimond-des-Baux ne fit aucun usage de cette concession.

C'est sous Alfonse Ier qu'on commence à voir de la monnaie au coin des souverains-comtes de Provence. Les deniers royaux couronnés sont les premières espèces qu'ils ont fait frapper. La plus ancienne charte où il en est fait mention est un acte de l'an 1184, par lequel Hunno, neveu du roi Alfonse, vendit pour deux ans aux recteurs de la confrérie du Saint-Esprit à Marseille, et moyennant la somme de dix mille sols royaux, les cavalcades que cette ville devait au comte de Provence.

Il y a aussi des oboles d'Alfonse Ier. Ces pièces portent l'empreinte de la barbarie.

Il paraît, par une charte de Gui de Fos, archevêque d'Aix, que soixante sols royaux couronnés

valaient un marc d'argent en 1196. L'acte de vente du lieu de Château-Gombert, fait en 1201, par Lambert d'Aubagne, à Raymond de Peyroles, prévôt de l'église de Marseille, porte que le prix fut de cinq cents sols royaux couronnés, dont cinquante-huit valaient un marc d'argent fin (1). Dans l'acte de vente de la terre de Julians, en 1214, les sols royaux sont évalués à soixante sols le marc (2)

Les deniers royaux frappés sous le règne d'Alfonse I[er] continuèrent d'avoir cours sous les Raymonds-Bérengers, au coin desquels on n'en frappa point. La valeur de ces espèces eut des variations fréquentes.

Il est certain qu'on n'a frappé aucune monnaie d'or en Provence sous le règne de la maison de Barcelone.

La plus ancienne charte connue où il est fait mention d'espèces d'or est l'acte de fondation de l'église collégiale de Barjols par Rajambaud, abbé de Saint-Victor, en l'année 1061.

Dès le commencement du treizième siècle l'or et l'argent devinrent un peu plus communs, et l'on trouve des ventes faites en Provence moyennant des sommes considérables. En 1211 Hugues de Cavaillon vendit à l'archevêque d'Aix la terre de Peyroles pour le prix de trente-six mille sols

(1) Archives de l'Église de Marseille.

(2) Archives de l'abbaye Saint-Victor.

royaux couronnés (1). En 1216 l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem acheta des directes dans la ville et le territoire de Manosque pour la somme de deux mille oboles d'or et de cinq mille sols guillelmins (2), seules espèces qui fussent connues en Provence dans les onzième et douzième siècles. Ce ne fut que vers le milieu du treizième qu'on commença à y connaître les florins.

Les chapitres de paix accordèrent aux Marseillais, en 1257, le droit de régler la fabrication des monnaies comme ils le jugeraient à propos, et il fut convenu que les espèces ne changeraient jamais de valeur. Seulement, par l'article 20 de ce traité fameux, Charles I[er] se réserva douze deniers menus *marseillez* par marc pour toute la monnaie qu'on fabriquerait à Marseille, tant en gros qu'en menus marseillez, et en espèces appelées *moneta milliarensium*, qui étaient peut-être des oboles (3).

(1) Archives de l'Église d'Aix.

(2) Histoire manusc. du grand prieuré de Saint-Gilles.

(3) Aucune charte n'évalue les gros marseillez. Ils étaient vraisemblablement moins communs que les menus.

Les gros marseillez sont d'argent fin et pesent 32 grains.

Le plus grand nombre de menus marseillez qui nous restent ont été frappés sous le règne de Charles I[er].

Les menus marseillez furent beaucoup en usage pendant le 13[e] siècle. Ils étaient de la valeur du denier royal couronné et pesaient 16 grains. Les oboles pesaient 6 grains. Vingt sols marseillez fesaient la livre royale. Il paraît par une charte de 1228 que trois

Dans les statuts municipaux de la ville d'Arles il n'est parlé d'aucune autre monnaie que des livres, sols et deniers raimondins. L'art. 25 donne à l'archevêque et aux consuls le droit de régler le cours des espèces, et il est défendu d'en introduire sans leur permission, à peine d'une amende de cent livres raimondines. L'art. 115 prohibe dans les villages et châteaux de la dépendance d'Arles la circulation des monnaies qui n'avaient pas cours en ville.

Il paraît que la monnaie raimondine avait été successivement affaiblie d'un quart depuis 1239 jusqu'en 1247, et d'un tiers depuis 1247 jusqu'en 1253. Le prix de la monnaie tournois n'avait pas varié pendant tout ce temps. On taillait 58 tournois au marc d'argent.

Les archevêques d'Arles ont aussi fait battre monnaie à leur coin particulier, en vertu des concessions du roi Boson, de son fils Louis-l'Aveugle, de l'empereur Conrad II, de Frédéric I, du pape Anastase IV, de Frédéric II (1); et ils conservèrent ce droit plus long-temps qu'aucun des autres évêques de France, car ils en étaient encore en possession vers le milieu du seizième siècle. La fabri-

livres marseillaises valaient une once d'or. Dans le même temps trois livres royales avaient la même valeur. Par une convention passée en 1269 entre Charles Ier et les habitans de Marseille, quatorze deniers marseillais sont évalués à douze deniers tournois.

(1) *Gallia Christiana*, t. I. — Saxi, *Pontif. Arelat.*, p. 187 et 226.

cation de leur monnaie était établie à Mondragon, et ils y avaient des officiers, comme on le voit par plusieurs monumens.

En l'année 1365, l'empereur Charles IV permit à l'archevêque d'Avignon de fabriquer des monnaies d'or, d'argent et de cuivre à Noves et à Barbentane; mais il paraît que les chefs de l'église avignonaise n'usèrent pas de cette faculté. Les archevêques d'Embrun, investis du même droit par un diplome de Conrad II, en 1147, n'en firent que très-peu d'usage, et leurs espèces sont fort rares. Les monnaies des évêques de Valence étaient au contraire très-répandues en Provence. Il en est fait mention dans plusieurs actes du douzième siècle et du treizième (1). Le droit de battre monnaie avait été accordé par l'empereur Frédéric Ier à Eudes de Chaponai, évêque de Valence, dans une charte de l'an 1157.

D'après les principes du droit public observé à cette époque, les monnaies des seigneurs particuliers ne devaient avoir cours que dans leurs fiefs. Quant à celles des évêques, elles avaient quelquefois cours dans tout leur diocèse.

(1) Notamment dans un acte de vente de l'an 1193, par lequel Raynier de Thoard, ancien prévôt de l'Église de Digne, vendit à Guillaume de Turries, abbé de Boscodun, et à ses moines, une terre située dans le territoire des Mées, moyennant la somme de 1500 sols valentinois.

L'historien de la maison de Simiane (1) et un autre auteur (2) parlent d'une transaction passée en 1252 entre la communauté d'Apt, Guirand et Bertrand Raybaud de Simiane, par laquelle il conste que ces deux seigneurs possédaient le droit de battre des espèces dans cette communauté, et d'y connaître du crime de fausse monnaie. Mais il est vraisemblable que la maison de Simiane n'a jamais fait usage de ce droit dont il ne reste aucun vestige.

La vicomtesse Agnès de Cadenet, veuve de Bertrand, dans un acte d'hommage rendu en 1245 à Béatrix, femme de Charles Ier, *confessa et reconnut avoir pouvoir et droit souverain de faire battre monnaie d'or et d'argent dans toute sa vicomté, et sur tous ses hommes et sujets* (3). Il n'y a pas plus de trace des monnaies des vicomtes de Cadenet que de celles de la maison de Simiane.

On peut dire la même chose de la concession que l'empereur Charles IV fit en 1346 à Gaucher Adhémar, vicomte de Grignan.

Sur la fin du treizième siècle et dans les premières années du quatorzième, sous le règne de Charles II, comte de Provence, on frappait à Saint-Remy des pièces de monnaie qui avaient

(1) Columby, liv. II, p. 592.
(2) L'abbé Robert, État de Provence, t. III, p. 88.
(3) César Nostradamus, p. 219.

cours dans les provinces voisines. Philippe-le-Bel, roi de France, voulant proscrire les espèces étrangères, ordonna au sénéchal de Beaucaire de saisir toutes les monnaies fabriquées à Saint-Remy, qu'on avait introduites dans les sénéchaussées de Beaucaire et de Nîmes (1).

Charles II fit des réglemens touchant la fabrication des espèces ; il n'imita pas les excès monstrueux auxquels se livrèrent à ce sujet Philippe-le-Bel et Edouard roi d'Angleterre, qui vivaient en même temps que lui. Sous son règne, les monnaies souffrirent peu d'altération, soit à Naples, soit en Provence. C'est un éloge qu'il partage avec tous les autres souverains-comtes. Quelle que fût l'urgence de leurs besoins, à l'occasion des malheureuses guerres d'Italie, ils n'eurent jamais recours à l'altération des monnaies pour se procurer des ressources passagères qui tournent toujours au grand dommage des peuples.

Le revenu modique dont jouissaient les comtes de Provence n'avait pu leur suffire, et ils s'étaient vus obligés de contracter des dettes considérables qu'ils ne purent jamais acquitter. Ce fut des papes qu'ils reçurent les plus grands secours. On lit dans Baluze que Clément V fit remise à Charles II et à Robert de la somme de 366,000 onces d'or que ces princes lui devaient pour les emprunts qu'ils

(1) Menard, Hist. de Nîmes, t. 1, p. 421.

avaient faits de ses prédécesseurs. Dans ce siècle où l'argent était si rare, la cour de Rome attirait à elle des sommes immenses de toutes les parties de la chrétienté.

Sous le règne de Jeanne Ire on continuait de fabriquer des espèces à Saint-Remy (1). Plus tard, c'est-à-dire au quinzième siècle, il y avait deux hôtels de monnaie en Provence; l'un était à Aix, l'autre à Tarascon.

Vers la fin de ce quinzième siècle, peu avant la découverte de l'Amérique, les métaux précieux étaient encore très-rares; et comme le prix de l'usure s'élève toujours en raison directe de la rareté du numéraire en circulation (2), l'intérêt de l'argent parvint à un taux énorme; il était souvent au vingt pour cent, et dans aucun état de l'Europe on ne le trouvait au-dessous de dix ou de douze (3).

Les variations rapides dans la valeur des objets de nécessité première engageaient les riches à conserver une quantité plus ou moins grande d'espèces métalliques. D'un autre côté les avanies et les spoliations auxquelles les juifs étaient sans cesse exposés, les obligeaient de cacher leurs trésors. La masse de la population se servait de monnaies

(1) Nostradamus, p. 427.

(2) Montesquieu, Esprit des Lois, t. II, liv. XXII, ch. V et suiv.

(3) Au quinzième siècle, avec la même quantité d'or on achetait six fois plus que de nos jours de toute espèce de denrées.

de cuivre, ou soldait ses engagemens en denrées et en travail manuel. Les bijoux, la vaisselle et les ornemens de prix ne pouvaient exister que chez les princes et dans les églises. On les fabriquait en Italie, et les Lombards qui se livraient à une industrie lucrative, avaient dans leurs mains la plus grande partie des métaux précieux. Après l'Italie, les pays les plus riches étaient la Flandre et les villes anséatiques.

Plusieurs années s'écoulèrent après la réunion de la Provence à la couronne sans que l'on fabriquât des espèces au coin des rois de France. Il paraît que l'on n'en battit que sous le règne de François Ier.

CHAPITRE XX.

1481-1537.

Le Roi de France est généralement reconnu en Provence comme Comte-Souverain. — Administration de Palamède de Forbin. — Sa disgrace. — Les États-Généraux confirment la réunion de la Provence à la Monarchie Française. — Charles VIII, successeur de Louis XI, accepte aux conditions fixées par cette assemblée. — Troubles à Marseille. — Nouveau réglement municipal. — Charles VIII et Louis XII font la guerre en Italie pour y faire valoir les droits des anciens Comtes de Provence. — Établissement du Parlement d'Aix. — Pouvoir de cette compagnie. — Ses différends avec la Cour de Rome. — François Ier en Provence. — Revers des Français en Italie. — La Provence est envahie par le connétable Charles de Bourbon à la tête d'une armée impériale. — Belle défense des Provençaux. — Siége de Marseille. — Courage et patriotisme des habitans de cette ville. — Le Connétable est obligé de lever le siége. — On le poursuit dans sa retraite. — Le duc d'Orléans, second fils de François Ier, célèbre à Marseille son mariage avec Catherine de Médicis. — Amélioration de la justice. — Nouvelle guerre entre l'Empire et la France. — La Provence, de nouveau menacée, est mise dans un bon état de défense. — Nouvelles preuves de patriotisme. — Charles-Quint et le duc de Savoie passent le Var. — Leur entrée à Aix. — Ils sont forcés d'évacuer le pays. — Malheureux état de la Provence.

LOUIS XI régnait en France depuis vingt ans lorsque le testament de Charles du Maine, dernier comte de Provence, le fit parvenir, en 1481, à la

souveraineté de ce pays. Il en confia l'administration à Palamède de Forbin, qui l'avait si bien servi dans ses projets ambitieux. Ce seigneur, investi de la confiance du monarque, fut récompensé selon ses œuvres. Il exerça en Provence, en qualité de gouverneur et de lieutenant-général, des pouvoirs étendus, semblables à ceux d'un vice-roi. Il reçut aussi en don la vicomté des Martigues (1).

Palamède confirma les priviléges municipaux d'Arles et de Marseille, et ces villes se déclarèrent ouvertement pour le roi de France. Il n'en fut pas ainsi de quelques gentilshommes qui embrassèrent le parti du duc de Lorraine, petit-fils de René, lequel réclamait, comme un légitime héritage, la souveraineté du comté de Provence aliéné à son préjudice. Ses raisons pouvaient être bonnes, mais il n'y avait pas de tribunal pour les apprécier. C'était là un de ces différends qui ne se vident que par les armes, et le prince de Lorraine était trop faible pour soutenir la lutte avec quelque avantage. Son parti, après quelques démonstrations stériles, put se convaincre de son impuissance et n'osa pas remuer.

Pendant que Palamède consacrait tous ses soins au gouvernement du pays, l'intrigue, l'envie, les mauvaises passions conspirèrent pour le perdre. On l'accusa de vouloir usurper la souveraine puissance,

(1) Cette vicomté avait été érigée par René.

et il se vit obligé d'aller se justifier auprès de Louis XI, après avoir laissé l'administration du comté à son gendre Raymond de Glandevès, grand sénéchal. Le roi de France reconnut l'innocence de Palamède de Forbin et lui rendit toutes ses dignités. Cependant les ennemis de ce seigneur provençal ne se découragèrent pas, et Louis XI, donnant un libre cours à ses soupçons injustes, le suspendit de ses fonctions jusqu'à ce qu'il se fût justifié. En même temps il envoya en Provence Jean de Baudricourt, gouverneur de Bourgogne, pour faire une enquête sur la conduite de Palamède. En cette circonstance le conseil municipal de Marseille donna à l'accusé des marques éclatantes d'intérêt et de sympathie. Les informations prises par Baudricourt tournèrent à la honte des calomniateurs, et Palamède de Forbin fut rétabli dans son gouvernement.

Sur ces entrefaites, les états-généraux de Provence s'assemblèrent extraordinairement à Toulon. Louis XI avait fait annoncer à l'archevêque d'Aix le prochain mariage du Dauphin avec Marguerite d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien et de Marie de Bourgogne. Selon le désir du monarque, l'assemblée des états nomma des députés pour assister à la cérémonie des noces que l'on devait célébrer à Amboise. Les députés choisis au nom de la province furent d'Entrevènes, de Beines et de Sénas. Les Terres Adjacentes eurent pour repré-

sentans l'assesseur Jacques de Candole, élu par le conseil municipal de Marseille, l'avocat Louis de Coreïs et Rainaud, nommés par la ville d'Arles (1). Les députés provençaux n'arrivèrent à Amboise que pour être témoins des derniers momens de Louis XI.

Ce prince mourut le 30 août 1483. Charles VIII, son fils et son successeur, à peine monté sur le trône, destitua Palamède de Forbin, mémorable victime de l'ingratitude royale. Il enveloppa même dans sa disgrace Raymond de Glandevès, son gendre, qui perdit la charge de grand sénéchal, donnée à Aimar de Poitiers, baron de Saint-Vallier. Il confia l'emploi de gouverneur à François de Luxembourg, qui eut aussi la vicomté des Martigues. « Toutefois, dit un ancien historien (2), « Palamède ne fut pas trop marry de ce nouveau « changement et de la privation de ces belles char- « ges; sachant fort bien que rien du monde n'est « permanent, et que la plus grande récompense « de l'homme de bien et vertueux, est sa propre « conscience et la satisfaction intérieure d'avoir « bien fait. »

Le roi de France n'avait pas encore rempli auprès de la nation provençale les formalités nécessaires pour consommer l'union du pays à la cou-

(1) Saxi, *Pontif. Arelat.* p. 371.
(2) Hon. Bouche, t. II, liv. X.

ronne, et le duc de Lorraine, toujours bercé d'un vain espoir, alla demander le comté aux états-généraux du royaume assemblés à Tours. On nomma trois commissaires chargés d'examiner la cause de ce prince dans le délai de quatre ans, et la cour lui donna par provision une pension annuelle de trente-six mille livres et une compagnie de cent lances entretenues (1). Le duc attendait en silence l'issue de cette affaire, lorsqu'une révolution nouvelle éclata dans le royaume de Naples. Le pape Innocent VIII et les barons napolitains s'étant brouillés avec Ferdinand I[er], successeur du grand Alfonse, se tournèrent vers la Cour de France, et celle-ci voulut bien consentir à ce que le prince de Lorraine fît l'expédition pour son propre compte. Mais à peine était-il arrivé à Lyon, qu'il apprit la nouvelle de la paix signée entre le Pape, la noblesse napolitaine et le roi Ferdinand. Alors, sans attendre le délai de quatre ans qu'on lui avait fixé, il renoua ses intelligences avec les seigneurs provençaux attachés à sa cause. Le parti lorrain leva ausitôt la tête. Il disposait de plusieurs communes, et le pays pouvait être en proie à toutes les horreurs de la guerre civile. En ce danger pressant, le parti français députa vers Charles VIII, Jean-Baptiste de Pontevès, baron de Cotignac, et Roolin Barthélemy de Sainte-Croix, pour hâter l'union légale et

(1) Mézeray, t. VII, édit. d'Amsterdam.

définitive du comté de Provence à la monarchie française. Ces députés furent accueillis par le roi avec une extrême bienveillance, et ils retournèrent à Aix suivis des commissaires de la Cour de France, chargés de convoquer les états-généraux.

Cette assemblée se réunit dans la capitale du comté de Provence au mois de mars 1486. La faction du duc de Lorraine, maîtresse d'un grand nombre de suffrages dans les trois ordres, y souleva des orages, et l'on se sépara sans avoir rien résolu. Le parti français fut plus heureux dans une nouvelle assemblée tenue le mois d'août suivant. Les représentans de la nation provençale n'avaient jamais discuté des intérêts plus graves. On y délibéra à peu près unanimement « De se donner d'un « cœur franc au roi de France, et le supplier de « recevoir les provençaux en bons et fidèles sujets; « les laissant vivre dans leurs statuts, coutumes, « libertés et priviléges, avec assurance de n'être « jamais désunis et séparés de la couronne à laquelle « ils prétendaient d'être inséparablement attachés, « non comme un accessoire à son principal, mais « comme un principal à un autre principal; et ce « conformément à la dernière disposition de leur « dernier comte Charles du Maine (1). » Par lettres-patentes données à Compiègne le 24 octobre de la même année, en présence des ducs d'Orléans et

(1) Honoré Bouche, *ibid.*

de Bourbon, des comtes de Clermont, de Montpensier et de Vendôme, de l'archevêque de Bordeaux, de l'évêque de Périgueux, du seigneur de la Trimouille, du baron de Granville et de plusieurs autres grands dignitaires du royaume, Charles VIII accepta pour lui et ses successeurs l'offre des états de Provence, aux conditions fixées par cette assemblée nationale. Les trois ordres derechef réunis à Aix, au mois d'avril de l'année suivante 1487, supplièrent le roi de France de persévérer dans ses intentions, et déclarèrent, au milieu des plus vifs applaudissemens, *confirmer*, *ratifier et homologuer l'union* (1). Cet acte solennel, fait en toute liberté, selon les maximes fondamentales et les règles constitutionnelles du pays, fut le supplément indispensable du testament de Charles II. Cent cinq députés, à savoir, douze pour le clergé, soixante-sept pour les possesseurs de fiefs, et vingt-six pour le tiers-état, garantirent, par cette délibération célèbre, l'indépendance politique de la Provence. Dès ce moment les inquiétudes s'évanouirent, les agitations se calmèrent, les intérêts particuliers disparurent devant l'expression de la volonté nationale, et le parti lorrain, perdant tout son espoir, expira sans murmure.

Marseille cependant vit son sein déchiré par toutes les fureurs d'une horrible anarchie. Depuis

(1) Honoré Bouche, *Id.*

long-temps les principales familles se disputaient les charges municipales et entraînaient dans leurs querelles leurs cliens et leurs amis. Deux factions divisaient le conseil de ville. La majorité de l'assemblée subissait l'influence de Jacques de Candole et de Jacques Cépède. La minorité avait à sa tête le sage Adam de Vento, l'un des trois consuls, et Jean Ricaut, ennemi fougueux de la famille Candole. Au dehors le peuple prenait fait et cause pour l'une ou pour l'autre de ces factions acharnées; mais la minorité du conseil avait dans la cité une majorité évidente. Pour comble d'infortune, François de Luxembourg, gouverneur de Provence, et Aimar de Poitiers de Saint-Vallier, grand sénéchal, vinrent augmenter le désordre par la lutte de leur puissance rivale. En 1492, Aimar de Poitiers fit un réglement qui portait à soixante-douze le nombre des conseillers municipaux, fixé à quarante-huit depuis dix-sept ans par Jean de Cossa, gouverneur sous le roi Réné. Louis de Luxembourg, appuyé par la majorité du conseil et par le crédit de la famille Candole, cassa le décret du grand sénéchal, comme entaché d'un excès de pouvoir et comme nul pour cause d'incompétence. Il réduisit à trente-six le nombre des conseillers, et donna la charge de viguier de Marseille à Bertrand, seigneur d'Olioulles. De son côté Aimar de Poitiers pourvut de la même charge Jean Cottier, l'une de ses créatures. Le seigneur d'Olioulles vint s'instal-

ler à l'Hôtel de Ville. En même temps Jean Cottier, appuyé tout à la fois par la minorité du conseil et par la majorité populaire, fit son entrée à Marseille pour y exercer son emploi. Il y eut dès lors deux drapeaux ennemis, deux pouvoirs en présence; il y eut deux viguiers lançant l'un contre l'autre des arrêts de proscription, en se donnant le nom d'usurpateur. Les haines politiques s'envenimaient tous les jours davantage; l'orage s'annonçait menaçant et terrible. Le 20 avril 1493 les partisans du grand sénéchal et de son viguier Jean Cottier prirent les armes en tumulte, s'emparèrent de l'Hôtel de Ville et en chassèrent la majorité du conseil municipal qui siégeait sous la présidence du seigneur d'Olioulles. Aussitôt la populace en fureur, dirigée par l'implacable Jean Ricaut, pilla les maisons des membres de cette majorité proscrite, s'abandonna aux plus coupables excès, traîna dans les rues le seigneur d'Olioulles, Jacques de Candole, Jacques de Cépède, Jean Vivaux, les deux frères Montolieu, Jean de Bourgogne, lesquels furent accablés de coups, puis jetés dans la tour Saint-Jean. Charles Cassin crut trouver un asile assuré dans l'église de la Major; mais ce malheureux, livré à Ricaut par un infame prêtre, perdit la vie au milieu des souffrances.

Marseille présentait un spectacle désolant; on y voyait les passions déchaînées, les lois méconnues, les crimes impunis, et la multitude sans frein. C'é-

tait un peu la faute de Charles VIII qui avait négligé de renfermer dans des limites invariables, dans des attributions précises, les pouvoirs du gouverneur et du grand sénéchal. Ce prince, voulant porter un remède efficace aux maux d'une ville infortunée, sacrifia au bien public ses affections particulières en destituant Louis de Luxembourg et Aimar de Poitiers, et en nommant à leur place le marquis de Hocbert qui eut le cumul des deux emplois. Charles VIII approuva cependant le réglement d'Aimar de Poitiers sur le conseil municipal de Marseille, et par lettres-patentes il en ordonna l'exécution. Les ressentimens s'apaisèrent, l'ordre se rétablit, la confiance revint, et bientôt il ne resta plus de traces de ces malheureuses discordes (1).

Le dernier comte de Provence avait transmis aux rois de France ses droits, ou si l'on veut, ses prétentions à la couronne des Deux-Siciles. Les revers des souverains-comtes dans la péninsule italienne, les flots de sang provençal si souvent répandus sur cette terre mouvante, n'apprirent rien aux princes français, rebelles aux leçons de l'expérience. Louis XI, dévoré de soucis et de maladies, n'entreprit rien contre le royaume de Naples. Le temps et la volonté lui manquèrent. Mais Charles VIII, plus jeune, tourna de ce côté ses pensées

(1) Voyez mon Hist. de Marseille, t. II, liv. V, p. 28.

vaniteuses. Ludovic Sforza, usurpateur du Milanais sur la branche française des ducs d'Orléans qui représentait l'ancienne famille ducale des Visconti, ne cessait d'animer Charles VIII à la conquête des états napolitains, par l'effet d'une politique particulière. Le roi de France perça l'Italie comme un éclair rapide, rendit la liberté aux Pisans soumis aux Florentins, lesquels chassèrent à leur tour Pierre de Médicis, leur dominateur détesté. Les Français entrèrent à Florence, et puis Rome leur ouvrit ses portes. L'épouvante marchait devant eux. Alfonse, roi de Naples, passa rapidement le Détroit et se jeta dans un monastère à Messine, laissant la couronne à son fils Ferdinand. Il ne fallut que quinze jours à Charles pour conquérir tout le royaume. Le 21 février 1495 il fit son entrée à Naples, monté sur un cheval blanc, dans une attitude triomphale. L'exemple de la capitale entraîna les provinces au-devant de la domination française. Cependant, comme au temps des comtes de Provence, après de beaux succès vinrent bientôt des revers déplorables. Tandis que Charles VIII se livrait aux plaisirs, le pape Alexandre VI, l'empereur Maximilien, le roi d'Espagne, les Vénitiens, le duc de Milan lui-même formèrent une ligue pour lui enlever sa conquête mal affermie. Le roi de France se vit obligé de quitter brusquement Naples, ne laissant en Italie que trois ou quatre mille hommes sous les ordres de Gilbert de Bour-

bon, comte de Montpensier. Il culbuta à Fornoue, près de Parme, trente mille confédérés, pendant que Ferdinand rentrait dans son royaume. Charles VIII revint en France et mourut au Château d'Amboise, le 6 avril 1498, frappé d'une attaque d'apoplexie.

Louis XII, son successeur, fut aussi engagé dans une guerre funeste, par les illusions de l'orgueil et par des espérances chimériques. S'étant uni aux Vénitiens et au Souverain Pontife pour dépouiller Ludovic Sforza, il envoya un corps d'armée au-delà des Alpes. Le Milanais et l'état de Gênes furent conquis en vingt jours. Par la victoire ou par les alliances, Louis XII se poussa bientôt jusqu'aux frontières du royaume de Naples. Ligué avec Ferdinand-le-Catholique, roi d'Aragon, il partagea avec lui les provinces subjuguées. Il garda la Terre de Labour et l'Abruzze avec le titre de royaume. Ferdinand prit la Pouille et la Calabre avec le titre de duché. Mais aussitôt après ce partage, le roi d'Aragon rompit avec Louis XII.

Au milieu de cette guerre, l'administration de la justice fut réformée en Provence.

Louis XI et Charles VIII avaient souvent reçu des plaintes sur la cour souveraine d'Aix et en particulier sur les nombreuses juridictions intermédiaires qui éternisaient les procès. Charles résolut d'améliorer l'organisation judiciaire, mais la guerre de Naples l'empêcha d'exécuter ce des-

sein. Après sa mort les états de Provence députèrent à Louis XII pour le supplier de fixer son attention sur cet objet important. Occupé à son expédition d'Italie, le roi se contenta « De décerner commission à certains grands et notables « personnages pour besoigner au fait de la réformation et abréviation de la justice, lesquels « commissaires, dès ledit temps, se transportèrent « au pays de Provence et besoignèrent en cette « matière, et en rédigèrent par écrit plusieurs « articles (1). » Louis XII, dès son retour en France, promulgua à Lyon, au mois de juillet 1501, un édit dans lequel il parle « Des défauts et abus « de justice qui avaient cours auxdits pays et « comté de Provence, au très-grand détriment, « préjudice et dommage des habitans et sujets « d'iceux, et obvier aux grandes longueurs, sub- « terfuges et délais des parties plaidoyant, lesquels « par le premier train et forme accoutumée de « ladite justice, pouvaient appeler des sentences « qui sont données par les juges inférieurs, à qua- « tre, cinq ou six fois devant que venir à la « définitive, tellement que les procès estaient et « sont comme immortels (2). » En conséquence, le monarque institua un parlement à Aix tant pour les comtés de Provence et de Forcalquier que pour

(1) Texte de l'édit royal.
(2) *Idem.*

les Terres Adjacentes. Il voulut « Le fournir et dé« corer d'un bon et limité nombre de conseillers, « gens notables et suffisamment fondés et expéri« mentés au fait de judicature, lesquels seront sou« verains et mettront fin ez appellations, comme « il est fait aux autres cours de parlement du « royaume (1). »

Le parlement de Provence fut composé, à sa naissance, d'un président, de onze conseillers dont quatre clercs, d'un avocat-général et de deux procureurs-généraux-fiscaux, d'un avocat et d'un procureur des pauvres, de quatre greffiers ou secrétaires, d'un premier huissier et de deux huissiers ordinaires (2). Le grand sénéchal devint le chef de cette compagnie comme il l'était précédemment de la cour souveraine de justice, et les membres reçu-

(1) Texte de l'édit royal.

(2) Le roi nomma président Michel de Riccio. l élut conseillers d'Église, Jean de Cuers, prévôt de l'Église de Marseille, Guillaume Pujet, prévôt de l'Église d'Aix, Raimond Ricard et Pierre de Brandy. Les conseillers laïcs furent Emery de Andrea, Bertrand Durand, Melchior Séquiran, Pierre Mathei, Simon de Tributiis, Michel Audibert, et Gaspard Dupérier. Louis XII donna la charge d'avocat-général à Antoine Murry. Jacques de Angelo et Aimé Curaty eurent chacun celle de procureur-général.

Plus tard le nombre des magistrats augmenta considérablement. En 1544 François I[er] créa la chambre de la Tournelle, et Henri II institua celle des Enquêtes en 1554. Sous Charles IX il y avait déjà quatre présidens et trente-six conseillers. Au 18[e] siècle on comptait huit présidens à Mortier, trois aux enquêtes et cinquante conseillers.

rent les mêmes gages que ceux du parlement de Paris. Ces gages furent fixés à six cents livres pour le président, deux cent cinquante pour les conseillers clercs, et trois cents pour les laïcs (1).

Bien que les Provençaux eussent vivement sollicité une réforme judiciaire, ils craignirent que l'établissement de la nouvelle cour ne portât quelque atteinte à leur constitution politique; et les états, animés d'un esprit de contradiction bizarre, députerent à Louis XII pour conserver leurs anciens tribunaux. Le roi, bien aisé de connaître les vrais motifs d'une répugnance qui lui paraissait inexplicable, envoya en Provence Champdenier, son chambellan, et Massé Toustain, conseiller au parlement de Paris. Sur le rapport de ces commissaires, il confirma son premier édit par un autre édit daté de Grenoble, du 2 juillet 1502. L'exécution en fut confiée au marquis de Hocbert, gouverneur et grand sénéchal de la province.

Une maladie contagieuse qui ravageait la ville d'Aix empêcha l'installation du parlement dans cette capitale. Le marquis de Hocbert l'établit à Brignolles vers la fin de la même année. Les nouveaux magistrats, réunis dans la chambre du conseil, commencèrent par enregistrer l'édit de création, et prêtèrent ensuite serment, entre les mains

(1) François Ier accorda à chacun soixante-quinze livres de supplément pour le travail des *après-dînées*.

du gouverneur, d'être fidèles au roi, comte de Provence, d'administrer loyalement la justice à ses sujets, sans acception de personnes....., de ne recevoir aucun présent défendu par les lois, d'observer et de faire observer les statuts faits dans l'intérêt de la chose publique (1).

Le parlement prolongea sa résidence à Brignolles. Le 21 octobre 1503, il s'installa avec pompe à Aix, et reçut le serment des avocats, des procureurs et de tous les agens de justice. Cette coutume, empruntée aux autres parlemens du royaume, devint annuelle. Les consuls d'Aix, procureurs nés du pays, supplièrent la cour de jurer le maintien des priviléges de la capitale. Tous les magistrats prêtèrent individuellement ce serment, la main sur les Évangiles, et le greffier en délivra l'acte qui fut inséré dans les archives de l'Hôtel de Ville. Cette compagnie voulait détruire, par des démonstrations pleines de bienveillance et de patriotisme, les préventions fâcheuses que l'on avait cherché à faire naître contre elle. Trois de ses députés, le président Antoine de Mulet (2), Louis de Forbin, seigneur de Luc, et Michel Audibert, conseillers,

(1) *Vos juratis quòd amodò eritis fideles christianissimo domino nostro regi comiti Provinciæ, omnibus absque acceptione personæ justitiam ministrando.... nec donum à jure prohibitum recipietis, et statuta pro decentiâ autorii ac utilitate reipublicæ facta et fienda observatis, et procurabitis ab aliis observari.*

(2) Successeur de Michel Riccio.

visitèrent les principales communes pour réduire la calomnie au silence, et ils se montrèrent partout comme les soutiens du droit constitutif du pays. Arles les reçut avec pompe. Le premier consul et l'assesseur leur présentèrent à l'Hôtel de Ville le livre des Évangiles, et leur firent jurer sur ce livre saint fidélité aux franchises municipales de la cité (1). Les députés du parlement de Provence prononcèrent ce serment tant en leur nom qu'en celui de la compagnie entière. Ils allèrent ensuite à Marseille remplir la même formalité, au Palais de Justice, entre les mains des consuls (2).

Des difficultés ne tardèrent pas à s'élever entre les membres de cette cour souveraine, leur chef le grand sénéchal et le lieutenant de celui-ci, touchant l'exercice de leurs charges respectives. La compagnie fit un réglement qui portait entre autres dispositions : « Item appartient au sénéchal d'être « assis à l'audience au coin des bancs fesant le « milieu, ayant un carreau et le lieu pavé comme « au lieutenant du roi; et au commencement de « chaque audience, se doit lever le président le « bonnet au poing, avec honneur et révérence, et « doit demander audit sénéchal ou son lieutenant « s'il lui plaît qu'on commence. A quoi ledit séné« chal ou son lieutenant doit répondre honneste-

(1) Saxi, ouv. cité, 381.

(2) Archives de l'Hôtel de Ville de Marseille, citées par Ruffi.

« ment: oui; et quand besoin sera d'assembler les « conseillers en ladite audience, doit demander « ledit président audit sénéchal s'il lui plaira qu'on « les assemble, de quoi se doit accorder ledit séné- « chal et se doivent assembler devant lui (1). »

Le parlement de Provence ne resserra pas son autorité dans le cercle des attributions judiciaires. Son influence, allant beaucoup plus loin, envahit le domaine de la politique et de l'administration; il eut pourtant la sagesse d'éviter tout conflit de pouvoir entre lui et les états-généraux, ou les procureurs du pays nés et joints. En toute occasion il usa librement de l'*annexe*. L'annexe était le droit de vérifier les brefs, les bulles, les rescrits et les mandats apostoliques, tant pour les dispenses des vœux ou des mariages, que pour la collation des bénéfices, les jubilés, les indulgences. Aucun acte de la Cour de Rome et de la légation d'Avignon ne put être exécuté en Provence sans la permission du parlement. Il n'y eut d'exception que pour les brefs particuliers de pénitencerie. Le droit d'annexe défendait le pays des atteintes du pouvoir pontifical, comme le droit d'enregistrement le défendait des atteintes de la puissance royale.

Dès l'année 1504, un différend s'éleva sur l'annexe. Le parlement, par les ordres du roi, repoussa

(1) Cabasse, Essais hist. sur le Parlement de Provence, t. I, ch. III.

la nomination de Fabius Sénatoriis, l'un des camériers du pape Jules II, à la prévôté d'Arles, possédée par le neveu de Jean Ferrier, archevêque de cette ville (1). Le pontife se mit en colère; cependant il ne tarda pas à reconnaître le droit d'annexe, et, en 1505, un concordat, dressé à ce sujet, fut signé par François de l'Estang, vice-légat d'Avignon, agissant au nom du cardinal-légat Georges d'Amboise. D'autres difficultés surgirent l'année suivante. Le parlement députa à Avignon le président Antoine de Mulet, le conseiller Louis de Forbin, et Jacques de Angelo, procureur-général. Un arrangement intervint bientôt entre ces commissaires et le vice-légat, et le droit d'annexe reçut une sanction nouvelle (2); ce qui n'empêcha pas les foudres du Vatican de tonner sur la compagnie.

Le pape Léon X, ayant choisi pour légat d'Avignon le cardinal de Clermont, neveu du cardinal d'Amboise, réclama auprès du parlement d'Aix l'annexe de sa bulle; cette cour, bien aise de consulter le roi avant de se décider, ajourna la demande du souverain pontife. Léon X, prenant ce simple délai pour un refus formel, ne fut plus maître de sa colère. Peu après, c'est-à-dire en 1511, le concile de Latran se réunit à Rome. A l'instigation du Pape, Marius de Pérussi, promoteur de l'assem-

(1) Cabasse, *ibid.* ch. IV.

(2) Hon. Bouche, t. II, liv. X.

blée, porta plainte, dans un long exposé, contre le parlement de Provence, sur les empêchemens qu'il apportait à l'exécution des mandats apostoliques. De Pérussi articula contre la cour d'Aix d'autres griefs, indépendans de l'usage de l'annexe, à savoir : d'exécuter la pragmatique sanction, d'empêcher les appels au Saint-Siége, de réduire arbitrairement le nombre des desservans dans les églises, de renvoyer les comptes ecclésiastiques à des juges laïcs, de fixer même l'ordre du chant et du costume dans les cérémonies, de faire comparaître les évêques tête nue à l'audience. Sur cet exposé, où le langage de la passion se mêlait à l'expression de la vérité, le Pape, après avoir pris l'avis du concile, fulmina contre les magistrats un monitoire pénal, avec assignation à comparaître en personne à Rome, dans le délai de trois mois, sous peine d'excommunication. Léon X prévoyant, avec raison, qu'aucun prêtre n'oserait publier ce monitoire dans le ressort du parlement de Provence, en ordonna la publication à Avignon, Nice et Vintimille.

Le conseiller de Forbin-Soliers, fils du fameux Palamède de Forbin (1) et l'un des ambassadeurs du roi de France au concile de Latran, fit connaître au parlement d'Aix le décret lancé contre lui.

(1) Palamède de Forbin mourut à Aix, au mois de février 1508, et fut enseveli dans l'église de l'Observance.

La compagnie ne se troubla pas beaucoup; elle savait que, par le droit public établi en France, les magistrats des cours souveraines ne devaient craindre ni les menaces de Rome, ni le vain bruit de ses fulminations (1). Le parlement députa au roi Esprit Parisiis, l'un de ses membres, pour lui dénoncer l'atteinte portée à son indépendance par le monitoire de Léon X. Des négociations commencèrent aussitôt entre la Cour de France et le Saint-Siége, négociations qui amenèrent la suspension, pour deux mois, de ce décret fameux. Dans cet intervalle, Léon X demanda une autre annexe pour un bénéfice. Le parlement la lui refusa encore, et le pontife, bondissant de courroux, fit citer en personne le président de Beaumont et les conseillers de Brandis et de Coriolis, comme les instigateurs de cette résistance.

Louis XII venait de mourir (2) après avoir vu ses affaires ruinées en Italie. François Ier, son successeur, annonça au parlement de Provence, comme à tous ceux du royaume, son avènement au trône. Ce prince eut hâte de porter ses armes dans le Milanais, et débuta dans sa carrière en gagnant sur les Suisses la célèbre bataille de Marignan. Un concordat intervint entre ce monarque et Léon X. Le Pape donna au roi la libre nomination aux évê-

(1) Gaufridi, Hist. de Provence, liv. IX.
(2) Le 1er janvier 1515.

chés et aux abbayes de son royaume, et le roi accorda au Pape les annates, c'est-à-dire les revenus d'un an de ces grands bénéfices, à chaque provision nouvelle. François Ier, sentant tout le prix de l'alliance pontificale, exigea que le parlement d'Aix terminât au plus vite ses démêlés avec la Cour de Rome. La compagnie, obtempérant aux ordres du roi, envoya auprès du Saint-Siége Pierre de Brandis, conseiller-clerc, et investit en même temps de ses pouvoirs Forbin-Soliers, l'ancien ambassadeur français au concile de Latran. De son côté, Léon X, bien aise de plaire au roi de France, son nouvel allié, aplanit les voies de la conciliation, tout en ménageant son amour-propre. Forbin-Soliers, au nom du parlement de Provence, admit les griefs de la Cour de Rome, protesta de son obéissance et demanda l'abolition des censures ecclésiastiques. C'était la satisfaction demandée par Léon X. En même temps le souverain pontife signa une nouvelle reconnaissance du droit d'annexe. A la vérité il voulut en rendre l'effet inutile, en défendant à Forbin-Soliers de se dessaisir de cet acte sous peine d'excommunication. Mais aussitôt que ce magistrat fut en Provence, il fit enregistrer la pièce au greffe de l'officialité de Toulon, sans abandonner l'original, conciliant ainsi, autant qu'il le put, sa foi religieuse et son zèle patriotique (1).

(1) Cabasse, *ibid.* — Hon. Bouche, *ibid.*

Après la réduction de tout le Milanais, François I[er] laissa ses troupes en Italie sous le commandement du connétable de Bourbon, et vint visiter la Provence (1) où l'avaient précédé Louise de Savoie sa mère, la reine son épouse, sa sœur la duchesse d'Alençon, le seigneur de Montmorency, l'évêque de Paris et plusieurs grands dignitaires du royaume. Cette brillante cour avait une escorte de quinze cents hommes de cavalerie. Le roi entra en Provence par Sisteron (2); le lendemain il se rendit à Manosque. La fille d'Antoine de Voland, l'un des habitans notables, lui fit un compliment et lui présenta les clés de la ville. Les regards de François I[er], arrêtés avec complaisance sur cette jeune personne aussi belle que vertueuse, alarmèrent sa pudeur. Elle se retire inquiète, agitée. Dans la solititude son imagination s'exalte, son cœur ému palpite avec violence. Elle prend en haine les charmes ravissans que la nature lui prodigua et les maudit comme un don funeste qui met en péril sa pureté virginale. Il faut que désormais son repos soit assuré; il faut que son honneur soit à l'abri de toute souillure. C'en est fait. La voilà, cette fille admirable, la voilà qui se prépare au sacrifice résolu. Elle prend du soufre, y met le feu, et courbe son visage sur ce soufre enflammé. La fraî-

(1) Dans les derniers jours de 1515 et dans les premiers de 1516.

(2) Gaufridi, ouv. cité, liv. x.

cheur de son teint se flétrit à l'instant, et sa beauté ne laisse aucune trace. François I[er], plein d'admiration, donna à la famille de Voland des marques de libéralité (1). Ce prince alla ensuite à la Sainte-Baume et fit ses dévotions dans cette grotte célèbre. Après quoi il partit pour Marseille. Son entrée y fut signalée par des fêtes pompeuses, par de grandes magnificences, au milieu des acclamations populaires. Il visita les galères, et il y eut devant lui le simulacre d'un combat naval dans lequel les combattans se jetaient des oranges. Lui-même prit une part active à cette lutte amusante (2). Toute la noblesse de Provence, ayant à sa tête le grand sénéchal et le marquis de Trans, s'était dirigée à Marseille pour présenter ses hommages au roi qu'elle suivit à Aix, mêlée à tous les seigneurs de la cour. Il assista à une audience du parlement, et se rendit à Salon où Jean Ferrier, archevêque d'Arles, le reçut dans un de ses palais richement décoré (3). De là François I[er] se transporta à Arles, puis à Tarascon, et sortit de Provence en prenant la route d'Avignon.

La mort de l'empereur Maximilien (4) vint donner une scène plus vaste aux événemens politiques.

(1) Le Père Columby, Hist. de Manosque.

(2) Ruffi, Hist. de Marseille, liv. VII, ch. V. — Mémoires d'Honoré de Valbelle, cités par Hon. Bouche, liv. X.

(3) Saxi, *Pontif. Arelat.*, p. 383.

(4) En 1519.

François I[er] brigua la dignité vacante, mais Charles-Quint fut préféré, astre naissant qui devait bientôt porter au loin sa splendeur radieuse. La guerre éclata entre l'Empereur et le roi de France, et ce dernier eut aussi à combattre le pape Adrien VI, le roi d'Angleterre, l'archiduc d'Autriche, le duc de Milan, les Vénitiens, les Florentins et les Génois. Pourtant cette confédération si formidable fut beaucoup moins funeste que la révolte du connétable Charles de Bourbon, dépouillé de ses biens par l'amoureux dépit d'une princesse vindicative (1). Les ennemis pénétrèrent dans le royaume, et les Français qui se défendirent avec succès chez eux, furent battus en Italie; ils se virent contraints d'évacuer le Milanais. Dans cette retraite, le chevalier Bayard placé au dernier rang pour couvrir ses fantassins, reçut une blessure mortelle et se fit coucher au pied d'un arbre « le visage devers l'ennemi, « où le duc de Bourbon, qui estait à la poursuite « de notre camp, le vint trouver, et dit audit « Bayard qu'il avait grand pitié de lui, le voyant « en cet estat, pour avoir esté si vertueux cheva-

(1) La mère du roi, amoureuse du connétable, lui fit les propositions de mariage et essuya un refus. Le chancelier Duprat servit la vengeance de cette femme irritée. On disputa au connétable tous les biens de la maison de Bourbon, sous prétexte qu'il ne descendait pas des aînés en ligne directe. Ce procès, fondé sur la mauvaise foi, fut jugé à son désavantage, et ses biens furent mis en séquestre par arrêt du parlement de Paris.

« lier. Le capitaine Bayard lui fit réponse : Mon-
« sieur, il n'y a point de pitié en moi, car je meurs
« en homme de bien. Mais j'ai pitié de vous, de
« vous voir servir contre votre prince et votre
« patrie et votre serment. Et peu après, ledit
« Bayard rendit l'esprit et fut baillé sauf-conduit
« à son maistre-d'hôtel, pour porter son corps en
« Dauphiné, dont il estait natif (1). »

L'Italie était délivrée de l'invasion française, et tous les habitans de cette péninsule, si souvent tourmentée par l'ambition des rois, ne désiraient que le repos ; mais les généraux vainqueurs, peu soucieux du bonheur des peuples qu'ils prétendaient défendre, voulaient faire de nouveaux progrès dans la carrière des combats, et le connétable de Bourbon mettait plus d'ardeur que les autres à continuer la guerre. Il écrivit à l'empereur Charles-Quint et à Henri VIII roi d'Angleterre, que le moment était venu de franchir les frontières de la France, de se venger de leurs ennemis, et de détrôner François Ier. Il assurait qu'à son seul nom ses anciens vassaux se soulèveraient et viendraient se ranger en foule sous les enseignes impériales. Les deux monarques eurent l'imprudence de croire sur parole un prince émigré qui ne prenait conseil que de ses passions haineuses. Le premier donna ordre à son armée de pénétrer en Provence ; le se-

(1) Mémoire de messire Martin de Bellay, liv. II.

cond fournit des subsides en même temps qu'il promit d'attaquer les provinces du Nord (1).

François Ier ne négligea rien pour mettre la Provence dans un bon état de défense. Il envoya à Marseille l'amiral Lafayette avec une flotte de trente-trois vaisseaux pour protéger les côtes de la Méditerranée. Le roi fit aussi entrer dans cette ville le maréchal de Chabannes, Philippe de Brion, comte de Chabot, et l'ingénieur Miradel. Bientôt Renzo de Céri, baron romain, vint les joindre, par le Rhône, avec cinq mille italiens qui avaient suivi les Français dans leur retraite du Milanais; parmi eux se trouvaient plusieurs gentilshommes que les révolutions d'Italie avaient forcés de quitter pour toujours le lieu de leur naissance. Les Marseillais se préparèrent avec ardeur à repousser les attaques de l'ennemi. Tous ceux qui étaient en état de porter les armes s'enrôlèrent volontairement, et cette garde bourgeoise s'éleva à neuf mille hommes. On répara les murailles, on les garnit d'artillerie, on rasa dans les faubourgs et dans la campagne les édifices où l'ennemi pouvait se loger. Les églises et les monastères ne furent pas épargnés.

Les femmes, se dépouillant de la faiblesse de leur sexe par enthousiasme patriotique, travaillèrent sans repos aux fortifications de la ville, et lors-

(1) De Sismondi, Hist. des Républiques Italiennes du moyen-âge, t. xv, ch. cxv.

qu'on eut pris toutes les mesures convenables, lorsqu'on eut fait tous les préparatifs nécessaires, le maréchàl de Chabannes sortit de Marseille pour se joindre à Jean de Pontevès, comte de Carces, qui s'était mis à la tête des gentilshommes d'Aix et d'Arles.

Cependant le connétable de Bourbon, se disant comte de Provence, titre qu'il avait obtenu de Charles-Quint, s'avançait vers le Var avec son lieutenant le marquis de Pescaire, tandis qu'une flotte impériale de seize galères, sous le commandement de Hugues de Moncade, longeait le rivage pour protéger l'armée et transporter sa grosse artillerie. Cette flotte aborda à Monaco où elle fut reçue par Augustin de Grimaldi, évêque de Grasse et abbé de Saint-Honoré de Lerins. L'escadre française, commandée par Lafayette, était supérieure en nombre. Elle sortit du port de Marseille et vint attaquer la flotte impériale à la hauteur de Nice. Lafayette fit échouer trois galères ennemies que Pescaire brûla aussitôt pour qu'elles ne tombassent pas au pouvoir des Français, et il contraignit Hugues de Moncade de s'enfermer de nouveau dans le port de Monaco. De plus, il s'empara de Philibert de Châlons, prince d'Orange, qui était parti de Barcelone, avec un assez grand nombre de seigneurs français et espagnols, pour se joindre au connétable dont il était un des plus chauds partisans. Lafayette envoya tous ces prisonniers à Marseille.

Au commencement de juillet 1524, Charles de Bourbon passa le Var pour entrer en Provence avec sept mille lansquenets, six mille fantassins espagnols, deux mille italiens, et six cents chevaux légers. Le général Lannoy avait promis de les suivre de près avec mille hommes d'armes. Claude de Tende, gouverneur et sénéchal de Provence, avait confié la défense de la frontière à son lieutenant Ludovic de Grasse, seigneur du Mas. Ses troupes, presque entièrement composées de paysans levés à la hâte, se débandèrent aux premiers coups de fusil. Jean de Pontevès de Carces, son frère Honoré, seigneur de Flassans, et tous les gentilshommes qui marchaient sous leurs enseignes, ne furent pas plus heureux. Les impériaux, ne trouvant aucune résistance, eurent bientôt franchi cette faible barrière.

Le connétable Charles de Bourbon voulait profiter de l'épuisement où les Français avait été réduits par la dernière campagne, pour marcher sans retard sur Avignon ou sur Lyon ; il espérait qu'en même temps une armée espagnole pénétrerait en Guienne, une anglaise en Picardie, et peut-être une allemande en Bourgogne. Mais Charles-Quint et Henri VIII ne songeaient point à accomplir à cet égard les promesses qu'ils lui avaient faites ; et le marquis de Pescaire, ne voulant pas compromettre le sort de ses troupes en les conduisant au cœur du royaume de France, insista pour

borner ses opérations au siége de Marseille (1).

Le connétable s'empara d'abord sans aucune difficulté des bourgs de Saint-Laurent et de Villeneuve, puis des villes d'Antibes et de Grasse, et successivement de Fréjus, de Draguignan, d'Hyères, de Toulon, de Brignolles et de Saint-Maximin. Il arriva à Tretz dans les premiers jours du mois d'août, plaça ses chevaux-légers aux villages voisins, à Peinier, à Fuveau, à Bouc, à Gardane, et fixa son quartier-général au plan d'Aillane, près du hameau des Milles. Par trois fois il envoya un hérant pour sommer la ville d'Aix de se rendre. Quelque confusion y régnait, et le parlement avait porté son siége ailleurs (2). Le 7 du même mois, à la troisième sommation, le premier consul, Honoré de Puget, seigneur de Pras, monta à cheval, et, suivi des deux autres consuls et d'un grand nombre d'habitans notables, il alla présenter à Charles de Bourbon les clés de la capitale de la Provence, le suppliant de vouloir bien lui conserver ses franchises et ses priviléges. Le connétable en promit le maintien et donna la charge de viguier à Honoré de Puget. Le nouveau magistrat fit pendre à l'un des arbres de la place des Trois-Ormeaux un pauvre paysan qui, revenant du travail, ne voulut jamais crier : Vive Bourbon (3).

(1) De Sismondi, *ibid.*

(2) On ignore quel est le lieu où il se réfugia.

(3) Pitton, Hist. d'Aix, liv. IV.

Le connétable, après avoir reconnu Marseille le 13 août, y mena, le 19, toute son armée pour en faire le siége. Le marquis de Pescaire se logea avec les siens à l'hôpital Saint-Lazare; les lansquenets occupèrent Portegalle, les Espagnols et les Italiens campèrent au chemin d'Aubagne. La tranchée fut bientôt ouverte; et, le 23, l'artillerie ennemie commença son feu. L'artillerie de la ville riposta vivement et fit de grands ravages dans le camp des impériaux. Ceux-ci pourtant poussèrent la tranchée assez près des remparts pour pratiquer une mine redoutable. Les assiégés lui opposèrent une contre-mine, et les femmes, qui déjà s'étaient distinguées par un zèle admirable, y travaillèrent avec tant d'ardeur, avec tant d'héroïsme, qu'on appela cette fortification la *Tranchée des Dames* (1). Tous les Marseillais firent leur devoir en ce pressant danger. L'histoire leur en rend le flatteur témoignage; elle ne laisse pas que de citer plus particulièrement le viguier Antoine de Glandevès, seigneur de Cuges; les consuls Pierre Vento, Pierre Comte et Mathieu Lauze; l'assesseur Sabatéris; Carlin Blanc, Charles de Monteoux, Cosme Arnaud et Julien Beissan, capitaines de quartier et chefs de la milice bourgeoise; Jean de Caux et Gabriel Vivaud, commandans de l'artillerie. On a aussi conservé le souvenir de Charles de Forbin, Nicolas d'Arène, Honoré

(1) Là où est aujourd'hui le boulevart des Dames.

de Valbelle, Antoine d'Albertas, Bertrand de Candole, Thomas de Montolieu, Riquetty, Aurias, Gras de Gérente, Bricard, Bourguignon, Pierre de Cépède, et plusieurs autres gentilshommes ou bourgeois qui méritèrent bien de leur patrie et acquirent, par leur dévoûment et par leur courage, des titres éternels à la reconnaissance publique.

Cependant les impériaux battant avec succès les remparts de Marseille, y firent une large brèche. Le 24 septembre, au soleil couchant, le connétable, de l'avis de son conseil de guerre, mais contre l'opinion du marquis de Pescaire, résolut de donner l'assaut. Ses troupes s'avancèrent en bon ordre vers les remparts; mais la garnison et les citoyens les repoussèrent au milieu d'une mêlée horrible, où les femmes combattirent à côté de leurs époux et de leurs fils (1). Dès ce moment la délivrance de Marseille et de la Provence entière fut assurée. Le connétable de Bourbon se vit dans la nécessité de lever le siége et de battre en retraite. Sa position en effet n'était plus tenable. Les munitions et les vivres commençaient à lui manquer. Les maréchaux de Chabannes et de Montmorency, maîtres d'Avignon avec une artillerie formidable, se préparaient à lier leurs opérations militaires à celles du comte de Carces, qui avait fait de nombreuses

(1) Voyez, sur toutes les opérations de ce siége, mon Hist. de Marseille, t. II, p. 46 et suiv.

levées. Les troupes du roi se concentraient sur la Durance, et bientôt l'on apprit au camp impérial que l'armée française avait poussé son avant-garde jusqu'à Salon. Charles de Bourbon, abandonné du marquis de Pescaire et forcé de fuir à travers la Provence si rapidement conquise, fit embarquer sa grosse artillerie; mais comme la mer n'était pas libre, la plupart des pièces furent brisées et l'on chargea le bronze sur des mulets. Dans la nuit du 28 au 29 septembre, après quarante jours de siége, le connétable leva son camp et prit à marches forcées le chemin du Var, poursuivi par les paysans, par les milices des Vigueries, les bandes du comte de Carces, les troupes des maréchaux de Chabannes et de Montmorency. L'armée impériale eut beaucoup à souffrir dans sa retraite au milieu d'un pays aride et montueux. Elle repassa le Var dans un tel délabrement, que les consuls de Nice osèrent lui refuser l'entrée de la ville. Les impériaux se jettèrent sur les faubourgs et sur les campagnes environnantes, pillant les maisons, coupant les arbres, se livrant à tous les excès qu'ils avaient déjà commis en Provence. L'approche de l'armée française précipita leur fuite.

Le connétable de Bourbon avait à peine levé le siége de Marseille, que des bandes, sorties de cette ville, allèrent piller celle d'Aix pour la punir de la facilité avec laquelle elle avait ouvert ses portes au connétable. Les Marseillais donnèrent à leurs voi-

sins le nom de Bourbonnais, et cette expression injurieuse était encore en usage deux siècles après (1). François Ier ne tarda pas à faire son entrée dans la capitale de la Provence. Voulant donner un salutaire exemple, il priva les consuls de la robe rouge pendant douze ans et fit trancher la tête à Honoré de Puget (2), sur la place des Prêcheurs, comme coupable de trahison et de révolte. Cet acte de sévérité ne fut pas approuvé par tout le monde. Un écrivain nous apprend (3) que le gouverneur Claude de Savoie, le comte de Chabot et le baron Renzo de Céri soutinrent que la conduite du premier consul d'Aix avait été plus digne d'excuse que de blâme; que la capitale du pays s'étant trouvée sans garnison, sans moyens de défense, sans espoir d'être secourue, avait dû se rendre à l'armée impériale, et que son premier magistrat n'avait été que l'organe de ses concitoyens, aux vœux desquels il ne pouvait résister. Au contraire le maréchal de Montmorency pensa que bonne justice avait été faite par le supplice d'Honoré de Puget.

François Ier, ayant ensuite passé les Alpes, reprit Milan. Mais la funeste journée de Pavie le fit prisonnier de Charles-Quint. Il obtint plus tard sa

(1) Hon. Bouche, qui écrivait vers l'année 1730, assure que, de son temps, le peuple de Marseille donnait encore ce sobriquet aux habitans d'Aix.

(2) Le 3 octobre de la même année 1524.

(3) Gaufridi, liv. x.



liberté, et recommença la guerre au lieu d'exécuter les conditions de son rachat. Le pape Clément VII, qui redoutait la puissance impériale, souleva contre elle toute l'Italie. Le roi de France eut quelques succès dans cette péninsule; mais vaincu, peu après, dans le royaume de Naples et dans la Lombardie, il fut obligé de battre en retraite sur les Alpes. Le traité de Cambrai suspendit le cours de la guerre, et le Pape unit sa nièce, Catherine de Médicis, à Henri, duc d'Orléans, second fils du roi. La ville de Marseille fut choisie pour la célébration du mariage. François I[er] s'y rendit, le 8 octobre 1533, avec ses trois fils, la reine son épouse, le duc et la duchesse de Vendôme. Il avait été précédé par le chancelier Duprat, les ministres, les grands officiers du royaume et les ambassadeurs des puissances européennes. Le 11 du même mois, une flotte de dix-huit galères et de six vaisseaux, sous le commandement du duc d'Albanie, entra dans le port de Marseille. Elle portait le Souverain Pontife et une partie du Sacré Collége. Clément VII fut reçu par la Cour de France, dans tout l'éclat des pompes triomphales. Il eut avec François I[er] plusieurs conférences sur les affaires publiques, et principalement sur l'état de l'église romaine en lutte avec les réformateurs.

Cette église portait la peine de son orgueil et de sa trop longue puissance. Luther et Mélanchton (1)

(1) Calvin ne commença à débiter sa doctrine qu'en 1534.

lui fesaient éprouver des déplaisirs mortels. Les abus du catholicisme avaient d'abord excité leur colère; ses dogmes exercèrent ensuite leur témérité.

Le 28, le Pape consacra l'union de Catherine et de Henri au milieu de nouvelles fêtes. Après avoir nommé quatre cardinaux français, il donna la bénédiction et l'absolution générale au peuple marseillais. S'embarquant le 10 novembre sur la galère du grand-maître de France, il partit escorté par vingt-deux autres galères; et quelques jours après, le roi quitta aussi Marseille, suivi de toute sa cour.

Depuis long-temps François Ier s'occupait de l'amélioration de la justice en Provence. Des commissaires choisis dans le sein du parlement d'Aix, préparèrent l'édit de 1535 qui consacra les bienfaits de cette réforme désirée. 1° Le grand sénéchal, par cet édit, cessa d'être le chef du parlement, et ne le fut plus que des officiers subalternes de la province; 2° on ordonna que les expéditions des arrêts ne seraient délivrées à l'avenir qu'au nom du roi; 3° que toutes les sentences seraient rendues au nombre de sept juges, lorsque le président assisterait, ou de huit, dans le cas de son absence, et qu'alors le plus ancien conseiller laïc pourrait expédier les affaires, tant à l'audience que dans la chambre; 4° que le gouverneur ne pourrait avoir rang au parlement qu'avant le premier conseiller de la cour; 5° que la place des lieutenans serait au-

dessous de celle des conseillers; 6° qu'ils ne pourraient entrer dans la chambre les jours de conseil que lorsqu'ils y seraient mandés par la cour; 7° que, pour ce cas, il leur serait donné *un lieu honnête et convenable*; 8° Que les charges de juge-mage et de juge d'appeaux, autrement appelé le juge des premières appellations, celles des viguiers (1), clavaires et sous-clavaires, seraient supprimées et remplacées par cinq tribunaux subalternes, pour rendre la justice en première instance. Ces tribunaux furent fixés à Aix, Arles, Draguignan, Digne et Forcalquier. Le roi en érigea plus tard un sixième à Marseille. Le nombre fut successivement porté jusqu'à douze. Les six derniers furent placés à Hyères, Toulon, Grasse, Brignolles, Sisteron et Castellane. On les appela siéges, parce que le grand sénéchal devait y siéger; 9° enfin, le roi révoqua tous les offices extraordinaires qui avaient été donnés aux évêques, afin que ces prélats pussent mieux s'acquitter des fonctions épiscopales.

Jean Feu, président au parlement de Rouen, fut chargé de faire exécuter l'édit qui sanctionnait ces utiles innovations. Il le porta à l'audience du parlement d'Aix, le publia en présence des consuls, de la noblesse et du peuple, et ordonna ensuite de le transcrire dans les registres de la cour. Le con-

(1) Les viguiers, supprimés par cet édit, furent presque immédiatement rétablis.

seiller Claude de Gérente, doyen de la compagnie, prit la parole au nom de ses collègues. Il déclara qu'ils avaient toujours été bons serviteurs du roi, et qu'ils étaient disposés à garder ses commandemens en toute occasion. Le lendemain le président Feu se rendit au sein des états-généraux assemblés dans le réfectoire des Prêcheurs. Après avoir exalté les soins que le roi prenait à distribuer la justice à ses sujets avec le moins de dépense et le plus de célérité qu'il était possible, il fit lire l'édit, et puis il exhorta les représentans de la nation provençale à veiller à sa stricte observation. Antoine Filholi, archevêque d'Aix et président des états, répondit que l'assemblée remerciait le roi de la faveur qu'il accordait au pays.

Le parlement vérifia, le 5 janvier 1536, un autre édit qui statuait sur les vacances (1), et les officiers

(1) Le commencement en fut fixé au premier juillet, et la fin au dernier septembre.

Il n'existait aucune disposition relative aux féries du cours de l'année, et, pour y suppléer, l'avocat-général Garçonnet remontra à la cour, le 30 octobre 1537, *que les autres parlemens du royaume ne tenaient point d'audience les vigiles des Fêtes annuaux, et qu'il serait convenable de se conformer à cet usage.* La cour l'adopta en effet, et depuis cette époque elle ne siéga plus, la veille des Fêtes solennelles, ni le jour suivant; ce qui s'appelait *antè et post.* Mais la veille de Noël et le samedi qui précède le Dimanche de Rameaux, la chambre de la Tournelle, assistée de deux députés de la grand'chambre, allait visiter les prisons, pour y recevoir les plaintes des détenus, pourvoir à leurs besoins, et en élargir quelques-uns en l'honneur des Fêtes.

subalternes, créés par le premier édit de réformation, prêtèrent leur serment avec solennité en présence de l'archevêque et des procureurs nés et joints. Le parlement détermina ensuite le temps de l'année où il s'occuperait de l'appel des jugemens de chaque siége ; ce qui s'appelait les audiences du rôle. Le siége d'Aix, nommé le siége général, obtint les mois d'octobre et de novembre, et le reste de l'année fut partagé entre les autres.

Les lieutenans des siéges étaient obligés d'assister à l'audience où les appels de leurs jugemens étaient portés. On voulait ainsi les instruire de la jurisprudence de la cour souveraine. Mais cet usage devint bientôt une simple formalité de bienséance; et les juges des tribunaux inférieurs, après avoir assisté à deux audiences, obtenaient la permission de se retirer.

L'établissement des *grands jours* suivit de près celui des siéges. C'était une chambre ambulante qui se transportait dans les principales villes de la province, pour y tenir des assises chargées d'expédier les affaires urgentes et recevoir les plaintes qui pouvaient être portées contre les officiers subalternes.

Un président et six conseillers devaient tenir chaque année ces assises à Marseille. La session durait vingt jours. Toutes les appellations des juges ordinaires y étaient portées, et la ville vit ainsi donner une nouvelle sanction au privilége précieux

dont elle avait toujours été jalouse et fière, le privilége de *non extrahendo*. Le voyage et le séjour de la chambre chargée des assises étaient aux frais du parlement.

François Ier avait renoncé au duché de Milan par le traité de Cambrai; mais cette renonciation, dictée par la force, n'était pas sincère, et le roi cherchait le moyen de faire valoir ses droits. Dans ce temps-là même, le duc François Sforza étant mort sans enfans, l'empereur Charles-Quint se mit en possession du Milanais, et berça le roi de France de l'espoir de donner ce duché à l'un de ses fils. François Ier résolut alors d'envahir les états du duc de Savoie, beau frère de l'empereur. Le duc fut obligé de sortir de Turin avec sa famille et de se retirer à Verceil, après avoir fait embarquer sur le Pô son artillerie et ses meubles les plus précieux. Il envoya à Nice son épouse Béatrix avec son fils Emmanuel-Philibert, âgé de cinq ans. Pendant que les troupes françaises inondaient le Piémont, un autre corps d'armée s'avança dans les Alpes Maritimes par la vallée de Barcelonette, combinant sa marche avec la flotte provençale établie en croisière depuis Antibes jusqu'à Oneille, et menaçant de bloquer la ville de Nice. Charles-Quint, fier de son expédition d'Afrique où il venait de battre le célèbre Barberousse, général de Soliman, affectait une hauteur injurieuse à l'égard de François Ier. On connut bientôt ses mauvaises disposi-

tions par une harangue pleine d'invectives qu'il fit à Rome contre le roi en plein consistoire. Peu après il leva tout-à-fait le masque, et la guerre se ralluma entre l'Empire et la France. Par un de ces changemens de fortune qui donnent tant de mobilité à la scène politique sur laquelle s'agitent tant d'intérêts divers, tant de passions ardentes, les Français perdirent en peu de jours tout le fruit de leurs premières victoires. Forcés d'abandonner le plat pays et la ville de Turin, ils se bornèrent à laisser des garnisons dans les principales forteresses. Le duc de Savoie reçut l'empereur dans la capitale de ses états, au milieu des acclamations de ses sujets. Là on tint un conseil de guerre pour fixer les opérations de la campagne, et l'on décida de tenter une seconde expédition en Provence, d'après l'ancien projet du connétable de Bourbon. Charles-Quint voulut marcher en personne à la tête de ses troupes, pour saisir de sa propre main l'ancienne couronne des rois d'Arles qui flattait son ambition. Toutefois, comme il fallait agir contre les Français qui restaient encore en Piémont, on résolut de laisser en Italie, avec la qualité de lieutenant-général de l'Empereur, le marquis de Saluces qui avait abandonné la cause de François Ier pour celle de son rival, et Gautier Lopez de Padilla, mestre de camp espagnol, reçut l'ordre de rester à Turin à la tête de huit mille hommes (1).

(1) Samuel Guichenon, Hist. Génér. de la Maison de Savoie, t. 1, p. 643 et suiv.

François I[er] se rendit à Lyon pour hâter les préparatifs de défense. Nonobstant la neutralité du pape Paul III, successeur de Clément VII, il établit à Avignon le quartier-général de l'armée française dont il donna le commandement au maréchal de Montmorency. Il envoya sur les lieux Poton Rafin, sénéchal d'Agenois, pour y asseoir le camp, et il ordonna au maréchal d'Aubigny de prendre les devants avec huit mille Suisses. Il confia le gouvernement de Marseille à Antoine de la Rochefoucauld qui avait sous ses ordres Montpesat, Villebone, Boutières, la Roche du Maine, Christophe Gasque, Vastris, Fontrailles, Aubijoux, capitaines *de la première volée*, comme parle un historien (1). Tarascon reçut une garnison de cinq cents hommes sous les ordres de Rabadenc. Bonneval fut chargé de la défense d'Arles. On essaya de mettre la ville d'Aix en état de soutenir un siége. Les habitans, encouragés par les consuls Balthasar Rodulphe de Châteauneuf, Charles de Malespine de Montgestin, Philippe Bouissoni, et par l'assesseur Honoré Feraporte (2), travaillèrent avec ardeur à quelques fortifications. On ruina le faubourg Saint-Jean et l'église des Pères Servites. Le seigneur de Montejan, l'un des généraux de l'armée française, croyait que la ville pourrait résister aux attaques

(1) Gaufridi, liv. x.

(2) Archives de l'Hôtel de Ville d'Aix, citées par Pitton, liv. IV.

des impériaux; d'autres pensèrent qu'elle n'était pas tenable. Cet avis prévalut, et l'on abandonna les ouvrages commencés. Le pays organisa à ses frais une milice de quatre mille hommes, et le gouverneur Claude de Savoie, comte de Tende, en eut le commandement. Il choisit pour ses principaux officiers le seigneur d'Urre, Jean de Pontevès, de Mas, de Villeneuve, et quelques autres gentilshommes provençaux qui allèrent camper aux environs de Grasse. Dans un beau mouvement de patriotisme, on résolut d'affamer toute la contrée du Var au Rhône pour enlever à l'ennemi des moyens de subsistance. Les seigneurs du Mas, de Calas, de Carces, voulurent donner l'exemple en brûlant eux-mêmes leurs blés, en dispersant leurs denrées, en abattant leurs moulins et leurs fours, en portant la destruction sur toutes leurs terres. Ils eurent partout des imitateurs, et d'horribles dévastations furent faites comme un immense sacrifice au bien public. Les habitans d'Aix mirent le feu à leurs provisions de bouche sur la place des Prêcheurs, et ne gardèrent que ce qui leur était strictement nécessaire. Ceux du Luc et de Trets furent les seuls qui ne comprirent pas ce dévouement; mais leur égoïsme leur coûta bien cher. Un détachement de cinq cents hommes vint ravager le territoire du Luc, et le capitaine Bonneval livra Trets au pillage.

La flotte impériale, conduite par André Doria,

le plus célèbre marin du seizième siècle, s'empara par capitulation de la place d'Antibes et ravagea toute la côte jusqu'au voisinage de Marseille. La ville d'Hyères fut seule épargnée, l'amiral de Charles-Quint ayant pour elle une affection particulière. Quelques vaisseaux de Nice et de Gênes, qui accompagnaient cette armée navale, retournèrent chargés de butin.

C'était une invasion bien autrement redoutable que celle du connétable Charles de Bourbon. L'empereur avait cinquante mille hommes (1). Le 21 juillet 1536 il arriva à Nice, accompagné du duc de Savoie et d'une foule de princes et de généraux qui servaient sous ses ordres. Parmi eux on distinguait les ducs d'Albe, de Bavière et de Brunswick, le prince de Salerne, Alfonse d'Avaloz, marquis de Guast, Antoine de Leva, le comte de Horn, don Fernand de Gonzague (2). Béatrix, duchesse de Savoie, et son jeune fils Emmanuel-Philibert allèrent à la rencontre de Charles-Quint, avec l'évêque, le gouverneur et les consuls de Nice. On présenta aux deux souverains les clés de la ville avec des couronnes

(1) Selon Mézerai, l'armée impériale avait dix mille cavaliers et quarante mille fantassins, (t. VII, p. 131, édition d'Amsterdam.)

Suivant Samuel Guichenon, cette armée eut quarante-six mille cinq cents combattans, ainsi divisés : 22,000 allemands, 10,000 espagnols, 12,000 italiens, et 2,500 hommes d'armes italiens, espagnols et flamands. (Ouv. cité.)

(2) Muratori, Annal. Ital. — Paradin, Chronique de Savoie, liv. III.

de laurier, au milieu des plus bruyantes acclamations. L'armée campa sur les collines qui s'étendent en demi-cercle depuis Cimiez jusqu'au Var. Les régimens de la garde occupèrent les faubourgs de Nice, et l'intérieur de la ville fut destiné au logegement de la cour et des principaux généraux (1).

Le 25 juillet, l'empereur ordonna le passage du Var, et ce passage se fit sans résistance. Érasme de Galléan, à la tête d'un corps de volontaires où se firent inscrirent les premiers gentilshommes de Nice, conduisit l'avant-garde en face du village de Carros. Le comte de Tende mit le feu à la ville de Grasse qu'il ne pouvait défendre; Fréjus et Draguignan se rendirent à la première sommation. Brignolles et Saint-Maximin furent livrés au pillage. Charles-Quint prit ensuite sa route sur Aix. Pendant toute cette marche, les bourgeois et les paysans qui étaient en armes sur les montagnes, ne cessèrent de harceler les impériaux, en tombant à l'improviste sur leurs derrières, et les impériaux brûlèrent des populations entières réfugiées dans les bois, sans les admettre à composition. Cinq gentilshommes provençaux, dignes d'une mémoire éternelle, Albod, Châteauneuf, Balb, Escragnole et Boniface, s'embusquèrent au village du Muy avec trente paysans et quinze soldats, dans une tour qui dominait un défilé où de-

(1) Durante, Hist. de Nice, t. II, ch. II.

vait passer l'armée ennemie, résolus à faire tous ensemble une décharge de mousqueterie sur l'empereur (1). Dans cette attente, ils virent s'avancer un groupe de seigneurs, au milieu desquels il y en avait un de grande apparence, que les autres semblaient escorter. C'était un capitaine espagnol nommé Garcia Lazzio, monté sur un cheval de Naples et couvert d'un riche manteau d'écarlate. Tout indiquait que c'était Charles-Quint lui-même, et les hommes embusqués ne le connaissaient pas. Ces hommes tirèrent sur Lazzio et l'étendirent sur la place. L'empereur, qui se trouvait à quelques pas de distance, fit abattre la tour à coups de canon, et les cinquante provençaux furent tous massacrés, victimes d'un dévoûment dans le genre antique.

Charles-Quint et le duc de Savoie firent leur entrée dans la capitale de Provence, le 9 du mois d'août, avec un faste éblouissant. L'empereur portait sur sa cote d'arme un manteau de damas blanc. Sa tête était couverte d'une toque surmontée de plumes orangées, blanches et violettes. Il descendit à l'archevêché qu'il avait choisi pour logement (2). Le lendemain il se rendit avec toute sa cour à l'église métropolitaine de Saint-Sauveur, où il se fit couronner roi d'Arles et de Provence par

(1) Antonius de Arena. — Gaufridi, liv. XI.

(2) Pitton, ouv. cité, liv. IV.

Jérôme d'Arsagis, évêque de Nice, qui l'avait accompagné. Il voulut que ses troupes gardassent la plus sévère discipline et qu'elles eussent surtout du respect pour les choses saintes. Il plaça des corps-de-garde aux portes des maisons religieuses, et fit pendre un soldat qui avait volé des vases sacrés. Malgré le bon ordre qui régnait à Aix, l'archevêque, les consuls, la plupart des nobles et des bourgeois notables avaient pris la fuite. Le parlement avait aussi quitté la ville et s'était d'abord fixé à Tarascon. Croyant ensuite nécessaire, à cause des succès des armes impériales, de se séparer des ennemis par la Durance, il alla s'établir à Avignon; mais le légat s'opposant à ce que cette cour exerçât ses fonctions dans une cité soumise au gouvernement pontifical, les magistrats furent contraints de se rendre au Pont-Saint-Esprit, d'où ils vinrent tenir leurs audiences en deçà du Rhône, dans une église du territoire de Montdragon qui fesait partie de la Provence (1). Pendant que les magistrats se trouvaient ainsi éloignés de leur siége habituel, le duc de Savoie fit incendier le Palais de Justice (2), dans le dessein, dit-on, de détruire les chartes et les titres qui y étaient renfermés, et sur lesquels les rois de France, successeurs des souverains-comtes de

(1) Histoire manusc. du Parlement d'Aix, à la bibliothèque publique de Marseille.

(2) *Palatium regis pulchrum brulavit aquense.*
Ant. de Arena.

Provence, s'appuyaient pour réclamer le comté de Nice, la vallée de Barcelonette et la viguerie de Puget-Théniers. Le duc fut néanmoins trompé dans son espoir, car la partie la plus importante des archives avait déjà été placée hors des atteintes des incendiaires par les soins du maréchal de Montmorency, du président Barthélemy Chassanée, et du conseiller Fouquet Fabri, qui l'avaient transportée à la forteresse des Baux.

L'empereur tint solennellement dans le palais comtal un lit de justice où il abolit les statuts et les priviléges du pays, les tribunaux et le corps municipal de la ville d'Aix. Il remplaça le parlement par un sénat composé de dix jurisconsultes qu'il avait amenés de Nice, et mit à la tête de cette compagnie un marseillais fugitif et rebelle, nommé Jean Carle, que le connétable de Bourbon, au service duquel il s'était dévoué, avait récompensé d'une charge de sénateur à Milan. La nouvelle cour souveraine, dès qu'elle fut installée, confisqua, par arrêt, les biens des malheureux habitans d'Aix que la terreur avait dispersés (1). A la place du viguier,

(1) Parmi les condamnés on cite Feraporte, Remusaty, Descalis, De Veteris, Seguiran, Ferrier, Millon, Peyronnet, Raynaud, De Cormis, De Colonia, Maurel, Nicolas Fabry, Joannis, Meigron, Aufridy, Brunel, Alby, Talamar, Fabre, Bruis, Salle, Vincens, Cauvin, Durand, Silvy, Donaud, Pognant, Genesy, Pontevez, Fresquière, Hermitte, Audric, Astier, Ruffy, Domicelly, Meoilhon, Blegier, etc.

Charles-Quint créa un vicomte, et en donna l'emploi au bâtard de Barras qu'il fit aussi baron de l'Empire. Il voulut que trois tribuns du peuple occupassent la charge des consuls-procureurs, et confia ce pouvoir tribunitien à Jean de Brignole, à Jean Martin et à Bos. Ensuite le monarque victorieux distribua les grands fiefs et les hautes charges. Il fit Antoine deLeva vicaire de l'Empire dans les Gaules, le duc d'Albe, vice-roi d'Arles, André Doria, amiral, Granvelle, chancelier, et Canoë, surintendant des finances. Il donna le gouvernement de Marseille au marquis de Guast, celui du pays d'en deçà la Durance à Fernand Gonzague, et le commandement de la contrée au delà de cette rivière au comte de Horn. Il érigea aussi quatre duchés, quatre principautés et quatre marquisats. Les duchés furent les Iles d'Hyères sous le nom d'Iles d'Autriche, Fréjus sous le nom de Charleville, Brignolles sous celui de Nicopolis, et Forcalquier sous sa dénomination. Les principautés furent les Baux, les Martigues, Sault et Montelimar. Les marquisats : le Muy, le Luc, Tourves et Trets. Pour achever dignement cette parade impériale, un prêtre napolitain, nommé Capel, monta en chaire dans l'église de Saint-Sauveur, et prononça le panégyrique du prince en termes si magnifiques, qu'il le mit au-dessus de Constantin, de Justinien et de Charlemagne. Il le compara à Josué, traita le roi François I[er] de Philistin, de Pharaon, et dit enfin

que la Provence était la terre promise. L'empereur donna l'archevêché d'Aix à ce prédicateur ridicule.

L'armée ennemie campait au plan d'Aillane, près de la capitale, et déjà les vivres manquaient. Des détachemens fesaient des courses dans les lieux du voisinage, à Rians, Jouques, Peyroles, Meyrargues, Trets, Saint-Cannat, Malemort; mais comme toutes les campagnes étaient dévastées, les impériaux revenaient toujours sans butin. Tous les moulins à blé depuis Antibes jusqu'à Aix et à Marseille avaient été renversés par les Provençaux. Un seul restait debout au village d'Auriol, et les ennemis le fesaient soigneusement garder par une compagnie d'hommes-d'armes. Montluc et Tavanes, officiers de la garnison de Marseille, se chargèrent de le détruire. S'étant mis à la tête d'une petite troupe de cent vingt volontaires, ils surprirent pendant la nuit les soldats préposés à la garde du moulin, tuèrent les uns, mirent les autres en fuite, brisèrent la machine, entraînèrent les pierres dans l'eau, et, sans avoir perdu un seul des leurs, ils retournèrent à Marseille par des chemins inaccessibles à la cavalerie qui aurait pu les poursuivre.

Le 19 du mois d'août, l'empereur accompagné du duc d'Albe, du marquis de Guast, de Fernand de Gonzague et du comte de Horn, partit du Plan d'Aillane et vint reconnaître le territoire et la ville de Marseille avec trois mille Espagnols, quatre mille Italiens et cinq mille Lansquenets. Le prince

s'avança jusqu'à la plage d'*Arenc*. Cette reconnaissance fut pour lui de bien mauvais augure, car il courut les plus grands dangers, *et bien lui dit de s'estre trouvé derrière quelques vieilles murailles, il ne s'en serait pas retourné comme il était venu* (1). Ses troupes, maltraitées par le canon de la ville et par celui des galères françaises qui s'approchèrent pour balayer la plage, reprirent la route du camp. Peu de temps après, le marquis de Guast et Paul de Saxe ne furent pas plus heureux du côté d'Arles où ils avaient conduit un corps de cavalerie (2). De Guast, s'étant approché d'un moulin à vent pour examiner lui-même l'état de la place, fut aperçu par le seigneur de Bonneval et par le sénéchal d'Agenois qui se promenaient aux Arènes. Ceux-ci le désignèrent au seigneur de Villiers, commandant de l'artillerie arlésienne, lequel braqua si à propos une couleuvrine, *que sans que ledit marquis, voyant mettre le feu, se jetât de côté, il fut tenu qu'il en avait dans le corps* (3). Fernand de Gonzague alla s'emparer du château de Lourmarin; mais Jean de Pontevès, comte de Carces, l'en délogea bien vite. Une troupe de gentilshommes Provençaux attaqua près de Roquevaire un convoi ennemi escorté par cinq cents cavaliers

(1) Louvet de Beauvais, Hist. des Troubles de Provence, Ire partie.

(2) Saxi, *Pontif. Arelat.*, p. 386.

(3) Montaigne, Essais, liv. I, ch. XII. — Mémoires de Guillaume de Bellay, liv. VII.

qu'il mit en pleine déroute. Soixante furent tués, et il y eut quatre-vingts prisonniers. A Senas et à Eyguières des détachemens impériaux essuyèrent aussi un échec. Il n'y eut nulle part des actions décisives; mais des combats de tous les jours, mais des engagemens continuels. Les soldats isolés étaient massacrés; les communications se trouvaient interrompues. Les Provençaux firent à l'ennemi une guerre de partisans, guerre toujours plus funeste aux envahisseurs que celle qui peut se terminer par une bataille rangée.

Des maladies diverses, et surtout la dyssenterie exerçaient de grands ravages dans l'armée impériale; la chaleur était suffocante. Antoine de Leva, un de ses généraux, mourut à Aix. Tout annonçait que l'expédition de Charles-Quint devait avoir des résultats aussi désastreux que celle du connétable de Bourbon. François I[er] réunissait à Avignon des forces considérables, et tous les paysans du pays s'étaient levés en masse. L'empereur connut enfin les dangers de sa position, et son conseil de guerre décida la retraite. Elle commença le 11 du mois de septembre dans le plus affreux désordre. L'artillerie et les équipages étaient abandonnés. L'armée impériale, harcelée dans sa marche par la population des campagnes, poursuivie par les troupes du comte de Tende, du comte de Carces, de Villeneuve et de la Molle, jonclha de morts et de blessés la route qu'elle suivit d'Aix à Fréjus. Cette armée, naguère

si florissante, perdit les deux tiers de ses soldats. Elle fesait vraiment pitié, tant elle était malheureuse. Et ce monarque fugitif qui n'échappa qu'à grand'peine aux coups des Provençaux qu'il s'était vanté de subjuguer facilement, pitié aussi pour lui, car c'est l'héritier des Césars, c'est le possesseur des Espagnes, des Pays-Bas et des Deux-Siciles. Charles-Quint, suivi du duc de Savoie, passa le Var le 24 septembre, s'arrêta quelques instans à Nice et se rendit ensuite à Monaco où les galères d'André Doria vinrent le prendre pour le conduire à Gênes.

François Ier, accompagné de son fils le dauphin, du cardinal de Lorraine et du maréchal de Montmorency, entra en Provence pour visiter les villes d'Arles et de Marseille. Il envoya à Aix le seigneur de Langey avec mission de faire tous ses efforts pour réparer les maux que cette capitale avait soufferts durant la dernière invasion. Son état était véritablement pitoyable. Les remparts et les principaux édifices avaient été détruits. On ne voyait partout que des scènes de douleur et de misère. Le grand nombre de cadavres laissés dans les rues y produisait une affreuse infection. Le commerce et l'industrie semblaient anéantis; le cours de la justice elle-même paraissait suspendu. Au reste, le sort de la Provence entière n'était pas meilleur. Le deuil était universel; la souffrance commune.

Les états-généraux assemblés à Marseille au mois
de janvier 1537 et à Aix au mois de février suivant, 1537

députèrent au roi Balthasar de Gérente, évêque de Vence, et Rogiers, l'un des consuls-procureurs, pour obtenir quelque soulagement par une diminution d'impôts. François Ier, sourd à cette juste prière, écrivit aux états la lettre suivante datée de Lyon le 9 octobre de la même année. « Chers et « bien amés, nous avons entendu par l'évêque de « Vence et par le sieur de Rogiers, vos commis et « députés, les délibérations prises..... Ils nous ont « semblablement remontré les ruines et pertes que « vous avez souffertes par la venue de l'empereur « audit pays; et combien que notre vouloir soit y « avoir égard, et vous soulager et supporter, non « seulement au paiement des tailles, mais à tous « autres endroits qui nous seront possibles, toute- « fois au moyen des grands et urgents affaires que « nous avons pour la défense et conservation de « notre royaume, il n'est possible pour cette heure « de satisfaire à notre dit vouloir. Mais après qu'il « aura plu à Dieu nous mettre hors desdites affai- « res, que sera dans brief, comme nous espérons, « nous vous donnerons à connaître le désir que « nous avons de vous soulager, en sorte que vous « aurez cause à persévérer au bon vouloir que vous « avez toujours eu et avez envers nous. » Le dévouement des Provençaux méritait une autre réponse. Il est vrai que François Ier avait ses embarras et ses peines. Ses finances étaient épuisées; les plus durs sacrifices devenaient nécessaires. Tels sont toujours

les résultats de la guerre. La plus heureuse entraîne après elle des maux sans nombre, et les blessures qu'elle fait restent long-temps saignantes.

CHAPITRE XXI.

1530-1582.

Les Vaudois de Mérindol. — Arrêts du Parlement d'Aix contre ces hérétiques. — Expédition militaire contre eux. — Dévastations et massacres. — Procès des Commissaires du Parlement d'Aix devant le Parlement de Paris. — L'avocat-général Guérin est condamné à la peine de mort. — Progrès de la réforme religieuse en Provence. — Brigandages des deux partis. — Le comte de Crussol est chargé de faire exécuter un édit de pacification. — Durand de Pontevès, premier consul d'Aix, lève l'étendard de la révolte au nom du catholicisme. — Le peuple d'Aix chasse les Protestans de cette ville livrée à l'anarchie. — Le comte de Carces, chef des Catholiques. — Les uns et les autres se combattent avec des fortunes diverses mais toujours avec barbarie. — Les États-Généraux et le Parlement de Provence repoussent l'édit du mois de mars 1563 qui proclamait l'oubli du passé. — Le Parlement est suspendu et une autre cour souveraine est installée à Aix. — Charles IX en Provence. — Michel de Nostradamus. — Rétablissement de l'ancien Parlement. — Après un calme de courte durée, la guerre se rallume entre les Protestans et les Catholiques. — L'Archevêque d'Aix se joint aux premiers. — Événemens et combats divers. — Pacification. — Le comte de Carces reprend les armes. — Mort de Charles IX. — Les Carcistes et les Razats. — Malheurs du pays. — Catherine de Médicis en Provence. — Elle parvient à reconcilier les chefs des deux partis. — La *grande peste*. — L'ermite Valéry.

Au milieu de la population catholique de Provence, sur la rive gauche de la Durance, dans le

territoire limité par cette rivière et par la montagne du Léberon, à la frontière orientale du Comtat-Venaissin se trouvait une population dissidente, faible reste de ces anciens Vaudois et Albigeois auxquels s'étaient mêlés d'autres chrétiens sectateurs des croyances qui jadis avaient fait chasser leurs pères des Cevennes. Ils soutenaient, dans l'exposé de leur doctrine, que l'église romaine ayant renoncé à la foi véritable, était devenue la prostituée de Babylone; que c'était cet arbre stérile condamné par Jésus-Christ à être arraché et jeté au feu; qu'il ne fallait point obéir au Pape non plus qu'aux évêques; que les vœux monastiques étaient illusoires et portaient au goût des plus infâmes débauches; que les ordres sacrés étaient les marques de la grande bête dont parle l'Apocalypse; que le purgatoire, la messe, le culte des saints et la consécration des temples étaient des inventions de Satan. Tels étaient les principaux articles de leur symbole. Ils en ajoutaient plusieurs autres par rapport au mariage, à l'abstinence, à la résurrection, à l'état de l'ame après la mort (1).

Le seigneur de Cental avait attiré ces sectaires de son vicomté de Démont, qu'il possédait en Savoie, pour leur donner à emphytéose les terres qu'il avait en Provence, lesquelles ne tardèrent pas

(1) De Thou, Hist. Univ., t. 1, liv. VI.

à produire des revenus considérables par l'industrieuse activité et par le travail assidu des nouveaux habitans. Le président de Thou rend justice à l'innocence de leur vie (1). Il les peint patiens dans les plus grands travaux, sobres, équitables, ayant les procès en horreur, libéraux envers les pauvres, payant avec exactitude la taille au roi et les droits à leurs seigneurs, craignant Dieu, assidus aux prières, mais ne se prosternant point devant les images, ne fesant point le signe de la croix, et, quand il tonnait, se bornant à lever les yeux au Ciel.

Ces hommes intègres et laborieux habitaient les bourgs de Mérindol, Cabrières-lez-Aigues, Lourmarin, Villelaure et autres, au nombre de vingt-quatre. Inaperçus dans leur obscurité, ils exerçaient leur culte sans obstacle. On ne les regardait pas comme assez dangereux pour les persécuter. Il n'y avait que du mépris dans cette tolérance. Mais lorsque la réforme eut remué l'Allemagne et la Suisse, les habitans de Mérindol et des bourgs voisins fixèrent l'attention du clergé catholique. Le vieux levain du fanatisme religieux fermenta dans les esprits. Les Vaudois (c'est le nom qu'on leur donna encore) n'en furent pas exempts. Ils voulurent entrer en communion avec les églises germaniques de la nouvelle réforme et députèrent en

(1) t. 1, l. VI.

Allemagne le pasteur George Morel. Animés de cette passion de prosélytisme qui, dans tous les temps, enflamma les diverses sectes chrétiennes, ils s'efforcèrent d'étendre leurs doctrines, et se livrèrent, dit-on, à quelques violences. On les accusa même d'avoir voulu réduire en cendres la ville de Manosque (1). Le schisme religieux de Provence dépassa bientôt ses premières limites. Il domina dans la viguerie d'Apt, dans la bonne moitié de la viguerie de Forcalquier et sur la lisière septentrionale de la viguerie d'Aix, sans compter ses nombreux appuis à Marseille, à Arles, à Tarascon, à Brignolles et dans d'autres villes (2). Les Vaudois établirent à Mérindol, village défendu par le Lébéron et par la Durance, le chef-lieu de leur église. Là se tenaient les assemblées, là demeuraient les chefs de la ligue.

L'autorité ecclésiastique porta plainte au parlement d'Aix, et cette cour, sous la présidence de Cuisinier, rendit en 1530 un arrêt qui enjoignait à tous les sujets du roi de prêter main-forte aux juges d'église contre les hérétiques, et aux seigneurs hauts-justiciers de les chasser de leurs terres, à

(1) Les catholiques publièrent que le feu avait déjà été mis aux gerbes qui se trouvaient dans les aires; mais qu'il fut miraculeusement éteint par la présence du Saint-Sacrement qu'un religieux observantin apporta. C'est ce que dit gr[illegible]t Columbi, en son Histoire de Manosque, liv. III.

(2) Hon. Bouche, liv. X.

peine de confiscation de leurs fiefs. Au lieu d'exécuter cet arrêt, le comte de Cental se déclara le protecteur des religionnaires. Il paraît que ceux-ci eurent dès-lors la témérité de faire des courses dans le Comtat-Venaissin dont ils étaient limitrophes. Le Pape en écrivit à François Ier, et en même temps il publia une bulle qui déférait les Vaudois aux juges séculiers.

Le roi ordonna au parlement de Provence d'annexer cette bulle, et la compagnie rendit en 1537 un second arrêt portant défense aux hérétiques de tenir aucune assemblée, et enjoignant aux seigneurs des lieux de s'y opposer et de poursuivre les contrevenans. Les Vaudois, toujours plus exaltés et plus audacieux, parvinrent à chasser le seigneur de Cabrières de son château, et à s'y retrancher.

La religion réformée se fortifiait tous les jours. François Ier se voyait obligé de ménager le Pape pour se soutenir contre l'empereur Charles-Quint, et cette politique l'engageait à poursuivre sans miséricorde les sectateurs des croyances nouvelles. Au commencement de l'année 1535, il y eut à Paris une procession générale. Le roi y assista, une torche à la main, comme pour faire amende honorable des profanations des sectaires. L'évêque Jean de Bellai portait l'Eucharistie. Le Dauphin, les ducs d'Orléans, d'Angoulême et de Vendôme tenaient les cordons du dais. Tous les ordres religieux et tout le clergé précédaient. On voyait les

princes de l'Église, les ambassadeurs, les grands officiers de la couronne, les hautes cours de justice, immédiatement après le roi. On alla dans cet ordre à Notre-Dame, après quoi une partie de la procession se sépara pour aller voir brûler à petit feu six bourgeois condamnés pour les croyances de Calvin. Plusieurs protestans, fuyant la persécution, vinrent grossir le nombre des sectaires de Mérindol; et le roi, sur l'avis qu'il en reçut, donna, le 2 mars 1538, l'ordre exprès de *pousser les Vaudois à bout.* Cependant il y eut encore de nouveaux délais, car il faut reconnaître que le parlement d'Aix redoutait les conséquences d'une proscription générale. Enfin, le 18 novembre 1540, la cour, présidée par Barthélemy Chassanée, rendit l'arrêt fameux qui a laissé sur son nom une souillure indélébile. Cet arrêt barbare, dit de Mérindol, condamna par contumace dix-neuf personnes au supplice du feu, avec confiscation de leurs biens, et bannit à perpétuité leurs femmes et leurs enfans. Il ordonna de plus que les villages de Mérindol, Cabrières et autres lieux qui avaient servi de retraite aux hérétiques seraient détruits, les maisons rasées jusques aux fondemens avec défense d'en construire de nouvelles, les forêts coupées, les arbres fruitiers arrachés.

L'exaltation fut alors au comble parmi les Vaudois. Ils s'assemblèrent à Mérindol, se donnèrent une organisation militaire, choisirent pour chef le

nommé Taxil Marron qui fut plus tard exécuté à Avignon, coururent la campagne et pillèrent un couvent de Carmes sur les terres papales, après avoir repoussé quelques soldats envoyés contre eux.

La plupart des prélats provençaux, notamment Filholi, archevêque d'Aix, et Jean Ferrier, archevêque d'Arles, sollicitèrent chaudement l'exécution de l'arrêt, en offrant de payer tous les frais. Quelques hommes plus sages et plus humains étaient d'avis de temporiser. Parmi eux on distinguait Jacques de Raynaud, seigneur d'Allein, d'une ancienne et illustre famille d'Arles. Ce gentilhomme exerçait beaucoup d'influence sur l'esprit du président Chassanée qui désirait aussi épargner les rigueurs et soutenait que l'arrêt était simplement comminatoire. Chassanée, dans un ouvrage intitulé *Catalogus gloriæ mundi*, avait rapporté tous les détails d'un procès ridicule devant l'official d'Autun où il avait défendu, en qualité d'avocat, les rats juridiquement attaqués pour avoir ravagé les moissons; car, en ce temps-là, s'il arrivait que des insectes fissent du mal à la terre, on les conjurait solennellement; mais selon le droit commun, on ne procédait point à la conjuration sans citation préalable. Chassanée avait successivement obtenu plusieurs délais, tantôt en représentant que la citation n'avait pas été lue au prône des paroisses ravagées, tantôt que par le grand nombre de chats en

campagne, les accusés avaient juste motif de ne pas comparaître. « Or, maintenant, disait Jacques « de Raynaud à son ami le président, serait-il pos- « sible que ce que vous avez fait autrefois dans une « cause burlesque, lorsque vous étiez jeune et que « vous n'étiez pas encore magistrat, vous l'oublias- « siez aujourd'hui dans une affaire importante, à « l'âge où vous vous trouvez et avec la réputation « que vous avez acquise? Souffrirez-vous que la « condition de tant de malheureux dont vous êtes « le juge soit pire que celle des vils animaux dont « vous étiez alors le défenseur? Je ne vous parle « point de l'innocence de ce peuple à qui vous sa- « vez vous-même combien de crimes faux on im- « pute. Cependant ces hommes servent Dieu avec « ferveur; ils ne refusent jamais de rendre ce qu'ils « doivent à leurs seigneurs, aux magistrats, au « prince. Je vous conjure donc, par l'amitié qui « nous unit, de peser toutes ces raisons, et de « croire qu'on ne saurait trop délibérer lorsqu'il « s'agit de condamner des hommes (1). »

Le discours de ce gentilhomme émut vivement Chassanée déjà porté à l'indulgence; mais le parlement d'Aix, beaucoup moins tolérant que son chef, requit Claude de Savoie, comte de Tende, grand sénéchal et gouverneur de Provence, de prêter main-forte à l'exécution de l'arrêt. Celui-ci,

(1) De Thou, *ibid.*

n'ayant pas envie d'attacher son nom à ce hideux monument de fanatisme et de cruauté, députa vers la cour son lieutenant de Molins pour lui dire qu'il était disposé en toute occasion à assurer l'exécution des sentences judiciaires, selon les devoirs de sa charge, mais que, en cette occurrence, il lui fallait au moins deux mille hommes et qu'il ne pouvait les réunir. L'arrêt de Mérindol se trouva donc suspendu. Dans cet intervalle, les Vaudois obtinrent une amnistie par le crédit des protestans d'Allemagne que François Ier avait alors intérêt de ménager. Ce prince, par lettres-patentes du 8 février 1541, pardonna à tous les novateurs et *autres dévoyés de la foy catholique qui estaient au pays de Provence*, pourvu que dans trois mois ils abjurassent leurs erreurs.

Ces lettres-patentes furent solennellement publiées dans toutes les communes provençales. Les dissidens avaient reçu des pasteurs luthériens, puis des zuingliens, puis des ministres de Genève. Ils consentirent à renvoyer ceux-ci. Une mission catholique fut prêchée dans leurs églises; mais les prédicateurs romains, plus savans dans la théologie scolastique qu'habiles dans l'intelligence des écritures, n'eurent aucun succès, et la mission manqua son but. François Chai et Guillaume Armand, députés de Mérindol, se rendirent à Aix et présentèrent au parlement une requête captieuse où ils fesaient leur profession de foi. Ils y déclaraient

vouloir vivre en chrétiens, n'admettant pour règle que les deux testamens et le symbole des Apôtres, et réprouvant les hérésies condamnées par l'ancienne Église. Ensuite ils exposaient leurs griefs. Sur cela, le parlement ayant ordonné aux Vaudois d'abjurer purement et simplement leurs opinions, les notables de Mérindol vinrent, à la suite d'une assemblée générale tenue le 10 avril, supplier la cour de leur faire grace sans exiger d'abjuration. Ils demandaient au reste à être instruits, et les poursuites furent encore suspendues. Le parlement leur envoya Jean Durandi, évêque de Cavaillon, et quelques docteurs en théologie pour les ramener au sein de l'Église Romaine. Les Vaudois résistèrent à toutes les sollicitations, et l'on ne put rien obtenir d'eux.

Peu après, le cardinal de Tournon, ministre de François Ier, fit reprendre la procédure. Au mois de mars 1542 le parlement arrêta qu'avant d'en venir aux voies de rigueur, on vérifierait si le curé de Mérindol avait publié dans son église les lettres d'amnistie. La compagnie envoya dans ce village l'évêque de Cavaillon, le conseiller George Durand et un prédicateur de l'ordre de Saint-Dominique. L'évêque célébra la messe dans l'église de Mérindol, publia les lettres-patentes du roi et fit commandement d'abjurer. Il ne s'y trouvait que quelques femmes et le nommé Louis Pascal. Celui-ci déclara, au nom de tous les absens, s'opposer au

commandement et ne professer d'autres croyances que celles contenues dans la requête dont j'ai parlé.

Malgré cette résistance, le roi accorda aux Vaudois, le 17 mars 1543, un nouveau délai de deux mois pour l'abjuration. En même temps, grace à la protection des princes d'Allemagne, ces dissidens obtinrent de François Ier la cessation des poursuites, la mise en liberté de leurs coreligionnaires emprisonnés, la défense de troubler personne en matière de religion. Le roi commit aussi, par lettres-patentes du 14 juin 1544, un théologien de Paris et un maître des requêtes pour informer tant sur les croyances religieuses des Vaudois que sur la conduite du parlement d'Aix envers eux. De plus, François Ier renvoya leur cause, par droit d'évocation, devant le parlement de Grenoble. Les Vaudois, exaltés par ce triomphe, se livrèrent encore à quelques excès. Tous les religionnaires volèrent au secours de ceux de Cabrières que le vice-légat d'Avignon voulait châtier, et ils marquèrent leur retour par le pillage de l'abbaye de Sinaque. Ils détruisirent aussi les signes du culte chrétien. L'un d'eux, Florimon Serre, vint brusquement, pendant l'audience, présenter les nouvelles lettres-patentes au parlement qui les enregistra aussitôt. Toutefois la compagnie, soutenant que les plaintes qui avaient fait réussir l'évocation n'étaient que des calomnies, chargea l'huissier Courtin de porter sa justification à François Ier.

Jean Meynier, baron d'Oppède, premier président (1) et lieutenant du roi, prétendait exercer toute autorité en Provence en l'absence du gouverneur Louis Adhemar, comte de Grignan, ambassadeur de la Cour de France à la diète de Worms. Le baron d'Oppède convoqua les états-généraux, et l'assemblée appuya les réclamations du parlement. Ces réclamations eurent un plein succès, car le roi, sur les instances du cardinal de Tournon, révoqua, le 1er janvier 1545, l'évocation qu'il avait précédemment prononcée, et ordonna l'exécution de l'arrêt de 1540. Toutefois le premier président voulait encore temporiser. Il dépêcha des émissaires chez les Vaudois pour tenter de les convertir. Ceux-ci protestèrent vouloir être sujets fidèles et obéissans, sauf leur religion qu'ils étaient prêts à défendre de tout leur pouvoir. En ce moment, le capitaine Paulin, qui fut plus tard baron de la Garde, présenta des lettres où le roi se plaignait des lenteurs du parlement. Le comte de Grignan, l'huissier Courtin qui arrivaient de la cour, livrèrent à Meynier d'Oppède d'autres lettres royales conçues dans le même sens. Alors d'Oppède ne recula plus. Il assembla sa compagnie le 12 avril, et lui exposa les nouveaux torts des religionnaires ainsi que les intentions du souverain à leur sujet.

(1) Il venait de remplacer Garçonnet, qui lui-même avait succédé à Barthélemy Chassanée.

Sur la requisition de l'avocat-général Guérin, le parlement ordonna que son arrêt serait exécuté selon sa forme et teneur, et que le premier président, en sa qualité de lieutenant du roi, prêterait main-forte à la justice. En même temps la cour nomma une commission exécutive composée de François de Lafont, second président, d'Honoré de Tributiis et de Bernard Badet, conseillers, et de Guérin, avocat-général. D'Oppède fit aussitôt crier par les bonnes villes que tous les hommes capables de porter les armes eussent à les prendre pour servir le roi contre les hérétiques. Ensuite il réunit à Aix quelques soldats auxquels plusieurs volontaires se joignirent par zèle pour la religion. Cela fait, il partit pour Arles, arma la noblesse de cette ville, et se concerta avec le légat d'Avignon. Il se rendit ensuite à Marseille, et y assembla un nombreux conseil de guerre. L'assemblée délibéra d'employer le capitaine Paulin et quelques bandes venues de Piémont avec lui. A cette nouvelle alarmante, les Vaudois de la Roque et de Janson traversèrent la Durance et rejoignirent leurs frères de Mérindol.

L'expédition catholique partit d'Aix. Le capitaine Paulin passa la Durance à Pertuis. Meynier d'Oppède, suivi de la commission parlementaire, franchit cette rivière à Mallemort, et de peur que les paysans ne le suivissent pour se livrer au pillage, il ordonna de couper la corde du bac. Paulin s'ap-

procha de Cental et y fit mettre le feu. Passant ensuite à Villelaure, il donna l'ordre d'y brûler quelques maisons dans lesquelles les prêches avaient été tenus. Après cela, l'armée se sépara. Une partie, commandée par Paulin, joignit à Cadenet les commissaires du parlement. L'autre partie s'avança du côté des montagnes où le plus grand nombre des Vaudois s'étaient retirés. Paulin, ayant encore quitté les commissaires pour signifier le dernier arrêt à plusieurs communes dissidentes, rencontra un parti qui le mit en déroute. Après avoir rallié ses soldats, il marcha sur les villages de Cabrières-d'Aigues, de Cabriérètes, de Saint-Martin de la Brasque, de Peipin et de Lamothe. Meynier d'Oppède, ceint d'une écharpe blanche, monté sur un cheval gris pommelé, se dirigea sur les villages de La Roque, de Janson, de Tresemines et de Lourmarin. Ils furent tous détruits par le fer et par le feu. Lourmarin, le seul qui n'eût pas été abandonné, osa soutenir le siége. Mais il fut bientôt emporté de vive force, et les soldats passèrent la population au fil de l'épée.

La brigade du premier président et celle de Paulin opérèrent leur jonction à Lauris et se portèrent sur Mérindol dont les habitans avaient pris la fuite, saisis de terreur. L'armée catholique, après avoir brûlé quelques maisons, se mit à la poursuite des fuyards. Un jeune paysan, nommé Maurice Blanc, valet d'André Maynard, lieutenant du juge du

Bourg, fut trouvé dans une caverne. On l'amena devant le premier président qui le força de dire le *Pater*; et comme, dans son trouble, le prisonnier ne récitait pas cette prière d'une manière satisfesante, on le traita d'hérétique abominable (1). Maurice Blanc eut beau s'écrier qu'il était bon catholique, tous ses efforts devinrent inutiles. Lafont fut d'avis de le conduire à Aix pour qu'on informât régulièrement sur son compte; mais l'avocat-général Guérin s'écria : *Tolle*, *tolle*, *crucifige eum*, et son opinion l'emporta. Meynier d'Oppède fit attacher ce malheureux à un olivier et on l'arquebusa en sa présence (2).

Après l'expédition de Mérindol, l'armée catholique de Provence entra dans le Comtat-Venaïssin et se joignit aux troupes du Pape pour assiéger ensemble le bourg de Cabrières que les Vaudois avaient fortifié. Le capitaine Paulin somma d'abord les habitans de se rendre, « A quoi ils ne voulu-
« rent obéir, ains pour réponse luy baillèrent tout
« plein de paroles injurieuses, nommant les assié-
« geans caffards, idolâtres, adorateurs de pierres
« et de bois, pantoufles du Pape (3). » L'artillerie pontificale, commandée par le capitaine de Mou-

(1) Gaufridi, liv. XI.

(2) Hist. Manusc. du Parlement de Provence. Bibliothèque publique de Marseille. — Pitton, Hist. d'Aix, liv. IV.

(3) Rapport juridique sur l'affaire de Mérindol, par Antoine D'Alagonia de Vaucler. — Hon. Bouche, liv. X.

lans, battit en brèche les remparts de Cabrières qui se défendit avec vigueur, et l'armée catholique perdit un grand nombre de soldats. La place se rendit à discrétion. Les bandes victorieuses voulaient la détruire de fond en comble et massacrer tous les habitans. Pour calmer les murmures de ces troupes irritées, les chefs catholiques firent pendre aux fenêtres du château une trentaine de prisonniers. « De laquelle exécution ne se con-« tenta le commissaire de notre Saint-Père le Pape, « qui là estait présent. Ains dit et remontra que la « sentence donnée contre eux portait qu'ils seraient « tous mis à mort, et la mémoire abolie, et le lieu « rasé, requérant le sieur lieutenant du roi lui « donner, en ce, faveur et aide, lequel sieur lieu-« tenant luy fit, sur ce, plusieurs bonnes remon-« trances, et qu'il se devait contenter de l'exécu-« tion qui en avait esté faite (1). »

L'ordre fut donné aux troupes de se retirer. Quelques détachemens Vaudois, qui tenaient la campagne, tombèrent sur les traîneurs. Le premier président Meynier d'Oppède avait déjà pris la route d'Aix. Les chefs de l'armée catholique, fesant marcher la terreur devant eux, poussèrent une de leurs bandes sur le village de Murs. On n'y trouva personne, et l'on enfuma une caverne où trente fugitifs s'étaient cachés. On se porta ensuite

(1) Hon. Bouche, liv. x.

sur le bourg de la Coste, qui était assez fort d'assiète, et qui servait d'asile à la population du voisinage. Le seigneur du lieu joua le rôle de médiateur. Les conditions proposées furent la démolition des murailles sur quatre points, et la punition de quelques personnes. Sur la foi de cette promesse, les habitans déposèrent leurs armes au château. Alors les catholiques, forçant traîtreusement la place sans défense, passèrent les hommes au fil de l'épée, assouvirent leur brutalité sur les femmes.

L'expédition se trouvant ainsi terminée, les commissaires du parlement retournèrent à Aix le 4 mai, traînant à leur suite un grand nombre de prisonniers (1). Le lendemain ils rendirent compte à la compagnie de la mission dont ils avaient été chargés, et leur conduite fut pleinement approuvée. François I[er] donna aussi son approbation par lettres-patentes du 8 août. Horreur! on ne savait rien trouver de mieux pour honorer la foi chrétienne, pour complaire au Dieu de clémence et de miséricorde. On précipita des malheureux du haut des rochers, et ceux qui ne succombèrent pas dans cette chute furent achevés à coups de pierre ou d'épée. On trancha la tête à quelques-uns, et l'on porta au bout des hallebardes cet horrible trophée. Le peu qu'on épargna fut vendu comme esclave à

(1) Pitton, *ibid.*

des capitaines de galères (1). Des femmes traînées toutes nues se virent exposées à tous les outrages d'une soldatesque effrénée. Plusieurs de ces malheureuses s'étranglèrent de désespoir et de rage. Dans le pays des Vaudois les arbres furent déracinés, les plantes arrachées, les habitations détruites. Cette contrée, auparavant heureuse et florissante, devint un théâtre de désolation et de mort. La terre, arrosée de sang, demeura sans culture.

Le premier président du parlement de Provence ne se contenta pas de ces exécutions barbares (2). Le 24 avril (3) il rendit, en qualité de lieutenant du roi, une ordonnance pour défendre, sous peine de la vie, de donner aucune retraite, aucun secours aux hérétiques. Les fugitifs errèrent dans les bois, broutèrent l'herbe des champs. La plupart moururent de misère, de fatigue ou de faim. Les plus robustes gagnèrent à grand'peine la Suisse et l'Allemagne. Il y eut dix-huit cent quarante morts de tout âge et de tout sexe; six cent soixante-six condamnés aux galères, avec confiscation de biens qui servirent à l'entretien des fortifications de diverses places; neuf cents maisons brûlées sur

(1) Varillas, Hist. des Révolutions arrivées dans l'Europe en matière de religion, t. III, liv. XIV.

(2) Exécutions plus cruelles que l'arrêt de 1540, en vertu duquel on agissait, cet arrêt ne condamnant à mort que dix-neuf hérétiques.

(3) Toujours en l'année 1545.

vingt-quatre villages saccagés. Par arrêt du parlement, les récoltes vendues aux enchères, servirent à payer les frais de la guerre. Les femmes et les enfans furent distribués dans les grandes villes pour y être instruits selon la religion catholique (1).

Le drame horrible de Mérindol souleva dans la France et dans l'Europe tous les amis de l'humanité, et les partisans de la réforme honorèrent comme des martyrs ces victimes du fanatisme. Meynier d'Oppède, pressé d'exécuter l'ordre du roi, portant de poursuivre tous les hérétiques, fit arrêter, pour ce motif, Albenas et Murs, gentilshommes qui se trouvaient unis par les liens du sang et de l'amitié aux conseillers Rolland et de Tributiis. A la même époque, le premier président cité pour déposer contre l'avocat-général Guérin, accusé de diverses malversations, porta un témoignage à charge. Guérin et les parens des deux magistrats emprisonnés se liguèrent pour le perdre. La maison seigneuriale de Cental se joignit à eux et mit avec empressement son influence au service de leurs passions. Elle reprochait au premier président les violences exercées dans ses domaines de Mérindol et des autres villages Vaudois. Les ennemis de Meynier d'Oppède furent encore soutenus par le connétable de Montmorency, adversaire du cardinal de Tournon. La mort de François Ier (2)

(1) Pitton, ouv. cité, liv. IV.

(2) Ce prince mourut le 29 mars 1547.

et l'avènement de Henri II favorisèrent ces projets de vengeance. Le nouveau roi demanda l'apport de la procédure relative à l'affaire de Mérindol. Peu après, Meynier d'Oppède reçut l'ordre de se rendre à Paris pour se justifier. Il s'empressa d'obéir et fut aussitôt renfermé au château de Vincennes. Après y avoir passé deux mois, il fut transféré à Mélun, et l'on fit en Provence des informations contre lui. Il se hâta de récuser plusieurs membres du parlement d'Aix, qui avaient ouvertement manifesté leur inimitié, et en particulier l'avocat-général Guérin, sorti victorieux de la première accusation. L'instruction contre d'Oppède n'en suivit pas moins son cours. On traita même l'accusé avec la dernière rigueur. Il ne lui fut permis d'avoir ni un domestique pour le servir, ni un livre pour le distraire, ni du papier pour écrire ses moyens de défense. Ce ne fut pas même sans peine qu'on lui accorda un médecin pour le soigner dans une maladie grave. D'Oppède fut transféré de Mélun à Paris, pour y être jugé par une commission spéciale de vingt-quatre membres. Cette commission crut devoir mettre aussi en cause non-seulement le président de Lafont, les conseillers de Badet et de Tributiis, l'avocat-général Guérin, mais encore tout le parlement de Provence qui les avait nommés commissaires dans l'expédition de Mérindol, les états-généraux (1)

(1) Probablement pour faire condamner le pays en des dommages-intérêts au profit de la Maison Cental.

qui avaient approuvé la conduite de cette cour de justice, le vice-légat et la chambre apostolique d'Avignon, le capitaine Paulin, baron de la Garde. Par lettres-patentes du 17 mars 1550, le roi les renvoya tous devant le parlement de Paris. La comtesse douairière de Cental se constitua partie civile; mais l'intervention des habitans de Mérindol fut refusée, par le motif que les gens du roi avaient appelé de l'arrêt exécuté contre eux. Le substitut Jacques Aubry, qui tenait la place des avocats-généraux Marillac et Séguier, suspects pour avoir assisté au conseil des parties, fut chargé de soutenir l'accusation, et demanda un an pour se préparer.

Les plaidoiries de cette affaire immense et célèbre commencèrent le 18 septembre 1551, et remplirent cinquante audiences consécutives avec une chaleur incroyable (1). Le premier président Meynier d'Oppède ajouta à la plaidoirie de son avocat des développemens qui occupèrent deux audiences. Il commença par ces paroles du Roi-Prophète : *Judica me Deus, et discerne causam meam, de*

(1) Les avocats plaidans furent : Laporte pour le Parlement d'Aix, Dumesnil pour les États de Provence, Renard pour le Vice-Légat et la Chambre Apostolique, Robert pour le premier président d'Oppède, Rochefort pour le président Lafont, Christophe de Thou et Cousin pour les conseillers de Badet et de Tributiis, Milet pour l'avocat-général Guérin, Danquechin pour le baron de La Garde, Jaquelot pour la comtesse de Cental.

gente non sanctâ. Il s'appliqua ensuite à détruire les chefs d'accusation portés contre lui, et sans doute il rappela les ordres précis ou les approbations de François I[er]. Pendant le cours de ces débats, qui fixaient l'attention de l'Europe entière, d'Oppède fut élargi, avant toute décision judiciaire, par le crédit du comte de Grignan et de la maison de Guise, et le roi le rétablit dans sa charge. Tous les accusés furent mis hors de cause, et cet arrêt, assure le président de Thou (1), trompa l'attente de tout le monde. L'avocat-général Guérin, impliqué dans une autre procédure, fut condamné à la peine de mort et à la confiscation de ses biens, *pour raison de plusieurs faulsetez, calumpnies, prévaricications, abuz et malversations ez deniers du Roi et d'autres particuliers, soubs couleur et titre dudit estat de procureur dudit Seigneur, et plusieurs autres crimes et délits plus amplement mentionnés* (2). Conformément à cet arrêt, Guérin fit amende honorable, une torche à la main, au pied du grand escalier du Palais de Justice à Paris. Il fut ensuite pendu, après avoir été traîné sur une claie, et l'on envoya sa tête à Aix pour y être exposée en place publique.

Meynier d'Oppède, en retournant à ses fonctions, reçut du connétable de Montmorency, premier mi-

(1) Ouvrage cité, liv. VI.
(2) Texte de l'arrêt.

nistre, et de Jean Bertrand, garde des sceaux, des lettres contenant les témoignages les plus flatteurs. Le pape Paul IV lui envoya des bulles par lesquelles il le créa chevalier de Saint-Jean-de-Latran. Mais, dit encore le sage de Thou, la justice du Ciel suppléa à celle des juges de la terre, et d'Oppède mourut, peu de temps après, d'une maladie d'intestins extrêmement douloureuse (1).

La réforme que l'on croyait anéantie par les coups qu'elle avait reçus, se releva bientôt brûlante de vengeance. Les conseillers au parlement, de Genas, Châteauneuf, Pena, Terrier, Arcussia, Somati, et l'avocat-général Puget, embrassèrent ses doctrines. L'enthousiasme de ces hommes influens et graves entraîna les imaginations indécises, encouragea les esprits faibles, raffermit les caractères audacieux, donna enfin au protestantisme toute la consistance d'un parti redoutable. Deux frères, Antoine et Paul de Richieu, seigneurs de Mauvans, allumèrent le feu des guerres religieuses, et ce fut un vaste incendie qui dura près d'un demi-siècle. Ces deux gentilshommes, après avoir long-temps servi dans les troupes françaises, s'étaient retirés

(1) Voyez sur l'affaire de Mérindol tous les anciens historiens de Provence. — Rouchon, Résumé de l'Histoire de ce pays. — Hist. manusc. du Parlement d'Aix, à la Bibliothèque publique de Marseille. — Essais Hist. sur ce Parlement, par Cabasse. — Voltaire, Hist. du Parlement de Paris. — Le même auteur, Essai sur les Mœurs, ch. CXXXVIII. — De Thou, *loco cit.*, etc.

à Castellane, leur ville natale. En 1559 ils embrassèrent la religion nouvelle, firent venir un ministre luthérien, tinrent chez eux des assemblées pour les exercices de leur culte, tantôt pendant la nuit, et tantôt en plein jour. Un cordelier, qui était venu prêcher le carême à Castellane, déclama en chaire contre les dissidens, et ses auditeurs enflammés de passions violentes ameutèrent une partie du peuple qui menaça les jours des frères de Richieu et les força de sortir de la ville. Paul adressa ses plaintes au parlement d'Aix, qui reçut aussi celles de plusieurs catholiques de Castellane. Pour les apprécier, la Cour envoya des commissaires sur les lieux, et, à leur retour, elle décréta Antoine d'ajournement personnel. Paul de Richieu se rendit sur-le-champ à Paris, auprès de Henri II; et comme ses anciens services militaires le fesaient jouir de quelque faveur, il obtint une évocation au parlement de Grenoble. A cette nouvelle, les protestans provençaux s'imposèrent une cotisation pour se défendre contre leurs adversaires, et convoquèrent une assemblée à Draguignan pour y prendre toutes les mesures que l'intérêt de leur cause pourrait dicter. Antoine de Richieu fut l'un des premiers à s'y rendre. Mais à peine y était-il arrivé que la populace de Draguignan envahit sa demeure. Le viguier, volant à sa défense, fut massacré par la multitude en fureur qui mit en pièces le malheureux Antoine. On lui arracha le cœur et

les entrailles, on traîna dans les rues son cadavre défiguré, on le couvrit ensuite de sel et on l'envoya à Aix où on le suspendit à un gibet sur la place des Prêcheurs.

Paul de Richieu, son frère, vint demander justice au parlement, mais cette compagnie, avant de rien prononcer, jugea convenable de donner à deux de ses membres, Henri Veteris et Esprit Vitalis, le soin de prendre des informations à Draguignan. Sur ces entrefaites Henri II mourut (1). La perte de ce prince, qui protégeait la famille de Richieu, fit prévoir à Paul l'inutilité de ses poursuites. Il se retira à Mérindol, le désespoir au cœur, bien résolu à ne pas laisser sans vengeance l'assassinat de son frère. Il accepta un rôle dans la conjuration d'Amboise, et lorsqu'elle eut échoué, il se mit à la tête des deux mille mécontens, et tenta de s'emparer de la ville d'Aix. Déjà plusieurs de ses soldats y étaient entrés sous divers déguisemens; les capitaines des portes Notre-Dame et Bellegarde étaient gagnés. Un bourgeois protestant qui craignait le pillage découvrit ce projet audacieux. Une entreprise du même genre faite sur la ville d'Arles n'eut pas une meilleure issue. Mais paul de Richieu ne courut pas moins le pays, en laissant sur ses pas d'horribles traces de fureur, renversant les autels, brûlant les images, brisant les signes du culte catholique, profanant les objets sacrés. Il

(1) Le 10 juillet 1559.

égorgea sept chanoines de l'église de Barjols, porta l'épouvante dans les diocèses de Fréjus, de Senez, de Riez, de Glandevès, et vint ensuite mettre le siége devant Sisteron. Il ne consentit à le lever que lorsque le comte de Tende, gouverneur deProvence, lui eut promis une réparation solennelle.

Cependant un corps de religionnaires se maintenait au château de Senez dont il s'était emparé. Par l'ordre du comte de Tende, les seigneurs de Begues, de la Bastide, d'Anglés, de Tournon, de Moriez, à la tête de quelques troupes catholiques, se rendirent maîtres de ce château, qui ne fit pas une longue résistance. Paul de Richieu, ne pouvant avoir justice du parlement, continuait de tenir la campagne avec cinq cents hommes déterminés. Les protestans de la ville d'Aix qui n'avaient eu jusques alors que des réunions secrètes, transportèrent leurs assemblées dans l'enclos du conseiller Genas, seigneur d'Éguilles, près l'ancienne porte Saint-Jean, à l'ombre d'un grand pin. Chantant leurs psaumes à pleine voix, ils attirèrent de nombreux sectateurs. Ceux de Marseille se virent exposés aux fureurs populaires. Quelques-uns furent égorgés dans leurs maisons; d'autres massacrés dans les rues. La foule rugissante pendit un de ces malheureux à une grille de fer. Elle en pendit trois autres à un arbre (1).

(1) Au commencement de l'année 1560. — Ruffi, Hist. de Marseille, t. I, liv. VII, ch. IX.



Les luthériens du Comtat-Venaissin se crurent assez puissans pour prendre l'offensive. Sous le commandement de Montbrun, ils entrèrent de vive force dans Malaucène et en firent leur place d'armes. Ils tentèrent aussi, mais sans succès, de surprendre Vaison. Les réformés d'Orange s'emparèrent, de leur côté, de l'église Cathédrale où ils établirent le prêche. Leur triomphe ne fut pas long. De La Motte Gondrin, lieutenant du roi en Dauphiné, comprima cette révolte, et Montbrun se réfugia à Genève.

La reine-mère, Catherine de Médicis, alarmée du pouvoir des Guises, voulut lui donner un contre-poids en se tournant du côté des réformés qu'elle n'espérait pas accabler de sitôt. En conséquence, elle fit rendre à Charles IX, en janvier 1562, un édit par lequel on accordait aux protestans la liberté du culte. On leur permit d'avoir des assemblées religieuses hors des villes, sans armes. Seulement on leur défendit de dogmatiser et de former des ligues. Le roi envoya en Provence le comte de Crussol et deux autres commissaires chargés de faire exécuter son édit de pacification, et de juger souverainement toutes les causes des réformés, en s'adjoignant dix membres du parlement, ou un égal nombre d'avocats. Toutefois l'opposition que les consuls-procureurs de la ville d'Aix formèrent à l'enregistrement de l'édit, ne permit pas aux commissaires royaux d'entrer dans cette capitale.

Ils s'arrêtèrent à Salon, où ils eurent une conférence avec le comte de Tende. Celui-ci, ayant alors mandé les consuls d'Aix, les engagea à recevoir le vicomte de Cadenet, son beau-frère, avec deux cents hommes de garnison, et à permettre l'établissement d'un prêche, sinon dans la ville, du moins dans les faubourgs. Les consuls persistèrent dans leur refus. Selon eux, un culte nouveau, élevé à côté de l'ancienne religion du pays, violait le plus sacré des priviléges. Le comte de Tende, qui avait réuni six mille hommes sous ses ordres, crut que le temps était venu de faire emploi de la force, pour que l'édit de Charles IX reçut sa pleine exécution. Il se présenta devant Aix avec une partie de ses troupes. Mais, au bruit de sa marche, le peuple de cette capitale, croyant défendre sa religion menacée, courut aux armes, transporté de fureur. Le comte de Tende aurait sans doute pu réduire la ville à l'obéissance. Toutefois il en eût coûté beaucoup de sang, et le sage gouverneur, reculant devant cette cruelle nécessité, se retira à Venelles, village voisin. De là il invoqua le pouvoir conciliateur du parlement. Cette compagnie était placée sous l'influence des catholiques rebelles aux ordres du roi. Néanmoins, par l'éloignement passager d'un grand nombre de ses membres, le parti protestant obtint la majorité. La Cour, en conséquence, fit ouvrir les portes de la ville, et le vicomte de Cadenet y entra, d'abord avec une escorte peu

nombreuse, ensuite avec un corps de troupes réglées. Dès ce moment il fut bien facile de voir que force resterait à la loi. En effet, le vicomte de Cadenet assigna divers postes à ses soldats, et lorsqu'il eut enlevé aux habitans l'espoir d'une résistance sérieuse, le comte de Tende et les trois commissaires royaux, suivis de Paul de Richieu, firent leur entrée dans la ville, nommèrent d'autorité de nouveaux consuls, désarmèrent les quartiers, et donnèrent le commandement de la garnison à Antoine March Tripoli, capitaine protestant. Le 3 février 1562, sur la réquisition du procureur-général de Piolenc, la cour enregistra l'édit de liberté religieuse, qui fut aussitôt publié sur les places et dans les carrefours, au son des tambours et des trompettes. Le comte de Tende désigna ensuite les lieux d'assemblées luthériennes, l'un sous le grand pin de l'enclos de Génas, et l'autre, sous une tente, au dehors de la porte des Augustins.

Le premier consul, Durand de Pontevès, seigneur de Flassans, s'était montré le plus ardent contre les commissaires royaux; et quand il se vit forcé de plier sous l'autorité parlementaire, il sortit de la ville d'Aix se fesant appeler chevalier de la Sainte Foi, enveloppant dans une égale haine les sectateurs du culte luthérien et les catholiques tolérans qui voulaient maintenir la liberté de ce culte. Cinq mille paysans fanatiques vinrent se réunir sous ses enseignes qui étaient aux armes du Pape. Chaque

soldat avait entouré son cou d'un chapelet, et le frère Guillaume Taxil, cordelier, marchait à la tête de cette armée, un Crucifix à la main. Le seigneur de Flassans surprit ainsi le bourg de Tourves, presque entièrement peuplé de réformés, et y fit passer au fil de l'épée la population entière sans distinction de sexe ni d'âge. Ne voulant pas rester en ce lieu, qui ne lui présentait aucune sûreté, il alla s'enfermer dans Barjols où se trouvait un assez bon château. Le comte de Tende, gouverneur, et le comte de Crussol, commissaire royal, ayant appelé à leur aide Paul de Richieu et le baron des Adrets, qui dirigeaient tous les deux le parti protestant, sommèrent Barjols de se rendre. Sur le refus de cette ville, ils la prirent d'assaut le 6 mars 1562, la livrèrent au pillage et à toutes les horreurs de la conquête. Six cents personnes furent massacrées; les ornemens et les signes du culte romain tombèrent souillés des profanations les plus affreuses. On mit le feu à la principale église. On jeta les prêtres dans les puits. On pendit aux arbres plusieurs prisonniers catholiques. Enfin on conduisit à Aix le viguier et les consuls de Barjols qui furent mis à mort sur la place des Prêcheurs, comme criminels de lèse-majesté. Les bandes indisciplinées de Durand de Pontevès se dispersèrent abattues par un échec aussi rude, et ce chef audacieux, échappant aux poursuites de ses ennemis, trouva un asile au château du comte de

Carces, son frère aîné. Sur la prière du parlement dont la majorité dévouée aux catholiques ne voulait point que les troupes royales multipliassent de pareils triomphes, le comte de Tende et le comte de Crussol sortirent de Barjols et licencièrent leur armée à Salon.

Le gouvernement du roi de France, tiraillé par deux partis implacables qui ne lui laissaient aucun repos, penchait tantôt vers l'un, tantôt vers l'autre, et ce système de bascule les mécontentait tous les deux. La Cour, abandonnant les réformés, revint aux catholiques vers lesquels la poussaient Rome et l'Espagne. Pour l'accomplissement de ses desseins, il fallait abattre le protestantisme en Provence, et les sectateurs de ce culte avaient dans ce pays une attitude menaçante. Ils occupaient militairement la ville d'Aix. Le comte de Tende avait donné trop de garanties à leur cause pour qu'il n'y fût pas irrévocablement attaché, et sa victoire de Barjols l'exposait trop à la haine des catholiques pour ne pas lui attirer toute la confiance de leurs ennemis. Le cabinet français, en changeant de politique, avait donc besoin de paralyser le pouvoir du gouverneur de Provence, et comme on ne pouvait écarter tout-à-fait ce seigneur influent, on imagina de lui donner un associé. Rien de plus naturel, rien de plus raisonnable, si le choix n'était pas tombé sur son propre fils du premier lit, le jeune comte de Sommerive; abominable choix qui

préparait la lutte de deux hommes unis par les nœuds les plus sacrés de la nature. Sommerive, ayant été nommé lieutenant du roi, vint aussitôt en Provence où il s'aboucha avec le comte de Carces, personnage le plus considérable du pays, et forcené catholique comme son frère le seigneur de Flassans. Tel était son crédit qu'en peu de jours il pouvait rassembler huit cents capitaines ou seigneurs sur les plates-formes de son château. Au reste, le crédit immense de ce gentilhomme célèbre ne venait pas seulement de son nom et de ses richesses. Son patriotisme éprouvé, sa réputation militaire, ses éclatans services lors de l'invasion de Charles-Quint, son activité infatigable, son rare talent d'intrigue auraient suffi pour le mettre à la tête des partisans de l'Église Romaine. Son fanatisme religieux le servait aussi en charmant les passions de la multitude.

La garnison d'Aix, presque entièrement composée de soldats protestans, se livrait à de graves insultes envers les catholiques. Tantôt elle battait du tambour ou tirait des coups de fusil pour interrompre le service divin, tantôt elle dépouillait les femmes de leurs chapelets et les fouillait avec indécence (1). Ce n'était là que le prélude de scènes plus affligeantes. Suivant une ancienne coutume, les artisans et les paysans d'Aix allaient en silence

(1) Louvet de Beauvais, Hist. des Troubles de Provence, 1re partie.

et pieds nus, le 25 avril, jour de Saint-Marc, visiter la chapelle de ce saint, à une lieue de la ville. Cette procession se fesait au lever du soleil. Pendant la nuit les religionnaires avaient semé le long du chemin des graines d'épinard qui sont pleines d'aspérités. Ces graines, blessant les pieds des pélerins, en forcèrent un grand nombre à revenir sur leurs pas, au milieu des huées et des railleries des soldats protestans qui, non contens de cette première malice, frappèrent les catholiques à coups de fouet pour les disperser. Néanmoins, parmi ceux-ci, les plus dévots et les plus audacieux continuèrent leur route. En arrivant à la chapelle de Saint-Marc, ils aperçurent l'équipage du comte de Carces. On entoura aussitôt ce seigneur, on le supplia de venir en aide au peuple opprimé, à la religion avilie. On lui dit qu'il était l'envoyé de Dieu pour chasser d'Aix les huguenots. Le comte, sensible à ces prières qui flattaient son orgueil, reprit le chemin de la ville. Les pélerins déjà rentrés y excitaient une fermentation générale en racontant les outrages qu'ils avaient reçus. Sitôt que le comte de Carces fut arrivé à la porte Saint-Jean, on sonna le tocsin. Tous les catholiques prirent les armes et s'emparèrent de l'Hôtel de Ville. En ce moment les pénitens noirs chantaient l'office dans leur chapelle. Au bruit de l'insurrection qui bouleversait la ville entière, le prieur exhorta ses frères à mourir pour le soutien de la foi, les anima au combat, et tous

ensemble ils retroussèrent leurs robes, s'armèrent de cailloux, coururent à la porte des Cordeliers et mirent en fuite le corps de garde. Le comte de Carces, salué dans les rues comme un libérateur, organisa partout l'attaque en dirigeant les masses populaires. Par ses ordres, Melchior Guïran, gentilhomme très-accrédité, se plaça à la tête de quatre cents hommes du quartier des Fontètes, se saisit de March Tripoli, chef de la garnison, et le jeta hors de la ville. Les soldats qui s'étaient retranchés à la porte Saint-Jean et sur la place des Prêcheurs, purent facilement se convaincre des périls d'une résistance plus longue. Ils demandèrent à capituler, et on leur permit d'aller rejoindre leur commandant à une certaine distance des remparts. Aix fut bientôt en proie à la plus horrible anarchie. Le seigneur de Flassans reprit le chaperon de premier consul. On fit des visites domiciliaires, et l'on pendit au pin de l'Enclos de Génas tous les bourgeois convaincus ou même soupçonnés d'hérésie. On mit en outre leurs biens au pillage. Les bouchers se signalèrent par leur cruauté au milieu de la populace frénétique. On vit parmi les assassins quelques moines furibonds, *et autre sorte de gens à qui le désir de dérober, plutôt que le zèle de la foi, fesait prendre les armes* (1). Les femmes montrèrent aussi un acharnement sanguinaire.

(1) Hon. Bouche, t. II, liv. X, ch. VII.

Elles tuèrent à coups de couteau une malheureuse nommée Melchionne, épouse d'un libraire protestant, traînèrent son corps dans toute la ville, et le pendirent par les pieds au pin fameux. Sen Tarron, paysan cruel et hardi, imagina de mettre à son chapeau une croix blanche avec des plumes de coq (1). Il eut au même instant une foule d'imitateurs, et peu après tous les catholiques adoptèrent le même signe de ralliement. La multitude portait des bannières où l'on voyait écrits, en langue provençale, ces mots : *La messo sera giammay;* une pioche, nommée dans la même langue l'*ayssado* achevait le sens de la phrase (2). Au milieu des vociférations horribles qui se fesaient entendre de toutes parts, on distinguait surtout ce cri de représaille et de vengeance : *Pague, pague Barjols* (3). Le désordre et les calamités durèrent long-temps. Le conseiller Salomon, attaché à la religion luthérienne, fut une des dernières victimes. Passant, le 22 juin (4), au déclin du jour, sur la place des Prêcheurs, il fut attaqué par une bande de bouchers qui le poignardèrent à la porte du couvent des Jacobins où il tenta de se réfugier. Son cada-

(1) Pitton, Histoire d'Aix, p. 289.

(2) La messe ne sera jamais laissée.

Depuis l'invention de ce rébus, les meneurs ameutèrent le peuple d'Aix contre les réformés, en frappant sur une pioche.

(3) Paye, paye Barjols, ou pour Barjols.

(4) Toujours en l'année 1562.

vre, mis à nu, fut traîné dans les rues, et y resta exposé à tous les outrages. Le parlement, à la suite de cet attentat, fit arrêter le prévôt des maréchaux comme coupable d'imprévoyance. Mais que peut la justice aux jours de violence et d'anarchie? Une troupe de mutins, réunis devant le Palais, demanda son élargissement. La cour, frappée d'impuissance par l'anarchie victorieuse, se vit obligée de fléchir. D'ailleurs le conseiller de Panisse, allié du prévôt, lui procura sa liberté en plaidant vivement sa cause.

Le comte de Sommerive, lieutenant du roi, ne fit son entrée à Aix qu'après la soudaine révolution qui livra cette ville au parti catholique. Le parlement s'empressa d'enregistrer ses pouvoirs. Les procureurs du pays lui fournirent tous les deniers nécessaires pour l'entretien et la solde des troupes. Sommerive, secondé par les administrations de la capitale, leva une armée de sept mille huit cents hommes, divisée en vingt-six compagnies de trois cents soldats chacune. Le comte de Tende, suivi de son fils le baron de Cipières (1) et de son gendre Jacques de Cardet, de la maison de Salusses, passa promptement la Durance avec tous les protestans qu'il put réunir. Après avoir opéré sa jonction avec Paul de Richieu, seigneur de Mauvans, il assiégea Pertuis qui tenait pour les catholiques. Mais comme il manquait d'artillerie et qu'il se voyait

(1) Frère consanguin du comte de Sommerive.

privé de la coopération du comte de Crussol qui était parti pour le Languedoc avec une mission du roi, il fut forcé de lever le siége, alla d'abord fortifier Manosque, et se retrancha ensuite dans Sisteron où il attendit les secours du baron des Adrets, chef des protestans du Dauphiné. Les religionnaires provençaux réunis à ceux du Comtat-Venaissin s'emparèrent d'Orange au moment où l'armée catholique de Provence, sous la conduite du comte de Sommerive et du comte de Carces, allait se mettre en marche pour l'attaque de Sisteron. Cette armée, dans les rangs de laquelle on remarquait le marquis de Trans, les seigneurs de la Verdière, de Meyrargues, de Mondragon, du Castelet, de Méjanes, de Saint-Marc, de Ventabren, de Briançon, de Fos et de Mirabeau, se dirigea sur Orange à la prière de Fabrice Serbellon, général des troupes pontificales dans le Comtat. La ville d'Orange, enlevée d'assaut le 6 juillet 1562, fut livrée au pillage, mise à feu et à sang par une milice transportée de fanatisme et de rage. Les principaux édifices devinrent la proie des flammes; toutes les maisons furent saccagées, et peu de personnes échappèrent au glaive du vainqueur qui n'épargna pas même les habitans catholiques. Au milieu du tumulte, les soldats provençaux s'excitaient au carnage en proférant encore ce cri d'une ironie sanguinaire : *Pague Barjols*. Parpaille, président de la cour souveraine d'Orange, était tombé

au pouvoir de Sommerive avant la prise de cette ville. L'infortuné magistrat, conduit à Avignon où il avait reçu le jour, eut la tête tranchée par la main du bourreau.

Après ces exploits odieux, le comte de Sommerive se prépara à tourner toutes ses forces contre Sisteron, où venaient de se replier les garnisons protestantes de Barjols, Forcalquier, Riez et Manosque. En même temps le comte de Tende laissa le gouvernement de la place au baron de Beaujeu, et se retira avec une partie de ses troupes vers la vallée de Barcelonette, pour de là tenir en échec l'armée catholique et pour gagner la Savoie en cas de malheur. A peine le comte de Tende s'était mis en route, que le comte de Sommerive se présenta devant Lurs, qui lui ouvrit aussitôt les portes. L'armée marcha de suite sur Sisteron, et l'artillerie battit les remparts en brèche du côté du midi. Trois fois les catholiques montèrent à l'assaut, et trois fois ils se virent repoussés avec perte. Les femmes protestantes, toujours placées aux postes les plus périlleux, se distinguèrent par leur courage. Elles prirent le capitaine Bouquenègre, lieutenant de Durand de Pontevès, et le pendirent à un gibet. Les catholiques, usant de représailles, infligèrent le même supplice au capitaine Coste de Tarascon, qu'ils avaient fait prisonnier.

Cependant le comte de Sommerive, harcelé par les troupes légères du baron de Cipières et de Jac-

ques Cardet, craignant aussi l'arrivée du baron des Adrets qui avait défait à Vauréas une colonne catholique, désespéra pour le moment de s'emparer de Sisteron. Il leva le siége et se retira du côté des Mées, dans une position inexpugnable, où il attendit des renforts. Le 27 du mois d'août, ses forces s'étant augmentées de celles du comte de Suze, sorti du Comtat-Venaissin pour se joindre à lui, il se dirigea de nouveau vers Sisteron, qu'il pressa de tous côtés. Le 4 septembre, à la pointe du jour, Montbrun, l'un des chefs des bandes protestantes du Dauphiné, tenta d'entrer dans la ville assiégée avec quinze cents arquebusiers, plusieurs pièces d'artillerie et des munitions de bouche. Le comte de Suze s'avança contre lui en ordre de bataille, à la tête de huit cents fantassins. Montbrun eut d'abord l'air de mépriser une troupe aussi faible, mais il changea bientôt de contenance en voyant le comte de Sommerive tomber sur lui à l'improviste avec sa cavalerie armée de toutes pièces. Les protestans, bien vite culbutés, perdirent neuf cent soixante-dix hommes, toute leur artillerie, leurs munitions et leurs équipages. Montbrun, accompagné des débris de ses bandes, se sauva à Orpierre, de là à Grenoble ; et le baron des Adrets, ne voulant plus tenter le sort des armes, se réfugia aussi dans le Dauphiné. Sisteron fut alors réduit aux dernières extrémités. Dans les derniers jours de septembre, l'artillerie du comte de Sommerive

fit une large brèche aux remparts du côté de l'Ouest, tout près le monastère des Cordeliers. Les assiégeans, pleins d'espérance et d'ardeur, montèrent vigoureusement à l'assaut, et bien qu'ils fussent vigoureusement repoussés pendant cinq fois par les assiégés, ceux-ci, épuisés par leurs efforts, par leurs privations et par leurs fatigues, perdirent enfin courage. A la faveur d'une nuit d'orage, les chefs religionnaires suivis de quatre mille personnes de tout sexe, de tout âge et de toute condition, sortirent secrètement de la place et gagnèrent les montagnes. De Sommerive mit à leur poursuite un corps de troupes qui ne put les atteindre. Les fuyards, dans un affreux état de misère, parvinrent à Grenoble, et le baron des Adrets les dirigea ensuite sur Lyon. Lorsque l'armée catholique, maîtresse de Sisteron, l'eut horriblement saccagé, le comte de Sommerive chargea le capitaine de Sainte-Jaille de réduire le château de Sigoyer, situé à trois lieues de là et défendu par une petite garnison protestante sous le commandement de Louis Isnard, lieutenant de François Laidet, seigneur de ce château. Le lieutenant du roi, laissant à Sisteron plusieurs compagnies d'infanterie, retourna bientôt à Aix, où l'on fit une procession générale pour rendre à Dieu des actions de grace sur le triomphe du catholicisme et la ruine de l'hérésie.

A dire vrai, la joie semblait permise aux parti-

sans de l'Église Romaine. Le comte de Tende qui jusque là s'était tenu immobile dans la vallée de Barcelonette, chercha un asile à Turin. Le château de Sigoyer fut pris et réduit en cendres. A Marseille, les protestans, poursuivis à outrance, ne recevaient aucun quartier. Riquetti de Mirabeau, premier consul, s'efforça, mais en vain, de calmer la fureur de la populace ameutée, et plusieurs de ces malheureux furent encore pendus à des arbres. Le comte de Sommerive, dans l'ivresse de sa victoire, voulut combattre les réformés hors de son gouvernement. Accompagné du comte de Carces, de Mondragon et de quelques autres seigneurs provençaux, il passa le Rhône et fit son entrée dans le Languedoc *pour donner une camisade* (1) aux huguenots de Saint-Gilles. Mais un corps de cavalerie protestante, commandé par Beaudisné, de Bouillargues, d'Albenas et de Grille, le mit en pleine déroute, lui tua deux mille hommes, lui prit tout son bagage et le força de rentrer en Provence.

La Cour de France, embarrassée de ces luttes affreuses et fatiguée de ces maux accablans, recourut encore à un acte de tolérance. Par l'édit de mars 1563, l'oubli du passé fut proclamé, les seigneurs hauts-justiciers obtinrent l'exercice du

(1) On appelait *camisade* une surprise de nuit. Les soldats assaillans se mettaient la chemise sur l'habit pour se reconnaître au milieu des ténèbres.

culte dans leurs seigneuries, les nobles des villes et bourgs du domaine eurent la même faculté dans leurs maisons. Les protestans en général conservèrent la liberté religieuse dans les communes où ils l'avaient avant le mois de mars, et la reçurent dans une ville de chacun des bailliages immédiatement soumis aux parlemens. C'était un grand progrès pour des vaincus, c'était un immense avantage, il y avait de quoi pousser des chants de victoire. Mais jugez quel mécontentement, jugez quelle colère durent exprimer les catholiques provençaux, ces hommes à l'imagination bouillante, au caractère impétueux, ces soldats de la foi encore tout noircis par le feu des batailles, eux qui croyaient avoir mission de venger leur Dieu par le fer. Les états-généraux, entraînés par l'opinion publique, déclarèrent qu'ils s'opposeraient désormais au rétablissement des prêches; qu'ils ne souffriraient pas que l'hérésie vînt s'asseoir triomphante à côté des autels de la vraie religion. En cet état des choses, l'édit de tolérance fut présenté à l'enregistrement du parlement d'Aix : mais la cour, ne tenant aucun compte des volontés du roi, déclara qu'elle n'était pas compétente pour apprécier un acte d'une si haute importance, et le transmit aux procureurs du pays qui manifestèrent une opinion conforme à celle des états. Alors le parlement, poussant beaucoup plus loin l'esprit de résistance, confirma un de ses arrêts rendu le 26 mars 1562 et portant que

le culte catholique serait le seul permis en Provence.

Le roi, bien résolu à ne pas fléchir, envoya le le maréchal de Vieilleville et le premier président du parlement de Grenoble, commissaires chargés de la pacification des troubles religieux. Arrivé à Avignon, le maréchal donna connaissance au parlement d'Aix des ordres qu'il avait à remplir, et l'invita à lui envoyer quelques-uns de ses membres pour conférer sur ce sujet. Le président de Perussis, les conseillers Émenjaud et de Rascas, furent députés auprès de lui, mais on ignore le résultat de la conférence. Le dernier jour du mois d'août 1563 le maréchal de Vieilleville se rendit à Aix, et se hâta de réunir les principaux membres du parlement et de la noblesse pour leur faire sentir combien il importait au bien de la Province que l'édit fût exécuté. Après des débats aussi longs qu'orageux l'assemblée décida que tous ceux qui avaient abandonné leur domicile pour cause de religion pourraient y rentrer, et qu'on leur assignerait des prêches à Mérindol et à Seyne. De plus grandes difficultés s'élevèrent à l'égard des membres du parlement que le même motif avait éloignés de leurs fonctions, et dont la compagnie ne voulait souffrir le retour qu'en les soumettant à un serment de catholicité qui avait été exigé l'année précédente. Néanmoins, par les efforts du maréchal pacificateur, les magistrats dissidens furent rétablis dans leurs charges moyennant le seul

serment d'usage, qu'ils prêtèrent entre les mains du premier président du parlement de Grenoble.

La condescendance du parlement d'Aix ne désarma pas le ressentiment des réformés provençaux, qui, fiers d'avoir obtenu le dernier édit de tolérance, firent entendre leurs plaintes contre cette cour souveraine. Ils chargèrent l'avocat Mussoni d'aller dénoncer sa conduite à Paris, et ils fondèrent principalement leur accusation sur l'impunité des assassins d'Antoine de Richieu et du conseiller Salomon. Ces plaintes réussirent, soutenues qu'elles étaient par le crédit de l'amiral de Coligni, de la reine d'Angleterre et des princes protestans d'Allemagne. Par un édit du 24 novembre de la même année 1563 Charles IX prononça la suspension du parlement d'Aix; et pour que l'administration de la justice ne fût pas en souffrance, le roi nomma à la place des magistrats suspendus deux présidens et douze conseillers au parlement et au grand conseil de Paris (1). Sur ces entrefaites le comte de Tende, reparaissant

(1) Savoir : Bernard Prévôt, seigneur de Morsan, président du parlement de Paris; Étienne Charlet, président aux enquêtes de la même cour; Nicolas Perrot, Denis de la Rivière, Jean de la Rosière, Jean de Monceaux, Nicolas La Berruyer, Achille Du Harlay, Jérôme Augenot, Arnould Chaudon, Guillaume Abot, conseillers au parlement de Paris; Jacques Phelippeaux, Josse de Bauquemare, conseillers au grand conseil; et Robert Tignac, jadis conseiller au parlement de Chambéry.

sur la scène politique, vint reprendre les rênes de son gouvernement de Provence, et tous les réformés, voyant en lui leur protecteur, saluèrent son retour avec des cris d'enthousiasme. Le roi le chargea spécialement d'installer la nouvelle cour de justice, et lui adjoignit le seigneur de Biron pour l'accomplissement de ce devoir. En même temps le comte de Sommerive se réconcilia avec son père, et le plus grand de tous les scandales eut ainsi une heureuse fin. Le comte de Tende, ne rencontrant plus d'opposition matérielle à l'exercice de son autorité, convoqua à Manosque les états-généraux au mois de mars 1564. Jamais cette assemblée nationale n'avait été moins nombreuse. Le puissant comte de Carces, l'un des consuls-procureurs, et la plupart des membres de la noblesse, restèrent à Aix, où ils se contentaient de bouder en silence, ne voulant fournir aucune aide au gouvernement français, sans cesse plus mobile en ses versatiles systèmes que les flots soulevés par le vent des tempêtes. Les états, soumis à l'influence de l'Église Romaine, ne donnèrent que des témoignages de mauvais vouloir. Pourtant l'on décida que la garnison catholique de Sisteron sortirait de cette ville et que le commandant de la place serait changé. Au mois d'avril suivant le comte de Tende et le seigneur de Biron, assistés du comte de Sommerive, procédèrent solennellement à l'installation du nouveau parlement d'Aix.

Après avoir fait notifier à chaque membre de la compagnie suspendue l'édit du 24 novembre 1563, ils donnèrent l'entrée du palais de justice aux magistrats étrangers, qui siégèrent aussitôt en robes rouges sous la présidence de Bernard Prévost, seigneur de Morsan, et reçurent le serment des avocats, des procureurs et des huissiers. Ensuite ils appelèrent auprès d'eux Boniface Pellicot, avocat à Marseille, pour remplir les fonctions de procureur-général. Après cette première audience, ils s'appliquèrent à distribuer la justice avec la plus sévère impartialité, firent divers réglemens de philanthropie et d'utilité publique, se concilièrent enfin tous les suffrages par la sagesse de leurs principes, par la modération de leurs sentimens, par l'étendue de leurs lumières. Comme une preuve de leur indépendance et de leur équité on cite un de leurs jugemens qui condamna à l'amende de cinq cents livres le seigneur de Mazaugues, gentilhomme d'une des plus anciennes maisons du pays (1). Ce n'était là que l'accomplissement d'un devoir; mais le souvenir que l'histoire en garde ne fait pas l'éloge des magistrats anciens en paraissant indiquer que leur conduite était différente.

Charles IX, ayant résolu de visiter son royaume, entra dans Avignon le 24 septembre 1564 avec sa mère Catherine de Médicis, son frère le duc d'An-

(1) Gaufridi, t. II, liv. XII.

jou, le jeune Henri de Bourbon, prince de Béarn, qui devint le Grand Henri IV, les cardinaux de Guise et de Bourbon, le connétable de France Anne de Montmorency, et plusieurs autres seigneurs. L'ancien parlement suspendu s'empressa d'envoyer des députés au monarque pour justifier sa conduite. Ces députés, accueillis favorablement, parvinrent à obtenir que deux maîtres des requêtes iraient à Aix pour y prendre des informations sur la vérité des faits qui servaient de fondement à la justification de la compagnie. Le roi, sortant d'Avignon, passa la Durance sur un pont de bateaux, traversa Château-Renard et Saint-Remy, ensuite il prit la route de Salon.

Il y avait alors dans cette ville un vieillard singulier nommé Michel de Nostradamus (1) : les uns

(1) Michel de Nostradamus naquit à Saint-Remi le 14 décembre 1503. Son père était notaire. Son bisaïeul maternel, médecin et conseiller du roi René, lui enseigna les élémens du latin et des mathématiques. Il acheva sa philosophie au collége d'Avignon, et alla ensuite étudier la médecine à Montpellier. Sur les instances de son ami Jules Scaliger, il vint s'établir à Agen où il se maria. Ayant perdu au bout de quelques années sa femme et les deux enfans qu'il en avait eus, le séjour d'Agen lui devint insupportable. Pendant douze ans il parcourut la Guienne, le Languedoc et l'Italie, revint en Provence, et finit par se fixer à Salon où il épousa une demoiselle de très-bonne famille. Des maladies contagieuses qui affligèrent les villes d'Aix et de Lyon lui fournirent l'occasion d'employer quelques remèdes secrets qui eurent beaucoup de succès, et dont il a donné la recette dans son Traité des Fardemens. Il fut appelé dans l'une et l'autre de ces villes par une délibération solennelle des autorités.

le vénéraient comme un prophète aimé du Ciel; les autres soutenaient qu'il avait commerce avec le démon; d'autres enfin, plus raisonnables, mais aussi en plus petit nombre, le traitaient de visionnaire extravagant ou d'imposteur audacieux. Cet homme, qui a tant occupé la renommée, s'était livré de bonne heure à l'étude de la médecine, et il avait obtenu une réputation que ses confrères ne virent pas sans jalousie. Les tracasseries qu'il essuya de leur part l'obligèrent de s'éloigner de la société. Vivant seul avec ses livres, en tête à tête avec les souvenirs de sa jeunesse et de son âge mûr, son esprit, déjà chaud, s'échauffa davantage, s'échauffa tellement qu'il crut avoir le don de connaître l'avenir. Michel de Nostradamus écrivit d'abord ses prédictions dans un style énigmatique; mais pensant qu'elles auraient un caractère plus prophétique s'il les mettait en vers, il en composa autant de quatrains dont il publia sept *Centuries* à Lyon en 1555. Ce recueil eut une vogue inconcevable, et que l'auteur lui-même n'avait sans doute pas prévue. La superstitieuse Catherine de Médicis voulut voir cet être extraordinaire dont chacun racontait des choses merveilleuses. Il fut mandé à la cour et accueilli avec la plus grande distinction. La reine l'envoya tirer à Blois l'horoscope des jeunes princes, et il revint en Provence comblé de présens. Encouragé par le succès, il augmenta son recueil de trois Centuries, et il en

donna une nouvelle édition en 1558. L'année suivante Henri II mourut dans un tournoi, d'une blessure à l'œil, en rompant une lance avec le comte de Montgomméri. Quelques insensés se persuadèrent que Nostradamus avait prédit ce triste événement dans le trente-cinquième quatrain (1) de la première Centurie.

La réputation du prophète était vraiment immense, lorsque Charles IX et sa suite se présentèrent devant Salon le 17 octobre 1564. Le Roi était couvert d'un habit violet enrichi de cordons d'argent, *le chapeau et les panaches respondant à son vêtement* (2). Il montait un cheval africain harnaché de velours noir à larges franges d'or. Les consuls Antoine de Cordova et Jacques Paul, accompagnés des notables, reçurent ce prince sous un dais à l'une des portes de la ville. Ils avaient instamment supplié Michel de Nostradamus « de « vouloir estre avec eux et parler à Sa Majesté au « point de la réception; mais il s'en excusa au« tant gracieusement qu'il put, remonstrant qu'il « désirait faire son train à part et saluer Sa Ma« jesté hors de la tourbe populaire, estant très-

(1) Ce fameux quatrain est ainsi conçu :

Le lion jeune le vieux surmontera ;
En champ bellique par singulier duel
Dans cage d'or les yeux lui crévera.
Deux plaies une, puis mourir ; mort cruelle.

(2) César Nostradamus, Hist. et Chronique de Provence, 7e partie.

« bien averti qu'il serait requis et demandé (1) ». Nostradamus resta confondu dans la foule; mais les consuls le désignèrent à Charles IX, et le prophète, s'approchant alors du monarque, lui fit une humble révérence et prononça ce vers :

Vir magnus bello, nulli pietate secundus.

Ensuite il suivit à pied Charles IX « avec son bon-« net de velours d'une main, et un gros et très-« beau jonc d'Inde emmanché d'argent de l'autre, « jusques aux portes du Château, et encore dans « sa propre chambre, où il entretint fort longue-« ment ce jeune roi et la reine régente sa mère, « qui eurent la curiosité de voir sa petite fa-« mille (2) ». Catherine de Médicis l'entretint longtemps, et l'on rapporte qu'il lui prédit que le duc d'Anjou serait roi de France. Michel de Nostradamus, ayant ensuite examiné attentivement le jeune prince de Béarn, pria son gouverneur de lui permettre de le voir nu. Henri IV ne s'y prêta qu'avec la plus vive résistance, croyant qu'on voulait lui donner le fouet, effrayé d'ailleurs de la longue barbe du prophète. Mais, bientôt rassuré, il consentit à ce qu'on exigeait, et l'on dit que le vieillard prédit alors que le prince de Béarn, après bien des traverses, succéderait à Henri III (3).

(1) César Nostradamus *Ibid.*

(2) *Ibid.*

(3) Gaufridi, t. II, liv. XII.

Le roi et la reine mère, continuant leur voyage, passèrent à Lambesc et firent leur entrée à Aix le 20 octobre. Trois jours après, Charles IX, dans un lit de justice au nouveau parlement, ordonna que le pin du conseiller de Génas serait coupé, afin d'abolir la mémoire des malheurs et des crimes qu'il rappelait (1). La cour de France, quittant la ville d'Aix, traversa Pourrières et Saint-Maximin, visita la Sainte-Baume et s'arrêta à Brignolles. « Les habitans s'étudièrent à lui donner du plai- « sir par la gentillesse des danses de la contrée, à « une grande place qui estait devant son logis, où « il se trouva grande quantité de belles filles, tou- « tes habillées de tafetas, les unes de vert, les au- « tres de changeant, les autres de blanc, qui dan- « saient à la mode de Provence des danses que « l'on appelle la volte et la martingale (2). » La Cour, passant successivement à Cuers, à Soliers et à Hyères, arriva à Toulon le 2 novembre, et le lendemain le marquis d'Elbeuf entra dans le port avec sept galères bien équipées. Le roi monta sur

(1) Le roy estant en son conseil, pour ôter la mémoire des meurtres et autres excès qui ont ésté faits et commis en l'arbre vulgairement nommé le Pin, qui est à l'entrée de la porte Saint-Jean, hors la ville d'Aix, a voulu, veut et ordonne que ledit arbre sera déchargé, abattu et délivré au sieur et propriétaire d'icelui, pour en faire son profit.

(Extrait des registres du greffe criminel du parlement.)

(2) Hon. Bouche, liv. x, ch. vii, § iii.

l'une d'elles pour faire une promenade sur mer. La Cour partit de Toulon le 4, et prenant le chemin d'Olioulles, de La Cadière, d'Aubagne, parut devant Marseille le 6 du même mois. Charles IX, avant d'entrer dans la ville, fut conduit à la plaine Saint-Michel où on lui fit une réception magnifique (1). Lorsque le monarque parut sur le seuil de la porte royale, il jura le maintien des chapitres de paix et des franchises municipales. Après avoir passé huit jours à Marseille, qui se signala en cette occasion par des solennités pompeuses et par des fêtes sans cesse renaissantes, la Cour de France se dirigea vers Arles, et dans tous les lieux de son passage elle se vit entourée d'une troupe d'enfans qui poussaient le cri de *Vivo la Messo!* Les Arlésiens l'accueillirent en rivalisant de magnificence avec les Marseillais (2). La Cour s'arrêta trois semaines dans l'antique métropole des Gaules, dans la cité chérie de Constantin, et des combats de taureaux remplacèrent les jeux sanglans de l'amphithéâtre. Charles IX, pendant son séjour dans cette ville, envoya chercher Michel de Nostradamus, lui donna deux cents écus d'or et le nomma son médecin ordinaire, aux gages, préro-

(1) Ruffi, Hist. de Marseille, t. 1, liv. VII, ch. 1.

(2) *Magno Civium plausu, pompâ et triumpho.* — Saxi, ouv. cité, p. 394.

gatives et honneurs accoutumés (1). Charles IX, par lettres-patentes datées d'Arles le 4 décembre 1564, rétablit dans leurs charges les anciens membres du parlement de Provence, sur la demande des états-généraux qui siégeaient à Tarascon. Le premier président Augustin de Foresta, baron de Trets, le président Gardevins, Tributiis, doyen de la cour, et Rabasse, procureur-général, furent seuls exceptés de cette réhabilitation (2). Chose singulière! l'installation de l'ancien parlement fut confiée à celui qui lui avait succédé. Le président de Morsan reçut le serment de tous les membres et prononça ensuite un discours dicté par des sentimens de concorde. Les magistrats de la cour temporaire prirent place dans celle qui venait d'être rétablie, et Morsan, qui en était le chef, conserva l'avantage de présider la compagnie au préjudice

(1) César Nostradamus, *ibid.*

Le prophète Michel ne jouit pas long-temps de ces faveurs nouvelles. Il mourut à Salon le 2 juillet 1566, et fut inhumé dans l'église des Cordeliers. Le peuple de cette ville crut pendant long-temps qu'il se fit enfermer tout vivant dans son caveau, avec une lampe, du papier, de l'encre, des plumes et des livres, et qu'il menaça de la mort quiconque aurait la hardiesse d'ouvrir ce caveau; croyance superstitieuse fort utile aux spéculateurs qui ont donné de nouvelles éditions des Centuries de Nostradamus, avec de nouveaux quatrains applicables aux événemens récens. Les curieux ne recherchent que les anciennes éditions.

(2) Ils ne tardèrent pas, par des arrêts particuliers, d'être à leur tour réintégrés dans leurs emplois.

du baron de Trets. Le 7 décembre le roi sortit de la ville d'Arles, resta trois jours à Tarascon, et passa ensuite le Rhône sur un pont de bateaux pour entrer dans le Languedoc.

Les réformés de Provence perdirent bientôt l'appui du comte de Tende qui mourut le 23 avril 1566, et qui fut remplacé dans le gouvernement du pays par son fils le comte de Sommerive, lequel avait exercé jusques alors la charge de lieutenant du roi. A peu près à la même époque, le président de Morsan, magistrat vertueux qui s'était concilié l'estime et le respect de tous les partis, quitta la ville d'Aix pour reprendre à Paris ses anciennes fonctions. Sa présence avait toujours été pour les réformés un gage de sécurité, et son départ leur inspira des craintes sur l'impartialité du parlement. C'est ce qui les engagea à solliciter du roi l'érection d'une chambre neutre, composée, à nombre égal, de conseillers catholiques et de conseillers protestans, pour connaître, en dernier ressort, de l'exécution des édits de tolérance religieuse. Leur demande fut accueillie, et par des lettres-patentes du 21 janvier 1567, le président de Puget, et les conseillers de Génas, de Panisse, Dedons, Châteauneuf, Ferrier, Antelmi, Sommati, Giraud, Péna et d'Arcussia, dont six professaient la religion réformée, furent délégués pour former cette juridiction exceptionnelle. Le parlement n'enregistra qu'à regret les lettres d'érection, et déclara qu'elles

ne s'appliqueraient qu'à ceux qui les avaient sollicitées (1).

Cependant la reine-mère ne pouvait tenir la balance entre deux partis animés l'un pour l'autre d'une haine mortelle. Son adresse et sa dissimulation, loin de les concilier, loin de les satisfaire, n'étaient bonnes qu'à exciter leur commune défiance. Après un calme trompeur, les protestans français prirent l'alarme et recommencèrent la guerre. Les religionnaires provençaux se soulevèrent aussi, car tout leur était un sujet de crainte. Le comte de Sommerive, nouveau gouverneur, ne pouvait que leur être contraire, puisqu'il les avait poussés jusque là. Pour le comte de Carces, nommé lieutenant du roi à la place de Sommerive, ils en espéraient encore moins, engagé comme ils le voyaient dans le parti catholique. Les Huguenots formèrent des rassemblemens armés à Riez, Castellane, Digne, Grasse, Antibes, Fréjus et Vence. Vers la fin de 1567 Sisteron tomba une seconde fois en leur pouvoir, et devint comme précédemment leur siége principal. Après y avoir organisé leurs forces, ils s'emparèrent de Forcalquier, de Sault, de Peyruis, des Mées, de quelques autres bourgs, et la Haute-Provence devint le théâtre de leurs opérations militaires. Six membres du parlement et l'avocat-général de Puget, suivi d'un huis-

(1) Au bout de onze mois ce tribunal fut révoqué.

sier, allèrent en armes rejoindre les révoltés. Spectacle plus étrange encore! l'archevêque d'Aix, Jean X, de la maison d'Urgel Saint-Priest en Forest, connu sous le nom de Saint-Chamond, monta, le jour de Noël, dans la chaire de la cathédrale, revêtu de ses habits pontificaux, déclama contre l'église et la cour de Rome, jeta sa mître, sa crosse et tous ses ornemens, alla trouver les réformés une demi-pique à la main, commanda un corps de troupes, vécut comme un soldat, épousa la dame de Saint-Romans, et mourut à Montélimart en combattant les catholiques (1).

Une vive agitation régnait à Aix. Le comte de Sommerive, gouverneur, reçut deux lettres; l'une des consuls de Brignolles et l'autre des consuls de Saint-Maximin. La première annonçait que quatre cents huguenots armés, venus de Besse, avaient traversé Brignolles pour se rendre à Bras. La seconde portait que le seigneur de Cipières, suivi de cinq cents hommes d'infanterie et de deux cents chevaux, menaçait Saint-Maximin. Peu après, Abeille, consul de Tarascon, vint dire que les protestans du Languedoc s'étaient saisis de Nîmes où ils avaient commis plusieurs assassinats. Le comte de Sommerive, ayant fait des levées d'hommes,

(1) Pitton, Annal. de l'Église d'Aix, p. 223 et suiv. — De Haitze. L'Épiscopat Métropolitain d'Aix, manuscrit déposé à la Bibliothèque publique de Marseille.

résolut d'entrer aussitôt en campagne. Mais, avant tout, il jugea convenable de s'entendre avec le cardinal d'Armagnac, légat à Avignon, lequel venait de nommer le comte de Suze général des milices pontificales. Orange tenait toujours pour les réformés qui occupaient aussi le château de Mornas. Le comte de Sommerive fit venir de Marseille dix pièces d'artillerie, se mit à la tête de deux cents chevaux, de quatre mille fantassins, divisés en vingt-deux compagnies commandées par des gentilshommes provençaux, et prit la route de la haute Provence avec le comte de Carces. Le comte de Suze, avec lequel le gouverneur voulait lier ses opérations, marcha droit au Pont Saint-Esprit, que les religionnaires occupaient, et il s'en empara après une action des plus meurtrières. L'armée catholique de Provence était divisée en deux corps. Le premier, sous les ordres de Sommerive, arriva à Castel-Arnoux; le second, commandé par le comte de Carces, se rendit à Volonne. A la suite de ce gentilhomme, si célèbre dans l'histoire des troubles religieux, marchait une foule d'autres gentilshommes qui étaient presque tous ses parens, ses amis et ses obligés. On y voyait son frère Durand de Pontevès, seigneur de Flassans, le commandeur de Cuges, les seigneurs d'Oise, d'Entrecasteaux, de Trans, de La Verdière, de Pourrières, de La Molle, de Saint-Juers, des Arcs, d'Olioulles, de Tourves, de Cuers, de Baudiment, de Janson, de Silans, de La

Barben, de Faucon, de Mirabeau, de Saint-Marc, de Fontenale, de La Coste, d'Antibes, de Meyragues, de Beaujeu, de La Fare, de Gardane, de Salernes, de Montméyan, de Ventabren, d'Aups, de Romoles, du Vernègue. Avant d'en venir aux dernières extrémités contre Sisteron, le comte de Sommerive envoya les seigneurs de Buoux, de Valavoire, de Forbin, de Romoles et le capitaine Levens, vers le commandant Saint-Martin, gouverneur de la place, pour le sommer de la rendre. Ce commandant, plein de résolution et de fierté, déclara qu'il était prêt à périr les armes à la main, pour le soutien de ses croyances, plutôt que de souiller sa vie par la moindre faiblesse. Tous les protestans placés sous ses ordres montrèrent le même courage. On eut beau, pour les intimider, leur rappeler la bataille de Saint-Denys où leur parti venait d'être vaincu. Ils restèrent inébranlables. Peut-être s'imaginaient-ils que la saison ne permettait pas d'entreprendre un siége. En effet, l'hiver fesait sentir ses rigueurs; de grandes pluies avaient inondé la campagne, et la neige couvrait tout le territoire de Sisteron. Néanmoins le siége commença malgré ces obstacles. Le comte de Sommerive se rendit d'abord à Ribiers en Dauphiné, où il rencontra les seigneurs de Glandage et de Ventaron qui venaient le joindre avec six cents hommes. Il revint ensuite vers Sisteron et commença ses travaux d'attaque, de concert avec le comte de Carces. Le 11

janvier 1568, le canon des assiégeans battit les murailles de la place et y fit une brèche que les assiégés réparèrent. En même temps, Cipières trouva le moyen d'entrer dans la place avec un renfort de huguenots. Le gouverneur de Provence et le comte de Carces, après avoir consulté les capitaines catholiques qui marchaient sous leurs étendards, désespérèrent de s'emparer de Sisteron, et ils en levèrent le siége. L'artillerie fut conduite à Manosque. De Carces retourna à Aix, et le gouverneur Sommerive conduisit une partie de ses troupes dans le Comtat-Venaissin, pour mettre à la raison les réformés de ce pays, suivant le traité de Barbentane qu'il avait passé peu de temps auparavant avec le cardinal d'Armagnac. L'armée catholique prit d'abord Tulette qui fut mis au pillage. Quatre capitaines de mérite, Venterol de la maison d'Urre en Dauphiné, Caille de Calas, Baudon de Carpentras, et Raillon de Marseille furent tués à l'attaque de ce bourg. L'armée s'empara ensuite de Mornas et de quelques autres places. Après quoi, le comte de Sommerive rentra en Provence où sa présence était bien nécessaire. Les huguenots, maîtres de Sisteron, fesaient des courses dans toute la Haute Provence et tenaient en échec les forces du comte de Carces. De Sommerive se disposait à frapper les plus grands coups, lorsque l'édit de mars 1568 amena en France quelques mois de paix entre les réformés et les catholiques. Les protestans renfer-

més dans Sisteron refusèrent leur obéissance à cet édit, et ce ne fut que le 7 du mois de mai que la garnison de cette place consentit à l'évacuer. Un corps de troupes catholiques la remplaça, sous les ordres d'un gentilhomme de la maison d'Urre. Le seigneur de Cipières déposa les armes sans murmure, vint passer quelques jours à Besse, et se rendit ensuite à Nice pour présenter ses hommages au duc de Savoie. A son retour il s'arrêta à Fréjus avec une escorte de quarante cavaliers. Le 1[er] juillet, la populace envahit son hôtellerie, se jeta furieuse sur lui, le mit en pièces, et massacra également sept ou huit hommes de sa suite. Le parlement d'Aix envoya un de ses membres sur les lieux pour y procéder à une information judiciaire. Mais l'instruction ne fut pas poussée plus avant. Les uns ont dit que ce crime avait été commis à l'instigation du baron des Arcs, gouverneur de Fréjus. D'autres ont soutenu que le baron avait fait tous ses efforts pour sauver l'infortuné Cipières (1).

La paix qui avait été faite en France avec les huguenots, fut presque aussitôt rompue, et la guerre recommença avec plus de fureur qu'auparavant. La Provence en fut préservée. Elle fournit seulement des volontaires aux deux factions belligérantes en diverses provinces. Le 25 octobre,

(1) Louvet, ouv. cité, première partie. — Gaufridi, t. II, liv. XII.

Paul Richieu, seigneur de Mauvans, fut tué de deux coups d'arquebuse dans le Périgord où il était allé commander une troupe de deux mille protestans que le duc de Montpensier tailla en pièces. Ainsi finit sur un champ de bataille ce gentilhomme aussi remuant qu'intrépide. Ainsi il couronna sa vie par une mort digne de sa valeur. D'un autre côté, le comte de Sommerive, gouverneur de Provence, se signala, le 13 mars 1569, à la fameuse journée de Jarnac avec un corps de catholiques provençaux. Après cette guerre vint une nouvelle paix d'août 1570, laquelle ne fut point rompue par une prise d'armes, ou par un édit royal, mais par l'affreux massacre de la Saint-Barthélemy. Ces horreurs ne souillèrent pas la Provence. Le comte de Sommerive et le comte de Carces, qui y exerçaient l'autorité, ne voulurent combattre les protestans qu'avec des armes courtoises (1). Aussi les réformés provençaux restèrent dans l'inaction, lorsque tous ceux du Languedoc couraient aux armes. Le comte de Sommerive, encore à la fleur de son âge, mourut à Avignon le 11 octobre 1572. Il eut pour successeur le maréchal

(1) De même que le vicomte d'Orthe, à Bayonne ; le comte de Gordes, en Dauphiné ; Chabot Charni, en Bourgogne ; Saint-Hérau, en Auvergne ; La Guiche, à Mâcon ; Sigognes, à Dieppe. Ces commandans militaires bravèrent tous les dangers pour rester fidèles à l'humanité et à l'honneur. — Voyez Charles Lacretelle, Hist. de France pendant les guerres de religion, t. II, liv. VII.

de Tavanes qui fut aussi nommé amiral des mers du Levant, et le comte de Carces reçut la dignité de grand sénéchal. Tavanes ne jouit pas long-temps de son emploi. Il termina sa vie l'année suivante, et le maréchal de Rets fut pourvu du gouvernement de Provence.

Un calme profond régnait dans le pays; mais c'était un calme de lassitude et de malaise, sinistre avant-coureur des commotions les plus violentes. Un tiers-parti s'était formé en France au sein des catholiques. Ce parti, dit des Mécontens ou des Politiques, mettait la religion à l'écart, détestait tous les crimes commis au nom du Ciel, prêchait la modération, voulait fonder la paix publique sur la réforme du royaume, et se proposait principalement d'abaisser les Guises dont le pouvoir n'avait presque plus de bornes. Le duc d'Alençon, dernier frère du roi, esprit inquiet, léger, irrésolu, se mit à la tête de cette ligue nouvelle, excitée par les Montmorency. Les protestans se rapprochèrent d'elle, parce qu'ils s'en promettaient de grands avantages. Le roi de Navarre et le prince de Condé la favorisèrent de tous leurs moyens. Le duc d'Alençon avait pour favori un jeune et beau seigneur provençal nommé La Molle, de la maison de Boniface. Les protestans fixèrent au 10 mars 1574 la prise générale des armes, et l'on découvrit un complot formé pour enlever à la Cour le duc et les deux princes qui s'y trouvaient tous les

trois en surveillance. La Molle et le comte Annibal Cocona, noble piémontais, autre confident du duc d'Alençon, furent arrêtés. Le premier nia tout; l'autre, flatté du vain espoir d'obtenir sa grace, en dit beaucoup plus qu'il n'en savait. On trouva chez La Molle une petite figure de cire dont le cœur était percé avec une aiguille. Le gentilhomme provençal, interrogé sur ce mystère, répondit qu'il avait voulu *charmer* une demoiselle qu'il aimait, et qu'il s'était servi, pour cette opération, du ministère du florentin Côme Ruggieri. La reine mère, la plus crédule et la plus superstitieuse des femmes, s'imagina que cette figure était un instrument de magie par lequel on devait ensorceler le roi. Ruggieri fut envoyé aux galères, et toute la rigueur du parlement s'appesantit sur La Molle et Cocona, quoiqu'on leur eût promis la vie, et quoique deux princesses, la reine de Navarre et la duchesse de Nevers, déclarassent publiquement non leur pitié, mais leur amour pour ces accusés. La Molle et Cocona, d'abord mis à la torture, furent condamnés à perdre la tête sur la place de Grève. La Molle, prêt à recevoir le coup fatal, adressa d'abord sa prière à la *Benoîte Vierge*, et puis se recommanda aux bonnes graces de la reine de Navarre. Cette princesse fit enlever dans la nuit la tête de son amant, et l'embauma de ses propres mains. La duchesse de Nevers prit le même soin pour la tête du comte Cocona. Telles

étaient les mœurs qui régnaient à la Cour de France (1).

Cependant Charles IX mourut le 30 mai 1574, après avoir donné la régence à sa mère; et les protestans provençaux, se voyant appuyés du parti des politiques auxquels se joignirent les ennemis du comte de Carces, voulurent encore courir la chance des combats et se mirent en campagne. Les bandes insurgées, conduites par les barons d'Oraison et d'Allemagne, par le seigneur de L'Isle, par le chevalier de St.-Estève, par Honoré de Grasse, Espagnolet, Tourrètes, Montpesat, Majastres, et par quelques autres chefs, prirent par escalade, dans la nuit du 6 juillet, la ville de Riez qui avait pour gouverneur Claude de Castellane. Quelques jours après ils s'emparèrent de Digne, de Seyne, de Puymoisson, de Gréoulx, d'Espinouse, d'Anot, et de quelques autres bourgs du voisinage, renversant partout les autels du culte catholique, marquant leur passage par le pillage et les profanations, exerçant d'incroyables cruautés. Le maréchal de Rets, nouveau gouverneur de Provence, n'avait pas encore pris possession de son gouvernement. Toute l'administration du pays et tout l'embarras des affaires publiques pesaient sur le comte de Carces. Ce grand sénéchal leva aussitôt ses enseignes, et tous

(1) Lacretelle, *loco cit.* — Mezeray, t. IX.

ses capitaines se préparèrent à marcher sous ses ordres. Son frère Durand de Pontevès, seigneur de Flassans, et le baron des Arcs lui conduisirent à Aix les milices catholiques de Brignolles, de Fréjus et de Draguignan. Le seigneur de Vins, son neveu, se joignit aussi à lui. Sur ces entrefaites, Henri III, successeur de Charles IX, parcourut une partie de son royaume pour le pacifier par sa présence. Ce prince entra à Avignon le 17 octobre et se fit recevoir à la confrérie des Pénitens Blancs (1). On croyait généralement qu'il visiterait aussi la Provence, mais il trompa l'attente publique, et se contenta d'y envoyer le maréchal de Rets qui marchait à la suite du monarque au lieu d'occuper son poste de gouverneur. Le 16 novembre, ce maréchal de France fit son entrée à Aix avec solennité. Trois jours après il en sortit avec le comte de Carces et les autres gentilshommes catholiques pour chasser les protestans des lieux dont ils s'étaient emparés. Riez, Puymoisson et Gréoulx se rendirent sans résistance au commencement de décembre. Au contraire, la garnison de Digne se défendit avec courage. Elle abandonna la ville, se retrancha dans l'évêché, y soutint quelque temps l'attaque des troupes commandées par le seigneur de Vins, et fut enfin passée au fil de l'épée par ces troupes victorieuses. Les

(1) Louvet, ouv. cité, 1re partie.

réformés, chassés de toutes leurs places, de toutes leurs positions militaires, ne se maintinrent que dans Seyne, protégés qu'ils s'y trouvaient par l'âpreté du froid et par l'abondance des neiges.

La Cour de France sentit la nécessité de la paix; mais elle ne pouvait plus en dicter les conditions. Par l'édit du 27 avril 1576 les plus grands avantages furent accordés aux calvinistes. On leur permit le libre exercice de la religion *prétendue réformée* (1), et on leur donna plusieurs places de sûreté parmi lesquelles fut mise la ville de Seyne. Vers la fin de la même année, Henri III assembla à Blois les états-généraux du royaume, pour leur demander des subsides et pour chercher avec eux un remède aux désordres publics. Les états de Provence, réunis à Aix et dirigés par le comte de Carces, députèrent aux états de Blois l'évêque de Toulon pour le clergé, le comte de Pourrières et Louis de Rogiers pour la noblesse, Antoine Thoron, avocat à Digne, et Durand, consul de Draguignan, pour le tiers-état. Mais rien ne put calmer les souffrances du pays; et les discordes civiles, toujours plus envenimées, semblèrent prendre un caractère permanent. Une malheureuse rivalité entre le maréchal de Rets, gouverneur, et le comte de Carces, à la fois lieutenant du Roi et grand sénéchal, agrava les cala-

(1) Ce sont les termes de cet édit de pacification.

mités qui depuis si long-temps pesaient sur la Provence. Les catholiques, mécontens des édits de pacification, s'agitèrent de tous côtés, firent entendre des cris de guerre, se placèrent ouvertement sous la bannière du Comte et prirent le nom de *Carcistes*. Les protestans à leur tour se rangèrent sous la protection du gouverneur, plus spécialement chargé de l'exécution des mêmes édits. On les appela *Razats*, du nom de leur chef, suivant les uns; ou bien, suivant les autres, parce qu'ils portaient la barbe rase; ou bien encore parce qu'ils étaient accablés de maux, persécutés et dépouillés (1). Le maréchal de Rets, fatigué des tracasseries que son adversaire lui suscitait, traita de son gouvernement avec François de La Baume, comte de Suze, et le roi ratifia cet arrangement. Le nouveau gouverneur entra en Provence au mois d'août 1578. La lutte qui existait entre le comte de Carces et le maréchal de Rets éclata plus vive que jamais entre le même comte et le successeur de ce maréchal. De Suze, voulant faire respecter son pouvoir, avait levé des troupes en Languedoc et en Dauphiné. Le parlement d'Aix et les procureurs du pays ne s'étaient pas opposés à la prise de possession de son gouvernement, bien qu'ils ne lui inspirassent aucune confiance, parce qu'ils étaient travaillés par le comte de

(1) Razats en langue provençale signifie volés, pillés.

Carces qui avait établi à Salon son quartier général. Les capitaines razats des quartiers de Brignolles, Lorgues, Fréjus, Draguignan, Grasse et Vence se rendirent à Aix auprès du comte de Suze, pour s'entendre avec lui sur leurs opérations militaires, car les carcistes avaient déjà repris les hostilités, favorisés par toute la population catholique. Le seigneur de Vins, neveu du comte de Carces, courut la campagne avec quatre mille hommes d'infanterie et quatre cents chevaux, s'empara de Besse, attaqua Pignans d'où il fut repoussé, et ne fut pas plus heureux devant Brignolles, Draguignan, Hyères et Manosque. Mais il prit le fort de Bregançon, le château de Cogolin, Saint-Remi et Tourves. Puis il tailla en pièces une colonne de quatre cents razats, sortie de Draguignan et de Brignolles, sous les ordres de la Berlière, de la famille de Villeneuve. Le 7 janvier 1579, Castellane La Verdière, beau-frère de Carces, s'empara du château du Puy-Sainte-Réparade. Les carcistes, maîtres de cette position avantageuse, inquiétèrent la ville d'Aix qui avait appelé à sa défense le colonel Alfonse d'Ornano, placé à la tête de quatre cents soldats corses. Les coureurs du comte de Carces, s'avançant jusques aux portes de la capitale, mettaient à contribution Vauvenargues, Éguilles, tous les villages voisins, enlevaient des prisonniers, emportaient les bestiaux, les grains et les fourrages. En général les rassem-

blemens carcistes fesaient de grands ravages, inspiraient une frayeur générale, et on les appela *marabous*, c'est-à-dire voleurs. Au milieu de cette anarchie dont on ne pouvait prévoir la fin, le comte de Suze eut des alarmes sur sa sûreté personnelle. Il sortit d'Aix le 14 janvier, et prit clandestinement la route d'Avignon, escorté par un peloton d'infanterie.

Son départ combla de joie les habitans d'Aix, parce qu'ils crurent que les carcistes déposeraient les armes et que la paix serait rétablie. Le parlement en conçut aussi l'espoir. Cette compagnie, prenant les rênes du gouvernement en l'absence du comte de Suze, voulut qu'une procession générale fût faite dans la ville pour demander à Dieu le retour du bon ordre et de la tranquillité publique. Elle convoqua ensuite à Lambesc, le mois de février suivant, l'assemblée des communautés, et y délégua, en qualité de commissaires, les présidens de Coriolis et Pellicot, les conseillers Honoré Sommat de Castellar, Charles d'Arcussia, seigneur de Gardanne, et le procureur-général Raimond de Piolenc de Saint-Julien. L'assemblée se trouva peu nombreuse, les carcistes et les razats ayant été également peu disposés à s'y rendre. On envoya des députés à Salon auprès du comte de Carces, pour traiter avec lui d'un accommodement. Mais cette tentative fut infructueuse. La modération ne pouvait encore prendre

place dans le sein des partis bouillonnant de colère. Tout respirait la guerre civile. On la voyait partout, dans les villes et dans les campagnes, dans tous les rangs, dans toutes les professions, au milieu même des foyers domestiques. L'air et le sol en semblaient imprégnés. Elle était devenue un besoin pour la plupart des capitaines qui en fesaient un moyen de fortune, et si le comte de Carces eût été disposé à la concorde, s'il eût voulu prêter l'oreille à des propositions de paix, ses partisans en auraient sans doute décidé autrement : car les factions sont tyranniques, et les chefs qui croient les diriger ne font souvent que leur obéir. Tandis que l'assemblée des communautés s'efforçait de mettre fin aux hostilités, le pays était en proie à de plus grands désordres. Des bandes de carcistes, conduites par le capitaine Reynier, soldat de fortune très-estimé pour son courage, jetaient la terreur dans la ville d'Aix, insultaient tous les razats qu'ils rencontraient, avaient de fréquentes rixes avec les soldats corses de la garnison. Reynier, attiré dans un piége, fut tué à coups d'arquebuse par quelques-uns de ces soldats sur la place de la Magdelaine. A la première nouvelle de ce crime, le peuple furieux se souleva, se saisit de plusieurs canons et vint assaillir le couvent des Augustins où les Corses, partout poursuivis, se retranchèrent, bien résolus à se défendre avec vigueur. Des flots de sang allaient

couler lorsque de Meyrargues, premier consul, se jeta au milieu de la multitude et parvint à la calmer. En même temps le seigneur de Vins poursuivait à outrance les razats en divers lieux de la province, et ceux-ci, de leur côté, ne laissaient guère plus de repos aux carcistes. Les razats de Grasse et de Saint-Paul-de-Vence expulsèrent tous les carcistes de ces deux communes, et les fugitifs, grossis d'un grand nombre de leurs amis persécutés, se cantonnèrent à Cuers où ils furent taillés en pièces, le 10 avril, par d'autres razats sortis d'Hyères, de Toulon, de Soliers, d'Olioulles et de La Valette, sous le commandement des capitaines Bouyet et Sauzet. Les razats, continuant le cours de leurs sanglans exploits, tuèrent huit cents ennemis à Cabasse et à Lorgues. Ils attaquèrent ensuite le château de Trans et le prirent d'assaut, le 23 mai, malgré la défense du seigneur de Vins dont la troupe fut presque anéantie. Le marquis de Trans, couvert de blessures dans cette horrible mêlée, ne se sauva qu'à grand'peine avec sa femme, qui était fille du comte de Carces. Au milieu de leurs revers, les carcistes conservèrent pourtant le Puy-Sainte-Réparade. Une colonne, formée des quatre cents Corses en garnison à Aix et de cinq cents bourgeois razats, vint échouer à l'attaque de ce château.

Le premier consul et l'assesseur d'Aix se rendirent à Avignon auprès du cardinal d'Armagnac

pour le supplier d'interposer son ministère de paix entre les deux partis, conformément à la mission qu'il avait reçue de la Cour de France. D'Armagnac entra aussitôt en Provence, et le comte de Carces, commençant à se fatiguer d'une guerre qui dégénérait en brigandage, eut à Orgon plusieurs conférences avec ce prince de l'Église. On convint, entre autres dispositions, que le Puy-Ste.-Réparade serait remis à des mains neutres. Mais lorsque le seigneur de Besaudun, gouverneur de ce château au nom du comte de Carces, fut sommé de l'évacuer, il ne répondit que par un refus formel. En même temps il y eut à Aix du tumulte populaire, et le cardinal-légat, perdant l'espoir d'accomplir sa mission, reprit la route du Comtat-Venaissin.

Le parlement d'Aix et les procureurs du pays recoururent alors à l'autorité protectrice de Catherine de Médicis qui se trouvait en Languedoc, où elle était allée pour apaiser quelques troubles. Le comte de Boulbon et les conseillers de Rainaud et de Châteauneuf, ayant été envoyés auprès d'elle, la rencontrèrent à Beaucaire, lui firent un tableau touchant des malheurs affreux qui depuis si long-temps accablaient la Provence, et la supplièrent de calmer par sa présence les passions déchaînées. La reine chargea incontinent l'abbé de Gadagne de porter à Aix une ordonnance par laquelle elle enjoignait à tous gentilshommes, capitaines et tous autres gens de guerre, de mettre bas

les armes, d'évacuer les places qu'ils occupaient et de se retirer dans leurs foyers, ne leur laissant, pour obéir, qu'un délai de huit jours. Le 5 juin de la même année 1579 Catherine de Médicis se rendit à Marseille, accompagnée du cardinal de Bourbon, des princes de Condé et de Conti, du maréchal de Damville et de Henri d'Angoulême, grand prieur de France, frère naturel du roi. Les carcistes, obéissant aux ordres de la reine, déposèrent les armes, abandonnèrent le Puy-Sainte-Réparade et leurs autres positions. Les razats suivirent leur exemple, mais ce ne fut qu'après avoir démoli à Brignolles la maison du seigneur de Vins qui vint joindre à Salon son oncle le comte de Carces. Catherine de Médicis travailla sérieusement à réconcilier les partis. Elle entendit leurs plaintes réciproques, s'efforça de redresser leurs griefs, et se concilia leur affection commune par ses paroles bienveillantes et par ses manières affables. Le prince Henri d'Angoulême, qui avait la confiance des deux factions et qui la méritait sous tous les rapports, fut installé dans la charge de gouverneur de Provence dont il avait été précédemment pourvu et qu'il n'avait pas encore pu remplir. Le 15 du même mois de juin, le comte de Carces, suivi de quelques serviteurs sans armes, vint présenter ses respects à la reine. Quelques razats, dirigés par un de leurs capitaines nommé Boyer, conspirèrent contre sa vie, et il se vit

obligé de retourner à Salon où il était en sûreté. Catherine de Médicis sortit de Marseille le 25 juin et prit le chemin d'Aix. Sur son invitation le comte de Carces se rendit encore auprès d'elle, mais cette fois il avait pris des précautions. Il s'était fait accompagner de son gendre La Verdière, de son neveu de Vins, des seigneurs de Cadenet, d'Oise, de Valavoire, d'Éyguières, du Castelet, de Cabriez, de Calas, d'Oraison, de Ventabren, de Salernes, de Mons, d'Aups, de Ceyreste, de Faucon, des Arcs, et de deux cents gentilshommes attachés à sa cause. Les chefs razats vinrent aussi à Aix. Le 1er juillet la reine réunit les uns et les autres dans le château de Beauvoisin, maison de campagne du trésorier Borrili, située à une demi-lieue de cette ville. Elle les fit embrasser, voulut qu'ils jurassent de maintenir désormais entre eux la concorde et l'amitié. De plus elle exigea leur promesse de prendre le grand prieur Henri d'Angoulême pour arbitre de tous les différends qui pourraient survenir. Toutes choses étant ainsi arrangées à la satisfaction de chacun, la reine mère partit d'Aix le 6 juillet, et arriva le 9 à Avignon. Deux jours après, elle eut le bonheur de réconcilier les principaux citoyens d'Arles que divisaient les élections municipales et les croyances religieuses.

Henri d'Angoulême fit enregîtrer au parlement d'Aix ses provisions de gouverneur. Un président, quatre conseillers et un avocat-général, à cheval

et en robe rouge, allèrent au-devant de lui pour le recevoir. Un de ses premiers soins fut d'éloigner de la capitale les soldats corses qui y tenaient garnison. La haine populaire les poursuivait, et leur départ parut un bon augure pour l'avenir. On célébra par des fêtes publiques l'heureuse pacification des troubles ; les états-généraux, réunis à Saint-Maximin au mois de février 1580, raffermirent l'ordre et le calme. Tous les cœurs s'ouvraient à la joie, lorsqu'un fléau dévorant étendit ses ravages sur la malheureuse Provence. La peste fut apportée à Cannes par un vaisseau venu du Levant au même mois de février, et de là elle se répandit dans la province entière. On dit qu'elle s'y développa d'abord sous les apparences d'une coqueluche qui fesait couler, par le nez, une humeur fétide, prompte à se changer en vers. Cette maladie contagieuse eut des effets si horribles et si prolongés qu'elle est connue dans l'histoire sous le nom de *Grande Peste*. On déserta les lieux habités. Les campagnes incultes n'offrirent plus que l'effrayant tableau d'une misère hideuse, d'une désolation générale. Le nombre des victimes fut immense, et les cadavres amoncelés pêle mêle restèrent sans sépulture, exhalant dans les airs une affreuse infection. La famine suivit le fléau destructeur. Marseille perdit vingt mille habitans; la ville d'Aix souffrit aussi beaucoup. Les consuls Jean-Paul Nas, Castilloni et Jean Bon, prenant tous

les trois l'épouvante, abandonnèrent leur poste. Mais le viguier Bordon et l'assesseur Honoré Guiran se distinguèrent par leur zèle, déployèrent un beau courage et soutinrent d'abord tout le fardeau de la police et de l'administration municipale. Le parlement condamna les lâches consuls à de fortes amendes et les intimida tellement par la menace de peines plus rigoureuses, qu'ils se déterminèrent à rentrer dans la ville et à reprendre leurs fonctions. Cependant cette cour souveraine, abandonnant elle-même son siége, alla s'établir à Cucuron le premier octobre. Ensuite, pour la sûreté des plaideurs, elle se divisa en trois sections, dont l'une, présidée par Augustin de Foresta de Trets, se transféra à Saint-Maximin, l'autre à Pertuis, sous la présidence du baron de Lauris, et la troisième à Salon, sous celle de Coriolis. La cour des comptes se retira à Brignolles.

La ville d'Aix était dans le plus triste état, pleine d'infection, accablée de souffrances, dénuée de tout secours humain, lorsqu'on vit apparaître, pour servir les malades, un ermite qui se fesait nommer frère Valery de Sainte-Colombe. Cet homme était âgé d'environ cinquante ans. Il avait la tête et les jambes nues, portait un habit de bure battant sur les genoux, et laissait pendre à sa ceinture de corde un Crucifix et un grand chapelet. Ses discours semblaient dictés par l'amour de Dieu et des vertus chrétiennes. Son aspect vénérable

n'inspirait que des sentimens de piété, qu'un saint recueillement. Il y a toujours, dans le bonheur, des éblouissemens qui aveuglent. Mais lorsque l'adversité saisit les hommes avec sa main de fer, c'est plaisir de les voir dirigeant vers le Ciel leurs regards éplorés, y cherchant des secours qu'ils n'attendent plus de la terre, et se réfugiant par la pensée dans le séjour du calme inaltérable et de l'éternelle harmonie. Alors surtout la surperstition populaire a ses idoles; car qu'est-elle, cette superstition, sinon la fausse direction du sentiment religieux qui éclate plus vif aux jours des calamités? Le peuple d'Aix vénéra le frère Valéry comme un ange de salut, comme l'envoyé du Tout-Puissant. Sa renommée s'étendit au loin. On eut foi en sa mission miraculeuse. On le crut maître de la vie et de la mort. On vendit publiquement son portrait, et chacun s'en munit comme d'un préservatif infaillible.

La peste cessa au commencement de 1582, et le parlement vint reprendre ses séances à Aix. Des cris de haine, de folles accusations remplacèrent l'enthousiasme public que l'ermite Valéry de Sainte-Colombe avait d'abord excité. Ce malheureux, dont il est difficile de bien saisir le caractère, fut plus tard brûlé vif à Aix sur la place des Prêcheurs (1), *pour sa vie lubrique*, *pour les malé-*

(1) Le 23 décembre 1588.

fices et sortiléges dont il estait accusé et convaincu, et particulièrement pour avoir entretenu la maladie contagieuse en Provence (1). Le même arrêt condamna une concubine qui le suivait toujours à être fustigée par la main du bourreau.

(1) Honoré Bouche, t. II, liv. x.

CHAPITRE XXII.

1582-1589.

Formation de la Sainte Ligue. — Le seigneur de Vins chef des Ligueurs provençaux. — Il prend les armes dans l'intérêt de la Foi Catholique. — Les Ligueurs, dirigés par le consul Dariez, dominent à Marseille. — Supplice de ce chef. — Changement subit de politique. — Les Protestans prennent à leur tour les armes, et le baron d'Allemagne est nommé leur Capitaine général. — Trois partis sont en présence, le parti de la Ligue, le parti du Roi et le parti des Protestans. — Le parti des Royalistes se fond dans celui des *Bigarrats*. — Assassinat du prince Henri d'Angoulême, gouverneur de Provence. — Prépondérance des Ligueurs. — Diverses opérations militaires. — Le duc d'Épernon est nommé au gouvernement de Provence. — Il prend Seyne, place d'armes des Protestans, et parvient à rétablir le calme dans le pays. — Ravages de la peste. — Le duc d'Épernon est remplacé par son frère le seigneur de La Valette. — Le feu de la guerre civile se rallume. — De Vins se rend maître d'Aix. — Le parti des Protestans se fond dans celui des *Bigarrats*, et ces deux partis en viennent aux mains en plusieurs lieux. — Deux Parlemens rivaux en présence. — Combats divers sans résultat décisif. — Politique nouvelle d'Henri III. — Il se tourne contre La Valette, mais il revient bientôt à lui. — Les Ligueurs et les Royalistes reprennent les hostilités avec une nouvelle ardeur.

Les passions religieuses, les haines politiques s'enflammaient toujours plus en France. Les protestans, animés d'un esprit de turbulence et de démocratie,

heurtaient trop vivement l'autorité royale, naturelle alliée de l'Église Romaine, et cette église continuait de se montrer trop ennemie de tout examen, de toute discussion et de toute indépendance intellectuelle. Le zèle aveugle des catholiques fit naître la *Sainte Ligue*, le plus funeste des maux. Henri III, prince faible, hypocrite, peu fidèle à ses engagemens, livré à de honteuses débauches, tour à tour bravé par les deux partis, autorisa d'abord cette confédération dangereuse, et s'en déclara même le chef. La mort du duc d'Anjou, frère du Roi, fit éclater le vrai dessein des ligueurs. Comme le roi de Navarre était dès-lors l'héritier présomptif de la couronne, ils affectèrent plus que jamais de gémir sur les dangers de l'Église, sur le triomphe de l'hérésie, en cas qu'un prince hérétique vînt à régner. Henri III n'était point épargné dans leurs invectives. Les prêtres et les moines le peignaient comme fauteur du protestantisme, comme l'ami secret du roi de Navarre; et lorsqu'il eut jugé convenable de se joindre à ce prince pour déjouer les entreprises des Guise, les prédicateurs crièrent dans les chaires que la religion était en péril. La ligue s'échauffa, elle souffla partout le feu de la révolte.

La Provence, où déjà se trouvaient tant de matières combustibles, ne pouvait guère se préserver de ce funeste embrasement. La ligue n'eut pas besoin de se mettre en souci pour y chercher des élémens d'organisation; elle les trouva tout prêts

dans l'ancien parti des carcistes ou des marabous. Toutefois il fallait un chef. Le fameux Jean de Pontevès, comte de Carces, était mort le 20 avril 1582; et comme il n'avait laissé qu'un fils en bas âge, les ligueurs provençaux jetèrent les yeux sur son neveu, Hubert de La Garde, seigneur de Vins, qui déjà s'était fait une grande renommée. Ce gentilhomme était issu d'une ancienne famille d'Aix et allié aux premières maisons du pays. Élevé à la Cour, il avait fait ses premières armes avec Henri III, lorsque ce prince n'était que duc d'Anjou. De Vins portait la cornette blanche à la bataille de Jarnac. Un des premiers il courut à la charge et reçut à l'épaule un coup de feu qui ne fit que rallumer son ardeur guerrière (1). De Vins avait une ame ambitieuse, une figure imposante, des talens militaires, de la prudence dans le conseil. S'il était vif à servir ses amis, il l'était encore plus à poursuivre ses adversaires. Sa vigilance était extrême, et sa finesse égalait son courage. De sorte qu'on ne pouvait ni le surprendre ni l'épouvanter; et il s'était tellement fortifié contre tous les accidens de la vie, contre toutes les vicissitudes de la fortune, que jamais son esprit ne déployait plus de ressources que dans les situations difficiles, et que jamais son cœur ne montrait plus de résolution que dans les cas désespérés.

(1) Hist. des Hommes Illustres de la Provence, 2e partie.

Le seigneur de Vins, renfermé dans son château de Forcalqueiret, ne voulait pas d'abord agir ouvertement. Il attendait une occasion favorable et se plaçait en observation pour la saisir. Il commença par aventurer un capitaine des compagnies françaises, nommé Lafontaine, lequel essaya de corrompre la garnison du Puy-Sainte-Réparade, au mois de mars 1585. Mais il fut découvert et pris. On le conduisit à Aix, et le parlement le condamna à perdre la vie sur un gibet. Sa tête fut placée sur un poteau à la porte Saint-Jean, et ses membres furent exposés en divers autres lieux publics pour contenir les perturbateurs. En même temps la ville d'Aix envoya de Barras, premier consul, auprès du seigneur de Vins, pour le supplier de ne pas troubler le pays, lui donnant l'assurance que s'il avait des griefs, on tâcherait de le satisfaire. De Vins, croyant que le moment était venu de lever le masque, fit dire, le 3 avril, au gouverneur Henri d'Angoulême *qu'il prenait les armes non pour son propre et particulier intérêt*, *mais pour les princes catholiques*, *et pour le soutien de la religion que les prétendus réformés voulaient troubler* (1). Après cette déclaration de guerre, le seigneur de Vins monte à cheval, réunit ses partisans et ses amis, se fait suivre des seigneurs de Saint-André, de Meyrargues, de Rousset, de

(1) César Nostradamus, p. 835.

Gréoulx, de Mons, de Salernes, va se joindre à son beau-frère le comte de Sault, se trouve en peu de jours à la tête de cinq cents hommes de cavalerie et de deux cents arquebusiers, s'empare de Puymoisson, cherche à se saisir de Sisteron, mais échoue dans cette entreprise.

D'un autre côté, le gouverneur de Provence n'entendait rien perdre par l'inaction. Il fit une levée de cinq ou six mille hommes, manda à Aix tous les membres de la noblesse et les principaux bourgeois des communautés pour leur faire prêter serment de bien et fidèlement servir le roi. Quelques-uns y vinrent, les autres se joignirent au parti de la ligue.

Le seigneur de Vins conçut l'espoir de se rendre maître de Marseille. Les ligueurs la travaillaient vivement sous la conduite du second consul Louis de La Motte Dariez qui se trouvait alors le chef de l'administration municipale en l'absence d'Antoine d'Arène, premier consul. Ce factieux, secondé par Altovitis et Villecrose, personnages considérables, mit le trouble dans la cité, asservit le conseil de ville, opprima les bons citoyens, força tous les habitans, sous peine de mort, de porter une croix blanche à leurs chapeaux. Les meilleurs catholiques ne purent se soustraire à l'accusation d'hérésie. Les prisons se remplirent de suspects et quelques malheureux tombèrent sous les coups des sicaires armés par le fanatisme religieux, par la

cupidité, ou par des ressentimens particuliers. Plusieurs habitans notables, fidèles à la cause royale, cherchèrent un asile à l'abbaye Saint-Victor. Frédéric Ragueneau, évêque de Marseille, fut de ce nombre. Toutefois il n'y resta pas long-temps et se rendit à son château d'Aubagne. De là il vint à Aix où il joignit le gouverneur (1).

Dariez, voulant mettre sa tyrannie sous la protection d'une puissance étrangère, crut tirer des secours de quatre galères de Toscane qui entrèrent au port de Marseille pour y prendre le duc de Nevers et le transporter en Italie (2). Assuré de cette assistance, le consul rebelle ne mit aucune borne à ses fureurs insensées. Un citoyen courageux, Nicolas de Bausset, lui lança quelques paroles d'opposition dans une assemblée générale tenue à l'Hôtel de Ville. Mais un autre devait l'abattre; un autre devait rendre à Marseille ses jours de liberté. François Bouquier eut cette gloire. C'était un homme influent par sa position sociale et par ses qualités privées. D'intelligence avec Henri d'Angoulême qui avait placé en lui toute sa confiance, il arma quelques citoyens, les enflamma de son zèle patriotique, et bientôt il se vit à la tête de mille royalistes déterminés. Dariez réunit aussi ses partisans, et pendant quelques heures le tumulte régna dans la ville. Bien-

(1) Hist. des Évêques de Marseille, t. III, liv. XV.
(2) Gaufridi, liv. XIII.

tôt les soldats de la ligue perdirent courage, abandonnèrent Dariez. Celui-ci, ne se voyant plus défendu que par Claude de Boniface, dit Cabanes, l'un des capitaines de quartier, et par vingt-cinq de ses complices les plus compromis, chercha à se réfugier sur les galères de Toscane; mais au moment où il allait entrer dans un bateau avec Claude de Boniface, Bouquier les arrêta tous les deux. Un comité de salut public, nommé à la hâte par le conseil municipal renforcé des principaux citoyens du parti royaliste, força les galères de Toscane de sortir sur-le-champ du port. Le gouverneur, en apprenant cette heureuse nouvelle, partit d'Aix avec une chambre du parlement et l'évêque Frédéric Ragueneau. On informa prévôtalement contre Dariez et Boniface, lesquels furent condamnés à expier sur une potence leurs crimes compliqués d'assassinat et de rébellion. Le 13 avril 1585, à minuit, l'exécution se fit aux flambeaux sur la place du Palais de Justice, en présence du prince Henri d'Angoulême, placé à une fenêtre voisine (1).

Cet échec ne découragea pas les ligueurs provençaux. Le comte de Sault, un de leurs chefs, occupa Saint-Paul, Ansouis et La Tour-d'Aigues, pendant que le gouverneur, usant de tous ses moyens pour tenir tête aux ennemis dont le nombre croissait sans cesse, fesait entrer en Provence le régi-

(1) Voyez mon Hist. de Marseille, t. II, liv. V, p. 112 et suiv.

ment français de Champagne et le régiment corse sous les ordres du colonel Alfonse d'Ornano. Une partie de ce régiment corse, commandée par un officier nommé Anthon Christophe, vint former la garnison de Sisteron, et le seigneur de Vins, entretenant des intelligences avec cet officier, se vit sur le point de s'emparer de la place. Il publia un manifeste dans lequel il exhortait les amis de la religion à prendre les armes pour la défendre. A cette voix si bien connue qui remuait tant de passions ardentes, tout s'agita, tout s'ébranla en Provence. De Vins fixa aux Mées le quartier-général des ligueurs, et il eut sous ses ordres le marquis de Trans, les seigneurs de La Verdière, d'Ampus, Besaudun, de Bouliers, de La Barben, de La Brillane, de Chasteuil, de Saint-Estève, de Lincel, de Saint-Marc, de La Molle, de Toramenes, de Vauvenargues, de Salignac, de Sillans, de Saint-Pons, d'Oise, de La Palud, de Soliers, de La Roquette, de Salernes, et le chevalier de Montméyan. Le gouverneur de Provence, toujours plein de zèle pour le service du roi, alla s'établir à Tourves où il fut joint par le marquis d'Oraison, les barons de Vence, des Arcs, de Montclar et de Sénas, les seigneurs de Saint-André, d'Allein, d'Eyguières, d'Alamanon, d'Auribeau, d'Entrais, de Buoux, de Beauveser, de Baulmettes, de Barras, de Buisson, de Boyer, de Saint-Canat, de Callian, de Cucuron, de Saint-Cesary, de Montauroux, du Vernegue, de Rousset, d'Espi-

nouse, de Regusse, de La Robine, de Sillon, de Romoles, du Revest, de La Goy, de Grambois, de Janson, d'Istres, etc. Le gouverneur Henri d'Angoulême prit le chemin des Mées, à la tête de ses troupes; mais au bruit de sa marche, plusieurs capitaines ligueurs s'enfuirent accompagnés de leurs soldats, et le seigneur de Vins, vivement poursuivi, gagna les frontières du Dauphiné.

Le roi, croyant désarmer les ligueurs par une concession faite à l'Église Catholique, révoqua, au mois de juillet de la même année, tous les édits précédemment rendus en faveur des protestans. L'édit nouveau fut publié dans la ville d'Aix, à son de trompe, par un héraut-d'armes, suivi des consuls-procureurs et des huissiers du parlement, tous à cheval. Dans ce revirement subit, les protestans, rangés jusques alors sous les bannières royales, prirent une attitude hostile. En divers lieux ils coururent aux armes, sous les ordres de plusieurs chefs expérimentés. Le baron d'Allemagne s'assura de Seyne avec l'aide de quelques troupes dauphinoises; Lesdiguières attaqua Castellane; Montbrun voulut surprendre Grambois; le seigneur de Ceyreste tenta de s'emparer d'Apt défendu par le seigneur de Buoux; mais toutes ces entreprises échouèrent et les capitaines protestans furent toujours repoussés. Ils réussirent seulement à se rendre maîtres du Luc, mais le gouverneur de Provence le leur enleva bientôt, et y laissa le comte du Bar,

beau-frère du baron d'Allemagne. En même temps le baron de Bargeme, chef d'une bande de huguenots, fut tué par des paysans dans la Camargue qu'il ravageait.

Les ligueurs les plus ardens n'avaient pas déposé les armes, parce qu'ils suspectaient la sincérité d'Henri III, de sorte qu'il y avait trois partis en présence, le parti de la ligue, le parti du roi et celui des protestans. Tel fut le résultat de l'édit du mois de juillet 1585. Vers la fin de la même année, trois mille ligueurs languedociens, sous le commandement du maréchal d'Anville, passèrent le Rhône au-dessus d'Arles avec l'intention de s'emparer par surprise de cette ville où ils avaient des intelligences. On comptait le chevalier d'Ayguières au nombre des principaux conjurés qui devaient leur ouvrir les portes. Le gouverneur s'avança en toute hâte au secours de la place, et les ligueurs, voyant leur entreprise manquée, repassèrent le fleuve. Un président du parlement, six conseillers et un avocat-général se transportèrent à Arles pour instruire contre les coupables. D'Ayguières perdit la tête sur un échafaud et quatre autres furent pendus.

Les protestans occupaient toujours la ville de Seyne. Le baron d'Allemagne y étant entré, réunit un grand nombre de gentilshommes attachés à la religion réformée; déclama tout à la fois contre la ligue dont la rage bouleversait la France et contre

le roi dont la faiblesse ne présentait aucune garantie. Ensuite il remontra que les religionnaires avaient besoin d'organiser leurs forces pour assurer le triomphe de leurs droits et pour inspirer à leurs ennemis une crainte efficace; que l'union seule ferait leur salut; qu'il fallait mettre dans leurs efforts, dans leurs travaux, de l'unité régulatrice, et qu'ils devaient donner au plus digne d'entre eux l'honneur du commandement. L'ambitieux seigneur ajouta qu'il y avait urgence à faire ce choix, recueillit aussitôt les suffrages de l'assemblée, et fut lui-même élu d'une voix unanime capitaine-général de toutes les églises réformées de Provence, poste resté vacant depuis la mort de Paul de Richieu, seigneur de Mauvans. Le baron d'Allemagne, au comble de ses désirs, remercia ceux qui l'entouraient; leur dit qu'il n'épargnerait ni son repos, ni ses biens, ni son sang pour la défense de leur religion, et que Dieu qui lit au fond des cœurs favoriserait une cause si juste. Il exhorta tous ses compagnons d'armes à ne pas aggraver les maux de la guerre par des rigueurs inutiles, à faire merci aux faibles, à n'appesantir leurs coups que sur des ennemis en état d'opposer la force à la force. Cela dit, il nomma le capitaine du Colet gouverneur de la ville de Seyne, et en sortit lui-même incontinent pour se mettre en campagne. Peu après, du Colet fut grièvement blessé dans un combat qu'il eut à soutenir contre une troupe de royalistes sor-

tis de Digne, tout proche d'Espinouse où il allait pour joindre le baron d'Allemagne qui l'avait appelé auprès de lui. Au commencement de l'année 1586, Lesdiguières joignit aussi le baron, et tous les deux marchèrent contre la ville de Castellane qu'ils tentèrent en vain de surprendre. Mais ils furent forcés de se retirer avec perte. Lesdiguières et d'Allemagne se séparèrent aux Mées. Le premier vint provoquer la garnison de Sisteron avec laquelle il eut une légère escarmouche. Le second divisa ses troupes en deux colonnes. Il en laissa une à Espinouse, et fit camper l'autre dans le territoire de Thorame, sous le commandement du capitaine Arnaud. Les habitans royalistes ou ligueurs de ce village et des lieux voisins s'y tenaient renfermés avec leurs effets les plus précieux. Ils soutinrent avec courage l'attaque des ennemis, mais le fer et le feu triomphèrent de leur résistance, et la place fut emportée de vive force. « Cette prise, encore « qu'elle coûtât cher aux huguenots, les mit en « telle réputation que tous les villages de cette mon- « tagne, qui fesaient auparavant les rétifs, portè- « rent l'argent de leur cotisation, ou baillèrent « ostages pour assurance de paiement au terme « qu'ils prenaient (1) ». En même temps, le baron d'Allemagne sortit d'Espinouse, descendit vers le Luc, et donna ordre au capitaine Buisson d'en blo-

(1) Louvet de Beauvais, ouv. cité, 1re partie.

quer le château défendu par un gentilhomme d'Aix nommé Caissan. Cette entreprise n'eut aucun succès. Le chef des réformés provençaux se rendit alors à Trans où il fut joint par le seigneur Du Muy, subitement converti au calvinisme après avoir été un ardent catholique. Les huguenots rançonnèrent ces cantons désolés depuis si long-temps. D'un autre côté, le seigneur de Vins travaillait activement pour la ligue, entretenait des intelligences dans la ville d'Aix et jusqu'au sein du parlement dont il avait gagné plusieurs membres.

Le gouverneur Henri d'Angoulême, voulant se ménager des ressources contre les ligueurs et les protestans qui l'attaquaient avec un acharnement égal sous des bannières opposées, chercha à former un parti pris indistinctement parmi les anciens razats et les anciens carcistes qui montraient quelque modération; et ce tiers-parti, dans lequel le parti royaliste vint se fondre à son tour, fut celui des *Bigarrats*. « On appelait ainsi, dit un historien « de nos troubles religieux (1), les politiques ou « demi-huguenots qui nageaient entre deux eaux; « car on voulait, pour être parfait catholique, qu'on « eût un zèle impatient, qu'on ne souffrît ny paix « ny trève avec les hérétiques ». La sage conduite d'Henri d'Angoulême ne diminua pas le nombre de ses ennemis qui ne lui tinrent pas compte de la

(1) Le Laboureur, p. 380.

pureté de ses intentions. L'un de ses plus violens détracteurs fut un gentilhomme de Marseille nommé Philippe Altovitis, époux de Renée de Rieux, ancienne maîtresse de François Ier, appelée d'ordinaire la belle Châteauneuf. Altovitis était un chaud ligueur et jouissait d'un grand crédit. Il écrivit à sa femme, qui se trouvait à la Cour, une lettre pleine d'injures pour le gouverneur de Provence. Cette lettre fut mise sous les yeux du roi et envoyée par le colonel corse Alfonse Ornano au gouverneur lui-même qui jura aussitôt de se venger d'une manière éclatante. Les états-généraux étaient assemblés à Aix. Philippe Altovitis et d'Arène, premier consul de Marseille, y siégeaient comme représentans des terres adjacentes. Le 1er juin 1586, Henri d'Angoulême, enflammé de colère, se fait suivre du capitaine Seguiran et de quelques soldats de sa compagnie des gardes, court à l'hôtellerie de la Tête-Noire, tenue par Jean Perrinet, derrière les Carmes, entre, l'épée à la main, dans la chambre d'Altovitis, le trouve assis sur son lit avec son collègue D'Arène, lui montre sa lettre, lui reproche sa lâcheté, et, sans lui donner le temps d'achever ses excuses, il lui passe son épée au travers du corps. Altovitis, rassemblant ses forces presque éteintes, tire un poignard de dessous son chevet et en frappe le prince dans le bas ventre. Les gardes le percent aussitôt de mille coups et jettent son cadavre par les fenêtres. L'un d'eux, surnommé le Petit Prince,

tue d'un coup de carabine le premier consul de Marseille, témoin inoffensif de cette scène affreuse (1). On transporta le gouverneur dans son palais et il y mourut le lendemain après d'horribles souffrances. La réunion des états avait attiré à Aix un grand nombre d'étrangers. La mort du gouverneur de Provence et des deux députés des terres adjacentes remplit la ville de tumulte et d'effroi. Les portes furent fermées ; on fit des barricades dans plusieurs rues. Par ordre du parlement, le président de Coriolis, les conseillers Bermond, Fabri, Espagnet, Foresta, Tressemanes et le procureur-général de Piolenc parcoururent les principaux quartiers, à cheval et en robe rouge. Ces magistrats parvinrent à calmer l'émotion populaire ; et des rondes soigneusement exécutées, sous la surveillance du président Duchaine, empêchèrent le retour des désordres. En ces conjonctures critiques, le parlement d'Aix prit les rênes du gouvernement, ordonna que les états assemblés continueraient leurs séances sous la présidence des commissaires qu'il élut dans son sein, organisa un bureau de police, renforça tous les corps-de-garde, se mit en correspondance avec les consuls des principales communautés, députa à Marseille le président de Saint-Jean, les conseillers Vento et Foresta, et l'avocat-général Monier, ne cessa-

(1) César Nostradamus, ouv. cité, 7e partie.

de veiller au maintien de la tranquillité du pays. Le succès couronna son zèle. Mais cette compagnie donna l'exemple d'une injustice révoltante en décidant que les funérailles du gouverneur seraient faites avec la plus grande pompe et que l'on déposerait ses restes dans la chapelle du roi René, tandis que le cadavre d'Altovitis qui, en frappant le prince, n'avait qu'usé du droit de légitime défense, fut traîné sur la claie et jeté ensuite à la voirie.

La mort d'Henri d'Angoulême porta un rude coup au parti des bigarrats dont il était le créateur et le soutien, et dès ce moment les ligueurs furent à l'aise. Le pouvoir passa en leurs mains, sans secousse, sans violence, par le simple effet de cette loi politique qui, dans tous les temps et dans tous les lieux, a voulu que les hommes de passion et d'enthousiasme l'emportassent, aux jours des discordes civiles, sur les hommes de conciliation et de ménagement. Les états généraux, sentant la nécessité de choisir un chef de renom populaire, réunirent leurs suffrages sur le seigneur de Vins, proclamé général de toutes les milices provinciales; et le parlement, où dominait aussi l'intérêt catholique, le parlement qui, en l'absence d'un gouverneur nommé par le roi, avait toujours la prétention de diriger les affaires du pays, donna deux surveillans au nouveau chef élu par les états; ce furent les conseillers du Castelar

et de Saint-Césaire. Pierre D'Arbaud de Bargemon, Henri de Rabasse, Balthasar Feraporte et Claude Eiguesier, consuls d'Aix et procureurs du comté de Provence, notifièrent au seigneur de Vins son acte de nomination, et ce capitaine-général se rendit aussitôt dans la capitale. Il y organisa ses troupes, et leur indiqua pour rendez-vous les quartiers de Lambesc, de Rognes et de Salon. D'un autre côté, les protestans et les anciens razats, commandés par le baron d'Allemagne, par le vicomte de Cadenet et par le seigneur Du Muy, se préparèrent aux combats, après avoir reçu du renfort. Une troupe de religionnaires languedociens, sous les ordres du seigneur de Blaccons, entra en Provence par Tarascon; une autre troupe, venue du Dauphiné, vint camper du côté de Sisteron et de Digne; le baron d'Allemagne, dont le quartier-général était fixé au Luc, se saisit du lieu du Canet, en la viguerie de Draguignan. En même temps, un gentilhomme nommé de Saint-Michel livra aux soldats du vicomte de Cadenet le village de la Tour-d'Aigues, assez proche de la ville d'Aix. On vit partout des dévastations et des brigandages. Des chefs de bandes, sans obéir aux ordres supérieurs, sans lier leurs opérations particulières aux opérations générales du parti dont ils avaient arboré les enseignes, se mirent à guerroyer pour leur propre compte. Le féroce Cartier, chef d'une soixantaine de voleurs intrépides, tenta inutile-

ment de surprendre les lieux de Sixfours et de Miramas ; mais il eut le bonheur de s'emparer du château de Lamanon où il se fortifia. Il répandit la terreur dans la contrée, prit sur la route d'Avignon trente mulets de Marseille chargés de riches marchandises, et tua le conseiller de Mommirail tombé entre ses mains en se rendant à Orange sa patrie.

Le seigneur de Vins mit le siége devant Boulbon, occupé par les troupes du vicomte de Cadenet. Ayant échoué dans cette entreprise, il se dirigea vers le Canet et le pressa si fort, qu'il le contraignit à capituler. Il s'empara aussi de la Tour-d'Aigues, et vint attaquer avec deux pièces d'artillerie le château de Lamanon ; il le battit si rudement que le capitaine Cartier, qui déjà manquait de vivres, fut obligé de se rendre à discrétion. Ce chef de bandits fut conduit à Aix avec douze de ses complices. Le parlement qui voulait venger la mort de l'infortuné Mommirail, instruisit leur procès en toute diligence. Il condamna Cartier à être tenaillé et tiré à quatre chevaux, et les douze autres à être rompus vifs.

Le château d'Allemagne, siége patrimonial du général en chef des huguenots de Provence, était une de leurs positions les plus importantes, et le seigneur d'Espinouse en avait le commandement. La garnison de cette place ravageait tous les lieux du voisinage, et portait même ses dévastations sur la ville de Riez qui se plaignit au parlement d'Aix.

Le seigneur de Vins ordonna à d'Ampus, l'un de ses capitaines, d'assiéger le château, et c'est ce que celui-ci s'empressa de faire à la tête de deux mille hommes. Toutefois, comme tout indiquait que le siége traînerait en longueur, de Vins s'y rendit lui-même pour le presser, vers la fin du mois d'août 1586, accompagné de son beau-frère Saint-André de Sault, de Saint-Canat, de Ventabren, de La Gaud, de Saint-Janet, de La Molle, de Châteaufort, de Sainte-Colombe, et de plusieurs autres gentilshommes catholiques. D'un autre côté, le baron d'Allemagne, suivi de quatre cents arquebusiers à cheval et de six cents hommes d'infanterie, accourut pour défendre sa place d'armes avec Lesdiguières, de Blaccons, Gouvernet, de Morges, d'Oraison, de Rosset, de Senas, de Bar, de Champoléon, de Ceyreste, de La Goy, de Romoles. De Vins, averti de l'approche de cette colonne ennemie, assembla un conseil de guerre, et la majorité des capitaines, frappée d'une inconcevable terreur, pensa qu'il fallait incontinent lever le siége. Telle ne fut pas l'opinion du général en chef. Il représenta que l'honneur des catholiques était trop engagé et qu'ils se couvriraient de honte en prenant la fuite sans coup férir, à la première vue de l'armée protestante ; que le pays attendait d'eux plus de confiance, plus d'énergie, plus de courage. Dès-lors on ne pensa plus qu'à combattre. De Vins laissa cinq cents arquebusiers

à la tranchée, et mit le reste de ses troupes en bataille au-dessus d'un coteau situé à la droite du château d'Allemagne. Au bout de ce coteau se trouvait une chapelle dont il confia la garde à une compagnie de cent hommes. Le 5 septembre, les huguenots qui, le matin, étaient partis d'Oraison, arrivèrent vers midi en vue de l'armée catholique. Le baron d'Allemagne, qui marchait à la tête de sa colonne, ordonna à quelques escadrons d'arquebusiers à cheval de mettre pied à terre, et au même instant la garnison du château la seconda en fesant une sortie et en venant attaquer la chapelle occupée par les troupes du seigneur de Vins. Ce dernier, croyant que sa situation était désespérée, rappela les cinq cents hommes qu'il avait laissés à la tranchée sous le commandement de d'Ampus, et commanda aussitôt un mouvement général de retraite sur Riez. Les huguenots se mirent à sa poursuite. La mort du capitaine de Sainte-Colombe, placé à l'arrière-garde et tué d'un coup d'arquebuse dans un vallon près du bois d'Allemagne, jeta la confusion et l'effroi dans les rangs de l'armée entière qui jusque-là avait marché sans rompre son ordonnance. La déroute fut dès-lors complète, et les soldats catholiques s'enfuirent dans toutes les directions, en couvrant la route de leurs morts, de leurs blessés et de leurs bagages. Le seigneur de Vins, pénétré de douleur, livré au désespoir, voulait se jeter au milieu des ennemis pour y trouver une mort hono-

rable ; mais le seigneur de Saint-Canat, d'une humeur plus froide et plus tempérée, lui fit prendre une autre résolution, et tous les deux précipitèrent leur fuite, suivis de quelques cavaliers. Le baron d'Allemagne fut atteint d'un coup d'arquebuse en poursuivant les fuyards. On l'appuya contre un arbre où il mourut incontinent, et de Vins atteignit la ville de Riez qui lui offrit un asile assuré.

Dans cette journée funeste, les catholiques eurent six cents hommes tués, deux cents blessés et cent prisonniers. Ils comptèrent parmi les morts Ventabren, Châteaufort, Fontanilles, et plusieurs autres capitaines de distinction. De plus, ils perdirent dix-huit drapeaux que les protestans suspendirent aux tours du château d'Allemagne, en signe de triomphe (1). Ceux-ci payèrent bien cher leur victoire par la mort du général. D'ailleurs ils ne jouirent pas long-temps du fruit de leurs succès, et les affaires prirent une autre direction.

Le roi avait donné le gouvernement de Provence à son favori Jean-Louis de Nogaret, duc d'Épernon, maréchal du royaume. Il l'investit de pouvoirs très-étendus, avec mission de pacifier les troubles, et mit sous ses ordres une armée de quinze mille hommes, composée de trois mille suisses, sept régimens d'infanterie, vingt compagnies de gens d'armes, dix-huit de chevau-

(1) Voyez tous les anciens historiens de Provence.

légers, et cinq de dragons. Il y avait dans cette armée quartorze pièces de campagne et toutes les munitions nécessaires. Le 13 septembre de la même année, le duc d'Épernon, suivi d'Antoine Séguier, conseiller d'état et lieutenant civil de la prévôté de Paris, des comtes de Guiche, de Thermes et de Crillon, entra dans Avignon où il fut accueilli splendidement par le vice-légat Dominique de Grimaldi. Le 21 il fit à Aix une entrée solennelle. Le président de Coriolis et six autres députés du parlement, les consuls, les notables, et les capitaines de quartier le reçurent à la porte Saint-Jean où se trouvait un arc de triomphe élevé en son honneur. Trois cents enfans portaient de longs roseaux au bout desquels flottaient des banderoles, et ils fesaient retentir les airs des cris de *Vive la Messe! vive le Roi! vive le Duc!* Le lendemain d'Épernon se rendit au sein du parlement. Il y blâma avec véhémence la nomination du seigneur de Vins au commandement général des troupes provençales; mais, sur les représentations qu'on lui fit, il fut forcé de reconnaître que cette nomination avait été dictée par des circonstances impérieuses.

Le nouveau gouverneur, pour atteindre le but de sa mission, devait se placer entre les huguenots et les catholiques ardens. Il fallait désarmer les deux partis et les réduire à l'impuissance de se déchirer, en les courbant sous le joug modé-

rateur de l'autorité royale. La défaite du seigneur de Vins et la mort du baron d'Allemagne aplanissaient bien des difficultés. Les capitaines protestans, privés de direction, ne suivaient plus que leur impulsion personnelle. Les uns firent leur soumission, les autres sortirent du pays, et les huguenots de Provence ne possédèrent plus que la ville de Seyne. Le duc d'Épernon proposa d'abord à Bougerel, gouverneur de cette place, de la rendre aux conditions les plus avantageuses. Il lui promit l'oubli du passé, lui donna la faculté de se retirer à Sisteron ou dans telle autre ville qui serait à sa convenance; lui garantit le paiement d'une pension annuelle, et lui fit même espérer les récompenses du roi pour un si grand service. Bougerel se montrait assez disposé à accueillir les propositions du gouverneur de Provence; mais il craignait la résistance des officiers placés sous ses ordres, et, dans la perplexité de ses sentimens, il se borna à faire une réponse ambiguë. Alors le duc d'Épernon, ne gardant plus de ménagement, ne pensa qu'à réduire Seyne par la force des armes. Il convoqua à Aix une assemblée des communautés, fit approuver sa résolution, et marcha en toute hâte vers les montagnes de la Haute Provence à la tête de deux régimens, de trois compagnies de gendarmes et de deux de chevau-légers. Le plus difficile était de transporter les pièces d'artillerie, mais des mariniers de Marseille

les traînèrent avec une célérité étonnante. Le duc étant arrivé sous les remparts de Seyne, envoya le seigneur de Valavoire vers le capitaine Bougerel, pour le sommer de rendre la place sous peine de la vie. Sur le refus de ce gouverneur, l'artillerie royale foudroya la ville, et les assiégés, ne pouvant pas prolonger leur résistance, demandèrent à capituler; mais ils furent bientôt forcés de se rendre à discrétion. Sigaudi, de Manosque, l'un des capitaines du duc d'Épernon, pénétra dans Seyne par une grande tour, ordonna à tous les soldats huguenots de livrer leurs armes, et permit seulement aux officiers de porter l'épée. Le duc entra ensuite dans la place avec toutes ses troupes. Il fit jurer aux prisonniers de ne rien entreprendre contre le service du roi, et leur permit d'aller où bon leur semblerait. Malheureusement il y eut des limites à cet acte de générosité et de clémence. On retint Bougerel captif au château de Sisteron. Les capitaines Arnaud, Louis Ogine de Valerne et La Nose, Lacombe, ministre du culte protestant, ci-devant religieux carme, et un habitant de Seyne, furent pendus comme des malfaiteurs.

Le calme se rétablit en Provence, mais la prospérité publique n'y revint pas. La peste ravagea la ville de Marseille et celle d'Aix (1). Le parlement

(1) La contagion commença vers le milieu du mois de novembre 1586 et finit en mai 1587.

s'éloigna de la capitale pour ne point interrompre le cours de la justice. La moitié de la compagnie se retira à Saint-Maximin, l'autre à Pertuis. Le duc d'Épernon alla visiter les districts de Digne, de Moustiers, de Fréjus, de Toulon, d'Hyères, et veilla partout au maintien du bon ordre. Il fit raser le château Du Muy et celui de Châteaudouble qui pouvaient servir de refuge aux factieux. Sur sa convocation, les états-généraux se tinrent à Salon le 20 janvier 1587. Le premier président de Foresta, baron de Trets, y assista en qualité de commissaire du roi de France, et y remplit la fonction correspondante à celle qui, dans la suite, fut confiée aux intendans. L'assemblée décréta l'entretien d'une force militaire en permanence. Elle offrit au gouverneur un don de douze mille livres que celui-ci eut la noblesse de refuser, en fondant son refus sur les misères du pays. Le roi le rappela bientôt auprès de lui et donna le gouvernement de la province à son frère aîné Bernard de Nogaret, seigneur de La Valette.

Le calme dont la Provence jouissait n'avait aucune condition de durée, car il y avait beaucoup d'élémens de désordre et très-peu d'élémens d'organisation et d'harmonie. Le corps de troupes dont l'entretien avait été voté par les états-généraux n'était composé que de soldats désignés sous le nom général de gascons, parce qu'ils appartenaient aux provinces méridionales de la France. L'inten-

tion des états avait été bonne, car ils avaient voulu comprimer tous les factieux et contenir tous les partis par le déploiement d'une force neutre, étrangère au pays et conciliatrice. Les membres de cette assemblée se trompèrent cruellement. L'entretien de la nouvelle milice ne fut considéré que comme une charge accablante. Ses chefs d'ailleurs soulevèrent contre eux des flots de colère et de haine, « parce que, dit un auteur (1), ils s'engraissèrent « bien aux dépens du pauvre peuple. Leurs pro« pos altiers aliénaient d'eux les cœurs des honnê« tes gens de la province.... la libéralité et cour« toisie de laquelle ces gascons usaient envers les « femmes estaient taxées d'impudicité ». Le même auteur fait judicieusement observer que « toutes « ces choses aidaient fort aux pratiques de mon« sieur de Vins ». En effet, le mécontentement populaire avança beaucoup les affaires de ce chef du parti ligueur. En ce moment il revenait d'auprès du duc de Guise, et dès qu'il eut mis le pied sur le territoire provençal, plusieurs communautés lui adressèrent leurs plaintes et lui proposèrent une prise d'armes. De Vins calma les esprits. Il négociait alors avec le duc de Savoie, et il voulait, avant de rien entreprendre, avoir des assurances de ce côté.

Cependant on préluda bientôt à la guerre civile.

(1) Louvet de Beauvais, ouv. cité, p. 497 et suiv.

Arles et Marseille s'ébranlaient, agitées par des ligueurs ardens. Aix était dans l'effervescence. De Becaris, le chevalier de Chasteuil, les capitaines Brun et Eustache alimentaient l'esprit de sédition. Tous les Dimanches, trois ou quatre cents jeunes hommes fesaient ensemble des exercices militaires sous les yeux des notables et des chefs de famille. Au départ du duc d'Épernon, le parlement d'Aix avait pris les rênes du gouvernement de Provence, et La Valette, nouveau gouverneur, ne se rendit à son poste qu'au mois de mars de l'année 1588. Les députés de cette compagnie souveraine allèrent à sa rencontre jusqu'à Éguilles. Il parut devant Aix pendant la nuit, en trouva les portes fermées, et se vit obligé d'attendre jusqu'au lendemain dans un cabaret situé hors de la ville, parce qu'on lui avait fait craindre l'exaspération des partisans du seigneur de Vins, irrités de ce qu'il avait voulu faire son entrée avec des troupes quand on était convenu qu'il n'aurait que ses domestiques à sa suite. Le président de Coriolis, son ami, essaya vainement de lui donner pour asile la commanderie de Saint-Jean, occupée déjà par le parti contraire. Le lendemain La Valette entra dans la ville et se logea au couvent des Augustins. Quelques jours après, voyant que la capitale jouissait d'une tranquillité parfaite, il voulut aller s'assurer des principales positions militaires et civiles : des villes d'Apt, de Manosque, de Forcalquier et de Sis-

teron, qui dominaient le territoire d'outre-Durance; des châteaux de Saint-Paul et de Mirabeau; des villes d'Hyères, de Fréjus et de Moustiers, placées dans les vigueries de la Basse Provence; du château du Puy-Sainte-Réparade; du bourg de Berre d'où l'agriculteur tirait les sels. Mais, avant son départ, La Valette exigea du parlement et des consuls-procureurs la promesse de ne laisser entrer à Aix, pendant son absence, aucun gentilhomme étranger, mesure évidemment dirigée contre le seigneur de Vins. Sitôt que le gouverneur eut quitté la ville, le général de la ligue provençale, à cheval et suivi d'un seul serviteur, se présenta, le 25 juin, à la porte Saint-Jean où l'attendait le baron de Trets, secrètement dévoué aux ligueurs. La garde l'empêchant d'avancer, le premier président s'écria qu'il était natif d'Aix, et par conséquent non compris dans la défense; puis il lui donna la main et lui fit passer la porte. Le peuple accueillit le seigneur de Vins avec des transports d'enthousiasme (1). Coriolis, ami de La Valette, fit rendre par le parlement un arrêt qui ordonnait au chef des ligueurs catholiques de sortir de la ville; mais le premier président paralysa cet ordre en différant de signer l'arrêt. Le peuple d'ailleurs s'opposa à son exécution et porta de Vins en triomphe.

Dès ce moment la ligue devint maîtresse de la

(1) Il lui donna le nom de *Noueste Bouen Payre*, notre bon père.

capitale où La Valette fit de vains efforts pour entrer. La nouvelle de la journée des barricades dans laquelle les ligueurs parisiens avaient chassé de leur ville le roi de France, inspira du courage aux ligueurs provençaux, et la plupart des communautés se déclarèrent pour eux. On fit revivre la dénomination de *Bigarrats* qui fut donnée aux partisans de La Valette. A Marseille les deux partis étaient en présence, toujours prêts à en venir aux mains. Nicolas de Cépède, premier consul, était à la tête des ligueurs. Les deux autres consuls, Antoine de Lenche et Jean Bousquet, dirigeaient les bigarrats. Comme il importait au seigneur de Vins d'établir sa domination dans cette ville, il y envoya Besaudun, l'une de ses créatures les plus influentes, et ne tarda pas lui-même d'y arriver. Dès-lors les ligueurs marseillais l'emportèrent, et la majorité du conseil municipal se rangea sous leur drapeau. Antoine de Lenche, plein d'audace et d'intrépidité, ne désespèra pas du succès de sa cause. Le 26 août, vers les dix heures du soir, il réunit cinquante bigarrats armés de toutes pièces, s'avança vers l'Hôtel de Ville pour s'en emparer de vive force, et renversa d'un coup de pistolet l'un des hommes de garde qui le sommait de se retirer. Pendant que la lutte était engagée entre sa troupe et les soldats du poste, le premier consul accourut avec une bande de ligueurs et mit les bigarrats en fuite. Lenche alla se réfugier dans le couvent de

l'Observance. Les ligueurs y coururent, firent partout des recherches minutieuses, le trouvèrent enfin caché dans un tombeau et vinrent le massacrer devant le bénitier de l'église. Son cadavre fut livré aux enfans qui le traînèrent dans les rues.

Arles fermentait aussi. Marc Icard, de Beaujeu, de Méjanes, de Grille, personnages les plus considérables de la cité, y soutenaient, de leur crédit et de leur influence, la cause de La Valette qui avait fixé sa résidence à Pertuis. Mais Pierre Biord, lieutenant en la sénéchaussée, gagné par les ligueurs, travaillait pour eux sans relâche. Bientôt ils triomphèrent de leurs ennemis, et la ligue se vit maîtresse des trois premières villes de la Provence, Aix, Arles et Marseille.

Le roi venait de se réconcilier avec le duc de Guise qui lui avait imposé l'édit de juillet 1588. Ce nouvel édit dégradait les protestans de tous les emplois civils et militaires. Les catholiques devaient s'engager à ne reconnaître pour monarque légitime, après la mort de Henri III, qu'un prince catholique, et l'on assurait une prochaine convocation des états-généraux du royaume. Cet incident changea la position de La Valette, qui se trouvant brouillé avec la maison de Guise, et se voyant dépassé par le seigneur de Vins, embrassa les intérêts de l'union protestante, et fit alliance avec Lesdiguières qui dirigeait toujours les protestans du Dauphiné. Le parlement d'Aix reçut avec joie l'édit

de juillet qui donnait gain de cause au parti catholique. Il ordonna des fêtes publiques et une procession générale, prêta serment d'obéissance à l'édit, l'exigea de tous les officiers placés sous ses ordres, et chargea même des commissaires d'aller à l'Hôtel de Ville le recevoir de tous les chefs de famille. Le roi ne tarda pas à demander à la province des députés pour les états de Blois. Les états-généraux du Comté se réunirent à Aix, conformément à cette invitation. Ils députèrent l'archevêque d'Aix pour le clergé, Besaudun pour la noblesse, Honoré de Guiran et les consuls de Forcalquier et de Castellane pour le tiers-état. Après cela ils dressèrent le cahier de leurs doléances. On demanda que les ordonnances touchant l'Église fussent observées; que les bénéfices ne fussent donnés qu'à des provençaux; que les protestans fussent chassés du pays et que les biens des opiniâtres servissent aux besoins de l'état. On demanda en outre la destitution de quelques fonctionnaires, la cessation de la vénalité des charges, la diminution des frais de justice et le licenciement des troupes étrangères, parce que, disait-on, la garde de la province ne devait être commise qu'à la fidélité de ses habitans. Enfin l'on protesta contre les actes qui pourraient émaner de tout autre assemblée illégalement convoquée sous le nom d'états-généraux du pays de Provence, et d'avance on les déclara nuls et non avenus.

Cette déclaration était dictée par de graves motifs, par des craintes sérieuses. L'on savait en effet que La Valette avait pris la résolution de convoquer à son tour les états de Provence, et il ne tarda pas à fixer pour le mois d'octobre le siége de l'assemblée à Pertuis où il résidait encore. Bien que le parlement fît défense, sous des peines sévères, à tous les sujets du roi d'assister à cette réunion, les ennemis de la ligue et du seigneur de Vins s'y portèrent en assez grand nomdre, et la session s'ouvrit sous la direction du président de Coriolis, de l'avocat-général de Monnier, d'Henri de Serres, président au bureau des trésoriers généraux de France, et de Claude de Grasse, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, tous les quatre agissant en qualité de commissaires du roi. L'assemblée cassa les consuls d'Aix, leur défendit de se mêler des affaires publiques, et nomma à leur place procureurs du pays nés le marquis d'Oraison et les premiers consuls de Forcalquier et de Brignolles. Elle fit aussi choix des procureurs joints, à savoir, pour le clergé, l'évêque d'Apt et l'abbé de Val-Sainte; pour la noblesse, les seigneurs de Pontevès et de Barras; pour le tiers-état, les consuls de Pertuis et de Draguignan. De plus on délibéra de lever, aux frais de la province, un corps de troupes considérable; et comme la majorité parlementaire s'était rangée sous les drapeaux de la ligue, on résolut aussi de supplier le roi d'établir une chambre de

justice, composée des magistrats formant la minorité du parlement, et dont la résidence serait fixée dans la ville que désignerait le monarque.

Pour soutenir la lutte contre le gouverneur et pour balancer le pouvoir de l'assemblée de Pertuis, le parlement qui siégeait à Aix convoqua au mois de novembre d'autres états-généraux en la ville de Marseille. Ces états se tinrent sous la présidence du conseiller Sommat du Castellar et de l'avocat-général Honoré de Laurens. On y vit siéger Matal, vicaire-général de l'archevêque d'Aix, une foule de gentilshommes ligueurs et les consuls d'Aix qui continuaient de prendre le titre de procureurs du pays nés, malgré le décret de destitution lancé contre eux par les états de Pertuis. L'assemblée confirma le seigneur de Vins dans sa charge de généralissime; ensuite elle décréta la levée de six mille hommes d'infanterie, de quatre cents chevau-légers et de trois compagnies de gens d'armes de cinquante lances chacune. « Partout, « dit un auteur qui bien souvent me sert de « guide (1), partout le menu peuple tenait le parti « de la ligue; mais les riches, qui désiraient la « paix pour conserver leurs biens, gouvernaient « encore, bien que la division fût si générale que « par toutes les villes il y avait deux partis, même « une si grande partialité dans les familles que le

(1) Louvet, ouv. cité, t. III, p. 523.

« père et les enfans, la femme et le mari se trou-
« vaient de partis divers. » Au fait, il ne pouvait pas y avoir plus de confusion, plus d'anarchie. Une scission funeste avait éclaté dans le parlement d'Aix; deux gouvernemens ennemis se trouvaient en présence; deux assemblées rivales, se décorant toutes les deux du respectable titre d'États-Généraux, se lançaient mutuellement des anathèmes. Où placer la règle des devoirs dans ce conflit brûlant où tant d'intérêts politiques se compliquaient de tant de passions religieuses, dans cette société malheureuse que tourmentaient d'aussi longues et d'aussi cruelles discordes? A quelle source l'honneur devait-il puiser ses lois et le patriotisme ses inspirations? A quels signes reconnaitre les pouvoirs usurpés et les pouvoirs légitimes? Où chercher le bien, où trouver la place du mal?

On combattait de part et d'autre avec un acharnement incroyable, bien que l'on ne portât aucun de ces coups décisifs qui terminent les guerres civiles, en mettant un parti sous les pieds d'un autre parti. La Valette tira de Sisteron quelques pièces d'artillerie, assembla toutes ses troupes, vint assiéger Valençole, et ne s'en rendit maître qu'après avoir reçu, au-dessous de l'aîne, un coup d'arquebuse qui l'obligea de se faire porter à Manosque sur un brancard. Ensuite son armée s'empara de Peyroles, et le seigneur de Buoux eut la cuisse rompue à l'attaque de cette place. En même

temps un corps de ligueurs, commandé par le marquis de Trans, surprit Fréjus qui tenait pour La Valette. Une autre colonne du même parti, sous les ordres du seigneur d'Ampus, attaqua le château de Jouques où le capitaine d'Ourgon, l'un des meilleurs officiers du gouverneur de Provence, s'était retranché avec cent vingt hommes d'élite. D'Ampus prit le château par escalade et tuą d'Ourgon avec cinquante de ses soldats. Quelques jours après, de Vins sortit lui-même d'Aix à la tête de six compagnies de gens d'armes et de plusieurs compagnies d'infanterie, passa la Durance et fit dessein de surprendre Pertuis que le seigneur de Janson avait promis de lui livrer. Il entra dans la ville presque sans coup férir; mais le château lui opposa une résistance opiniâtre. La dame de La Valette, femme du gouverneur, s'y était renfermée et déployait un courage héroïque. De Vins, craignant d'être enveloppé par les troupes royales qui s'avançaient en grand nombre, eut hâte de retourner à Aix. Ces troupes furent bientôt maîtresses de tous les villages voisins. Elles ravagèrent le territoire de cette capitale, vinrent insulter ses remparts, emportèrent beaucoup de bétail, et firent des prisonniers parmi lesquels se trouva un procureur nommé Dise. Les habitans prirent l'épouvante, et le seigneur de Vins fit une sortie pour les rassurer. On tira des canons placés sur les murailles. L'un d'eux creva avec un bruit hor-

rible, tua le capitaine Rambert, l'apothicaire Rolland, et blessa plusieurs soldats ligueurs. L'armée royale, chargée de butin, opéra sa retraite. Le seigneur Du Muy, l'un des plus chauds partisans de La Valette, fut égorgé dans son château par ses paysans révoltés, pendant que le commandeur de Roquebrune tombait sous les coups du nommé Ainesi, son vassal (1).

Sur ces entrefaites, le roi, qui ne pouvait se soustraire à l'influence de la ligue, envoya en Provence le comte de Pont-Carré, maître des requêtes, et de Sainte-Marie, gentilhomme du Dauphiné, pour engager La Valette à se démettre de son gouvernement, et, en cas de refus, pour le confier au parlement d'Aix. Comme on pouvait le prévoir, La Valette, qui s'était fixé à Brignolles, refusa de donner sa démission, et les commissaires du roi furent alors obligés de présenter au parlement l'édit dont ils étaient porteurs, lequel fut aussitôt lu en audience solennelle et publié dans la ville avec des transports d'allégresse. Les consuls d'Aix et Matal, vicaire-genéral du diocèse, agissant tous ensemble comme procureurs du pays, écrivirent à Henri III une lettre de remercîment. Les ligueurs provençaux, favorisés par ces circonstances, sentirent redoubler leur énergie et leurs forces. De Vins ne tarda pas à se rendre maître de la ville et

(1) Gaufridi, liv. XIII.

du château de Pertuis, grace aux intelligences qu'il n'avait cessé d'entretenir avec quelques bourgeois secrètement attachés à sa cause. Les affaires de La Valette déclinaient d'une manière sensible. Les seigneurs et les villes qui jusque-là s'étaient montrés fidèles à son autorité, l'abandonnèrent tour à tour, entraînés par la politique nouvelle du roi de France, ne voulant pas d'ailleurs se mettre en rébellion contre ce souverain qui venait de destituer La Valette de son commandement. Abandonné de tous côtés, le gouverneur de Provence ne possédait plus que Brignolles dont il avait confié la garde à un membre de la famille de Pontevès.

Le seigneur de Vins, au comble de la joie, alla se loger à Tourves pour tenir en échec cette ville de Brignolles où il avait vu le jour et qui refusait de se soumettre. Les habitans avaient commis de grands dégâts sur les riches domaines qu'il y possédait. Ils y avaient détruit ses moulins, ruiné ses vergers et ses jardinages, mis la hache au pied de trois mille arbres fruitiers. Aussi leur en voulait-il beaucoup, et il ne soupirait qu'après le moment où il pourrait goûter le plaisir d'une vengeance éclatante. Ce moment désiré ne se fit pas attendre. Le dernier jour de l'année 1588, une heure avant le coucher du soleil, de Vins sortit de Tourves avec cent vingt cavaliers et trois cents hommes d'infanterie. Pour tromper les espions du gouver-

neur Pontevès renommé par sa vigilance, il prit la route d'Aix, chemina par cette voie jusque bien avant dans la nuit, reçut un renfort de cinq cents hommes, et lorsqu'il eut un peu dépassé St.-Maximin, il fit retourner sa petite armée vers Brignolles, non pas par le même chemin qui était à droite, mais par la route qui se trouvait à gauche, du côté de Bras. Il arriva sous les murs de Brignolles le 1er janvier 1589, deux heures avant le jour. Les habitans, qui le croyaient fort loin, se reposaient de leurs veilles précédentes et de leurs longues fatigues. De Vins, après avoir reconnu les lieux, ordonna d'escalader les remparts, tout proche un moulin à eau, pour que le bruit de l'eau courante empêchât les sentinelles de la garnison, placées en cet endroit, d'entendre les soldats qui devaient poser les échelles. Au signal convenu, cent hommes montèrent sans résistance; mais un jeune garçon boulanger qui les aperçut, jeta l'alarme dans la ville. En même temps, ces hommes qui ne s'étaient point troublés, brisèrent une porte à coups de hache, et le seigneur de Vins entra aussitôt avec le reste de ses troupes. Tous ceux qui se présentèrent dans les rues furent passés au fil de l'épée. D'autres se barricadèrent dans leurs maisons, et de là ils firent pleuvoir sur les assaillans une grêle de tuiles, de pierres, et tout ce qui leur tombait sous la main. L'air était rempli du bruit des tambours, du hennissement des che-

vaux, des affreuses clameurs des combattans, des cris douloureux des blessés, et le son du tocsin ajoutait à l'horreur de cette scène épouvantable. Le sang coulait en abondance. Les ligueurs, enivrés de pillage et de meurtre, ne voulaient faire aucun quartier. Quelques habitans de Brignolles se sauvèrent par-dessus les murailles. Le gouverneur de Pontevès se retira avec ses deux frères et quelques-uns de ses soldats dans le couvent des Observantins, où il se défendit pendant plusieurs heures. Il se rendit à condition que lui et ses compagnons auraient la vie sauve et demeureraient prisonniers de guerre; ce que le seigneur de Vins exécuta ponctuellement. Les trois Pontevès furent envoyés à Forcalqueiret où ils restèrent jusqu'à ce qu'ils eussent payé une rançon considérable (1).

Brignolles fut entièrement saccagée, et le seigneur de Vins la condamna à lui payer, à titre d'indemnité, la somme de trente mille écus, somme énorme pour une ville accablée déjà d'épuisement, déjà livrée à toutes les fureurs d'une soldatesque avide et brutale. Par un raffinement de moquerie cruelle, on donna à cette catastrophe le nom d'*étrennes de Brignolles*, parce qu'elle arriva le premier jour de l'année 1589. « Après « que toutes choses furent calmes, et que les

(1) Voyez tous les anciens historiens de Provence.

« soldats eurent emporté leur butin, de Vins fit « venir à son logis tous les principaux qui étaient « restés, parmy lesquels il y en avait encore qui « l'avaient offensé en son particulier, auxquels « il dit que c'était une vergogne et de la quelle il « était fort marry, que Brignolles fût le seul lieu « en cette province qui le haït, quoi qu'il y eût « pris naissance et qu'il se fût souvent efforcé de « leur faire du bien, ils se fussent montrés si as- « pres en son endroit, qu'ils lui eussent rasé sa « maison et gouspillé son bien ; que quand il « userait du pouvoir qu'il avait, et ferait de même « à leurs maisons, tout le blâme serait attribué à « ceux qui avaient commencé, et donné sujet « d'user d'une telle revanche. Toutefois qu'il vou- « lait se montrer plus modéré en leur endroit, « et qu'à ces fins il les avait fait assembler pour « leur faire savoir que de son côté il était saoul « des maux qu'ils s'étaient réciproquement fait, « et qu'à l'avenir il voulait vivre en paix avec eux, « et les priait d'en faire de même. Et pour leur « faire connaître que ce qu'il disait partait du bon « du cœur, il leur voulait vendre son bien et leur « donner terme suffisant pour le payement, afin « d'ôter toute occasion de différend à l'ave- « nir (1). » Le généralissime de la ligue proven- çale, après avoir passé ce contrat de vente, con-

(1) Louvet, *loco citato*.

fia le gouvernement de Brignolles au seigneur de Saint-Marc, et revint le 7 janvier à Aix, où il trouva les commissaires royaux de Sainte-Marie et de Pont-Carré qui le félicitèrent de sa victoire. Quelques jours après, le parlement convoqua dans cette capitale l'assemblée des communautés, sous la présidence des conseillers de Rascas et de Griffon, et de l'avocat-général de Laurens. On y délibéra d'écrire au roi pour l'informer de la désobéissance de La Valette et pour lui demander un autre gouverneur. Mais un autre système politique venait de prévaloir dans l'esprit du faible Henri III. Ce prince sentait le besoin de ménager le duc d'Épernon qui possédait presque toute la Guienne, et, placé sous le joug de cette nécessité impérieuse, il voulut maintenir dans le gouvernement de Provence le frère de ce redoutable seigneur. Toutefois, prévoyant la résistance du parlement d'Aix à l'exécution de ses nouveaux ordres, le roi envoya ses lettres-patentes à Bonfils, lieutenant du grand sénéchal. Mais la haute cour de justice fit défense, sous telles peines que de droit, de publier l'édit du prince et de le rendre exécutoire, avant qu'elle l'eût vérifié elle-même. Nonobstant cette inhibition, La Valette continua de prendre le titre de Gouverneur de Provence et d'agir comme tel. Il convoqua au mois de mars, en la ville de Riez qni se soumit à lui, une assemblée des communautés de son obéissance, et il

en confia la présidence à Bonfils. Le nouvel édit d'Henri III avait relevé son parti, fort de la puissance royale, mais faible du côté des sympathies populaires, gagnées à la cause de la ligue. L'assemblée de Riez fournit des secours à La Valette et pourvut à l'entretien de ses troupes. D'autres troupes lui arrivèrent du Languedoc et du Dauphiné; dès lors il se vit en état de lutter avec avantage contre le seigneur de Vins, et les hostilités furent reprises.

Le clergé marseillais fit une procession solennelle où vingt mille personnes assistèrent. Le peuple d'Arles, constamment excité par les agitateurs de la ligue, se souleva contre le juge Pierre de Varadier, connu par son attachement à la cause royale, l'égorgea dans sa maison et jeta son corps par les fenêtres. Aigaud et Servile, domestiques du comte de Carces, fils du fameux seigneur qui avait commandé les ligueurs provençaux quelques années auparavant, assassinèrent Pompée de Grasse, seigneur de Bormes, dans son château que les paysans du lieu livrèrent au pillage. L'armée de La Valette occupa Saint-Julien-le-Montaignier dans la viguerie de Barjols, et Montagnac dans la viguerie de Moustiers. Les ligueurs envahirent Beaumont, reprirent Saint-Julien et forcèrent Mane. Un jeune gentilhomme, appelé Montgaillard et parent du gouverneur, s'avança jusqu'aux portes d'Aix, suivi de huit compagnons aussi téméraires que lui, pour

faire, disait-il, un coup de pistolet. Une sentinelle placée sur le clocher de Saint-Sauveur signala cette petite troupe ennemie, et le seigneur de Vins, qui s'exposait toujours comme un simple soldat, sortit aussitôt de la ville, accompagné du comte de Carces, de d'Ampus, de Besaudun, de Dedons de Lambesc et de quatre autres capitaines ligueurs, pour se trouver en nombre égal à celui de leurs adversaires. Montgaillard, craignant que les ligueurs ne sortissent en plus grand nombre, tourna la bride et se mit à fuir; mais de Vins courut après lui et l'atteignit enfin auprès de Rognes. Alors Montgaillard et ses cavaliers, l'épée et le pistolet à la main, firent tout à coup volte-face et attendirent l'ennemi de pied ferme. Les deux troupes firent une décharge et se ruèrent l'une sur l'autre tête baissée. Dans ce choc Montgaillard reçut d'abord au front un coup de pistolet et reçut ensuite à la gorge un violent coup d'épée qui l'étendit mort sur la place. D'un autre côté, Dedons de Lambesc perdit la vie, et la plupart des combattans furent plus ou moins gravement blessés. La fatigue et la nuit les séparèrent. De Vins emporta à Aix le cadavre de Montgaillard, et la dame de La Valette le lui fit demander avec empressement. Le chef des ligueurs, aussi galant que brave, le lui rendit aussitôt, se contentant de dire : *au regard des dames toute sorte d'hostilité doit cesser.*

Durant ces troubles civils on apprit à Aix que

la princesse Chrétienne de Lorraine, sœur du roi de France, laquelle allait à Florence pour y épouser le grand duc de Toscane, venait d'arriver à Avignon. Le parlement et le seigneur de Vins envoyèrent vers elle le gentilhomme de La Molle pour la complimenter. La duchesse, animée de sentimens conciliateurs, lui demanda si les chefs de la ligue en Provence se prêteraient à un accommodement avec le parti du roi, et, dans ce cas, elle offrit sa médiation. Elle commanda à La Molle de lui donner réponse à Salon où elle devait s'arrêter. La Molle, étant retourné à Aix, revint dire à la duchesse de Toscane qu'un accommodement fait sous ses auspices serait toujours bien reçu; mais la princesse vit bientôt que cette assurance n'était qu'une vaine parole, car ayant envoyé à Aix Frédéric Ragueneau, évêque de Marseille, pour jeter la première base de la conciliation désirée, le peuple ne le voulut pas recevoir, sous prétexte qu'il soutenait trop ouvertement la cause royale, et le prélat alla se loger à la commanderie de Saint-Jean, située hors des murs. La duchesse vint elle-même se présenter aux portes de la capitale; on la reçut avec des marques de respect, mais on visita ses carrosses d'une façon toute brutale, et l'on s'opposa derechef à l'entrée de l'évêque de Marseille. Chrétienne de Lorraine, irritée de ce procédé, abandonna son ouvrage et sortit d'Aix en toute diligence.

Aussi bien l'exaspération des deux partis présentait alors d'insurmontables obstacles à leur rapprochement. L'assassinat des Guises enflammait davantage les fureurs de la ligue, et le parlement de Paris commença des procédures pour venger leur mort. Cette cour, vivement attachée aux ligueurs, crut donner de nouvelles forces à leur parti en s'unissant par une correspondance intime à tous les parlemens de France. Le 6 avril 1589 elle écrivit au parlement d'Aix la lettre suivante :

« Messieurs, les dangers qui nous environnent « de toute part nous admonestent assez du péril « que court notre sainte religion catholique, apos- « tolique et romaine, par le dessein de ceux qui « tendent à l'opprimer en favorisant et fomentant « l'hérésie, perte capitale de cet état, à quoi il « est besoin de vertueusement s'opposer, pour ne « laisser pulluler ce mal et jeter plus profondes « racines..... Nous avons estimé être de notre « devoir de vous convier d'entrer avec nous dans « la sainte union qu'avons jurée, et de vous y « obliger par même religion de serment, nous « assurant qu'à votre imitation les magistrats in- « férieurs et tout le reste du peuple se rangeront « aisément à la même résolution, et que par une « bonne et fraternelle intelligence et correspon- « dance des parlemens, Dieu nous fera la grace « de nous préserver des orages dont nous som- « mes menacés. Embrassez donc avec nous, s'il

« vous plaît, la défense d'une si juste et si sainte « cause, afin qu'unis de corps et d'esprit, nous « symbolisions non-seulement en volonté, mais « aussi en effets et actions.... Nous vous ferons « participans de nos délibérations, pour entre- « tenir un fraternel accord entre nous en ce qui « dépend de nos charges. Sur ce, prions le Créa- « teur de vous vouloir donner, Messieurs, très- « heureuse et longue vie.

« Vos bons amis et confrères, les gens tenant « la cour de parlement (1). »

Le parlement de Provence résista aux propositions du parlement de Paris, sans qu'on puisse bien comprendre la cause de cette résistance, puisque la majorité de ses membres était depuis long-temps engagée dans le parti de la ligue. L'esprit de rivalité fut peut-être son secret mobile. Peut-être voyait-il avec peine la supériorité que le parlement de Paris prétendait s'arroger sur les parlemens de province. De Vins, apprenant que le duc de Mayenne avait été déclaré lieutenant-général du royaume par les partisans de la nouvelle union, assembla dans l'Hôtel de Ville d'Aix les principaux du parti et tous les chefs de famille de cette capitale, nobles, bourgeois et marchands, pour recevoir d'eux un serment solennel. Ceux qui refusèrent furent forcés de quitter la ville. Le sei-

(1) Gaufridi, *ibid.*

gneur de Vins, suivi d'une troupe de forcenés dont le chef était un carme nommé frère André, se présenta devant le parlement assemblé et le contraignit au serment. La Valette fit alors publier des lettres-patentes par lesquelles le roi ordonnait à tous les magistrats et officiers de justice d'abandonner les villes rebelles et d'aller remplir leurs fonctions dans celles qui lui étaient restées soumises. Dès ce moment le parlement de Provence se divisa en trois fractions. *La plus petite fut de ceux qui ne voulurent suivre aucun parti et voulurent voir jouer le jeu aux autres; gens qui ne sont ni chauds ni froids* (1). Ceux-là se retirèrent, qui dans leurs terres, qui dans la ville d'Avignon, qui à Marseille, pour y attendre la fin de cette lutte. Les autres suivirent les drapeaux du seigneur de Vins ou de La Valette. Les premiers restèrent à Aix et formèrent le parlement de la ligue; les seconds se rendirent à Pertuis et s'y installèrent sous le titre de Parlement Royal et sous la présidence de Coriolis qui s'était depuis longtemps éloigné de sa compagnie. Ces magistrats, fidèles au roi, ne furent d'abord que neuf (2), mais

(1) Louvet, *ibid.*

(2) C'est-à-dire Coriolis, Jean d'Arcussia, Guillaume de Cadenet, François de Foresta, Marc-Antoine d'Escalis, de Leydet Segoyer, Balthasar de Périer, Antoine de Seguiran, et Monier, avocat-général.

leur nombre augmenta ensuite (1). Le parlement de la ligue fut toujours beaucoup plus nombreux, et à cet avantage qui ne laissait pas que de faire impression sur l'esprit de la multitude toujours séduite par des signes matériels, il joignait un autre avantage, celui d'être en possession de son antique siége dans la capitale du comté-uni de Provence et de Forcalquier. Le premier soin du parlement de Pertuis fut de procéder à la publication des lettres-patentes par lesquelles Henri III déclarait rebelles les villes qui ne lui restaient pas soumises, et au nombre desquelles se trouvait Aix; il ordonnait contre elles la suppression de leurs priviléges, en même temps qu'il fesait itératif commandement à tous ses officiers d'en sortir, pour exercer leurs fonctions dans les villes fidèles. La Valette transféra aussi à Pertuis la cour des comptes. Les conseillers Raynaud-Fabry de Calas, Granier de Montfuron, Alby de Brès, le procureur-général Boutin, les auditeurs Malbec et Garron obéirent sans murmure à l'injonction du gouverneur, faite suivant l'exprès commandement du roi. Des troupes de La Valette protégèrent leur translation comme elles avaient protégé celle du parlement royal, et on les reçut tous dans leur nouvelle résidence

(1) Louis d'Antelmi, Boniface de Bermond, Alexandre de Guérin, Antoine de Reillane, Antoine de Suffren, Jean-Pierre d'Olivary et Pierre Dedons se réunirent successivement aux premiers.

avec les honneurs qui leur étaient dus. Jean de Lacépède, premier président de la cour des comptes, se déguisa en cordelier et voulut rejoindre ses collègues à Pertuis. Mais il fut pris fuyant sous ce costume par des soldats ligueurs qui le jetèrent en prison. Quelques magistrats, restés à Aix et fesant partie du parlement de la ligue, étaient poursuivis par les clameurs et par la haine d'une populace fanatique, comme coupables d'attachement au roi. Par ordre du seigneur de Vins, le frère André et un gentilhomme appelé Lagremuse allèrent arrêter les présidens Duchaine et d'Estienne de Saint-Jean, les conseillers d'Aymar et de Simiane, et les enfermèrent dans le palais archiépiscopal. Comme un tel acte de violence pouvait mécontenter le parlement qui donnait aux ligueurs une grande force morale, de Vins déclara au président de Piolenc qu'il ne s'était déterminé à cette mesure de rigueur que pour la sûreté des magistrats emprisonnés.

Quand La Valette eut fortifié le parti du roi en lui donnant une administration judiciaire et civile, il se tourna tout entier vers ses opérations militaires, auxquelles il imprima toute l'activité d'une ame infatigable. Plusieurs petites places menacées de sa colère, retournèrent sous son obéissance, et il se remit en campagne au commencement de juin, après avoir augmenté ses troupes de quelques levées qu'un chef de bande

nommé Gouvernet lui amena du Dauphiné, par ordre de Lesdiguières. Son plan consistait à prendre quelques fortes positions dans les vigueries centrales d'en deçà la Durance, pour s'avancer ensuite sur Aix et sur Marseille, principaux soutiens de la ligue. Il voulut d'abord s'emparer de Montjustin, dans la viguerie de Forcalquier, village faible et sans garnison. Mais les habitans, égarés par leur fanatisme qui leur dissimulait les périls, eurent le malheur de se défendre, à la persuasion d'un soldat natif de Rians, nommé Biosc, qu'un gentilhomme leur avait envoyé la veille. Après avoir soutenu trois assauts, tous furent tués sans distinction de sexe ni d'âge, et les troupes royales rasèrent le village. Cet exemple de terreur fit retourner au parti du roi Apt, Saignon et Digne. La Valette marcha ensuite sur Beaumont gardé par cinq cents hommes de troupes réglées sous les ordres des capitaines Lions, Abel et Saint-Julien. Les habitans de ce village fortifié, reconnaissant pour chefs Albert et Fabry, les deux plus riches bourgeois du lieu, et un gentilhomme d'Aix, nommé Honoré de Ulmo, s'étaient également préparés à une défense vigoureuse. La Valette battit les remparts avec cinq pièces de canon, fit une large brèche auprès de la principale porte, et fut repoussé dans deux assauts. Cependant la garnison, affaiblie par de grandes pertes qu'elle ne pouvait pas réparer,

ne jugea pas prudent de prolonger la résistance. Elle avait assez fait pour son honneur, et l'ennemi lui-même témoignait de sa bravoure. En conséquence elle demanda à se rendre à composition. La Valette lui permit de se retirer avec armes et bagages, tambour battant, enseignes déployées. Mais les malheureux habitans de Beaumont furent livrés à la discrétion de l'armée royale qui pilla ce village, abattit les murailles, incendia la plupart des maisons, pendit Albert et une vingtaine d'autres bourgeois.

Après avoir ravagé Meyrargues, La Valette s'approcha de la ville d'Aix avec six cents chevaux et deux mille hommes d'infanterie, pendant que le baron de Montaud, l'un de ses meilleurs capitaines, reprenait Fréjus sur les ligueurs et fesait prisonnier le marquis de Trans. Le gouverneur de Provence dévasta tout le territoire de la capitale, et le 29 juin il vint camper au plan d'Aillane où Charles-Quint avait jadis campé. Les ligueurs firent une sortie, et Vaqueiras, l'un de leurs officiers, y fut tué par les troupes du roi qui perdirent de Salles, lieutenant de Gouvernet. Dans une autre sortie, une colonne, commandée par de Soliers, prit le commandant de l'artillerie royale. En même temps, le comte de Carces accourut de Marseille avec deux cents cavaliers au secours de la ville d'Aix, où il entra aux acclamations du peuple. La Valette, désespérant de s'emparer de la

capitale avec une armée aussi faible que la sienne, parla de trève et d'accommodement. Le 4 juillet, il leva son camp d'Aillane, vint le long de la rivière de l'Arc à Beauvoisin d'où il dépêcha un héraut à Aix pour demander à parlementer. Les aires dites de Nicolin, près de la ville, furent choisies pour le lieu des conférences que vinrent tenir, d'une part, Gouvernet et le marquis d'Oraison, munis des pouvoirs de La Valette, et d'autre part, de Soliers et Besaudun, mandataires du gouvernement ligueur. Ces conférences furent longues, mais il ne s'y conclut rien, parce que le peuple d'Aix, exaspéré par les ravages que les royalistes avaient commis dans les campagnes, repoussait toute idée de paix. La Valette alla décharger sa colère sur Lambesc, le prit de vive force, et fit périr par la corde le commandant du château et neuf ou dix soldats. Puis il s'empara de Château-Renard et punit du même supplice le gouverneur de cette place. Vitrolles et les Martigues furent contraints de se rendre à l'armée royale, laquelle, poursuivant le cours de ses succès, se dirigea vers Brignolles. D'Ampus, qui en était gouverneur, s'alarma de l'approche des ennemis et quitta brusquement la ville. La Valette y fit son entrée sans coup férir, et il en donna le commandement au seigneur de Tourves. Cela fait, il divisa son armée en deux corps. Il plaça l'un sous les ordres du marquis d'Oraison, qui alla prendre le Luc d'assaut;

et lui-même, à la tête de l'autre corps, il se porta sur Toulon qui montrait beaucoup plus d'incertitude que d'hostilité. Aussi il y entra sans éprouver la moindre résistance, et les habitans de cette ville ne firent aucune difficulté d'accepter le gouverneur qu'il leur donna. Ce gouverneur fut Escaravaques, gentilhomme béarnais. Signe, Olioulles, La Ciotat, La Cadière, Sixfours, La Garde et Hyères furent tour à tour occupés par les royalistes.

De leur côté les ligueurs fesaient tous leurs efforts pour ne rien perdre de leur puissance. Le seigneur de Vins, modèle de constance et de bravoure, était l'idole de ses soldats et remuait selon ses désirs la populace obéissante. Le parlement lui-même, qui l'avait élevé, cédait à l'ascendant de son grand caractère. De Vins prit le bourg de Pélissane défendu par Sevint, et livra ce capitaine aux habitans d'Aix qui le pendirent par droit de représailles. Ensuite il attaqua le château de Bouc, y entra par la brèche, tua le commandant Vautrin et fit périr sur la potence tous les soldats qui se laissèrent prendre. Les royalistes avaient perdu le droit de se plaindre de ces rigueurs impitoyables, car eux-mêmes ne s'en fesaient pas faute lorsque l'occasion se présentait. Et cependant que gagnent les partis à se montrer cruels dans l'ivresse d'un jour de victoire? Ne devraient-ils pas faire emploi de la modération et de la clémence, ne fût-ce que par intérêt? Car, enfin, qui peut fixer l'incon-

stance du sort? Où prendre contre le malheur des sûretés bonnes et suffisantes? Quel moyen d'empêcher tous ces jeux de fortune qui détruisent le soir l'ouvrage du matin?

CHAPITRE XXIII.

1589-1591.

Situation des ligueurs et des royalistes. — Les premiers réclament l'assistance du duc de Savoie. — Défaite d'un corps royaliste. — Troubles à Marseille. — Mort du seigneur de Vins au siége de Grasse. — Cette ville se rend aux ligueurs. — La comtesse de Sault. — Son caractère et sa politique. — Par son influence, les États-Généraux supplient le duc de Savoie de secourir personnellement le pays. — Les partisans du comte de Carces demandent à leur tour la protection du Pape. — Vaine entreprise du Parlement contre la comtesse de Sault. — Les ligueurs obtiennent encore quelques succès. — Entrée du duc de Savoie en Provence. — Son arrivée à Aix. — Le Parlement lui décerne le commandement des armes et de la police. — Ses premiers actes d'administration et ses premières opérations militaires. — Situation particulière de Marseille. — Le consul Charles de Casaulx y établit sa puissance absolue. — Défaite des ligueurs dans la haute Provence. — Le duc de Savoie se rend maître de Berre, place forte occupée par les royalistes. — La ville d'Arles placée sous le joug de Pierre Biord. — Le duc de Savoie fait arrêter ce tyran subalterne.

Les deux partis, avec un acharnement égal, n'avaient pas des forces égales. Les ligueurs, maîtres

des trois premières villes du pays, Aix, Arles et Marseille, avaient un grand avantage sur leurs ennemis qui ne possédaient que des villes moins importantes, telles que Toulon dont La Valette dirigea les fortifications en personne, Draguignan, Grasse, Fréjus, Forcalquier, Digne et Manosque. Tarascon, gouverné par le consul Clément, s'était fait un devoir de la neutralité. Je ne parle pas d'une foule de bourgs, de villages et de châteaux dont la prise et la reprise, tour à tour opérée par les uns et par les autres, traînaient en longueur cette triste guerre, et causaient beaucoup de mal aux populations opprimées sans produire rien de décisif. Il y avait à peu près partage dans la noblesse, mais la grande majorité du clergé tenait pour la ligue. Dans les rangs de la minorité royaliste on voyait en première ligne l'évêque de Marseille, Frédéric Ragueneau. Les Marseillais, pour le punir, dirigèrent une colonne de douze cents hommes d'infanterie et de cent chevaux avec trois pièces de canon sur sa baronnie d'Aubagne, s'en emparèrent et la mirent au pillage.

Telle était en Provence la position des deux partis, alternativement vainqueurs et vaincus, lorsqu'on apprit la mort d'Henri III, assassiné à Saint-Cloud le 1er août 1589, par Jacques Clément, jeune prêtre dominicain. Toutes les communes de Provence soumises à La Valette se déclarèrent pour Henri IV, et le parlement royal de Pertuis rendit la justice

en son nom. Les autres communes rangées sous l'autorité du seigneur de Vins, et le parlement de la ligue, siégeant à Aix, proclamèrent, comme tous les ligueurs français, le vieux cardinal de Bourbon, sous le nom de Charles X, et prêtèrent obéissance au duc de Mayenne, nommé lieutenant-général du royaume, attendu la détention du cardinal. Chacun vit que la guerre allait se rallumer plus vive et plus terrible, et le seigneur de Vins voulut se préparer à tout événement. De concert avec le parlement et les procureurs nés et joints, il convoqua à l'Hôtel de Ville d'Aix tous les notables du parti. Plusieurs propositions furent faites et rejetées dans cette assemblée, et l'on convint enfin de demander l'assistance du prince Charles Emmanuel Ier, duc de Savoie. Mais l'on mit à cette assistance certaines conditions pour consoler l'orgueil national presque toujours blessé par l'intervention étrangère. Il fut dit que le duc conserverait le culte catholique dans la province; qu'elle demeurerait sous l'obéissance du roi très-chrétien; que les troupes qu'il enverrait seraient placées sous les ordres d'un général choisi par le parlement; qu'elles ne pourraient être logées dans des places fortes, et qu'elles se retireraient dès que la guerre serait finie. On fit part de cette résolution au duc de Mayenne, et d'Ampus fut envoyé auprès du duc de Savoie, lequel promit de fournir trois cents chevaux, quinze cents arquebusiers, quatre canons

et des munitions suffisantes. De Vins partit d'Aix avec cent cinquante cavaliers et se dirigea vers les frontières du Var, pour y recevoir le secours qu'on lui annonçait.

Quelques chefs ligueurs, apprenant que les seigneurs royalistes d'Étampes et de Rougiers allaient recevoir aux environs de Tarascon un secours de soldats languedociens, se portèrent de ce côté avec un corps de cavalerie, et là, ayant resserré les ennemis entre leur troupe, le Rhône et les murailles de Tarascon, ils les taillèrent en pièces et firent prisonniers plusieurs capitaines de marque, au nombre desquels on compta le seigneur d'Étampes qui fut conduit à Aix par le comte de Carces. Peu après, les royalistes éprouvèrent une autre défaite. La Valette, voulant balancer l'assistance du duc de Savoie, recourut au maréchal de Montmorency, gouverneur du Languedoc, et il envoya vers lui le seigneur d'Allein pour lui demander d'autres secours, car il savait que ce gouverneur pouvait disposer de quelques troupes. Toulouse, il est vrai, refusait de reconnaître l'autorité royale ; on célébrait dans plusieurs villes des funérailles publiques et solennelles pour Jacques Clément, et l'on traînait dans la boue le portrait d'Henri III (1). Mais la province respirait un peu, parce que Montmo-

(1) Don Vaissete et De Vic, Hist. Génér. de Languedoc, t. v, liv. XLI.

rency venait de conclure une trève avec le maréchal de Joyeuse, chef des ligueurs languedociens. Le seigneur d'Allein amena du Languedoc treize cents hommes d'infanterie et cent cinquante cavaliers. Quand ces troupes eurent passé le Rhône, elles se dirigèrent à journées réglées vers la Durance et s'arrêtèrent aux environs de Malemort. A cette nouvelle, Besaudun et d'Ampus se mirent en route pour les attaquer. Ils n'avaient que deux cent quarante hommes de cavalerie et cent cinquante arquebusiers; mais, durant leur marche, il leur vint de nouvelles forces, car La Barben, de Loriol, de Panisse, de Saint-Maurice se joignirent à eux. Tous ensemble ils s'avancent pleins d'espérance, ils vont occuper un coteau joignant le bois de La Rouvière, entre Malemort et La Roque. Ce bois épais dérobe d'abord leur vue à l'ennemi, mais quand il les ont aperçus tous ces chefs s'assemblent pour délibérer. Le seigneur d'Allein opina pour que l'on se mît en marche, en plaçant la cavalerie à l'arrière-garde. Tous se rangèrent à cet avis, et l'on donna le signal du départ. Aussitôt Besaudun leur détacha quelques coureurs, et l'infanterie royaliste continua sa route malgré le capitaine Fossense qui voulait l'arrêter. D'Ampus, emporté par son bouillant courage, va se jeter sur les ennemis, se voit environné d'armes étincelantes, a son cheval tué sous lui, est lui-même gravement blessé, et Besaudun s'avance à la tête de tout son monde

pour lui porter secours. Il se fait alors une décharge de part et d'autre; on se heurte avec fureur, on se mêle avec confusion. Besaudun et les siens font des merveilles. Ils poussent si bien les royalistes qu'ils les contraignent de lâcher pied. Ceux-ci vont gagner un pont de Crapone et mettent le fossé entre eux et les ligueurs. Mais Besaudun ne laisse pas de les poursuivre, les charge sans leur donner le temps de se rallier, et taille en pièces tout ceux qu'il peut atteindre. Les autres se sauvent précipitamment. Qui gagne Malemort, qui gagne Rognes. Il en est même qui se jettent dans la Durance, tant la frayeur les a saisis. Au reste, la plupart des fugitifs n'eurent pas un sort plus heureux. Ceux qui se réfugièrent à Malemort furent, la même nuit, égorgés dans l'église; d'autres qui purent aller plus loin à la faveur des feux allumés par le capitaine Colin, se jetèrent dans la vieille abbaye de Silvecane où le seigneur de Meyrargues les assiégea et les prit. Ce cruel gentilhomme ordonna de les attacher deux à deux et de les jeter dans la Durance. Plus de huit cents royalistes périrent en ce jour funeste, et les misérables débris du corps venu du Languedoc atteignirent Draguignan où La Valette se trouvait. La perte des ligueurs fut légère. Ce triomphe les enivra de joie et combla Besaudun de gloire. Il y eut à Aix des réjouissances publiques et des processions solennelles. Quinze drapeaux pris sur les ennemis furent appendus

dans la cathédrale de Saint-Sauveur où l'on rendit à Dieu de pompeuses actions de graces, et Besaudun, qui ne pouvait marcher à cause de ses blessures, y fut porté triomphalement en litière (1).

A Marseille c'était un plus triste spectacle. Les élections municipales y causaient les plus grands désordres. Deux partis, sortis du sein de la ligue et livrés à tout l'emportement des passions populaires, se disputaient la charge de premier consul. L'un soutenait la candidature de Pierre Caradet de Bourgogne, fort de la protection du comte de Carces; l'autre voulait la nomination de Charles Casaulx, capitaine dans la milice bourgeoise et créature du seigneur de Vins. Casaulx, homme d'action et d'intelligence, avide de renommée, de puissance et d'honneurs, opiniâtre dans ses desseins, résolu dans ses entreprises, était fils d'un marchand originaire de Gascogne. Malgré ses intrigues et ses violences, son rival l'emporta le 29 octobre, au milieu du tumulte qui remplissait la ville. d'Albertas de Villecrose, l'un des consuls sortant de charge, figurait au premier rang des amis de Casaulx. Tout dévoué à sa candidature, il était entré dans l'hôtel de ville, les armes à la main, pour dicter son choix aux électeurs. Il en fut bien puni, l'infortuné ! le lendemain, à l'instigation de César de Village, de Vento des Pennes,

(1) Gaufridi, t. II, liv. XIV. — Hon. Bouche, t. II, liv. X, § II.

d'Arène et des deux frères Vias, ses mortels ennemis, la populace le saisit dans sa maison, le perça de coups de hallebarde et traîna son cadavre dans les rues. Le parlement d'Aix députa aussitôt à Marseille Sommat et d'Agar, conseillers, et Laurens, avocat-général, pour informer contre les coupables. Mais comme ils étaient nombreux et puissans, la cour, mue par un sentiment de crainte ou par d'autres considérations, abandonna cette procédure criminelle.

Durant les troubles de Marseille, trois villages voisins de Pertuis, Saignon, Saint-Martin et Cucuron, entrèrent dans le parti de la ligue. Cette défection donna l'alarme au parlement royal qui transporta son siége à Manosque. Les ligueurs provençaux eurent d'autres succès, et leurs armes firent des progrès dans le haut pays. Des troupes levées par l'évêque de Sisteron s'emparèrent de Digne.

Cependant le seigneur de Vins était allé du côté d'Antibes pour recevoir les secours que le duc de Savoie lui avait promis et que le baron de Ligny devait lui remettre. Aidé par ce renfort de troupes étrangères, le chef de la ligue provençale mit le siége devant Grasse gardée par le baron de Vence que La Valette avait nommé gouverneur. Prunières, gentilhomme dauphinois, et plusieurs seigneurs du pays s'étaient jetés dans cette place, résolus à se bien défendre. De Vins pressait avec

vigueur tous les travaux du siége, et gardait toujours pour lui-même l'honneur du poste le plus périlleux. Le 20 novembre 1589, à neuf heures du matin, il visitait une de ses batteries, lorqu'il fut atteint, au milieu du front, d'un coup d'arquebuse qui le renversa par terre privé de mouvement et de vie, au moment où l'épaisseur de la fumée produite par un feu terrible obscurcissait les airs, et sans qu'on ait jamais pu savoir si le coup était parti de la place assiégée, ou du camp des assiégeans (1). Quoi qu'il en soit, la mort de ce chef distingué, enlevé à la fleur de l'âge, répandit la consternation dans le parti catholique qui sembla perdre son héros. Il y eut des prières solennelles pour le repos de son ame et on lui fit à Aix des obsèques magnifiques. Pierre Matal prononça dans l'église métropolitaine une oraison funèbre dictée par l'enthousiasme. Il l'appela le fort qui défendait et sauvait Israël. Le duc de Savoie, qui accordait toute sa confiance à de Vins et qui partageait l'affliction des ligueurs provençaux, écrivit au parlement d'Aix une lettre de condoléance.

Les capitaines de l'armée provençale occupée au siége de Grasse donnèrent le commandement

(1) Honoré Bouche prétend que de Vins fut tué par un de ses propres soldats, qui en fit plus tard l'aveu à Aix, au pied de la potence à laquelle il avait été condamné comme coupable d'un autre crime. Cet auteur cite un manuscrit d'Aix qui ne paraît pas d'un grand poids.

à l'un d'eux, Jacques Beaumont, consul-procureur de l'année précédente; et le parlement, beaucoup plus libre dans son allure depuis la mort du seigneur de Vins, envoya le conseiller d'Agar en qualité de Commissaire. La Valette campait à Draguignan. Ce gouverneur, n'ayant pas reçu les secours qu'il attendait du Languedoc, ne put secourir Grasse, et le baron de Vence essaya d'empêcher la ruine de cette ville par une capitulation honorable. Il eut à lutter contre la plupart des gentilshommes qui se trouvaient auprès de lui et qui voulaient se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Néanmoins son opinion prévalut, aidée qu'elle fut par la volonté des habitans. La capitulation porta que la garnison royaliste évacuerait la place avec armes et bagages, mais sans drapeau et sans tambour; qu'elle cesserait de servir la cause royale; que les habitans qui voudraient sortir en auraient la permission, et qu'on leur accorderait la faculté d'emporter avec eux tous les effets mobiliers qui pourraient être à leur convenance; que ceux qui voudraient rester conserveraient avec leur liberté entière la pleine jouissance de leurs biens. Les articles furent signés au commencement de décembre, et l'on donna des otages de part et d'autre. Prunières sortit le premier de Grasse avec quelques soldats royalistes pour se rendre à Fréjus, et pendant que cette troupe marchait sans ordre sous la foi de la capitulation,

une bande de soldats ligueurs se précipita sur elle, en tua une vingtaine, mit les autres en fuite et pilla tout le bagage. Prunières ne put se soustraire à la mort qu'en se réfugiant sous la tente du baron de Ligny qui le fit conduire en toute sûreté au lieu de sa destination (1). Cette violation d'un traité solennellement garanti enflamma de colère les royalistes. Les chefs catholiques s'en indignèrent eux-mêmes, car l'honneur de leur cause se trouvait compromis, et ils veillèrent avec soin à ce que les articles de la capitulation ne reçussent plus aucune atteinte.

Après la reddition de Grasse, l'armée de la ligue alla s'emparer de quelques châteaux du voisinage pour se tenir en haleine. Bien que victorieuse cette armée se trouvait dans une fâcheuse position, faute de solde régulière. Les soldats, demi-nus, étaient exténués de fatigue et de misère. Le pays, si long-temps déchiré par la guerre civile, tombait dans l'épuisement, et le duc de Savoie ne fournissait pas tous les subsides qu'il avait promis. Il y avait là un calcul d'ambition, car ce prince voulait que les provençaux achetassent ses services au prix de leur indépendance politique. A l'instigation du baron de Ligny, son agent auprès du parti ligueur en Provence, les chefs de l'armée catholique résolurent de s'adresser encore à lui pour

(1) Louvet, ouv. cité, 2e part.

en obtenir une assistance plus efficace. Un conseil de guerre, réuni à Grasse, en présence du commissaire du parlement, décida qu'on lui députerait le baron de Mévolhon, non-seulement pour solliciter des secours en hommes et en argent, mais encore son intervention personnelle. Après quoi, l'armée vint prendre ses cantonnemens d'hiver dans le territoire d'Aix.

Le parlement ligueur ne voulut pas pourvoir au remplacement du seigneur de Vins qui l'avait trop blessé par sa grande puissance. Mais en dépit des magistrats jaloux, un autre personnage recueillit la succession politique de ce gentilhomme fameux. Ce personnage, fameux à son tour dans les annales de la Provence, était une femme, une femme comme on en voit peu, s'il en faut juger par le rôle qu'elle sut jouer au milieu des circonstances les plus difficiles et par l'empire qu'elle exerça sur les imaginations captivées. La nature avait jeté dans son faible corps un courage viril, un caractère de forte trempe. Chez elle l'ambition se fesait pardonner, parce que ce n'était que la conscience du mérite, et son rare talent d'intrigue sentait trop sa hauteur pour ne pas dédaigner toutes les petitesses. Pleine de souplesse et de prévoyance, elle épiait tous les événemens, savait tous les mettre à profit, et surtout elle possédait, au degré le plus élevé, la connaissance du cœur humain. Inappréciable avantage, car il faut bien connaître les

hommes lorsqu'on aspire à les gouverner. La femme remarquable dont je parle était Christine d'Aguère, d'une ancienne famille de Bourgogne, veuve d'Antoine de Blanchefort-Créqui, prince de Poix, épouse en secondes noces de François-Louis d'Agoult-Montauban, comte de Sault, belle-sœur du seigneur de Vins, parente de Besaudun, de d'Ampus et de La Verdière, riches et puissans barons provençaux. Jouissant d'un crédit extraordinaire et d'une popularité immense, elle tenait dans ses habiles mains tous les ressorts du gouvernement, qu'elle fesait mouvoir au gré de ses caprices. La noblesse et le peuple, les capitaines et les soldats courbaient tous devant elle un front respectueux.

Christine d'Aguère, comtesse de Sault, par sa position de famille, peut-être aussi par cet esprit de femme qui devait l'entraîner, ardente et vive, vers les exagérations religieuses, mit au service de la ligue toutes ses facultés. Comme le parti royaliste pouvait se recruter des secours venus du Languedoc, et de plus recevoir l'appui des religionnaires du Dauphiné, toujours commandés par Lesdiguières, la comtesse comprit facilement que les catholiques provençaux avaient plus besoin que jamais de l'assistance active du prince étranger auquel ils avaient déjà recouru. En conséquence, elle ne négligea rien pour atteindre le but de cette politique. Par ses soins et par ses intrigues, le par-

lement d'Aix se prononça en faveur de son système qui, après tout, était aussi celui des principaux capitaines de l'armée de Grasse, engagés dans la question par l'envoi d'un député auprès de Charles Emmanuel. Pierre Matal, l'assesseur Guiran, les consuls Seguiran et de La Chau, procureurs du pays nés, et La Fare, procureur du pays joint pour la noblesse, écrivirent au duc de Savoie, le dernier jour de l'année 1589, pour lui rappeler la mission du baron de Mévolhon, et pour lui annoncer en outre que les états-généraux allaient se réunir le 25 janvier suivant, à l'effet de délibérer sur cette affaire importante (1).

Au jour indiqué, l'assemblée se tint à Aix, et, après de vifs débats, la comtesse de Sault lui fit déclarer que le duc de Savoie serait supplié, par une députation des plus honorables, de vouloir bien secourir personnellement le pays, pour le maintenir dans la religion catholique, apostolique et romaine, en l'obéissance du roi très-chrétien Charles X et ses légitimes successeurs, sous l'état et couronne de France ; que les fidèles provençaux, touchés d'un si grand bienfait, en garderaient une reconnaissance éternelle. Peu de jours après, Elzéar de Rastelly, évêque de Riez, d'Ampus, le baron d'Oyse, et l'avocat Louis Fabri de Fabrègues, ambassadeurs des états, sortirent d'Aix et prirent

(1) Hon. Bouche, t. II, liv. X, § II.

la route de Nice. En même temps on envoya Jacques Beaumont vers le duc de Mayenne, pour lui faire part de ce qui se passait.

Cette délibération des états ne plut pas à tous les ligueurs. Le comte de Carces surtout en témoigna son mécontentement, beaucoup moins par esprit de fierté nationale, que par haine contre la comtesse de Sault dont il contrariait toutes les vues, parce qu'il s'imaginait qu'elle avait usurpé sa place, lui fils du premier chef du parti catholique, lui qui lui aurait succédé dans ses hautes fonctions, n'eût été sa jeunesse extrême. De Carces vit son orgueil humilié devant la ville de Salon dont La Valette lui fit lever le siége; et cet échec, qui diminua son crédit, ne l'empêcha pourtant pas d'intriguer beaucoup pour nuire à la comtesse, sa puissante ennemie. Il mit en mouvement ses amis à Marseille, notamment César de Village et le fils de l'avocat Vias. Ceux-ci formèrent un attroupement populaire qui courut la ville en criant : *Vivent la Messe et les Fleurs de Lys! à bas les Savoyards!* Les séditieux qui comptaient sur la coopération du premier consul, furent trompés dans leur espérance. Le lieutenant du viguier les dispersa, en arrêta quelques-uns, et inspira la terreur à tous par la sévérité de sa justice. Alors le comte de Carces, ne perdant pas courage, se tourna d'un autre côté. Il fit insinuer à plusieurs de ses partisans que s'il fallait recourir à la protection d'une puissance étrangère,

mieux valait s'adresser au Pape; que l'indépendance du pays serait beaucoup moins menacée. De Carces, se voyant appuyé dans ce projet par quelques hommes influens, les conduisit à Cavaillon où l'archevêque d'Avignon se devait rendre. Il y eut avec ce prélat une entrevue dans laquelle on discuta les moyens les plus propres à assurer le succès de l'intervention pontificale. Le comte de Carces travailla si bien les esprits à Marseille, que dans une assemblée tenue à l'Hôtel de Ville on résolut de se mettre sous la protection du Saint Siége, et aussitôt l'on députa à Rome le chanoine de Paule et l'avocat Salomon. Tandis qu'on prenait cette résolution à Marseille, on en prenait une semblable à Arles, par les soins du seigneur de Ventabren, premier consul, qui fut adjoint lui-même aux deux députés marseillais, chargés de porter à Rome la demande d'une prompte assistance. Mais, avant leur départ, le comte de Carces dépêcha vers le Pape son secrétaire Augier, pour lui annoncer cette ambassade (1).

On savait que le duc de Mayenne ne voulait pas des secours de la Savoie, et l'opposition du comte de Carces obtint quelques appuis dans le parlement d'Aix. Les conseillers d'Agar, Joannis, Puget, et Desideri, fatigués des intrigues perpétuelles de la comtesse de Sault et de la part qu'elle avait aux

(1) Gaufridi, t. II, liv. XIV.

affaires, conçurent le projet de se débarrasser d'elle par un coup de main. La majorité de la compagnie entra dans leurs vues. Mais l'entreprise était hasardeuse. La comtesse avait des amis pleins de puissance et de devouement. Elle disposait des consuls, des capitaines de quartier, du plus grand nombre de soldats, enfin de la multitude. Le parlement éloigna sous divers prétextes une partie des troupes et rendit un arrêt pour envoyer ailleurs la propre compagnie de la dame de Sault que commandait le seigneur de Meyrargues. Ce capitaine, refusant d'obéir, monta au Palais, parla violemment contre les magistrats et parcourut ensuite la ville en appelant le peuple aux armes. Partout la foule et s'agite et s'émeut. L'assesseur Guiran, créature de la comtesse, assemble ses amis à l'Hôtel de Ville, tire deux couleuvrines de l'arsenal et marche contre le Palais que le peuple en fureur assiégeait déjà. C'était le 15 mars 1590. Le parlement assemblé fit occuper la place des Prêcheurs par une compagnie de deux cents hommes, et la Conciergerie par une autre compagnie sous les ordres de Lamanon. En même temps les magistrats, vêtus de leurs robes rouges, vinrent haranguer le peuple. Mais voyant arriver le seigneur de Meyrargues à la tête de plusieurs hommes d'armes, ils s'enfuirent dans toutes les directions. Cependant le peuple d'Aix, fâché d'avoir usé d'une telle violence envers le parlement, manifesta ses regrets. Un coup déci-

sif devenait nécessaire. Le comte de Carces et la cour de justice ne le surent pas donner. La comtesse de Sault rallia son parti. La foule inconstante et mobile se laissa ramener par l'esprit souple et caressant de cette femme extraordinaire. Le conseiller du Castelar, autrefois zélé protestant, maintenant ligueur furieux, s'empare de la place des Prêcheurs avec trois cents arquebusiers tirés des quartiers des Augustins et de Notre-Dame. Bientôt six cents hommes, traînant du canon, arrivent du quartier des Cordeliers. On attaque le Palais aux cris mille fois répétés de *Vivent la Messe et Son Altesse!* on le force, on égorge trois défenseurs du parlement. Les magistrats éperdus ne pensent qu'à leur sûreté, se cachent partout où ils peuvent. Mais on sait bien les découvrir, et on les chasse avec ignominie. Quant aux conseillers d'Agar, Joannis, Desideri et Puget, ils furent enchaînés, chargés d'outrages et jetés dans le château de Mereuil (1) où ils restèrent prisonniers. Le comte de Carces se retira à Avignon, et cette journée, dite *du Palais*, accrut encore la puissance de la comtesse de Sault qui permit au parlement de reprendre ses séances. Mais cette compagnie, dans son abaissement, pouvait-elle inspirer quelque respect, pouvait-elle exercer quelque autorité morale?

(1) Ce château était situé à une lieue d'Aix, au midi. Il fut détruit quelque temps après par le parti de la ligue, de peur qu'il ne tombât au pouvoir des royalistes.

La comtesse, à qui tout semblait désormais sourire, donna le bâton de viguier de Marseille au seigneur de La Barben, et fit députer le conseiller du Castelar pour l'installer dans ses fonctions. A l'arrivée de ce commissaire, les amis du comte de Carces osèrent relever la tête. Le premier consul Caradet de Bourgogne, soutenu de ses deux collègues, protesta contre la nomination du nouveau viguier, laquelle violait, d'après lui, les priviléges de la ville, parce que le roi seul devait faire ce choix sur une liste de trois candidats présentés par le conseil municipal. Le conseil confia provisoirement le bâton à Bourgogne lui-même. Alors du Castelar fit un appel aux amis de la comtesse, les échauffa de ses discours, et pour rendre le premier consul odieux, il lui imputa publiquement l'assassinat d'Albertas de Villecrose. Un attroupement armé se forma au quartier de Cavaillon. Charles Casaulx se mit à sa tête, entra dans l'Hôtel de Ville, en chassa Bourgogne tremblant, lui arracha ses insignes consulaires et le conduisit en prison (1).

Sur ces entrefaites, on apprit à Aix que Chambaud, gentilhomme du Vivarais, *à qui il manquait une jambe mais non pas le cœur* (2), était arrivé à Sainte-Tulle, village de la viguerie de Forcalquier, avec un régiment de montagnards pro-

(1) Hist. de Marseille, t. II, liv. v.

(2) Hon. Bouche, *ibid.*

testans des Cevennes, et que de là il voulait passer la Durance pour aller se joindre au gouverneur La Valette qui se trouvait à Toulon, où il achevait les fortifications commencées. D'Ampus monta de suite à cheval, attendit l'ennemi au passage de la rivière, le battit complètement le 5 avril, lui enleva cinq drapeaux, lui fit perdre trois cents hommes et n'en perdit lui-même que vingt-cinq ou trente, au nombre desquels on compta le chevalier de Montméyan. Il força aussi l'abbaye de Sylvacane où trente brigands ennemis de la ligue s'étaient retranchés, et les fit tous périr par le glaive, l'eau ou la corde. Sans donner à ses soldats le temps de se reposer, il s'avança avec cinq pièces de canon dans le centre de la Provence, sembla prendre la route de Riez, et vint tomber tout à coup sur Barjols, défendu par cinq cents hommes des plus aguerris de l'armée de La Valette. La ville, près d'être enlevée de vive force, se rendit à composition moyennant une somme de trente mille écus; mais quelques jours après, des soldats ligueurs s'étant pris de querelle avec les habitans, plus de quatre cents d'entre ces derniers furent égorgés; le seigneur de Fos et le chevalier de Peipin se trouvèrent dans ce nombre. De là les vainqueurs allèrent au Luc. Le bruit de leurs cruautés avait forcé les habitans de ce village à se réfugier dans l'église comme dans un asile que la fureur des soldats respecterait. Ils furent tous passés au fil

de l'épée. Lorgues, Aups, Draguignan, Pignans, Besse et Ceyreste envoyèrent leurs clefs et se rangèrent sous les drapeaux de la ligue.

Les secours étrangers ne pouvaient pas manquer aux ligueurs provençaux, car leur lutte contre le gouvernement royal tenait en éveil beaucoup d'ambitions, et il y avait concurrence. Le roi d'Espagne Philippe II, à qui son père avait laissé d'immenses domaines et qui aspirait à la domination de l'Europe, n'eût certainement pas été fâché d'avoir un prétexte pour intervenir dans cette querelle. Le duc de Lorraine, cet héritier malheureux de René d'Anjou, fesait offrir aux ligueurs une petite armée, commandée par le comte de Vaudemont son fils. Sixte Quint, souverain pontife, ne rejetait pas un agrandissement du Comtat-Vénaissin, d'autant que l'ambassade de Marseille et d'Arles lui inspirait un espoir flatteur. Mais Charles Emmanuel de Savoie prit le devant. Il avait sur les autres un grand avantage, celui d'être appelé par la comtesse de Sault et d'avoir déjà fourni quelques secours. Ce prince avait fait l'accueil le plus gracieux aux députés provençaux. Il écrivit au parlement pour lui annoncer qu'il entrerait bientôt en Provence, et cette compagnie, docile instrument de la comtesse de Sault, le nomma généralissime. Le duc se fit d'abord précéder par le comte Martinengo qui passa le Var, dans les derniers jours de juillet 1590, avec quatre cents lances et huit

cents hommes d'infanterie. Il se joignit à d'Ampus, et tous deux formèrent, le 5 août, le siége de la ville de Saint-Maximin, défendue par Valavoire et par Chambaud, le même gentilhomme du Vivarais qui s'était fait battre naguère aux bords de la Durance. Cette fois il fut plus heureux, car après quinze jours d'inutiles efforts les assiégeans se retirèrent, et ils allèrent ravager le territoire de Salon et de Berre. Les compagnies catholiques du comte de Suze et du seigneur de Cucuron battirent le marquis d'Oraison entre Villelaure et Pertuis. D'Ampus, ayant joint les royalistes aux environs de Riez, remporta sur eux une victoire complète, victoire qu'il pleura pourtant, car il tua de sa main, sans le connaître, le seigneur de Norante, issu comme lui de la maison de Castellane. Les ligueurs eurent encore le dessus dans une rencontre près de Trets, mais ils éprouvèrent un échec vers le comté de Sault. Les royalistes prirent le château de Peyruis, Montagnac, Solliers et Pignans.

Cependant le duc de Savoie, fidèle à sa promesse, était arrivé à Nice avec quatre mille hommes d'infanterie et deux mille chevaux. Les états-généraux, réunis à Aix, résolurent de lui envoyer une ambassade d'honneur pour le saluer au nom de la Provence reconnaissante. Les députés furent l'évêque de Riez et l'aumônier de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille pour le clergé, d'Ampus et de Mauvans pour la noblesse, l'avocat Henri Rabasse,

les consuls Guiran et Seguiran pour le tiers-état. De son côté, le parlement chargea les conseillers du Castelar et d'Espagnet, ainsi que l'avocat-général de Laurens, d'aller le plus loin possible au-devant du prince. Tous les députés, accompagnés d'un corps de cavalerie piémontaise et provençale sous les ordres du comte de Martinengo, se rendirent à Nice et présentèrent à Son Altesse l'hommage de leur respect. Le 14 octobre 1590, Charles Emmanuel, à la tête de ses troupes, entra sans obstacle en Provence. La Valette avait placé des soldats d'élite dans le château de Gréolières et dans celui de Mons, tous deux d'une forte assiette. Le duc de Savoie força le premier, et contraignit le second à se rendre, la vie sauve aux soldats, les habitans à discrétion. Pour satisfaire le seigneur de Mons, nommé de Gault, qui, durant la guerre des Razats, avait eu à se plaindre de ses vassaux, il en fit pendre quatre à un vieil alisier sur la place publique, quatre à une grande grille de fer, et douze à deux poutres placées traversalement dans une rue. A Fayence, un nommé Jean Cirlot, notaire du lieu, vint à sa rencontre, monté sur des échasses, enveloppé d'un linceul parsemé de lierre, en tête de la jeunesse du village, et dans cet accoutrement grotesque il complimenta le prince au nom de tous. Le 17 novembre, Charles Emmanuel arriva à Aix, sans bruit et sans faste, accompagné seulement de d'Ampus, du baron d'Oyse, de Meyrargues, de

l'avocat Fabri de Fabrègues, du comte Martinengo, et il alla descendre à la maison de la comtesse de Sault qui lui offrit un souper splendide. Il coucha au palais archiépiscopal, et le lendemain au matin il sortit dans un carrosse fermé pour entendre la messe hors de la ville dans l'église des Capucins.

Après quoi il se plaça à la tête de sa cavalerie et disposa son entrée solennelle. Il se mit en route, monté sur un beau cheval richement caparaçonné, suivi de ses gentilshommes, de ses pages, de cent Suisses et d'un grand nombre de seigneurs provençaux. Le parlement et les procureurs du pays allèrent à sa rencontre. Ils étaient suivis d'un nombreux cortège au milieu duquel on remarquait environ cinq cents enfans vêtus de taffetas jaune et portant une banderolle sur laquelle étaient peintes les armes de Savoie. Ils criaient de toutes leurs forces : *Vivent la Messe et son Altesse*! Le prince d'amour, principal personnage de la procession instituée par le roi René, se présenta suivi de cinquante jeunes hommes. Le prince descendit de cheval pour recevoir les félicitations des magistrats, et y étant remonté, il traversa les flots d'un peuple tellement ivre d'enthousiasme qu'il semblait atteint de folie. On le saluait comme un libérateur bien-aimé, on lui tendait la main, on lui fesait de profondes révérences. L'un voulait embrasser ses genoux, l'autre baisait le pan de son habit. Les compagnies des quartiers au nombre de trois mille

hommes firent leurs décharges de mousqueterie en signe d'allégresse. Charles Emmanuel, parvenu à la porte des Augustins par laquelle il devait entrer, trouva un arc de triomphe que la flatterie avait élevé à l'orgueil. On y représentait la Religion alarmée, implorant les secours du duc. Là les consuls lui offrirent le dais qu'il refusa, et comme ils lui présentaient aussi les clefs de la ville dans un bassin d'argent, il tira un mouchoir blanc de sa poche, comme pour les recevoir avec plus de respect; mais ce mouchoir était plein de petites pièces d'or (1) qui se répandirent à terre et sur lesquelles la multitude se jeta. A l'entrée de la rue Beauvezet parut le clergé séculier et régulier. Le prince, après avoir baisé la croix, fut conduit processionnellement à l'église métropolitaine ou l'archevêque, en habits pontificaux, lui fit une harangue. Ensuite on remercia Dieu, et le même cortége accompagna le prince jusques à son palais.

La comtesse de Sault s'empressa d'aller le saluer de nouveau dans la même journée. Le duc lui témoigna toute sa gratitude et l'assura qu'il ne voulait se diriger que par ses conseils. Cette dame, flattée de tant de bienveillance et jalouse de s'en ménager la durée, réunit chez elle les procureurs joints, qui étaient les représentans des états lors-

(1) Ces pièces étaient des ducatons valant environ six francs de notre monnaie.

qu'ils n'étaient pas assemblés, et leur fit délibérer de donner plein pouvoir à Charles Emmanuel de Savoie, pour toutes les attributions militaires et de police, sous le bon plaisir du parlement; car le prince avait déclaré qu'il ne voulait rien faire que de l'agrément de cette compagnie. Aussitôt après, l'archevêque d'Aix, les évêques de Vence, de Riez et de Sisteron, suivis des procureurs du pays nés et joints, entrent dans le parlement pour lui annoncer officiellement la résolution qui venait d'être prise, et prient la cour de la vouloir agréer. Cela dit, les députés se retirent. La compagnie délibère aussitôt, et les opinions sont partagées. Les amis du comte de Carces soutiennent que les magistrats ne doivent pas se dépouiller de la police; que c'est là leur plus précieuse prérogative; qu'en tout cas il faut obtenir l'approbation du duc de Mayenne, lieutenant-général du royaume pendant la captivité de Charles X. Le conseiller d'Arnaud fut celui qui soutint cet avis avec le plus de chaleur. Enfin, après de longs débats, le parti de la comtesse de Sault l'emporta de plusieurs voix. Le parlement fit arrêt par lequel il décerna au duc le commandement des armes et de la police; il ne se réserva que les fonctions judiciaires. Dès que cet arrêt fut rendu, quatre conseillers-députés et les procureurs du pays joints allèrent supplier le duc de se charger du gouvernement offert par les représentans de la province.

Charles Emmanuel répondit que cette offre était faite de si bonne grace qu'il n'était pas en son pouvoir de la refuser; que cependant il n'acceptait que pour la forme l'autorité qu'on lui confiait, et que les magistrats provençaux n'en resteraient pas moins les maîtres des affaires. Le lendemain 23 novembre le duc se rendit au parlement dans l'appareil le plus pompeux. Quatre conseillers vinrent le recevoir sur le perron du palais et l'introduisirent dans la grand chambre où toute la cour était réunie en robes rouges. Il refusa le fauteuil du roi qui lui fut offert, et s'assit au banc du doyen. Après un discours fait à sa louange par l'avocat-général de Laurens, le conseiller du Castelar, qui présidait en l'absence des présidens (1), prononca l'arrêt rendu la veille et conçu en ces termes : « La Cour a ordonné que Son Altesse aura « tout pouvoir, autorité et commandement sur « les armes, état et police de cette province, pour « icelle conserver en l'union de la religion catho- « lique, apostolique et romaine, sous l'état et « couronne de France. » Le premier huissier appela ensuite une cause purement civile. Cette

(1) Le premier président était mort; le président de Coriolis se trouvait à Manosque à la tête du parlement royal; les présidens de Saint-Jean et Duchaine demeuraient prisonniers au château de Mereuil, et le président de Piolenc s'était volontairement retiré au Pont-Saint-Esprit, pour rester neutre dans la guerre civile.

cause étant plaidée, la cour leva l'audience, et le prince se retira.

Charles Emmanuel, voulant justifier la confiance qu'on venait de lui témoigner, appliqua tous ses soins au gouvernement du pays. Il plaça les troupes sous le joug d'une discipline sévère, défendit de blasphémer le nom de Dieu et des Saints, de déverser le mépris ou la moquerie sur les objets du culte catholique. Il porta les peines les plus rigoureuses contre les larcins, la désertion et la licence des mœurs. Il choisit des conseillers parmi lesquels se trouvèrent Guiran, les avocats Rabasse et Fabri de Fabrègues, trois des meilleurs amis de la comtesse de Sault. Il distribua aussi les charges de la milice. Le comte Martinengo fut fait lieutenant-général de l'armée, Besaudun mestre de camp; d'Ampus colonel-général de l'infanterie, et Meyrargues grand maître de l'artillerie. Puis il divisa la Provence en deux gouvernemens. L'un comprenait la partie située sur la rive gauche de la Durance, et l'autre les diocèses de Fréjus, de Grasse, de Vence, de Digne, de Glandevès et de Senez. Il donna le premier au baron d'Oyse, et le second à Villeneuve-Vauclause. Ayant ainsi pourvu à tous les besoins de l'administration, il ne pensa plus qu'à ses opérations militaires.

Au bruit de ses préparatifs menaçans, quelques chefs royalistes prirent l'alarme. Lasalle, gentilhomme gascon, commandant de Rognes, mit cette

place sous l'obéissance des ligueurs. Le 15 novembre le duc de Savoie sortit d'Aix avec douze pièces d'artillerie et vint assiéger Salon où déjà le comte de Carces avait échoué. Cette ville n'étant pas secourue par La Valette, capitula le 4 décembre, malgré le courage de la garnison qui jugea toute résistance inutile en voyant s'abattre un pan de muraille. Les prédicateurs ne manquèrent pas d'élever jusqu'aux nues la gloire du duc. Dans l'exagération de leurs éloges, ils l'appelèrent le nouveau Josué, l'invincible protecteur du peuple fidèle (1). Deux jours après la reddition de Salon, le château de Miramas capitula pareillement. Villelaure, Janson, la Tour-d'Aigues, Apt et la Bastide-des-Jourdans se rendirent à la première sommation. Chambaud était venu se jeter dans Grambois; mais après trois ou quatre cents coups de canon, il abandonna le château et le village. La Valette, alarmé de ces succès rapides, envoya le marquis d'Oraison auprès du duc de Savoie pour lui faire des propositions de paix. Le prince jugea convenable d'en référer au parlement, et cette cour lui députa le conseiller d'Espagnet pour conférer sur cette question importante. Mais la paix ne pouvait convenir à la comtesse de Sault qui avait besoin des troubles civils pour jouer son rôle et pour conserver son crédit. Elle fit échouer toutes

(1) Gaufridi, t. II, liv. XIV.

les tentatives de conciliation. Alors le duc de Savoie tourna ses armes contre Pertuis; mais la rigueur du froid et la violence du vent le forcèrent d'en lever le siége. Le mauvais succès de cette entreprise fut suivi d'une perte bien cruelle pour les ligueurs. Tarascon, en dépit de sa neutralité, avait été occupé par les royalistes sous le commandement de Montpensier; et le seigneur d'Ampus qui connaissait toute l'importance de cette ville, tenta de s'en emparer le 10 janvier 1591. Quelques religieux devaient lui ouvrir une des portes, à un signal convenu. La trahison fut découverte, les royalistes firent le signal des conjurés, et d'Ampus, croyant que tout allait au gré de ses désirs, se présenta à la tête des troupes pour entrer dans la place. Mais il essuya le feu des remparts et reçut un coup de mousquet au travers du corps. Les siens ne purent l'emporter, les royalistes sortis de Tarascon l'entraînerent mourant, et le lendemain il rendit le dernier soupir au milieu de ses ennemis qui ne pouvaient s'empêcher de le plaindre et de l'honorer. D'Ampus méritait ces hommages, car il était orné de qualités bien nobles. Il ne se contentait pas d'avoir de l'habileté, de l'adresse, un admirable sang-froid; il payait toujours bien de sa personne dans les occasions périlleuses. Catholique un peu trop ardent, mais du moins animé d'une foi sincère, il n'accordait rien au calcul et donnait tout à la vivacité de ses sentimens énergi-

ques. En tout temps, mais surtout aux tristes jours des guerres intestines, on aime ces caractères pleins de franchise qui ne prennent conseil que de la conviction. On a dégoût des ames égoïstes.

L'hiver suspendit la guerre. Le duc de Savoie retourna à Aix, et La Valette se retira avec sa famille à Sisteron, où le parlement royal siégeant à Manosque se réfugia aussi pour éviter toute surprise. Le 22 janvier, Charles Emmanuel et la comtesse de Sault assemblèrent à Aix les états-généraux de Provence. Du Castelar et Honoré Flotte, conseillers, et l'avocat-général de Laurens y assistèrent en qualité de commissaires du prince. Il n'y eut pour le clergé que les trois évêques de Vence, de Riez et de Sisteron, bien que ces deux dernières villes obéissent à La Valette. L'archevêque d'Aix, les évêques de Marseille, de Grasse, de Digne et de Senez se firent représenter par des députés. On ne vit pour l'ordre de la noblesse que de Mandols de la Palu, Raymond d'Eoulx, St.-Martin de Moustiers, Duranty de Fuveau, Leydet-Fombeton et Thoramène. Le tiers-état y eut pour mandataires les députés de seize villes (1) et de huit vigueries (2).

(1) Grasse, Draguignan, Digne, Saint-Paul-de-Vence, Castellane, Apt, Barjols, Guillaume, Anot, Colmars, Lorgues, Aups, Saint-Remi, Reillane, Les Mées, Calas.

(2) Draguignan, Digne, Castellane, Apt, Barjols, Anot, Colmars et Tarascon.

Il faut joindre à tous ces députés les consuls d'Aix, procureurs du pays.

Le duc de Savoie entra dans l'assemblée, exposa les motifs de son arrivée en Provence et de la conduite qu'il avait tenue; il dit que l'ambition ne le dirigeait pas, que son unique désir était de conserver à la couronne de France une province importante, de combler tous les vœux du parti catholique, d'assurer le triomphe de la religion indignement attaquée par une secte audacieuse. Il parla de ses succès et de ses espérances; il vanta le courage et le dévoûment des ligueurs; mais il ajouta que pour fixer la victoire sous leurs drapeaux et pour couronner l'œuvre sainte de leur délivrance, il fallait encore quelques efforts, encore quelques sacrifices. On convint avec Charles Emmanuel que la province entretiendrait à ses dépens dix mille hommes d'infanterie, et que le duc aurait à sa charge l'entretien de la cavalerie et de l'artillerie. En outre l'on délibéra de demander des secours au Pape, au roi d'Espagne et aux états-généraux de France qui devaient se tenir à Orléans.

Pendant que les états ligueurs étaient réunis à Aix, La Valette tenait à Riez des états royalistes. L'on n'y vit que les députés de treize communautés (1), de sept vigueries (2), de deux églises (3),

(1) Forcalquier, Sisteron, Draguignan, Fréjus, Brignolles, Moustiers, Saint-Maximin, Seyne, Pertuis, Riez, Manosque, Castellane, Les Mées.

(2) Forcalquier, Sisteron, Brignolles, Moustiers, Saint-Maximin, Seyne et Trets.

(3) Celle de Riez et celle de Sisteron.

enfin douze seigneurs parmi lesquels deux de la maison de Villeneuve, deux de la maison de Castellane, un de la maison de Grasse, un de la maison de Vintimille et un de la maison de Forbin. Chose déplorable! Comme la discorde armait les citoyens les uns contre les autres, plusieurs villes, partagées en deux factions, envoyèrent des députés à l'une et à l'autre assemblée. La Valette fit aux états de Riez une harangue énergique; il dépeignit les ligueurs comme des rebelles qui voulaient courber la Provence sous les armes d'un prince étranger. Les députés promirent de faire leurs derniers efforts pour rétablir dans le pays l'autorité d'Henri IV. Il fut arrêté qu'on prierait le parlement royal qui, depuis sa sortie d'Aix, avait successivement tenu ses séances à Pertuis, à Manosque et à Sisteron, de venir résider dans une ville située en deçà de la Durance, pour que tous les Provençaux fidèles pussent à leur tour profiter des bienfaits de la justice. De plus, on fit une adresse au roi pour le supplier de réformer quelques abus dans les offices de judicature.

Le duc de Savoie avait écrit aux consuls de Marseille une lettre pleine de sentimens de bienveillance et d'affection pour les engager à sa cause. Mais sa démarche avait été infructueuse. Cette ville, toujours exaltée dans son catholicisme, toujours dévouée à la ligue, continuait d'être sous l'influence du comte de Carces; elle persistait à

repousser l'intervention de Charles Emmanuel, et à ne vouloir que les secours du souverain pontife. Cependant, à force de soins et d'intrigues, Charles Casaulx, voulant plaire à la comtesse de Sault sa protectrice, parvint à former un parti en faveur du duc de Savoie. Bientôt la comtesse, suivie de Besaudun et de quelques autres gentilshommes, se rendit elle-même à Marseille pour donner à ce parti toute la consistance convenable et toute la force nécessaire. Le 20 février les consuls assemblèrent secrètement un conseil, et l'on y délibéra de se défaire dans une nuit de la comtesse de Sault, de Besaudun et de Casaulx. Le complot échoua, parce qu'au moment d'agir, plusieurs conjurés honnêtes ou plus timides que les chefs de cette entreprise se sentirent désarmés par les remords de leur conscience ou par la faiblesse de leur cœur. La comtesse sortit de Marseille, ignorant le danger qu'elle avait couru et fort satisfaite d'ailleurs du résultat de son voyage. En effet, on n'avait pas encore vu dans cette ville un si grand nombre de partisans du duc de Savoie. Une foule d'agitateurs aux ordres de Charles Casaulx demandèrent hautement la présence du prince. Les consuls, après s'être concertés pour contenir dans le devoir cette faction qui croissait en audace, sortirent de l'Hôtel de Ville à la tête de plusieurs notables, et parcoururent les rues en criant *Vive la France! à bas les Savoyards!* Le parti opposé regarda cette

démonstration comme une bravade insultante. Au milieu de la confusion et du tumulte, un homme, nommé Rodigue, qui criait *Vive le duc de Savoie*, fut tué d'un coup de pistolet. Alors l'irritation des esprits ne connut plus de bornes. Casaulx qui cherchait l'occasion de porter un coup décisif à ses ennemis, comprit qu'il ne pouvait pas s'en présenter une plus favorable. Il réunit autour de lui quelques hommes dévoués, fit sonner le tocsin, augmenta bientôt sa troupe, se rendit maître des corps-de-garde, des canons, de la porte d'Aix, de l'Hôtel de Ville abandonné par les consuls. Les capitaines des quartiers se placèrent sous ses ordres; la multitude dont il flattait les passions se déclara pour lui, et dès cet instant il établit sa puissance à Marseille. Il convoqua un conseil-général, parla en faveur du duc de Savoie, fit décider que si ce prince voulait entrer dans la ville, il y serait reçu avec solennité.

Au bruit de cette révolution subite, la comtesse de Sault se hâta d'entrer à Marseille. Les députés des états ligueurs de Provence envoyés aux états d'Orléans, au Pape et au roi d'Espagne (1) n'avaient pu obtenir aucun secours. Les finances du

(1) Les députés aux états d'Orléans étaient l'évêque de Sisteron, Nicolas Flotte, conseiller au parlement d'Aix, et du Castelet. Les députés au roi d'Espagne étaient l'évêque de Riez, Forbin de La Fare et Louis Fabri de Fabrègues ; au Pape, l'archevêque d'Aix et l'avocat-général de Laurens.

duc de Savoie étaient épuisées, et ce prince résolut d'aller solliciter en personne l'assistance du roi d'Espagne son beau-frère. Le 2 mars il entra à Marseille, y fut accueilli avec tous les honneurs dus à son rang, s'embarqua le 8 sur une galère et fit voile pour la côte de Catalogne, accompagné du président Jeannin et d'un gentilhomme de Lorraine que le duc de Mayenne avait chargés de ses dépêches, de l'évêque de Riez, de Forbin la Fare, de Fabri de Fabrègues, de Saquier, assesseur de Marseille, de François Ouilly et du notaire Casaulx, frère du fameux Charles.

En l'absence du duc de Savoie, le comte Martinengo eut le commandement de toutes les forces de la ligue, mais il prit en toute occurrence l'avis de la comtesse de Sault dont la haute influence ne recevait aucune atteinte. Cependant Lesdiguières, appelé par La Valette qui n'obtenait aucun succès, pénétra en Provence par la vallée de Sault à la tête de huit cents hommes de cavalerie et de deux mille arquebusiers. Il prit Aurons et quelques autres lieux qu'il livra au pillage, se dirigea vers les Mées, et vint des Mées à Vinon où il joignit La Valette qui était descendu de Sisteron à Riez. L'intention des deux généraux était d'aller secourir la ville de Berre dont les ligueurs voulaient s'emparer. Les deux partis tenaient beaucoup à la possession de cette place dont ils trouvaient la situation avantageuse, à cause de l'étang qu'elle domine et des salines qui produisaient un revenu considérable.

L'armée des ligueurs occupait le voisinage de Vinon, mauvaise bicoque que les royalistes brûlèrent. Cette armée avait son avant-garde à Esparron, le corps de bataille à Rians, et l'arrière-garde à Saint-Martin de Pallières, postes éloignés d'une demi-lieue l'un de l'autre. Martinengo dirigeait les opérations générales, et il avait pour lieutenans Besaudun, d'Allamanon, de Cucuron et d'Antrages. Le 15 avril de la même année 1591, Lesdiguières attaqua les ligueurs avec impétuosité et remporta sur eux une victoire complète. En se retirant, ils laissèrent dans Esparron une partie de leur infanterie et trois cents cavaliers. La Valette vint assiéger ces troupes, qui se voyant privées de toute espèce de secours, pressées par la faim et par la soif, capitulèrent sans autre condition que la vie sauve. Les ligueurs perdirent dans cette journée quatre cents hommes de cavalerie, quinze cents arquebusiers et quatorze drapeaux. Lesdiguières et La Valette, après avoir permis à leur armée de prendre quelques jours de repos à Saint-Maximin, à Brignolles et à Tourves, se portèrent sur Marignane qu'ils reçurent à composition le 24 du même mois d'avril. Ils emportèrent Grans par escalade, le pillèrent, le livrèrent ensuite aux flammes, et firent pendre quelques-uns de ses habitans. Enfin ils arrivèrent à Berre où ils jetèrent des provisions et des secours. Les deux chefs se séparèrent alors. Lesdiguières prit la route d'O-

range et repassa de là en Dauphiné. La Valette franchit la Durance vers Noves et se retira du côté de Sisteron.

Il assembla, le 14 mai, dans cette ville les communautés de son parti. Il y fut arrêté qu'on lèverait de nouveaux subsides pour continuer la guerre, mais qu'on ferait un traité particulier avec les ligueurs, pour s'engager de part et d'autre à ne point toucher au bétail lorsqu'on s'emparerait de quelque terre. Au reste, on recommença les hostilités avec la même fureur qu'auparavant. Le baron de Montaud, qui servait dans l'armée royale, surprit la petite ville de Pignans, y fit un carnage horrible, brûla la maison capitulaire avec tous les documens et tous les titres que les chanoines avaient pu y réunir.

Les ligueurs désiraient ardemment le retour du duc de Savoie pour améliorer leurs affaires qui prenaient la plus mauvaise tournure. Ce prince, revenant d'Espagne, entra le 6 juillet dans la rade de Marseille avec quinze galères, mille hommes d'infanterie, cinquante mille écus et des grains en abondance. Les intrigues de l'infante, fille de Philippe, qui aspirait à devenir reine de France, l'avaient empêché d'obtenir des secours plus considérables. Comme la flotte espagnole inspirait des craintes au peuple marseillais toujours jaloux de son indépendance, Charles Emmanuel la renvoya à La Ciotat et resta à Marseille avec la seule galère

qu'il montait. Quelques jours après on vit arriver au Château-d'If deux galères du grand duc de Toscane, chargées de troupes et de munitions de guerre. Ce prince voyait avec peine l'agrandissement de la maison de Savoie et craignait qu'à la faveur des guerres civiles elle ne réunît la Provence à ses anciens domaines. Il voulait s'emparer pour son propre compte des îles d'If et de Pomègues, pour incommoder son rival ambitieux, ou tout au moins pour surveiller ses desseins sur la ville de Marseille. Nicolas de Bausset de Roquefort, commandant de ces îles, était un chaud royaliste. Il sentit l'impossibilité de se maintenir dans son poste faute de vivres, et il aima mieux se mettre sous la protection d'un prince étranger, trop faible pour nourrir des projets de conquête, que sous la puissance de la ligue et du duc de Savoie. En conséquence, de Bausset conclut un traité par lequel il s'obligea de laisser débarquer des soldats toscans dans les îles, à condition qu'il en resterait gouverneur et qu'il ne les remettrait qu'à un roi de France catholique. Sommé par le duc de Savoie de venir rendre compte de sa conduite, il refusa d'obéir. Alors il fut déclaré rebelle, et l'on défendit, sous peine de mort, de lui donner des munitions de guerre.

En même temps l'avocat-général de Laurens apporta de Rome un bref qui enjoignait à tous les prélats, ecclésiastiques, princes, seigneurs,

gentilshommes, villes et communautés d'abandonner le parti d'Henri IV, dans le délai de quinzaine, sous peine d'excommunication et de confiscation des bénéfices. Cet acte fulminant de la puissance théocratique releva le courage des ligueurs provençaux, ranima leur espoir, soutint leur confiance. Dans les derniers jours de juillet, le duc de Savoie partit d'Aix avec sept ou huit cents chevaux et douze cents arquebusiers savoyards ou piémontais, deux cents piquiers (1) espagnols, douze cents soldats provençaux et douze pièces de canon, pour mettre le siége devant la ville de Berre qui commençait à manquer de vivres. En vain La Valette fit tous ses efforts pour la secourir; en vain il essaya d'en éloigner les ligueurs par quelque diversion d'armes. Il eut beau les harceler de toutes les manières, rien n'y fit. Ni la prise de la Tour-d'Aigues et de Mirabeau, ni les courses faites dans le territoire d'Aix par les soldats de la garnison du Puy-Sainte-Réparade ne purent forcer le duc de Savoie à quitter les travaux du siége et à sortir de ses lignes. La Valette écrivit à Barate, commandant de Manosque : *Je ne vous dis rien du succès de notre voyage, parce que le duc s'est tellement retranché par forts et fossés, qu'il n'a jamais voulu venir au combat* (2). Il réclama de-

(1) Fantassins armés d'une pique.
(2) Bouche, t. II, liv. X, ch. IX.

rechef l'assistance de Lesdiguières et demanda aussi des secours au maréchal de Montmorency, gouverneur du Languedoc. Lesdiguières, ne se fesant pas attendre, entra en Provence par la viguerie de Sisteron, mit Lurs, Courbons et Chantercier au pouvoir des royalistes, et prit toutes ses mesures pour obtenir de plus grands avantages. Montmorency, suivi du vieux colonel corse Alphonse Ornano, passa le Rhône à Tarascon avec un corps de troupes auxiliaires et tomba sur le château de Graveson que défendait une troupe de ligueurs. Ce château se rendit à discrétion, et les royalistes, selon leur usage, firent un cruel abus de la victoire. Ils rançonnèrent les officiers, envoyèrent les soldats aux galères et pendirent un prêtre qui s'était fait remarquer par son exaltation et par sa turbulence. Charles Emmanuel, impassible au milieu de ses opérations de siége, pressait Berre plus vivement; et cette place, après avoir épuisé tous ses moyens de résistance, capitula le 20 du mois d'août 1591. La garnison, réduite à soixante hommes par la famine et par le feu ennemi, sortit avec tous les honneurs de la guerre. Le duc de Savoie, voulant témoigner au commandant Mesplez, gentilhomme gascon, le cas qu'il fesait de sa bravoure, lui donna un cheval barbe portant au cou une bourse de velours qui contenait quatre cents écus d'or. Le prince fit entrer dans Berre plusieurs compagnies piémontaises sous

les ordres d'un capitaine nommé Just, et quelques troupes provençales, mais en plus petit nombre. Il confia le gouvernement de la place à Vitelly, baron romain qui servait sous ses drapeaux, et s'avança ensuite du côté de Digne, pour s'opposer à la marche de Lesdiguières qui reprit la route du Dauphiné lorsqu'il connut le mouvement de l'armée de la ligue. La Valette et Montmorency s'avancèrent vers Arles dont ils croyaient avoir bon marché. Mais le duc de Savoie les devança et parut devant la ville avec deux mille chevaux. Les royalistes, trompés dans leurs espérances, battirent en retraite, commirent des ravages affreux à Fourques, à Trinquetaille, à la Camargue, et passèrent le Rhône chargés de butin. Montmorency resta dans le Languedoc confié à sa garde. Mais La Valette repassa le fleuve au Pont Saint-Esprit, entra dans le comté de Grignan, puis dans le Dauphiné, et revint à Sisteron où il avait établi le siége de son gouvernement.

La ville d'Arles était alors remplie de confusion et de trouble. Le lieutenant Pierre Biord, ce ligueur furieux dont j'ai déjà parlé, y exerçait un pouvoir absolu et jouait à peu près le rôle que Casaulx jouait à Marseille. D'un caractère audacieux, d'une imagination ardente, d'une éloquence passionnée, il s'était fait l'idole d'une populace ignorante dont il partageait les emportemens fanatiques et dont pourtant il maîtrisait les esprits. Inquiet,

soupçonneux, implacable dans ses vengeances, il punissait un murmure de mécontentement comme un cri de révolte, et se jouait de la fortune et de la liberté de ses concitoyens. Tous les suspects de royalisme, tous ses ennemis particuliers gémissaient sous le poids de ses persécutions. Plusieurs hommes de bien avaient été forcés de s'éloigner de leur malheureuse patrie. Biord, voulant raffermir son autorité en se créant des dangers imaginaires, suscita un artisan nommé Rasclet qui accusa les royalistes d'avoir fait un complot contre sa vie. Sur cette accusation, il fit d'abord arrêter à Fourques deux frères, Jean et Henri Bibion, et peu après il ordonna aussi l'arrestation de Vincent Aubert et de Robert de Chavari qui s'étaient réfugiés dans leurs maisons de campagne. Boussicaut le Manchot, l'un des séides de Biord, entra dans la prison, et présentant aux deux premiers un écrit où se trouvait la fausse histoire du complot et les noms des prétendus complices, leur dit que le seul moyen de salut est pour eux dans des révélations conformes au plan tracé. Les accusés s'indignent de cette infamie, reculent devant la lâcheté qu'on leur propose, assurent qu'ils aiment mieux mourir que de causer la mort de tant d'hommes innocens. Biord mit aussitôt Jean Bibion à la torture, lui fit attacher aux pieds une pierre de quatre-vingt-dix livres, lui piqua lui-même les cuisses avec un poignard, ajouta mille injures,

mille indignités aux tourmens de la question, et après avoir inutilement épuisé toute sa barbarie sur cet infortuné, il se tourna du côté de son frère. Celui-ci, vaincu par la douleur, avoua tout ce qu'on voulut (1). Dès ce moment Biord ne mit plus de bornes à son aveugle tyrannie. A tort ou à raison il se plaignit d'une tentative d'empoisonnement contre sa personne, et de plus il accusa plusieurs nobles et plusieurs bourgeois d'avoit voulu livrer la ville au maréchal de Montmorency. Parmi tous ceux qui furent jetés en prison, on cite Quiqueran-Beaujeu et deux de ses fils, de Roquemartine, de Bouchon, Aube, de Parades, Jérôme et Jean de Meyran, de Faraud, de Cabanis, Trophime d'Usane, quatre membres de la famille d'Antonelle, François d'Avignon et le chanoine Icard. Le lieutenant fit donner la question aux uns, menaça les autres de la fureur populaire, refusa les alimens et la confession à plusieurs.

Telle était la situation d'Arles lorsque le duc de Savoie parut devant cette ville. Le consul La Rivière qui était allé à la rencontre du prince, le pria de ne pas entrer avec ses deux mille hommes de cavalerie, pour ne point effaroucher le peuple. Charles Emmanuel ayant répondu qu'il plaçait toute sa confiance sur l'affection des Arlésiens, ne prit avec lui que trois cents chevaux, laissa le reste de ses

(1) Gaufridi, t. II, liv. XIV.

troupes au faubourg de Trinquetaille, et fit son entrée dans Arles au milieu des cris de *Vive le Duc! vive la Messe !* Les femmes des prisonniers allèrent au nombre de douze se jeter aux genoux de Son Altesse et le supplièrent, les larmes aux yeux, de rendre la liberté à leurs époux, ou du moins de les faire conduire à Aix pour y être jugés par le parlement suivant les lois du pays. Le duc de Savoie accueillit ces dames avec bonté et leur promit satisfaction. Pierre Biord, au lieu de s'intimider, n'en fut que plus audacieux. Il résolut, dit-on, de fermer les portes de la ville au prince, à son retour de Fourques où il devait aller. Charles Emmanuel, qui se doutait des mauvaises intentions du lieutenant, lui envoya dire qu'avant son départ il avait à lui faire une communication importante. Biord se rendit auprès de lui accompagné de Boussicaut le Manchot, Huan, Romani, Dagnan, Jaquas, Pelet et Bardouche, ses satellites affidés, tous complices de son odieux despotisme. Le duc l'entretint longtemps en particulier et le quitta ensuite en le saluant comme pour aller donner quelques ordres. Des gardes entrèrent aussitôt, se saisirent de Biord et arrêtèrent aussi ses compagnons qui l'attendaient dans un autre appartement. On les conduisit tous au château de Salon, puis à Aix pour que le parlement pût instruire leur procès.

Le duc de Savoie assembla en toute hâte l'archevêque, le clergé, les consuls et les notables. Il

fit valoir cet acte de fermeté comme une preuve de son zèle pour le bien public, de son attachement à la ville d'Arles et de l'aversion que la tyrannie lui inspirerait toujours. L'archevêque, au nom de l'assemblée, le remercia de sa généreuse conduite; et le prince, voulant se montrer digne de la confiance publique, ordonna d'élargir tous les prisonniers victimes des vexations du lieutenant Pierre Biord. Il ne négligea rien pour se créer des partisans, et surtout il donna des témoignages d'affection et d'estime au consul de La Rivière, intrigant sans mérite qui s'était élevé aux premières charges municipales à la faveur des troubles domestiques. Charles Emmanuel, ayant établi à Fourques et à Trinquetaille une garnison composée de Savoyards et de Piémontais, d'Espagnols et de soldats du pays, se dirigea du côté de Salon.

CHAPITRE XXIV.

1591 - 1592.

La comtesse de Sault se tourne contre le duc de Savoie. — Révolution à Aix. — La comtesse est jetée en prison. — Marseille se déclare contre le duc de Savoie. — La comtesse de Sault parvient à s'échapper et se réfugie dans cette ville où elle est reçue avec enthousiasme. — Diverses opérations militaires. — Les partisans du duc de Savoie font à Marseille une tentative impuissante. — Le duc est vaincu à Vinon par La Valette. — Mort de ce dernier. — Son portrait. — Troubles à Arles. — Meurtre du consul Nicolas de La Rivière. — Le peuple s'arme contre les troupes étrangères qui se voient forcées de s'éloigner. — Mort du lieutenant Pierre Biord. — Le duc de Savoie, voyant toutes ses espérances ruinées, retourne dans ses états.

L'enthousiasme de la comtesse de Sault pour le duc de Savoie avait fait place à la froideur. Cette femme, si célèbre dans nos annales, se plaignait des entreprises du prince, de ses projets ambitieux, de ses dédains pour les intérêts du pays, de ses procédés blessans pour l'indépendance provençale. Toutes ses plaintes étaient fondées. Le

duc avait promis le gouvernement de Berre à Besaudun, le plus fidèle ami de la comtesse. On assure même qu'il lui avait fait cette promesse quelques jours avant que la garnison capitulât; mais il avait mis pour condition que ce gentilhomme lui prêterait serment de fidélité, qu'il aurait pour lieutenant un officier piémontais, et que les Provençaux ne composeraient tout au plus que la moitié de la garnison. Besaudun n'avait pas voulu se prêter à cet arrangement peu honorable, et depuis lors il ne prenait pas la peine de cacher la haine que son cœur nourrissait contre le duc de Savoie. A Salon, comme à Berre, un capitaine piémontais avait remplacé le commandant provençal. La comtesse de Sault joignait à ces griefs un grief particulier qui la blessait plus vivement encore. Elle reprochait au duc de trop ménager le parlement, de témoigner trop d'amitié au comte de Carces, et de n'avoir plus pour elle la même confiance ni les mêmes égards. Elle se rendit à Salon auprès de Charles Emmanuel pour lui inspirer d'autres sentimens; et comme elle tenait de la nature une éloquence persuasive, comme elle possédait l'art si difficile de remuer puissamment les esprits, elle fit montre de toutes ses ressources, elle employa tous les tons, plaintes touchantes, flatteries délicates, protestations de zèle. Le duc, qui connaissait l'objet de sa visite, et qui s'était prémuni d'avance contre ses séductions, l'écouta sans s'émouvoir et

lui répondit sans la satisfaire, en accompagnant néanmoins sa réponse des manières les plus polies. C'est ce qui dépita la comtesse, qui eût préféré un refus manifesté avec colère; car la colère peut être désarmée par l'adresse et l'habileté. Mais comment triompher des froideurs d'une politesse calculée ? La comtesse, irritée du peu de succès de cette entrevue, résolut de se séparer ouvertement du duc de Savoie et de tourner contre lui toute son influence. De suite elle prit ses mesures pour lui faire payer bien cher l'ingratitude dont elle le disait coupable. Elle courut à Aix; insinua que le prince ne travaillait que pour lui-même; qu'il couvrait ses projets de conquête sous le voile du désintéressement et de la religion; que, pour arriver plus sûrement à son but, il donnait à ses sujets du Piémont et de la Savoie, ou à des Espagnols, la garde des places conquises sur les royalistes, bien qu'il eût promis de ne mettre dans les garnisons que des soldats provençaux. Ces bruits, semés avec adresse et répandus avec persévérance par la haine qui prenait le masque honorable du patriotisme indigné, soulevèrent contre le duc des ressentimens nombreux.

A Aix, la comtesse de Sault fit nommer consuls, pour l'année 1592, Meyrargues, Rabasse, Gaspard Honorat et Lieutaud, dociles instrumens de ses impérieux caprices. A Marseille, Besaudun, qui exerçait alors la charge de viguier, et Charles Ca-

saulx, qui continuait de jouir d'un pouvoir considérable, jurèrent de faire au duc de Savoie tout le mal qui dépendrait d'eux. Ce prince ne voulut pas que ses ennemis conspirassent tout à leur aise. Il aima beaucoup mieux les en empêcher par la hardiesse d'un coup de main. Conformément à la prière des consuls d'Aix, il alla mettre le siége devant le Puy-Sainte-Réparade, et durant les opérations de ce siége, qui lui servaient à masquer ses desseins, il s'unit plus étroitement avec le comte de Carces, et fit couler en secret des soldats dans la ville d'Aix. Le 15 octobre 1591 il vint se présenter à l'une des portes de la capitale, et comme les consuls, secondés d'un gros du peuple, lui en disputaient l'entrée, il poussa rudement son cheval et pénétra au milieu de la ville avec son escorte. A l'instant les carcistes prirent les armes aux cris de *Vive Son Altesse! à bas la Comtesse!* tuèrent à coup de pistolet le lieutenant du quartier de St.-Jean, emprisonnèrent Guiran et l'avocat Fabri de Fabrègues, se livrèrent à toute sorte d'excès contre les amis les plus dévoués de la dame de Sault. Magnan, Rougiers, le chevalier de Chasteuil et plusieurs membres du parlement, qui tous ensemble dirigeaient ce mouvement, allèrent arrêter la comtesse dans sa maison. Plus fière encore dans le malheur qu'au sein des prospérités, elle s'avança vers ces trois gentilshommes, la tête haute, les regards animés du feu de la colère et de l'expression

du mépris, dans la noble attitude que lui donnait l'usage du commandement. « Voilà donc, dit-elle, « le remercîment que me fait le duc? Voilà donc « la récompense de mes bons offices? Est-il possi- « ble que je sois maltraitée d'une manière aussi « indigne par ceux-là même à qui j'ai sauvé la « vie (1)? » A ces mots, Magnan tout transporté de colère ayant dit à ses compagnons : *Que ne fesons-nous ce qui a été commandé*. « Faites, faites, « répondit-elle avec véhémence. Assurément vous « ne me trouverez pas assez basse de courage pour « demander merci à vous, ni à celui qui vous en- « voie. Si ma mort est résolue, j'ai, grace à Dieu, « assez de parens et d'amis dans le monde pour « qu'elle ne reste pas sans vengeur. Et vous, con- « tinua-t-elle, en se tournant vers les membres du « parlement, vous qui tenez votre pouvoir du roi « et qui ne l'avez reçu que pour faire respecter le « sien, n'avez vous pas honte de servir l'ambition « d'un prince étranger? » Ces hommes se retirèrent intimidés par un langage aussi ferme. Mais, peu de temps après, le chevalier de Chasteuil entra dans les appartemens de la comtesse de Sault à la tête des gardes du duc de Savoie, la constitua prisonnière avec le jeune seigneur de Créqui son fils, et les laissa sous la garde de quelques soldats piémontais.

(1) La comtesse de Sault voulait ainsi parler de *la Journée du Palais*.

On élargit les conseillers d'Agar, Joannis, Desideri et Puget, détenus au château de Mereuil depuis la journée du palais. Sur l'appellation du conseil de ville, le parlement cassa les consuls récemment élus, et fit choisir à leur place Honoré de Lamanon, Nicolas Audibert, Antoine Duranti et Denis Brueys, tous attachés au comte de Carces. Le chevalier de Chasteuil, Magnan, Rogiers, Alphéran, Mimata, furent nommés capitaines de quartier. Charles Emmanuel écrivit aux consuls de Marseille pour justifier sa conduite en cette circonstance. Besaudun et Casaulx lui lancèrent des anathèmes. Dans une assemblée générale tenue à l'Hôtel de Ville ils l'accuserent de tyrannie et d'usurpation. Ils exhortèrent les habitans à résister à ses projets audacieux, à ses entreprises envahissantes. On délibéra d'un commun accord de conserver la ville sous la couronne de France; de ne jamais obéir au duc de Savoie, de ne recevoir des ordres que du duc de Mayenne, jusqu'à ce qu'on eût un roi catholique. Et quant à la lettre de Charles Emmanuel, les consuls décidèrent de ne point faire de réponse, parce qu'il ne fallait avoir *aucune conférence ni trafic avec lui* (1).

Ce prince, voyant le bon ordre établi dans la capitale de la Provence, alla reprendre le siége du Puy-Sainte-Réparade. Cependant la comtesse de

(1) Louvet, *ibid.*, 2e partie.

Sault, toujours veillée de près, fut menacée d'être conduite au château de Nice par Jeannetin Sforza, capitaine des gardes du duc de Savoie (1). Elle imagina pour se sauver un expédient qui lui réussit à merveille. Ayant feint d'être malade, elle garda le lit, et pendant qu'on la laissa seule avec son apothicaire Bertier qui sortit bientôt de sa chambre, elle se leva, fit mettre au lit à sa place une de ses femmes nommée Herbin, prit un habit de savoyard, se couvrit le menton d'une fausse barbe, monta par un escalier dérobé au faîte de la maison avec son fils déguisé en jardinier, passa dans une maison voisine dont le maître était gagné d'avance, et sortit de la ville par la porte Saint-Jean, à l'entrée de la nuit, le 22 octobre 1591, suivie de son fils et de Fabrot son domestique. Un capitaine de garde la reconnut, et il allait donner l'éveil, lorsque Fabrot lui imposa silence en fesant glisser dans sa main une bourse pleine d'or. Ils firent tous les trois un quart de lieue à pied, trouvèrent ensuite un guide qui les attendait avec des chevaux et prirent la route de Marseille (2). Au premier bruit de cette évasion le duc de Savoie revint à Aix en toute diligence. « En vain, dit un historien (3), se font alors « recherches, en vain sont trompettes aux champs,

(1) Durante, Hist. de Nice, t. II, ch. V.
(2) Gaufridi, t. II, liv. XIV.
(3) César Nostradamus, 8e partie.

« en vain criées résonnantes, en vain bandes à cheval, en vain coureurs à pied ». Comme on croyait que la comtesse se tenait cachée dans la ville d'Aix on fit, pour la trouver, des visites minutieuses. On fouilla les couvens et les lieux les plus secrets. On emprisonna Marsan, son maître d'hôtel, qui, pour ne pas compromettre les autres serviteurs, dit tout ce qu'il savait sur la fuite de sa maîtresse. Charles Emmanuel, dissimulant son courroux, retourna au siége du Puy.

Le maréchal de Montmorency venait de passer le Rhône et menaçait la ville d'Arles. Lesdiguières descendu du Dauphiné à la prière du parlement royal de Manosque, joignit le gouverneur La Valette, et tous les deux allèrent assiéger Gaubert, village de la viguerie de Digne. Un soldat grossier, surnommé en langue provençale *lou Soutairé de Barle*, en avait le commandement. Celui-ci, faute de pouvoir tenir, ouvrit des conférences avec La Valette, sans demander une suspension d'armes, et comme il négligea de faire bonne garde, la place fut surprise et lui pendu avec vingt-trois des siens aux arbres les plus proches. Le gouverneur vint camper devant Digne, s'en empara, et exigea une contribution de cinq mille écus. Ensuite il porta ses forces devant Beynes, village de la même viguerie, entre l'Asse et le Verdon, et après avoir établi autour du village une ligne de blocus, il se retira à Mezel, château voisin, pour attendre l'effet de

la disette des vivres chez les assiégés. Le comte de Carces alla secourir Beynes, et contraignit La Valette à resserrer ses munitions et ses troupes dans Mezel. En même temps Forbin-Saint-Canat, commandant du Puy-Sainte-Réparade, défendit ce château avec tant de bravoure, bien qu'il n'eût sous ses ordres que cent quatre-vingts arquebusiers, que les troupes du duc de Savoie, après avoir tiré deux mille cinq cents coups de canon et livré inutilement plusieurs assauts, furent obligées de se retirer. Le 5 novembre Charles Emmanuel retourna à Aix. Le comte de Carces, après avoir ravitaillé Beynes, alla du côté de Valensole. Le gouverneur l'y suivit, et lui offrit la bataille qu'il refusa. La Valette se dirigea du côté de Manosque, et le comte de Carces se rendit à Aix, accompagné de son neveu le marquis de Trans, de La Molle, du commandeur de Montfort, de Seillans, d'Aups, de Romolles et de quelques autres gentilshommes. Comme depuis long-temps on ne l'avait pas vu dans la capitale, il y fut reçu par le parlement et par les consuls avec de grandes démonstrations d'amitié, et le duc de Savoie le nomma son lieutenant-général.

Le peuple marseillais, brûlant de haine pour le duc de Savoie, obéissant d'ailleurs à toutes les inspirations de Besaudun, et surtout de Charles de Casaulx, avait accueilli la comtesse de Sault avec des transports d'enthousiasme. La ville entière était

en proie à la plus violente agitation. Les élections municipales se firent dans ces circonstances, et il ne fut pas difficile à Casaulx d'obtenir le premier chaperon consulaire. Suivant les désirs de Charles Emmanuel, le parlement d'Aix, naguère si rampant devant les volontés de la dame de Sault, la décréta d'ajournement personnel, sous la fausse et ridicule accusation d'avoir eu des intelligences secrètes avec La Valette pour lui livrer la capitale. La cour rendit un autre arrêt de prise de corps contre Fabri de Fabrègues, Guiran, Rabasse, et un teinturier nommé Perrinet, connu par son dévoûment à la comtesse. Celle-ci, suscitant partout des ennemis au duc de Savoie, voulut se fortifier de l'alliance de Bausset, commandant du Château-d'If, lequel s'unit à son parti quand il vit que cette union ne détruisait point son système d'indépendance, jusqu'à ce qu'il pût mettre la place sous l'obéissance d'Henri IV. De son côté, Charles Emmanuel fit tous ses efforts pour détruire la ligue dangereuse qui se formait contre lui à Marseille. Méolhon, gouverneur du fort de Notre-Dame-de-la-Garde, se laissant gagner par les promesses du prince, escalada, dans la nuit du 16 novembre 1591, l'abbaye de Saint-Victor, avec le secours de quelques religieux ses amis, et y établit trois cents hommes armés. Le lendemain au matin on vit arriver dans le monastère les conseillers de Flotte, de Vento, de Villeneuve, et l'avocat-gé-

néral de Laurens, commissaires du parlement, accompagnés du comte Carces, tous chargés d'assurer l'exécution de l'arrêt rendu contre la comtesse de Sault. On apprit, en même temps, que le duc de Savoie fesait avancer des troupes vers Marseille. Aussitôt des clameurs de colère et d'indignation s'échappèrent de toutes les bouches. Casaulx endosse la cuirasse, met son chaperon par-dessus, monte à cheval, court les rues en criant : *aux armes!* Son cri trouve partout de l'écho, et plusieurs milliers de voix retentissantes répètent avec lui : *aux armes! aux armes!* Dieu, quel concert de malédictions patriotiques! guerre aux traîtres, guerre aux oppresseurs. Périsse le nom marseillais plutôt que de subir l'injure de la domination étrangère. Un drapeau rouge est arboré à l'Hôtel de Ville; des bataillons se forment comme par enchantement; on s'empresse de déposer des offrandes pour la défense de la patrie, et le corps des marchands donne soixante et quinze mille livres (1). Casaulx sait prendre avec autant de rapidité que d'intelligence toutes les mesures de salut public. Il place des corps-de-garde aux endroits convenables, fait enlever les rames des bateaux pour empêcher les partisans du duc de passer de l'autre côté du port où l'abbaye était située, dresse une batterie à la tour de Saint-Jean, en dresse

(1) Gaufridi, *ibid.*

d'autres dans des lieux avantageusement situés pour battre en brèche le monastère. Méolhòn, pressé de capituler, ne répondit pas. De suite l'artillerie, dirigée par Casaulx, foudroie les murs de l'abbaye, tandis que le fort de Notre-Dame-de-la-Garde lance en pure perte quelques boulets sur la ville. Une jeune fille en est seulement blessée. Méolhon, ne voyant pas arriver les secours qu'on lui avait sans doute promis, se met à négocier par l'intermédiaire du prieur de Saint-Victor. On convient qu'il déclarera qu'il ne s'est emparé du monastère que dans la vue du bien public; que voyant les choses prendre une tournure contraire à ses espérances, il était bien aise de capituler pour éviter la ruine de l'établissement religieux; que la bonne intelligence qui avait régné jusqu'alors entre la ville et le fort de Notre-Dame-de-la-Garde existerait comme par le passé. Méolhon se retira dans ce fort avec tous les honneurs de la guerre. Fabio, fils de Casaulx, s'établit à Saint-Victor avec une compagnie de cent hommes. Les troupes du duc de Savoie, après avoir ravagé le territoire de Marseille, battirent en retraite, et les habitans de cette ville célébrèrent par une illumination générale, par une procession solennelle et par des fêtes publiques, l'heureux maintien de leur indépendance (1).

(1) Voyez mon Hist. de Marseille, t. II, liv. V.

Montmorency était retourné en Languedoc et Lesdiguières en Dauphiné. La Valette, pour s'assurer le passage de la Durance, fortifia le village de Vinon dont il donna la garde au capitaine Mesplez, le même qui avait si bien défendu la ville de Berre. Le duc de Savoie, suivi du comte de Carces, marcha sur ce village avec deux mille cinq cents arquebusiers, huit ou neuf cents hommes de cavalerie et deux couleuvrines. Il passa à Rians la revue de ses soldats et mit le lendemain le siége devant Vinon. La Valette s'avança au secours des assiégés avec quelques troupes tirées de Manosque, de Sisteron et de Forcalquier. Il n'avait en tout que huit cents fantassins et cinq cent cinquante chevaux. Au premier bruit du mouvement fait par les royalistes, le duc de Savoie fit passer à ses troupes la rivière de Verdon, et les mit aussitôt en ligne. Il donna au comte de Carces le commandement de l'aile droite, composée de cent cinquante cavaliers provençaux; celui de l'aile gauche au comte Vincinguerra, noble piémontais, avec la cavalerie espagnole et savoyarde; et lui-même, ayant pour second don César d'Avalos, gentilhomme Espagnol, se réserva le corps de bataille. L'armée royale ne tarda pas à se trouver en présence. C'était le 15 décembre 1591. Forbin Saint-Canat dirigeait les tirailleurs. Pontevès-Buoux commandait l'avant-garde. La Valette occupait le centre. L'arrière-garde n'était formée que par des valets,

pour cacher la faiblesse de cette petite armée. Des deux côtés on sonne bientôt la charge. D'abord les lances espagnoles et italiennes percent l'infanterie des royalistes, laquelle commence à lâcher le pied. Le comte de Carces, qui s'aide à la charger, entre si avant qu'il se prend à crier : victoire! victoire! A ce cri, La Valette enflammé d'une ardeur belliqueuse, s'avance l'épée à la main, fait tourner visage aux fuyards, leur donne du cœur par son exemple. En même temps Forbin-Saint-Canat et Pontevès-Buoux vont aussi à la charge, et la cavalerie des ligueurs plie à son tour. Elle rompt son ordonnance, fuit avec précipitation, va se jeter en désordre dans la rivière où plusieurs trouvèrent la mort. Vincinguerra fut de ce nombre. La Valette laissa le duc de Savoie se retirer sans le poursuivre, se contentant de l'honneur de l'avoir vaincu (1). Les ligueurs prirent la route de Saint-Paul ; ils ne savaient ce que Vincinguerra était devenu, et Charles Emmanuel s'employa en toute façon à le chercher. « on cria long-temps parmi le camp : Vin-« cinguerra, parle, parle. Mais il n'avait garde de « parler, n'étant plus au monde (2). » La Valette tira de l'eau son cadavre, le fit couvrir d'un linceul et l'envoya à Saint-Paul pour qu'on lui rendît les derniers devoirs. Après quoi il retourna à Ma-

(1) Gaufridi, *ibid.*
(2) Louvet, *loco cit.*

nosque, et le duc de Savoie rentra tout confus à Aix.

Ce prince, qui n'avait encore rien fait pour réaliser les grandes espérances de ses partisans, vit ses affaires déchoir d'une manière rapide depuis la journée de Vinon. Toutes les fois qu'il essaya de les relever, ses tentatives se trouvèrent vaines. Il voulut affamer Marseille, mais il ne put empêcher cette ville de recevoir des approvisionnemens du Languedoc et de la Toscane. En ce moment le gouverneur La Valette qui entretenait des intelligences dans Nice pour se faire livrer la ville, jugea convenable de s'en approcher et de se créer un point d'appui dans le voisinage. Il sortit de Toulon avec quatre pièces d'artillerie et mit le siége devant le village de Roquebrune près de Fréjus. Le 11 février 1592 on vint lui dire qu'un de ses gabions venait d'être renversé par le feu de la place. Il se rendit incontinent sur les lieux, et à peine y fut-il arrivé qu'un coup d'arquebuse tiré du village le frappa à la tête et le renversa par terre. On le transporta à Fréjus sur un brancard et il y mourut le soir même, fort regretté de tous les hommes de son parti. Il était bien digne de ces regrets honorables. Hardi, vigilant, inébranlable dans le péril, ferme dans l'adversité, modeste dans la bonne fortune, observateur de l'ordre et de la discipline, il se soutint avec une poignée de troupes contre les armes du duc de Savoie, contre la rébellion de la

plus grande partie de la Provence, contre les artifices, l'envie, la haine, le fanatisme, toutes les passions déchaînées. Il eut toujours en face des difficultés qu'un autre que lui-même eût peut-être regardées comme insurmontables, et s'il n'en triompha pas tout-à-fait, au moins sut-il leur résister par son cœur et par sa prudence. Un historien français (1) lui reproche un défaut qui lui aliéna les esprits dans les commencemens. C'était de paraître trop fin, et par cette raison d'inspirer de la défiance. Au reste, bien que La Valette s'appuyât maintes fois sur les secours de Lesdiguières et des religionnaires du Dauphiné, bien qu'il combattît à outrance tous les hommes ardens du parti catholique, il ne laissait pas de pratiquer rigoureusement tous les devoirs du catholicisme. Un historien provençal (2) assure qu'il n'entreprit rien d'important sans s'être confessé, et qu'il ne passa jamais un jour sans ouïr la messe.

A Marseille l'on se réjouit de la mort de La Valette. Il y eut des feux de-joie, il y eut des processions et des solennités religieuses auxquelles la comtesse de Sault ne manqua pas d'assister. La situation de cette ville était vraiment singulière. En révolte contre l'autorité royale et toute livrée à la ligue, elle fesait scission avec les ligueurs proven-

(1) De Thou.
(2) Gaufridi, *ibid.*

çaux conduits par le duc de Savoie, avait sa cause à part et se maintenait indépendante.

Le duc ne gagna rien à la mort du gouverneur. La ville d'Arles sur laquelle il comptait lui échappa, et voici comment. Ses troupes occupaient toujours Fourques et Trinquetaille. Le 12 mars, le consul Nicolas de La Rivière, qui continuait de lui montrer un dévoûment inviolable, défendit aux capitaines de quartier de faire leur tour de garde, et se disposa à placer à la porte de la Cavalerie deux compagnies espagnoles, deux autres à la porte du Marché-Neuf. A cette nouvelle les Arlésiens prirent l'alarme. On publia que le premier consul voulait livrer la ville aux étrangers, et l'on ne se trompait pas. Un grand nombre de citoyens courut aux armes, il y eut en divers quartiers des rassemblemens tumultueux. De La Rivière, qui conférait à l'Hôtel de Ville avec Rides, commandant des compagnies espagnoles, mande sa cuirasse et ses armes, ne tarde pas à sortir, accompagné de ce commandant et de sept ou huit mousquetaires, pour en imposer à ses ennemis. Il rencontre, près de l'église Saint-Julien, un tailleur armé appelé Moïse, lui adresse quelques reproches, et finit par lui décharger sur la tête un coup de sabre qui l'étend par terre. Ensuite il va droit à la porte de la Cavalerie où il trouve une troupe d'hommes qui se barricadaient sous le commandement de Ruffin, l'un des capitaines de quartier, qui était venu là contre

ses ordres. *Qui vous a commandé de prendre les armes*, cria-t-il d'une voix grossie par la colère. Gaspard André, surnommé Tête-de-Mort, déclare qu'ils ne se sont armés que parce qu'on leur a rapporté qu'il voulait confier la garde des portes aux Espagnols. *Qui a dit cela*, répond La Rivière. *Tout le monde*, répliqua Louis Peiron, placé derrière André. A ces mots, La Rivière déjà tout échauffé s'irrite davantage, fond sur ces deux hommes l'épée à la main, les blesse tous deux dangereusement, et il allait se porter à d'autres extrémités, lorsque Constantin, autre capitaine de quartier, parut et commanda de faire feu sur ce téméraire consul. Aussitôt une décharge de mousqueterie cassa la jambe gauche de Nicolas de La Rivière qui mit un genou en terre et se défendit le mieux qu'il put, en vomissant des injures et des juremens affreux. Tandis qu'il se débattait ainsi, il reçut au travers du corps un autre coup de mousquet qui le laissa mort sur la place. A la vue de ce cadavre roulant dans un ruisseau, Rides s'écria : *Canaille, vous avez tué votre consul, dans peu d'heures vous serez tous pendus*. A peine a-t-il achevé ces mots qu'il tombe baigné dans son sang. Aussitôt le cornette Piquet, le maréchal-des-logis Louis de Monde et dix ou douze partisans du consul courent à la porte de la Cavalerie pour la défendre. Mais la trouvant déjà saisie par le peuple, ils se retirent en désordre. Dans cette retraite, de Monde reçut

un coup d'arquebuse dont il mourut deux jours après. En même temps la multitude s'arme de tout ce qui lui tombe dans la main. On fait partout des barricades; partout on crie avec fureur : *Liberté ! Liberté ! vivent les Fleurs de Lys !* Durant quelques heures la ville entière fut dans une confusion inexprimable. Le second consul Duport et quelques citoyens influens travaillèrent au rétablissement du calme. Leurs soins eurent un plein succès, les Espagnols s'éloignèrent et la tranquillité revint.

Cependant le conseil municipal d'Arles députa deux gentilshommes au duc de Savoie pour lui exprimer ses regrets touchant la fin tragique de La Rivière et du commandant Rides, et en même temps pour lui donner des témoignages de dévouement et de respect. Le duc, trop confiant, s'imagina qu'il lui serait facile de rétablir son pouvoir dans la ville sans employer la force ouverte, et il jeta les yeux sur le lieutenant Pierre Biord comme sur un instrument précieux qui pouvait le servir en cette conjoncture. Biord venait de paraître devant le parlement d'Aix sous le poids d'une accusation menaçante. Les crimes qu'on lui imputait semblaient appeler sur lui la peine de mort. Mais quand on lui eut permis de plaider sa cause, il se défendit avec tant de force et tant d'éloquence, que la cour revenant à d'autres sentimens, ne rendit qu'un simple arrêt interlocutoire. Elle ordonna un plus ample informé sur les lieux

par un de ses membres. Telle était la position de Pierre Biord lorsque le duc de Savoie lui donna la liberté et lui proposa ses faveurs, s'il voulait seconder ses desseins. Le lieutenant, charmé d'avoir une si belle occasion d'humilier ses ennemis, vante le crédit dont il jouit encore à Arles, cite les amis qui lui sont dévoués, fait un pompeux étalage de ses ressources, enivre enfin le duc des plus belles espérances. Charles Emmanuel l'invite à partir pour Arles le plus tôt possible, accompagné d'Allamanon. Biord se mit en route dans la nuit même avec le compagnon que le prince lui avait donné. Le 16 mars il arriva à la Crau et voulut s'arrêter à sa maison de campagne avant d'entrer en ville. Quelques-uns de ses ennemis, instruits de son approche, résolurent de se défaire de lui. De Beaujeu, capitaine du port, Roquemartine, Méjanes, Conque, Mandrin, et une quinzaine d'autres montèrent à cheval et se dirigèrent vers la campagne de Biord. Celui-ci, les voyant arriver de loin, crut que c'était une troupe de ses partisans qui venaient le chercher, et il monta de suite à cheval pour aller à leur rencontre. Mais il les reconnut en peu d'instans, tourna la bride et se mit à fuir. On le poursuivit vivement, on l'atteignit bientôt, on le cribla de coups; et quand il eut rendu le dernier soupir, on lui passa autour du cou la bride de son cheval, peut-être pour exprimer qu'il avait bien mérité la corde.

Le duc de Savoie, qui se méfiait déjà de l'esprit public de la ville d'Aix, comprit qu'il ne pouvait plus tenir en Provence où il avait englouti des sommes énormes, perdu ses meilleurs soldats dans des actions sans gloire, ruiné sa renommée d'habileté et de sagesse. La plupart des ligueurs, par un sentiment d'inconstance ou de nationalité, se détachaient peu à peu de lui, et le parti d'Henri IV, ce parti tout français, croissait en force et prenait une meilleure attitude. Charles Emmanuel ne songea plus qu'à regagner ses états, en laissant néanmoins le commandement de quelques troupes au comte Martinengo, pour être toujours en mesure d'agir selon les circonstances, ou tout au moins pour mieux observer les événemens qui pourraient tourner à son avantage par les chances de la politique et de la guerre. Le 30 mars 1592 il partit d'Aix et reprit la route de Nice avec le reste de son armée.

CHAPITRE XXV.

1592 - 1595.

Le duc d'Épernon gouverneur de Provence à la place de La Valette. — Le comte de Carces chef des ligueurs provençaux. — Lesdiguières entre en Provence pour les soumettre, mais il est bientôt forcé d'en sortir. — Événemens divers. — Les deux partis quittent les armes et les reprennent. — D'Épernon dirige sans succès toutes ses forces contre la ville d'Aix. — Suspension d'armes à la nouvelle de l'abjuration d'Henri IV. — Les seigneurs provençaux des deux partis se liguent contre le duc d'Épernon. — Henri IV est reconnu dans la plus grande partie de la Provence, mais Arles et Marseille tiennent encore pour la ligue. — Troubles à Arles. — Domination de Charles Casaulx et de Louis d'Aix à Marseille. — Le duc d'Épernon persiste à rester dans son gouvernement malgré les ordres d'Henri IV. — Soumission d'Arles à la puissance royale. — Le duc de Guise, nouveau gouverneur de Provence, vient prendre les rênes de l'administration. — D'Épernon n'en persiste pas moins à prolonger la lutte.

Après la mort de La Valette, le marquis d'Oraison et le baron de Montaud prirent le commandement des troupes royales. Le parlement de Sisteron, alors présidé par le seigneur de Saint-André, re-

tint le gouvernement civil jusques à l'arrivée d'un nouveau gouverneur, et il ne tarda pas à déférer, par intérim, le commandement général de l'armée du roi au fameux Lesdiguières. Cependant les principaux chefs royalistes, craignant que la division ne se mît dans cette armée, s'assemblèrent à Cuers le 17 février 1592, et chargèrent Mesplez et d'Escaravaques de se rendre auprès d'Henri IV, pour le supplier de donner la place de La Valette à son frère le duc d'Épernon. Le roi, accueillant leur demande, nomma le duc au gouvernement de Provence.

De son côté le parlement d'Aix, après le départ du duc de Savoie, élut le comte de Carces commandant général des ligueurs provençaux. Mais avant que ce chef pût se mettre en campagne, Lesdiguières entra dans la Haute Provence sans éprouver la moindre opposition, et fit une pointe vigoureuse à la tête de quinze cents fantassins et de mille chevaux. Il ne lui fallut que peu de temps pour s'emparer de Saint-Paul, de Jouques, de Rians, de Ginaservis, et pour balayer jusqu'au Var les garnisons ennemies. Les ligueurs furent consternés de tant de pertes. Les états-généraux de leur parti, assemblés à Aix, décidèrent d'envoyer deux députés vers le parlement de Sisteron, pour lui proposer une trève. Leur intention était de gagner du temps et de se procurer des secours. Mais le président de Saint-André répondit à ce

message que sa compagnie ne voulait se prêter à aucun accommodement, à moins qu'au préalable la ligue provençale ne reconnût Henri de Bourbon pour roi de France.

Les ligueurs d'Aix jurèrent de ne jamais obéir à un roi hérétique, et défendirent, sous peine de mort, de faire aucune proposition de paix au roi de Navarre. Pour prouver que leur défense n'était pas vaine, ils dressèrent des potences en divers quartiers de la ville. Leur parlement, chargé de toutes les affaires civiles et politiques du pays depuis le départ du duc de Savoie, députa vers ce prince de Tulles et de Flottes, tous les deux membres de la compagnie, le grand-vicaire Matal, le seigneur de La Molle, Denis Bruys, dernier consul d'Aix, et Siméonis, greffier des états. Ces envoyés devaient implorer l'assistance de ses armes pour la défense de la foi catholique. Charles Emmanuel n'envoya que quelques subsides. Le parlement, d'accord avec un conseil-général tenu à l'Hôtel de Ville, sollicita aussi des secours du roi d'Espagne, du Souverain Pontife et du duc de Mayenne, sans pouvoir rien obtenir.

Cependant Lesdiguières poursuivait le cours de de ses succès rapides. Antibes, Vence, Draguignan, Grasse, Barjols et Le Muy tombèrent sous ses lois. La Cadière se racheta des horreurs du pillage moyennant quinze mille écus d'or. Le Castelet en donna trois mille. Signe, La Ciotat, Ceyreste et

Roquefort payèrent aussi une rançon pour se soustraire aux impitoyables lois de la guerre. Le château d'Évenos, perché sur un rocher inaccessible, près Toulon, défia les armes de Lesdiguières, lequel perdant l'espoir de s'en rendre maître, se replia sur le village de Rians, pour finir de soumettre la Basse Provence. Mais il fut bientôt obligé de reprendre la route du Dauphiné où le duc de Nemours, l'un des principaux ligueurs français, venait de faire une invasion.

De Carces, toujours ennemi de la comtesse de Sault, résolut de surprendre Marseille où cette dame se maintenait puissante, bravant tout à la fois les ligueurs d'Aix et les partisans d'Henri IV. Le 4 août 1592 de Carces partit de Gardanne avec quatorze cents arquebusiers et quatre cents hommes de cavalerie. Deux cents soldats d'élite sous les ordres de Saint-Roman le précédaient. Cette avant-garde avait mission de se jeter sur la porte d'Aix, et tout le reste de cette petite armée devait accourir au bruit de la première attaque pour soutenir les assaillans. Saint-Roman, placé en embuscade dans un ravin à cinq ou six cents pas de la ville, fit distribuer la poudre à ses soldats. L'un d'entre eux s'étant approché trop près des barils, y laissa tomber la mèche de son arquebuse. Tous furent renversés à terre par l'explosion, et quarante eurent presque tout le corps brûlé. Les Marseillais, avertis de l'approche des ennemis,

pourvurent à tous leurs moyens de défense, firent une sortie, emmenèrent les quarante blessés, et les troupes du comte de Carces s'enfuirent sans combattre. Cette journée fut appelée la *journée des brûlés*.

Le duc de Savoie, qui ne renonçait pas à ses projets d'agrandissement, donnait, du côté du Var, de l'inquiétude aux royalistes. Ce prince ôta le commandement de son armée de Provence au comte Martinengo et mit à sa place le général espagnol don Sanchez de Salines. Le colonel Aimo de Scalenghe, les comtes François de Villa et Troïlo Sansecondo conduisirent successivement à Nice trois mille fantassins et quatre cents cavaliers. Charles Emmanuel vint bientôt se placer à la tête de ses troupes (1), passa le Var, s'empara du château de Cannes, mit une colonne en observation auprès de la ville de Grasse, puis il tenta la prise d'Antibes. Le 31 juillet il emporta d'assaut un faubourg, fit main basse sur la garnison et sur les habitans, n'épargna que les femmes et les enfans qui s'étaient réfugiés dans une église. Le duc tournant toutes ses forces contre la citadelle, la battit avec trois pièces d'artillerie, et livra un assaut dans lequel il fut repoussé. Il faillit même être emporté par un boulet de canon pendant qu'il traversait les rangs de ses soldats pour ranimer leur courage.

(1) Guichenon, Hist. Génér. de la Maison de Savoie.

L'ardeur était égale de part et d'autre. Enfin les assiégés capitulèrent le 7 août 1592, à condition d'avoir la vie sauve et de sortir avec leurs bagages. Charles Emmanuel trouva dans la citadelle des munitions considérables, prit deux galères dans le port, et frappa la ville d'une contribution de trente mille écus.

Ce prince, obligé de retourner dans ses états, laissa dans la citadelle d'Antibes une garnison piémontaise. En même temps le duc d'Épernon, nouveau gouverneur, entra en Provence par Mondragon avec dix mille hommes d'infanterie. Après avoir fait vérifier ses pouvoirs au parlement royal qui s'était transporté de Sisteron à Manosque, il alla délivrer Fayence assiégé par les ligueurs. Ensuite il s'avança vers Draguignan et vint attaquer le village de Montauroux défendu par douze cents hommes du comte de Carces. Les troupes royales s'étant logées dans quelques maisons qui dominaient les barricades de ces douze cents ligueurs, ceux-ci se rendirent le 15 septembre, et d'Épernon punit de mort un de leurs capitaines et soixante soldats. Il se disposait à châtier la ville d'Aups qui lui avait fermé ses portes. Mais les principaux bourgeois s'étant jetés à ses genoux eurent le bonheur de calmer sa colère. D'Épernon fixa son quartier-général à Brignolles, où vinrent le joindre plusieurs gentilshommes qui avaient suivi jusqu'alors le parti de la ligue, notamment

Villeneuve-Vauclause, le comte de Bar, le baron de Trets, le chevalier de Castellane-Biosc, le seigneur de Meyrargues. Peu après, la comtesse de Sault vint aussi se ranger sous les drapeaux du gouverneur. Triste rôle pour une femme qui naguère marchait l'égale d'une souveraine, recevant les hommages de ses courtisans empressés. Quel changement dans sa situation ! Victime de l'inconstance populaire, elle venait d'être forcée de sortir de Marseille, et Casaulx qui lui devait tout, l'ingrat Casaulx qu'elle avait tiré de la foule pour le conduire par la main au faîte des dignités municipales, s'était lui-même tourné contre elle. La comtesse de Sault tomba pour ne plus se relever. Admise à la cour d'Henri IV, elle y traîna une vie assez obscure, et l'histoire n'eut plus à citer son nom.

Le duc d'Épernon assembla à Brignolles, le 25 septembre, les états-généraux du parti royaliste; ces états votèrent des subsides pour l'entretien de huit mille hommes et de douze cents chevaux. La ville d'Aix épouvantée par les préparatifs de guerre qui la menaçaient plus que jamais, recourut de nouveau à l'assistance du duc de Savoie, et envoya vers lui, à Turin, Raimond Chavignot, troisième consul, et Nicolas Audibert, ancien assesseur. Ce prince, trop occupé contre Lesdiguières qui s'était rendu maître des vallées du Piémont, se contenta de fournir quelque argent aux ligueurs et de leur donner de vagues espérances. Le fanatisme de ceux-

ci ne paraissait pas se refroidir. Un gentilhomme de Lambesc, nommé de Taillades, de la maison de Lauris, fut massacré à Aix le 9 novembre, pour avoir déploré les misères publiques et fait entendre des paroles de paix.

Les esprits moins prévenus finirent pourtant par écouter la voix de la modération et de la sagesse. D'Aubrès, vice-légat d'Avignon, voulut réconcilier les deux partis qui se fesaient depuis si long-temps une guerre acharnée. Il s'adressa d'abord au duc d'Épernon, et trouvant en lui des dispositions favorables à la paix, il députa à Aix un gentilhomme de Carpentras, pour en instruire le parlement ligueur et le comte de Carces. On convint d'entamer une négociation et d'élire des députés de part et d'autre. Le parlement de Manosque, agissant au nom du parti royaliste, nomma d'Arcussia et de Suffren, deux de ses membres, Trichaud de Saint-Martin, procureur-général, Pompée Pérille, évêque d'Apt, Garron, conseiller à la cour des comptes, le chevalier de Buoux, Castillon, le prieur Eimini, Ermenjaud de Barras. Le parlement d'Aix et le conseil municipal de cette ville choisirent comme représentans de la Confédération Catholique, les conseillers de Thoron et d'Arnaud, l'évêque de Sisteron, le docteur Vervins, de Galice, membre de la cour des comptes, Mistral de Croses, Glandevès-Gréoux, St.-Roman, Allamanon, Barthélemy Sainte-Croix, le consul Dupérier et l'assesseur Gibert.

Les royalistes et les ligueurs suspendirent les hostilités. Mais le duc d'Épernon crut que la trève n'existait qu'entre les combattans d'une même patrie et que les étrangers ne pouvaient en invoquer le bénéfice. En conséquence, il attaqua avec six mille hommes la ville d'Antibes, occupée par une garnison savoyarde sous les ordres du comte de Piossasque. Le 6 décembre, après une défense vigoureuse, la garnison capitula avec les honneurs de la guerre, et se retira à Nice enseignes déployées. La citadelle, commandée par le colonel Aimo de Scalenghe, prolongea sa résistance et fut prise d'assaut le 23 du même mois. d'Épernon, violant toutes les lois des peuples civilisés, fit pendre vingt-trois soldats et envoya les autres aux galères de Toulon. Pour s'emparer du fort de Cannes, il n'eut qu'à se présenter devant lui. Après quoi il alla prendre ses quartiers d'hiver à Brignolles.

Les députés des deux partis s'assemblèrent à Saint-Maximin le 22 janvier 1593. Dès la première séance, l'on vit combien il serait difficile de rapprocher les esprits divisés sur tant de questions irritantes. Après de long débats, les conférences furent rompues, et les deux partis ne pensèrent plus qu'à recourir à la force des armes.

Les habitans d'Aix tinrent une assemblée générale dans laquelle le comte de Carces déclama violemment contre le duc d'Épernon, appelant sur sa tête la vengeance des bons catholiques. On

résolut de mettre la ville en état de défense et l'on décréta un impôt général pour les frais de la guerre. D'Épernon prit Gardanne sans coup férir, tailla en pièces la compagnie du capitaine Rastin de Marseille qui se retirait à Velaux, et se jeta ensuite sur Auriol. Ce bourg était défendu par le capitaine Blanc qui se battit en désespéré et se vit enfin obligé de céder à des forces supérieures. Son courage ne trouva pas grace devant le duc, lequel fit pendre cet infortuné à l'une des fenêtres du château et les officiers de la garnison aux arbres qui se trouvaient à l'entrée du village. Quant aux soldats, ils furent tous envoyés aux galères. Après ce cruel exploit, d'Épernon se dirigea vers Roquevaire. Les habitans, frappés de terreur, lui envoyèrent des députés pour lui jurer obéissance. Le duc, satisfait de leur soumission, n'exerça sur eux aucun acte de rigueur. Il laissa dans le bourg un régiment commandé par le seigneur de Pernes, et se rendit le soir même à Aubagne qui avait embrassé la cause royaliste depuis le commencement des troubles. Là il passa la revue de son armée, réunit autour de lui ses principaux capitaines, et leur déclara le dessein qu'il avait de surprendre Marseille, le principal soutien de la ligue ennemie. Tous approuvèrent sa résolution qui flattait leur courage en même temps qu'elle les berçait de l'espoir d'un riche butin. Dans la nuit du 12 avril 1593 il s'avança vers cette ville avec quatre mille

arquebusiers et douze cents chevaux. Peu s'en fallut qu'il ne réussît. Déjà il avait renversé par le moyen d'un pétard la porte d'Aix gardée seulement par vingt-cinq ou trente hommes assez mal armés. Restait un pont levis qu'il fallait abattre. Mais l'explosion jeta l'alarme dans la cité; des feux placés de distance en distance brillèrent tout à coup au milieu des ténèbres. Les habitans prirent les armes, coururent à la porte d'Aix ou se présentèrent sur les remparts. D'Épernon, voyant son entreprise manquée, jugea prudent de battre en retraite. Les habitans de Roquevaire, enhardis par cet échec des royalistes, chassèrent les soldats de Pernes et leur *tirèrent de bonnes arquebusades* (1). Imprudens qui ne sentaient pas leur faiblesse! Oh combien il leur en coûta! Le duc, impatient de venger cette injure, marcha sur Roquevaire, l'investit, le canonna vivement, y entra par la brèche le 20 avril, et le livra au pillage. Selon sa barbare coutume, il fit périr sur une potence le capitaine Bourdon, le consul et trente-cinq habitans désignés par le seigneur du village, irrité contre ses vassaux qui avaient abattu l'une de ses maisons.

Le gouverneur, toujours impitoyable, imprimait sur ses pas la terreur de son nom. Plusieurs gentilshommes reconnurent son pouvoir, et les troupes savoyardes commandées par don Sanchez de

(1) Louvet, ouv. cité, 2e part.

Salines évacuèrent la Provence, ne laissant qu'une garnison dans la forteresse de Berre.

Le duc d'Épernon ne pensa plus dès ce moment qu'à porter tous ses coups sur la ville d'Aix, siége du gouvernement ligueur. Mais avant de commencer cette opération importante, il alla conférer au faubourg de Trinquetaille-lez-Arles avec Montmorency, gouverneur du Languedoc, tout récemment nommé connétable de France. Montmorency lui ayant fourni quelques renforts, il vint ravager le territoire d'Aix à la tête de sept mille hommes d'infanterie et de dix-huit cents chevaux. Il y avait à l'entrée du pont de l'Arc un moulin défendu par une compagnie de Marseillais sous les ordres du capitaine Cornille. D'Épernon emporta ce moulin par force et fit pendre huit soldats du poste aux fenêtres de la maison rurale de l'avocat Fabri de Fabrègues, appelée *Fenouillères* et située tout près de là. Croyant faire une raillerie bien piquante, il manda à Fabrègues que Fenouillères portait des fruits superbes. Le comte de Carces, usant de représailles, fit pendre seize prisonniers royalistes, huit aux fourches patibulaires et huit à la tour dite des *Anèdes*. Après quoi il répliqua en riant que les fourches et la tour portaient le double des fruits de Fenouillères.

Le 17 juin le gouverneur s'empara de la vieille tour d'Entremont, située sur une montagne voisine de la ville d'Aix, y logea quelques hommes, et

dressa son camp sur le plateau. On assure que s'il fût tombé à l'improviste sur la capitale, il eût pu s'en emparer sans peine au milieu du tumulte des cérémonies religieuses et civiles, car on y célébrait la Fête-Dieu (1), et ni les périls de la guerre, ni la proximité de l'ennemi, n'avaient empêché les habitans de faire la procession du roi René, laquelle fut toujours pour eux la plus importante de toutes les affaires nationales. Le 22, d'Épernon ordonna à Mesplez d'aller attaquer avec une colonne d'infanterie le couvent des Capucins et l'hôpital St.-Jacques, deux postes situés hors des remparts et d'où il était facile d'incommoder les assiégés. De La Salle et d'Alamanon sortirent de la ville à la tête de leurs compagnies, pour défendre ce couvent et cet hôpital gardés par les soldats du seigneur de Luines et du capitaine Volonne d'Apt. Après un combat sanglant, les royalistes furent repoussés. Deux cents de leurs cavaliers, étant allé butiner le long de la rivière de l'Arc, trouvèrent quelques pauvres moissonneurs qu'ils pendirent aux premiers arbres qu'ils rencontrèrent (2). Le 25, d'Épernon fit descendre ses troupes dans les vallons, tirant de l'est à l'ouest entre les chemins de Puyricard et des Pinchinats, et vint asseoir son camp sur le plateau de Saint-Eutrope, d'où il com-

(1) Gaufridi, t. II, liv. XIV.
(2) Hon. Bouche, t. II, liv. X, § IX.

mença à battre la ville avec sept grosses pièces d'artillerie. Il y construisit à la hâte des maisons entourées de remparts, donna à cette forteresse en forme de ville le nom de Cité Valette ou de Ville d'Aix supérieure, et y plaça le siége de deux consuls de son parti, portant le chaperon de velours violet comme les consuls de la capitale.

Les habitans d'Aix, secondés par une garnison pleine de bravoure, se défendaient avec autant de vigueur que d'intelligence, sous le commandement du comte de Carces, général en chef de la ligue provençale. Une commission de salut public veillait au maintien de l'ordre, dirigeait toutes les affaires d'administration et de police. Elle était composée de deux ecclésiastiques, de quatre magistrats, dont deux choisis par le parlement, et les deux autres par la cour des comptes, des cinq capitaines de quartier, de trois gentilshommes et de plusieurs consulaires (1).

Les assiégés avaient placé sur l'archevêché et sur la terrasse de l'église de Saint-Sauveur des canons qui répondaient au feu du camp de Saint-Eutrope. Un éclat de pierre brisée par un boulet fracassa la tête de Raimond Chavignot, troisième consul d'Aix. En général l'artillerie, dont on se servait fort mal, fesait peu de ravages dans la ville. Seulement les toits et les cheminées des maisons

(1) On appelait Consulaires ceux qui avaient passé par le consulat.

souffraient beaucoup. Mais les ligueurs ne restaient pas toujours derrière leurs murailles. Ils sortaient quelquefois, et il y avait alors des rencontres meurtrières entre les deux partis. Le duc d'Épernon y perdit ses meilleurs hommes d'armes et quelques-uns de ses plus vaillans capitaines, entre autres Mesplez, La Fraissinière et le baron de Montaud. Tous les bourgeois étaient soldats (1), et il y avait un si bon ordre dans la cité que les tribunaux n'interrompirent pas pendant un seul jour le cours de la justice. Le matin au palais on entendait les causes, et l'audience levée, tous les hommes de robe couraient à l'ennemi (2). Les femmes même, quand on fesait une sortie, allaient se jeter dans la mêlée, pour encourager les défenseurs de la foi et leur fournir des rafraîchissemens (3). Une de ces femmes ayant donné à boire par mégarde à un soldat des troupes ennemies, rompit sur sa tête le broc qu'elle portait et le tua sur la place (4).

Le duc d'Épernon, qui ne s'attendait pas à une défense si vive, envoya dans la ville un prêtre de Carpentras pour faire des propositions de paix.

(1) Les royalistes de l'armée du duc d'Épernon les appelaient *escritoris*, écritoires. En général ils donnaient ce nom à tous les habitans d'Aix, considérés comme lettrés.

(2) Pitton, ouv. cité, liv. IV.

(3) Hon. Bouche, *ibid.*

(4) Pitton, *ibid.*

Mais les deux partis ne purent s'entendre, et les hostilités recommencèrent.

Saint-Roman, de Crozes et le baron d'Oyse entrèrent dans Aix, suivis d'un renfort de bonnes troupes. Jamais les ligueurs de cette capitale n'avaient montré plus d'exaltation, plus de confiance en eux-mêmes. Un de leurs soldats, fait prisonnier par les royalistes, recouvra sa liberté moyennant une rançon, et vint fournir au comte de Carces des renseignemens d'une exactitude parfaite sur la situation des ennemis. Il désigna l'endroit où la tente du duc d'Épernon se trouvait placée. Il dit que tous les jours, vers les deux heures après midi, ce général se délassait au jeu dans un pavillon voisin. Le 15 juillet, pendant que d'Épernon jouait avec le seigneur de Valavoire, en présence de Saint-Vincens, de Montpesat, du Poüet, de Torrètes, de La Bory et de Charpeil, deux pièces de canon placées par les habitans d'Aix sur la plate-forme de Villeneuve, furent pointées si juste, qu'un boulet emporta Saint-Vincens, fit voler en éclats la table et d'autres meubles, et blessa le duc si grièvement qu'on le crut mort pendant quelques heures (1). On le transporta à Pertuis, et ses médecins déclarèrent que sa blessure n'était pas mortelle. Ses lieutenans de Castillon et de Passage prirent le commandement du camp de St.-Eutrope.

(1) Louvet et Gaufridi, *loco citato.*

Le comte de Carces, croyant les royalistes découragés par l'absence du duc d'Épernon, fit plusieurs sorties qui n'eurent aucun succès. Au commencement du mois d'août on recommença à parler d'une trève, et le lieu des conférences fut fixé à Éguilles. La commission de salut public nomma neuf de ses membres qui furent le chanoine Cadedet, d'Arnaud et de Thoron, conseillers au parlement, Galice, conseiller aux comptes, le consul du Périer, Forbin La Fare, Alamanon, Châteauredon et Fabri de Fabrègues. Elle leur donna des pleins pouvoirs pour traiter de la paix, à la charge pourtant de ne rien conclure avant d'avoir communiqué les conditions à tous les chefs de famille de la capitale assemblés dans un conseil général. Le duc d'Épernon, qui vaquait aux affaires de son gouvernement, bien qu'il ne fût tout-à-fait guéri de ses blessures, choisit pour ses mandataires Forbin-Saint-Canat, Passage, Péraud, Monroi et Tabaret. Le 8 du même mois, les députés des deux partis se rendirent au lieu indiqué et rédigèrent un projet d'armistice durant lequel les ligueurs et les royalistes demeureraient maîtres des places qu'ils possédaient. Suivant ce projet, d'Épernon devait être gouverneur, mais il ne pouvait entrer dans la ville d'Aix qu'après l'expiration de la trève. A cette époque il devait démolir la forteresse Saint-Eutrope, et promettre de ne faire aucun changement dans la religion ni dans l'ordre civil. Le duc

approuva ces articles, et par ordre du parlement le conseil-général des chefs de famille se réunit le 15 août au réfectoire des Augustins. Jamais on n'avait vu une délibération plus tumultueuse. Des énergumènes, armés de bâtons et d'épées, forcèrent à la retraite les hommes les plus sages, et eux-mêmes ne pouvant s'entendre, renvoyèrent la décision au parlement auquel ils adjoignirent, pour cette affaire, le comte de Carces, les consuls-procureurs et vingt notables. Tel était l'état des choses, lorsque Bonnet, secrétaire du comte de Carces, apporta la nouvelle que le 23 août le roi Henri IV avait abjuré publiquement l'hérésie à Saint-Denys, entre les mains de l'archevêque de Bourges, et que Mayenne avait signé une trève de trois mois. C'était l'événement le plus heureux qu'on pût désirer. Aussi le peuple d'Aix fit éclater des transports bruyans d'allégresse. Le parlement publia la conversion du roi et la trève générale dans une audience solennelle, en présence de l'évêque de Sisteron, du comte de Carces, des consuls-procureurs, et de mille chefs de famille qui pleuraient de plaisir et se livraient à des embrassemens patriotiques. Des hérauts-d'armes parcoururent la ville au milieu d'une foule immense, et l'on remercia Dieu dans l'église métropolitaine, au son des cloches, au bruit des fanfares et de l'artillerie.

Le même jour, le comte de Carces fit demander au duc d'Épernon s'il n'avait pas l'intention de

mettre aussitôt fin à toute hostilité. Le duc lui répondit qu'il ne recevait des ordres que du roi. Le 29, de Pulvinel, gentilhomme du Dauphiné, lui apporta une lettre d'Henri IV qui lui ordonnait de suspendre la guerre. Après avoir fait vérifier la trêve au parlement royal de Manosque, Pulvinel vint à Aix et y fut accueilli avec de grands honneurs. Aussitôt ligueurs et royalistes, habitans de la ville et soldats du camp de Saint-Eutrope, tous également fatigués d'une lutte homicide où vainqueurs et vaincus recevaient d'égales blessures, tous ensemble, sans distinction d'âge ni de condition sociale, tous se mêlèrent dans un beau mouvement de réconciliation fraternelle, tous oublièrent leurs souffrances devant la perspective riante d'un avenir consolateur. Après cet élan de joie, le duc d'Épernon désira d'avoir une conférence avec le comte de Carces. Les deux chefs la fixèrent au 6 septembre, entre le camp et la ville. Le duc s'y rendit accompagné de Pulvinel et de quelques-uns de ses gentilshommes. Le comte y fut suivi du président Duchaine, de l'évêque de Sisteron, des procureurs du pays et des notables de la capitale. Le premier voulait continuer les fortifications de son camp ; le second au contraire demandait qu'elles fussent démolies. Comme ils ne purent s'accorder sur ce point, ils convinrent que chaque parti enverrait un député à son chef; savoir, le duc d'Épernon au roi, et le comte de Carces au duc de

Mayenne, afin qu'on réglât à Paris la conduite que les deux commandans devaient tenir en Provence. En même temps, Forbin-Saint-Canat fut chargé de veiller au maintien de la trève et de juger comme arbitre les différends qui pourraient s'élever (1).

Il eût fallut de part et d'autre beaucoup de tolérance et de ménagement, car tout n'était pas terminé en France; il n'y avait qu'une suspension d'armes entre Henri IV et le duc de Mayenne. A Paris, le légat de Clément VIII, au lieu de favoriser l'abjuration du monarque français, avait défendu d'assister à la cérémonie, et ce Pape lui-même se montrait inflexible. L'on rencontrait une foule de fanatiques qui refusaient de croire à la sincère conversion du bon roi. Plusieurs théologiens écrivaient avec un redoublement de frénésie, et des prédicateurs se livraient à des déclamations furibondes. En ces conjonctures orageuses, Gilbert Génébrard, ancien moine bénédictin de Riom, l'un des plus furieux ligueurs de Paris, fut nommé par le Pape à l'archevêché d'Aix, à la place d'Alexandre Canigeani qui venait de mourir à Rome. Ce prélat turbulent prit possession de sa dignité le 19 septembre 1593. Il ne cessa d'outrager le roi et de souffler le feu de la révolte. Ses fureurs insensées empêchèrent la pacification du pays.

Une autre cause retarda cette pacification dési-

(1) Hon. Bouche, *loco citato*. — Papon, t. IV, liv. XIII.

rée. La conduite du duc d'Épernon fesait beaucoup de mécontens, même parmi les personnes de son parti. En effet, il commettait des exactions énormes et blessait l'orgueil national des Provençaux. Il avait à sa suite une multitude d'étrangers, presque tous gascons, intrigans sans doctrines politiques, sans conviction religieuse, lesquels fesaient métier de la guerre, se ruaient à la curée des bons emplois, et poursuivaient la fortune à travers les malheurs publics. Un royaliste de premier rang, le seigneur de Janson, de l'illustre maison Forbin, étant allé visiter le duc d'Épernon, avait été reçu avec froideur, et souvent il lui était arrivé de se promener, en attendant l'audience, dans la salle ou dans la cour de l'hôtel, tandis que la porte du cabinet était ouverte aux capitaines gascons. La noblesse provençale était trop fière pour pardonner ces outrages.

La disposition des esprits était telle que la présence du duc d'Épernon ne pouvait faire que du mal à l'autorité royale elle-même. Les seigneurs provençaux de l'un et de l'autre parti s'expliquèrent mutuellement leur position et leurs intérêts. Tous ensemble ils promirent d'oublier leurs querelles de secte et de se réunir contre l'ennemi commun. C'est là précisément ce que voulait Henri IV, qui avait résolu de destituer d'Épernon ; mais il ne le pouvait faire qu'avec beaucoup de ménagement et d'adresse, parce que ce grand seigneur jouissait d'un

crédit considérable et se voyait de plus soutenu par le connétable de Montmorency son parent. Le roi ordonna à Lesdiguières d'appuyer de toutes ses forces les gentilshommes provençaux contre le duc d'Épernon, et ce fidèle serviteur envoya en Provence deux cents cavaliers sous les ordres de Vintimille-Tourves. De son côté d'Épernon fit des recrues dans la Saintonge, mit en bon état de défense son camp de Saint-Eutrope, et passa dans le Languedoc pour voir Montmorency qui lui avait donné rendez-vous à Pesenas. Pendant ce temps, la révolution se préparait. Elle éclata le 20 novembre, et Forbin-Saint-Canat en donna le signal. Forbin-Saint-Canat mit hors de Pertuis la garnison épernonienne, et fit crier par le peuple : *Vive le Roi! vive la Liberté!* Le marquis d'Oraison, Valavoire et Descortes, qui commandaient à Manosque, à Saint-Maximin et à Digne, suivirent cet exemple. A l'arrivée de Forbin-Soliers, père de Forbin-Saint-Canat, le peuple de Toulon prit les armes ; quelques hommes périrent dans ce premier tumulte, et les soldats qui purent se soustraire aux fureurs de la multitude, allèrent se jeter dans la citadelle bâtie par La Valette quelques années auparavant. d'Escaravaques, qui avait le commandement de la ville, était le gendre de Forbin-Soliers, et dirigeait lui-même le mouvement insurrectionnel. La citadelle était défendue par un capitaine gascon, nommé Signac. On la battit pendant trois jours

avec quatre gros canons, et l'on se servit aussi, pour la foudroyer, d'un vaisseau anglais qui se trouvait dans le port. Lorsqu'une brèche fut faite, on donna un assaut général, on tua sur place une partie des assiégés, et Signac fut fait prisonnier. Un Toulonnais, appelé Bonnegrace, s'avança aussitôt et se mit à lui dire : Ah ! poltron, te voilà donc ici ? — Compagnon, répondit Signac, dix mille écus ne sauveront-ils pas la vie d'un gentilhomme ? Bonnegrace lui répliqua qu'il en avait plus que lui, et en même temps il lui déchargea sur la tête un coup de pertuisane. Un maçon, nommé Olivier Gras, acheva Signac à coups de levier de fer (1). Au milieu de l'attaque, Descaravaques reçut un coup d'arquebuse à la jambe et en mourut bientôt après. Le peuple toulonnais, ivre de sa victoire, se mit à démolir avec tant d'ardeur cette citadelle menaçante, construite pour le brider, qu'en peu de jours il la rasa de fond en comble (2). La ville et le château de Tarascon se déclarèrent aussi contre le duc. Trets, Gardanne, Éguilles, Marignane et Cabrières chassèrent à leur tour les garnisons ennemies. Saint-Roman, qui commandait à Salon, s'empara de Pélissane par surprise, pendant la nuit, et massacra tous les soldats du duc qui tombèrent sous sa main. La

(1) César Nostradamus, ouv. cité, 8e partie.

(2) Gaufridi et Louvet, *ibid.*

tour de Bouc et les Martigues firent aussi leur mouvement et reçurent les troupes du comte de Carces.

D'Épernon, à la première nouvelle de cette insurrection imprévue, leva dans le Languedoc quatre cents hommes de cavalerie, et passa le Rhône en toute diligence. Au milieu de la confusion générale, les seigneurs provençaux, ligués contre lui, ne s'étaient guère avisés de s'opposer à sa marche. Au mois de décembre, d'Épernon arriva au camp de Saint-Eutrope et releva par sa présence le courage de son armée. La ville d'Aix se vit de nouveau menacée. Le comte de Carces en sortit, accompagné du marquis de Villeneuve-Trans, Forbin-Soliers, Forbin-Saint-Canat et douze autres gentilshommes. Il se rendit avec eux à Pertuis, où il trouva le marquis d'Oraison, et tous ensemble ils concertèrent les moyens de chasser le duc de la province.

Le 3 janvier 1594, une assemblée des chefs ligueurs et royalistes se réunit à Aix, sous la présidence du comte de Carces, et délibéra de reconnaître Henri IV roi légitime de France et de Navarre; de demander à ce prince l'oubli du passé, le rappel du duc d'Épernon, la confirmation des priviléges du peuple provençal, l'exercice exclusif du culte catholique. Deux jours après, le conseil-général des chefs de famille d'Aix adopta par acclamation l'arrêté des seigneurs. Les procureurs du pays portèrent ensuite cet arrêté au parlement, et en sollicitèrent l'homologation. La cour rendit un

arrêt par lequel elle ordonna à tous les habitans de la province d'obéir à Henri IV, sous peine d'être punis comme perturbateurs du repos public. Cet arrêt portait aussi injonction à tous ceux qui suivaient les étendards du duc d'Épernon, de regagner leurs foyers, dans le délai de huitaine, et d'y rester soumis aux ordres de la cour.

La décision des magistrats fut reçue avec des transports de joie, et l'on nomma le conseiller Joannis de Châteauneuf, le seigneur de Forbin-Janson, le consul Dupérier et l'avocat Fabri de Fabrègues, pour porter au roi les témoignages de fidélité du parlement d'Aix, de cette capitale en particulier et de la province entière. En vain l'archevèque Gilbert Génébrard, toujours plus séditieux, toujours plus fanatique, s'écria que bien que Henri IV eût fait profession de la foi catholique, on n'était pourtant pas obligé de lui obéir, jusqu'à ce que le Saint Siége eût approuvé sa conversion; en vain il fit assaut de violence dans l'exercice de son ministère, force lui fut d'abandonner son poste, et il se réfugia à Marseille avec Masparaut, maître des requêtes, que le duc de Mayenne avait envoyé dans cette ville pour y administrer la justice.

D'Épernon reprit les hostilités contre la ville d'Aix qui déjoua tous ses efforts. Il eut plus de succès au village d'Éguilles qui se rendit après trois coups de canon. Les habitans furent pendus ou

passés au fil de l'épée. Saint-Cannat fut beaucoup plus heureux, car sa petite garnison put sortir avec les honneurs de la guerre. Lambesc, Marignane, Trets, Saint-Maximin et Rians ouvrirent leurs portes. D'Épernon retourna au camp de Saint-Eutrope pour faire une dernière tentative contre la capitale : mais cette tentative ne lui réussit pas mieux que les précédentes.

Le parlement d'Aix et le comte de Carces résolurent de convoquer les états-généraux du parti royaliste, pour que ce conseil national prît toutes les mesures exigées par les circonstances. Comme on l'a vu, le royalisme s'était déplacé. Il se trouvait maintenant sous les drapeaux des seigneurs ligués contre d'Épernon, et il avait pour adversaire ce gouverneur, bien que le roi n'eût pas encore osé le destituer. Les états se réunirent à Aix le 8 mars 1594, sous la présidence du conseiller de Rascas. L'assemblée ne fut pas nombreuse. Le marquis d'Oraison, en parlant de la justice de sa cause, s'éleva à de beaux mouvemens d'éloquence entraînante, ou du moins à ce que les passions politiques, plutôt que le bon goût, regardèrent comme tel. On délibéra la levée de douze cents chevaux et de huit mille hommes d'infanterie. Il fut arrêté, en outre, qu'on solliciterait les secours de Lesdiguières. En même temps le duc d'Épernon tenait à Riez l'assemblée des communautés de son parti. Lui aussi, mauvais discoureur, vint prononcer sa

harangue, et la colère seule la lui fournit. Il représenta l'union des gentilshommes provençaux comme l'œuvre monstrueuse des ennemis du roi et de la patrie, comme une ligue plus coupable que celle qui se trouvait formée par le fanatisme religieux.

Cette dernière ligue tenait encore au sol provençal par d'assez fortes racines, puisqu'elle régnait à Arles et à Marseille.

Deux ligueurs arlésiens de la plus basse extraction opprimaient alors leur patrie et l'emplissaient de calamités. On les nommait Latouche et Conque. Avant que le malheur des temps, ou si l'on veut, le caprice de la fortune, les eût poussés au pouvoir, ils gagnaient misérablement leur vie, le premier comme chapelier, le second comme pêcheur. Ces humbles conditions ne les contentant pas, ils cherchèrent dans la guerre civile un sort plus favorable, et ils s'érigèrent en chefs de séditieux, traînant à leur suite cette tourbe de gens sans aveu, que l'esprit de désordre trouve si facilement disponibles dans les grandes villes, ce tas d'hommes perdus de dettes et d'honneur qui ont appétit d'anarchie. Latouche et Conque s'opposèrent aux ordres du parlement d'Aix touchant la reconnaissance d'Henri de Bourbon; et le conseil de ville, délibérant sous le joug de leur autorité tyrannique, décida qu'il fallait attendre l'avis du duc de Mayenne. Ces deux hommes, toujours plus puissans, firent

soulever la milice et une partie du peuple contre les consuls Balthazar de Quiqueran, Charles de Piquet, Marc Gallon et Vincent Aubert. Ils attentèrent même à la vie de ces deux derniers. Aubert, qui avait conçu le projet de se délivrer de ses ennemis, se hâta dans l'exécution. Il eut plusieurs conférences avec Nicolas Jean, bourgeois fort accrédité dans la ville et fort zélé pour le rétablissement de la magistrature consulaire. Il engagea le père Fouque à parler en chaire des violences dont il avait été victime, et ce prédicateur, bien aise de le servir, eut le courage de déclamer contre les deux tyrans dans un de ses sermons. Il toucha, il émut; tous ses traits atteignirent le but de ses désirs. Latouche et Conque comprirent qu'il fallait prendre des précautions sans tarder davantage. Le 24 février ils assemblent leurs amis, leur distribuent des armes, vont se saisir de l'Hôtel de Ville, font des barricades aux avenues. Durant ce tumulte, Nicolas Jean appelle à lui ses deux beaux-frères, s'empare de l'église de Saint-Georges et s'y fortifie. En même temps le consul Aubert, le chaperon sur la cuirasse, va par la ville pour animer les bons citoyens. Plusieurs personnes de qualité viennent bientôt le joindre. Escofier et Robert de Chavari lui amènent des hommes armés. De toutes parts on vole à son secours, et dans peu d'heures il se trouve à la tête de mille défenseurs. Une troupe de partisans de Latouche et de Conque

dressent des barricades au quartier de La Roquette, sous les ordres d'un nommé Leucate. Les deux partis ne tardent pas à se livrer un combat sanglant où cinquante hommes périrent de part et d'autre, et parmi eux le fils d'Aubert. Les consuls victorieux rentrèrent dans l'Hôtel de Ville. Latouche et Conque allèrent se retrancher dans plusieurs maisons qu'ils percèrent pour communiquer de l'une à l'autre. Il fallut employer le canon pour forcer cette espèce de citadelle, et la plupart des prisonniers furent passés au fil de l'épée. Latouche reçut un coup de mousquet qui lui cassa les deux jambes. On le saisit, on le porta dans les cachots avec trente-trois de ses complices. Conque parvint à s'évader par le toit d'une maison et sut toujours se soustraire aux recherches de ses ennemis (1).

Le lendemain, les consuls d'Arles assemblèrent le conseil municipal et y firent approuver leur conduite. On nomma trois commissaires pour instruire le procès des rebelles avec la plus grande diligence. Le 12 mars au matin, le lieutenant criminel Fauchéry, assisté de sept avocats qui lui servaient d'assesseurs, et suivi du capitaine Raybaud à la tête de sa compagnie bourgeoise, se rendit au Palais de Justice et prononça le jugement contre les factieux. Latouche et cinq de ses com-

(1) Gaufridi, *loco citato.*

plices furent condamnés à être pendus et ensuite traînés dans la ville. D'autres furent envoyés aux galères à perpétuité; et le jour même le bourreau de Beaucaire fit sa charge (1).

Le royalisme n'avait rien gagné à cette révolution locale, car les vainqueurs et les vaincus appartenaient au parti de la ligue. Le 25 mars, jour des élections municipales, on nomma consuls Nicolas Jean, de Bindrai, Guillaume d'Antonelle et de Monde. Nicolas Jean voulut imiter l'audace de Latouche qu'il venait de renverser. Il rendit la liberté aux prisonniers condamnés aux galères, et permit à un factieux de monter sur un âne et de faire le tour de la ville en criant : *marche, Navarre* (2). Cette insolence indigna une partie du peuple et toute la noblesse, principalement Charles de Saint-Martin, Robert de Chiavary et Antoine d'Antonelle. Cependant Nicolas Jean comprima tous les efforts des royalistes qui dévorèrent leurs affronts en silence.

A Marseille, Charles Casaulx, premier consul, exerçait une véritable dictature populaire, au nom de la ligue religieuse dont néanmoins il était indépendant. Détesté par les classes riches, il avait les faveurs de la multitude et nourrissait de grands projets. Il s'était associé Louis d'Aix en qualité de

(1) De Lalauzière, Hist. Chronol. d'Arles.

(2) Par allusion à Henri IV, roi de Navarre.

viguier; mais celui-ci, toujours humble et soumis, ne le gênait en rien dans son allure despotique. Ces deux hommes bravaient les entreprises de leurs ennemis, et leur main vigoureuse avait toujours su détourner les traits lancés contre eux. Le sultan Amurat III les engagea dans une lettre à se soumettre à leur roi légitime, sans doute sur la prière de l'ambassadeur français à la cour de Constantinople (1). A l'instigation d'un banni, nommé Porcin, quatre conspirateurs, cachés dans une maison sur la place Neuve, où Casaulx se promenait tous les soirs, firent feu sur lui simultanément, le manquèrent, mais tuèrent à ses côtés son cousin Jean Altovitis. Les gardes du premier consul pénétrèrent aussitôt dans cette maison, massacrèrent les assassins et jetèrent leurs cadavres par les fenêtres. Peu de temps après, Casaulx trouva le moyen de s'emparer du fort de Notre-Dame-de-la-Garde, et y plaça son fils Fabio avec une garnison dévouée (2).

Au commencement du mois d'avril, Henri IV, qui venait d'entrer à Paris, envoya en Provence un gentilhomme nommé Jean de Lafin, avec ordre d'examiner la situation des choses (3). Lesdiguières, appelé pour combattre d'Épernon, parut devant

(1) Papon, t. IV, liv. XII.

(2) Mon Hist. de Marseille, t. II, liv. V.

(3) Pitton, ouv. cité, liv. IV.

Pertuis à la tête de cinq cents hommes de cavalerie et de quinze cents arquebusiers. Il réunit ses troupes à celles du comte de Carces, et ces deux chefs vinrent attendre du côté de Senas le duc d'Épernon qui avait onze mille combattans sous ses ordres. Tandis que les deux armées s'observaient, il y eut plusieurs escarmouches. Dans l'une d'elles Castellane-Besaudun, qui s'était réuni au comte de Carces, fut pris par un capitaine ennemi. On le conduisit au duc d'Épernon qui le fit tuer d'un coup de pistolet en sa présence.

Les deux armées n'en vinrent pas aux mains. Le commissaire royal publia, le premier mai 1594, une trève qu'elles acceptèrent. D'Épernon entra dans la ville d'Aix et y fut bientot suivi de Lesdiguières. L'existence de deux parlemens dans la même province n'était plus qu'un contre-sens funeste, et le parlement de la capitale se décida à envoyer des députés vers celui de Manosque, pour l'engager à la réunion. Le 6 juin, les magistrats de Manosque se rendirent à Aix et y furent accueillis au milieu des applaudissemens, car le peuple croyait voir dans leur retour un gage de concorde et de tranquillité. La nouvelle compagnie, formée des deux cours souveraines, vérifia, le 27 du même mois, un édit par lequel le roi confirmait les franchises du pays et les priviléges de la ville d'Aix. Il maintenait les décisions judiciaires, excepté celles que les deux parlemens avaient rendues l'un contre

l'autre ou contre les membres engagés dans le parti opposé. Enfin il accordait un pardon général pour tous les crimes commis dans la chaleur des guerres intestines.

Le duc d'Épernon persistait à rester dans son gouvernement. Lesdiguières et de Carces, fatigués de tant de délais, conçurent le dessein de détruire la forteresse de Saint-Eutrope. Mais ils voulurent y être autorisés par le parlement, lequel exigea que Lesdiguières lui en fît la demande par écrit; ce chef ayant présenté sa requête, la cour rendit, le 10 juillet, un arrêt secret qui ordonnait la destruction de la forteresse. Lesdiguières et de Carces trouvèrent le moyen de s'en emparer par surprise. Toute la population de la capitale et des campagnes environnantes accourut aussitôt et se mit à l'œuvre de la démolition avec une ardeur incroyable. Trois jours après il n'y restait pas pierre sur pierre.

Lesdiguières reprit la route du Dauphiné, et le connétable de Montmorency, chargé par Henri IV de concilier tous les intérêts, tint à Beaucaire, le 12 du mois d'août 1594, une assemblée où se trouvèrent, d'un côté, le duc d'Épernon et quelques gentilshommes de son parti, et de l'autre côté, les députés du parlement et de l'union d'Aix. Montmorency, n'ayant pu rétablir la paix, ordonna, le 19, que les parties se pourvoiraient devant le roi, et que cependant par provision il y aurait une trève de trois mois, pendant laquelle chacune d'elles gar-

derait ses places. Le 9 septembre, les états-généraux se réunirent à Aix, et, après de longs débats sur la situation du pays, ils résolurent d'accepter cette trève.

L'archevêque Gilbert Génébrard, réfugié à Marseille, fesait tous ses efforts pour ranimer le feu de la ligue expirante. Saint-Roman, intraitable ligueur, réunissait à Salon un grand nombre de factieux. Arles, Berre et les Martigues restaient rangés sous les mêmes enseignes. A la demande de Charles Casaulx, ces villes envoyèrent des députés à Marseille. Tous ils promirent, sous la foi du serment, de ne point rompre la sainte union et de se prêter une mutuelle assistance. Mais leurs vaines clameurs, mais leurs efforts stériles ne servirent qu'à mettre leur faiblesse à nu. Les temps étaient bien changés. Cette cause avait perdu son crédit, sa puissance, son prestige sur l'esprit du peuple. Elle s'éteignait faute d'aliment, et il ne lui était plus donné de remuer par la tempête les flots qui tous les jours se calmaient davantage.

Casaulx se voyait sans cesse menacé par des conspirateurs pleins d'audace. Suivant une ancienne coutume, le viguier et les consuls de Marseille allaient, pendant les trois fêtes de Noël, se prosterner vers le soir devant le Saint-Sacrement exposé dans l'église des Prêcheurs. Deux moines dominicains, Brancoli et d'Atria, jetèrent sous les bancs du chœur un pétard qui devait faire

sauter Casaulx et Louis d'Aix lorsqu'ils seraient venus s'asseoir. Brancoli fit quelques confidences à son beau-frère nommé Bequet, et celui-ci mit Casaulx sur la voie de la conspiration tramée contre lui, mais à condition que Brancoli aurait la vie sauve. Ce moine reçut en effet son pardon; mais d'Atria et un marin convaincu de complicité furent pendus, leurs cadavres brûlés et les cendres jetées au vent (1).

Henri IV ordonna une prolongation de la trève entre les royalistes de l'union d'Aix et les troupes du duc d'Épernon. La nouvelle en fut portée en Provence le 5 janvier 1595. Des députés du parlement et de la capitale se rendirent à Brignolles pour la notifier au duc; mais celui-ci, profitant de la supériorité qu'il avait acquise, devint de plus en plus exigeant. Sa conduite excita dans la ville d'Aix une indignation générale. Le parlement convoqua les chefs de l'union royaliste, et cette assemblée délibéra de faire une guerre à mort au duc d'Épernon. De son côté, le duc, toujours plus ferme dans ses projets, prit le lieu de Gaubert, y massacra tous les soldats qui l'avaient défendu, fit raser le château de La Garde près de Draguignan, mit à feu et à sang le bourg de La Valette, ordonna au mestre de camp Belloc, capitaine gascon, de ravager le territoire de Toulon et d'y

(1) Gaufridi, t. II, liv. XV. — Hist. de Marseille, t. II, liv. V.

couper les oliviers. Ses ordres furent exécutés impitoyablement.

Le 4 mars, le parlement fulmina un arrêt contre le duc *fauteur des troubles et adhérant aux ennemis de l'état*. D'Épernon, poussé à bout, prit la résolution de se ranger du côté des ligueurs, et fit un traité d'aliance avec Mayenne qui déployait encore le drapeau de la révolte dans son gouvernement de Bourgogne. Sur ces entrefaites, de Carces alla mettre le siége devant Salon, toujours occupé par Saint-Roman. Il se rendit maître de la ville par surprise et força Saint-Roman de se réfugier au château. Vitelli, gouverneur de Berre pour le duc de Savoie, changea de système en voyant changer les circonstances. Il s'unit au duc d'Épernon, et prit les armes contre le comte de Carces dont il avait été l'ami jusques alors. Le parlement supplia Lesdiguières de venir défendre la Provence contre les ennemis du roi, et ce général, qui répondait toujours à l'appel quand on invoquait son dévouement et son courage, vola des frontières de la Savoie à Salon pour secourir le comte de Carces pressé d'un côté par la garnison du château dont il formait le siége, et de l'autre par l'armée du duc d'Épernon campée devant la ville. Il y jeta un renfort et retourna vers la Savoie où d'autres soins l'appelaient. D'Épernon, désespérant de prendre Salon, se retira précipitamment à Rognes pour défendre les places de sa dépendance que les

royalistes menaçaient. Après son départ, de Carces tourna toutes ses forces contre le château qui capitula le 27 avril. Saint-Roman sauta une muraille assez élevée, se cassa une jambe dans sa chute et put se traîner assez loin pour ne point tomber dans les mains de ses ennemis (1).

Le roi, mal affermi sur le trône, voulait user de tous les ménagemens compatibles avec sa dignité. Il envoya en Provence Dufresne, secrétaire de ses commandemens, pour s'informer de l'état des affaires. Ce commissaire eut une conférence avec le duc d'Épernon à Peyroles et le suivit jusqu'à Saint-Maximin. Là il lui déclara que l'intention de Henri IV était qu'il sortît de Provence, parce que ce prince en avait donné le gouvernement à un autre. D'Épernon répondit qu'ayant acquis un gouvernement difficile, aux dépens de sa fortune, au prix du sang de Lavalette son frère, de ses amis, de ses meilleurs soldats, il ne voulait pas l'abandonner, et qu'il plaçait toute sa confiance sur son bon droit et sur ses armes. Dufresne lui ayant dit que s'il n'obéissait pas promptement le roi viendrait en personne pour le punir de sa désobéissance: « Qu'il vienne, répliqua le duc transporté de fu-« reur, qu'il vienne, je lui servirai de fourrier, « non pour marquer les logemens, mais pour les « brûler sur son passage. » Cependant d'Épernon,

(1) Louvet, *loco citato*.

plus calme, signa une trève de deux mois. Dufresne, profitant de ce moment de paix, envoya un trompette à Casaulx et à Louis d'Aix, pour leur remettre des lettres d'Henri IV. Le trompette, rencontrant Louis d'Aix qui revenait à pied de sa maison des champs suivi de quelques amis, lui donna les lettres royales. A cette vue, d'Aix pâlit de colère; il ordonna que le trompette fût aussitôt pendu; mais, sur les représentations de ses amis, il se contenta de lui faire couper les oreilles (1).

Le roi fit prolonger la trève jusqu'au mois de novembre; mais les deux partis, ne pouvant rester dans les bornes de la modération, firent de temps en temps des courses toujours funestes à l'un des deux. De leur côté, quelques membres de l'église troublaient encore le pays par leur fanatisme insensé, et le parlement se vit obligé d'user de rigueur contre eux. Le roi nomma bientôt à l'archevéché d'Aix Hurault de L'Hôpital, plus connu sous le nom de Vallegrand. Mais les fureurs croissantes de Génébrard qui résidait toujours à Marseille obligèrent Henri IV de donner des ordres au parlement de Provence pour qu'on procédât contre lui selon les règles ordinaires. Les élémens d'accusation se présentèrent en abondance. Il fut prouvé que ce prélat était l'auteur d'un livre contre la monarchie; qu'il avait été l'un des membres les plus actifs du

(1) Gaufridi, *loco citato*.

Conseil des Seize à Paris; qu'il avait fomenté la rébellion à Aix et fait tous ses efforts pour que cette ville ne retournât pas sous l'obéissance royale. La Cour le bannit à perpétuité du royaume, avec défense d'y retourner, *à peine de la hart.* De plus, elle confisqua tous ses biens et condamna son livre aux flammes.

Au mois de septembre, Henri IV, vainqueur du duc de Mayenne au combat de Fontaine-Française, fit un voyage à Lyon, accompagné de sa cour, pour traiter avec le duc de Savoie et pour s'occuper des affaires de la Provence et du Dauphiné. Vallegrand, nouvel archevêque d'Aix, le comte de Carces, quatre députés du parlement, deux de la cour des comptes, le marquis d'Oraison, de Sainte-Croix, premier consul de la capitale, et l'assesseur Meynier de Saint Lambert se rendirent auprès du roi pour le supplier de mettre fin aux malheurs de la province. Le duc d'Épernon prit aussi la route de Lyon pendant que Henri IV en sortait pour aller dans la Picardie. Il rencontra à Valence le connétable de Montmorency, de Fresne, le marquis de Pisani et le seigneur de Roquelaure qui lui ordonnèrent, de la part du roi, de remettre son gouvernement à Charles de Lorraine, duc de Guise, fils du *Balafré.*

Le rappel du duc d'Épernon excita dans la ville d'Aix un contentement général. Quelques jours après, le cardinal d'Aquaviva, légat d'Avignon, fit

annoncer que la Cour de Rome venait de se réconcilier avec le roi, et cette heureuse nouvelle augmenta la joie populaire. La ville d'Arles ne tarda pas de se déclarer pour le bon Henri. Le consul Nicolas Jean, gagné par ce prince, n'attendait que le moment favorable pour se donner à lui, lorsque le seigneur de Beines et Robert Quiqueran de Beaujeu parurent avec une écharpe blanche dans l'église métropolitaine au milieu d'une foule considérable. Des cris de *Vive le Roi* retentirent de tous côtés, et le peuple, fatigué de la tyrannie des ligueurs, proclama sans obstacle l'autorité du monarque qui mettait son bonheur à fermer les plaies du pays. Le lendemain les consuls réunirent le conseil municipal, et l'on y résolut d'envoyer quatre députés à Henri IV pour lui prêter serment de fidélité. Pendant trois jours, sous un soleil brillant, la religion ajouta l'éclat de ses pompeuses cérémonies au spectacle des réjouissances publiques; et quand la nuit venait jeter son voile sur tant de scènes variées, la ville, gardant encore ses ornemens de fête, se montrait resplendissante de feux de joie et de lumières symétriques (1).

D'Épernon, abandonné de la plupart de ses partisans, ne céda pas à sa mauvaise fortune, et voulut prolonger une lutte désespérée. Pontevès-Buoux,

(1) Nostradamus, Honoré Bouche et Gaufridi, *loco citato*. — Saxi, *Pontif. Arelat.*

arborant l'étendard royal, rangea sous les lois d'Henri IV, Moustiers, Riez, Aups, Castellane. Le capitaine Boyer soumit Olioulles, le Bausset, Gémenos, Ceyreste, et fit crier *Vive le Roi* sur tous les lieux de son passage. En même temps, le duc de Guise entra en Provence avec cinq mille hommes d'infanterie et quatorze cents cavaliers. Lesdiguières fit aussi son entrée en qualité de lieutenant-général du nouveau gouverneur, pour pacifier plus tôt le pays. Il prit le chemin de Forcalquier, et de là il se dirigea vers Sisteron que les soldats du duc d'Épernon occupaient encore. Cette garnison se rendit sans opposer la moindre résistance. Grasse gémissait sous les violences d'un chef nommé Laplane qui la commandait au nom du duc de Savoie. Plusieurs capitaines placés sous ses ordres, Jean Claude, Jean Robert, Antoine Sufroin de Riez, César de Puymoisson, Granier et Sauvaire, formèrent un complot pour se défaire de ce tyran. Pendant que le duc de Guise s'approchait de la ville, Granier entra dans la chambre de Laplane, le tira par la barbe, et lui dit : *Compagnon, il faut mourir* (1). En même temps il lui donna deux coups de poignard dans la poitrine. Jean Robert le renversa la tête contre terre, et les autres conjurés le percèrent de mille coups. Ils se rendirent auprès des Consuls, lesquels parcoururent aussitôt la ville

(1) Gaufridi, *ibid.*

en criant *Vive le Roi*! et le duc de Guise qu'ils appelèrent y arriva aux acclamations du peuple entier. Il donna le commandement de la place à Pontevès-Buoux, et en sortit peu après pour continuer ses travaux.

Il entra dans la capitale vers le milieu du mois de décembre 1595. Le 18, il vint s'asseoir à sa place de gouverneur devant toutes les chambres du parlement assemblé, et l'avocat-général de Laurens prononça un discours sur les espérances de repos et de bonheur que la nomination du nouveau chef inspirait si justement. La cour enjoignit à tous les gascons de sortir de Provence, de remettre dans un délai de huit jours aux officiers du roi les places qu'ils occupaient, sous peine d'être poursuivis suivant toute la rigueur des lois. Elle ordonna en outre à tous les gentilshommes et gens de guerre de venir prêter serment de fidélité devant elle et de n'obéir dorénavant qu'au duc de Guise. Lesdiguières arriva à Aix à peu près en même temps que le gouverneur, et bientôt il en sortit pour soumettre les Martigues et Marignane. Ensuite il alla défaire dans le territoire d'Auriol un gros de cavalerie du duc d'Épernon. Lui et le duc de Guise poussèrent une reconnaissance jusque sous les murs de Marseille, et ne tardèrent pas à rentrer dans la ville d'Aix où les états-généraux devaient se réunir. L'assemblée vota des subsides pour l'entretien de six mille hommes de pied et de quinze cents chevaux

D'Épernon, toujours plus opiniâtre dans ses desseins, bien qu'il ne pût raisonnablement conserver aucune espérance de succès, se tenait enfermé dans Brignolles, et la haine des Provençaux s'accumulait sur sa tête. Un paysan, nommé Bergue, du lieu du Val, forma le projet d'attenter à sa vie, et ne craignit point d'exposer à la mort une foule d'autres personnes, pour satisfaire le sentiment de vengeance qui consumait son cœur comme une fièvre ardente. Il remplit deux sacs de poudre à canon, disposés de telle manière que lorsqu'on les délierait, une ficelle ferait partir un artifice qui s'y trouvait caché. La communauté du Val devait deux charges de blé au nommé Roger dans la maison duquel le duc avait son logement. Bergue vint lui annoncer qu'il était chargé d'acquitter la dette, et en effet il apporta les sacs à l'heure où d'Épernon se mettait à table. Il les plaça dans le vestibule, sous la salle où le duc allait diner, et contre un mur mitoyen qui soutenait le plancher de cette salle. Bergue sortit ensuite. Un peu plus tard, sachant que le duc était à table, il donna une pièce d'argent à l'un des valets du logis et le pria d'aller ouvrir un des sacs. En même temps, il s'éloigna en toute hâte; le valet, déliant le sac, tira la ficelle qui mit le feu à la poudre. L'explosion fit sauter le plancher en l'air, et tua beaucoup de monde. Le malheureux valet ne fut pas épargné. D'Épernon, retenu par une poutre, eut quelques meur-

trissures et la moitié de la barbe brûlée (1). Bergue courut à Aix publier la mort du duc qu'il croyait assurée, et le peuple reçut cette nouvelle avec des transports de joie, comme si son ennemi n'eût pas été victime d'une trahison infame, comme s'il fût tombé sous une arme courtoise. Passions aveugles des partis! Triste morale qui préfère l'utile à l'honnête ! Le peuple d'Aix fut bientôt détrompé sur la mort du duc d'Épernon; et ce seigneur dont le courage ne fesait pas défaut, mais qui ne voulait pourtant plus le prodiguer au service d'une cause perdue, désira trouver le moyen de sortir du pays, sans compromettre son caractère et sa réputation.

Lesdiguières, après avoir soumis à l'autorité d'Henri IV plusieurs places de la Haute Provence, revint à Aix pour faire vérifier par le parlement ses lettres de lieutenant-général. La cour demanda le consentement des états, à l'instigation du comte de Carces et du marquis d'Oraison qui aspiraient à la même place et la voyaient avec peine dans les mains d'un étranger professant la religion protestante. Lesdiguières fatigué des traverses qu'il essuyait sans cesse, dégoûté des intrigues qui s'agitaient autour de lui, retourna dans le Dauphiné où l'on savait mieux conserver le souvenir de ses services.

(1) Voyez tous les anciens historiens de Provence.

CHAPITRE XXVI.

1595 - 1610.

Le consul Casaulx se met sous la protection de l'Espagne. — Appréciation de ses projets et de sa politique. — Complot de Pierre Libertat. — Traité avec le duc de Guise. — Assassinat de Casaulx. — Entrée des troupes françaises à Marseille et soumission de cette ville. — Extinction de la Ligue, triomphe des Royalistes. — Le duc d'Épernon quitte la Provence entièrement pacifiée. — Brillant accueil fait à la reine Marie de Médicis. — Libre exécution de l'édit de Nantes. — Querelle entre le parlement et l'archevêque d'Aix. — Les Espagnols cherchent à s'emparer de Marseille — Supplice de Maurice de Lisle et du seigneur de Meyrargues. — Assassinat d'Henri IV. — Avènement de Louis XIII.

Il ne restait à l'ancien parti de la ligue que la ville de Marseille où Charles Casaulx maintenait sa domination indépendante, assisté par Louis d'Aix et toujours soutenu par la faveur du peuple. Comme toutes les forces du duc de Guise allaient se tourner contre lui, il sentit le besoin de recourir à l'assistance d'une puissance étrangère, et cette puissance ne pouvait être que l'Espagne, auxiliaire intéressée des ennemis d'Henri IV. Sur

la demande du consul marseillais, Jean-André Doria qui commandait une escadre de vingt galères sur les côtes d'Italie, en envoya quatre à Marseille avec quatre cents soldats, à la fin de décembre 1595. Quelques jours après, huit autres galères, portant mille hommes d'infanterie, entrèrent dans le même port. Déjà le docteur Mathieu Mongin, le notaire François Casaulx, frère du consul, et Nicolas David étaient partis pour l'Espagne, chargés de mettre Marseille sous la protection de Sa Majesté Catholique. Le roi d'Espagne les reçut avec bienveillance et les adressa au comte de Castel Rodrigo, l'un de ses secrétaires d'état. Le 20 janvier 1596 on rédigea les articles d'un traité portant qu'on ne souffrirait à Marseille d'autre culte religieux que le culte romain; que cette ville ne reconnaîtrait point l'autorité d'Henri de Bourbon; qu'elle ouvrirait ses portes aux armées du roi d'Espagne, et les fermerait à ses ennemis; qu'elle ne contracterait aucune alliance sans le consentement de la Cour de Madrid; qu'à ces conditions, le roi prendrait Marseille sous sa protection spéciale, lui fournirait de l'argent et des munitions de guerre, lui assurerait dans tous ses états la liberté du commerce (1).

Charles Casaulx voulait-il vendre sa ville natale aux Espagnols? De son vivant, cette accusation ne

(1) Gaufridi, liv. xv. — Voyez mon Hist. de Marseille, t. II, liv. v.

lui a pas été épargnée ; après sa mort on a voulu en souiller sa mémoire, et partout on la trouve sous la plume des historiens qui se copient les uns les autres, sans jamais se donner la peine d'examiner la question avec une impartiale philosophie, avec l'esprit d'une juste critique. Le texte du traité d'alliance entre Marseille et l'Espagne impose pourtant silence à tous ces accusateurs téméraires. Et d'ailleurs Casaulx n'avait-il pas déjà donné dés gages de patriotisme? N'avait-il pas défendu Marseille contre l'ambition du duc de Savoie? Pourquoi l'eût-il livrée aux Espagnols? Qui l'aurait appuyé dans cette trahison? Casaulx n'était à Marseille que l'organe d'un parti nombreux. Ce parti, nourri depuis long-temps dans des principes de démocratie et d'indépendance, ne pouvait pas se prendre tout à coup d'une passion ardente pour la domination étrangère.

Quelle était donc la politique de Charles Casaulx? Qu'attendait-il pour reconnaître le roi de France? La soumission de Mayenne? Mais ce chef, qui s'était réconcilié avec Henri IV, avait proposé au consul de Marseille de le comprendre dans le traité de paix. L'anéantissement de la ligue? Mais sa puissance tombait en poussière, et partout ses drapeaux s'inclinaient devant le monarque. Le consentement de la Cour Romaine? Mais Clément VIII tendait au roi une main bienveillante, lui donnait le nom de Fils Aîné de l'Église, et le

Vatican désarmé venait d'éteindre ses foudres. Encore une fois, que voulait donc Casaulx? Il savait que Marseille avait jeté jadis de l'éclat dans le monde, comme cité indépendante; que ses institutions républicaines lui avaient procuré bonheur, gloire, richesses, et il brûlait de la doter des mêmes lois, et il appelait de tous ses vœux le même régime populaire sous la protection de l'Espagne; car il avait compris qu'il fallait à la république nouvelle l'appui d'une puissance étrangère, et surtout d'une puissance maritime, pour la sûreté de son commerce et l'honneur de son pavillon. Ah! si Casaulx eût eu l'ame moins élevée, si les calculs de l'égoïsme avaient pu ébranler ses convictions généreuses, s'il avait fait à son intérêt et à son repos le sacrifice de ses pensées et de ses desseins, il aurait eu en abondance tout ce que cherche le commun des hommes avec une activité si inquiète. La fortune lui eût prodigué ses sourires et ses trésors. En foule les dignités, en foule les faveurs royales. La moisson eût été bien ample, parce que Henri IV n'employait pas toujours ses armes pour subjuger ses ennemis; il achetait souvent leur soumission, et certes il aurait chèrement payé l'obéissance de Marseille. Mayenne, avant son accommodement avec le roi, avait envoyé dans cette ville un magistrat nommé Étienne Bernard, pour présider une cour de justice indépendante du parlement d'Aix. Bernard fit à Ca-

saulx les propositions les plus séduisantes de la part du prince, et le consul les repoussa toujours avec une indignation vertueuse. Qu'il était beau dans son entêtement! Qu'il était fort dans sa foi politique! Les séductions les plus douces n'eurent point de prise sur lui, et ni les conseils de l'amitié, ni la voix suppliante du sang et de la nature ne purent ébranler son cœur. Le marquis d'Oraison, l'un des plus riches seigneurs de Provence, manifestait le désir de donner en mariage sa fille à Fabio, fils du consul marseillais, à condition que celui-ci reconnût Henri IV; et Fabio lui-même, jeune homme *de douce et gracieuse nature* (1), vint, les larmes aux yeux, embrasser les genoux de son père, le priant de ne pas prolonger une résistance qui l'exposait à tant de périls. Casaulx répondit à son fils avec bonté, mais il fut toujours inflexible. Il se croyait chargé d'une mission spéciale et voulait restaurer la liberté marseillaise. Il l'avait dit, il en avait fait le serment, et sa parole n'était pas un vain son perdu dans l'espace. Surgissent contre lui les ennemis les plus redoutables, éclatent sur sa tête les orages les plus furieux, il ne cheminera pas moins vers son but sans pâleur au visage, il ne se confiera pas moins aux chances de son entreprise, parce qu'il y tient plus qu'à la vie. Que voulez-vous, c'est naturel,

(1) Nostradamus, 8e partie.

car son projet est bien à lui. Il le caresse avec délice; il en fait sa passion, son orgueil, son idole. Que le succès couronne ses efforts, ou qu'il succombe dans sa tentative, advienne que pourra, il faut que son sort s'accomplisse.

Casaulx, pour montrer au public qu'il ne voulait à aucun prix de l'amitié d'Henri IV, fit brûler son image sur la place de la Bourse (1). Tous les partis qui s'étaient heurtés si long-temps dans la guerre civile, lui avaient donné des leçons de vengeance et d'inhumanité, et de ce côté-là il n'était pas meilleur que ses ennemis. Le fanatisme politique lui avait ôté comme à eux la conscience du bien et du mal. Comme eux il employa la terreur et les supplices; il souilla son drapeau par d'indignes excès. Il contraignit à l'exil une foule de compatriotes et fit confisquer leurs biens. De plus il ordonna de mettre à mort un malheureux vieillard qui avait fait un feu de joie à la nouvelle de l'entrée du roi à Paris (2). Cependant s'il était en butte à la haine de quelques-uns, il avait gagné l'affection du plus grand nombre, et le peuple l'aimait comme son tribun. Sa popularité parut surtout aux funérailles de sa fille. Le corps fut accompagné de trois cent quatre-vingt-neuf flambeaux et d'une multitude innombrable (3), réunie pour

(1) Nostradamus, *ibid.*

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

donner à son premier magistrat une marque d'estime et de sympathie.

Casaulx avait sous ses ordres une milice assez considérable, et des mousquetaires lui servaient de gardes du corps. Il était riche personnellement, et la confiscation des biens des royalistes émigrés augmenta les ressources de son parti. Il imposa quatre pour cent sur toutes les facultés mobilières et immobilières des habitans de Marseille. De plus il établit un droit de six pour cent sur toutes les marchandises et denrées, tant à l'entrée qu'à la sortie par mer et par terre (1). Son pouvoir ne s'étendait guère au-delà des murs de la ville; mais la mer était à lui, et le gouvernement d'Henri IV n'avait pas une seule barque sur la Méditerranée. La marine de Casaulx s'empara d'un bâtiment parti de Livourne, chargé de beaux meubles, d'argenterie et de bijoux que le grand duc de Toscane envoyait au roi de France, le tout estimé à cent quatre-vingt mille livres (2), somme considérable à cette époque.

Au nombre des amis de Casaulx et du viguier Louis d'Aix se trouvait en première ligne Pierre Libertat, né à Marseille, mais originaire de l'île de Corse. Cet homme avait gagné la confiance du premier consul et du viguier par ses complai-

(1) Hon. Bouche, liv. x, ch. IX, § XIV. — Nostradamus, *ibid.*
(2) *Ibid.*

sances, par son zèle et par ses chaudes protestations de dévouement. Comblé de leurs faveurs et nommé capitaine de la Porte Royale, il était devenu le confident intime de leurs plus secrètes pensées. Jamais ils n'auraient pu croire à son ingratitude, et pendant qu'ils l'accablaient de nouvelles bontés, de caresses nouvelles, l'infame calculait ce que leur mort pourrait lui rendre. Il communiqua son projet au notaire Geoffroi Dupré, secrétaire du conseil municipal, et celui-ci, qui ne valait guère mieux, l'approuva et promit de le seconder de tout son pouvoir. Ils associèrent à leur complot Ogier de Riqueti, Gaspard Séguin, Désiré Moustiers, Honoré de Rains, Jean Laurens, Jean Viguier, Jacques Martin et quelques autres qui se laissèrent séduire par l'appât des récompenses. Le capitaine Pierre Libertat leur adjoignit bientôt ses deux frères Antoine et Barthélemy, Balthasar d'Arvieu et Pierre Matalian, ses deux cousins germains. Les conjurés cherchèrent parmi les royalistes exilés de Marseille un homme qui pût avoir des rapports directs avec le duc de Guise par les troupes duquel la ville devait être replacée sous l'obéissance royale, et ils jetèrent les yeux sur l'avocat Nicolas de Bausset qui avait exercé pendant long-temps la charge de lieutenant à la sénéchaussée. De Bausset, connu par son attachement au trône, avait été jeté en prison par les ligueurs marseillais, s'en était évadé, et vivait à

Aubagne, attendant l'occasion d'être utile à sa vieille cause. Nul n'était plus capable de servir les conspirateurs. Geoffroi Dupré se rendit auprès de lui, et ils conférèrent tous les deux sur les moyens d'assurer la réussite de l'entreprise(1). De Bausset se chargea volontiers de s'entendre avec le duc de Guise. Il alla le voir à Aix vers la fin de janvier 1596, et dans cette première entrevue plusieurs plans furent successivement proposés pour surprendre Marseille, pour attirer le consul Casaulx hors des murs, pour le faire prisonnier, ou pour le tuer.

En même temps Libertat réchauffait à Marseille le zèle de ses amis et raffermissait leur courage. De Bausset suivit à Toulon le duc de Guise, et tout fut réglé le 10 février. Le duc s'engageait, sous le bon plaisir du roi, à maintenir les franchises municipales de Marseille, à n'y créer aucune imposition nouvelle, à y établir une chambre souveraine de justice, à accorder une amnistie à tous les anciens ligueurs, excepté à Casaulx, à Louis d'Aix et à leurs principaux adhérens. Le gouverneur de Provence promettait à Pierre Libertat, en récompense de ses services, la place de Viguier jusques au mois de mai 1597, la somme de cent soixante mille écus, le commandement de la Porte

(1) Deimier, Royale Liberté de Marseille, etc., seconde édition, p. 22.

Royale, celui du fort Notre-Dame-de-la-Garde et de deux galères, une terre de deux mille écus de rente, la jouissance de ce revenu jusqu'à la mise en possession de la propriété, une abbaye de quinze cents écus, les droits sur l'épicerie et la droguerie apportées par des vaisseaux étrangers, enfin plusieurs autres priviléges considérables. Le duc de Guise s'obligeait en outre à donner cinq mille écus au notaire Geoffroi Dupré, le consulat à Ogier de Riqueti, Gaspard Séguin et Désiré Moustiers, les fonctions d'assesseur à Nicolas de Bausset, la place de commandant de l'artillerie à Jean Viguier. D'Arvieu, Barthélemy Libertat et de Rains devaient être nommés capitaines de quartier. L'avocat Nicolas de Bausset, entremetteur de cette affaire, envoya le concordat à Geoffroi Dupré. Comme on le voit, il avait bien plaidé la cause des conspirateurs marseillais qui ne pouvaient guère espérer une plus belle récompense. Jamais plus riche prime n'avait été offerte à la cupidité intrigante.

Le duc de Guise continua d'avoir des intelligences dans Marseille par l'entremise de Nicolas de Bausset qui ne cessait de correspondre secrètement avec Dupré. Ces deux conjurés eurent même une entrevue au hameau de Saint-Julien, à une lieue de la ville, et le 17 février 1596 fut choisi pour l'exécution de l'entreprise. Ce jour-là, avant le lever du soleil, le marquis d'Oraison partit d'Aubagne pour aller se mettre en embuscade aux environs

de Marseille, en attendant que le duc de Guise, qui le suivait de près, y arrivât avec toutes ses troupes.

La veille de ce jour, Pierre Libertat et sept autres conspirateurs allèrent dans l'église des religieuses de Sion faire leur prière devant le Saint-Sacrement et *recommander leur affaire à Dieu* (1), car ils craignaient d'être découverts par la police de Charles Casaulx et de Louis d'Aix qui ne les auraient pas épargnés; et ils avaient résolu de leur percer le sein à coups de bonne dague, partout où ils les rencontreraient, soit que le duc de Guise se présentât sous les murs de la ville le jour fixé, soit qu'il n'y parût point. Dans la nuit du 16 au 17, le duc s'approcha des remparts, et Pierre Libertat envoya Honoré de Rains de l'autre côté du port, pour lui annoncer que Casaulx et Louis d'Aix ne fesaient aucun mouvement. Les royalistes ne doutaient plus du succès de leur entreprise, lorsqu'un Religieux Minime accourut tout essoufflé à Marseille et dit qu'il avait vu des soldats ennemis dans le voisinage de son couvent situé hors des murs. Louis d'Aix sortit aussitôt par la Porte Royale avec une compagnie d'arquebusiers pour faire une reconnaissance; mais il fut repoussé par un détachement français sous les ordres d'Alamanon qui le poursuivit jusqu'à la porte, et en même temps le canon de la ville tira sur ce détachement. Le duc

(1) Ruffi, Hist. de Marseille, t. I, liv. IX, ch. IV.

de Guise crut que tout avait échoué et se retira à la plaine Saint-Michel. De leur côté, les conspirateurs s'imaginèrent qu'il ne savait pas profiter de leur résolution et de leur zèle.

A la pointe du jour, Pierre Libertat s'était rendu à la Porte Royale, suivi de ses deux frères, de ses deux cousins, de Jean Laurens, de Jean Viguier, de Jacques Martin et de deux autres royalistes que l'histoire ne nomme pas. Il abattit le trébuchet de cette porte après la sortie de Louis d'Aix, lequel se trouva ainsi hors de la ville et se mit à courir autour des murailles. Heureusement pour lui, il vit, du côté de l'Arsenal, un pêcheur qui lui jeta une corde au moyen de laquelle il escalada le rempart. Charles Casaulx, retenu chez lui par une légère indisposition, ne s'était pas encore montré. Mais Libertat lui fit dire de venir en toute hâte, parce que les ennemis paraissaient, et le consul s'achemina vers la Porte Royale avec sa garde ordinaire.

Ici je vais laisser parler un auteur contemporain, aveuglé, il est vrai, par l'esprit de parti et par une prévention déplorable dans ses appréciations et ses jugemens, mais presque toujours véridique dans la narration des faits.

« Voici Casaulx qui arriva avec sa garde de
« mosquetaires et nombre de ses satellites et
« coupe-jarrets armés de cuirasses et d'armes
« d'haste. Et lors un soldat dict à Libertat : capi-
« taine, voici monsieur le consul Casaulx. A ce

« mot Libertat, mettant la main à l'épée, s'en
« vint droict à lui, et pour y aller il fallait qu'il
« passast au travers du gros des mosquetaires.
« Ainsi donc comme il les approchait pour entrer,
« celuy qui les conduisait le voulut arrester, et luy
« présenta la hallebarde. Mais Libertat lui donna
« un coup d'espée à la tête, et ne faisant plus au-
« cune estime de la mort ny de la vie de cestuy-là,
« il fendit la troupe des mosquetaires, qui estonés
« d'un accident si nouveau et inopiné, eurent
« néanmoins assez de résolution de le vouloir ar-
« rester par cinq mosquetades qu'ils luy tirèrent,
« desquelles aucune ne porta. Tellement qu'ainsi
« glorieux de courage et de l'heureuse destinée qui
« l'accompagnait pour son roy, ce valeureux Li-
« bertat s'avança, et s'approcha de Casaulx qui
« tout esblouy du bruict et de la fumée, ne savait
« bien discerner ce que c'estait. Et voyant venir
« ainsi Libertat avec l'espée au poing, il tira la
« sienne à demy hors du fourreau, et demanda à
« Libertat qu'est-ce qu'il voulait. Libertat lui res-
« pondit : il faut crier *Vive le Roi !* Et disant ces
« paroles, il donna un coup d'estoc à Casaulx et le
« perça d'outre en outre, et ayant redoublé ce
« coup, Casaulx cédant la vie et la force tomba
« sur ses genoux ; et comme, rallumé de quelque
« nouvelle ardeur d'espérance et de vigueur, il
« taschait de se relever, le jeune Barthélemy Li-
« bertat print une demi-pique, et luy en donnant

« dans le col le porta par terre. Et lors tous ses sa-
« tellites qui fesaient tant les rodomons, demeu-
« rèrent si perclus et saisis d'estonnement, qu'il
« n'y en eut pas un qui bougeast. Ains ils se lais-
« sèrent désarmer et ils eurent tout leur recours
« à fuir dans la ville (1). »

Et de suite les conjurés s'avancèrent vers le corps-de-gârde placé sur les remparts au-dessus de la Porte Royale. Jacques Martin jeta en bas dės murailles un factionnaire qui voulait faire résistance, et le commandant, tout étourdi par la mort de Casaulx, ordonna à ses soldats de déposer les armes. Libertat et sa petite troupe se logèrent dans ce poste. En même temps, Jean Viguier, voulant tromper les Espagnols sur la nature de la révolution qui se préparait et jeter ainsi le trouble parmi eux, se dirigea vers le port en criant : *Traîtres Castillans, vous avez tué le consul Casaulx, mais nous vous assommerons tous* (2). Il parcourut ensuite le quartier Saint-Jean, en brandissant une épée et poussant avec fureur ce cri : *Vive le Roi! aux armes!* Mais les royalistes n'osaient pas encore remuer, et personne ne répondit à son appel.

Louis d'Aix s'était posté à l'Hôtel de Ville où vinrent bientôt le joindre Fabio et Jérôme, fils de Casaulx, et quatre cents de leurs partisans. Plein

(1) Deimier, ouv. cité, p. 109 et suiv.
(2) *id.*, p. 117.

de résolution, il se mit à la tête de cette troupe et courut vers la Porte Royale pour y attaquer Libertat. Il la trouva occupée par le détachement français sous les ordres d'Alamanon, en fut repoussé en désordre, regagna l'Hôtel de Ville et chercha à s'y maintenir en fesant travailler à quelques barricades. Tous les cœurs se serraient de ce trouble confus, de cette anxieté cruelle qui les tourmentent à l'aspect d'une catastrophe. Tous les esprits flottaient en suspens comme ils flottent toujours devant un drame politique dont le dénoûment imprévu excite tour à tour la crainte et l'espérance. Cependant cinq cents royalistes, encouragés par la présence des soldats français, joignirent Libertat, les armes à la main et la cocarde blanche au chapeau. En ce moment terrible d'incertitude et d'épouvante, le président Étienne Bernard en robe, armé d'une demi-pique, un mouchoir blanc à l'entour de sa toque, accompagné de plusieurs habitans notables, alla de rue en rue pour exciter le peuple, aux cris multipliés de *Vive le Roi! vive la France!* Bientôt ces cris, qui retentissaient avec force à la Porte Royale, eurent de l'écho dans tous les quartiers, et Bernard se vit suivi de deux mille hommes. Louis d'Aix, Fabio et Jérôme Casaulx, ne pouvant résister à ce rassemblement et aux soldats d'Alamanon, abandonnèrent l'Hôtel de Ville. D'Aix trouva un refuge à l'abbaye Saint-Victor. Fabio et Jérôme se retirèrent au fort de Notre-

Dame-de-la-Garde. Le cadavre de leur malheureux père, tout souillé de sang et d'ordures, tout chargé d'imprécations et d'opprobres, devint l'affreux jouet d'une troupe d'enfans qui le traînèrent dans les rues. Ceux-ci lui enlevaient la moustache; ceux-là lui coupaient le nez, d'autres lui arrachaient les yeux, et tous prenaient plaisir à le rouler dans la boue. La populace que le consul fesait naguère mouvoir à son gré contre les royalistes, cette populace ignorante, cruelle, altérée de rapine, qui a toujours des applaudissemens pour les vainqueurs et des insultes pour les vaincus, pilla l'hôtel de Casaulx et celui de Louis d'Aix. L'effroi se répandit sur les galères espagnoles. L'amiral Doria, qui était venu en prendre le commandement, ordonna de mettre à la voile, et sa flotte, en sortant du port, essuya le feu de la tour Saint-Jean et des batteries placées sur le rivage.

Cette révolution si prompte et si décisive ne fut pourtant pas meurtrière, car elle ne coûta la vie qu'à Charles Casaulx, à trois de ses défenseurs, et à cinq ou six soldats du duc de Guise. Le même jour, le duc se présenta à la Porte Royale et y trouva le capitaine Libertat qui lui fit une courte harangue et le pria de jurer le maintien des priviléges municipaux de Marseille, *ainsi que tous les gouverneurs avaient accoustumé de faire*(1). De Guise

(1) Deimier, p. 141.

l'embrassa, l'appela le libérateur de sa patrie, prononça le serment, et entra dans la ville au milieu des cris de *Vive le Roi! vive le Duc! vive Libertat!* au son des cloches et des trompettes, au bruit des tambours et de l'artillerie. Six mille hommes, ornés d'une écharpe blanche, le suivirent processionnellement à l'église métropolitaine où le clergé chanta des prières solennelles. Le lendemain les réjouissances publiques continuèrent avec plus de bruit et plus de pompe encore. Des drapeaux blancs flottaient aux fenêtres, et partout les emblèmes de la royauté brillaient entourés d'hommages.

Le 20 février, une assemblée de quatre-vingts notables se tint à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du duc de Guise qui fit lire une déclaration par laquelle tous les fonctionnaires étaient destitués. Le gouverneur, conformément à ses promesses et sous le bon plaisir du roi, remit à Pierre Libertat le bâton de viguier, nomma consuls Ogier de Riqueti, Séguin et Moustiers, donna le chaperon d'assesseur à Nicolas de Bausset, et confia aux autres chefs de complot les fonctions convenues. Le lendemain on signala l'apparition, en pleine mer, de douze galères espagnoles venant de Barcelone et portant François Casaulx, Mongin et David, députés marseillais auprès de la cour de Madrid, de l'argent et douze cents hommes d'infanterie pour renforcer les troupes de Doria. Cette flotte, rencontrant celle qui fuyait de Marseille, rebroussa bien vite chemin.

Le duc de Guise alla observer du côté de Saint-Tropez les mouvemens du duc d'Épernon, après avoir laissé à Marseille le régiment de Monplaisir et celui de Mouy pour réduire l'abbaye de Saint-Victor où Louis d'Aix se maintenait encore, et le fort de Notre-Dame-de-la-Garde toujours occupé par les deux fils de Casaulx. Louis d'Aix, n'osant pas trop compter sur la fidélité de ses soldats dont il voyait le découragement, descendit avec deux de ses amis du haut des murailles du monastère, par le moyen d'une corde, durant une nuit orageuse. La garnison de l'abbaye arbora de suite le drapeau blanc, et les royalistes y firent entrer des troupes. D'Aix et ses deux compagnons allèrent demander un asile à Fabio et à Jérôme Casaulx qui ne voulurent pas les recevoir. Les trois fugitifs, livrés aux plus cruelles angoisses, errèrent dans les campagnes de Mazargues et parvinrent enfin à joindre dans un bateau de pêcheurs, en fesant force de rames, les galères espagnoles de l'amiral Doria qui les accueillit à son bord. Peu après, le fort de Notre-Dame-de-la-Garde tomba au pouvoir des royalistes. Un nommé Darbon, de connivence avec son fils que Libertat et les consuls avaient gagné, souleva la petite garnison de ce fort et chassa les deux Casaulx qui se réfugièrent à Gênes où ils terminèrent dans l'abandon une existence misérable (1).

(1) Gaufridi, t. II, liv. XV. — Deimier, p. 150 et suiv. — Mezeray, t. X, p. 72.

Le parlement d'Aix fit célébrer par des processions brillantes et par des feux de joie l'entière réduction de Marseille qui assurait la pacification générale. Henri IV, apprenant cette nouvelle par un courrier extraordinaire, fut si transporté d'aise qu'il s'écria, dit-on : *c'est maintenant que je suis Roi* (1). Au fait, la possession de Marseille était pour lui le plus heureux des événemens, car si les Espagnols s'étaient maintenus dans cette ville importante, ils en auraient fait un point d'appui pour fomenter des troubles en France. Henri IV écrivit le 6 mars aux premiers magistrats de Marseille une lettre flatteuse pour tous les habitans, et le même jour il écrivit en particulier à Pierre Libertat une autre lettre pleine d'éloges (2). Mais une chose dut plaire davantage à ce misérable. Ce fut la confirmation de toutes les récompenses stipulées par le duc de Guise. Seulement le roi réduisit à cent mille écus la gratification de Libertat, et c'était encore beaucoup trop. Quand l'histoire nous montre des assassinats politiques commis par le besoin d'une vengeance atroce ou par l'égarement d'un fanatisme impitoyable, nous sommes embarrassés pour juger, d'après les principes ordinaires de la morale, ces actes de fureur qui prennent leur source dans des circonstances exceptionnelles, et qui peu-

(1) Hon. Bouche, *ubi suprà.*

(2) Deimier, p. 163 et suiv. — Ruffi, t. I, liv. IX, ch. IV.

vent, après tout, très-bien s'allier avec la bonne foi et le désintéressement. Mais lorsque Libertat, devenu tout d'un coup souteneur de la monarchie après avoir été l'un de ses ennemis les plus forcenés, verse sans colère et sans haine le sang de son bienfaiteur, moyennant un gros salaire stipulé d'avance avec toutes les sûretés convenables, un jugement sévère ne peut se faire attendre, car il ne doit y avoir qu'une seule opinion pour flétrir à jamais une telle infamie, tant que l'honneur conservera parmi les hommes ses droits imprescriptibles. J'admets que le consul Casaulx ne poursuivait qu'une chimère dans ses projets hardis de réformation républicaine; qu'il était mal inspiré d'appeler à son aide des forces étrangères; qu'il fesait un mauvais calcul et s'exposait à de tristes mécomptes ; que Marseille gagna beaucoup à se soumettre à l'autorité royale. Mais Libertat n'en est pas moins un assassin digne de mépris. Son apothéose, vol fait à la vertu, parodie sacrilége des hommages publics qui ne sont dus qu'au patriotisme, insulte la justice, outrage la vérité, soulève toute conscience honnête; et pourquoi Marseille, ordinairement si avare de récompenses pour ceux de ses enfans qui versent dans son sein quelques rayons de gloire, n'a-t-elle pas renversé dans la boue une statue déshonorante (1) ?

(1) Libertat mourut à Marseille le 11 avril 1597, et le conseil

Nicolas de Bausset, Geoffroi-Dupré, Jean-Baptiste de Village, Vento des Pennes, François de Paulo et Pierre d'Hostagier, députés par le conseil municipal, se rendirent à Amiens pour présenter au roi les hommages de la ville. Henri IV leur donna deux audiences et ne cessa de leur prodiguer des marques de bonté. Il signa un édit qui garantissait la paisible jouissance de tous les priviléges communaux; déclarait qu'on n'exercerait à Marseille que la Religion Catholique; que la mémoire de tous les événemens, de toutes les opinions et de tous les votes, depuis le commencement des troubles jusqu'à la réduction de la ville, serait à jamais éteinte; enfin qu'on y établirait une chambre souveraine de justice, composée de dix conseillers, tirés du parlement d'Aix, sous la présidence d'un magistrat étranger, pour juger en dernier ressort tous les procès pendant un an. Sur la demande des députés de Marseille, le roi nomma président de cette compagnie nouvelle Guillaume du Vair, maître des requêtes et conseiller au parlement de Paris.

Toute la Provence était réduite à l'obéissance d'Henri IV, excepté la ville de Berre, encore occupée par une garnison piémontaise, et Brignolles, Saint-Tropez, Riez, Saint-Maximin, Hyères, Ma-

municipal, par délibération du 8 novembre de l'année suivante, lui fit élever une statue. C'est celle que l'on voit aujourd'hui à l'Hôtel de Ville, et que des imbéciles regardent comme l'image d'un grand homme.

nosque, Rognes, le Puy-Sainte-Réparade, St.-Paul-de-Durance, la tour de Beauvezer et celle de Thoramènes dont le duc d'Épernon continuait d'être maître. Les royalistes assiégeaient la citadelle de Saint-Tropez, et d'Épernon sortit de Brignolles avec cinq cents hommes pour secourir cette place. De son côté le duc de Guise, passant par Toulon et Pignans avec une forte colonne, prit, le 25 février 1596, la route du Luc pour devancer les ennemis, lesquels le voyant venir l'épée à la main, furent frappés d'une si forte épouvante qu'ils se mirent à fuir en désordre, jetant leurs armes et laissant leurs bagages. La plus grande partie se noya au passage de la rivière d'Argens, où quelques royalistes se noyèrent aussi, dans l'impétuosité de leur attaque. Honoré Alamanon, procureur du pays du parti d'Henri IV, et Saint-Marc de Chateauneuf, procureur du pays de la faction rebelle, furent du nombre des noyés. On assure que d'Épernon dit dans un mouvement de raillerie cruelle : *retirons-nous, la paix est faite ; les deux Procureurs du pays sont allés boire ensemble* (1). La citadelle de Saint-Tropez se rendit cinq jours après. Le 14 mars, de Roquelaure apporta au duc d'Épernon un ordre fulminant du roi qui le sommait de vider le pays. Le duc se déclara prêt à obéir si la province lui fournissait six cent mille livres à ti-

(1) Hon. Bouche, *ubi suprà.*

tre d'indemnité. Bien qu'il ne fût plus à craindre, on voulait se débarrasser de lui au plus vite, car on avait soif de repos, on n'avait pas la patience d'attendre. Le peuple, toujours crédule et superstitieux, croyait voir dans le ciel des signes menaçans, des présages sinistres. Une comète à longue chevelure fut aperçue roulant dans l'immensité de l'espace. Une pluie diluvienne inonda les campagnes, la neige les couvrit, la grèle les ravagea; et la foudre, déchirant les nues amoncelées avec un bruit horrible, frappa la terre à coups redoublés et jeta partout l'épouvante. Après tous ces fléaux de la nature et toutes ces scènes de deuil, survinrent des fièvres pernicieuses qui enlevèrent un nombre infini de personnes. Pour ne pas augmenter les misères publiques par la prolongation de la guerre on eut hâte de transiger avec le duc d'Épernon moyennant cinquante mille écus pour lui et trente mille pour ses capitaines, sommes qui devaient être payées à Lyon, dans un délai de deux années, sous la garantie personnelle de plusieurs négocians provençaux. A ces conditions, le duc d'Épernon sortit de Provence le 27 mai, après avoir fait démolir les forts occupés par ses troupes, et il y eut à Aix de grandes réjouissances. Il ne resta plus à réduire que la ville de Berre dont la garnison isolée n'était pas en état d'inquiéter la province.

Du Vair vint, le 14 décembre, présenter l'édit de création de la chambre temporaire de Marseille

au parlement d'Aix qui ne se décida à l'enregistrer qu'avec plusieurs modifications. Au mois de janvier 1597, les magistrats de cette chambre se rendirent à leur poste.

Les états-généraux de Provence furent convoqués à Aix pour le 25 février; mais le duc de Guise, changeant l'assignation du lieu et du jour, voulut qu'ils se tinssent à Marseille, le 11 mars, dans l'abbaye Saint-Victor. D'Esparron, premier consul procureur du pays, appuyé par tous ses collègues, se récria vainement contre l'irrégularité de cette innovation qui blessait, selon lui, les priviléges du corps de la province. Il eut beau dire que le gouverneur ne pouvait changer le lieu ni le jour assignés pour la tenue des états, lesquels d'ailleurs ne devaient jamais se réunir dans une ville des terres adjacentes. Le duc de Guise répliqua qu'il avait convoqué l'assemblée à Marseille par l'exprès comcommandement du roi qui ordonnait de plus que Du Vair en eût la présidence. Personne n'osa plus insister sur ce point. Les états généraux décrétèrent la formation du siége de Berre et la levée de onze cents hommes d'infanterie pour renforcer plusieurs garnisons provençales. Quelques députés des communes, en arrivant à Aix, tinrent une assemblée particulière dans l'hôtel du premier consul d'Esparron, et délibérèrent de faire des remontrances par lesquelles le roi serait supplié de maintenir dans toute leur étendue les priviléges du comté

de Provence et de sa capitale, et de ne plus permettre que les états-généraux fussent convoqués ailleurs.

J'ai déja dit que de Bausset de Roquefort, voulant conserver à la France le Château-d'If dont il avait le commandement, et le préserver des tentatives hostiles du roi d'Espagne et du duc de Savoie, s'était mis sous la protection du grand duc de Toscane qui lui avait envoyé quelques soldats florentins. De Bausset logea ces soldats autour du fort sans leur en permettre l'entrée. Le 20 avril, pendant l'absence du commandant, les Florentins égorgèrent les sentinelles, se rendirent maîtres des portes et firent la garnison prisonnière. Quel-jours après, Don Jean de Médicis, frère naturel du grand duc, parut dans la rade de Marseille avec quatre galères et une galiote, construisit un petit fort dans l'île de Pomègue, s'empara de plusieurs navires français et mit aux fers les équipages. Au premier bruit de cet attentat, le duc de Guise, montant sur un vaisseau, alla sommer Don Jean de rendre toutes ses prises; mais ce prince ne lui répondit que par un refus. Alors le gouverneur de Provence se mit de suite en mer avec deux galères et douze vaisseaux pour combattre les ennemis. Il les vainquit en plusieurs rencontres, cependant il ne put parvenir à reprendre le Château d'If et Pomègue. Le grand duc de Toscane, qui n'était point en guerre avec la France, disait les

avoir saisis comme nantissement d'une somme assez considérable que le roi lui devait. Ce différend ne put être vidé que le 9 du mois de mai 1598, par les négociations du cardinal d'Ossat, ambassadeur d'Henri IV à la Cour de Rome.

Sur la fin de la même année, la peste affligea Marseille, et quatre mille habitans succombèrent à la violence de ce fléau. La chambre souveraine de justice voulut se transporter à Aubagne, et crut devoir s'adresser au parlement d'Aix pour en obtenir l'autorisation. Mais comme son établissement exceptionnel était circonscrit dans la commune de Marseille, sa demande fut repoussée. Les magistrats de cette chambre sortirent pourtant de la ville, séjournèrent dans quelques maisons de campagne du territoire, y rendirent plusieurs arrêts, et retournèrent à Marseille lorsque la contagion eut disparu. Le 1er février 1599, en vertu des lettres-patentes du roi, la chambre souveraine dont les pouvoirs provisoires étaient terminés, fut réunie au parlement d'Aix (1) qui avait toujours vu son existence avec un déplaisir mêlé de jalousie.

La paix avait été conclue à Vervins entre Henri IV et Philippe II roi d'Espagne, le 2 mai 1598. Cette paix, désirée depuis si long-temps, fut publiée par le parlement d'Aix en audience solennelle, et toutes les villes de Provence la célébrèrent par des fêtes

(1) Œuvres de Guillaume Du Vair, p. 805.

publiques. Charles Emmanuel, duc de Savoie, se trouva compris dans le traité, grace aux efforts du marquis de Lullins, son ministre plénipotentiaire auprès de la Cour de France, et il s'obligea à restituer la ville de Berre à Henri IV. Achard, l'un des secrétaires de Charles Emmanuel, arriva en Provence au mois de juillet, pour intimer au gouverneur de Berre l'ordre de remettre cette place au duc de Guise. La garnison piémontaise en sortit aussitôt et se rendit par mer à Nice. Le 1er août, le duc de Guise s'achemina vers Berre, en reçut les clés au nom du roi de France et en donna le commandement à Paul de Fortia de Piles, déjà commandant du Château-d'If.

L'union d'Henri IV avec Marguerite de Valois, fille d'Henri II, avait été des plus malheureuses, et les deux époux obtinrent du Pape qu'il en prononçât la nullité. Le 5 octobre 1600, le roi épousa par procureur, à Florence, Marie de Médicis, fille du grand duc de Toscane et de l'archiduchesse d'Autriche. Le 3 novembre, les galères florentines amenèrent à Marseille la nouvelle reine de France, accompagnée de la grande duchesse de Florence sa tante, de la duchesse de Mantoue sa sœur et de don Antonio son frère. Elle fut reçue, en descendant à terre, par le connétable de Montmorency, le chancelier de Bellievre, les ducs de Nemours et de Ventadour, le gouverneur de Provence, les cardinaux de Joyeuse, de Gondy, de Givri et de

Sourdis, la princesse Anne d'Est, Catherine de Clèves, et plusieurs autres personnages de distinction que le roi avait envoyés au-devant de sa nouvelle épouse. La galère de Marie de Médicis excita l'admiration publique par la richesse de ses ornemens. Cette jeune princesse ne partit de Marseille que le 16 novembre, suivie d'une cour nombreuse et brillante. Par les soins du gouverneur, du parlement et de la cour des comptes, elle fit à Aix une entrée triomphante. Le lendemain elle en sortit, et les procureurs du pays l'accompagnèrent jusqu'à Avignon.

Les protestans français avaient obtenu par l'édit de Nantes, liberté entière de conscience, exercice public de leur culte dans plusieurs villes, faculté de posséder toute sorte d'emplois, places de sûreté, subvention annuelle de quarante-cinq mille écus pour l'entretien des ministres. C'était plus que ce qu'ils espéraient, plus que ce qu'on leur avait jamais accordé, car les anciens édits les rendaient inadmisibles aux charges de judicature et de finance. Au mois de février 1601, de Mesmes des Arches, conseiller au parlement de Paris, et de Sade de la Goy, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, arivèrent à Aix pour assurer la pleine exécution de cet édit célèbre. Ils fixèrent les lieux où l'on pourrait se livrer sans obstacle à l'exercice de la religion réformée. Ces lieux étaient Manos-

que, Velaux et le Luc (1). Le parlement d'Aix n'entrava d'aucune manière la mission des deux commissaires royaux.

Plusieurs fois des différends s'étaient élevés entre cette cour et Valegrand, archevêque d'Aix, auquel on reprochait un caractère altier, une humeur turbulente. Leur animosité dégénéra bientôt en violence, et voici à quelle occasion : un prêtre d'Arles, fesant gémir les mœurs et la nature, commit le crime de Sodome. L'autorité ecclésiastique le condamna à une prison perpétuelle et à quelques pénitences ; mais la chambre tournelle, beaucoup plus sévère, prononça contre lui la peine de mort. Pour exécuter l'arrêt, elle demanda à l'archevêque d'Aix de dégrader ce prêtre indigne, selon l'usage en pareille circonstance. Valegrand s'obstina dans son refus, et força la cour de passer outre à l'exécution, bien que le criminel n'eût pas été dépouillé de son caractère sacré. Alors l'archevêque défendit à tous les confesseurs d'absoudre aux fêtes de Paques qui approchaient, les membres de la tournelle dont il donna la liste, parce que, suivant lui, ils avaient encouru l'excommunication majeure en fesant mettre à mort un oint du Seigneur.

Le parlement se réunit aussitôt en audience

(1) En 1663, ensuite de divers arrêts du conseil d'état, on ajouta à ces trois lieux ceux de Seyne et de Mérindol.

extraordinaire, appela les confesseurs à sa barre, reçut leur témoignage, et le procureur-général interjeta appel comme d'abus de l'ordonnance du prélat. Mais avant de statuer sur cet appel, la compagnie envoya deux de ses membres à Valegrand pour l'exhorter à révoquer sa défense d'absolution. Ce ménagement fut inutile, et l'archevêque ne se montra que plus obstiné. Le 5 mai 1601 le parlement rendit un arrêt par lequel l'archevêque reçut l'ordre de révoquer ses défenses, sous peine d'être procédé contre lui, comme infracteur des lois du royaume. Cet arrêt sévère mais juste ne put vaincre l'obstination de l'archevêque d'Aix qui ne donna qu'une déclaration incomplète, et la cour se vit obligée de rendre un second arrêt. Cette fois le prélat, au bout de sa résistance, fit la réparation exigée.

Les Espagnols étaient en paix avec la France depuis le traité de Vervins. Cependant ils n'avaient pas perdu l'espoir de troubler le royaume, et ils tentèrent de s'emparer de Marseille par trahison, n'osant rien entreprendre à force ouverte. Maurice de l'Isle, marseillais des plus notables, réfugié en Espagne depuis la mort de Casaulx dont il avait été le chaud partisan, entretenait des intelligences avec le comte de Fuentes, gouverneur du Milanais, qui devait mettre une flotte à son service, au moment de l'exécution du complot. De l'Isle se flattait d'avoir conservé assez d'influence

dans sa ville natale pour réussir dans ses desseins. Il fit plusieurs voyages à Marseille, y fut enfin saisi en l'année 1601, et se vit accablé des preuves de son crime qu'il expia par un supplice cruel, car on l'écartela sur une place publique. Cet exemple de sévérité n'intimida pas un autre conspirateur, beaucoup plus haut placé dans l'ordre social. C'était le seigneur de Meyrargues, l'un des premiers gentilshommes de Provence. Allié du duc de Montpensier et du cardinal de Joyeuse, il avait été procureur du pays et commandait alors deux galères dans le port de Marseille. Gagné par les Espagnols on ne sait trop comment, il médita de leur livrer la ville. Ses imprudences attirèrent sur lui les plus graves soupçons, et pendant que l'on surveillait sa conduite, il fut député à la cour par l'assemblée des trois états, pour y suivre une affaire de finance, avec Honorat de Porcioux, consul d'Aix, de Modène, consul de Tarascon, de Chervas, consul de Sisteron, et Archimbaud, consul de Pertuis. La Varenne, gouverneur d'Angers, chargé d'épier les démarches du seigneur de Meyrargues, connut bientôt ses liaisons avec Don Balthasar de Zuniga, ambassadeur d'Espagne. Dans la nuit du 5 décembre 1605, il le surprit enfermé avec le secrétaire d'ambassade, et les fit saisir tous les deux par le lieutenant du grand prévôt. Le secrétaire fut bientôt élargi sur la demande de Balthasar de Zuniga. Quant au seigneur de

Meyrargues, Henri IV manifesta l'intention de ne le faire condamner qu'à un emprisonnement perpétuel, en considération de ses hautes alliances. Mais le duc de Montpensier et le cardinal de Joyeuse prièrent eux-mêmes le roi de ne pas interrompre le cours de la justice et de laisser la vindicte des lois s'appesantir sur le coupable. Par arrêt du parlement de Paris, Meyrargues fut décapité en place de Grève, et son corps, mis en quartiers, fut appendu aux quatre principales portes de Paris. Sa tête, portée à Marseille, resta exposée aux regards du public, au bout d'une perche, sur la Porte Royale. Le même arrêt confisqua tous ses biens; mais le roi en disposa en faveur de la veuve et du frère du condamné (1).

La paix régnait dans le royaume entier; l'amour des peuples entourait Henri IV; on ne cessait de bénir sa justice, sa sagesse et sa bienfaisance, lorsque ce bon prince expira le 14 mai 1610, au milieu de sa Capitale, sous le couteau de Ravaillac qui respirait encore le fanatisme de la ligue. Par les soins et par les mesures que sut prendre le duc d'Épernon, comblé de toutes les faveurs du monarque depuis la perte de son gouvernement de Provence, le parlement de Paris déclara régente la reine Marie de Médicis pendant la minorité de Louis XIII. Cette princesse se hâta d'envoyer

(1) Hon. Bouche, *loco citato.*

des députés aux autres cours souveraines du royaume pour leur porter l'affreuse nouvelle. La Verdière, gentilhomme provençal, qui se trouvait à Paris, reçut commandement d'aller à Aix en toute diligence pour annoncer au premier président Du Vair la perte immense qu'on venait de faire. Le duc de Guise était alors absent, et durant l'absence du gouverneur le parlement avait lui-même le gouvernement de la province, selon les anciennes coutumes. Du Vair fit de suite appeler tous les présidens de la compagnie, les pria de tenir la nouvelle secrète, écrivit à tous les commandans de place, à tous les chefs de police, de veiller au maintien du bon ordre, et invita tous les gentilshommes voisins de la ville d'Aix à s'y rendre aussitôt. Après avoir rempli ces premiers devoirs, Du Vair convoqua l'assemblée des chambres, leur fit lire la lettre de la reine, et reçut de tous les magistrats le serment de fidélité au nouveau souverain. Il ordonna ensuite d'introduire dans la grand'salle les consuls-procureurs, les principaux gentilshommes et les notables de la Capitale, leur adressa des paroles touchantes, interrompues par des sanglots, et reçut aussi leur serment. La douleur peinte sur tous les visages, les larmes coulant de tous les yeux firent l'éloge du bon Henri IV, bien plus éloquemment que tous les discours. Le peuple, triste et silencieux, couvrait la place du Palais et les rues voisines. Par

ordre du premier président, les huissiers paraissant aux fenêtres de la grand'salle, crièrent trois fois d'un ton lugubre : *Peuple, le roi est mort, notre bon roi est mort.* Puis reculant de quelques pas et revenant encore aux fenêtres, ils poussèrent cet autre cri : *Vive le roi Louis XIII, fils d'Henri IV, roi de France et de Navarre, comte de Provence, Forcalquier et terres adjacentes, longuement et heureusement régnant!*

La cour commit un président, un conseiller et un membre du parquet, pour aller dans l'Hôtel de Ville recevoir le serment des habitans d'Aix. Elle envoya aussi des députés à Marseille et à Arles pour y remplir la même mission. Quelques jours après, un procureur ayant apporté de Paris des vers injurieux au roi défunt et à la régente, les répandit dans la ville. Le parlement le condamna aux galères perpétuelles et à l'amende honorable, une torche à la main et la corde au cou. Si l'on voulait ainsi rendre hommage à la mémoire d'Henri IV, on ne pouvait pas s'y prendre plus mal, car c'était peu connaître son noble cœur où la clémence avait un sanctuaire. La loi manque son but et cesse d'être respectable lorsqu'elle ne proportionne pas la peine au délit, la réparation à l'offense. Qui donc pourrait se confier dans une justice fardée de colère?

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS

DANS LE TROISIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE.

HISTOIRE

DE

PROVENCE.

HISTOIRE

DE

PROVENCE,

PAR

AUGUSTIN FABRE.

Le feu de cette nation ingénieuse s'étend à tout, à la fortune, au plaisir, à la gloire.

RAYNAL, *Hist. du Parlem. d'Anglet.*

TOME QUATRIÈME.

MARSEILLE,
FEISSAT AINÉ ET DEMONCHY,
Rue Canebière, n° 19,
MARIUS LEJOURDAN,
Boulevart des Parisiens, n° 52,
ÉDITEURS.

1835.

HISTOIRE

DE

PROVENCE.

CHAPITRE XXVII.

1610 et temps antérieurs.

Situation de la Provence au seizième siècle. — L'ingénieur Adam de Crapone et ses travaux. — Autres Provençaux qui se sont distingués dans le même siècle. — Malherbe à Aix. — Réunion littéraire qu'il y préside. — Université d'Aix. — Chaires diverses. — L'imprimerie en Provence. — Son établissement à Aix, à Marseille, à Arles et à Toulon. — Esprit de famille. — Superstitions populaires. — Le vicaire Louis Gaufridy et Magdeleine de Mandols. — Leur procès devant le parlement d'Aix. — Dégradation et supplice du Vicaire. — Influence morale de cette cause célèbre.

La Provence, au seizième siècle, fut bien tourmentée, fut bien malheureuse. L'invasion du connétable Charles de Bourbon et celle de l'empereur Charles-Quint la mirent dans un triste état de faiblesse et de dénuement. Les guerres civiles qui

vinrent ensuite lui firent plus de mal encore et l'appauvrirent de toute manière, tout en donnant aux caractères individuels leur énergie la plus active et la plus puissante. Dans ces jours à jamais néfastes, où les idées du juste et du beau brillaient et s'effaçaient tour à tour, où le vrai et le faux tendaient à se confondre, où le vice paraissait sans masque et le crime souvent sans remords (1), où l'esprit de persécution s'alliait avec la bonne foi, avec toute l'ardeur des croyances, le désordre passa dans l'administration et dans les mœurs; le commerce perdit ses encouragemens, l'industrie fut paralysée, l'agriculture végéta, tous les arts qui fleurissent à l'ombre de la paix languirent dans un misérable abandon.

Le bruit des armes, la fureur des partis et le malheur des temps ne purent pourtant pas empêcher l'exécution de quelques entreprises utiles, au premier rang desquelles il faut placer le canal de Crapone, qui porte à juste titre le nom de son auteur. Adam de Crapone, issu d'une famille originaire de Pise, naquit à Salon, et s'appliqua de bonne heure à l'étude des mathématiques et de l'architecture hydraulique, où il déploya les talens les plus rares. Le désir d'être utile à sa ville natale lui fit entreprendre le canal d'arrosage qui a ferti-

(1) Saint-Marc Girardin, Tableau de la Littérature Française au XVI[e] siècle.

lisé le pays; augmenté sa population et multiplié ses richesses. Ce canal fut commencé en 1557 et terminé dans l'espace de trois ou quatre ans. C'est le plus ancien ouvrage de ce genre qui ait été exécuté en France. Henri II en donna les eaux à Crapone en forme de fief; mais cet ingénieur célèbre les vendit à des prix très-modérés. Crapone conçut la pensée de joindre les deux mers en unissant la Saône à la Loire par un canal qui aurait traversé le Charolais. Cette entreprise commencée par Henri II fut abandonnée à la mort de ce prince, et remplacée sous Henri IV par le canal de Briare. Adam de Crapone forma aussi le projet du grand canal de Provence, qui devait porter les eaux de la Durance depuis le rocher de Cante-Perdrix au-dessus de Peyroles, jusqu'à l'étang de Berre, en passant par la ville d'Aix; projet repris sous Louis XIII et Louis XIV, agrandi et remis en activité dans le 18e siècle, puis abandonné faute de fonds. Les habitans de Fréjus ayant demandé un homme instruit pour dessécher les eaux qui croupissaient autour de leurs murs et infectaient les airs de miasmes méphitiques, Crapone fut envoyé pour diriger ces travaux. On l'employa aussi dans le comté de Nice à des ouvrages d'utilité publique. Henri II, qui le préférait aux étrangers que Catherine de Médicis avait appelés en France, l'envoya à Nantes pour y démolir une citadelle commencée sur un mauvais terrain. Il fut empoisonné par les

premiers entrepreneurs de cet ouvrage, à l'âge de quarante ans (1).

Dans le même siècle plusieurs auteurs provençaux fixèrent l'attention de leurs contemporains en suivant diverses carrières. La gloire, qui leur prodiguait alors ses sourires, a cessé d'être leur partage, et la célébrité s'est retirée d'eux. Arrière pourtant nos dédains! nous qui sommes si fiers de nos raffinemens sociaux et de nos trésors intellectuels, nous n'avons sur ces hommes que l'avantage d'être venus plus tard au monde. Notre mérite n'est qu'une affaire de temps. Si nos yeux se sont ouverts au flambeau d'une civilisation haute et brillante, eux eurent le malheur de naître dans une époque de tâtonnemens et d'essais.

Honoré Rambaud, maître d'école à Marseille où il était né de parens honnêtes, professa avec distinction l'enseignement de la grammaire française et publia un Traité sur l'Orthographe (2). On trouve dans ce livre des aperçus très-vrais, des réflexions très-judicieuses qui tendent à retrancher de l'alphabet les lettres inutiles, à simplifier la syntaxe et la bonne manière d'écrire.

(1) Hist. des Hommes Illustres de la Provence, par une société de gens de lettres. Marseille 1786. — Emério David, Biographie Universelle, t. x.

(2) Ce traité est intitulé : *Déclaration des abus que l'on commet en écrivant, et le moyen de les éviter et représenter naïvement, ce que jamais homme n'a fait.* Lyon 1578.

Quiqueran de Beaujeu, de la ville d'Arles, cultiva avec quelque succès les mathématiques, la botanique, les belles lettres et surtout la poésie. Il composa un ouvrage intitulé *de Laudibus Provinciæ*, qui fut suivi d'un poème latin sur le passage d'Annibal dans les Gaules. Sa réputation lui attira les faveurs de la cour et il fut pourvu de l'évêché de Senez, n'ayant encore que vingt ans. André de Laurens honora aussi la ville d'Arles où il vit le jour. Après avoir étudié la médecine à Montpellier, il y devint professeur, et fut ensuite nommé premier médecin d'Henri IV. Fort savant dans son art, il fit en latin, entre autres ouvrages, un bon Traité d'Anatomie qui a été traduit en français.

Antoine d'Arène, si connu sous le nom d'*Antonius Arena*, né à Solliés, mais fixé à Saint-Remy où il exerçait les fonctions de juge, se rendit fameux par ses vers macaroniques. Le plus remarquable de ses ouvrages est un poème burlesque sur l'invasion de l'empereur Charles-Quint en Provence. Ce poème eut un succès prodigieux.

Jean de Pena, du bourg de Moustiers, était d'une famille noble établie à Aix. Envoyé à Paris pour y faire ses études, il fut disciple de Ramus et se rendit habile dans les langues savantes. Il professa la philosophie et les mathématiques au collége royal de Paris, travailla beaucoup sur Euclide dont il traduisit en latin la Catoptrique, et mit à la tête de cette traduction une préface curieuse.

Le dominicain Esprit Rotier, né à Aix, fut réputé profond théologien. Il composa plusieurs ouvrages de controverse, les uns en français, les autres en latin.

Henri IV demandait un jour au cardinal du Perron, poète fameux alors, et maintenant inconnu, s'il composait encore des vers. « Depuis que Votre « Majesté, répondit-il, m'a fait l'honneur de « m'employer dans ses affaires, j'ai renoncé à cet « amusement. Mais d'ailleurs il ne faut plus que « personne s'en mêle, après un gentilhomme de « Normandie établi en Provence, nommé François « de Malherbe, qui a porté la poésie à un si haut « point que nul n'en peut approcher. » En 1579, Malherbe avait suivi à Aix, en qualité de secrétaire, le prince Henri d'Angoulême, gouverneur de Provence, lequel, s'il faut en croire un historien (1), *était fort docte et savant aux langues, ami de la poésie et des arts, si bien que toute sa maison estait une continuelle et universelle académie.* Le créateur de notre versification lyrique, l'écrivain qui

Le premier en France
Fit sentir dans les vers une juste cadence (2),

aimait à s'entourer de quelques hommes d'étude

(1) César Nostradamus, 7e partie.

(2) Boileau, Art Poétique.

qui formèrent une société littéraire que l'on peut regarder, sous certain rapports, comme le germe de l'académie francaise. Jean de la Cépède, premier président de la cour des comptes, Fauchet, président au Parlement, Galaup de Chasteuil, Joseph de Mazargues, Boniface de la Molle, Marc-Antoine de Cadenet et François Dupérier étaient les principaux membres de cette société paisible au milieu de tous les désordres publics, de toutes les passions déchaînées par la fureur des controverses, en ces jours déplorables où deux christianismes différens, rangés sous des bannières ennemies, allaient se ruant l'un sur l'autre, rivalisant ensemble de barbarie et d'intolérance. Le président Fauchet publia un discours *sur les armes et les bâtons des anciens chevaliers*. Galaup de Chasteuil se distingua par ses études historiques et par ses recherches sur les antiquités de la ville d'Aix; il livra aussi au public un recueil de poésies. Les autres membres de la réunion montrèrent à leur tour du goût pour les lettres et les sciences. Dupérier avait une fille adorée qui *vécut l'espace d'un matin*, et Malherbe s'empressa d'adresser à son inconsolable ami ces stances admirables, naturelle expression des plus purs sentimens, ces stances que tout le monde sait par cœur parce qu'elles jouissent de la popularité du génie. En 1581, Malherbe épousa à Aix la fille de Louis de Coriolis, président au Parlement de Provence, et ce poète,

si bien fait pour jouir du bonheur domestique, fut abreuvé de cuisans chagrins. Une fille, âgée de cinq ans, mourut entre ses bras. Un fils digne de son amour fut tué en duel par un gentilhomme provençal nommé Fortia de Piles. Les habitans d'Aix regrettèrent vivement ce jeune homme (1) qui annonçait, dit-on, d'heureuses dispositions pour la poésie. Malherbe était alors âgé de soixante-douze ans. Ce malheureux vieillard, accablé de douleur, brisé de désespoir, ne pensa plus qu'à venger la mort de son fils, et parut embrasé des feux de la jeunesse. Il se préparait à envoyer un cartel au meurtrier, lorsque ses amis essayèrent de lui remontrer l'inégalité d'un pareil combat: « Comment, à soixante-douze ans, lui dirent-ils, « voulez-vous exposer votre vie contre un adver- « saire qui n'en a que vingt-cinq?—C'est à cause « de cela que je veux me battre, répondit ce père « désolé. Ne voyez vous pas que je ne hasarde « qu'un denier contre une pistole? »

Malherbe renonça au duel sans renoncer à sa vengeance. Il poursuivit jusques aux pieds du trône le meurtrier de son fils et fit parvenir à Louis XIII une supplique accompagnée d'une de ses odes les plus connues (2). Des amis communs

(1) Lettre de Malherbe à Louis XIII, à l'occasion de la mort de son fils.

(2) Donc un nouveau labeur à tes armes s'apprête :
Prends ta foudre, Louis, etc.

s'efforcèrent de le calmer et de terminer l'affaire moyennant une indemnité de dix mille écus. Malherbe repoussa d'abord cette offre avec une indignation mêlée de mépris; mais enfin il céda à des sollicitations redoublées, et il n'accepta la somme que pour l'employer à la construction d'un mausolée en l'honneur de celui dont il pleurait la perte. La mort ne lui permit pas d'exécuter ce projet pieux (1).

L'instruction publique avait toujours à Aix son siége principal, et l'université, alors calme et prospère, avait eu ses jours de malheur. L'invasion du connétable Charles de Bourbon et celle de l'empereur Charles-Quint interrompirent le cours des études, et la jeunesse provençale fut obligée d'aller chercher des leçons dans des colléges plus ou moins éloignés (2). Les états de la province s'efforcèrent de porter remède aux maux cruels de cette guerre. En 1540 ils pourvurent aux dépenses de l'université, et deux ans après ils demandèrent que l'on désignât dans chaque collégiale un théologal pour propager l'instruction. La ville d'Aix, *voulant remettre l'Université en sa première splendeur, laquelle estait esteinte*, fonda, en 1568, deux chaires de médecine et deux nouvelles chaires

(1) Léon Thiessé, Essai sur la vie et les ouvrages de Malherbe.

(2) A Avignon, à Tournon, à Lyon. — Documens des Archives de la ville d'Aix.

de droit, à condition que la nomination des professeurs appartiendrait au conseil municipal. Ce conseil mettait au concours les chaires vacantes, et recevait le serment des professeurs qui jouissaient des plus grands priviléges.

Les états de 1571 créèrent une chaire de théologie à Aix. Mais les dissensions civiles et les guerres religieuses ralentirent de nouveau la marche des études. Les états vinrent encore au secours de l'instruction publique, et ils établirent en 1601 un impôt particulier pour subvenir aux dépenses de l'université. Peu après ils demandèrent au roi l'établissement d'un collége. Henri IV, considérant que la jeunesse de la province était obligée de *rechercher l'instruction des bonnes lettres et sciences au loing*, créa par son édit du mois d'octobre 1603 le collége royal de Bourbon auquel il attribua les immunités et les honneurs dont jouissaient les autres grands colléges du royaume. Dès ce moment, l'ancienne université d'Aix demeura chargée, comme auparavant, de l'enseignement des sciences et du droit, et le collége eut celui de la philosophie et des belles lettres (1).

L'imprimerie ne s'établit que fort tard en Provence (2). Pendant long-temps les cours souve-

(1) Antoine Henricy, Notice sur l'ancienne Université d'Aix.

(2) L'imprimerie, inventée vers l'année 1430 à Harlem, en Hollande, par Laurent Coster, et perfectionnée par Jean Gensfleisch,

raines, l'administration provinciale et les principaux conseils de ville fesaient imprimer leurs actes soit à Avignon, soit à Lyon, et ces ouvrages paraissaient sous les noms des libraires d'Aix. L'église métropolitaine de Saint-Sauveur et les cathédrales des autres villes de la province employaient aussi les presses de Lyon pour l'impression de leurs bréviaires, et c'est à celles d'Avignon que les particuliers livraient leurs œuvres. En 1557, Pierre Roux imprima dans cette ville les Statuts et Coutumes de Provence, par Masse.

Enfin le conseil municipal d'Aix, désirant y établir l'art typographique, fit un accord, en 1572, avec Louis Barrier, imprimeur d'Avignon. Barrier n'exécuta point cet accord, on ne sait par quel motif. Mais Pierre Roux dont je viens de parler s'engagea en 1574 envers les consuls à transporter son imprimerie à Aix aux mêmes conditions qui avaient été arrêtées avec Barrier. En 1575, Roux publia le *Traicté de l'Église de Dieu contre les Calvinistes*, par Jehan Pelicot, conseiller au siége d'Aix, et c'est probablement le premier livre imprimé en Provence. Aix se trouva dépourvu d'im-

dit Guttemberg, de Mayence, fut établie à Paris en 1470 par quelques hommes zélés pour la propagation des lumières, lesquels firent venir quatre imprimeurs étrangers. Ceux-ci placèrent leurs presses au Collége de la Sorbonne.

Voy. l'Histoire de Paris par Dulaure, t. III, p. 368 et suiv.

primeur depuis 1587 jusqu'à 1594. Au mois de juillet de l'année suivante, les consuls rétablirent l'imprimerie et la soutinrent par des libéralités. Jean Courraud fut nommé imprimeur de la ville avec des gages fixes et on lui donna un logement dans le collége royal de Bourbon. Il publia en 1596 la *Guisiade Provençale* de Meirier, ouvrage contre la ligue. Mais n'ayant pas rempli ses engagemens avec l'administration, soit à cause de son incapacité signalée par le conseil municipal, soit à cause de l'insuffisance de son atelier, on appela de Lyon en 1597, pour le remplacer, Jean Tholosan, établi dans cette ville depuis plusieurs années. Les presses de Courraud ne continuèrent pas moins d'être au service du public, et il y eut entre les deux artistes une concurrence utile.

Marseille doit sa première imprimerie à Charles Casaulx et à Louis d'Aix. Le poète la Bellaudière, de Grasse, mort en 1588, avait légué ses œuvres manuscrites à son ami Pierre Paul, *escuyer* marseillais, qui se plaisait aussi à faire des vers provençaux. A la prière de ce gentilhomme, le premier consul et le viguier firent venir d'Avignon Pierre Mascaron (1), imprimeur-libraire, avec lequel ils passèrent un accord le 5 novembre 1594. Au commencement de l'année suivante, Mascaron imprima à Marseille les poésies de la Bellaudière

(1) Aïeul de Jules Mascaron, évêque de Tulles.

et celles de Pierre Paul, aux frais de Casaulx et de Louis d'Aix qui donnèrent à cette entreprise les encouragemens les plus généreux. Aussi la reconnaissance de Paul fut intarissable, et l'on en trouve l'expression pompeuse dans une foule de pièces diverses. Un autre imprimeur, nommé Antoine Arnoux, était fixé à Marseille en 1602. Mais les deux ateliers n'existaient plus en 1617, et Henri Carret, imprimeur résidant à Aix, proposa à la ville de Marseille d'y établir ses presses, *attendu*, dit sa requête, *qu'en cette ville n'y a aucun imprimeur* (1). Il paraît que les consuls n'accueillirent pas ses propositions, et vingt-quatre ans s'écoulèrent avant le rétablissement de l'imprimerie à Marseille, rétablissement que l'on dut à Claude Garcin, auquel le conseil municipal donna cent livres de gage (2).

L'art typographique ne fut fixé à Arles qu'un

(1) Registres de l'Hôtel de Ville de Marseille, 28 décembre 1617.

(2) C'est ce qui résulte de la délibération du 18 mars 1666, relative à Charles Brebion, successeur de Garcin.

L'évêque Uscan, envoyé en Europe par le patriarche des Arméniens d'après la décision d'un Concile, obtint de Louis XIV, en 1669, un privilége pour imprimer à Marseille en langue arménienne les livres nécessaires à la religion de son pays. Uscan, amenant avec lui le prêtre Thadée, vint l'année suivante établir son imprimerie dans cette ville, où il avait apporté une grande quantité de caractères gravés et fondus à Amsterdam.

L'Évêque de Marseille exerça sa surveillance sur cette typographie arménienne qui cessa ses travaux en 1684.

peu avant le milieu du dix-septième siècle (1), et ne le fut à Toulon qu'au commencement du siècle suivant (2).

L'esprit de famille, si fécond en vertus, en grandes et belles choses, puisait toujours sa force dans les traditions héréditaires. Pour le bien comme pour le mal, pour la gloire comme pour la honte, il y avait solidarité morale entre tous ceux qui se trouvaient unis par les nœuds du sang et de la nature. Sans doute ces principes, dans leur application trop rigoureuse, ne peuvent être approuvés par la froide raison et la saine philosophie; mais avouons du moins que plusieurs avantages sociaux les recommandent à notre estime. Cet éloge en vaut bien un autre.

Le sentiment religieux, encore plein de puissance, vivait dans tous les esprits, s'emparait de toutes les convictions. Heureux dominateur des foyers domestiques, il réglait les habitudes et les mœurs. Mais le peuple ne savait pas échapper aux misères de la crédulité et de la superstition, au joug avilissant de ces pratiques puériles qui n'ont rien de commun avec la foi véritable. Le torrent

(1) François Mesnier, imprimeur à Marseille, vint le premier exercer son art à Arles. La ville lui accorda, par délibération du 25 juillet 1647, un traitement annuel de 150 livres.

(2) Par arrêt du Conseil d'Etat du 21 juillet 1704, Mallard a été le premier imprimeur à Toulon.

Voy. Henricy, Notice sur l'origine de l'Imprimerie en Provence.

des plus funestes préjugés entraînait même quelquefois les hommes les plus sages et les plus graves. Pour comble d'aveuglement et de malheur, on peuplait tout de prodiges, d'enchantemens, d'êtres surnaturels, de puissances mystérieuses. On croyait aux fées bienfaisantes, aux sorciers redoutables, aux apparitions de fantômes. On croyait qu'il était donné à l'homme d'avoir commerce avec les esprits infernaux, et que ceux-ci, quittant le noir séjour de la nuit éternelle, se mêlaient parmi nous sous divers travestissemens, se jouaient de nos destinées. On croyait que les morts avaient le privilége de sortir du tombeau et de paraître à nos regards comme des spectres livides, secouant leur linceul, traînant d'horribles chaînes; on croyait que les décrets du Ciel et les mystères de l'avenir se dévoilaient à nous pendant notre sommeil par le moyen des songes. Enfin que ne croyait-on pas? de combien de mensonges, de combien de terreurs une multitude ignorante n'était-elle pas esclave? Le crédit dont l'astrologie judiciaire avait joui sous le règne des derniers Valois ne servait pas peu au triomphe de tant d'opinions insensées. A côté du monde réel se trouvait un autre monde de folles chimères et de visions extravagantes (1).

(1) En l'année 1609 on croyait encore fermement à l'existence des sorciers. Filesac, docteur de Sorbonne, se plaignait que leur impunité en multipliait le nombre à l'infini. — Encyclopédie méthod., *verbo* Sorcier.

Un procès à jamais célèbre peint bien, sous ce rapport, l'état moral du siècle.

Louis Gaufridy, vicaire à Notre-Dame des Accoules de Marseille (1), avait méconnu sa vocation en recevant les ordres sacrés. Homme aux passions fougueuses, au cœur sensible et ardent, il avait eu le tort d'embrasser un état qui met au rang de ses lois absolues un célibat éternel, et range parmi ses premiers devoirs la répression des sens, la pureté des mœurs. Ce prêtre infortuné, qui donna tant de scandale au sanctuaire et jeta sa mort en spectacle au monde, eût été peut-être un bon citoyen, eût pu se rendre utile dans tout autre carrière. Que d'hommes se perdent, comme lui, et voient se flétrir leur existence, faute de bien choisir leur place, faute de connaître leur force! Jugez quel ministre de Dieu, quel directeur spirituel Gaufridy devait être, lui qui laissait se former dans son cœur tous les orages d'une jeunesse bouillante, lui qui sentait circuler dans ses veines tout le feu de l'amour et de la volupté. Il est probable qu'il profanait déjà par ses dissolutions la sainteté de son ministère, lorsqu'il vit à l'église des Accoules la demoiselle Magdeleine de Mandols la Palud, âgée d'environ seize ans, d'une ancienne et noble famille de Marseille. Cette jeune personne

(1) Gaufridy naquit en 1578 à Bauvezet, diocèse de Senez; son père était berger.

réunissait les avantages d'une ame pure, d'un esprit aimable, d'une beauté éblouissante. Gaufridy en fut éperdument épris, et il ne chercha, dès ce moment, qu'à tendre des piéges à son innocence et qu'à triompher de sa vertu. Profond dans son infame hypocrisie, habitué à tous les artifices dont un séducteur pervers fait son étude, il semblait animé du feu divin de la charité, tandis qu'il ne brûlait que d'une flamme criminelle, et tous les pères de famille, tous les hommes de bien lui donnaient à l'envi des témoignages d'estime, de respect et de confiance. On comprend qu'il n'eut aucune peine à s'introduire dans la maison de Mandols la Palud, et à compter Magdeleine au nombre de ses pénitentes. Il lui parla de son amour, ne s'occupa qu'à la corrompre par le langage le plus passionné, par les tableaux les plus voluptueux, et bientôt il vit les progrès qu'il fesait dans l'affection d'une jeune personne sans expérience et sans lumières, portée d'ailleurs par la nature à la tendresse des sentimens, à l'exaltation des pensées, Toutefois les principes d'une éducation excellente, les exemples et les leçons d'une vertueuse famille retenaient encore Magdeleine au bord du précipice, et pour ne pas y tomber elle prit la résolution d'entrer, comme religieuse, au couvent des Ursulines de Marseille. Elle croyait trouver dans ce chaste et pieux asile un remède aux maux de son cœur, un abri contre les souillures du vice.

Espérance trompeuse. Le cloître ne lui rend pas le calme. Ni le silence, ni la prière, ni les cantiques saints ne peuvent la distraire de sa passion funeste, et l'image de son indigne amant la poursuit encore, la poursuit toujours. Gaufridy, qui n'entend pas faire grace à sa victime, vient la visiter aux Ursulines et la presse de combler ses vœux. Magdeleine retourne à la maison paternelle, finit par s'abandonner à son séducteur, et rentre dans le monastère pour y cacher sa honte et ses remords.

Mais aussitôt les plus affreux nuages obscurcissent son esprit troublé. Le sommeil fuit de ses paupières. Son sang s'échauffe et s'aigrit. Une servante du Dieu vivant! un ministre des saints autels! ah! l'enfer seul, l'enfer jaloux de son innocence et de son bonheur, a pu préparer sa chute. Elle le croit, elle le dit. Le sentiment de son ignominie, la violence de son désespoir, la terreur de sa conscience égarent tout-à-fait sa raison chancelante. Au milieu de ses clameurs confuses, entrecoupées, incohérentes, le nom de Gaufridy se place sur ses lèvres avec des imprécations et des blasphèmes. Des mouvemens convulsifs, des contorsions horribles agitent tout son corps, comme si le démon le possédait. On l'envoya à la Sainte-Baume où elle fut exorcisée par Sébastien Michaëlis, vicaire général des Frères Prêcheurs de Saint-Maximin, et la crédulité de ce moine imbécille accrédita les bruits de magie, de sortilége et de

possession infernale. Magdeleine, conduite à l'archevêché d'Aix, y fut interrogée par le premier président Guillaume du Vair, lequel surpris de la contenance et des paroles de cette malheureuse, étourdi d'ailleurs par les rumeurs étranges qui s'élevaient au sein d'une multitude abusée, voulut tout éclaircir dans une information juridique. Rien n'était plus sage jusque là. Au commencement du mois de février 1611, le parlement envoya à Marseille deux conseillers-instructeurs (1), et le premier acte de ces magistrats fut d'ordonner l'arrestation du vicaire des Accoules et de le traduire à Aix.

Magdeleine de Mandols était dans la même situation mentale. On l'accusait aussi de sorcellerie, et telle elle avait paru devant Sébastien Michaëlis, devant Guillaume du Vair et les commissaire délégués, telle elle se montra devant le parlement d'Aix, tantôt languissante, rêveuse, plongée dans de mystiques méditations et dans une vague mélancolie, le plus souvent livrée à de frénétiques transports, toujours bizarre, toujours inexplicable dans ses déclarations contradictoires. Un jour elle élevait Gaufridy jusqu'aux nues, ne trouvant pas des termes assez forts pour célébrer son innocence. Le lendemain elle l'accablait de malédictions et de mépris. La langue manquait d'énergie pour

(1) Antoine de Séguiran et de Thoron.

exprimer l'horreur que ce misérable lui inspirait. Ce n'était plus qu'un être malfaisant, un monstre de corruption et de débauche, un magicien sorti de l'abyme infernal. Et puis la pauvre fille se prenait à faire l'aveu de ses fautes, non pas avec la rougeur sur le front, non pas avec cette expression de douleur qui appelle sur le repentir la clémence du Ciel et l'estime des hommes, mais bien avec une impudicité dégoûtante qui l'eût rendue l'opprobre de son sexe, si sa raison eût été libre. Elle ajoutait à son récit les détails les plus absurdes, les circonstances les plus ridicules.

Quant à Gaufridy, il présentait l'image d'une dégradation complète. L'intelligence humaine, faite pour connaître le bien et pour le pratiquer, s'altère en s'éloignant de cette destination sublime. Pour l'éternel honneur de la morale et de la vertu, il est rare que l'excès du vice ne soit pas accompagné d'un peu de folie. Le vicaire des Accoules fournit la preuve de cette vérité en se présentant devant ses juges. D'abord il repoussa les déclarations de Magdeleine, sa co-accusée. Mais troublé par la crainte d'un supplice ignominieux et cruel, par la voix menaçante de la religion offensée, par les visites de plusieurs capucins qui cherchaient à obtenir de lui des aveux, il montra la faiblesse d'un enfant unie à l'égarement d'un homme travaillé d'un délire profond, et finit par se reconnaître pour sorcier. Tout semble prouver qu'il

crut l'être véritablement. Trois médecins et un chirurgien de la ville d'Aix (1), tous professeurs en l'université, nommés d'office pour examiner quelques tachesque Gaufridy et Magdeleine de Mandols avaient sur le corps, pensèrent, à la honte de leur science, que ces taches pouvaient être des signes de sorcellerie. Dès ce moment le sort de l'accusé ne fut plus incertain. Il y avait contre lui un entraînement général. Qui ne faillirait pas lorsque les sages sont les premiers à payer à l'erreur un tribut déplorable ? Qui pourrait écouter la voix de la raison lorsqu'on ne l'entend pas dans le temple de la justice? Le procès de Gaufridy ne devait pas être seulement odieux: il était encore destiné à cumuler tous les genres de ridicule. Pendant que les membres de la Tournelle étaient assemblés dans leur salle d'audience pour écouter la lecture du rapport de la cause fait par le conseiller de Thoron, un ramoneur tout barbouillé de suie descendit avec bruit par le tuyau de la cheminée, et mit en fuite, à son grand étonnement, ces graves magistrats qui le prirent pour Satan lui-même, tant ils étaient glacés d'une folle épouvante, tant leur tête était remplie de noires idées sur l'enfer, les spectres, les enchanteurs et les sorciers. De Thoron seul, embarrassé dans son bureau et au milieu de

(1) Jacques Fontaine, Louis Graci, Antoine Mérindol et Pierre Bontemps.

ses papiers, ne put suivre ses collègues. Pâle et tremblant il demanda merci au savoyard stupéfait, et ne reconnut sa méprise qu'au bout de quelques minutes.

Par arrêt du 30 avril 1611, rendu aux acclamations de la multitude ivre d'une joie féroce, Gaufridy fut déclaré coupable de rapt, séduction, impiété, *magie*, *sorcellerie et autres abominations*. Pour réparation de quoi, la Cour, ajoute l'arrêt, « l'a condamné et condamne à être livré « entre les mains de l'exécuteur de la haute justice, « conduit par tous les carrefours de la ville d'Aix « et au devant de la grande porte de l'église Saint-« Sauveur ; à faire amende honorable tête nue et « pieds nus, la hart au col, tenant un flambeau « ardent en ses mains, et là à genoux demander « pardon à Dieu, au roi et à la justice, et ce fait « être mené en la place des Prêcheurs, et y être « ard et brûlé tout vif sur un bûcher, jusqu'à ce « que son corps et ses ossemens soient consumés « et réduits en cendres, et icelles jetées au vent, « et tous ses biens acquis et confisqués au roi, « et avant d'être exécuté sera mis et appliqué à « la question ordinaire et extraordinaire pour « avoir de sa bouche la vérité de ses complices. » Conformément à une autre disposition de l'arrêt, Jacques Turicella (1), évêque de Marseille, vint dé-

(1) Sept ans après, cet évêque fut empoisonné par son valet de chambre.

grader Gaufridy selon les règles canoniques. Il lui fit d'abord un sermon pour lui montrer l'énormité de ses péchés. Puis il lui mit un calice entre les mains et le lui enleva, en disant : « Nous t'ôtons ce calice où tu avais coutume de consacrer « le Sang du Seigneur. » Il en fit autant pour le missel, en disant : « nous t'ôtons ce livre où tu « lisais l'Évangile ». Ensuite on le revêtit des habits sacerdotaux pour l'en dépouiller après. On lui lava et racla aussi les mains qui avaient reçu l'onction sainte. La dégradation ainsi faite, Gaufridy fut livré au bourreau, et le peuple, qui avait applaudi à l'arrêt, applaudit à l'exécution avec plus de fureur encore. Ce peuple frémissant n'était pas satisfait. Il voulait une autre victime. Il demandait à grands cris la mort de Magdeleine qu'il persistait à regarder comme une sorcière, malgré le parlement qui venait de l'absoudre. Ce ne fut qu'à grand'peine qu'on la put mettre en sûreté (1).

Pendant long-temps les imaginations restèrent émues par des rêves sinistres et furent ébranlées par des chimères menaçantes. Les femmes surtout donnèrent un libre cours à l'extravagance de leurs visions, car le propre de ce sexe si faible est de tout

(1) Michaëlis, Hist. admirable de la Possession et Conversion d'une Pénitente séduite par un magicien. — Hist. des Evêques de Marseille, t. III. liv. XV. — Les anciens Historiens de Provence. — Hist. manusc. du Parlement d'Aix. — Cabasse, ouv. cité. — Mon Hist. de Marseille, t. II, liv. VI.

exagérer dans la vivacité de ses mouvemens irréfléchis, dans la mobilité de ses sensations imprévues. Les religieuses de Sainte-Claire d'Aix crurent qu'une troupe de malins esprits s'était emparée de leurs cellules. La solitude, l'isolement, l'ardeur d'une mysticité sans élévation, les petitesses d'une dévotion sans lumières servirent d'aliment à leurs tristes écarts. La frayeur de ces religieuses fut telle que le parlement se vit obligé de les faire sortir du monastère le 20 octobre 1611, à une heure après minuit, et de les envoyer en procession à l'Archevêché (1).

Ces détails paraissent, au premier aspect, indignes de la gravité de l'histoire. Mais pourquoi les négligerais-je s'ils servent à peindre toutes les maladies de l'esprit humain, toutes les misères de notre nature? Il est bon qu'ils soient exposés au grand jour, ne fût-ce que pour nous faire apprécier l'avantage d'être nés dans un meilleur siècle. D'ailleurs, si l'historien n'avait à retracer que des scènes de vertu, de génie, d'héroïsme et de gloire, sa tâche serait sans contredit consolante et sublime, mais bien courte elle serait aussi.

(1) Archives du Chapitre d'Aix.

CHAPITRE XXVIII.

1611 - 1643.

Du Vair, premier président du parlement de Provence, est nommé garde des sceaux, ensuite il est sacré évêque de Lisieux. — Louis XIII en Provence. — Contestation entre le parlement et la cour des comptes. — Ravages de la peste. — Prétentions despotiques du cardinal Richelieu. — Attitude et résistance du pays. — Excès populaires. — Confédération des Cascaveous blancs et bleus. — Nouveaux désordres. — Triomphe des Cascaveous blancs — Arrivée du prince de Condé et pacification des troubles. — Vexations du maréchal de Vitry, gouverneur. — Mécontentemens du pays. — Les Espagnols s'emparent des îles d'Hyères et les Français les leur reprennent. — Patriotisme des Provençaux dans cette guerre. — Vitry est remplacé par le comte d'Alais. — Nouveaux empiétemens du ministère sur les priviléges de la Provence. — Suppression des états-généraux et leur remplacement par les assemblées des communautés. — Mort de Richelieu et de Louis XIII.

La minorité de Louis XIII fut orageuse. Les protestans se laissèrent encore entraîner par l'esprit de révolte, et il y eut des mécontens audacieux

jusqu'au sein de la cour. Une de leurs principales demandes fut la convocation des états-généraux du royaume, lesquels se tinrent à Paris au mois d'octobre 1614; et cette assemblée tumultueuse ne produisit que de vaines disputes et des remontrances stériles. La Provence, où la tranquillité ne fut pas troublée, envoya aux états l'archevêque d'Aix pour le clergé, de Villeneuve des Arcs et Matheron de Salignac pour la noblesse, La Motte Sabolin, premier consul d'Hyères, pour les communes. La ville de Marseille s'y fit représenter en particulier par Théocrène de Glandevès, Balthasar de Vias et Léon de Valbelle.

Bientôt le roi devint majeur; mais le prince de Condé arbora derechef le drapeau de la révolte, et les embrasemens de la guerre civile s'étendirent dans le royaume. En ces conjonctures difficiles le chancelier de Silleri fut disgracié, et Louis XIII donna les sceaux de France à Guillaume du Vair, premier président du parlement d'Aix. Toutes les corporations de cette capitale s'empressèrent de féliciter l'illustre magistrat. Du Vair se rendit au parlement pour en prendre congé. Le président de Bras et l'avocat général de Monnier lui exprimèrent, d'une part, les plus vifs regrets de le perdre, et de l'autre, la joie que son élévation fesait éprouver à tout l'ordre judiciaire. Au mois d'avril 1616, du Vair, allant prendre possession de sa charge nouvelle, sortit d'Aix accompagné

des consuls-procureurs, de l'évêque de Sisteron et d'une foule de gentilhommes dont la plupart le suivirent jusqu'à Avignon. Au mois de septembre de la même année le prince de Condé fut arrêté au Louvre, et Guillaume du Vair, ayant désapprouvé cet acte de rigueur, perdit les sceaux. Jeannin et Villeroi, ministres en crédit, furent aussi sacrifiés. On les bannit de Paris, et Richelieu, évêque de Luçon, fut nommé secrétaire d'état. Cependant la Cour continuait d'être agitée par des intrigues. Les plus grands seigneurs du royaume s'étaient réunis pour s'opposer aux projets ambitieux du maréchal d'Ancre. La fin tragique de ce favori rétablit tout à coup la tranquillité, et le roi se hâta de rappeler du Vair pour lui confier une seconde fois les sceaux. Ce digne chef de la magistrature française fit nommer d'Escalis de Bras premier président du parlement de Provence. Peu après, et toujours en 1617, il fut sacré évêque de Lizieux. Quelques années auparavant, un magistrat au parlement d'Aix lui avait donné cet exemple. L'avocat général de Laurens, guéri des vanités et des plaisirs du monde, avait été promu par le roi à l'archevêché d'Embrun.

Le calme cependant ne régnait pas en France. Les catholiques exaltés demandaient la révocation de l'édit de Nantes, et les protestans, menacés dans leurs priviléges, tenaient sur plusieurs points des assemblées séditieuses. Louis XIII était impatient

de les abaisser, et ceux-ci, pleins de confiance en leurs forces, se préparèrent à la guerre et choisirent le duc de Rohan pour chef. Le roi soumit dans le Poitou et dans la Guienne la plupart des villes qui voulaient se soustraire à son obéissance. puis il passa dans le Languedoc, fut obligé de lever le siége de Montauban, se présenta devant Montpellier également préparé à une défense opiniâtre. Ce prince, qui avait cru marcher à des victoires faciles, ne montra plus que du découragement, et ses ennemis s'enhardirent de sa faiblesse. Bientôt on négocia. La paix se fit à des conditions avantageuses pour les protestans, qui obtinrent l'entière liberté de leur culte et la paisible jouissance de leurs droits. Louis XIII se résolut alors à pousser jusqu'en Provence. Le 29 octobre 1622 il passa le Rhône et fit son entrée dans la ville d'Arles. Le parlement et la cour des comptes y avaient envoyé des députés qui le haranguèrent solennellement. Le lendemain il prit la route d'Aix. Les consuls-procureurs, qui l'attendaient à la porte des Augustins pour le placer sous un dais, le supplièrent de jurer le maintien de la Constitution Provençale. Il prononça le serment au milieu des plus vives acclamations. Un jeune homme, dans le costume des anciens grecs, monta sur un grand théâtre et lui déclama une pièce de vers provençaux faite par Claude Brueys, qui montrait dans les compositions de ce genre une facilité char-

mante, un tour d'esprit tout à fait agréable (1). Louis XIII se rendit ensuite à Marseille, y jura le maintien des franchises municipales, et devint le héros des plus pompeuses fêtes. Aix pourtant l'emporta par la magnificence de ses hommages, et l'on assure que le monarque prononça ces paroles: *J'ai été reçu à Arles comme un gentilhomme, à Marseille comme un seigneur, mais à Aix comme un dieu* (2).

Louis XIII alla visiter Saint-Maximin et se prosterna dans la grotte célèbre où l'on dit que Sainte Magdeleine versa sur ses faiblesses des larmes de repentir. Le roi sortit de Provence par Tarascon. Bientôt après il témoigna l'envie d'obtenir pour la reine mère quelques reliques de la pénitente dont il venait d'honorer la mémoire et il en fit adresser la demande au parlement d'Aix. Cette cour chargea aussitôt son premier président, un conseiller-clerc et l'un des avocats généraux de se rendre à l'église de Saint-Maximin pour y prendre une portion du dépôt sacré. Le peuple de cette ville voulut s'opposer à l'enlèvement, et les députés décrétèrent de prise de corps les plus mutins. En même temps la discorde éclata entre les deux compagnies souveraines. La cour des comptes prétendit avoir seule

(1) Brueys était gentilhomme d'Aix. Ses poésies sont imprimées en un vol. in-16 intitulé : *Giardin dey Musos Provençales, divisa in quatre partidos*.

(2) Pitton, Hist. d'Aix, liv. v.

le droit de connaître de tout ce qui concernait les reliques de Saint-Maximin et chargea quelques-uns de ses membres d'aller en faire l'inventaire. Instruit de cet arrêt le parlement se hâta d'en rendre un autre par lequel de nouveaux commissaires furent nommés pour remplir la même mission. Trois ans après il y eut une rupture beaucoup plus grave entre le parlement et le duc de Guise. Ce gouverneur, voulant pourvoir à l'entretien des troupes, ordonna de lever un impôt sur les vigueries de Draguignan, de Grasse et de Saint-Paul, sans avoir obtenu des procureurs du pays l'autorisation qui seule pouvait le rendre légal. Mais la chambre des vacations, gardienne des lois nationales, défendit provisoirement cette levée et commença même une information. Le duc de Guise fut obligé de rétracter son ordonnance. Seulement, pour épargner à son amour-propre une humiliation trop blessante, il donna à cet acte de révocation une date antérieure à l'arrêt du parlement.

Bientôt ces rivalités disparurent devant un fléau destructeur, et l'on ne pensa plus qu'au salut commun. En 1621, la peste avait ravagé les Martigues, mais elle n'en put franchir l'enceinte, grace aux sages mesures qui furent aussitôt prises. La sécurité régnait partout lorsque la contagion vint exercer ses fureurs dans la ville de Digne. Elle y fut apportée au mois de mai 1629 par un marchand qui revenait de Lyon, et pendant quatre

mois qu'elle dura, l'atmosphère fut embrasée, la chaleur devint suffocante, le ciel se couvrit d'épais et sombres nuages que la foudre sillonnait souvent. La nature sembla prendre un voile de deuil. L'inexpérience des médecins hâta le développement de cette cruelle maladie qui s'annonçait avec d'affreux symptômes, égarait l'imagination, enflammait les sens et produisait des choses étonnantes. Un malheureux, atteint du mal pestilentiel, s'imagina qu'il pourrait voler, monta sur un lieu élevé d'où il prit son essor et se fracassa la tête dans sa chute. Un père infortuné jeta par la fenêtre son fils encore au berceau. Des personnes, portées à le fosse commune qui regorgeait de cadavres, donnèrent des signes de vie après plusieurs jours. Un homme laissé pour mort sur son lit de souffrance, se réveilla au bout de quatre jours, courut les champs, fit le prophète, prêcha la pénitence, et recouvra miraculeusement la santé (1). Digne, livrée à toutes les horreurs du fléau dévorant, n'offrait que des scènes de désespoir et de misère. L'épouvante glaçait les ames, l'égoïsme desséchait les cœurs, chacun vivait dans un isolement funeste, et ceux d'entre les malades qui pouvaient écouter la voix de la pudeur, s'enveloppaient eux-mêmes dans un linceul pour ne pas être ensevelis tout nus. Au milieu de la terreur générale la cupidité se montra

(1) Pierre Gassendi, *Notitia ecclesiæ diniensis. De pestilentiâ anni* 1629.

hideuse. Les plus mauvaises passions vinrent se déployer sur le théâtre affreux où la mort entassait ses victimes livides, comme si la perversité humaine, qui ne sait jamais faire grace, devait constamment se mêler à tous les fléaux de la nature. Des malfaiteurs, encouragés par le sommeil des lois, pillèrent des maisons et s'abandonnèrent à tous les excès. Avant cette contagion meurtrière, Digne avait dix mille habitans. Sept mille cinq cents moururent, et parmi eux il y eut plus d'hommes que de femmes, plus de jeunes gens que de vieillards. Les paysans qui gardaient les passages avaient pris la barbare résolution de livrer aux flammes cette ville dépeuplée, croyant éteindre le mal dans un si vaste embrasement. Mais ils y renoncèrent quand ils apprirent que plusieurs communes voisines venaient de recevoir les premières atteintes du venin pestilentiel.

La maladie se manifesta à Aix le 29 juillet de la même année. Le docteur Franc fut le premier à la reconnaître ; et pendant que les autres médecins, divisés en deux écoles, se livraient à de longues disputes sur des questions diverses, la peste, trompant les stériles efforts de leur science conjecturale, allait sans cesse étendant ses ravages, et la mort fesait sa moisson. Le parlement fit dire des messes à tous les coins des rues pour que chacun pût l'entendre de chez soi (1), nomma des intendans

(1) Pitton, ouv. cité, liv. v.

chargés de pourvoir à toutes les nécessités, prit enfin toutes les mesures de police exigées par ces circonstances calamiteuses. Rien pourtant n'adoucit la violence du mal, qui ne se calma qu'après avoir emporté douze mille personnes de tout âge, de tout sexe et de toute condition. Déjà les premiers citoyens, manquant de courage, avaient abandonné la ville. Le parlement résolut, à son tour, de se transporter ailleurs. Toutefois il ne voulut pas que la capitale restât privée de l'administration de la justice, et il chargea de ce soin onze avocats (1) auxquels il confia aussi l'intendance de la santé. Le 22 octobre, la compagnie ayant à sa tête le premier président Forbin-Maynier, baron d'Oppède, se rendit à Salon, après avoir envoyé à Pertuis une de ses chambres, sous la présidence de Coriolis, pour y connaître des appels des siéges de Digne, de Forcalquier et de tout le pays au-delà de la Durance. La cour des comptes, entraînée par ce mauvais exemple, se retira à Toulon, et la sénéchaussée d'Aix alla siéger à Trets. L'assesseur Martelli et le consul Borilli restèrent à leur poste et bravèrent tous les dangers. Les autres deux procureurs du pays, Gaspard Forbin-la-Barben et Balthazar de Veteris, sortirent de la ville,

(1) Ces avocats étaient Loques, Fabri, Coriolis, Alazardi, Bousseli, Vitalis, Bruis, Mimata, Dalmas, Roque et Fabrot. Il est bon de rappeler leurs noms à la reconnaissance publique.

soit que leur cœur faillît en ces momens critiques, soit qu'il fallût ailleurs s'occuper des affaires de la province.

Le parlement, malgré son absence, continua d'exercer la haute police dans la capitale où rien ne se fesait qu'en vertu de ses ordres. Chaque jour l'assesseur se rendait à la Barrière de Saint-Cannat pour conférer avec les commissaires de la cour, et allait ensuite veiller à l'exécution de ce qu'ils avaient arrêté.

Les premiers symptômes du mal parurent à Marseille le 22 février 1630. A cette nouvelle sinistre, soixante mille habitans sortirent de la ville dans un désordre inexprimable, et plusieurs d'entre eux furent étouffés aux portes, tant la foule s'y pressait. Les chemins étaient couverts de malheureux de tout âge qui ne savaient où reposer leur tête tristement abaissée sous le poids des douleurs. Neuf mille Marseillais succombèrent. Les consuls Nicolas de Gratian et Léon de Valbelle, restés au foyer de la contagion, méritèrent bien du pays par la chaleur de leur dévouement, par la sagesse de leurs mesures. Après tant d'objets déplorables, après les scènes où l'égoïsme et la faiblesse viennent jouer leur rôle humiliant, il est bien doux de fixer nos regards sur des spectacles de philantropie et de courage.

Au mois de juillet 1630 la peste disparut en Provence, mais elle ne s'en éloigna que pour céder

sa place à un fléau presque aussi redoutable, au fléau des divisions intestines. Le cardinal de Richelieu régnait alors sous le nom de Louis XIII; et ce ministre impérieux, organisé pour la domination, voulait que tout cédât à ses désirs inflexibles, à ses volontés absolues. Bien c'eût été chez lui, s'il n'eût fait emploi de ses facultés puissantes que pour triompher des résistances rebelles, pour abattre les derniers vestiges d'une féodalité orgueilleuse, gênante pour les rois, funeste pour les peuples. Mais il fesait encore servir son pouvoir à des complots de tyrannie administrative, à des plans de fiscalité oppressive; mais il brisait avec dédain tout ce qui pouvait comprimer ses mouvemens et son allure; mais il n'avait aucun respect pour les franchises provinciales, pour ces garanties publiques qui maintenaient dans de juste bornes le commandement et l'obéissance. Lorsqu'on s'est abreuvé à la coupe du despotisme, on ne peut pas se préserver d'un fatal enivrement. Richelieu, sans consulter les états de Provence, éleva à cent mille livres le tribut annuel de trente-six mille livres, dit du *taillon*, légalement établi vers le milieu du siècle précédent pour l'entretien de la gendarmerie. Peu après il établit aussi un impôt sur le sel, dont il augmenta le prix d'une double manière, en imposant la mesure plus haut et en la réduisant au tiers. Le cardinal alla beaucoup plus loin dans ses empiétemens sur les liber-

tés du pays. Il créa de nouveaux offices à la cour des comptes, au bureau des trésoriers généraux auxquels il donna une juridiction plus étendue; enfin il nomma des experts jurés et des contrôleurs des greffes, avec le droit d'exiger des salaires. Ces innovations fiscales excitèrent une alarme générale. Les états assemblés à Aix en 1628 envoyèrent au roi, employé en ce moment au siége de la Rochelle, une députation composée de l'archevêque d'Aix, frère de Richelieu, de Castellane-Salernes et de Gaufridy, procureurs nés du pays; du marquis de Forbin-Janson et du greffier de l'assemblée, pour obtenir la révocation des édits. On espérait beaucoup de l'archevêque d'Aix, mais ce prélat passa au siége de Lyon, et les autres députés n'eurent aucun crédit. D'Effiat, surintendant des finances, voulait leur donner audience en plein conseil, afin de simuler une instance judiciaire et de rendre contre la province un arrêt de condamnation. Mais ceux-ci, évitant le piége, persistèrent à ne demander qu'une conférence ministérielle. Pendant long-temps on la leur promit, mais ils virent enfin que l'on se jouait d'eux et ils reprirent avec fierté la route de leur pays.

Sur ces entrefaites, la Rochelle, cette ville fameuse par sa puissance et par ses révoltes, ce redoutable boulevart du calvinisme français, se rendit après onze mois de résistance. Le cardinal de Richelieu, poussé à l'arbitraire par un succès

aussi brillant, ordonna la levée des cent mille livres de taillon, et augmenta de quarante sols l'émine de sel par un arrêt du conseil où l'on disait faussement que le pays avait été ouï. De plus il envoya un commissaire spécialement chargé de l'exécution de ces ordres. Aussitôt les consuls-procureurs protestèrent avec énergie. Sur leur requête le parlement et la cour des comptes rendirent chacun un arrêt portant défense de lever ces impôts violateurs de la constitution provençale. Il y eut à Aix une assemblée générale des communautés, et l'on y manifesta l'intention de transiger avec le commissaire royal; mais comme celui-ci n'avait pas des pouvoirs suffisans, les communautés se bornèrent à approuver l'opposition juridique des consuls-procureurs.

Bien que le calvinisme eût reçu une blessure mortelle, il respirait encore en Languedoc par la fermeté de son chef le duc de Rohan. A la même époque le roi luttait en Italie contre la maison d'Autriche. Dans ces circonstances le cardinal de Richelieu fit demander aux états provençaux assemblés à Tarascon la somme de quinze cent mille livres, à défaut de quoi il les menaçait non-seulement des derniers édits, mais encore d'autres actes beaucoup plus acerbes. Les états offrirent neuf cent mille livres, et le ministre refusa. Quelques communautés élevèrent cette somme, en ce qui

les concernait, mais elle furent désavouées par une assemblée générale. Richelieu, bravant les plus légitimes murmures, ordonna aux trésoriers généraux de lever mille mulets pour porter les munitions à l'armée d'Italie. C'était encore blesser le droit constitutionnel d'une province libre où les officiers du roi ne devaient rien prendre d'autorité, mais seulement par le consentement des mandataires du peuple. La peste, qui régnait alors, ne permettait aucune résistance, et les communautés, assemblées à Barjols, prirent un parti qui semblait concilier les franchises du pays avec les exigences de la Cour. Elles ordonnèrent elles-mêmes la levée de neuf cents mulets, six cents sur le comté proprement dit, et trois cents sur les terres adjacentes. Peu après, le roi revint triomphant d'Italie pour achever la soumission des protestans languedociens. Une nouvelle assemblée générale se tint à Valensole au mois d'avril 1630. Cette assemblée, voulant terminer les différends avec le premier ministre, envoya des députés à Louis XIII; mais ceux-ci furent renvoyés avec colère; et leur orateur, pour prix de son langage patriotique et mesuré tout à la fois, n'eut que la moquerie des courtisans, détestable race d'hommes qui avaient aussi fait du sage et vieux Sully un objet de risée (1).

(1) Sully, rappelé à la Cour quelques années après la mort d'Henri IV, parce qu'on avait besoin de ses avis, fut tourné en

Richelieu, toujours plus à l'aise dans ses réformes, ne pensa plus qu'à faire exécuter l'édit des élus. Cet ainsi qu'on appelait l'acte de nomination des nouveaux offices. On disait même que le ministre se proposait d'aller beaucoup plus loin. On craignait que, dans ses plans financiers, il ne donnât une base plus large à l'assiette des impôts en établissant la taille personnelle, en soumettant aux charges publiques le travail et l'industrie qui jouissaient d'une franchise entière. Ce système, si conforme à la justice, aurait eu pour règle et pour sanction les vrais principes de l'économie politique, et de nos jours nous ne pourrions concevoir un système exclusif d'impositions sur les propriétés foncières. Mais comme le projet du cardinal, ou du moins ce que l'on croyait tel, choquait les idées reçues, portait atteinte aux lois fondamentales de la Provence où la taille avait toujours été réelle, et où les habitans, assemblés dans leurs communautés, s'imposaient eux-mêmes de la manière la plus convenable, on se prit à crier bien fort contre une innovation qui paraissait d'autant plus monstrueuse qu'elle avait pour auteur un ministre chargé de la haine publique. Richelieu nomma commissaires pour l'exécution de l'édit des

ridicule par les jeunes courtisans. Il en fut indigné. « Sire, dit-il « alors à Louis XIII, quand le roi votre père me fesait l'honneur de « me consulter, au préalable il fesait sortir tous les bouffons et « baladins de Cour ».

élus le duc de Guise, gouverneur de la province depuis trente-cinq ans, les deux premiers présidens, Forbin-Maynier-d'Oppède, du parlement, et Séguiran, de la cour des comptes. Il leur adjoignit Forbin-la-Barben, premier consul-procureur. La Cour, vu les difficultés sérieuses qui menaçaient l'exécution de l'édit, recourut de plus à la nomination d'un intendant. D'Aubray, maître des requêtes, fut pourvu de cette nouvelle charge.

Le duc de Guise se trouvant à Orgon, où d'Aubray et les commissaires royaux se rendirent aussi, délibéra s'il fallait agir d'autorité, ou demander le consentement des trois ordres. D'après l'avis de Forbin-la-Barben, il résolut de faire présenter les deux édits des élus et de l'intendance aux états-généraux indiqués à Brignolles, au mois de mai 1630. En signe de deuil national, les consuls de cette ville et les officiers de la sénéchaussée cessèrent leurs fonctions; les artisans quittèrent leur travail, les marchands fermèrent leurs boutiques. Forbin-la-Barben, soupçonné de trahir les intérêts populaires, fut appelé dans les rues *vendeur de patrie*, et subit d'autres apostrophes injurieuses. Les mêmes symptômes d'agitation se manifestèrent dans toute la Provence. Avouons, à la gloire de ce beau pays, qu'il sut montrer, en certaines conjonctures, un patriotisme admirable, et que l'esprit public que quelques hommes sans portée regardent comme tout moderne, éclatait quelque-

fois chez nos ancêtres avec un ensemble étonnant, avec une rare énergie. Les commissaires du roi, se voyant exposés à des ressentimens qui croissaient en violence, feignirent de ne pas trouver leurs pouvoirs en règle, et le duc de Guise, qui devait aller à Paris, rompit l'assemblée, renvoyant les affaires à son retour.

Le 1er septembre de la même année, le parlement, n'ayant plus rien à craindre de la peste, quitta Salon et se rendit à Aix. On devait brûler à cette occasion un feu de joie sur la place des Prêcheurs. Le bruit courut que les jeunes gens les plus hardis et les plus aventureux de la petite noblesse et de la bourgeoisie avaient résolu de jeter dans ce feu le premier consul Forbin-la-Barben. A cette nouvelle, la cour souveraine défendit le feu, et la Barben frappé de terreur prit aussitôt la fuite. Le parlement qui, en l'absence du gouverneur, avait lui-même le gouvernement du pays, autorisa la tenue, à Pertuis, d'une assemblée des Seigneurs. Ceux-ci eurent l'air de ne dresser que des remontrances, mais au fond ils délibérèrent de défendre la liberté par tous les moyens, et nommèrent une commission insurrectionnelle de six membres.

Richelieu, dont l'humeur altière n'était jamais blessée impunément, entreprit de transférer à Toulon la cour des comptes; et la ville d'Aix, voyant dans cette mesure un attentat à ses prérogatives et à sa splendeur, déclara qu'elle s'y opposerait

de vive force. Arles et Marseille formèrent aussi opposition par requête, et la cour des comptes maintint provisoirement sa résidence. Au milieu de la fermentation des esprits, le premier président d'Oppède et l'assesseur Martelli eurent l'imprudence d'engager d'Aubray à se rendre à Aix, où il n'avait pas osé paraître. Le 19 septembre, cet intendant descendit à l'hôtel du gouverneur, et le conseil municipal lui envoya de suite les présens usités de flambeaux et de confitures. On répandit le bruit que d'Aubray venait procéder à la translation de la cour des comptes et à l'établissement des élus. Le peuple s'émut aussitôt; on sonna le tocsin; des attroupemens se formèrent sous la direction de deux hommes pleins d'influence, le consulaire Sauve et l'avocat Gras. Le logement de d'Aubray fut assailli par cette multitude qui cherchait à l'immoler à ses fureurs, au moment même où le conseiller d'Agut, suivi de tous les officiers de la chancellerie, venait lui apporter les sceaux(1). Pendant que ce magistrat s'efforçait de calmer le courroux populaire, l'intendant se sauva par la toiture de l'hôtel de Guise et trouva un asile dans la maison du conseiller la Fare. Un de ses valets reçut un coup d'épée. Ses hardes et son carrosse

(1) Les membres du Conseil d'État, dont d'Aubray fesait partie, avaient le droit de garder, pendant trois mois, les sceaux de la Province où ils se trouvaient en mission.

furent brûlés sur la place des Prêcheurs. Le parlement, assemblé à la hâte, chargea les conseillers Olivier, Flotte, d'Agut et Boyer, du soin d'apaiser l'émeute, de se rendre auprès de l'intendant et de le placer sous leur sauvegarde. D'Aubray ne demanda qu'à sortir de la ville, et les quatre commissaires du parlement lui procurèrent le moyen de se retirer secrètement à Cavaillon. Forbin-Maynier-d'Oppède, également poursuivi par l'animadversion publique, jugea aussi prudent de prendre la fuite.

Le désordre cessa. Mais le peuple d'Aix, qui s'était fait une triste habitude des mouvemens séditieux, ne resta pas long-temps tranquille. On s'occupa du *nouvel état*, c'est-à-dire de l'élection des consuls-procureurs. La foule, qui détestait les officiers en charge comme vendus au gouvernement, assiégea l'Hôtel de Ville et menaça de se ruer sur le conseil municipal, s'il confirmait les candidats qui étaient présentés, selon l'usage, par les consuls sortans. Le conseil nomma d'office des patriotes, et leur choix fut accueilli par des applaudissemens unanimes. Le roi était alors malade à Lyon. Les nouveaux procureurs du pays lui envoyèrent des députés pour excuser l'effervessence populaire et pour tâcher d'obtenir en même temps la révocation des édits. Le comte de Brienne leur déclara que l'on devait obéir avant tout; qu'il fallait que la cour des comptes sortît d'Aix, et qu'elle

serait ensuite rappelée. Jacques Gaufridi, l'un des députés, protesta des inconvéniens, et tous se retirèrent.

On fit courir à Aix le bruit de la mort du surintendant d'Effiat, et l'on brûla son effigie aux Prêcheurs le 13 octobre (1). Cet acte d'indigne vengeance inspira aux mécontens une audace nouvelle. Les principaux d'entre eux s'assemblaient, toutes les nuits, à la plateforme du quartier de Villeneuve. Là on s'excitait, ou s'échauffait mutuellement; on se livrait à des exagérations de tout genre, comme on le fait toujours dans des réunions semblables où chacun veut lutter de patriotisme et d'ardeur. Tous convenaient de la nécessité de l'insurrection, du besoin de voler aux armes pour défendre les lois avilies. Un membre se mit alors à rappeler l'apologue ingénieux où les rats menacés d'être surpris par un chat, décident de lui attacher un grelot au coup afin d'être avertis de son approche. *Mais nul*, continua l'orateur, *ne se présenta pour l'attacher, quoique tous convinssent que la décision était sage.* A ces mots, Paul de Joannis, seigneur de Châteauneuf, s'écria, brûlant d'enthousiasme : *eh bien ! c'est moi qui l'attacherai.* Aussitôt il mit à son chapeau un grelot suspendu à un ruban blanc. C'était se déclarer le chef de la révolte. Ses amis l'applaudirent

(1) Pitton, liv. v.

et l'imitèrent. L'avocat Vian passa ses journées à distribuer des grelots aux habitans d'Aix, et tous les patriotes du pays adoptèrent le même signe. Ce parti prit le nom de *Cascaveou* qui signifie grelot en langue provençale.

Le seigneur de Châteauneuf était le neveu du président Coriolis (1) qui venait d'embrasser les intérêts populaires après s'être brouillé avec le premier président de sa compagnie pour une frivole affaire d'étiquette. Dès ce moment Coriolis, chef du parlement en l'absence de Forbin-Maynier-d'Oppède, fut appelé à jouer un grand rôle. Cette cour souveraine délibéra des remontrances à Louis XIII. Tous les corps de la province se réunirent dans un même esprit d'opposition aux actes du gouvernement. Au milieu de l'irritation générale plusieurs écrits circulèrent, et celui qui portait pour titre *la Vérité provençale au Roi* fixa surtout l'attention. « Sire, y lisait-on, je suis la Vérité, cette « déesse, fille du Temps, aujourd'hui si peu connue « et si fort méprisée dans le palais des rois. L'ambition et l'avarice des courtisans occupent entièrement ma place, et me retiennent depuis long-temps « à la porte de votre Louvre. Je me suis habillée à « la provençale, et poussée de cette humeur hardie et impatiente qui est naturelle à la nation,

(1) Coriolis était fils du magistrat de ce nom qui avait présidé le parlement royal de Manosque durant les troubles de la ligue.

« j'ai franchi toutes ces barrières d'iniquité et
« d'injustice pour vous faire mes représentations.
« Il est vrai, Sire, que les peuples doivent contri-
« buer de tous leurs biens pour conserver la di-
« gnité de leur roi et la garantir contre leurs com-
« muns ennemis. Mais les rois se sont obligés de
« faire tout ce qui serait requis au bon gouverne-
« ment de l'état. L'obligation des sujets est une
« promesse de sang et de biens, et celle des sou-
« verains une promesse de bonté et de sagesse; et
« les deux ont rapport à une même fin qui n'est
« autre que la félicité commune. La prudence et la
« bonté des princes doit aussi garder ses mesures
« et modérer cette grande puissance. Il faut, Sire,
« que la raison maîtrise les rois aussi souveraine-
« ment qu'ils maîtrisent leurs sujets, que cette
« image de Dieu qu'ils représentent en terre, soit
« toujours dans leur souvenir, et que sa crainte
« sonne continuellement à leurs oreilles (1). »

Il y avait pourtant des paroles moins pures. L'insurrection la plus légitime ne se maintient pas toujours dans de justes bornes, parce qu'elle est obligée d'appeler à son aide ces esprits désordonnés qui vont toujours au-delà du but, ces mauvaises passions qui ne placent la liberté que dans la violence et font des spéculations affreuses sous le masque du patriotisme indigné. Si la résistance

(1) Papon, tom. IV, liv. XIII.

du pays n'eût été que parlementaire et municipale, son attitude eût été bien belle, car il y avait encore une vie bien puissante dans ses institutions. Mais il en fut autrement. Presque partout et notamment à Saint-Maximin, à Brignolles, à Draguignan, à Grasse, les *Cascaveous* se livrèrent à des actes de vengeance. Tout ceux qu'ils regardaient comme des ennemis du bien public souffrirent des persécutions, et la plupart furent contraints de prendre la fuite. A Aix la populace pilla la maison de Dumas, lieutenant du prévôt. Elle se rendit ensuite dans un champ que cet officier possédait à peu de distance des remparts, en arracha les ceps de vigne et les apporta en triomphe. Les maisons de l'auditeur Chaix, de Menc, greffier en chef de la cour de comptes, du bourgeois Sigaud, furent aussi dévastées, et leurs meubles jetés au feu sur la place des Prêcheurs. Les excès populaires ne s'arrêtèrent point là. Des paysans de Rians, de Lambesc, de Pélissane, d'Éguilles, De Saint-Cannat, de Ventabren et d'autres villages voisins vinrent se joindre aux factieux d'Aix. Le 4 novembre, deux mille cinq cents hommes sortirent de cette ville, tambour battant, enseignes déployées, et marchèrent sur la terre de Forbin-la-Barben, située à quatre lieues de distance. Ce rassemblement était conduit par le seigneur de Châteauneuf lui-même, tandis que le chevalier son frère et la plupart de ses amis restaient à Aix pour y main-

tenir son pouvoir. Le château de la Barben fut pillé, et les bois qui en dépendaient devinrent la proie des flammes.

Le duc de Guise, retiré à Marseille et vivant au sein des plaisirs, ne pouvait rien contre la révolte. Les deux frères Châteauneuf, leur oncle le président Coriolis, un autre président nommé Laroque, les conseillers Espagnet et Villeneuve étaient les seuls maîtres des affaires, disposaient des milices et des troupes, régnaient au parlement comme à l'Hôtel de Ville. Les nouveaux consuls-procureurs n'avaient plus qu'un simulacre d'autorité, bien qu'ils appartinssent aussi au parti des *Cascaveous*. Le cardinal de Richelieu leur ordonna de sortir d'Aix, s'il ne parvenaient pas à remplir leurs fonctions avec indépendance. Le premier consul Sextius d'Escalis, baron de Bras, était un homme de cœur qui brûlait de venger l'honneur de son chaperon. Il supportait d'autant moins son injure qu'il avait donné plus de gages à la cause de la liberté. Se voyant soutenu par le lieutenant Pélicot-Saint-Paul et par des amis dévoués, il forma une confédération qui portait aussi un grelot au chapeau, pour indiquer l'objet commun des deux ligues, et un ruban bleu avec cette devise *Vive le Roi! à bas les Élus*. La confédération consulaire n'était guère composée que de gentilhommes, tandis que celle de Coriolis et de Châteauneuf s'appuyait principalement sur la bourgeoisie et sur le peuple.

Bientôt ces deux partis qui, au fond, étaient animés d'une même pensée, devinrent implacables, et chacun comprit qu'ils ne pouvaient pas tarder d'en venir aux mains.

En effet il y eut bientôt une collision, sur la place des Dominicains, entre des hommes au ruban blanc et d'autres hommes au ruban bleu. Ces derniers eurent le dessous, et le parlement parut en corps pour arrêter le désordre. Le baron de Bras, croyant qu'il ne pourrait rétablir son pouvoir consulaire qu'en chassant de la ville le président Coriolis et ses deux neveux, les frères Châteauneuf, se prépara à frapper ce grand coup. Le 6 décembre, à deux heures après midi, de Bras, le chaperon sur l'épaule, l'épée nue d'une main, un pistolet de l'autre, sortit de sa maison, accompagné de Pélicot-Saint-Paul et de quelques officiers armés. Il se rendit d'abord à l'Hôtel de Ville, puis au quartier des Récollets, fit un appel à ses partisans, les attroupa, se mit à leur tête et alla investir le logement de Coriolis qui s'y trouvait avec ses neveux et les conseillers d'Antelmy et Gautier. On tira des coups de pistolet dans la rue; il y eut des blessés de part et d'autre; un seul homme, de la faction de Bras, fut tué. Enfin, après une vive résistance, Coriolis et les quatre personnages que je viens de nommer se virent obligés de sortir de la ville et de se retirer au

couvent de Saint-Pierre, situé dans le territoire (1).

Le triomphe du baron de Bras n'eut qu'une bien courte durée. L'assesseur Rolland se déclara pour lui, mais ses deux autres collègues les consuls Bonpar et Anglesy désapprouvèrent sa conduite. Le lendemain le parlement députa auprès des magistrats si violemment expulsés les conseillers de Périer, d'Agut et Flotte pour les ramener dans son sein. D'un autre coté, Bonpar et Anglesy allèrent à la rencontre des deux frères Châteauneuf et rentrèrent avec eux. Coriolis vint solennellement déposer sa plainte au gouvernement, et Fabry, capitaine du quartier de Bellegarde, fut aussitôt mandé au Palais de Justice avec sa compagnie, pour la garde de la cour et la liberté des délibérations. Cependant le baron de Bras ne s'endormait pas sur ses dangers. Il courut au corps-de-garde de la place des Prêcheurs, se fit suivre par tous les soldats de ce poste, fut rejoint par un de ses parens et par plusieurs de ses amis, et s'avança vers le Palais où le parlement était en séance. Comme il voulait en forcer l'entrée, Fabry l'arrêta tout court. Un des serviteurs du premier consul tira son mousquet sur le capitaine, le manqua, et du même coup blessa à mort l'avocat Orsel, volontaire dans la compagnie de Bellegarde. Le meurtrier fut mis en pièces sur le champ. Tandis que l'on se battait au

(1) Hon. Bouche, tom. II, liv. X.

Palais de Justice, le tocsin sonnait dans la ville; les conseillers Espagnet et Villeneuve couraient de boutique en boutique pour exciter les artisans contre le baron de Bras et les hommes au ruban bleu. Tous les quartiers prirent les armes. La bande du baron de Bras se dispersa; l'un des fuyards fut criblé de blessures près l'église St-Barthélemy, et le baron, poursuivi vivement, entra dans le couvent des Prêcheurs et se sauva au clocher. La foule envahit le cloître par une brèche, poussant des cris de mort contre le premier consul. En vain le parlement voulut intervenir pour calmer la fureur de ces flots populaires. En vain les religieux firent des exhortations. Leur voix méconnue alla se perdre au milieu des plus affreuses clameurs. Ils crurent réussir en exposant le Saint-Sacrement sur l'autel; mais rien n'y fit. Alors un de ces moines, revêtu des habits sacerdotaux, prit le Saint-Sacrement à la main, et s'écria comme frappé d'une illumination soudaine : « Dieu tout-puissant, puisque le « respect de ce saint lieu et la majesté de votre « présence ne sont pas capables d'arrêter l'inso- « lence de ce peuple obstiné, souffrez que cette « même main et ce même ostensoire avec lesquels « vous l'avez si souvent béni, servent aujourd'hui « à lui donner votre malédiction (1). » A ce dernier mot, les plus forcenés se prosternent en

(1) Bouche, *ibid.*

demandant miséricorde, et tous sortent du cloître dans un silence religieux. Le baron de Bras, mis en la protection des moines, se retira quelques jours après dans son château d'Ansouis, avec la permission du parlement.

La confédération des *Cascaveous* bleus ne put pas se relever de la chute qu'elle venait de faire, et les blancs exercèrent sans trouble un pouvoir incontesté. Leurs ennemis ne cherchèrent qu'à leur nuire hors de la Provence. Le baron de Bras se rendit à Paris où se trouvaient déjà les premiers présidens d'Oppède et de Séguiran, le conseiller de Paule, Forbin-la-Barben, Chaix, Dumas, l'intendant d'Aubray; et tous ensemble, travaillés d'un même désir de vengeance, ils fatiguèrent la Cour de leurs plaintes, ils excitèrent par des récits passionnés le ressentiment du roi, et surtout celui de Richelieu. Le parlement d'Aix fut instruit de leurs intrigues. Toujours dominé par les *Cascaveous* blancs, il délibéra d'envoyer des députés à la Cour pour y balancer l'influence des chefs de la faction contraire. Le président de Gallifet, les conseillers de Collongue, d'Antelmy, et le procureur général Guérin furent chargés de cette mission délicate. D'Antelmi prit le devant avec son frère l'avocat, lequel avait reçu un mandat semblable du conseil municipal. Les deux d'Antelmi, arrivés à Paris, n'écoutèrent pas les conseils de la prudence. Ils écrivirent à leurs amis d'Aix pour les engager

à continuer les troubles afin d'intimider le gouvernement. Richelieu les fit aussitôt mettre à la Bastille, et donna ordre aux autres députés de se retirer en toute diligence. En même temps, pour en finir avec tous ces mouvemens de révolte, ou si l'on veut d'indépendance déréglée, le ministre se décida à envoyer en Provence Henri de Bourbon, prince de Condé, à la tête d'une armée de cinq mille hommes d'infanterie et de six cents chevaux.

A cette nouvelle, l'assemblée des communautés fut convoquée par mandement du duc de Guise, pour le 10 janvier 1631, à l'abbaye Saint-Victor de Marseille. Tout s'y passa dans un désordre extrême, et l'on n'y prit aucune résolution. Si les défenseurs des intérêts populaires avaient eu pour chef un de ces hommes puissans par la parole et par le génie, un de ces hommes privilégiés qui entraînent sous leur drapeau les masses obéissantes, l'insurrection provençale aurait pris sans nul doute un développement redoutable. Mais ce chef désiré ne se rencontra pas. Quelques-uns firent un moment reposer leur espoir sur le duc de Guise. Ils pensèrent que ce gouverneur pourrait se mettre lui-même à la tête des mécontens, pour se venger du cardinal de Richelieu, qui voulait le perdre parce qu'il n'avait pas voulu se démettre en sa faveur de la charge d'amiral des mers du Levant, jusqu'alors attachée au gouvernement de Provence.

Mais de Guise, ami du repos, comme le sont en général tous les hommes avancés en âge, ne fit rien qui pût compromettre sa fortune, son existence et son nom. Ce qui finit d'ailleurs d'ôter au mécontentement public son énergie primitive, c'est que l'on sut que le prince de Condé avait pouvoir de traiter pour la révocation des édits.

Condé s'avançait vers la Provence, accompagné du marquis de Nangis, commandant en second, des présidens d'Oppède et Séguiran, de l'intendant d'Aubray auquel on avait adjoint Charles de la Potherie, conseiller d'état. Les personnages les plus compromis se sauvèrent à l'approche des troupes françaises, et il n'y eut nulle part des projets de résistance. Les procureurs du pays nés et joints, assemblés à Aix le 23 janvier, résolurent d'envoyer une députation à la rencontre du prince de Condé, pour conjurer l'orage qui semblait menacer la capitale; car on disait qu'elle devait être livrée au pillage, et les habitans commençaient à cacher leurs effets les plus précieux. Les députés étaient Louis Duchaine, évèque de Senez, le grand-vicaire Mimata, l'assesseur Rolland, le vicomte de Pourrières, l'avocat Arnaud, premier consul de Riez, Villeneuve-Vauclause, Meyronet, Baudun, Valavoire et Volone. Ils rencontrèrent Condé au pont Saint-Esprit et lui promirent obéissance au nom de la Provence. Le prince les reçut avec bonté et continua sa marche sur la ville d'Aix. En même

temps il somma les deux cours souveraines, le bureau des trésoriers généraux et la sénéchaussée d'en sortir, conformément aux ordres du roi. Le parlement se retira à Brignolles, la cour des comptes à Saint-Maximin, le bureau des trésoriers à Pertuis, et la sénéchaussée à Lambesc. Condé logea d'abord ses troupes dans les villages voisins d'Aix. Mais le 19 mars 1631, le marquis de Nangis, à la tête de quatre régimens, entra dans la capitale et s'empara de tous les postes. Le lendemain le prince, entouré d'un imposant appareil de guerre, fit son entrée et refusa tous les honneurs que les consuls voulaient lui rendre.

Bientôt la consternation régna dans les familles, car d'Aubray et de la Potherie, chargés d'informer prévôtalement contre les plus coupables d'entre les mutins, se firent assister par quelques officiers du Languedoc et déployèrent toute la sévérité de cette justice exceptionnelle qui peut bien être indépendante, mais qui semble toujours asservie, qui peut bien obéir aux inspirations de l'équité, mais qui a toujours l'air de frapper avec passion. Trente malheureux furent condamnés, les uns au bannissement, les autres aux galères, et plusieurs à mort. Parmi ces derniers un se trouva qui fut saisi d'uue telle fureur à la lecture de l'arrêt fatal dans la chapelle de la Conciergerie, qu'il rompit avec les dents les menottes de fer dont il était garrotté, s'empara d'un couteau qu'il avait caché

sur l'autel, mit en fuite les assistans et tomba enfin percé de coups d'arquebuse (1). Le roi fit ajourner devant son conseil les présidens de Coriolis et de la Roque, les conseillers Flotte, d'Espagnet, de Perrier, et il interdit de leurs fonctions les conseillers d'Antelmi, de Villeneuve et l'avocat général de Cormis.

Le duc de Guise convoqua à Tarascon les états-généraux suivant les instructions que le prince de Condé avait reçues de la Cour de France. A l'ouverture de cette assemblée, le prince prononça un discours sur la puissance du monarque et sur les travaux de Richelieu dont il fit un pompeux éloge. La conduite des états fut noble et digne. Au lieu de se courber sous le joug de la servitude, ils défendirent pied à pied les priviléges du pays. L'évêque de Sisteron réfuta avec une chaleur généreuse les impostures de Charles de la Potherie. Mais celui qui porta tout le poids des affaires fût l'assesseur Rolland. Magistrat sans tache, patriote sans ostentation, il donnait à ses paroles l'autorité de ses vertus, et à ses argumens la profondeur de sa science. Dans les séances générales et dans les conférences particulières il attribua les derniers mouvemens *non à un esprit de révolte, mais à un juste et naturel sentiment de liberté*. La Cour demanda un subside de deux millions de

(1) Bouche et Pitton, ouv. cité.

livres. Les états, représentant l'impuissance du pays, offrirent un million. Les commissaires royaux déclarèrent que cette somme était insuffisante. La discussion s'échauffa et traîna en longueur, les uns demandant davantage, les autres ne voulant rien donner de plus. Enfin, de guerre las, les états consentirent à accorder quinze cent mille livres. Le gouvernement promit, de son côté, de rétablir à Aix les corps judiciaires, le bureau des trésoriers généraux, et de révoquer l'édit des élus, cause de tous les désordres.

Après la clôture de l'assemblée, le prince de Condé retourna à Paris, laissant au comte de Soycourt le commandement des troupes françaises. Le parlement, la cour des comptes et le bureau des trésoriers revinrent à Aix où la sénéchaussée siégeait déjà. Le président Coriolis obtint la permission de se retirer dans une de ses terres pour y finir tranquillement ses jours. Mais averti qu'il n'y était pas en sûreté, il résolut d'aller en Cour pour se réunir aux autres magistrats qui poursuivaient leur réintégration. Un peu plus tard, Gaston, duc d'Orléans et frère du roi, se révolta pour se venger de Richelieu, se jeta dans le Languedoc, et entraîna dans son parti le maréchal de Montmorenci, gouverneur de cette province. Coriolis, qui aurait dû n'aspirer qu'au repos et se tenir en garde contre de nouvelles intrigues politiques, embrassa fort imprudemment la cause du prince rebelle. Une es-

carmouche plutôt qu'un combat finit la guerre à la journée de Castelnaudari. Coriolis se réfugia à Barcelone où il donna des leçons de droit romain pour vivre. Richelieu assembla des commissaires qui le condamnèrent par contumace à la peine capitale. Sa maison d'Aix fut rasée, et ses biens confisqués au profit du roi. Cependant la fin des troubles et l'amnistie accordée au plus grand nombre des révoltés firent espérer à Coriolis qu'il pourrait sans danger quitter l'Espagne et se retirer à Avignon pour se rapprocher de sa famille. Mais enlevé sur la route, il fut conduit à la tour de Bouc et enfermé dans une mauvaise chambre, qui n'était pas même à l'abri des injures de l'air. Ce savant magistrat, digne d'un sort meilleur, supporta son adversité avec une constance admirable et termina sa vie dans le calme de la philosophie chrétienne.

Le duc de Guise, privé de protecteurs et dévoré d'inquiétude, se voyait sans crédit et presque sans pouvoir. Sa carrière politique était achevée. Appelé à la Cour par le cardinal de Richelieu, il craignit les embûches de cet ennemi puissant et s'exila en Italie. Au mois d'avril 1632, le roi donna au maréchal de Vitry le gouvernement de Provence.

Cependant les griefs du pays n'étaient pas redressés encore. On se lassait d'attendre la révocation de l'édit des élus, et le sort des affaires restait

incertain. L'indigne conduite du commandant Soycourt, son insolence proconsulaire, la licence de ses soldats aliénaient tous les esprits et les tenaient dans de continuelles alarmes. Le maréchal de Vitry avait, il est vrai, des qualités estimables, beaucoup d'honneur, une probité sévère. Mais il était aussi d'un esprit inconsidéré, d'un caractère hautain, dur et violent. En somme il ne semblait pas fait pour rétablir la confiance publique, pour travailler à une œuvre de réconciliation et d'harmonie. La Cour de France, corrompue par ses succès, se fesait un plaisir de braver la colère de la nation provençale, et Talon, conseiller d'état, fut envoyé à Aix pour mettre à exécution dans toute la province l'édit sur l'augmentation du prix du sel. Le maréchal de Vitry et Talon allèrent à Marseille, mais ils furent obligés d'en sortir à la hâte, pour se soustraire à la vengeance d'un peuple exaspéré. En même temps Louis XIII ordonna au maréchal de réunir les états-généraux pour en obtenir de nouveaux subsides. Le redressement de tous les griefs était mis à ce dernier prix. Le gouverneur convoqua l'assemblée à Brignolles, au mois de janvier 1633. Charles de la Potherie et le conseiller d'état Léon Brulart, commissaires du roi, demandèrent un million. On accorda cinq cent mille livres, sous la forme d'un don gratuit. L'impôt sur le sel fut supprimé aussitôt. Mais le roi ne révoqua l'édit des élus qu'au mois de juillet

suivant, par lettres-patentes données à Chantilly, et la Provence resta en possession de ses antiques priviléges.

Cependant elle eut encore besoin de toute son énergie pour se défendre contre les entreprises du pouvoir. La Cour n'avait cédé sur la question des édits, que parce qu'elle avait besoin d'argent. mais son système était toujours le même, et l'odieux caractère du maréchal de Vitry secondait les abus d'un gouvernement tracassier quand il n'était pas oppresseur. La Provence était chargée de troupes qui se croyaient en pays conquis et qu'il fallait nourrir sous peine de pillage. Vitry, orgueilleux contempteur de la toge parlementaire et du chaperon municipal, fesait montre, dans tous ses actes d'une grossièreté soldatesque. Il s'arrogea le droit de nommer d'office les consuls de plusieurs villes, et voulut enlever au parlement les matières de police. Il considéra comme une atteinte à ses droits un arrêt portant clôture des théâtres pendant le carême, les fètes et les dimanches. Cet arrêt reçut néanmoins son exécution. Mais le maréchal de Vitry ne tarda pas à casser de sa pleine autorité un autre arrêt de la même compagnie, par lequel elle ordonnait aux consuls de faire sonner la retraite à neuf heures du soir, et au viguier d'assister au guet, selon un ancien usage. Le gouverneur fit afficher à tous les coins de rues et publier devant le Palais de Justice, pendant que les

magistrats y siégeaient, l'ordonnance qui annulait leur décision. Recherchant toutes les occasions de les braver avec éclat, il affecta de placer sous son appui Raphélis-Saint-Martin, second consul d'Aix, décrété de prise de corps pour des excès auxquels il s'était livré envers son collègue Cabassol, troisième consul. Il le fit passer devant le Palais, décoré de son chaperon. Ensuite, pour pousser le parlement à bout par des humiliations réitérées, il voulut que Saint-Martin assistât à une procession solennelle avec les insignes de sa dignité, et pour le protéger contre les huissiers porteurs du mandat de prise de corps, il lui donna une escorte de quarante hommes de sa compagnie d'ordonnance. Un magistrat contemporain et bien digne de foi (1) assure dans ses mémoires que le maréchal ayant pris la route d'Apt au mois d'octobre 1633, et ne pouvant rester en voiture par la difficulté des chemins, fit demander des porteurs à Lourmarin, et que n'en trouvant pas, il força les consuls de cette petite ville de s'associer avec ses domestiques pour le transport de sa litière.

C'était mettre le comble à l'oppression la plus audacieuse. Le ressentiment populaire ne se contenait qu'avec peine, et le parlement d'Aix délibéra de s'adresser au garde des sceaux et au roi lui-même pour obtenir un terme à tant d'outrages. Le

(1) Le président Gaufridi.

souverain, accueillant les plaintes légitimes des magistrats qui rendaient la justice en son nom, déclara par arrêt du conseil, à la date du 30 novembre 1633, qu'à lui seul il appartenait de casser les arrêts des cours souveraines ; ôta au maréchal la connaissance du guet dans les villes qui n'étaient point places de guerre, lui laissa la juridiction des patrouilles dans tous les lieux où il y avait garnison, et le droit exclusif de permettre les assemblées des communautés, excepté lorsqu'il s'agirait d'affaires litigieuses. Alors c'était au parlement à permettre ces réunions, à la charge par lui d'en donner avis au gouverneur. Louis XIII enleva aussi au maréchal le pouvoir arbitraire qu'il s'était arrogé dans l'élection des consuls ; et comme sa présence pouvait causer de nouveaux malheurs, il lui ordonna de se rendre à la Cour. Le marquis de Saint-Chaumont fut envoyé en Provence avec la qualité de lieutenant du roi, et chargé du commandement provisoire.

Le maréchal ne se hâta guère d'obéir, et Saint-Chaumont arriva en Provence au mois d'octobre 1634. Partout sur son passage il y eut de bruyans transports de joie, qui n'étaient que l'explosion des sentimens de haine à l'adresse du gouverneur. Le commandant provisoire n'osa pas entrer à Aix où Vitry se tenait toujours. Il alla droit à Toulon et s'établit ensuite à Hyères. Il y resta comme assiégé, et le maréchal, dominé par une inconce-

vable frénésie, entreprit même de le faire enlever pendant la nuit. Mais les habitans d'Hyères s'armèrent pour défendre le commandant, et cette tentative coupable tourna à la honte de son auteur. Saint-Chaumont se plaignit au parlement et aux procureurs du pays. Le parlement rendit aussitôt un arrêt qui enjoignait aux gentilshommes et seigneurs feudataires de la Province, à tous les gouverneurs de places et châteaux, à tous les officiers, consuls et habitans des villes de prêter main-forte au lieutenant du roi *contre les entreprises des étrangers et perturbateurs du repos public*. On comprend aisément quel est celui que le parlement voulait désigner sous ces dénominations. Ensuite la compagnie envoya vers Saint-Chaumont le président de la Roque, deux conseillers et le procureur général, pour l'assurer de la protection des corps judiciaires. En même temps la province lui députa un des procureurs du pays et un greffier des états pour se tenir auprès de sa personne. De tout côté on lui offrit des secours. Le maréchal voyant bien, dans cette situation des esprits, qu'une plus longue résistance serait aussi dangereuse qu'inutile, prit enfin le parti de se rendre à la Cour.

Les remontrances du parlement d'Aix, les cris accusateurs de la nation provençale semblaient inévitablement attirer sur le maréchal de Vitry une disgrace complète. Mais ce gouverneur avait du

crédit, et l'inflexible Richelieu aurait cru faire une concession dangereuse en le sacrifiant à la colère publique. D'ailleurs, comme il l'avait lui-même pourvu de cette charge importante, il ne voulait point faire l'aveu pénible d'un mauvais choix et d'une erreur. Il en coûte à tous les hommes de détruire leur ouvrage, et lorsque les gouvernans sont engagés dans une voie mauvaise, ils n'en sortent qu'avec répugnance, dominés qu'ils sont par une fausse politique et par un misérable orgueil. Le maréchal de Vitry obtint son pardon et retourna triomphant en Provence, tandis que Saint-Chaumont reçut une destitution brutale.

Le cardinal de Richelieu, au milieu des cabales et des conspirations qui se formaient sans cesse contre lui, poursuivait avec une constance inébranlable le cours de ses grands projets politiques, parmi lesquels il plaçait en première ligne l'abaissement de la puissance autrichienne. Il souleva contre elle une partie de l'Europe et déclara la guerre à l'Espagne sous le plus frivole prétexte. En cette conjoncture, les Impériaux et les Espagnols s'unirent pour conjurer l'orage dont ils se voyaient menacés. Ces derniers envoyèrent dans la Méditerranée une armée navale, pleine de confiance et d'espoir parce que les Français n'avaient aucune force à leur opposer dans les ports de Marseille et de Toulon. Le 13 septembre 1635, les ennemis attaquèrent l'île Sainte-Marguerite et s'en rendirent

maîtres le lendemain. Ils emportèrent aussi l'île de Saint-Honorat, et fortifièrent ces deux îles que le gouvernement français avait laissées presque sans défense. Les Espagnols se tournèrent ensuite contre le village de Cannes et le fort de la Croizette. Mais ils en furent repoussés par les efforts réunis de Saint-Marc-Chasteuil, de son fils le baron de Châteauneuf, de Villeneuve-Mons et de Grasse-Roquebrune. Le maréchal de Vitry, qui se trouvait alors à la Tour-d'Aigues, vint fixer son quartier-général à Cannes, où il convoqua la noblesse et les milices du pays. Secondé par le zèle patriotique de d'Autric-Vintimille, de Julianis, de Mathuron-Salignac et de Balthazar Bouche, consuls-procureurs, il pourvut à la sûreté des côtes. C'est tout ce qu'il pouvait faire, car il fallait une escadre pour reprendre les îles d'Hyères.

De plus, la Cour de France avait besoin de fonds pour soutenir une guerre qui épuisait les finances, et l'on eut recours à l'expédient des édits bursaux. Ces édits créaient en Provence des offices de trésoriers, de greffiers, de receveurs des épices, un siége de judicature à Riez et des droits jusqu'alors inconnus sur les cabaretiers, L'exécution en fut confiée à l'abbé de Beauvau, évêque de Nantes. Ce prélat, nommé commissaire extraordinaire du roi, était aussi chargé de presser l'armement de plusieurs vaisseaux dans les ports de la Méditerranée. Au mois de février 1636 les états-généraux

de Provence se réunirent à Fréjus. L'abbé de Beauvau leur fit la demande d'un don gratuit pour les frais de la guerre et les besoins de l'état. L'assemblée accorda douze cent mille livres, à condition que les nouveaux édits seraient supprimés. Le roi accepta le don, révoqua les édits, et fesant même ce qui ne lui était pas demandé, il confirma toutes les franchises provençales par lettres-patentes du 18 avril de la même année.

Cependant une escadre, armée dans les ports de l'Océan, se préparait à mettre à la voile, sous les ordres du comte d'Harcourt. Elle était composée de cinquante-neuf vaisseaux, chargés de six mille sept cents combattans et d'une formidable artillerie. Henri de Sourdis, archevêque de Bordeaux, s'y était embarqué en qualité de chef du conseil de la marine. Vers la fin de juillet cette flotte longea les côtes de Provence, et fut jointe par l'escadre sortie de Toulon sous le commandement du marquis de Pont-Courlay. On y comptait douze galères, un galion, quatorze vaisseaux, plusieurs brûlots et petits navires. Les Espagnols avaient dans les eaux de Provence vingt-deux galères et cinq vaisseaux qui ruinaient le commerce marseillais. Le duc de Fernandines en était l'amiral. A l'approche des Français l'armée navale d'Espagne s'enfuit vers Gênes. Les troupes du maréchal de Vitry, les vaisseaux du comte d'Harcourt et du marquis de Pont-Courlay se préparèrent à l'attaque

des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, défendues par deux mille Espagnols. Le 8 décembre, les généraux réunis en conseil de guerre au château de Cannes, délibéraient pour assurer le succès de cette entreprise. L'archevêque de Bordeaux y assistait. Une contestation s'éleva entre le maréchal de Vitry et le comte d'Harcourt, malheureusement divisés par cet esprit de jalousie et de rivalité, si funeste en tout lieu mais surtout dans les camps. L'archevêque de Bordeaux voulut prendre part à la querelle, et peut-être le fit-il avec une chaleur déplacée. Quoi qu'il en soit, Vitry, toujours irascible et brutal, traita le prélat de *cagot* (1), et le frappa d'un coup de canne. Le conseil se sépara aussitôt saisi d'étonnement et de douleur. La plupart des gentilshommes, voulant donner au gouverneur une marque éclatante de mécontentement, abandonnèrent les drapeaux. Les milices se débandèrent, et l'expédition, qui s'annonçait d'abord sous de brillans auspices, fut renvoyée à des temps plus heureux (2).

Elle intéressait trop le patriotisme provençal pour qu'on ne la reprît pas avec ardeur. Au retour du printemps, 1637, le pays tout entier s'y porta avec un dévoûment admirable. Le parlement donna vingt-quatre mille livres, la cour des comptes

(1) Pitton, *ibid.*

(2) Bouche, t. II.

quinze mille. Les diverses sénéchaussées contribuèrent suivant leurs facultés; les corporations s'imposèrent des sacrifices proportionnés à leurs richesses. La ville d'Aix fournit six mille livres, de la poudre, des munitions, cent cinquante charges de blé et cent mousquetaires entretenus pour deux mois. Marseille donna trente mille livres et des munitions pour six mille; Arles, du blé pour la valeur de trente mille livres. Toulon, Hyères et Olioulles fournirent deux mille quatre cents hommes sur six vaisseaux frétés à leurs dépens. Draguignan en arma quatre cents avec leur subsistance. Le bourg de Biot, dans la viguerie de Grasse, en envoya trois cents, entretenus pour un mois. De plus, le parlement ordonna qu'on inscrirait à son greffe le nom des gentilshommes déjà employés à l'expédition, et en même temps il enjoignit à tous les autres nobles, capables de porter les armes, de joindre les drapeaux français sous peine de flétrissure. Tous répondirent à cet appel, et l'on vit le vieux seigneur de Romolles, âgé de 94 ans, se présenter pour combattre, malgré la présence et les supplications de ses trois fils.

Le 28 mars, les troupes de débarquement, protégées par la flotte, s'approchèrent, sur des bateaux légers, de l'île Sainte-Marguerite que défendaient cinq forts construits par les Espagnols avec des lignes de communication. Le régiment de Vaillac descendit le premier. Le plus petit des forts fut

emporté d'emblée, et les Français se retranchèrent dans l'île, se livrant aussitôt à des travaux de siége. Trois autres forts se rendirent tour à tour. Le cinquième fit une résistance opiniâtre. Les Espagnols y avaient rassemblé toutes leurs forces sous le commandement de don Miguel Perez de Goua, et ils ne l'évacuèrent que le 12 mai, avec tous les honneurs de la guerre. Le lendemain, l'île Saint-Honorat fut investie par la flotte française, et le comte d'Harcourt y débarqua douze cents hommes. Il n'y avait qu'un seul fort, lequel capitula le 15. Plusieurs Provençaux de distinction, emportés par leur ardeur guerrière, perdirent la vie à l'attaque des deux îles, entr'autres Gaspard de Séguiran, le chevalier de St.-Tropez, Thorenc, Mazaugues, Lioux, Bonfils, de Puget, Bellon, d'Isnard, de Rousse. D'autres y reçurent des blessures plus ou moins graves, et parmi eux l'on cite de Villeneuve-Flayosc, Roquebrune, le baron de Forcalqueiret, de Valbelle, Saint-Antoine de Sisteron, Louis Félix de Marseille. D'Aiguières-Méjanes, premier consul d'Arles, combattit à la tête de la milice de cette ville, et quoique blessé, il se fit porter à la brèche.

Peu après, d'autres Provençaux payèrent aussi à la patrie une dette de sang. L'armée navale de France donna la chasse à une escadre espagnole de quinze galères et la joignit près de Gênes. L'acharnement fut égal de part et d'autre, le choc terri-

ble et sanglant. Les Français perdirent trois galères et les Espagnols six. Cosme de Valbelle, d'Arène, Monier, Montolieu, le baron de la Garde, Guiramond et Fortia-Fornille tombèrent de la mort des braves.

Après tant de dévoûment et de sacrifices, la Provence espérait être déchargée de l'entretien des garnisons françaises. Mais la subsistance de plusieurs régimens fut encore laissée à sa charge. Les consuls-procureurs s'y opposèrent de toutes leurs forces, parce que les états-généraux n'avaient pas voté cette dépense, qui dès-lors était illégale. La Cour, irritée d'une opposition consciencieuse, médita de nouvelles attaques contre la constitution provençale. Elle obtint du conseil d'état un arrêt qui séparait du consulat d'Aix la procure du pays, et en fit une commission royale qui ne fut attribuée qu'à des hommes servilement dévoués aux caprices ministériels. L'archevêque d'Aix, l'assesseur Jullianis, et de Piles, gouverneur du Château-d'If, furent investis de cette charge, jusque-là si honorable, et qu'on voulait dénaturer au point d'en faire un aveugle instrument d'arbitraire. En même temps les trésoriers généraux reçurent l'ordre d'asseoir sur la Provence l'imposition destinée à l'entretien des troupes, si mieux n'aimaient, les nouveaux procureurs du pays, la répartir eux-mêmes. Tous les cœurs provençaux sentirent cette injure. Et vraiment il y avait de quoi s'émouvoir,

de quoi s'indigner à titre légitime. Une chose était évidente : la Cour, dans la longue série de ses empiétemens déloyaux, tenait plus à tirer rançon du pays qu'à détruire ses priviléges. En fin de compte ses entreprises lui amenaient toujours des subsides. La ville d'Aix se hâta de députer au roi le consulaire Gaufredi. Louis XIII écouta ses plaintes. Mais il fallut encore se résoudre à des sacrifices. On convint que la province entretiendrait un certain nombre de régimens, et à cette condition le consulat d'Aix fut rétabli dans ses prérogatives.

L'on eut bientôt une satisfaction plus grande. L'outrage reçu en plein conseil de guerre par l'archevêque de Bordeaux avait trop fait de bruit et de scandale en France pour y rester couvert du voile de l'oubli et de l'impunité. Le moment approchait où Vitry, reconnu pour incorrigible, devait enfin porter la peine de ses emportemens et de ses excès. Son protecteur, le cardinal de Richelieu, fut le premier à provoquer sur lui la sévérité du monarque, et le maréchal fut rappelé pour rendre compte de sa conduite. Tandis qu'il allait à St.-Germain pour tâcher de se justifier auprès de Louis XIII, des gardes l'arrêtèrent sur la route le 27 octobre 1637, et le conduisirent à la Bastille, d'où il ne sortit qu'après la mort du premier ministre.

Le cardinal de Lyon, l'archevêque de Bor-

deaux et le comte d'Harcourt sollicitèrent le gouvernement de Provence. Chacun d'eux fit valoir ses titres, mit en mouvement ses amis, usa de tous ses moyens d'influence pour obtenir cette place importante. Mais le roi la donna à un autre seigneur qui ne s'était pas mis sur les rangs et qui fut surpris de cette faveur inattendue. C'était Louis de Valois, comte d'Alais, fils du comte d'Auvergne, prince légitimé de France (1).

Ce nouveau gouverneur arriva en Provence au commencement de l'année 1638. Il n'était à Aix que depuis quelques jours, lorsque le prince Casimir, frère consanguin de Ladislas VII, roi de Pologne, fesant route sur une galère génoise vers le Portugal, où il allait exercer les fonctions de vice-roi, descendit à St.-Tropez, visita successivement Toulon et Marseille, se rembarqua, et fut bientôt forcé, par le mauvais temps, de relâcher à la Tour de Bouc. Le gouvernement français, reprochant sans doute à ce prince d'avoir examiné trop attentivement les fortifications de Toulon et de Marseille, ordonna au comte d'Alais de le constituer prisonnier. D'Alais chargea Chantereine, capitaine de ses gardes, d'exécuter cet ordre, et Casimir fut transféré dans la citadelle de Sisteron, puis conduit à Vincennes. Les ministres l'interrogèrent, et bien-

(1) Le comte d'Alais était petit-fils du roi Charles IX et de Marie Touchet de la ville d'Orléans.

tôt après on le rendit à la liberté, comblé de présens et d'honneurs.

La France, encore accablée du poids d'une longue guerre, avait usé ses dernières ressources financières. d'ailleurs Richelieu ne ménageait pas, comme Sully, les revenus de l'état, et l'économie ne convenait point à son faste. La Cour avait toujours plus obtenu des pays d'état que des provinces sans représentation politique; ce qui ne doit étonner personne, parce que l'expérience démontre que les gouvernemens absolus sont presque toujours à bon marché, et que la liberté se paye cher. Cependant tous les genres d'impôt avaient été déjà mis en usage, et Richelieu recourut derechef à un expédient qui n'était pas nouveau, mais qui avait au moins le mérite d'avoir toujours réussi en Provence. Il créa de nouveaux offices, persuadé que le pays, pour s'en délivrer, ferait offre d'un don gratuit, selon ses habitudes. L'édit du mois de mars 1638 créa trois corps judiciaires, l'un à Aix, l'autre à Forcalquier, le dernier à Draguignan. Ces tribunaux n'étaient propres qu'à réduire l'autorité du parlement d'Aix en diminuant sa juridiction. Chacun d'eux fut composé de deux présidens, de douze conseillers, d'un procureur et d'un avocat général. Le parlement refusa de vérifier l'édit; mais le roi en ordonna l'enregistrement au grand conseil, et chargea de Lauzun, conseiller d'état, de le faire exécuter. De Lauzun arriva à

Forcalquier au mois de mars 1639. Il y trouva le conseiller de Gautier et le procureur général de Gantez, députés du parlement, lesquels lui notifièrent l'opposition de cette compagnie. De Lauzun leur en concéda l'acte, mais en déclarant que c'était sans préjudice de sa commission à laquelle il allait incessamment procéder. En effet, il parvint en peu de temps à organiser les présidiaux de Forcalquier et de Draguignan; mais celui d'Aix présenta plus d'obstacle. Tous les officiers de la sénéchaussée firent signifier leur opposition, et le parlement chargea le premier président de Bernet et les conseillers de Perier et de Valbelle d'aller demander en Cour la révocation de l'édit. Ces magistrats traitèrent avec la Cour sans consulter l'opinion publique, et ils obtinrent, au mois de juillet 1639, la suppression des présidiaux, en proposant eux-mêmes l'établissement des experts jurés et des auditeurs des comptes tutélaires, en titre d'office, au nombre de cent quatre-vingt-neuf, sans compter trente greffiers. Le gouvernement accepta cette offre. C'était une transaction dérisoire, une moquerie révoltante. En effet, la création de la plupart de ces offices datait de sept ans, et les états assemblés à Brignolles l'avaient fait révoquer moyennant finance. Le parlement d'Aix, qui ne craignait rien tant que les présidiaux, n'écouta dans cette question que la voix de son intérêt et de son orgueil. Il enregistra l'édit,

malgré la faible opposition de quelques-uns de ses membres. Mais des murmures énergiques s'élevèrent dans la province; et la Cour, qui après tout tenait beaucoup plus à l'argent qu'à l'exécution de cet édit, le révoqua en recevant une somme considérable.

Au milieu de ces attaques continuelles, où l'esprit des libertés provinciales luttait avec désavantage contre le génie du despotisme ministériel, les états-généraux vinrent faire un triste naufrage. Ils avaient tenu leur dernière séance à Aix en février 1639, et s'étaient prononcés avec énergie contre la création des nouveaux offices. La Cour n'osa pas les supprimer entièrement, parce qu'il est vraisemblable que la Provence n'eût pas souffert cet attentat à sa constitution respectée. Mais on n'en conserva que l'image. On cessa de les convoquer, sans qu'aucun acte en prononçât l'abolition, et ils furent remplacés par les assemblées générales des communautés, qui exercèrent à peu près les mêmes pouvoirs, et devinrent à leur tour une représentation nationale statuant sur l'impôt. L'assemblée des communautés, moins nombreuse et moins imposante que les anciens états, était composée de l'archevêque d'Aix, président, des trois consuls et de l'assesseur de cette ville, procureurs du pays nés, de deux évêques, procureurs joints pour le clergé, de deux possédans-fiefs, procureurs joints pour la noblesse, de vingt-deux dépu-

tés des chefs-lieux de chaque viguerie, et de quinze autres députés des principales communes (1), fesant en tout quarante-six votans (2).

D'autres orages se préparaient. Vers la fin de la même année, le ministère créa deux sénéchaussées nouvelles, l'une à Sisteron et l'autre à Castelanne. Le ressort de ces tribunaux fut formé aux dépens des siéges de Forcalquier, de Draguignan et de Digne. En outre on institua vingt-neuf bureaux de commissaires-priseurs, établis en diverses villes de la province pour estimer les biens provenant des héritages acceptés sous bénéfice d'inventaire et tous autres biens vendus par autorité de justice. Peu après, le comte d'Alais, excité par sa femme qui venait de se brouiller avec la première présidente du parlement d'Aix, fut bien aise de contrarier l'époux de celle-ci, en obtenant l'érection d'une chambre des requêtes, destinée à faire partie de la cour souveraine et chargée de juger certaines causes en première instance. Le parlement de

(1) Tous ces députés étaient ordinairement consuls.

(2) Les Terres Adjacentes étaient réprésentées dans cette assemblée par les consuls d'Arles et de Marseille, jamais ensemble, mais à tour de rôle. Ces mandataires étaient sans voix délibérative dans les affaires générales, et on ne les consultait que par déférence. Mais leur suffrage comptait dans toutes les questions qui intéressaient une portion du territoire provençal comprise sous le nom de Terres Adjacentes. Tel avait toujours été leur droit aux états-généraux, et ce droit ne leur fut jamais disputé dans les assemblées générales des communautés.

Paris et celui de Rouen avaient, depuis quelques années, une chambre semblable. Celle d'Aix fut érigée par édit de janvier 1640. Le comte d'Alais, jaloux de consolider son ouvrage, associa quelques magistrats à sa vengeance, en leur persuadant que les offices des requêtes leur seraient avantageux, parce qu'au lieu de n'introduire leurs enfans dans la magistrature qu'en leur résignant leurs charges, ils pourraient leur donner un siége sans se dépouiller eux-mêmes. D'un autre côté, le premier président, ne négligeant rien pour paralyser les efforts de ses ennemis, fit comprendre à la plupart des membres de sa compagnie que la trop grande multiplicité des offices causerait un immense préjudice au tribunal suprême. Aussi les chambres réunies délibérèrent que des remontrances seraient rédigées et qu'un député de la cour irait les déposer au pied du trône. Mais l'édit était déjà scellé, et plusieurs des charges dont il portait création avaient été vendues, entr'autres celles du président, acquise par l'assesseur Gaufridy.

Le 4 février, Cazet de Vautorte, commissaire du roi avec le titre d'intendant de justice, entra dans le parlement, fit défense de s'assembler sans un ordre exprès du prince, et ajourna au grand conseil, auprès duquel il exerçait lui-même les fonctions d'avocat général, les conseillers de Laurens et d'Antelmi, ardens adversaires de la

nouvelle création. Le 8 mars, le gouverneur et l'intendant se rendirent au sein de la compagnie pour y promulguer l'édit. Les gens du roi conclurent à l'enregistrement, sans préjudice des remontrances que la cour se réservait d'adresser au roi. On passa ensuite aux opinions, et le président Duchaine venait d'accorder la parole au doyen, lorsque le comte d'Alais ordonna au greffier en chef d'enregistrer l'édit sur-le-champ. Celui-ci s'en étant excusé, le gouverneur fit remplir cette formalité par son secrétaire et leva la séance. Quelques jours après, treize magistrats (1) furent ajournés au conseil pour y rendre compte de leur conduite, et interdits provisoirement de leurs fonctions. En même temps on décréta de prise de corps le greffier en chef et l'un de ses commis. De Bernet lui-même, premier président, ne tarda pas, à l'instigation du gouverneur, d'être la victime d'une politique violente. Une lettre de cachet vint l'arracher à l'inamovibilité de sa charge et lui assigna la ville de Bourges pour lieu d'exil. La chambre des requêtes fut installée. Mais les anciens magistrats du parlement, ne pouvant plus contester la juridiction des nouveaux officiers de

(1) Ce furent les conseillers d'Albert, Gourdon, Barrême, d'Oppède, Valbelle, d'André, Milan, d'Arbaud, Cauvet, Perier, Saint-Marc et les deux Thomassin. Les greffiers décrétés de prise de corps étaient Étienne et Bonnet.

cette chambre, voulurent les tenir à distance, et s'opposèrent avec une frivole taquinerie au libre exercice de leurs droits honorifiques. Les querelles se prolongèrent au palais entre tous les hommes de robe, mais sans retentissement au dehors, parce que l'intérêt public, l'honneur, la liberté, ces grands mobiles des passions nationales, n'étaient pas en cause. Au milieu de la misérable lutte de quelques puérilités vaniteuses, Richelieu expira, triomphant de ses ennemis, rassasié d'honneurs et de richesses, dépositaire inébranlable de l'autorité souveraine. Quelques mois après (1), Louis XIII, qui n'avait rien su faire sans lui, alla le rejoindre dans la tombe. C'était mourir bien à propos.

(1) Le 14 mai 1643.

CHAPITRE XXIX.

1643 - 1660.

Discorde dans la Magistrature Provençale. — Établissement du *Semestre*. — Assassinat de Philippe de Gueidon. — Nouveaux troubles. — Le Parlement d'Aix se met à la tête de l'insurrection — Le comte d'Alais, gouverneur de Provence, tombe au pouvoir des révoltés. — Paix imparfaite. —Reprise des hostilités. — Combat du Val entre les troupes du Parlement et celles du Gouverneur. — La Provence entière prête son appui au Parlement.— Les deux partis se livrent à des excès. — Ils posent enfin les armes.—Peste à Marseille.—Troubles dans cette ville. — La faction des Sabreurs et celle des Mazarinistes.—Leur lutte jette partout le désordre.—Les Sabreurs, réfugiés à Toulon, tiennent en échec les forces du Gouvernement.—Capitulation. — Christine de Suède en Provence.—Émeute à Aix contre le premier Président du Parlement.—Sédition à Draguignan.

Après deux ans d'exil, de Bernet parvint à faire admettre sa justification et à obtenir la première présidence du parlement de Bordeaux. Jean de Mesgrini, de Troyes, membre du grand conseil, fut appelé à le remplacer à Aix. La haute magistra-

ture de Provence continuait d'offrir la honteuse image des discordes intestines, et ne craignait pas de nuire à sa considération par le scandale qu'elle donnait au peuple. Les hommes les plus éminens tombent bien bas, les personnages les plus graves deviennent bien ridicules, quand ils attachent aux vains hochets de l'orgueil une importance fantastique. Un arrêt du grand conseil décida que la chambre des requêtes, incorporée au parlement d'Aix, jouirait de toutes les prérogatives et de tous les honneurs attribués à cette compagnie souveraine. Mais le parlement n'en persista pas moins à refuser ce droit aux nouveaux magistrats. En 1644, les membres des requêtes voulurent suivre leurs collègues du parlement à la procession de la Fête-Dieu. La cour, persévérant dans son opposition, la fonda sur ce que le chapitre d'Aix, ayant surpris un arrêt du conseil qui lui attribuait quelques stalles du chœur de la métropole, il ne convenait pas au parlement de se commettre avec lui ou d'approuver son entreprise, et qu'ainsi vingt-quatre de ses membres seulement, à commencer par les plus anciens, et deux des gens du roi, assisteraient à la cérémonie. Cette délibération excita les vives plaintes des officiers des requêtes qui se trouvaient ainsi écartés. Le parlement leur envoya deux de ses membres pour la leur notifier, et ils députèrent, à leur tour, deux d'entre eux au parlement, pour déclarer « qu'ayant l'honneur de faire partie

« du même corps, ils étaient loin de vouloir dés-
« obéir; mais que, dans l'intérêt de leurs charges,
« ils devaient faire leur protestation. »

Deux jours après, à l'occasion d'un *Te Deum*, le parlement employa le même moyen avec succès contre les magistrats qu'il refusait d'admettre dans son sein. Mais la cour des comptes, qui n'avait aucune raison d'éloigner de la cérémonie une partie de ses membres, se rendit en corps à l'église de Saint-Sauveur où se pressait un peuple immense. Les saints cantiques allaient commencer au milieu des solennités les plus pompeuses. Un parfum d'encens et de fleurs remplissait la basilique, belle d'ornemens divers, resplendissante de lumières. Tout inspirait le calme et le respect. Il y avait en abondance des pensées de recueillement religieux, des trésors de sainte harmonie. Parmi les stalles précédemment destinées à la cour des comptes, cette compagnie en trouva six occupées par des chanoines, qui refusèrent de les abandonner. Les magistrats, blessés de leur résistance, firent éclater une violente colère. Le regard enflammé, le geste menaçant, ils résolurent d'emporter la place de vive force, et les chanoines, de leur côté, se préparèrent à la bien défendre. D'abord il y eut nn bruyant échange d'injures, de défis, de grossièretés de toute espèce; et puis l'on en vint aux coups. Les combattans animés d'une rage inouïe, se heurtaient, se mêlaient, se renver-

saient, se jetaient au visage tous les objets mobiles qui tombaient sous leur mains. Les ornemens du sacerdoce et les insignes de la magistrature étaient foulés aux pieds ou volaient en lambeaux. La confusion et l'épouvante régnaient dans le temple. La profanation fut complète, et jamais on ne vit un scandale plus grand. Comme la victoire se range d'ordinaire du côté des gros bataillons, les membres de la cour des comptes restèrent maîtres du champ de bataille, grace à l'avantage du nombre. Mais ils ne jouirent pas long-temps du fruit de leur triomphe, car l'archevêque, saisi de douleur, interdit aux uns et aux autres le chœur de l'église.

Les chanoines, meurtris dans la lutte, portèrent plainte au parlement de Provence, qui les autorisa à se pourvoir par requête et délégua deux de ses membres pour informer régulièrement. Mais le conseil d'état s'attribua la connaissance de cette affaire dont nous ne connaissons pas les suites.

Le conseil avait déjà rendu de nombreux arrêts contre les prétentions du parlement qui ne se lassait pas de témoigner à la chambre des requêtes une haine fertile en ressources, et la Cour de France, fatiguée de ces pitoyables débats, voulut enfin y mettre un terme. Louis XIV, encore enfant, commençait dans la faiblesse et dans les agitations d'une minorité exposée aux tempêtes un règne qui devait porter au plus haut degré la gloire na-

tionale et le pouvoir royal. Pour le moment, le cardinal Mazarin, successeur de Richelieu, gouvernait le royaume en maître, sans avoir le génie de cet homme d'état. Le nouveau ministre, suivant les anciens plans de politique intérieure, résolut de briser la puissance parlementaire. Comme cette puissance consistait dans l'unité et dans l'esprit de corps, Mazarin créa dans les parlemens une nouvelle section qui devait partager avec l'ancienne magistrature les travaux de la juridique, de telle sorte que chacune d'elles siégerait six mois seulement. Par là le rusé cardinal détruisait l'importance et la force des grandes corporations judiciaires, créait deux puissances rivales, et préparait, selon les conjonctures, des alliances successives du ministère avec l'un ou l'autre *semestre*. Tel fut le nom porté par chacune des deux sections alternativement en exercice. Un édit du mois d'octobre 1647 créa le semestre de Provence, composé de trois présidens à mortier, de trente conseillers, d'un procureur général et de deux avocats généraux. Les membres de la chambre des requêtes y entrèrent moyennant le payement du surplus de la finance à laquelle les nouveaux offices devaient être taxés.

Le parlement d'Aix, menacé dans ce qu'il avait de plus cher, reconnut ses torts et chercha à les réparer en se rapprochant des magistrats qui avaient été si long-temps les objets de sa haine et

de ses dédains. Il les trouva généreusement disposés à tout oublier, et l'acte de conciliation fut signé à La Ciotat chez le président Grimaldi de Régusse. Mais cet accommodement tardif ne désarma point Mazarin. D'ailleurs le nouvel édit offrait trop d'avantages au cabinet français pour qu'il voulût y renoncer. Le grand conseil cassa le traité fait à La Ciotat. En même temps il commit le premier président Jean de Mesgrini, les trois intendans de Provence, du Languedoc, du Dauphiné, et tous les officiers des requêtes, pour procéder à l'établissement du semestre et en exercer la juridiction en attendant que les autres charges fussent remplies. L'intendant de Provence reçut en particulier l'ordre formel d'instruire contre tout ceux qui tenteraient de s'opposer à l'édit de création, et le gouverneur fut chargé d'y tenir la main.

Le 18 janvier 1648, Herbin et Musnier, huissiers du conseil, revêtus de leurs manteaux à grandes manches, et décorés d'une chaîne en or à laquelle une médaille était suspendue, entrèrent au palais, lurent au nom du roi, et la tête couverte, devant les chambres assemblées, un arrêt portant défense aux anciens magistrats de remplir aucune fonction, soit en public, soit en particulier, hors de l'exercice semestral, à l'exception du premier président (1), et se retirèrent sans don-

(1) Il devait également servir dans les deux semestres.

ner au parlement le temps de proférer une seule parole. La compagnie, audience tenante, chargea les conseillers de Boyer, d'Olivier et de Lombard, de porter aux commissaires du roi son acte d'opposition, motivé sur ce que l'arrêt d'interdiction lui avait été notifié avant qu'elle eût procédé à son enregistrement. Le lendemain, le comte d'Alais, précédé de ses gardes, des consuls-procureurs, des trois intendans, de la chambre des requêtes, et suivi d'un grand nombre de gentilshommes d'épée qui voyaient avec plaisir l'abaissement de la noblesse de robe, prit séance au palais, y installa le semestre en service, le fit ensuite siéger dans la salle d'audience où l'édit de création fut publié, malgré la protestation des procureurs du pays.

Le peuple d'Aix ne voyait cette nouveauté qu'avec une froide indifférence. Mais les avocats, les procureurs et les huissiers, placés sous l'influence de l'ancienne magistrature, refusèrent leurs services, et le cours de la justice fut momentanément suspendu. Il fallut les ordres les plus rigoureux du gouverneur et des commissaires du roi pour que chacun reprît ses fonctions. Trente des plus jeunes parlementaires, affligés du calme général, cherchèrent à le troubler. Le jeudi gras, ils parurent masqués sur les places publiques, pendant qu'une foule joyeuse y circulait, et tentèrent de la pousser à un mouvement séditieux; mais comme personne ne bougea, ils n'osèrent point quitter leurs dégui-

semens et rentrèrent chez eux sans avoir obtenu une seule marque de sympathie. Alors quelques hommes désespérés conçurent des projets affreux. Habiles à s'étourdir et à s'aveugler, ils n'eurent pas de peine à se faire une fausse conscience, et sans doute ils regardèrent comme un acte de patriotique vertu le plus lâche de tous les crimes. Dans la fureur de leurs passions, ils jurèrent d'immoler le premier qui viendrait occuper l'un des siéges vacans de la magistrature souveraine, pour frapper de terreur tous ceux qui avaient formé le dessein d'acheter les nouvelles charges, et pour paralyser ainsi la formation du semestre.

Philippe de Gueidon, avocat du roi au siége de Marseille, tomba victime de leur exécrable complot. Inaccessible à la crainte, et livré tout entier au désir de son avancement, il brava les menaces anonymes, repoussa les conseils de l'amitié alarmée, obtint des provisions pour une des charges parlementaires, se rendit aussitôt à Aix, et crut s'y trouver en sûreté en descendant à l'hôtel de la Mule-Noire, où logeaient le commandeur de Castellane-Montméyan, colonel du régiment de Provence, et plusieurs officiers du même corps. Quelques jours après, sur les sept heures du soir, pendant que de Gueidon était à table, entre le colonel Montméyan et un officier nommé Latour, les conjurés se réunirent au nombre de trente dans une maison voisine. Dix se masquèrent pour met-

tre à exécution le plus audacieux des attentats ; les autres devaient se tenir dans la rue pour prêter main-forte en cas de besoin. Ils étaient tous armés de pistolets et de mousquetons. Au moment favorable, les dix hommes masqués se précipitent sur l'hôtel ; trois se placent à la porte extérieure ; deux se saisissent de la porte de la salle à manger, où se trouvaient une quarantaine de personnes ; cinq autres y font irruption, et l'un deux, couchant en joue les convives, s'écrie d'une voix foudroyante : *Que personne ne bouge, on n'en veut qu'à un seul.* Au même instant, deux de ces assassins s'avançent vers Gueidon, lui donnent des coups de pistolet et de baïonnette, et le laissent presque mort sous la table. Tous les convives se lèvent en désordre, quelques-uns demandent leurs armes ; les domestiques courent de tous côtés ; le tumulte règne dans l'hôtel. Les masques prennent la fuite, hormis un qui gardait la porte de la salle, lequel, dans l'agitation de son ame, sent ses genoux fléchir, tombe sans connaissance. Ses complices, craignant, s'il était pris, d'être eux-mêmes découverts, se mirent en devoir de le jeter dans un puits tout proche. Comme on le secouait, il recouvra l'usage de ses sens et eut assez de force pour s'enfuir avec les autres. Des pistolets furent trouvés sur le théâtre du crime. On parvint à découvrir l'armurier qui avait vendu ou réparé ces armes, et il désigna comme propriétaire de l'une d'elles un

bourgeois d'Aix nommé Vaillac. Cet homme, transféré sous bonne escorte au château de Tarascon, fut bientôt relâché, parce qu'on ne put obtenir contre lui que le témoignage de l'armurier, témoignage insuffisant sous l'empire d'une législation absurde, qui, en matière criminelle, imposait des règles absolues à la conviction des juges. L'infortuné Gueidon raconta toutes les circonstances de son assassinat, mais il déclara n'avoir pu reconnaître ses bourreaux, et mourut en leur pardonnant.

Qui commanda le crime? Quels en furent les exécuteurs? Ceux-là, sans contredit, qui pouvaient y trouver leur intérêt. Aussi bien l'opinion publique, armée de ce principe de sagesse et d'expérience, accusa les membres du parlement avec d'autant plus de chaleur qu'ils montrèrent peu d'empressement dans la poursuite des coupables. Si les magistrats ne firent pas couler eux-mêmes le sang de Gueidon, s'ils n'armèrent pas la main de leurs adhérens et des membres de leurs familles, peuvent-ils échapper au reproche d'avoir contribué par leurs fureurs à l'exaltation des meurtriers?

Quoi qu'il en soit, ces misérables se trompèrent dans leurs calculs, car cinq gentilshommes, aussi intrépides que Gueidon, mais plus heureux que lui, ne tardèrent pas à acheter des offices au nouveau sénat. D'une autre côté le ministère,

plein d'une juste irritation, appesantit toute sa sévérité sur le parlement de Provence. Les conseillers de Thomassin, de Siguier et de Saint-Marc reçurent ordre de se rendre l'un à Sisteron, l'autre à Entrevaux et le troisième à Antibes. Mais les deux derniers se réfugièrent à l'Isle dans le Comtat Venaissin, d'où le comte d'Alais ne put parvenir à les arracher. Le vice-légat, sur la demande de ce gouverneur, menaça de les y saisir; mais les habitans de l'Isle annoncèrent qu'ils s'y opposeraient de vive force, et le vice-légat recula devant leur attitude énergique. Peu après, de nouvelles lettres de cachet furent signifiées au président d'Oppède, aux conseillers de Villeneuve, d'Espagnet, d'Antelmy, du Canet, de Boyer, de Cornillon, et à l'avocat général de Cormis. Leidet de Calissane, président au semestre, fut lui-même l'objet d'une rigueur semblable, parce qu'il était devenu suspect à ses collègues, comme frère de l'un des anciens magistrats les plus zélés pour les intérêts de son corps. Tous ces parlementaires, au lieu de se rendre dans les diverses résidences qui leur étaient assignées par les lettres de cachet, allèrent à Carpentras pour se mettre sous la protection du cardinal Bischi, qui leur fit le meilleur accueil. Le ministère, allant trop loin, enjoignit aux nouveaux magistrats, qui étaient en service depuis le premier de janvier, de continuer leurs fonctions dans le semestre de juillet. Les anciens membres

du parlement dont la liberté avait été respectée et qui devaient entrer en exercice de leurs charges, ne purent supporter ce coup de despotisme. Ils se réunirent au château de la Barben pour adopter un plan de conduite, et leurs collègues exilés vinrent se joindre à eux. L'assemblée délibéra de députer à Paris les conseillers de Barrème et d'André, pour négocier un accommodement avec le ministère, et de lever dans les états du Pape deux mille hommes pour se défendre contre le comte d'Alais dont les dispositions leur semblaient menaçantes. Ils commencèrent à recruter à Avignon; mais le vice-légat ne voulut pas que les levées se fissent sous ses yeux au mépris de l'autorité royale, et les meneurs du parlement y renoncèrent.

Bientôt leur parti se renforça par les fautes et par les usurpations du pouvoir. Au mépris des priviléges provinciaux, la Cour nomma d'office de nouveaux consuls-procureurs, par lettres-patentes du mois de septembre 1648. Ce furent François de Villeneuve de Spinouze, Jacques Vianis, Balthazar Rostolan et Melchior de Bompar, hommes honorables qui n'eurent que le tort de servir d'instrumens à l'arbitraire ministériel. Les magistrats mécontens ne pouvaient pas être mieux servis. En effet, la violation du droit constitutionnel et des franchises municipales rattacha de nombreux adhérens à l'opposition parlementaire. Le peuple provençal, et celui d'Aix en particulier, prirent en

dégoût le nouveau sénat. En même temps, grace à la chaude protection du cardinal de Sainte-Cécile, les conseillers de Barrème et d'André obtenaient à Paris le rappel des magistrats exilés et concevaient même l'espoir d'une victoire complète. Ils croyaient parvenir, moyennant une indemnité de neuf cent mille livres, à faire prononcer la suppression du semestre. Mais la mort prématurée du cardinal de Sainte-Cécile empêcha cet arrangement; et Mazarin fit confirmer le semestre par un nouvel édit.

Cependant les magistrats chassés de leurs siéges revinrent de l'Isle et de Carpentras comme des triomphateurs couverts de gloire. L'abbé Féron, envoyé de Paris pour présider à leur réintégration, se rendit au bateau de Noves afin de les y recevoir. Ils y trouvèrent trois cents jeunes gens à cheval qui se mirent à leur tête. Leur cortége grossit sur la route, et six mille personnes les accompagnèrent à Aix, au milieu des cris populaires de *Vive le Roi! vive le Parlement! à bas le Semestre!* Le comte d'Alais, qui avait tout à craindre de cette manifestation hostile, se donna une nombreuse escorte; et la ville d'Aix, où fermentaient tant de matières inflammables, fut travaillée d'une fièvre ardente, triste symptôme de la guerre civile.

Sur ces entrefaites de grands événemens se passèrent à Paris. On se souleva contre Mazarin,

objet de la haine générale ; on fit des barricades, et Louis XIV s'enfuit à Saint-Germain. Ainsi commença cette Fronde qui devait s'éteindre dans le ridicule, parce qu'elle n'avait pour mobiles ni le fanatisme religieux, ni l'enthousiasme chevaleresque, ni l'amour de la liberté, ni aucune de ces passions fortes qui subjuguent long-temps les masses. Le parlement de Paris lança un arrêt foudroyant (1) contre Mazarin qui venait de donner des lois à l'Europe par le traité de Vestphalie. Il le déclara perturbateur du repos public, ennemi de l'état, et ordonna *de lui courre sus*. Quelques jours après, il admit à sa barre les députés du parlement de Provence; et le conseiller de Barrème, prenant la parole en qualité d'ancien, traça d'une manière touchante le tableau des longs malheurs qui pesaient sur sa compagnie. Il parla des lettres de cachet, des exils, des emprisonnemens dont les principaux membres avaient été victimes. Il ajouta que l'édit de la chambre des requêtes et celui du semestre n'avaient jamais été vérifiés; qu'on les avait fait exécuter de vive force, sans observer aucune des formalités voulues par les lois. L'orateur ajouta que le gouverneur et le lieutenant de Provence, soutenus par le ministère, trouvaient toujours le moyen d'étouffer les plaintes légitimes des magis-

(1) Le 6 janvier 1649.

trats courbés sous le poids de l'oppression, et que, dans ces conjonctures fâcheuses, il ne leur restait d'autre espoir que l'appui du premier parlement du royaume. Ce discours fut vivement applaudi; de Barrème reçut de nombreuses marques de bienveillance, et le parlement de Paris délibéra d'adresser au roi des remontrances sur l'établissement du semestre en Provence.

En même temps les parlementaires d'Aix, avertis que le comte d'Alais avait reçu des ordres secrets pour faire arrêter plusieurs d'entre eux et renvoyer les autres dans leur premier exil, s'abandonnaient aux angoisses de la terreur. Recourant à des mesures de défense, ils appelèrent des divers points de la province leurs parens et leurs amis, et le gouverneur, à son tour, redoutant l'arrivée de ces auxiliaires, enjoignit à tous les étrangers de sortir de la ville dans les vingt-quatre heures. D'Alais, poussant plus loin les précautions, fit venir de Marseille le duc de Richelieu, général des galères, avec la plus grande partie de ses officiers de marine. Quelques-uns de ceux-ci avaient, à leur suite, des turcs de la chiourme, et la vue de ces hommes enflamma l'imagination de la multitude crédule. Le bruit se répandit qu'ils devaient être les bourreaux des anciens magistrats. C'en fut assez pour préparer les esprits aux fureurs d'un soulèvement.

Le 18 janvier 1649, au moment où le comte

d'Alais passait sur la place des Prêcheurs, accompagné des consuls d'Aix, d'un grand nombre de gentilshommes et d'officiers, de ses gardes, du prévôt Artaud et de ses archers, le laquais du conseiller de Saint-Marc affecta de rester assis sur un banc de pierre et de ne pas se découvrir. Pezenas, un des gardes du gouverneur, s'approcha du laquais et lui arracha violemment le chapeau. Celui-ci dit des injures, reçut des coups en échange, et se mit à fuir pour échapper à d'autres coups. Le garde, ne pouvant l'atteindre, déchargea sur lui sa carabine et lui cassa un bras. Dès-lors l'alarme devint générale, et de toute part on cria *Aux armes! aux armes! fermez les boutiques*! Le comte d'Alais mis sa cavalerie en ordre de bataille sur la place des Prêcheurs et rangea son infanterie devant son palais. Ensuite, suivi de tout son cortége, il parcourut les rues, et Castellane-Adhémar, archevêque d'Arles, qui se trouvait momentanément à Aix, se joignit à lui pour calmer les esprits. Efforts infructueux! l'insurrection, qui avait paru s'apaiser, revint bientôt avec plus de force. Plusieurs gentilshommes attachés au parti du parlement se réunirent dans l'hôtel du président d'Oppède, près de l'Université, et la mère de ce magistrat fut une des premières à sonner le tocsin. Les révoltés firent des barricades, se retranchèrent à la porte de Notre-Dame et dans la Cathédrale. Le conseiller Boyer, en robe rouge

une demi-pique à la main, amena trois cents hommes sur la place de l'Université. Le conseiller de Peynier, vêtu et armé de la même manière, en conduisit une quarantaine. Le chanoine Decormis, masqué et brandissant une pique, rangea cette troupe en bataille, et son frere, l'avocat général Decormis, ayant un nez postiche pour se déguiser aussi, la harangua en l'exhortant à combattre avec courage pour la patrie et le parlement. Les magistrats ajoutèrent à cette petite armée un grand nombre de paysans qu'ils décidèrent à prendre les armes. Les troupes du comte d'Alais attendaient avec impatience qu'on sonnât la charge. Mais ce gouverneur les modérait, parce qu'il n'avait aucune envie de répandre un sang précieux. On cite de lui une parole qui peint la magnanimité de ses sentimens et qui honore sa mémoire. Le chevalier de Vins, de la famille du célèbre ligueur, supplia le comte d'Alais de lui donner cent cavaliers, et promit, avec leur secours, d'*amener le parlement la corde au cou et de passer sur le ventre à tous ces fanfarons.* A quoi le comte répondit : *Oui, chevalier, mais vous ne dites pas que je mettrais toute la ville en deuil* (1).

Quelques personnages honorables, à la tête desquels se trouvaient l'archevêque d'Arles et Séguiran, premier président de la cour des comptes,

(1) Pitton, ouv. cité, liv. v.

secondèrent heureusement les intentions pacifiques du comte d'Alais et se portèrent pour médiateurs entre les deux partis. Après bien des démarches auprès du président d'Oppède, chef des insurgés, ils opérèrent une conciliation. On convint que d'Oppède congédierait sa troupe; que le gouverneur, de son côté, ferait sortir de la ville, dans les trois jours, tous les soldats qu'il y avait réunis, et que le rapport sur ces événemens serait assez adouci pour que le roi n'en fût pas irrité.

Malgré cet accommodement, Aix continua d'être en proie à l'agitation la plus violente. Bien que le président d'Oppède eût licencié ses bandes, le comte d'Alais ne s'en tint pas moins sur ses gardes. Il fit occuper militairement l'Hôtel de Ville où se trouvait la salle d'armes, et la tour de l'Horloge qui dominait toute la cité. Ces précautions, nécessitées par le mauvais esprit d'un peuple encore travaillé par des séditieux, ne furent vues qu'avec colère. On ne manqua pas de dire que le gouverneur, en signant un traité de paix avec les patriotes, avait voulu les endormir dans une sécurité funeste, et que le réveil serait terrible.

C'était le 20 janvier, deux jours après l'insurrection que je viens de décrire. Ce jour-là, les habitans d'Aix, d'après un voeu du roi René, étaient dans l'usage de célébrer avec pompe la fête de St Sébastien et de faire autour des remparts une procession générale, pour supplier l'Être Suprême

de ne plus déchaîner les fureurs de la peste. Déjà les bannières flottaient au vent ; le son des pieux cantiques remplissait l'air. Les corporations d'arts et métiers, les confréries religieuses, des personnes de tout sexe, de tout âge et de toute condition étendaient leurs longues files au milieu d'une foule immense. Cette multitude, inquiète et mobile, fermentait sous l'influence des événemens de la veille, sous l'empire de ses craintes, de ses intérêts et de ses passions. Le moindre accident imprévu, le souffle d'un seul homme pouvait l'enflammer subitement, de même qu'une étincelle jetée sur un amas de matières combustibles suffit pour produire un vaste incendie. Tandis que le clergé sortait de la métropole, et que les consuls se préparaient, selon l'ancienne coutume, à porter le dais sous lequel les reliques de Saint Sébastien étaient exposées à la vénération des fidèles, un paysan, intimidé sans doute par la vue des soldats qui gardaient l'Hôtel de Ville, s'enfuit vers la place des Prêcheurs en criant de toutes ses forces : *Aux armes ! aux armes ! nous sommes perdus* ! Aussitôt les consuls allèrent, saisis d'épouvante, se cacher dans la sacristie. Les rangs de la procession se rompirent. On sonna partout le tocsin, et tous les habitans prirent les armes. Hommes, femmes, vieillards, enfans, chacun se jeta tête baissée dans le mouvement insurrectionnel. Ce fut une levée en masse. Le baron de Saint-Marc et le conseiller

Rascas du Canet s'emparèrent de l'Hôtel de Ville ; la tour de l'Horloge et tous les autres postes tombèrent en un instant au pouvoir des révoltés. On fit des barricades dans toute la ville avec une rapidité étonnante sous le commandement du président de Gallifet, des conseillers Clapiers de Vauvenargues, Beaurecueil, Laurens, Venel, Saint-Marc, Cousin du Baron. Des personnages riches enrôlèrent des pauvres sous leurs drapeaux en leur distribuant de l'argent ou du pain. D'autres, armés d'énormes pierres, se tenaient aux fenêtres pour écraser les soldats du gouvernement s'ils s'engageaient dans les rues. Plusieurs criaient : *Vive la Liberté ! point d'impositions !* Un attroupement se disposait à briser les portes de la Cathédrale où les consuls s'étaient réfugiés et où ils allaient être mis en pièces, lorsque le cadet Duchaine leur sauva la vie par sa présence d'esprit. Ce jeune homme, de famille parlementaire, exerçait beaucoup d'influence sur la multitude. Comprenant qu'il fallait un aliment à la fureur populaire ; il prit les chaperons des consuls et les jeta au milieu de la foule. On se précipita sur ces insignes du pouvoir municipal, qui n'étaient plus que la livrée du despotisme ministériel, puisque les consuls tenaient illégalement leur charge de la Cour, au lieu de la tenir du libre choix de leurs compatriotes. On traîna dans la boue ces chaperons prostitués ; on les porta au bout d'une pique comme

un trophée ; on les exposa devant l'Hôtel de Ville où ils furent bientôt déchirés à coups de mousquet et de hallebarde. En même temps le peuple pilla l'hôtel de Gaufridi, président au semestre, et y massacra un prêtre qui voulait le défendre. La maison du consul Rostolan et celle de son cousin Benoist subirent aussi les horreurs du pillage.

L'hôtel du président d'Oppède était encore le quartier-général de l'insurrection. Tous les membres du parlement s'y étaient réunis et l'on délibérait sur un plan de conduite, lorsque le conseiller de Boyer qui était toujours un des plus ardens non-seulement pour le conseil, mais aussi pour l'action, se prit à dire : *que fesons-nous, Messieurs ? voulez-vous attendre qu'on nous amène le comte d'Alais garrotté ? Allons, courage, nous l'emporterons.* A ces mots, la plupart sortirent avec lui pour attiser le feu de la révolte. Quant à d'Alais, il se trouvait chez le cardinal Barberin, au couvent des Capucins, au moment où le soulèvement commença. Il fit diligence pour entrer en ville, rangea ses troupes en bataille sur la place des Prêcheurs, en donna le commandement au duc de Richelieu, confia la garde du Palais à Félix-la-Jaconière et au chevalier de Village, tous deux marseillais et capitaines de cavalerie. Mais les troupes, pressées par les barricades qui s'élevaient autour d'elles, abandonnèrent la victoire au peuple et rentrèrent dans leurs quartiers. Un officier de

mérite, nommé la Male-du-Bar, fut tué d'un coup de fusil à la rue Papassaudi. Cependant comme la lutte n'eut qu'une très-courte durée, on ne compta que sept ou huit morts dans les deux partis.

Le comte d'Alais était assiégé dans son hôtel par une populace ivre de son facile triomphe. Grace à l'archevêque d'Arles, aux présidens de Séguiran et de Rauville, à d'Assane et à Barbentane-Ramatuelle, cette foule en fureur se calma bientôt. « On n'a jamais vu, dit un auteur con-« temporain (1), témoin de ces événemens, on « n'a jamais vu une ardeur pareille à celle de ce « prélat et de ces magistrats. Comme ils se mê-« laient parmi les armes! comme ils franchissaient « les barricades pour faire les allées et les venues! » Le gouverneur signa un traité qui n'était que la preuve d'une humiliante défaite. On convint qu'il ferait sortir le jour même toutes les troupes qui étaient dans la ville; que, pour sa sûreté, le président d'Oppède et le conseiller de Venel demeureraient dans son hôtel auprès de lui, et que les anciens magistrats reprendraient leurs fonctions. D'Alais, mis de cette manière à la discrétion des rebelles, devint leur prisonnier et leur servit d'otage. On mura toutes les avenues de son appartement, on tendit des chaînes dans les environs de

(1) Pitton, *loco cit.*

son hôtel, et on ne lui laissa pas même la liberté de paraître à ses croisées.

Les événemens de la journée de Saint-Sébastien furent à Paris une source d'intarissable raillerie. On fit des chansons (1) contre le gouverneur de Provence, comme on en fesait alors sur tous les sujets politiques. Selon l'esprit du temps, les plus grandes affaires se traitaient en vaudevilles.

Les conditions imposées au comte d'Alais par la révolte triomphante furent exécutées avec promptitude. Quoique la nuit fût déjà fort avancée, les troupes évacuèrent la ville. Les anciens magistrats, revêtus de leurs robes rouges, partirent de l'Hôtel de Ville à la lueur des torches, au milieu des acclamations, et allèrent s'installer au Palais de Justice. L'affluence était telle dans toutes

(1) L'une de ces chansons était ainsi conçue :

Le jeudi, nous apprîmes tous
Que dans la Terre Provençale
La procession générale
Que le peuple d'Aix, bon chrétien,
Fait le jour de Saint Sébastien,
Fut interrompue en sa file
Par des soldats venus en ville
Sous l'ordre du comte d'Alais,
Gouverneur de la ville d'Aix ;
Sur quoi la populace fière,
Avec la croix et la bannière,
Le bénitier et l'aspergès,
Battit ces gens et prit Alais.

les rues où passa le cortége, qu'il lui fallut plus de deux heures pour faire cette route, bien que la distance fût peu considérable. Lorsque les magistrats furent réunis dans la grand'chambre, ils prêtèrent un nouveau serment de fidélité au Souverain, pour que chacun restât bien convaincu qu'on n'avait pris les armes que contre l'arbitraire ministériel. Ensuite le parlement délibéra que les magistrats présens ne s'éloigneraient pas de la ville, et que ceux qui en étaient absens seraient invités à rentrer sans délai.

Le lendemain, pressé de recueillir les fruits de sa victoire, il rendit solennellement trois arrêts. Par le premier il cassa le semestre; par le second il destitua les consuls nommés d'office, et mit à leur place les consuls de l'année précédente. Par le troisième, il enjoignit à tous les citoyens d'abattre les barricades et de déposer les armes. Quand l'agitation publique fût calmée, le parlement ordonna la levée de quatre compagnies bourgeoises, élut douze capitaines de quartiers, et les chargea du maintien du bon ordre.

Cette Cour souveraine, maîtresse paisible de l'administration et des affaires, voulut justifier sa conduite. Elle rédigea un mémoire qui contenait de chaudes protestations de fidélité à Louis XIV, et le conseiller de Bonfils fut chargé de le porter aux pieds du trône. Le roi, préférant les voies de la douceur à celles de la violence, invita le cardi-

nal Bichi, résidant à Carpentras, de ménager un accommodement définitif entre le parlement et le gouverneur de Provence. Bichi, acceptant cette mission honorable, engagea cette cour et le comte d'Alais dans des conférences, où l'on dressa des accords qui eurent pour base la ratification de tous les actes parlementaires. On convint que le roi serait supplié de supprimer le semestre (1), de licencier les troupes, de rendre aux villes la libre élection de leurs consuls et de leurs officiers municipaux suivant les anciens statuts. Un édit royal, donné à Saint-Germain-en-Laye au mois de mars 1649, approuva ces accords, et des lettres de grace furent accordées à tous ceux qui avaient pris part au soulèvement. Le parlement de Provence enregistra cet édit, et le même jour le comte d'Alais vit cesser sa captivité. Le temps était mauvais, la pluie tombait assez forte; mais le gouverneur ne se disposa pas moins à sortir de la ville d'Aix. Comme son valet de chambre le priait de remettre son départ au lendemain : *Non*, *répondit-il*, *le temps est toujours beau quand on sort de prison*. Il se rendit à Marseille où le chevalier de Vins, tout dévoué à ses intérêts, venait de lui former un parti avec l'assistance du Jean Boule, troisième consul. Accueilli d'abord avec les témoignages de

(1) La suppression totale du semestre n'eut lieu qu'au mois de mars 1658, et l'on remboursa aux titulaires le prix de leurs offices.

l'affection la plus flatteuse, il conçut le projet d'attaquer la ville d'Aix en se mettant à la tête des Marseillais ; mais ceux-ci se refroidirent quand ils virent les premiers préparatifs de guerre. Valbelle, lieutenant-général de l'amirauté, Glandevès et Curet, premier et second consuls, se déclarèrent pour le parlement. Alors le comte d'Alais, renonçant à son dessein, quitta Marseille et prit la route de Toulon, sous le prétexte de visiter les côtes.

Durant ce voyage, le peuple d'Aix se livrait à la plus basse vengeance, et le parlement ne l'empêcha pas, frappé qu'il était du même vertige. Le jour de la Fête-Dieu, on fit marcher à la procession, parmi les personnages qui y jouaient les mystères, un acteur tout aussi ridicule représentant le comte d'Alais dont il avait le costume, la démarche et la taille. Deux planches qu'on levait et baissait à volonté par le moyen d'un cordon, soulevaient de temps en temps son habit pour lui faire montrer le derrière. Près de lui marchait une femme habillée de telle manière qu'il était facile de reconnaître la comtesse son épouse. Les magistrats du semestre suivaient dans un piteux et grotesque équipage. A quelques pas de là quatre paysans, vêtus de robes jaunes et rouges aux couleurs de la ville, chantaient la *Farce*, œuvre indécente tirée de l'histoire du gouverneur, de sa femme et de ses partisans, suivant l'antique droit qui permettait aux derniers du peuple de fronder,

dans une satire annuelle, les vices privés et publics des grands du pays.

Le comte d'Alais, naturellement doux et modéré, sentait pourtant le besoin de se mettre en garde contre ces excès audacieux. Il fit venir du Dauphiné le régiment de cavalerie de Saint-André Montbrun, lequel entra en Provence par Sisteron et ravagea les terres de quelques magistrats. Le parlement, voulant aussi se mettre en défense, chargea le riche président de Galliffet de lever un régiment de gendarmes. Dans cette situation la Provence se divisa. Deux factions menaçantes sortirent de son sein, celle du parlement et celle du semestre. La première se distingua par des rubans blancs, la seconde par des rubans bleus. Les personnages influens des deux partis ne marchèrent plus qu'avec une escorte, et des combats particuliers furent souvent livrés dans les rues et dans les chemins. D'Alais avait pour lui Sisteron, Tarascon, Brignolles, Antibes, Toulon, la Tour de Bouc et la Citadelle de Saint-Tropez. Marseille flottait incertaine, chaque faction y trouvant des partisans dont les forces se balançaient. Les autres villes étaient pour le parlement, qui voyait aussi sous ses drapeaux presque toute la noblesse.

Cependant les semestres, encouragés par l'arrivée du régiment de Montbrun, prirent le dessus en divers endroits, et Louis de Flotte de Meaux, membre de la nouvelle magistrature, chercha à

s'emparer de Draguignan. Le parlement y envoya Rascas du Canet, et chargea Vaucroue, lieutenant à la sénéchaussée de cette ville, d'informer contre les habitans de quelques villages du voisinage qui s'étaient déclarés pour le comte d'Alais. Vaucroue fut lâchement assassiné sur un chemin avec un gentilhomme nommé Villehaute. Le parlement commit le président d'Oppède, les conseillers de Maligeai, d'Espagnet, et l'avocat général Decormis, pour aller sur les lieux informer contre les coupables. Ces commissaires partirent le 6 juin 1649, escortés par la maréchaussée et par soixante fantassins sous les ordres de Duranti Monplaisan, second consul-procureur. Leur petite troupe se grossit en chemin jusqu'au nombre de trois cents hommes, et ils arrivèrent sans obstacle à Draguignan. Le comte d'Alais, cherchant l'occasion de venger ses injures et d'user de représailles, ordonna au colonel du régiment de Montbrun de se loger du côté de Brignolles, et de s'emparer, si c'était possible, des commissaires à leur retour. A cette nouvelle, le parlement délibéra d'envoyer à leur rencontre un corps de troupes sous le commandement du lieutenant général comte de Carces. On fit aussitôt des levées. Le chapitre de Saint-Sauveur fournit six mille livres pour les frais de cette campagne. De Carces partit avec quelques escadrons, et fut suivi d'un régiment d'infanterie sous les ordres de Barthélemy, troisième consul. La

jonction des commissaires envoyés à Draguignan et des troupes du comte de Carces se fit à Barjols. Cette petite armée comptait quinze cents hommes; et c'était au Val, entre Barjols et Brignolles, que le régiment de Montbrun, fort de trois cents hommes seulement, avait pris ses positions. Le 14 juin au matin, les principaux officiers parlementaires tinrent un conseil de guerre. De Rispe, maréchal de camp, et Forbin-la-Barben ne furent pas d'avis de commencer l'attaque. Mais *les Cadets d'Aix à qui le sang bouillait dans les veines, et la démangeaison de faire le coup de pistolet, s'emportèrent. Même la division se méla parmi eux pour avoir la première pointe* (1). On résolut donc de combattre, et l'on fit de suite les dispositions nécessaires.

Le comte de Carces forma ses troupes en trois colonnes. Il mit à l'avant-garde les maréchaux de camp du Bourguet et de Rispe. Lui-même se plaça au centre avec les commissaires du parlement; et il donna le commandement de l'arrière-garde aux généraux Lachaud et de Gordon.

L'action ne fut pas longue. Les chevaux des parlementaires, presque tous de trait ou de louage, prirent l'épouvante. Les carabins du capitaine Pourcelli, peu accoutumés aux combats, plièrent les premiers; les autres cavaliers ne résistèrent pas davantage au feu des ennemis. La frayeur les pré-

(1) Pitton, *ibid.*

cipita les uns sur les autres; et l'infanterie, sur laquelle ils se jetèrent, se rompit en désordre, ne connut plus ni chefs ni drapeaux, et ne se rallia qu'à Barjols. Le régiment de Montbrun ne perdit que trois ou quatre hommes; mais la perte des parlementaires fut beaucoup plus considérable. Le consul Barthélemy, le bourgeois Vaillac, celui-là même qui avait été arrêté lors de l'assassinat de Gueidon, son frère Pierre, le jeune Duchaine, fils du conseiller de ce nom, Nadal-Beauvezet, Étienne Villemus, Montpezat, Gérente-Cabannes, Arbaud et de Busc se trouvèrent au nombre des morts. Parmi les blessés il y eut d'Ollières, Chateauneuf, d'Étienne du Bourguet, Honorat de Pourcioulx, Astier, Vitalis, Mingaud, Guerre le jeune et Rancurel. Les uns et les autres appartenaient à des familles honorables de la ville d'Aix.

La consternation fut au comble dans cette capitale quand on y apprit la défaite du Val et quand on vit arriver les vaincus, la honte sur le front et la douleur dans l'ame. Cependant les alarmes se dissipèrent et la confiance revint. Le mouvement, d'abord purement parlementaire, prit un caractère plus imposant, et devint tout-à-fait provincial. Tous les corps en possession des respects populaires, tous les représentans légitimes du pays, s'y laissèrent entraîner. Il y eut pour gouvernement provisoire, agissant au nom du roi, un comité-général composé du parlement, de la cour des

comptes, des consuls-procureurs nés, des procureurs-joints, de quelques ecclésiastiques et des délégués du bureau des trésoriers généraux. Le chapitre de Saint-Sauveur dépouilla l'autel de gros chandeliers d'argent et les envoya à la monnaie; l'université fournit quatre mille livres; le corps des marchands dix mille; les dames donnèrent leurs bagues et leurs joyaux; les officiers du parlement et les principaux citoyens, leur vaisselle. Les habitans de la ville d'Aix qui avaient abandonné leurs foyers furent condamnés à cinq cents francs d'amende. Parmi eux se trouvaient tous les magistrats du semestre, et l'on vendit les meubles des uns et des autres pour se payer de cette amende. Avec tout l'argent qu'on put se procurer, on leva plusieurs escadrons de cavalerie sous les ordres du conseiller de Glandevès, du baron de Saint-Marc, de Lamanon, le Vernègues, Vauvenargues, Valbelle, Pourcelli, Gaillard, Chasteuil-Tressemanes, Majastre d'Arles et du baron de Castellane. On leva aussi sept régimens d'infanterie dont les commandans étaient les présidens d'Oppède, Grimaldi-Régusse et de Gallifet, les conseillers Beaurecueil et Rascas du Canet, le baron d'Escalis de Bras et les consuls d'Aix. Les conseillers de Clumans et Segnier furent mis chacun à la tête d'une compagnie franche. Le comité nomma le comte de Carces général en chef de l'armée provinciale, et lui donna pour lieutenant François de Maugiron, gentilhomme du

Dauphiné. Les enseignes colonelles portaient cette devise : *Pro patriâ mori vivere est* (1). D'Escalis de Bras investit la ville de Berre qui s'était prononcée en faveur du comte d'Alais, et s'en rendit bientôt maître.

Les provinces voisines étaient tranquilles. Cependant les états du Languedoc, assemblés à Montpellier sous la présidence de l'archevêque de Narbonne, eurent des sujets d'inquiétude. Ils craignirent que l'embrasement de la Provence ne s'étendît jusque chez eux; et, pour prévenir ce danger, ils offrirent d'être médiateurs entre le parlement d'Aix et le comte d'Alais. Mais les deux factions se sentaient animées d'une haine trop vive pour la sacrifier à l'intérêt général. D'Alais ne voulut se relâcher d'aucune de ses prétentions, et le parlement, de son côté, refusa de consentir à des conditions raisonnables. Le désir d'une vengeance implacable étouffa tout sentiment de conciliation, et l'on ne respira que pour la guerre.

Le comte d'Alais se rendit à Marseille où son parti s'était renforcé. Il y reçut une lettre du roi qui approuvait sa conduite depuis le traité fait par l'entremise du cardinal Bichi. Louis XIV lui disait ensuite : « Si, au préjudice de mes défenses, il se « trouve des gens qui assemblent des troupes dans

(1) Mourir pour la Patrie, c'est vivre. — Registre du parlement. — Pitton, *loco cit.*

« la province sans mes commissions et vos ordres,
« vous devez leur courir sus, comme criminels et
« perturbateurs du repos public; ne voulant point
« qu'on reconnaisse, dans l'étendue de votre char-
« ge autre autorité pour les armes que celle qu'elle
« vous donne..... Servez-vous de toutes les voies
« que vous aviserez pour empêcher qu'il ne se
« passe rien qui puisse troubler la province, et
« employer la force où elle sera nécessaire pour
« réprimer la licence et châtier la rebellion. Sûr
« que vous saurez bien mêler la rigueur à la pru-
« dence, et vous en servir selon le besoin en toutes
« rencontres, je me confie entièrement en vos
« soins et en votre fidélité. »

D'Alais, fort de l'approbation de son souverain, sortit de Marseille le 8 juillet à la tête d'un corps de cavalerie qu'il avait recruté dans les Cevennes et d'une petite colonne d'infanterie commandée par le chevalier de la Marcouze. Il se dirigea vers Aubagne où il avait mandé les régimens de Montbrun et de Saint-Aunai. Les troupes réunies sur ce point s'élevaient à trois mille cinq cents hommes. Le parlement d'Aix, se voyant menacé, rendit plusieurs arrêts par lesquels il ordonna que les troupes levées dans les contrées voisines sortiraient de Provence dans les trois jours; défendit à toutes les communautés de leur fournir des subsistances; enjoignit à tous ceux qui avaient pris les armes pour le gouverneur de les déposer incontinent, à

peine d'être poursuivis comme rebelles; le somma lui-même de licencier son armée, autrement déclara qu'il serait procédé contre lui suivant la rigueur des ordonnances.

D'Alais, bravant ces stériles arrêts et ces menaces impuissantes, prit le commandement des troupes campées à Aubagne, se présenta devant Trets qui lui ferma les portes, et vint s'établir à Gardanne d'où il envoya un héraut à Aix pour sommer les habitans de déposer les armes, de se saisir des officiers des troupes parlementaires et de tous les chefs de la révolte, comme aussi pour enjoindre aux consuls de se démettre de leurs fonctions et de se rendre auprès de lui. Il déclarait dans ce message que si on obéissait sans tarder davantage, il n'entreprendrait rien contre la ville et son territoire; que même il intercéderait auprès du roi pour que le peuple obtînt le pardon de ses fautes; mais que si cette capitale aveuglée prolongeait sa résistance coupable, il saurait bien la ramener à son devoir et la frapper d'un châtiment exemplaire. Le comité général renvoya sans réponse le héraut du gouverneur, fit élever à la hâte quelques fortifications, et réunit dans la ville cinq mille hommes pour la défendre. Comme quelques pièces de canon, qu'on attendait de La Ciotat, n'arrivaient point, un menuisier offrit d'en faire de bois cerclés en fer. On accepta son offre avec empressement; mais ces canons crevèrent à la pre-

mière épreuve, et *le menuisier ne remporta autre chose que la honte d'avoir mal pensé* (1).

Le baron de Rians, conseiller au parlement de Provence, se trouvait alors auprès de la Cour de France pour quelques affaires particulières. Il lui fit, au nom de sa compagnie et de tous ses compatriotes, de si chaudes protestations de fidélité, et lui traça un tableau si touchant des maux où la guerre civile allait plonger le pays, que ce monarque chargea d'Étampes de Valençai, conseiller d'état, de rétablir l'union entre le gouverneur et les parlementaires. Pendant que ce commissaire royal se rendait en Provence à petites journées, les troupes du comte d'Alais, dispersées aux environs de la ville d'Aix, portaient sur leurs pas le pillage, l'incendie et toutes les horreurs de la guerre civile. Le comte gémissait en secret de ces affreux malheurs; mais il cédait, malgré lui, aux passions implacables de quelques hommes ulcérés qui avaient à régler avec leurs ennemis un compte de vengeance et de sang; et ces hommes, presque tous magistrats au semestre, blessés dans leur orgueil, froissés dans leurs intérêts, dépossédés violemment de leurs charges, qu'ils avaient payées fort cher, poussaient à toutes les violences une soldatesque avide et brutale. La terre de Rognes fut dévastée. Le territoire de Pélissane et celui de

(1) Pitton, *ibid.*

plusieurs villages eurent le même sort. Meyrargues, seigneurie du conseiller de Valbelle, ne présenta plus que des ruines. Son château, attaqué par le marquis de Vignol, l'un des meilleurs officiers du comte d'Alais, se rendit à discrétion. Mais, contre la foi jurée, les vainqueurs le pillèrent et pendirent le commandant. Saint-Paul sur la Durance, qui avait pour seigneur le conseiller de Thomassin, fut d'abord livré au pillage et devint ensuite la proie des flammes.

Le peuple d'Aix se montrait tout aussi cruel. Un cadet nommé Beaumont, qui avait suivi le comte d'Alais, voulut rentrer dans la ville pour visiter ses parens ou pour servir d'espion. Reconnu à la porte des Frères Mineurs, il allait être mis en pièces par les soldats du poste, lorsque le capitaine, l'arrachant des mains de ces furieux, le fit conduire en prison sous l'escorte de quelques mousquetaires. A la rue de la Boucherie, Beaumont échappant à ses gardes se mit à fuir et se réfugia dans la maison d'une femme de sa connaissance. Aux cris des mousquetaires, les bouchers envahirent cette maison et poursuivirent jusque sur les toits le malheureux jeune homme. Deux d'entre eux l'égorgèrent avec leurs couteaux et le précipitèrent, respirant encore, dans la rue, où la populace le déchira.

Enfin toutes les troupes parlementaires, jalouses de porter à leurs ennemis des coups plus hono-

rables, allèrent à leur rencontre dans la plaine de la Touloubre. Bientôt les deux armées furent en présence. Mais quand il fallut se mettre en bataille pour aller à la charge, les escadrons de cavalerie du baron de Saint-Marc et du baron de Bras se disputèrent l'honneur du premier poste. Pendant cette contestation, les parlementaires qui n'étaient pas soumis à une discipline rigoureuse, perdirent leur première ardeur, et il fallut battre en retraite. Peu après, le régiment de Grimaldi-Régusse fit une sortie et passa la Durance à gué pour défendre la terre d'Ansouis, seigneurie du baron de Bras. Mais les habitans de Pertuis fermèrent les portes à ce corps de troupes, lui tirèrent des coups de fusil du haut des remparts, et il se vit obligé de retourner à Aix sans atteindre le but de son expédition.

Sur ces entrefaites, d'Étampes de Valençay se présenta au parlement et lui remit une lettre de Louis XIV qui ordonnait à la compagnie de s'entendre avec le comte d'Alais pour mettre un terme à tous les troubles. D'Étampes transmit aussi au gouverneur les intentions du roi; mais d'Alais consultant toujours moins son cœur que des influences étrangères, refusa de signer un armistice, demanda cinquante mille écus de dédommagement à prendre sur les biens des révoltés, un régiment pour servir sous ses ordres, et quelques autres articles qu'on refusa de lui accorder. Louis XIV, fatigué

de toutes ces lenteurs, envoya à Aix le général Saint-Aignan avec un traité de paix auquel il voulait que les deux partis se conformassent, sous peine de désobéissance. Il exigeait que les troupes fussent licenciées de part et d'autre; que le parlement, la cour des comptes, les autres compagnies et le conseil municipal d'Aix envoyassent des députés au comte d'Alais pour lui donner des témoignages d'estime et pour le prier de tout oublier. Les arrêts et les ordonnances, rendus à l'occasion des troubles, étaient annulés; le roi se réservait le droit d'expédier des lettres d'évocation (1) pour ceux qui avaient suivi le parti du gouverneur. Du reste, il confirmait les franchises municipales, il garantissait la liberté des élections consulaires, et proclamait une amnistie générale.

Le parlement, pénétré de joie et de reconnaissance, déclara qu'il était prêt à obéir, et il écrivit au roi pour l'assurer de ses dispositions pacifiques. De son côté, le comte d'Alais n'osa pas persévérer dans sa conduite hostile, et reçut bientôt avec bienveillance les députations des corps judiciaires et de la capitale. Le parlement licencia son armée,

(1) On appelait lettre d'évocation le droit que le monarque accordait à l'un des plaideurs de traduire son adversaire devant un autre tribunal que celui dont la compétence était déjà déterminée par le domicile du défendeur ou par la nature du litige.

Ce droit était ici accordé aux partisans du comte d'Alais pour cause de suspicion légitime contre le parlement de Provence.

et les troupes étrangères sortirent de la province; mais ce ne fut pas sans y faire beaucoup de ravages, et d'Alais, retiré à Toulon, rendit une ordonnance qui permettait aux Provençaux de traiter en criminels tous les soldats qu'ils prendraient en flagrant délit. Ainsi fut terminée la guerre du Semestre, au mois de septembre 1649.

Vers la fin de la même année la peste pénétra dans Marseille, comme si la Provence ne pouvait échapper à un fléau que pour être frappée d'un autre. Le parlement enjoignit par arrêt aux habitans de cette ville, de se renfermer dans leur territoire, et rompit toute communication avec eux. Malgré ces mesures, la maladie contagieuse parvint à Aix par des femmes de mauvaise vie. Les corps judiciaires, selon leur lâche habitude en pareille occurrence, abandonnèrent leur siége. Le parlement se retira à Salon, la cour des comptes à Pertuis, la sénéchaussée à Pélissane (1). Les procureurs du pays abandonnant aussi leur poste, suivirent à Pertuis la cour des comptes, à l'exception du second consul Pélicot-Saint-Paul, au zèle duquel la police de la capitale fut confiée.

A Marseille la peste empêcha les élections consulaires qui devaient se faire au mois de janvier 1650. Le comte d'Alais s'était rendu maître des délibérations du conseil municipal par la grande

(1) Ces corps ne rentrèrent à Aix qu'au mois d'octobre 1651.

influence qu'il y avait acquise. Ses créatures en majorité dans le conseil, se voyaient en minorité dans la ville, parce qu'il y a toujours plus de fictions que de vérités dans le mouvement des assemblées délibérantes, comme dans une foule d'institutions politiques. D'Alais, jaloux de conserver son pouvoir à Marseille, y envoya son gendre le duc de Joyeuse, fils du duc de Guise, ancien gouverneur de Provence. Les Marseillais reçurent ce jeune prince avec affection et respect; mais craignant que sa présence ne jetât le conseil municipal dans un asservissement plus grand encore, ils employèrent un singulier moyen pour l'éloigner. Ils apostèrent des hommes chargés d'exagérer à ses domestiques les ravages de la contagion, et firent passer devant son hôtel tous les malades que l'on conduisait à l'hôpital et tous les morts que l'on portait au cimetière, qu'ils eussent été frappés du fléau pestilentiel ou de tout autre maladie. Le duc de Joyeuse, effrayé par la vue de tant d'objets sinistres, alla rejoindre son beau-père à Aix. En même temps le roi, voyant qu'on ne procédait pas à l'élection des consuls et de l'assesseur pour l'année 1650, les nomma lui-même d'office. C'étaient François d'Arène, Charles de Mazenod, Antoine Grange et Pierre d'Ortigues. Le 14 mars, le peuple marseillais, indigné de la violation de ses droits politiques, prit les armes, s'empara de la Porte Royale, de l'abbaye de Saint-Victor, de la tour

Saint-Jean, et du fort de Notre-Dame-de-la-Garde; il investit l'Hôtel-de-Ville, en chassa les consuls et l'assesseur nommés par le roi, proclama dans toutes les rues la dissolution du conseil municipal et la destitution des capitaines de quartiers, fit enfin tout ce qu'il voulut, sans pourtant se déshonorer par des actes de vengeance et de barbarie.

Une nombreuse assemblée des notables, présidée par l'évêque, élut consuls Nicolas de Félix, seigneur de la Reynarde, Pierre Dupont et Jean-Baptiste Mazet, donna à Henri de Coutron le chaperon d'assesseur, choisit un autre conseil de ville et d'autres capitaines de quartiers. Les nouveaux consuls n'eurent rien de plus empressé que d'écrire au comte d'Alais pour lui faire agréer leur élection; en même temps ils députèrent auprès du roi un gentilhomme nommé Montolieu, pour le supplier de les maintenir dans l'exercice de leur magistrature, et ils envoyèrent à Aix deux autres gentilshommes de la maison Félix de la Reynarde, pour se mettre sous la protection du parlement. Cette cour souveraine et les procureurs du pays accueillirent favorablement la demande des consuls marseillais; mais le comte d'Alais se montra plus sévère. S'annonçant comme le vengeur de la royauté offensée, il marcha sur Marseille à la tête de six cents hommes et rencontra du côté de Roquevaire trois notables qui venaient le prier de ne rien entreprendre avant la réponse du roi au mes-

sage de Montolieu. D'Alais repoussa toutes ces représentations, continua sa route, et donna ordre à Mathan, capitaine de ses gardes, de le précéder à Marseille avec quelques cavaliers. Mathan s'étant présenté à la Porte Royale, y fut tué par une décharge de mousqueterie; ses cavaliers prirent la fuite, et le comte d'Alais comprenant alors qu'il ne pourrait pas réduire avec une poignée de soldats une ville populeuse et si bien préparée à se défendre, battit de suite en retraite. Sans doute il pouvait rassembler des forces plus considérables, mais la lutte pouvait aussi traîner en longueur, et l'attitude insurrectionnelle de Marseille pouvait rallumer dans la Provence entière les feux mal assoupis de la guerre civile. Le comte d'Alais, ne voulant pas tenter la fortune des armes, demanda sagement à la Cour de France une amnistie pour Marseille, et cette amnistie fut accordée par lettres-patentes du mois de mai.

Le gouverneur continua d'avoir un parti à Marseille, et les hommes de ce parti reconnaissant pour chef le marquis de Marignane, se donnèrent tout le mouvement que les minorités se donnent d'ordinaire, empressées qu'elles sont de suppléer au nombre qui leur manque par un redoublement d'audace et de clameurs. Caze, hardi capitaine du comte d'Alais, s'empara par surprise, avec quelques soldats, du fort de Notre-Dame-de-la-Garde. Les patriotes, pour exciter le peuple, firent aussi-

tôt courir le bruit que la comte voulait livrer Marseille aux Espagnols, et que son complot venait de recevoir un commencement d'exécution. Tous les habitans volèrent encore aux armes, assiégèrent le fort et le reprirent bientôt. Ensuite ils députèrent au roi Antoine de Félix pour lui exprimer leur sentimens de fidélité et leurs sujets de plainte contre le gouverneur. D'un autre côté, le parlement d'Aix irrité de ce que le comte donnait des certificats à tous ceux qui en demandaient pour obtenir des évocations, en abusant de l'un des articles du traité de paix imposé par Louis XIV, déposa ses griefs au pied du trône, et sollicita surtout une réparation publique au sujet des termes injurieux employés par le gouverneur dans la rédaction de ses certificats. Le cardinal Mazarin, qui n'aimait pas le comte d'Alais, fut bien aise d'avoir l'occasion d'accélérer sa chute, préparée de loin, en l'abandonnant à la faiblesse de son caractère et aux conseils de ses amis. Au mois de septembre 1650, le roi le fit venir à Paris sans encore lui ôter sa charge, et en même temps il manda auprès de sa personne le comte de Carces, l'ancien chef du parti parlementaire, pour tenir la balance égale avant toute décision définitive. Le marquis d'Aiguebonne reçut le commandement provisoire de la Provence.

La première guerre de la Fronde était terminée; Mazarin conservait sa place et le parlement de Paris

son pouvoir. Mais de nouveaux troubles éclatèrent dans le royaume. Mazarin, cédant à l'orage, fut obligé de quitter la France sans rien perdre de son crédit à la Cour. Le parlement de Paris mit sa tête à prix. Le parlement de Bordeaux s'unit à cette compagnie, qui jouait alors un rôle si actif sur la scène politique; et le parlement d'Aix, à qui celui de Paris avait envoyé son arrêt du 9 février 1651, rendit un arrêt semblable le 23 du même mois. Dans la chaleur de cette lutte, le comte d'Alais offrit ses services aux princes du sang. Ses ennemis craignirent qu'à la faveur de leur protection il ne fût rétabli dans son gouvernement de Provence. Le parlement d'Aix députa au roi le président de Gallifet, et la ville lui envoya le baron de Saint-Marc, premier consul-procureur, pour s'opposer à son retour. Les partisans du comte s'agitèrent de leur côté. Le marquis de Trans, le comte de Luc et plusieurs autres gentilshommes se réunirent pour adresser des remontrances au roi contre le parlement de Provence. Le comte d'Alais voulant braver ses adversaires et leur donner en même temps une preuve de son crédit, obtint, à la fin du mois d'août, une évocation générale au parlement de Dijon pour tous ceux qui avaient servi sous ses drapeaux dans la guerre du Semestre.

Le président de Gallifet et le baron de Saint-Marc, désespérant alors du succès de leur mission, retournèrent à Aix. Mécontens de la Cour et du

cardinal Mazarin, ils se rangèrent au parti des princes, et se virent appuyés par le plus grand nombre des jeunes gens de la capitale, de Marseille et de quelques autres villes. On appela sabreurs les hommes de cette faction, parce que le baron de Saint-Marc portait un grand sabre, et menaçait souvent ses adversaires en disant : *Je les sabrerai.* Ceux qui se prononcèrent pour la cour eurent le nom de *Canivets*, ou *Taille-plumes*, parce qu'ils étaient beaucoup plus paisibles. On les appela aussi *Mazarinistes*. Le parlement d'Aix ne put conserver son repos au milieu de ces nouveaux fermens de discorde, et l'ambition rivale de deux de ses chefs augmenta ses agitations. Le premier président de Mesgrini, dégoûté de ses fonctions pénibles en ces temps orageux, pensait à s'en démettre pour finir ses jours dans une douce retraite. D'Oppède et Grimaldi de Régusse, qui aspiraient à le remplacer, comprirent qu'ils ne pouvaient pas réussir par les mêmes voies, et chacun d'eux se jeta dans une faction opposée. D'Oppède s'attacha au parti des princes. De Régusse, embrassant la cause du roi et de Mazarin, agit avec tant d'adresse et d'habileté, qu'il parvint en peu de temps à ramener la compagnie à ses opinions intéressées, cette même compagnie qui venait de faire parade de sentimens contraires, en lançant contre le premier ministre un arrêt de proscription. Voulant donner une preuve non équivoque de son retour,

elle livra au roi des lettres que le duc d'Orléans et le prince de Condé lui avaient écrites pour la mettre dans leurs intérêts, et par cette démarche inattendue, par ce brusque revirement, elle courut même fortune que Mazarin.

Les principaux sabreurs s'étaient assemblés dans l'hôtel du président de La Roque, le 3 octobre 1651, à la suite d'une querelle particulière. Ils en sortirent pour aller à la place des Prêcheurs, où ils tirèrent en l'air quelques coups de pistolet qui mirent les passans en fuite. Mais le prieur Decormis, cannivet plein d'ardeur et de bravoure, s'arrêta tout court, jetant des regards de colère sur le baron de Saint-Marc, qui était à la tête du rassemblement. Les deux champions se menacèrent pendant quelque temps le pistolet à la main, sans qu'aucun des deux osât tirer. Les sabreurs passèrent sous le Palais de Justice, se dirigèrent ensuite vers l'Hôtel de Ville, et s'en rendirent facilement les maîtres. Durant ce tumulte, la plupart des membres du parlement se réunirent dans la maison de l'avocat du Perier. Ils en sortirent avec leurs insignes et s'avancèrent en corps jusqu'à l'église de Sainte-Claire. Là le conseiller de Tressemanes de Chasteuil, qui fesait partie de la minorité opposée au premier ministre, quitta sa robe, prit l'épée et le chapeau de son laquais, et parcourut les rues pour soulever le peuple. Quelques bourgeois le suivirent; mais les ouvriers dirent ne

vouloir sortir s'ils ne voyaient une robe rouge à leur tête. Il fallut les satisfaire, et Tressemanes, ayant repris sa toge, vit bientôt sous ses ordres une foule considérable qui le suivit à la place des Prêcheurs. Pendant qu'il y stationnait, on vit paraître la dame de Venel, que le peuple aimait avec passion, parce qu'elle avait consacré ses richesses au soulagement des pauvres et des malades pendant la dernière peste. L'épée d'une main, le pistolet de l'autre, elle criait : *Vivo lou Bey! Fouero lou sabré!* (1). Ce cri eut partout de l'écho, et des clameurs retentissantes s'élevèrent de la multitude comme une tempête furieuse. Les membres de la majorité du parlement s'animèrent à l'envi, reprirent tous du cœur, s'emparèrent à leur tour de l'Hôtel-de-Ville et des postes les plus avantageux. Les sabreurs, repoussés de tous côtés, se dispersèrent, et les principaux d'entre eux allèrent chercher un refuge à Marseille et à Toulon.

Cette faction affaiblie se réunit aux officiers du semestre, aux amis de ces magistrats, aux partisans du comte d'Alais, à tous les ennemis du parlement, et se flatta d'obtenir du succès avec le concours de ces divers auxiliaires. Le retour inopiné du comte de Carces, qui avait quitté Paris sans prendre congé du roi, ranima les esprits. Les nombreux amis qui l'entouraient firent ombrage au

(1) Vive le roi, hors d'ici les sabreurs.

marquis d'Aiguebonne, commandant provisoire, lequel quitta sur-le-champ la Tour d'Aigues, où il résidait, pour venir exercer à Aix les fonctions de sa charge. Le parlement, craignant que sa présence ne devînt le signal de nouveaux désordres, le fit prier d'ajourner son projet. Mais d'Aiguebonne fut inflexible. De Carces, plus docile aux vœux de la compagnie, congédia les amis qui l'environnaient, et ne conserva que quelques domestiques. D'Aiguebonne s'étant présenté à l'une des portes de la ville, y fut arrêté par un grand nombre de personnes considérables, qui le prièrent de ne pas en franchir le seuil. Mais comme il ne tenait aucun compte de leurs représentations, un coup de fusil parti du sein de la foule, étendit par terre un de ses gardes. Au milieu du tumulte, qui s'accroissait à chaque instant, la porte se ferma, et d'Aiguebonne prit la route de Roquevaire. Cette affaire n'eut aucune suite fâcheuse.

Les chefs du *sabre* et du *semestre*, espérant toujours que le comte d'Alais rentrerait dans son gouvernement de Provence, voulurent faire quelques efforts. Au mois de mars 1652 ils excitèrent à Draguignan une violente émeute, dans laquelle trois hommes perdirent la vie. Le comte de Carces parvint heureusement à calmer les troubles; mais les séditieux, sans se décourager, s'approchèrent de la ville d'Aix pour la surprendre. Ils comptaient s'y introduire par un aqueduc qui conduisait dans

l'hôtel du président d'Oppède, et qu'un maçon leur avait promis d'ouvrir. Cette entreprise ayant manqué, les procureurs du pays n'en sentirènt que mieux le besoin de prendre enfin des mesures pour rétablir la tranquillité publique. Le parlement et la cour des comptes eurent le même désir. On tint une assemblée générale, et l'on y arrêta des remontrances au roi pour le supplier de nommer un gouverneur qui pût contenir les perturbateurs par la fermeté de son caractère.

Voici quel était alors l'état des affaires en France. La guerre civile déchirait encore plusieurs provinces. Mazarin, comblé des faveurs royales, était venu d'Allemagne à la tête d'une armée. Bravant ceux qui l'avaient proscrit, il s'avançait dans le royaume non pas comme un banni qui secoue le poussière de la terre d'exil, mais comme un conquérant entouré de splendeurs sur son char de triomphe. Paris penchait vers la révolte. La Cour était à Poitiers. Les deux premiers capitaines du siècle, Condé et Turenne, se trouvaient en présence les armes à la main. Condé s'était malheureusement ligué avec les Espagnols, et Turenne les avait abandonnés pour servir la Cour. Ces deux grands hommes mesurèrent leurs forces à Gien, où Turenne sauva le roi et sa famille, et ils allaient les mesurer encore sous les murs de Paris au combat de Saint-Antoine.

En ces circonstances difficiles, la Cour, bien aise d'assoupir en Provence les haines politiques, fit

acte de sagesse en rappelant le marquis d'Aiguebonne, en retenant auprès d'elle le comte d'Alais, sans lui ôter son gouvernement, et en nommant gouverneur par intérim Louis de Vendôme, duc de Mercœur, pair de France, lequel avait épousé la demoiselle Mancini, nièce du cardinal Mazarin. Le nouveau gouverneur entra à Aix le 8 mai 1652. Il croyait que son autorité serait reconnue sans obstacle dans la province entière. Mais quel fut son étonnement, quand il vit que plusieurs places lui refusaient l'obéissance. Toulon, Saint-Maximin, Antibes, Tarascon, Sisteron, Saint-Tropez et la Tour de Bouc tenaient encore pour le comte d'Alais. L'assemblée générale des communautés, tenue à Aix au mois de juin, délibéra de fournir assistance au duc de Mercœur pour la réduction de ces places. Le duc, fort de l'appui d'une assemblée qui sur ce point représentait véritablement le pays, commença bientôt ses opérations militaires. La forteresse de Sisteron se rendit après une faible résistance. Le château de Tarascon, sous les ordres d'un capitaine nommé Lacan, se défendit avec plus de vigueur. Il capitula le 24 juin, après quatorze jours de siége, et quand il n'eut plus de munitions de guerre. Antibes, Saint-Maximin et la Tour de Bouc cédèrent à leur tour. Restaient Toulon et Saint-Tropez. Toulon, où les mécontens avaient rassemblé leurs forces, était défendu par le régiment d'Angoulême tout dévoué au comte d'Alais.

Pour en faire le siége, il fallait de grands sacrifices, beaucoup de temps, des ressources considérables.

L'assemblée générale des communautés tenait encore ses séances, et il y fut arrêté qu'on traiterait d'abord d'un accommodement. A cet effet, Nicolas de Mimata, grand vicaire du diocèse d'Aix, et cinq autres députés, se rendirent au village de La Valette, où les chefs des réfugiés se trouvaient aussi. Après plusieurs conférences, on convint de quelques articles, sauf l'approbation de l'assemblée générale, du parlement et du duc de Mercœur. Par ce projet, la ville de Toulon se déclarait prête à servir le roi sous les ordres du gouverneur de Provence. Elle devait députer à l'assemblée des communautés son premier consul, un capitaine du régiment d'Angoulême, un des membres de la minorité du parlement et un gentilhomme d'entre les sabreurs réfugiés, pour aller traiter des moyens de pacifier la province. Le régiment d'Angoulême devait sortir de la place, après avoir reçu du pays le paiement de tous arrérages de solde. Enfin, on déclarait surseoir aux décrets de prise de corps décernés contre les mécontens, jusqu'à ce que le roi y eût lui-même pourvu.

L'assemblée accepta ces articles, le duc de Mercœur les approuva; mais le parlement ne voulut accorder le sursis aux décrets de prise de corps que pour cinq personnes, sans toutefois les désigner. Un gentilhomme, nommé de Bendor, et les

consuls d'Antibes, de Pertuis et de Lambesc, allèrent à Toulon pour y notifier l'acceptation des articles, sauf le sursis général. Les réfugiés ne se pressèrent pas de terminer l'accommodement. Sur ces entrefaites, de Bendor s'étant livré à des voies de fait contre un garde-chiourme, les mariniers s'ameutèrent, et les députés de l'assemblée générale sortirent de la ville. Les réfugiés, avant de renouer les négociations, demandèrent des otages qui répondissent de leurs députés à l'assemblée.

On leur envoya cinq gentilshommes; mais ils élevèrent de nouvelles difficultés et traînèrent l'affaire en longueur, parce qu'ils espéraient toujours que le comte d'Alais reviendrait en Provence. Le comte, pressé par eux de hâter son retour, se mit en route, fut bientôt arrêté en Poitou et conduit à l'armée royale qui campait devant Montrond. Le bruit courut qu'il avait lui-même préparé son arrestation, en fesant avertir le roi de son départ, pour échapper aux importunités des mécontens de Provence. Ce qui accrédita cette opinion généralement répandue, c'est qu'il laissa à Orléans une escorte nombreuse que le prince de Condé lui avait donnée, et ne prit avec lui que vingt cavaliers.

Le duc de Mercœur, avant de tourner ses armes contre Toulon, jugea convenable de réduire le fort de Saint-Tropez, placé sous le commandement d'Ardenty, homme de cœur, tellement résolu à faire bon marché de sa vie, que lorsqu'on le somma de

se rendre, il répondit qu'il tiendrait ferme tant qu'une goutte de sang coulerait dans ses veines. Vivement attaqué par le régiment d'Entragues et par les milices du pays sous les ordres de Cogolin, de Saint-Tropez et de Ramatuelle, il se retrancha dans le donjon lorsque les brèches faites par l'artillerie des assiégeans ne lui permirent plus de rester ailleurs. Enfin, se trouvant au bout de sa résistance intrépide, il signa, le 7 août, une capitulation avantageuse et sortit avec les honneurs de la guerre.

Les réfugiés de Toulon, consternés de la prise de ce fort et de l'arrestation du comte d'Alais, pensèrent aux dangers d'une plus longue lutte. Le 12 septembre, ils firent, avec le duc de Mercœur, établi à Olioulles, une convention dont les articles portaient que la ville serait maintenue en ses priviléges municipaux; que le régiment d'Angoulême suivrait la route que lui indiquerait le duc pour le service du roi; que pour les arrérages de solde, on lui paierait soixante et dix mille livres avant sa sortie de Toulon, et trente mille quand il ne serait plus en Provence; que la ville leverait pour sa garde huit compagnies de quarante hommes chacune, sous les ordres d'officiers nommés par le conseil municipal, avec l'agrément du gouverneur; que l'entretien de cette troupe serait aux dépens du pays; que la demande faite par la ville, pour le rétablissement des magistrats du semestre et de la minorité du parlement, serait renvoyée au roi, et

qu'en attendant ils pourraient se retirer en tel lieu de la province qu'il leur plairait choisir, excepté aux villes d'Aix, d'Arles et de Marseille; que tous les autres réfugiés, ainsi que les citoyens de la ville, seraient dès maintenant rétablis dans leurs charges, offices et propriétés; qu'ils jouiraient des évocations par eux obtenues; enfin, qu'il serait accordé une amnistie pour tous les faits politiques commis depuis le 4 septembre 1651 jusqu'à ce jour.

L'assemblée des communautés, tenue à Aubagne au mois d'octobre, ratifia les accords passés entre le duc de Mercœur et les réfugiés de Toulon. Le roi les confirma ensuite dans leur intégrité, et il n'y eut d'exception que pour le président de Gallifet qui fut enfermé dans la citadelle de Sisteron (1). La Cour se montra plus sévère à son égard, parce qu'il avait entretenu des liaisons plus intimes avec les princes qui lui témoignaient une entière confiance.

Ainsi finit en Provence cette guerre civile qui n'avait jamais eu des proportions tant soit peu imposantes, parce qu'il n'y avait pas dans ses causes futiles de quoi remuer les esprits. Le calme revint aussi en France. Le roi, cédant aux nécessités politiques, de l'avis même de Mazarin, sacri-

(1) Il en sortit en 1654 par la protection du prince de Conti, lorsque celui-ci fit son accommodement avec le roi.

fia de nouveau ce ministre au bien public, à la paix désirée. La Fronde disparut et Paris se soumit. Au bout de quelques mois, Mazarin, qui s'était retiré à Sédan, retourna plus puissant que jamais. Aussi absolu que Richelieu, il vit tous ses ennemis à ses pieds. C'était l'œuvre de la souplesse, de la ruse et de la patience. Le génie n'aurait pas mieux fait.

Le comte d'Alais, qui était toujours gouverneur titulaire, se démit de sa charge, et le roi la donna definitivement au duc de Mercœur. Ce fut le marquis de Janson qui en porta les lettres à Aix le 17 mars 1653. Comme le duc de Mercœur s'était concilié l'affection populaire, il y eut des feux de joie, des illuminations et des fêtes. Trente jeunes gens des meilleures familles parcoururent les rues habillés en garçons de cabaret, une serviette sur le bras, une bouteille à la main, et donnant à boire à tous les passans, au bruit des tambours, au son des fanfares. Les principales dames, accompagnées chacune d'un cavalier, firent des farandoles, et tous les corps de métiers, excités par ces exemples, se livrèrent aussi à des jeux publics (1).

Jean de Mesgrini s'était rendu à Paris pour se démettre, entre les mains du roi, de la première présidence du parlement d'Aix, suivant le dessein qu'il avait formé depuis long-temps. Cette place

(1) Papon, tom. IV, liv. XIV.

éminente était promise au président Grimaldi de Régusse, qui avait des liaisons avec le premier ministre auquel il témoignait le plus chaud dévoûment. Son concurrent, Forbin d'Oppède, ardemment attaché à la faction des princes, fesait partie des réfugiés de Toulon qui venaient d'obtenir leur rappel. Tout semblait annoncer le triomphe de Régusse. D'Oppède pourtant l'emporta, mais par des moyens peu honorables. Il fit à Mazarin une cour assidue, quand il le vit raffermi au pouvoir. Il jouait tous les soirs avec sa nièce, la duchesse de Mercœur, et perdait, pour lui complaire, des sommes considérables (1). Il promit de plus cent mille écus au secrétaire (2) du ministre, s'il lui fesait avoir la charge qu'il sollicitait. Après deux ans d'intrigues et d'efforts, d'Oppède obtint en sa faveur, avec l'agrément du roi, la démission de Mesgrini, auquel il donna une indemnité de cent mille livres. Le 25 novembre 1655, il fut installé avec pompe à la tête du Parlement d'Aix. Certainement il n'y était pas déplacé. Issu d'une ancienne famille qui trouvait dans son sein tous les genres d'illustration, il se distinguait lui-même par l'intégrité de son caractère, par la pureté de ses mœurs, par l'étendue de son intelligence. N'eût-il pas été

(1) Hesmivy de Moissac. Hist. manusc. du parlement de Provence, t. II. — Cabasse, tom. II, chap. XXVI.

(2) C'était Ondedei, qui fut ensuite évêque de Fréjus.

plus flatteur pour lui de ne devoir qu'à la justice le premier poste de la magistrature provençale ?

Après ce pénible travail d'une ambition persévérante, on vit un mémorable contraste dans une région plus élevée. Christine, reine de Suède, préférant les douceurs de la vie privée à la pourpre du pouvoir suprême, voulut échapper aux soucis du trône pour s'appartenir à elle-même, pour cultiver les arts et les sciences qu'elle aimait passionnément, et pour se livrer sans contrainte aux pratiques de la religion catholique, dans le sein de laquelle elle venait de se jeter. Après avoir remis à son cousin le sceptre de Gustave-Adolphe, Christine fit un voyage à Rome, y prononça une abjuration solennelle, monta sur les galères du Pape, et vint, le 29 juillet 1656, débarquer à Marseille, pour visiter la France. On lui rendit les plus grands honneurs, selon les ordres du roi. Les consuls marseillais, revêtus de leurs toges de velours cramoisi, la reçurent *avec une profonde révérence, sans toutefois sc mettre à genoux, ainsi qu'il avait esté résolu en une conférence sur sa réception, y ayant esté décidé qu'une telle posture en cette ville n'estait due qu'à Dieu et au Roi souverain seigneur* (1). On s'ingénia pour lui plaire ; il y eut des fêtes pour l'honorer, mais froides comme tout ce qui est d'étiquette et de commande. A Aix, quand elle y

(1) Hon. Bouche, tom. II, liv. X, § XI.

passa, encore des fêtes avec un redoublement de froideur. La princesse, qui avait fui le tumulte et l'éclat des grandeurs souveraines, ne put se soustraire à l'ennui de ces démonstrations officielles que personne ne prend au sérieux, de ces harangues adulatrices où il n'y a jamais rien de vrai, si ce n'est pourtant la bassesse servile de ceux qui les font. Du haut de ses idées religieuses et contemplatives, il lui fallut descendre, étourdie, fatiguée, sur toute cette boue pétrie par le mensonge. Et puis elle partit pour Paris, où elle trouva plus de dégoûts avec plus d'honneurs, plus de misères avec plus de magnificence.

Les agitations politiques laissent toujours de longues traces dans les esprits. Tout n'est par terminé lorsque les lois ont repris leur empire. L'ordre matériel existe, mais l'ordre moral ne règne pas encore, et dans cette situation que faut-il pour soulever les flots d'un peuple mutiné, pour raviver les haines qui semblaient endormies? Peu de chose, comme on va le voir. Deux jeunes gens des meilleures familles d'Aix, d'Estienne et de Barate, s'étaient voué une haine implacable à la suite d'une querelle particulière. Chacun des deux avait suivi un parti différent dans les derniers troubles, et le premier montrait autant d'attachement à Forbin d'Oppède, que le second lui témoignait d'animosité. Le 14 février 1659 ils se rencontrèrent sur le grand chemin de Marseille, en vinrent aux mains

aussitôt, et de Barate fut grièvement blessé. A cette nouvelle, ses amis croyant ou feignant de croire qu'on l'avait immolé aux passions de d'Oppède, coururent dans la ville l'épée à la main, parvinrent à ameuter les hommes des faubourgs qu'on nommait les Manteaux gris, et les poussèrent dans l'hôtel du du premier président. d'Oppède, sans se troubler, revêtit sa robe de pourpre, monta dans son carrosse pour se rendre au Palais de Justice et traversa la foule des séditieux, qu'il salua d'un air serein. Ceux-ci, saisis de respect, n'osèrent pas attenter à sa vie. Arrivé à son poste sans aucun accident, il convoqua la Cour. Pendant que les magistrats accouraient, la sédition croissait en violence, et deux mille forcenés demandaient à grands cris la tête de d'Oppède. Le parlement chargea le président d'Escalis, les conseillers Raphelis, de Leydet, d'Agut, et l'avocat général Galaup de Chasteuil, d'aller apaiser ce tumulte. On les choisit de préférence parce qu'on savait qu'ils étaient attachés aux chefs de l'émeute. Mais leurs efforts furent infructueux, et rien ne put calmer la fureur populaire. Les consuls André d'Aube de Roquemartine, Jean Peissonel, Alexandre de Michaëlis et Joseph de Redortier ne furent pas plus heureux. Comme les mutins exigeaient que l'un d'eux se mît à leur tête pour légitimer sans doute par sa présence le débordement de leurs excès, Roquemartine se dévoua, dans l'espoir d'arrêter de plus grands mal-

heurs. Chacun des factieux, voulant le faire agir à sa fantaisie, le pousse, le tire à soi, le quitte, le reprend, et dans ce combat, où l'on se le dispute avec une brutale vivacité, tout son corps est meurtri, sa robe est mise en pièces. Le conseiller d'Honorat fut rencontré par les mutins tandis qu'il se rendait à l'appel de son chef. Froissé, battu par eux, il était menacé d'un coup d'arquebuse, lorsque Roquemartine parvint à le sauver en détournant cette arme pointée sur sa poitrine. Le président d'Escalis se vit contraint à son tour de marcher au milieu de ces forcenés, qui se portèrent en masse à l'hôtel du premier président pour le mettre au pillage. Mais les domestiques de Forbin d'Oppède leur opposèrent une vive résistance, et des coups de fusil, tirés des fenêtres, tuèrent un artisan, en blessèrent d'autres, mirent en fuite la populace, toujours insolente quand on la craint, toujours lâche quand on la brave. Elle retourna brusquement au palais, espérant obtenir des succès plus faciles. Les révoltés s'animent les uns les autres, font un bélier en toute hâte, brisent la porte extérieure, enfoncent la porte de la grande salle, se présentent enfin devant celle de la chambre d'audience, où le parlement était réuni. Les huissiers et le prévôt des archers en défendent l'entrée avec peine. En ce moment terrible, on proposa à d'Oppède de s'enfuir par une issue dérobée. « A Dieu ne plaise, dit-il, que je fasse cet affront

« à la magistrature. Si quelqu'un d'entre vous ne « se croit pas en sûreté, qu'il sorte. Mais pour « moi je reste à mon poste. Pour moi je ne dois « rien craindre dans un sanctuaire où résident la « justice et la majesté du souverain. » Ces nobles paroles électrisèrent les membres de la cour, et tous se sentirent fiers d'un chef si intrépide.

Cependant les séditieux redoublaient de rage, et la porte allait céder à leurs efforts, lorsque le cardinal de Grimaldi, archevêque d'Aix, accourut au secours du premier président. Il avait eu avec lui de récens démêlés; mais en digne pontife d'une religion qui impose silence à nos ressentimens et nous fait une loi du pardon des injures, il écoutait la voix de son cœur généreux et venait supplier d'Oppède d'accepter chez lui un asile. La foule se rangea respectueuse sur le passage du vénérable prélat, lequel prit par la main le premier président, le couvrit de son manteau, l'amena jusqu'à sa voiture. Le conseiller de Thomassin-Eiuac, qui avait épousé la cousine germaine de d'Oppède, ouvrait la marche, un pistolet de chaque main, un poignard à la ceinture, et prononçait à haute voix ces mots : *le premier qui branle est mort.* Le danger fut bien grand dans la cour de l'Archevêché où les factieux arrivèrent en foule. D'Oppède néanmoins put échapper à leur fureur, mais il resta captif au palais du cardinal de Grimaldi. L'insurrection s'était rendue maîtresse de la ville entière.

Elle avait placé des corps de garde aux portes, à la place des Prêcheurs, aux endroits les plus avantageux. Elle traînait des canons dans les rues après avoir forcé l'arsenal.

Le duc de Mercœur se trouvait à Toulon lorsqu'il apprit cette révolte. Il en partit aussitôt, et se fixa au château de Saint-Marc, près de Lambesc. Trente-cinq conseillers des plus affectionnés au premier président, des députés de la cour des comptes et du bureau des finances se rendirent auprès de lui. Les consuls-procureurs voulaient aussi le joindre, mais les mutins les retinrent au milieu d'eux. Le duc, persuadé par tous les renseignemens qui lui parvinrent, que ce soulèvement populaire ne rencontrait aucune sympathie dans la province, qu'il n'agitait même que la surface de la capitale, ne voulut pas confier à des troupes réglées le soin de l'étouffer, et crut que les milices du pays suffiraient à cette mission. Par ordonnance du 18 février il convoqua à Lambesc tous les gentilshommes provençaux, et il enjoignit aux communautés de fournir un homme par feu, armé du mousquet et de l'épée. Ces hommes devaient être rendus à Aiguilles le 27 du même mois. Le premier consul de Marseille, l'assesseur et plusieurs notables allèrent offrir leurs services au duc; la ville d'Arles lui envoya deux cents volontaires et deux canons.

A la vue de tous ces préparatifs de guerre qui

se déployaient menaçans, les révoltés perdirent leur audace et parlèrent de soumission. Le cardinal de Grimaldi et les consuls-procureurs, voyant leur repentir, prièrent Duchaine, évêque de Sénez, et Séguiran, président de la cour des comptes, d'aller désarmer la colère du duc de Mercœur. Le duc voulut avant tout que les séditieux missent bas les armes et rendissent la liberté à Forbin d'Oppède. Il leur fit espérer leur grace s'ils donnaient cette marque d'obéissance. Sur cette promesse, le premier président put sortir de l'Archevêché et rentra dans son hôtel, où il reçut les félicitations des citoyens notables. Le même jour d'Oppède se rendit à Lambesc auprès du gouverneur, et le 3 mars ils entrèrent tous les deux à Aix, suivis des trente-cinq conseillers. Le lendemain le duc les installa au parlement, et la compagnie fit aussitôt arrêt portant sursis de toutes affaires civiles pendant dix jours, pour s'occuper sans relâche des informations contre les principaux coupables. D'Oppède reçut de toutes parts des éloges flatteurs sur sa sagesse et son courage. Le cardinal Mazarin, joignant sa voix à ce concert unanime, écrivit au premier président, avant de connaître sa mise en liberté : « Je « n'ai pas été surpris de la fermeté extraordinaire « que vous avez fait paraître. On n'en devait pas « moins attendre de votre naissance et de votre « vertu. Je veux espérer qu'à présent vous serez « sorti de façon ou d'autre des mains de ces furieux;

« mais je n'aurai pas l'esprit en repos que je n'en « sois assuré, car je frémis à la seule pensée des pé- « rils que vous avez courus dans cette perturbation. « Vous avez néanmoins cet avantage que la cause « en est trop connue pour ne vous être pas glo- « rieuse. Sa Majesté en est si bien informée, qu'on « peut dire, sans vous flatter, que vous ne vous « signalerez pas moins par vos souffrances que par « vos services. Je continuerai de faire valoir auprès « d'Elle le mérite des uns et des autres ; et s'il se « pouvait ajouter à l'amitié que j'ai pour vous, je « la redoublerais en cette occasion. Je prends as- « surément plus de part à ce qui vous touche que « qui que ce soit de vos amis. »

Les chefs de l'émeute s'étaient réfugiés les uns dans le Comtat-Venaissin, les autres dans la principauté d'Orange, qui à Nice, qui à Gênes, et le plus grand nombre à Marseille. Le parlement de Provence, déployant toute sa sévérité, en condamna huit à être rompus vifs, dix à être pendus, cinq à avoir la tête tranchée. Tous eurent leurs biens confisqués. Un seul fut condamné contradictoirement à dix ans de galères. Peu de jours après ces cruels arrêts, le ministère fit peser ses rigueurs sur le parlement lui-même. Le duc de Mercœur se présenta devant la compagnie pour lui annoncer qu'il avait reçu du roi l'ordre de s'emparer des présidens Decormis et d'Escalis de Bras, des conseillers de Leydet, Sigoyer père et fils, de Barrème,

et de l'avocat général Galaup de Chasteuil, lesquels devaient être enfermés au château de Pierre-en-Cise à Lyon. Le gouverneur ajouta que le président Decormis était le seul que l'on avait pu arrêter, les autres ayant pris la fuite. Tous ces magistrats avaient, en plusieurs occasions, donné à Forbin d'Oppède des marques de malveillance. Le ministère n'était pas encore satisfait; il voulait inspirer une terreur plus grande; il lui fallait d'autres condamnations, et comme il craignait de ne les pas obtenir de la justice du parlement, il fit emploi d'une juridiction exceptionnelle. Il chargea Basin de Bezons, intendant du Languedoc, et Verthamon, maître des requêtes, d'informer de leur chef sur les derniers événemens, et de juger en dernier ressort. Le 20 avril, ces commissaires se présentèrent au parlement pour y faire enregistrer leurs pouvoirs. La mère du président de Bras et celle de l'avocat général de Galaup formèrent opposition à l'enregistrement dans l'intérêt de leurs fils, pour lesquels elles réclamèrent le privilége d'être jugés par leur compagnie. Le parlement les débouta de cette opposition; mais il délibéra des remontrances au roi, pour obtenir qu'à l'avenir tous les magistrats poursuivis par la justice n'eussent d'autres juges que leurs pairs.

Les commissaires s'étant retirés à Villeneuve-lez-Avignon le 29 mai, s'y entourèrent de sept gradués du Languedoc et portèrent rapidement de sé-

vères sentences. Plusieurs habitans d'Aix furent condamnés, par contumace, à la peine de mort, d'autres aux galères à vie, et les magistrats que le gouverneur avait été chargé d'arrêter, au bannissement perpétuel et à la confiscation de leurs charges. L'extrait de ces jugemens fut gravé sur une pyramide à la place des Prêcheurs, devant le Palais de Justice. Le roi usa d'indulgence par l'active intercession du parlement. Les conseillers de Leydet, de Barrême, Sigoyer père et fils furent réintégrés dans leurs charges, et les présidens Decormis et de Bras obtinrent six semaines pour disposer des leurs. L'avocat général de Galaup fut le seul dont la charge demeura confisquée. Bien que la conduite des consuls d'Aix fût irréprochable, la commission les déclara déchus de leurs fonctions, les priva pour toujours des prérogatives attachées aux personnages consulaires, ordonna que leurs noms seraient rayés des registres de l'Hôtel de Ville, enjoignit enfin aux habitans de la capitale de pourvoir à leur remplacement dans le délai d'un mois (1). Ce dernier arrêt est à la date du 20 juillet. Monument d'iniquité monstrueuse, il sacrifiait l'innocence à ces considérations politiques qui ne sont que les mauvaises pensées du pouvoir et servent de prétexte à tous les actes de tyrannie.

(1) Mémoires du président de La Roque, cités par Papon, t. IV, liv. XIV.

La sédition, chassée d'Aix, alla secouer ses torches sur la ville de Draguignan. En l'année 1653, le parti des sabreurs et celui des canivets qui, dans cette ville, s'appelaient les hommes de l'industrie, s'étaient heurtés avec fureur. On se battit dans les rues pendant dix jours; plusieurs maisons furent ravagées, et il y eut des deux côtés un grand nombre de morts. Par ordre du duc de Mercœur, le comte de Carces rétablit la tranquillité publique avec le secours de quelques troupes. Mais les passions ne se calmèrent pas; les haines conservèrent toute leur violence, et le feu qui couvait sous la cendre, ralluma l'incendie au mois de juin 1659. Le premier consul et son fils, outragés par des forcenés qui en voulaient à leur vie, se réfugièrent dans le couvent de Saint-François. Plusieurs personnes de condition furent tuées. Le parlement envoya sur les lieux le président de La Roque, les conseillers de Valbelle, d'Albert, et l'avocat général de Gautier, accompagnés dn prévôt de la maréchaussée et d'une colonne d'infanterie. Ces commissaires, après toutes les informations légales, emmenèrent à Aix sept prisonniers, dont l'un fut condamné à être pendu à Draguignan. L'arrêt condamna les autres aux galères. Il y eut aussi des condamnations aussi rigoureuses contre une centaine de contumaces. Le parlement ordonna de plus la démolition de la tour de l'Horloge et de la porte des Cordeliers, qui avaient servi de retraite aux

factieux ; et pour punir la ville entière il fit transférer à Lorgues le siége de la sénéchaussée. Ces actes de rigueur exaspérèrent la population. Dans la nuit du 20 septembre, quelques exilés escaladèrent les murailles, blessèrent le premier consul et tuèrent quelques-uns de ses partisans. Le régiment de Chambellay vint de suite occuper cette ville malheureuse qui fut tenue en état de siége. Enfin le gouvernement, voulant gagner par la clémence tant de cœurs ulcérés, accorda, au mois de décembre 1660, une amnistie générale et rétablit la sénéchaussée.

Marseille venait de lui donner des occupations plus sérieuses. Depuis long-temps on voyait dans cette ville une surabondance capricieuse de passions démocratiqnes, un vague besoin de liberté remuante. En vérité, il y avait trop de mouvement, trop de bruit, trop de feu. Je vais tracer le curieux tableau de ces agitations politiques.

CHAPITRE XXX.

1652 - 1660.

Situation politique de Marseille. — Esprit d'égalité et de turbulence. — Le Réglement du Sort. — Le Roi nomme d'office les Consuls. — Ceux-ci mécontentent les citoyens. — Nioselles, chef de parti. — Une première émeute est apaisée. — Bientôt une insurrection générale éclate et les mécontens triomphent. — Louis XIV se dispose à réduire Marseille, et plusieurs notables sont mandés à la Cour. — Le duc de Mercœur, gouverneur de Provence, fait son entrée à Marseille. — Nouveaux désordres. — Entrée de Louis XIV en Provence. — Un corps de troupes prend possession de Marseille. — Diverses punitions infligées à cette ville. — Le Roi y entre par la brèche. — Suppression du consulat. — Le Roi, en sortant de Provence, se rend à Orange, s'en empare et en fait démolir les fortifications.

Marseille, grace à la constante bienveillance des rois de France, et à l'actif développement de ses franchises municipales, avait acquis, vers le milieu du dix-septième siècle, autant d'indépendance véritable qu'elle pouvait raisonnablement en attendre d'un gouvernement monarchique, et se trouvait sans contredit plus heureuse qu'elle ne l'eût

été sous un régime républicain. La liberté absolue sans la puissance est souvent un don bien funeste. Cette ville célèbre, livrée à elle-même, aurait présenté le spectacle de la faiblesse et de l'isolement. Qui eût garanti sa nationalité précaire? Qui eût donné des gages à son avenir incertain? Quel eût été le guide de ses destinées orageuses? Qui eût soutenu sur les mers l'honneur de son pavillon? Bien qu'elle eût conservé ses mœurs républicaines, elle avait dit un éternel adieu au génie de la république. Le monde avait changé de physionomie autour d'elle. Les intérêts nationaux n'étaient plus les mêmes. Il y avait en circulation d'autres idées, d'autres systèmes. On ne voyait ni les individualités des jours antiques, ni le morcellement provincial du moyen âge, et les petits peuples s'étaient fondus dans de grandes agglomérations sociales. Enfin tout était différent, par la raison qui veut que les choses anciennes tombent pour faire place à des choses nouvelles. A d'autres temps il fallait d'autres lois. Quelle figure Marseille eût-elle faite, quel rôle eût-elle joué, en concurrence avec les grandes puissances maritimes et à côté des vastes monarchies qui couvrent la vieille Europe? Mais, soumise au pouvoir des rois de France, elle plaçait sous leur sauvegarde sa marine marchande, ses intérêts commerciaux, ses ressources industrielles. Ainsi rien ne troublait sa brillante existence, rien n'arrêtait le cours de ses longues prospérités.

On avait toujours vu dans les cœurs marseillais un immense besoin d'égalité politique, et ce besoin vivait alors plus vif, plus puissant que jamais. Partout ailleurs, et notamment à Aix, les nobles se montraient pleins d'orgueil et de morgue. Ils se tenaient sans cesse à distance du peuple. A Marseille ils s'en approchaient. Il est vrai que quelques familles patriciennes y jouissaient d'une grande influence. Mais c'était l'inévitable et légitime influence des richesses, de l'instruction, des élégantes manières, et souvent de la bienfaisance. On n'eût pas souffert patiemment un autre genre de supériorité. Les richesses de la plupart de ces familles n'excitaient même aucune envie, parce qu'elles étaient le fruit du commerce et du travail, et parce que d'ailleurs rien ne gênait la libre concurrence. Dans une ville où les plus riches ont toujours été les plus nobles, il y avait des avantages de position comme il s'en trouve partout où les hommes se réunissent; mais il n'y avait point de priviléges de naissance, de ces priviléges odieux qui offensent la nature, révoltent la raison, soulèvent tous les cœurs bien faits.

Tous les hommes considérables de la cité plaçaient leurs jouissances dans la possession des charges municipales, et surtout du chaperon consulaire. Aussi, que de cabales dans les élections! que d'intrigues en mouvement! que de passions mises en jeu! que de rivalités en présence! Dans

les républiques anciennes, les comices n'étaient pas plus tumultueux, la lutte n'était pas plus ardente. En tout temps, en tout lieu, en toute circonstance, ainsi sont faits les hommes, quand l'ambition les pousse, quand la vanité les dirige; ils déploient autant d'énergie sur un théâtre obscur que sur une scène éclatante.

Depuis long-temps les bons esprits de Marseille manifestaient le désir d'arrêter le cours des désordres qui affligeaient la ville à l'époque des élections. Pour détruire le mal dans sa source, il fallait modifier le réglement électoral. Les hommes ne pouvant changer, il fallait changer l'instrument de leurs passions turbulentes. En 1652, les consuls d'Aiglun, de Gastines, Gonsolin, et l'assesseur Jean de Riquetti s'adjoignirent dix-sept notables pour combiner un nouveau système d'élection qui conciliât les droits d'une cité libre et le maintien du bon ordre. Après un mûr examen, cette commission proposa de créer un conseil-général et perpétuel de trois cents citoyens nommés, sur la présentation des consuls, par le conseil municipal alors en exercice. Pour remplacer les membres morts ou démissionnaires, on devait jeter dans une urne, devant l'assemblée entière, les noms de tous les conseillers présens. Un enfant de sept ans en tirait sept, et les sept membres ainsi choisis étaient proclamés *Surveillans du Sort*. Le même enfant désignait par le même moyen un *nomina-*

teur et cinq *approbateurs*. Séance tenante, le nominateur indiquait à haute voix un candidat, et les approbateurs votaient au scrutin secret sur son admission ou sur son rejet. Si le candidat était reçu, on inscrivait son nom sur un bulletin placé dans une urne. On admettait de la même manière trois autres candidats, en changeant chaque fois le nominateur et les approbateurs. Ces quatre noms étaient jetés au sort, et le premier que tirait l'enfant était celui du nouveau conseiller.

On fesait choix, dans les mêmes formes, des capitaines de quartier, des juges des marchands et de tous les fonctionnaires municipaux. Certains emplois inférieurs étaient donnés sans ballottage par un conseiller que le sort désignait lui-même sur vingt-cinq de ses collègues.

Pour nommer les consuls et l'assesseur il fallait sept approbateurs au lieu de cinq. Il fallait de plus quatre candidats pour chacune de ces élections.

Les consuls, après leur nomination, proposaient chacun trois gentilshommes possédant fief comme candidats à la dignité de Viguier. Les noms de ces neuf candidats, après avoir été ballottés par sept approbateurs, étaient placés dans l'urne. L'enfant en tirait trois, parmi lesquels le roi choisissait.

Cent membres du conseil-général, nommés chaque année par la voie du sort, formaient le conseil de ville et pouvaient être réélus.

Telles étaient les principales dispositions du système nouveau appelé *Réglement du Sort.* Comme ce n'était encore qu'un projet, les consuls convoquèrent tous les chefs de famille dans le réfectoire des Dominicains, en présence d'Honoré de Puget, évêque de Marseille. L'assemblée, composée de plus de huit cents personnes, approuva unanimement tous les articles, et le roi les déclara exécutoires par lettres patentes du mois d'octobre 1652.

Pendant quatre ans aucune réclamation ne s'éleva contre le réglement du sort; mais, au commencement de 1657, des murmures se firent entendre, des signes de mécontentement éclatèrent chez quelques hommes que travaillait l'amour des nouveautés, que tourmentait la vue du repos public. Au mois d'octobre, un parti, à la tête duquel s'était tout-à-coup placé Louis de Vento, premier consul sortant de charge, envoya des députés à Aubagne, où siégeait l'assemblée des communautés, et où se trouvaient le duc de Mercœur, le premier président du parlement et la plupart des notabilités provinciales. Ces députés se plaignirent de l'injustice et de la bizarrerie du sort aux élections municipales, et puis, mauvais citoyens, indignes Marseillais, ils demandèrent que les consuls fussent désormais élus d'office par le roi. Le succès couronna leurs intrigues infatigables. Louis XIV nomma consuls par lettres patentes Lazare de Vento-Labaume, Boniface Pascal,

Joseph Fabre, et donna le chaperon d'assesseur à l'avocat Jean Descamps. Tout fit sentir à ces nouveaux magistrats qu'ils n'étaient que les élus de l'arbitraire, qu'ils n'avaient point l'honneur de représenter Marseille, que l'estime publique se retirait d'eux, serviles instrumens d'un pouvoir détesté. On les abreuva d'humiliations et de dégoûts. On prit plaisir à les méconnaître et à les braver. Ceux-ci en butte à tant de ressentimens déchaînés pensèrent à leur sûreté personnelle. Il leur fallait un prétexte pour introduire des soldats dans la ville, en violation des priviléges municipaux qui interdisaient l'entrée aux troupes royales. Ce prétexte ils l'eurent bientôt trouvé. Des corsaires avaient été vus sur les côtes, principalement du côté des bouches du Rhône, et l'on craignait pour les bâtimens qui remontaient ce fleuve pendant la foire de Beaucaire. Les consuls marseillais, d'après l'avis d'un comité composé de leurs créatures, firent venir la galère du chevalier de Vendôme, fils du duc de Mercœur, et décidèrent qu'elle serait armée aux frais du commerce, pour donner la chasse aux corsaires. En même temps quelques soldats envoyés par le gouverneur entrèrent dans Marseille.

On cria de suite à l'oppression, car la haine dans son aveuglement grossit tous les objets sur lesquels elle veut s'abattre. Du sein des mécontens les plus fougueux surgit un gentilhomme avec

la tête haute et le cœur indigné. C'était Gaspard de Glandevès-Nioselles, puissant par les avantages de la naissance et de la fortune. Il avait alors trente-huit ans. Sa taille était imposante, et tous ses traits brillaient d'une beauté virile. Nourri dans les principes d'une indépendance sévère, inflexible dans son puritanisme politique, il ne voulait traiter qu'avec l'honneur, ne savait jamais composer avec l'arbitraire, et regardait comme une lâcheté la moindre concession aux temps, aux circonstances, aux hommes. Il avait une pétulance plus aveugle, un patriotisme plus aventureux que semblait ne le permettre la maturité de son âge. Il cédait sans prudence à son enthousiasme irréfléchi, à l'entraînement de ses convictions chevaleresques. En un mot, c'était un de ces hommes qui, tout en soutenant la cause de la liberté, avancent, sans le savoir, les affaires du despotisme. Cependant, comme ses défauts n'étaient que l'exagération de ses vertus, on ne pouvait s'empêcher de l'estimer.

Que de mouvement il se donne pour s'opposer à l'armement de la galère! il appelle tous ses amis, il excite leur zêle, il veut les animer de l'ardeur qui l'enflamme. A moi, Félix de la Reynarde, Riquetti de Mirabeau, Antoine de Candole. A moi d'Arène, Bionau-d'Airargues, Pierre de Paul, de Bausset, Serre, Gueydon. Et vous tous Marseillais généreux, venez à moi, venez défendre les précieuses franchises de votre ville natale, venez

en aide à la liberté menacée. Il dit, et de nombreux champions, disposés à tout entreprendre, se rangent sous ses ordres. Les consuls s'entourent aussi de leurs amis, à la tête desquels on remarque le chevalier de Foresta, le chevalier de Valbelle, de Cipières, d'Aiglun, Gratian, de Cabre-Roquevaire, les frères Beaumont, les frères Martin, portant tous à leur boutonnière des rubans jaunes et noirs en signe de ralliement.

Les regards étaient irrités, les fronts exprimaient la menace, et de sombres présages annonçaient la guerre civile. Il eût fallu, pour l'empêcher, beaucoup de ménagement et de sagesse. Il eût fallu des deux côtés des vues conciliatrices, et malheureusement il n'y avait que des haines accumulées, des sentimens d'exaspération et de vengeance. Des paroles trop vives, prononcées par le premier consul Labaume, causèrent un soulèvement populaire le 13 juillet 1658. Gueydon, l'épée à la main, voulut forcer l'Hôtel de Ville à la tête d'un rassemblément. Nioselles, armé d'un mousquet, vint se joindre à lui. Greffet, trésorier de la commune, le blessa au bras gauche d'un coup de pistolet, et fut aussitôt fait prisonnier. Pendant que l'on se battait à l'Hôtel de Ville, les consuls, suivis de leurs partisans, parcouraient les principales rues, y fesaient placer des canons, usaient enfin de tous les moyens de défense. D'un autre côté, Nioselles, malgré sa blessure, se disposait à

combattre encore. Ses amis s'assuraient de la Porte Royale et de celle du Marché.

Déjà quinze personnes avaient perdu la vie dans cette émeute, lorsque Paul de Fortia de Piles, gouverneur du Château-d'If, vint se jeter comme médiateur entre les deux partis. Ils écoutèrent sa voix aimée, abandonnèrent leurs positions respectives et déposèrent les armes. Les consuls promirent d'éloigner la galère, objet du mécontentement public; mais ils oublièrent bientôt leurs promesses et prièrent le duc de Mercœur de leur envoyer des renforts pour en imposer aux mutins. Dans la nuit du 18 au 19 du même mois, le duc fit entrer secrètement à Marseille des soldats qui se réunirent à ceux qu'il avait déjà introduits.

Le 19 au matin le calme régnait dans la ville, chacun vaquait à ses affaires, et les négocians étaient assemblés à la Bourse, selon leur coutume, lorsqu'une troupe de partisans des consuls, les uns armés de mousquets, les autres de hallebardes, vint tout-à-coup faire irruption. Les négocians se dispersèrent, l'alarme se répandit de proche en proche, toutes les boutiques furent fermées. En même temps le bruit courut que Nioselles et ses principaux amis allaient être arrêtés. Alors l'indignation publique ne connut plus de bornes. On sonna le tocsin dans toutes les églises, et l'insurrection devint générale. Les chefs ne lui manquèrent point. Nioselles n'était-il pas là ? Son énergie

patriotique pouvait-elle faire défaut? Son courage impatient ne cherchait-il pas l'occasion de se montrer avec éclat? L'un des premiers il parut dans les rues suivi de son frère le commandeur de Cuges et de trois capitaines de vaisseau, tous armés de fusils. Lasalle fils, Félix de la Reynarde, de Bausset, le chevalier de Montfuron, plusieurs négocians recommandables, un grand nombre de capitaines marins, se retranchèrent à la place Neuve. Les consuls envoyèrent contre eux une compagnie de soldats, laquelle fut mise en fuite et chassée jusqu'au corps-de-garde de l'Hôtel-de-Ville, où elle essuya une décharge de mousqueterie. Des barricades faites avec des poutres, de grosses pierres et des balles de laine, étaient élevées dans plusieurs rues. Le peuple entier bouillonnait de fureur. Les femmes même avaient pris les armes. Bionau-d'Ayrargues occupait la place de Vivaux avec deux cents hommes déterminés; un autre détachement s'était fixé à la place du Palais. En vain de Piles, toujours animé d'un généreux esprit de conciliation, fait de nouveaux efforts pour rétablir la paix. La tâche est trop au-dessus de ses forces. Un de ses domestiques est tué à ses cotés, et lui-même n'échappe que par miracle aux coups de fusil qu'on lui tire. L'insurrection déployant sa fureur se rend maîtresse de la ville entière, sauf le quartier de Cavaillon, que défend le chevalier de Foresta, et les consuls sont investis dans l'Hôtel-de-Ville par les

flots irrités d'une multitude victorieuse. Labaume, déguisé en abbé, trouva le moyen de s'enfuir en passant par une fenêtre à l'ide d'une échelle. Ses deux collègues, Boniface Pascal et Joseph Fabre, désespérant d'être secourus, mirent une serviette au bout d'une pique en signe de capitulation. On exigea d'eux qu'ils licenciassent les soldats que le duc de Mercœur leur avait envoyés, et qu'ils ordonnassent au chevalier de Foresta d'évacuer le quartier de Cavaillon. On ne leur rendit la liberté que lorsqu'ils eurent exécuté leurs promesses, et la ville reprit son calme ordinaire. Mais le deuil régnait dans plusieurs familles, car le sang des victimes fumait encore, et la guerre civile avait partout laissé des marques déplorables. Cinquante personnes, au nombre desquelles se trouvait le jeune de Cabre, venaient de périr daus ce mouvement insurrectionnel.

On ne concevait rien à la conduite du duc de Mercœur qui se tenait alors tranquille à Tarascon, quand tout lui fesait un devoir de prendre des mesures vigoureuses. Quelques hommes ardens du parti populaire voulaient de suite procéder à l'élection de nouveaux consuls. Leur avis fut rejeté, et les consuls en charge reprirent leurs fonctions. Mais que peut un pouvoir convaincu de faiblesse, un pouvoir qu'on vient d'avilir? Nioselles exerça toute l'autorité. Ses partisans résolurent d'envoyer Félix de la Reynarde auprès de Mazarin, et de dé-

puter en même temps Gérente-Cabanes au duc de Mercœur, pour faire connaître à l'un et à l'autre les véritables causes de la sédition. La Reynarde quitta Marseille pour se rendre à la cour; mais il ne put y paraître et fut jeté dans les cachots de Pierre-en-Cize. Le duc de Mercœur, après avoir reçu Gérente-Cabanes avec un visage sévère et des paroles rudes d'indignation, songea sérieusement à sortir de son repos. Il revint à Aix et mit toutes ses troupes en mouvement. Cette armée, divisée en trois corps, se composait de quatre régimens d'infanterie, de deux de grosse cavalerie, et d'une compagnie de chevau-légers. Le premier corps fut cantonné à Vitrolles, le second aux Pennes, le troisième à Aubagne. En même temps le chevalier Paul, chef d'escadre, sortit du port de Toulon avec six vaisseaux, et vint mouiller devant Marseille, de sorte que cette ville se trouva bloquée par terre et par mer.

Les chefs de la faction triomphante montrèrent alors des craintes et parlèrent d'accommodement. Les consuls de Toulon et d'Arles, ainsi que ceux de plusieurs autres communautés, se trouvaient à Aix pour y régler quelques affaires avec les procureurs du pays. Les uns et les autres exprimèrent le désir de travailler à la pacification des troubles, et le duc de Mercœur ne voulut pas les contrarier. Meyrargues et Saint-Symphorien, conseillers au parlement, se rendirent à Marseille pour y con-

duire à bonne fin ce projet honorable. Leur succès fut complet. Nioselles et ses adhérens s'engagèrent à déposer les armes et à ne pas entraver l'exercice légal de l'autorité consulaire. Le duc de Mercœur promit de son côté d'éloigner de Marseille les troupes et les vaisseaux, de passer le voile de l'oubli sur les derniers événemens, et de solliciter auprès du roi une amnistie générale. Ces articles furent exécutés de part et d'autre avec bonne foi. Le courrier que le duc de Mercœur avait envoyé à la Cour fit diligence et arriva à Marseille le 14 du mois d'août. Il apportait l'amnistie telle qu'elle avait été stipulée par l'intermédiaire de Meyrargues et de Saint-Symphorien.

Conformément au réglement du sort, les élections municipales devaient commencer à Marseille le 28 octobre. On attendait ce jour avec impatience, lorsqu'on apprit qu'un arrêt du conseil d'état renvoyait sans aucun motif raisonnable les élections au 28 décembre. Il paraît que cet arrêt n'était pas légalement obligatoire, parce qu'il ne fut pas signifié dans les formes ordinaires. D'ailleurs les Marseillais avaient pris la résolution de s'opposer par tous les moyens aux nouveaux empiétemens de la Cour. En conséquence, sans avoir égard à l'arrêt du conseil considéré comme non avenu, ils procédèrent aux élections. François de Bausset, Vacon et Lagrange furent nommés consuls, et l'avocat de Loulle eut le chaperon d'asses-

seur. Le peuple Marseillais, ivre de son triomphe et jaloux de braver le gouvernement d'une manière éclatante, se livra pendant trois jours à des fêtes animées, à de bruyans transports de joie.

Et quel était celui dont on méconnaissait ainsi l'autorité? C'était Louis XIV, c'était un prince qui portait haut le diadème et ne savait parler qu'en maître, c'était un monarque impérieux qui poussait loin les raffinemens du pouvoir absolu et ne laissait jamais une offense impunie. On l'avait vu en bottes et le fouet à la main entrer au parlement de Paris et lui dicter ses ordres despotiques. Jugez s'il y avait prudence à blesser un pareil roi; jugez si ce roi, entouré de séductions et d'hommages, n'était pas en mesure de venger l'honneur de son trône et d'infliger à Marseille désobéissante un châtiment exemplaire?

Aussi bien il est des choses dont on a de la peine à se rendre raison. A quel entraînement les Marseillais cédaient-ils, au lieu de se soumettre à la nécessité? Qui pouvait leur enfler le cœur? Qui leur inspirait tant d'audace? La Provence, étrangère à leurs mouvemens déréglés, les regardait avec indifférence. Ils n'espéraient point de secours, aucun appui n'était possible. Quel est le sens d'une révolte qui n'a point de chances favorables et dont le dénoûment est prévu?

Un arrêt du conseil fit défense aux nouveaux consuls d'exercer leurs fonctions. Louis XIV les

manda à Lyon où il se trouvait alors, et donna le même ordre à Nioselles, au commandeur de Cuges, à Lasalle et à d'Arène. Ils refusèrent tous d'obéir. Le bas peuple se livra de rechef à quelques désordres ; mais les citoyens éclairés comprimèrent ces tentatives insensées, et le conseil municipal, revenant aux sentimens de modération qu'il n'aurait jamais dû perdre, chargea Gérente-Venelles, d'Arène et l'avocat d'Artigues de se rendre à la Cour et de calmer la colère du Roi. Ces députés se tinrent cachés à Lyon durant plusieurs jours, employant auprès du cardinal Mazarin la protection du duc de Vendôme, père du duc de Mercœur. Ils purent enfin se montrer, et le cardinal leur promit que le roi oublierait la conduite coupable de Marseille, si les personnes qu'il avait mandées obéissaient en toute diligence. Toutes montrèrent sur ce point la meilleure volonté. Nioselles seul voulut résister parce qu'il était le plus compromis, et il ne consentit à partir avec les autres que lorsque Mazarin lui eut donné un sauf-conduit.

Les consuls et les gentilshommes de Marseille eurent à Lyon une audience du premier ministre, lequel se plaignit en termes fort vifs de ce besoin d'agitation désordonnée, de ce déplorable esprit de révolte qui ne cessait d'animer une ville insensible aux bienfaits du gouvernement le plus doux. Mazarin voulut ensuite avoir une audience particulière avec Nioselles, et celui-ci, qui aurait cru

faillir à son caractère et compromettre sa renommée en paraissant fléchir devant le pouvoir, se montra plus intraitable et plus fier que jamais.

Jusque-là Louis XIV avait refusé de voir Nioselles et ses compagnons; mais enfin il leur permit de lui présenter leurs hommages, et le jour d'audience fut fixé au 6 janvier 1659, dans le cabinet du roi. A cette époque les députés du clergé et de la noblesse avaient seuls le privilége de parler debout au monarque, et tous les autres devaient se mettre à genoux devant lui. L'audience allait commencer, et l'antichambre où les Marseillais se trouvaient était pleine de courtisans empressés, lorsque Nioselles et son frère le commandeur de Cuges dirent à Saintot, maître des cérémonies, qu'en leur qualité de gentilshommes ils se croyaient dispensés de prendre la posture des supplians. Saintot en fit de suite son rapport au roi qui rejeta la demande de Nioselles et du commandeur, parce qu'ils n'étaient point députés de la noblesse et qu'ils ne paraissaient à la Cour que pour se justifier. Peu après Louis XIV sortit de son cabinet et passa dans un salon voisin. Au même instant les Marseillais s'avançant vers lui se mirent à genoux, mais Nioselles et son frère restèrent debout, au grand étonnement des assistans et surtout du monarque, qui enfonça son chapeau sur la tête. Le comte de Brienne, placé à ses côtés, dit à haute voix: *Messieurs de Marseille, tous à genoux, le roi l'entend ainsi.*

Il répéta ce commandement; mais les deux Marseillais conservèrent leur attitude, et le roi fit semblant de n'y prendre pas garde, pour éviter tout sujet de scandale.

« Sire, dit alors l'assesseur, bien que Votre « Majesté connaisse notre fidélité et notre obéis« sance, et qu'elle soit pleinement informée qu'il « ne s'est rien passé contre son service dans la « ville de Marseille, nous sommes néanmoins « prosternés à vos pieds pour vous en donner un « témoignage plus anthentique, et vous assurer « qu'il n'y a aucun de nous qui n'aimàt mieux « perdre la vie que de vous déplaire. Si nous étions « assez malheureux pour que Votre Majesté eût « pris contre nous des impressions peu favora« bles, nous osons nous flatter qu'elle s'en dé« pouillera en nous voyant dans la ferme résolu« tion d'exécuter tout ce qu'il lui plaira de nous « ordonner. Car quelle que soit la loi que Votre « Majesté voudra nous imposer, nous l'exécute« rons sans nous plaindre, pourvu qu'elle nous « fasse la grâce de croire que nous serons invio« lablement ses très-humbles, très-obéissans, très« fidèles sujets et serviteurs. »

Si l'on ne connaissait pas le mensonge des harangues officielles, celle-ci le ferait connaître. Le roi répondit à l'assesseur que les Marseillais ne lui avaient que trop donné des sujets de mécontentement; que néanmoins il était satisfait de leur obéissance, et qu'il verrait ce qu'il aurait à faire.

Le cardinal Mazarin qui avait usé jusqu'alors d'une modération infinie, voulut en combler la mesure en rendant la liberté à Félix de la Reynarde. Ce ministre, contre lequel tant de ressentimens et de préventions s'élevaient, mit tout en œuvre pour inspirer aux Marseillais des sentimens pacifiques, des pensées de concorde et d'ordre public. Persuadé que la clémence ne gâte jamais rien et qu'il est des momens où le pouvoir ne perd pas de sa force en fesant des concessions mesurées, il fit confirmer l'amnistie. Mais l'élection des quatre consuls nommés au mois d'octobre précédent fut de nouveau déclarée nulle, et le duc de Mercœur, qui se trouvait à Lyon, reçut l'ordre de se rendre à Marseille pour y faire procéder à une autre élection. De leur côté, Nioselles et ses amis retournèrent dans cette ville, qui les reçut avec toute la pompe d'un triomphe solennel, comme si elle avait eu à saluer les soutiens de sa liberté et les vengeurs de ses droits, comme si elle avait eu à célébrer la gloire de ses héros tutélaires. L'esprit d'opposition inspira seul cette démonstration éclatante. Telles sont toujours les passions politiques qui font emploi de tous les instrumens pour se satisfaire, sauf à les briser un moment après dans leur mobilité capricieuse.

Le 21 janvier, le duc de Mercœur entra à Marseille sans appareil militaire et même sans la moindre escorte. Il n'était suivi que de six notables

envoyés à sa rencontre par le conseil municipal. Quelques hommes de la dernière classe du peuple eurent la bassesse de l'outrager, et lui, dans sa grandeur d'ame, dédaigna de tirer vengeance de ces outrages ignobles. Il poussa même la complaisance bien loin en acceptant un arrangement qui donnait gain de cause à l'amour-propre des Marseillais, mais qui semblait contraire aux devoirs de sa charge et principalement au but de sa mission. On voulait avoir les mêmes consuls. En conséquence, l'élection ne devait se faire que pour la forme, et l'on avait décidé de ne mettre dans l'urne du scrutin que les noms des quatre magistrats dont la nomination venait d'être cassée. Le 26 du même mois, le duc se rendit à l'Hôtel-de-Ville. Tout s'y passa comme l'on était convenu. De Bausset, Vacon, Lagrange, et l'assesseur de Loulle parurent régulièrement nommés selon le réglement du sort, et le peuple donna un libre cours à sa joie. Mais comme il ne pouvait jamais garder une mesure raisonnable dans l'ardente expansion des sentimens qui l'agitaient, il fit repentir le gouverneur de son extrême condescendance en composant contre lui des chansons injurieuses.

Sur ces entrefaites la sédition violente que j'ai décrite au chapitre précédent éclata dans la ville d'Aix. Plusieurs coupables vinrent chercher un asile à Marseille, et Nioselles eut le tort de les accueillir avec une bienveillance affectée. Peu après, un bour-

geois nommé Perret, attaché à l'ancien parti consulaire, fut assassiné en plein jour sur le quai du port par des hommes de la faction opposée. Nioselies ne pouvait être accusé d'un crime aussi odieux qu'inutile. Son caractère bien connu le mettait au-dessus de tous les soupçons. Cependant le parlement d'Aix, sous l'influence de ses ennemis, le décréta d'ajournement personnel. Nioselles refusa de comparaître devant cette cour souveraine et ne marcha plus qu'environné d'une escorte nombreuse que ses partisans lui formèrent. Quelques jours après, le parlement lança contre lui un décret de prise de corps; mais comme la mise à exévution de ce décret paraissait dangereuse, on ne trouva aucun huissier qui voulût le signifier. Le cardinal Mazarin poussé à bout renonça à son systéme de ménagement. On ne lui représentait Nioselles que sous les couleurs les plus noires. On le lui peignait de tous côtés comme un brandon de discorde civile, comme le mortel ennemi du trône et des lois, comme un tribun séditieux dont il fallait courber la tête menaçante. Louis XIV, irrité contre lui par les rapports de son premier ministre, crut à son tour que son pouvoir serait désormais compromis s'il souffrait plus long-temps les hostilités insolentes du gentilhomme marseillais. Il le somma de se rendre de suite à la Cour, sous peine de désobéissance au premier chef; et Mazarin adressa cet ordre au duc de Mercœur, le-

quel en confia la signification à un lieutenant de ses gardes, appelé la Gouvernelle.

Cet officier entra dans Marseille le 16 octobre 1659, alla droit à l'Hôtel-de-Ville, y trouva les consuls en conférence avec Nioselles, et lut tout haut l'ordre du roi. Nioselles, répondit en s'inclinant, que l'on pouvait compter sur son obéissance, et pendant qu'un commis rédigeait le récépissé de l'ordre transmis par le lieutenant des gardes, Serres, l'un des plus chauds partisans de Nioselles, descendit sur la place de la Bourse, y rassembla une troupe de mutins, et se présenta bientôt à leur tête dans le cabinet des consuls. On se jeta sur La Gouvernelle, on l'accabla de coups et d'outrages, on lui arracha les moustaches et l'on déchira dans ses mains l'ordre de Louis XIV. Enfin l'envoyé du duc de Mercœur courait risque d'être jeté par la fenêtre, lorsque Nioselles, qui d'une seule parole mettait en mouvement ou en repos la foule qui l'idolâtrait, lui sauva généreusement la vie et le fit sortir de Marseille.

Conformément au réglement du sort, les élections se firent le 28 octobre. Les nouveaux consuls furent Antoine de Candole, Pierre Gueidon et Barthélemy Cousinery. L'avocat Claude Reynaud eut le chaperon d'assesseur.

Dès que ces magistrats furent installés, c'est-à-dire le 4 novembre, le duc de Mercœur adressa un nouvel ordre du roi, plus pressant que le premier,

et par lequel il leur était enjoint de faire partir pour la Cour Nioselles qui ne se pressait guère d'obéir, bien qu'il en eût donné la promesse. Le duc accompagna cet ordre d'une lettre conçue en ces termes :

« Ce serait commettre ouvertement l'autorité « du roi que d'exposer une seconde fois ses or- « dres dans une ville où le respect et la retenue « viennent d'être étouffés par les mouvemens et « les violences d'un tas de factieux.... Le roi veut « que le sieur Nioselles obéisse, ou qu'il soit ar- « rêté. C'est votre intérêt de faire valoir sa volonté, « et c'est aussi la seule voie pour réparer ce que « la mauvaise conduite de vos devanciers pré- « pare de fâcheux. Je ne prétends pas vous « exhorter à cette obéissance; vous savez ce que « vous pouvez et devez faire en semblable conjonc- « ture, et vous n'avez personne à consulter que « vous-mêmes. Vous m'avez pourtant cette obli- « gation que je juge par avance favorablement de « vous, et que j'estime que vous ne serez pas fâ- « chés de travailler au repos d'une ville assez en- « gagée. Quoi qu'il en soit, vous pouvez prévenir « bien des choses et adoucir par votre obéissance « ce qu'on doit attendre d'un roi offensé. »

Le duc de Mercœur ne trouvant personne qui osât se charger de ses dépêches, parce que chacun craignait d'éprouver le sort du lieutenant La Gouvernelle, les fit secrètement passer à une demoi-

selle de Marseille dont le nom ne nous est point parvenu, et l'invita à les remettre au premier consul avec les précautions qu'elle jugerait convenable. Cette demoiselle choisit le jour où de Candole, au milieu d'une nombreuse et brillante assemblée, recevait des complimens sur son élection à la première magistrature municipale. Elle s'approcha de lui après s'être glissée dans la foule, mit les dépêches dans sa main et sortit aussitôt sans qu'on la remarquât. Lorsque de Candole fut libre, il lut la lettre du gouverneur de Provence et la montra ensuite à ses collègues qui furent d'avis de la communiquer à Nioselles et d'en faire un secret à tous les autres. Ils résolurent aussi d'envover un exprès au duc de Mercœur pour lui peindre les difficultés de leur position. Mais le duc, refusant de recevoir ce député, exigea que Nioselles obéît avant tout. En même temps le cardinal Mazarin écrivit aux consuls de Marseille une lettre qui les frappa de terreur.

« Je ne vous cacherai pas, leur disait-il, que « quand même j'aurais entrepris de justifier auprès « de S. M. l'insulte faite à La Gouvernelle, cela « n'aurait servi de rien, chacun trouvant l'action « scandaleuse et criminelle en toutes ses circons« tances, et qui plus est, le roi en étant indigné « à un tel point qu'il n'y a personne qui ne juge « que son autorité, son service, le bien de la pro« vince et le repos même de Marseille ne permet-

« tant pas qu'un tel attentat, qui est en suite de « beaucoup d'autres, puisse demeurer impuni. »

Louis XIV et sa cour, voyageant à petites journées dans les provinces méridionales, étaient alors à Toulouse, pendant que la France et l'Espagne finissaient, par les négociations du cardinal Mazarin et de don Louis de Haro, une guerre de vingt-cinq ans également funeste aux deux royaumes. La main de l'infante Marie-Thérèse fut accordée à Louis XIV; mais ce traité de mariage souffrit d'abord quelques difficultés, et en attendant que la princesse arrivât sur la frontière le roi continuait de se promener triomphalement dans le midi de ses états. Le 7 janvier 1660, le duc de Mercœur et le premier président baron d'Oppède partirent d'Aix et se rendirent à Montpellier pour présenter leurs hommages au souverain. Peu après, les députés du parlement et de la cour des comptes, le premier et le troisième consul de la capitale, deux procureurs joints pour chacun des trois ordres et le greffier de l'assemblée générale des communautés prirent le chemin d'Arles où toute la noblesse provençale s'était donné rendez-vous. Le 12 du même mois, Louis XIV passa le Rhône à Tarascon, et l'évêque de Digne, procureur joint pour le clergé, le complimenta au nom de la province. Le lendemain le roi entra dans Arles et y fut reçu avec magnificence. Après avoir confirmé les privilèges de la commune, il partit pour Salon, et fit son

entrée à Aix, le 17 janvier, par la porte des Augustins, sans beaucoup de bruit et de faste, selon son exprès commandement. Les compagnies des quartiers étaient allées à sa rencontre. On voyait à sa suite la reine-mère, le duc d'Anjou son frère, mademoiselle, fille aînée de Gaston duc d'Orléans, le cardinal Mazarin et quatre secrétaires-d'état, le prince de Conti, le comte de Soissons, la comtesse Palatine de Nevers, le nonce du Pape, l'ambassadeur extraordinaire de Venise, les évêques de Poitiers, de Rhodez, de Beziers, de Valence et de Fréjus, les maréchaux de Grammont, Duplessis, et de Villeroy, les ducs de Damville et de Noirmoutier, le comte de Brissac, le marquis de Villequier et plusieurs autres grands seigneurs et dignitaires. Le roi descendit à l'hôtel du président de Régusse auquel on joignit celui du baron de Château-Renard. La reine-mère et le duc d'Anjou logèrent à l'Archevêché ; mademoiselle s'établit chez Maurel de Pontevès ; Mazarin occupa la résidence du baron d'Oppède, et les seigneurs de la cour furent reçus dans divers hôtels (1).

Sur la prière des consuls, Louis XIV jura le maintien des franchises municipales d'Aix. Ces magistrats lui donnèrent, au nom de la ville, des boîtes de confitures, des flambeaux de cire blanche et deux pièces de vin du pays. Le roi se mon-

(1) Pitton, hist. d'Aix, liv. v.

tra souvent en public, et ce fut durant son séjour dans la capitale de Provence qu'on vit arriver le prince de Condé suivi du duc de Longueville. Des mécontentemens particuliers l'avaient fait passer au service de l'Espagne. Mais lorsque la paix fut signée il rentra en France, vint à Aix, et se jeta aux genoux du roi pour le prier d'oublier le passé. Louis XIV l'interrompit, et annonçant dès lors tout le tact de son caractère, toute la justesse de son esprit, « Mon cousin, lui dit-il, je n'ai garde « de me souvenir d'un mal qui n'a porté dom- « mage qu'à vous (1). »

A l'approche du roi, les Marseillais les plus compromis perdirent l'assurance et pensèrent à leur sûreté. La fuite était difficile, car des vaisseaux partis de Toulon bloquaient le port et des troupes occupaient les routes. Niozelles choisit d'abord pour retraite une maison particulière, mais craignant d'y être découvert, il s'ensevelit avec son valet de chambre, les deux frères Serre et Feautrier, habitant de Cuges, dans un souterrain que le confesseur des capucines lui avait préparé dans l'enclos du couvent de ces religieuses. Ses amis se cachèrent partout où ils purent.

Le conseil municipal de Marseille, fesant tous ses efforts pour détourner l'orage qui menaçait la ville, délibéra d'envoyer auprès du roi l'évêque

(1) Anquetil, Hist. de France, t. XI, p. 113.

Étienne de Puget. Ce fut en vain que ce prélat demanda la grâce des Marseillais. Louis XIV fut sourd à toutes les prières. Le 20 janvier, le duc de Mercœur partit d'Aix avec une armée de sept mille hommes. Le lendemain il établit son quartier-général tout près d'*Aren*, et envoya aux consuls l'ordre de lui porter les clefs de Marseille. Ceux-ci obéirent aussitôt, et le duc leur enjoignit d'aller l'attendre à l'Hôtel de Ville. Le même jour il fit son entrée à Marseille à la tête de toutes ses troupes. En lui tout annonçait le ministre de la vengeance royale. Il mit des corps-de-garde aux portes de la ville, aux Boulevarts, aux Tours, aux Moulins, au Port, à la Loge, et refusa de voir les officiers de la sénéchaussée ainsi que plusieurs notables qui se présentèrent pour le complimenter. Il fit dresser des potences en divers endroits pour contenir le peuple et même ses propres soldats auxquels il avait prescrit la plus sévère discipline, mais qui n'étaient que trop portés à se considérer comme les maîtres d'une ville ennemie. Puis, au milieu du silence universel et de la consternation générale, le gouverneur parut à l'Hôtel de Ville où siégeait le conseil municipal. Tous les membres se tenaient debout, et les consuls s'étaient confondus parmi eux.

« Messieurs, dit alors le duc, je vous crois plus « malheureux que coupables, mais vous êtes tom- « bés dans la disgrâce du roi. S. M. ne veut plns

« que vous soyez consuls, ni qu'à l'avenir il y ait
« à Marseille des magistrats de ce nom. Elle a
« résolu de changer la forme du gouvernement de
« la ville, m'ayant commandé de vous déposer et
« de remettre votre autorité entre les mains de
« M. de Piles, pour commander aux habitans et
« aux gens de guerre qui y sont et y seront en
« garnison, jusqu'à ce que Sa Majesté ait réglé la
« forme du gouvernement politique. »

Ensuite le gouverneur ordonna aux consuls de quitter leurs chaperons qu'il envoya au cardinal Mazarin. Il déclara confirmer au nom du roi les autres charges municipales, même celles de capitaines de quartier qui conservèrent leur organisation ancienne; cependant il confia la police à l'un de ses officiers nommé commandant de place. Fortia de Piles fit publier à son de trompe dans tous les carrefours l'ordonnance du roi qui déclarait Nioselles et ses adhérens criminels de lèse-majesté. Défense était faite de les recevoir, sous peine de la vie, avec promesse de la somme de six mille livres pour ceux qui les livreraient. Tous les habitans furent désarmés; on les obligea de se retirer dans leurs maisons avant huit heures du soir, et on les soumit au logement des gens de guerre, contrairement aux priviléges de la commune. Le gouverneur frappa Marseille d'une contribution militaire de huit mille livres au profit de la ville d'Aix qui avait à sa charge la résidence de la Cour. De plus

il fit scier et transporter à Toulon, pour y être fondus, les canons de bronze qui étaient sur les remparts.

Le 27 du même mois, le parlement d'Aix envoya à Marseille une chambre de justice composée des présidens de Coriolis et de Forbin-la-Roque, des conseillers de Ballon, de Villeneuve, de Saint-Marc, Étienne, Tressemanes, Antelmi, Foresta, Laurens, Maurel, Duchafaut, et de l'avocat-général de Vergons. Cette chambre devait juger prévôtalement les auteurs des derniers troubles. Aussi elle ne traina pas la procédure en longueur. Nioselles, les quatre complices qui l'avaient suivi dans sa retraite, le notaire Jaubert et neuf autres furent condamnés à mort par contumace, avec confiscation des biens. Un seul dont le nom nous est inconnu fut exécuté réellement. La Salle père et fils, de Félix l'aîné et son frère l'abbé, de Beausset père et fils, Charles de Mazenod et l'avocat Ambroise Cornier furent exilés. Le même arrêt ordonna que la maison de Nioselles serait rasée et que l'on y éleverait une pyramide infamante pour transmettre à la postérité son crime et son châtiment. Mais cette pyramide ne fut considérée par les Marseillais que comme un monument de patriotisme et d'honneur. Tant il est vrai que l'opinion publique se jouant toujours, sous le rapport moral, des vaines sentences de la justice humaine, est la seule puissance qui inflige souverainement des punitions ou qui décerne des récompenses.

Comme le duc de Mercœur, selon les instructions qu'il avait reçues de Louis XIV, tenait beaucoup à la prise de Nioselles, on fit par ses ordres les recherches les plus sévères, on se livra aux investigations les plus minutieuses. Mais tous les efforts de la police échouèrent, bien que l'asile de Nioselles fût connu par un grand nombre de personnes. A la gloire des Marseillais, aucune d'elles ne se laissa séduire par l'appât des six mille livres promises. Les cinq proscrits restèrent cachés dans le souterrain pendant plus de trois mois. Le 25 avril, un de leurs amis, nommé Audiffret, facilita leur embarquement, et ils se réfugièrent à Barcelone (1).

Marseille fut encore frappée d'une contribution de quatre-vingt-dix-mille livres qui servirent à la construction de la citadelle Saint-Nicolas, élevée pour tenir en bride les habitans de cette ville dont l'indépendance turbulente paraissait peu d'accord avec la subordination monarchique. Le 11 février on traça sur la première pierre cette inscription : *De peur que la fidèle Marseille, trop souvent en proie aux criminelles agitations*

(1) Quelques années après, Nioselles obtint la permission de se retirer dans l'une de ses terres. Il ne put rentrer à Marseille qu'en 1714, et il mourut la même année, âgé de 94 ans. La pyramide fut alors détruite.

Depuis long-temps les biens de Nioselles avaient été rendus à Françoise de Félix, sa mère.

de quelques-uns, ne causât du dommage à elle-même et au royaume, ou par la fougue des plus audacieux, ou par une trop grande passion de la liberté, Louis XIV, roi des Français, a pourvu, en construisant cette citadelle, à la sûreté des Grands et du peuple. Le roi l'a ordonné. Le cardinal Jules Mazarin, après la paix signée aux Pyrénées, l'a conseillé. Louis de Vendôme (1), *gouverneur de Provence, l'a exécuté* (2).

Pendant que la Cour de France déployait à Marseille tant de sévérité, on célébrait à Aix des fêtes solennelles. La paix avec l'Espagne excitait les transports de la joie populaire. Le parlement vérifia le traité en audience pnblique, ensuite le greffier annonça au peuple cette bonne nouvelle, dans un brillant appareil. Il était précédé de la maréchaussée et des huissiers, de trompettes et de hérauts d'armes. Les consuls et les officiers de la sénéchaussée marchaient derrière lui, tous en robe de soie avec les chaperons fourrés d'hermine, tous montés sur des chevaux à housse traînante. Quand les cérémonies furent terminées, le roi sortit de la ville d'Aix, prit la route de Saint-Maximin, et fit ses dévotions à la Sainte-Baume. Puis il visita successivement Soliers, Toulon, Hyères, Belgencier,

(1) Le titre de duc de Vendôme appartenait au duc de Mercœur depuis la mort de son père.

(2) Le fort Saint-Jean fut construit en 1664.

Brignolles, Carces, Notre-Dame-de-Grâce au territoire de Cotignac. Après quoi il se dirigea vers Marseille.

Le duc de Mercœur avait fait une large brèche aux remparts tout près de la Porte Royale. C'est par là que Louis XIV entra, comme si Marseille eût été une place ennemie prise de vive force. Il y entra le 2 mars 1660, à quatre heures après midi, suivi de la reine mère, du duc d'Anjou, du cardinal Mazarin et d'une partie de sa cour. De Piles, accompagné d'un grand cortége, lui présenta deux clés d'or sur un plat d'argent. Mais le prince les lui rendit après les avoir touchées. La stupeur était peinte sur tous les visages, l'indignation bouillait au fond des cœurs. On assure qu'un officier suisse, placé à la tête de deux compagnies, refusa de passer par la brèche en disant avec fierté: *les Suisses ne passent que par les brèches faites à coups de canon.*

Le roi choisit pour logement l'hôtel de Thomas Riquetti de Mirabeau. La reine mère descendit chez Léon de Valbelle; le duc d'Anjou, chez Charles de Mazenod, condamné à l'exil; Mazarin, chez Balthazard de Cypriani.

Le 7 mars, Louis XIV supprima le consulat de Marseille et le remplaça par deux échevins. Il maintint la charge d'assesseur et voulut qu'elle continuât d'être remplie par un avocat. Il pourvut d'office à ces trois places, en déclarant toutefois

que c'était sans préjudice du réglement du sort pour les nominations subséquentes. Le conseil municipal fut réduit à soixante-six membres, y compris les échevins et l'assesseur, et le tiers sortait chaque année. Les deux tiers restans admettaient ou rejetaient au scrutin secret les candidats proposés par les échevins et par l'assesseur. Fortia de Piles fut nommé viguier perpétuel; et deux ans après, le roi porta à quatre le nombre des échevins.

Louis XIV partit, le 8 mars, de Marseille où il laissa une garnison de 3,500 hommes. Il retourna à Aix, en sortit le 16 avec toute sa cour, et alla passer plusieurs jours à Avignon où il fit plusieurs actes de souveraineté. Il se rendit ensuite à Orange. Cette place et son territoire appartenaient depuis long-temps à l'illustre maison de Nassau. En 1620, le prince Maurice, zélé protestant, avait donné au château onze bastions liés par leurs courtines avec un fossé creusé dans le roc, et en avait fait une des plus fortes positions de l'Europe. La ville fut aussi fortifiée de plusieurs ouvrages sous la direction de l'ingénieur Servole. La place d'Orange, occupée par une forte garnison de soldats hollandais et suisses, devint le boulevart des protestans des provinces voisines, et ils le nommèrent le *Crève-cœur* des catholiques. Cette garnison, mal payée, infestait les lieux d'alentour et fesait même en Provence des exécutions militaires. Louis XIV, au sortir d'Avignon, voulut posséder la place de gré

ou de force. Ayant obtenu le consentement de la princesse douairière d'Orange, grand-mère du fameux Guillaume III de Nassau, alors en bas âge, il donna ses ordres pour en faire le siége. Le comte d'Hona, gouverneur, n'attendit pas l'assaut dont on le menaçait. Le 21 du mois de mars il parut à la porte de l'Ange pour y recevoir le maréchal Duplessis-Pralin qui venait, au nom de Louis XIV, prendre possession d'Orange et de ses dépendances, à la tête du régiment des gardes françaises. Le comte d'Hona sortit du Château avec toute la garnison par la porte de la Vignasse, après avoir signé une capitulation par laquelle il devait recevoir du roi la somme de deux cent mille livres. Louis XIV donna le gouvernement de la principauté au chevalier de Gault. Cela fait, il s'avança vers les Pyrénées, eut une entrevue avec Philippe IV, roi d'Espagne, épousa l'infante, et rentra dans la capitale, au milieu des acclamations et des fêtes. La même année, il fit démolir les fortifications d'Orange, ne voulant pas, dit le dernier historien de cette principauté (1), qu'une place aussi importante, enclavée dans la Provence, le Languedoc, le Dauphiné et le Comtat-Venaissin, devînt une autre Genève.

(1) Le père Bonaventure, p. 410 et suiv.

CHAPITRE XXXI.

1660-1714.

Par ordre du roi le parlement d'Aix réunit Avignon au Comté de Provence. — Peu après cette ville est restituée à la Cour de Rome. — Scènes de scandale données par la haute magistrature provençale. — Diverses opérations militaires des Français en Italie. — Leurs désastres dans cette contrée. — Les puissances coalisées décrètent l'invasion de la Provence. — Le duc de Savoie et le prince Eugène passent le Var et se dirigent sur Toulon. — Patriotisme des Provençaux. — Admirable conduite du comte de Grignan. — Les ennemis forment le siége de Toulon. — Belle défense de cette ville. — Les Français enlèvent aux coalisés la forte position de Sainte-Catherine. — Mort du prince de Saxe-Gotha. — Combats divers. — Le duc de Savoie, ayant épuisé toutes ses ressources, bat en retraite et repasse le Var en désordre. — Paix générale et traité d'Utrecht.

Alors tout fléchissait sous l'heureux pouvoir de Louis XIV. Le pape lui-même, Alexandre VII, fut contraint de s'humilier devant les volontés absolues du jeune monarque. Les gens du duc de Créqui, ambassadeur de France à Rome, avaient

maltraité quelques soldats corses de la garde pontificale. Ces violences n'étaient que trop ordinaires aux Français dont la pétulance et l'audace bravaient toute discipline en pays étranger. Les Corses furieux assiégèrent l'hôtel de l'ambassadeur, et lui tuèrent quelques domestiques. A cette nouvelle, le roi demanda une réparation proportionnée à l'offense. La Cour de Rome, selon son usage, temporisa tant qu'elle put. Mais Louis XIV, impatient de venger l'honneur français, fit passer des troupes en Italie, et commanda au parlement de Provence de procéder à la saisie de la ville d'Avignon et du Comtat-Venaissin.

Gantés, procureur général, examina les droits que le roi de France avait sur ce pays. Il se convainquit par ses recherches que les titres des souverains pontifes pouvaient être facilement contestés. Sur les conclusions de ce magistrat, le parlement signifia au Pape, en la personne de Gaspard de Lascaris, son vice-légat à Avignon, d'exhiber des titres meilleurs, s'il en avait. De Lascaris ne répondit pas. Sur ces entrefaites, des puissances amies s'entremirent pour opérer un accommodement, et Louis XIV arrêta les poursuites qu'il avait commandées. Mais l'obstination de la cour de Rome à refuser toute satisfaction força de les reprendre. Par arrêt du 23 juillet 1663, le parlement d'Aix déclara « que la ville d'Avignon « et le Comtat-Venaissin n'avaient pu être aliénés

« de l'ancien domaine des comtes de Provence, et
« en conséquence ordonna qu'ils y seraient réu-
« nis, et que S. M. en serait remise en possession
« par des commissaires qui se transporteraient
« sur les lieux, afin d'y recevoir le serment de
« fidélité des habitans et y constituer des juges
« pour administrer la justice en première instance,
« sauf l'appel au parlement. »

La force des armes ne fut pas nécessaire pour la prise de possession. Les commissaires nommés furent le baron d'Oppède, premier président, son cousin Melchior de Forbin-la-Roque, président à mortier, les conseillers Gautier, Villeneuve, Trichaud, Lombard, Perrier, Thomassin-d'Eynac, Seguier et Saint-Marc. Ces magistrats entrèrent sans obstacle dans la ville d'Avignon. Le vice-légat fut contraint de s'éloigner, muni d'un sauf-conduit, pour qu'il pût traverser sans danger la Provence. Les commissaires prirent officiellement possession de la ville au nom de Louis XIV, et se rendirent ensuite à Carpentras, capitale du Comtat-Venaissin, pour y procéder à la même formalité. Le Pape ayant ensuite donné au roi les satisfactions les plus éclatantes, la cour de Rome rentra en possession de ses domaines au mois d'août 1664. Mais le parlement d'Aix n'enregistra l'édit de restitution que sous la clause qu'*il ne pourrait nuire à l'inaliénabilité des droits du roi et de la couronne*.

La même année, la peste se manifesta à Toulon, et se répandit à Olioulles et à Cuers. L'administration prit les mesures les plus efficaces pour que le mal contagieux n'étendît pas ses ravages. Grâce à ces mesures, le fléau ne franchit pas les limites que la vigilance lui avait assignées.

Le duc de Mercœur, gouverneur de Provence, obtint, en 1667, le chapeau de cardinal et s'empressa de se rendre à Paris, pour le recevoir des mains du roi. Par une bizarrerie qui choquerait tout le monde aujourd'hui, mais qui pour lors ne choquait personne, il réunit l'un des plus hauts commandemens politiques à la première dignité de l'Église. Il fut tout à la fois chef militaire et membre du sacré collége. En l'absence du gouverneur, l'administration de la province passait entre les mains du parlement. C'est ce qui était consacré par les habitudes les plus anciennes et par les exemples les plus multipliés. Cependant Louis XIV donna le gouvernement par intérim au premier président baron d'Oppède, et la compagnie perdit pour toujours cette antique prérogative, sans pousser aucun murmure, sans faire la moindre représentation. Le duc de Mercœur retourna bientôt en Provence; mais il ne jouit pas long-temps de ses nouveaux honneurs, car le pays eut le malheur de le perdre en 1669, et les larmes du peuple arrosèrent les fleurs que les grands répandirent sur son tombeau.

L'autorité royale porta un coup plus rude au parlement de Provence, de même qu'aux autres parlemens du royaume. Le cardinal Mazarin était mort; et Louis XIV, gouvernant par lui-même, s'accommodait mal de l'opposition, cherchait à contenir tous les corps de l'état dans les limites rigoureuses de l'obéissance passive. Pour faire de grandes et belles choses, il avait tout ce qu'il fallait, la volonté et la puissance. Il pensait à tout réformer, finance, marine, police, église, discipline militaire, procédure civile, instruction criminelle. Il ordonna, par un édit de 1673, que jamais les parlemens ne fissent des remontrances que dans la huitaine de l'enregistrement. Ce droit de représentation, exercé dans sa plénitude, n'avait produit aucun bien; et c'est lorsque le parlement de Paris en a été dépouillé qu'ont été portées les meilleures lois, selon la remarque du chancelier de Lamoignon. Quelle était la valeur politique d'un pouvoir contesté et mal défini? Quelle était l'utilité d'un corps tantôt frondeur et mutin, tantôt silencieux et servile? Le parlement de Provence, n'abandonnant pas de bonne grace l'un des priviléges qui lui étaient les plus chers, renvoya à des commissaires l'examen préalable de l'édit des *Francs-fiefs*, et en suspendit ainsi la vérification. Le roi, irrité de cette résistance, se hâta de prononcer l'interdiction du président de Régusse, qui avait présidé l'assemblée où la résolution fut prise,

et du conseiller de Gourdon, qui avait été rapporteur. Mais se laissant bientôt fléchir, il rendit ces deux magistrats à la liberté et à leurs fonctions.

De temps en temps la magistrature provençale, poussée par une vanité puérile, semblait prendre plaisir à donner au peuple des scènes scandaleuses qui portaient une grave atteinte à sa considération et réjouissaient ses ennemis. Aux fêtes de Noël 1677, le conseiller de Ballon se rendit à sa paroisse, et s'assit sur un banc que les trésoriers-généraux y possédaient. Quelques-uns de ces officiers arrivèrent en costume peu de temps après, et voulurent se placer au-dessus de lui. Cette prétention parut une insulte au conseiller, et il y résista avec hauteur. Mais les trésoriers insistèrent, le repoussèrent rudement et en vinrent jusqu'à lui donner un soufflet. De Ballon sortit tout ému, et se rendit chez le premier président, Arnoul-Marin, successeur du baron Forbin d'Oppède, mort le 13 septembre 1671. Marin, *qui pour n'être pas né en Provence n'en était pas moins vif* (1), courut à l'église suivi de quelques membres du parlement qui se trouvaient auprès de lui, interrompit le divin sacrifice, adressa aux trésoriers les apostrophes les plus violentes, leva sur eux un bâton dont il s'était armé, les força de prendre la fuite, et ordonna de mettre en pièces leur banc. Ensuite

(1) D'Hesnivy de Moissac, Hist. Manusc. du Parlement d'Aix.

il réunit à la hâte les membres de sa compagnie, fit décréter de prise de corps deux des trésoriers-généraux, et envoya sur-le-champ la maréchaussée pour les saisir jusque dans leur domicile. Des rapports contradictoires arrivèrent aux pieds du trône, et Louis XIV chargea son intendant en Provence de faire une enquête sur cet étrange événement. Les trésoriers ayant présenté des excuses, le parlement d'Aix n'exigea pas d'autre réparation et l'affaire n'alla pas plus loin.

Une affaire plus grave et plus tumultueuse vint affliger les amis de la paix et fournir pâture à la malignité publique. En 1684, le cardinal de Grimaldi, archevêque d'Aix, avait ordonné une procession générale pour la cessation de la sécheresse. Le parlement disputait à la cour des comptes le droit d'assister à cette procession. Néanmoins la cour des comptes se rendit à la métropole de Saint-Sauveur, au moment où le parlement venait d'être introduit dans le chœur, dont les grilles avaient ensuite été fermées et confiées à la garde des archers de la ville. A cette vue, les membres de la cour des comptes firent éclater leur fureur. L'église retentit de leurs cris menaçans. L'un d'eux, Croze de Saintes, s'élance sur la grille, parvient au faîte, appuye sur le Crucifix qui le couronne un mousqueton qu'il avait enlevé à un archer, et couche en joue le premier président Arnoul-Marin, lequel s'étend à plat ventre sous les accoudoirs

des stalles pour échapper au feu de son ennemi. L'archevêque, invité par les gens du roi à faire cesser le scandale, ne se livra qu'à d'inutiles efforts, et fut enfin réduit à ajourner la procession. Alors le parlement songea à se retirer; mais l'acharnement de ses adversaires devait embarrasser sa marche et prolonger les désordres. Comme les parlementaires étaient entrés dans leurs carrosses ou dans leurs chaises à porteurs, les membres de la cour des comptes, retournant à pied, ne craignirent point de les attaquer, de leur lancer des pierres, et d'assouvir leur rage sur les laquais et les chevaux. Ayant rencontré le premier président à la rue des Trois-Ormeaux, quelques-uns des plus furieux proposèrent de l'enlever. Marin, pour échapper au péril, saute à bas de sa chaise, et se met à courir jusqu'au Palais de Justice.

Le parlement s'y réunit aussitôt. Le parquet fut chargé de rédiger un rapport et de l'envoyer incessamment à Louis XIV. Ce prince, en son conseil, ordonna à la cour des comptes d'assister en corps à une grand'messe qui devait être chantée à l'église de Saint-Sauveur, et de s'y placer, à titre de punition, dans les stalles basses. Le conseiller Croze de Saintes fut personnellement condamné à rester à deux genoux sur les marches de l'autel, avec un flambeau à la main, pour faire amende honorable. Le roi déclara en outre que la cour des comptes n'assisterait plus aux processions générales.

Louis XIV triomphait de tous côtés, plus par ses généraux que par lui-même. Il reculait les frontières de son royaume, et sur mer comme sur terre il couvrait de gloire le nom français. Alger, foudroyé par l'une de ses flottes, lui demanda merci. Tunis et Tripoli subirent le même sort, et le commerce marseillais cessa d'être inquiété par la piraterie. Gênes, alors faible république, ayant mécontenté un monarque victorieux que les nations les plus puissantes ne bravaient pas impunément, sentit aussi le poids de sa vengeance. Le 12 mai 1684, une formidable escadre partit des îles d'Hyères, sous le commandement du marquis de Seignelai, fils de Colbert. La plus grande partie de Gênes, *la Superbe* fut écrasée par les bombes, et il fallut que le doge apportât l'assurance de sa soumission, au milieu des magnificences de Versailles.

L'Allemagne, les Pays-Bas, les frontières d'Espagne et l'Italie furent tout à la fois le théâtre de la guerre. Le maréchal de Catinat, vrai philosophe et grand capitaine, gagna sur Victor-Amédée la bataille de Staffarde, en 1690. Cette victoire mit en son pouvoir la Savoie et la plupart des places du Piémont. Mais une guerre de chicane que le duc entendait fort bien dans un pays hérissé de montagnes, lui permit d'attendre les secours de l'Autriche. Le prince Eugène fit lever le siége de Coni, et l'armée française, battue en détail, fut contrainte de repasser les Alpes.

Cependant Catinat entreprit l'année suivante de forcer le château de Nice. Plusieurs corps de troupes françaises arrivèrent successivement en Provence et vinrent grossir l'armée du Var. Au commencement du mois de mars 1691, Catinat arriva à Aix et porta le 11 son quartier-général au village de Saint-Laurent. Son armée était forte de douze mille hommes d'élite. Il y avait un train considérable d'artillerie de siége avec deux compagnies de mineurs bombardiers. Une flotte de cinq vaisseaux de haut bord, de quatre frégates et de vingt galères, commandée par le vice-amiral comte d'Estrées, reçut l'ordre d'appuyer les opérations de l'armée de terre. Quatre mille cinq cents hommes défendaient Nice. Le 12 mars, à la pointe du jour, trois cents cavaliers français passèrent le Var et mirent en fuite quelques miliciens qui occupaient le bord opposé. Catinat suivit de près avec le gros de son armée; il parut en personne devant la forteresse de Villefranche dans la matinée du 17, et le lendemain les batteries de siége commencèrent à jouer. La canonnade continua sans interruption; et le 20, la brèche étant devenue praticable, les Français montèrent à l'assaut. Le gouverneur fut obligé de capituler, et la garnison évacua la place avec les honneurs de la guerre. Montalban et Saint-Hospice se rendirent bientôt après.

Maître de ces trois places, Catinat porta toutes ses forces contre la ville de Nice qui capitula le

26 mars. Le général français prit immédiatement ses mesures pour foudroyer le château. Les boulets et les bombes pleuvaient de toutes parts. Le ciel était embrasé. Le canon du château ripostait vivement; mais le feu des Français fit sauter deux magasins à poudre qui ensevelirent sous leurs débris une partie de la garnison. Le comte de Frussasque, commandant de la place, assembla un conseil de guerre, à la suite duquel il consentit à céder la place aux Français, et Catinat lui accorda une capitulation avantageuse qui fut signée le 3 avril 1691. Catinat, poursuivant le cours de ses succès, alla cueillir de nouveaux lauriers à Marsailles.

Victor-Amédée, fatigué d'une guerre ruineuse, se détacha de la ligue formée contre Louis XIV, et conclut à Turin sa paix particulière le 29 août 1696. Il consentit à donner sa fille au duc de Bourgogne comme un gage de réconciliation. Par ce traité la France s'obligea à évacuer immédiatement toutes les places qu'elle occupait en Savoie et en Piémont. Les troupes françaises qui tenaient garnison à Nice repassèrent le Var et rentrèrent en Provence.

La paix générale régnait lorsqu'arriva la mort de Charles II. Cet événement qui plaçait la couronne d'Espagne au front du duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, ébranla de nouveau l'Europe. Toutes les puissances s'émurent, et la guerre se ralluma plus vive que jamais. Victor-Amédée crut

que ses intérêts lui commandaient de rompre avec la France et de faire cause commune avec les rois ennemis. Une armée française s'organisa en Provence. Le 3 mars 1705, le duc de la Feuillade passa le Var, suivant le même ordre de marche adopté quelques années auparavant par le maréchal de Catinat. Une flotte sortie du port de Toulon, sous les ordres du marquis de Roye, parut devant Nice. Un corps de six mille hommes, commandé par le chevalier de Simiane, fut aussitôt détaché du gros de l'armée pour prendre position sur la route de Sospello, et tenir en échec les milices des vallées. Sospello tomba au pouvoir de cette colonne. En même temps le marquis d'Usson marcha sur Villefranche, et cette ville capitula le 10 mars. Les forts de Montalban et de Saint-Hospice imitèrent bientôt son exemple, et la flotte française, maîtresse du port de Villefranche, y débarqua librement les munitions et les vivres. Alors le duc de la Feuillade fit investir Nice de tous côtés. La forteresse de cette ville, réparée par les ordres de Victor Amédée, avait repris son rang parmi les places du premier ordre et se trouvait sous le commandement du marquis de Carail, qui s'était fait une réputation de bravoure. Les Français bombardèrent la ville, et le feu de leurs batteries vomit sur elle la destruction et la mort. Nice, n'en pouvant plus, capitula le 10 avril ; mais le marquis de Carail, retranché dans le château, protesta

qu'il n'en quitterait les remparts qu'à la dernière extrémité. Le duc de la Feuillade, obligé de faire un mouvement en Piémont pour s'opposer à la marche des impériaux commandés par le prince Eugène, se mit en route par le col de Tende, ne laissant devant le château de Nice qu'un corps d'observation sous les ordres du marquis d'Usson. Celui-ci fit sauter les remparts de la ville, et se retira sur les hauteurs de Montalban pour y attendre les événemens. Ce fut alors que l'on convint de part et d'autre d'une suspension d'armes, valable seulement dans le comté de Nice, et dont on limita la durée à tout le mois de novembre suivant.

Sur ces entrefaites des troupes arrivaient en Provence. Seize bataillons, sous les ordres du duc de Berwick, passèrent le Var le 30 octobre, et vinrent se joindre au corps d'observation retranché à Montalban. Déjà le marquis d'Usson, ayant fait dénoncer la reprise des hostilités, était rentré dans la ville de Nice. Fidèle imitateur de Catinat, Berwick dressa ses batteries de siége sur les hauteurs de Saint-Charles. De Vauvré, intendant de la marine à Toulon, lui avait amené un parc considérable d'artillerie. Le feu des batteries recommença le 8 décembre, et pendant tout le mois on se canonna réciproquement avec une égale vivacité. Le 1er janvier 1706, une colonne de grenadiers, dirigée par le duc de Berwick en personne, s'empara d'un ouvrage qui couvrait le front de la

place du côté du Paglion. Quelques pièces de canon tournées à bout portant contre le bastion supérieur ouvrirent trois brèches que les assiégés essayèrent en vain de réparer. Dans la journée du trois, deux régimens français montèrent à l'assaut et furent repoussés. Malgré ce revers, le duc de Berwick ordonna pour le lendemain une attaque générale. La garnison se trouvait affaiblie et découragée, la place ruinée presque entièrement. Dans cette situation, le marquis de Carail, forcé par ses officiers de se rendre, capitula le 4 janvier. La garnison sortit avec les honneurs de la guerre, et on la conduisit prisonnière en Provence. Le roi avait ordonné que l'on rasât la forteresse, et ses ordres furent rigoureusement exécutés.

Vendôme commandait alors l'armée d'Italie. Louis XIV le remplaça bientôt par son neveu le duc d'Orléans, lequel n'ayant pu arrêter le prince Eugène, dont le génie militaire était en aide au duc de Savoie, se joignit à La Feuillade, qui fesait le siége de Turin. Il proposa de marcher à l'ennemi plutôt que de se laisser attaquer dans ses lignes. Le conseil de guerre convint que c'était le parti le plus prudent comme le plus honorable. Malheureusement la Cour avait décidé le contraire, et le maréchal de Marsin vint en montrer l'ordre secret. Bientôt le prince Eugène et Victor-Amédée forcent les retranchemens. L'armée entière est mise

en pleine déroute. L'artillerie, les provisions, le bagage, la caisse militaire, tout reste au pouvoir de l'ennemi, qui devient maître du Milanais, du Piémont, du Mantouan et de Naples. C'était le 7 septembre 1706, et cette journée malheureuse couvrit la France de deuil.

Le royaume était vulnérable sur plusieurs points. Au mois de décembre, l'invasion de la Provence fut proposée et résolue à Londres. Anne, reine d'Angleterre, convoitait Toulon. Elle espérait, en s'y établissant, ruiner la marine et le commerce de la France dans la Méditerranée. La Hollande était aussi jalouse d'humilier l'orgueil de Louis XIV, et la coalition tenait beaucoup à la prise de la plus forte place de nos provinces méridionales. Au mois d'avril 1707, l'amiral Schowel commandant une 1707
flotte anglo-hollandaise, forte de trente vaisseaux de ligne et de vingt-sept frégates, vint croiser sur les côtes, avec le dessein apparent de se ravitailler dans les ports d'Italie. Cette flotte avait à bord toute sorte de munitions, de la grosse artillerie, des pièces de campagne, des équipages de siége. En même temps le duc de Savoie, s'appuyant toujours sur Eugène, portait son armée à plus de quarante mille hommes. Il avait sous ses ordres les princes de Wurtemberg, de Darmstadt, de Saxe-Gotha, de Hesse-Cassel, et d'autres princes des états d'Allemagne, du Palatinat et de la Prusse, avec leur contingent de troupes. Le plus grand

secret cachait le but de ses préparatifs menaçans, et la position de son armée ne l'indiquait en aucune manière, car elle était divisée en trois corps, l'un aux environs de Pignerol, l'autre près d'Ivrée, et le troisième sous Coni.

Tantôt le bruit courait que les ennemis allaient forcer le pays de Suze et pénétrer dans le Dauphiné. Tantôt on disait que leur dessein était d'envahir la Franche-Comté par le val d'Aoste et la Savoie. Une autre fois c'était la Bresse qui semblait exposée à l'invasion; et au milieu de ces rapports confus, de ces opinions contradictoires, la Provence n'était que rarement nommée. On ne fit rien pour la défendre.

Ne sachant sur quel point éclaterait l'orage, Louis XIV rassembla des troupes le long de la chaîne des Alpes, de manière à les réunir là où les alliés dirigeraient leur principale attaque. Il donna le commandement de cette armée au maréchal de Tessé, qui venait d'éprouver des revers en Espagne, et il attendit ainsi les événemens.

Le lieutenant-général Castellane-Adhémar, comte de Grignan, gendre de madame de Sévigné, commandait alors en Provence, en l'absence du duc de Vendôme, gouverneur titulaire. Il était âgé de soixante-quinze ans, mais la vieillesse n'enlevait rien à son étonnante activité, à son brûlant patriotisme. Il avait établi un service de correspondance secrète avec l'Italie, de sorte qu'il savait

ce qui se passait au quartier-général des alliés, et il envoyait à la cour de France courrier sur courrier pour lui donner l'éveil et pour demander des secours. Mais la Cour était sourde à ses avis pressans, à ses vives instances. Elle riait de ses terreurs, et l'imprévoyant Chamillart, ministre de la guerre, se moquait, avec quelques jeunes seigneurs, de *ce bon vieux Grignan* (1). Le gouverneur, toujours admirable de prévoyance et de sagesse, ne se rebutait point, parce qu'il connaissait le véritable état des choses. Un instant il fut écouté, et on allait prendre des mesures efficaces pour protéger la Provence, lorsque de fausses dépêches venues de la Savoie remirent tout en suspens. Ces dépêches apprenaient au ministère qu'une tête de colonne de l'armée des alliés s'était présentée au val d'Aoste et que des forces considérables se portaient sur le même point. Dès lors on envoya au maréchal de Tessé l'ordre de rester dans ses positions, afin de défendre la Franche-Comté.

Cependant tout étant préparé pour l'invasion de la Provence, l'armée impériale, précédée d'une avant-garde de dix mille hommes que conduisait le marquis de Senantes, s'ébranla sur la fin du mois de juin 1707, ne laissa dans le Piémont qu'un corps de réserve, s'avança vers le comté de Nice,

(1) Laindet de la Londe, Hist. du siége de Toulon, en 1707.

et vint camper sur les collines qui s'étendent du Paglion au Var. En même temps la flotte combinée parut devant Saint-Tropez. Le doute n'était plus permis. Toutes les incertitudes tombaient devant l'évidence. C'est bien sur la Provence que la ligue ennemie allait décharger sa colère. C'est à Toulon qu'elle en voulait surtout, à Toulon où brillait la puissance française. A l'aspect des périls, le comte de Grignan sentit redoubler son ardeur. Sous ses cheveux blanchis ses regards s'animèrent du feu de la jeunesse. Il accourt à Toulon, ordonne à la noblesse de se rendre auprès de lui, forme les bourgeois en garde civique, communique à ceux qui l'entourent son généreux enthousiasme, se crée des ressources inattendues, fait partout des miracles de patriotisme et d'énergie. Comme par enchantement, la ville se trouve transformée en un camp de travailleurs. Hommes, femmes, enfans, tout met la main à l'œuvre. Toulonnais, gens de la banlieue, ouvriers de l'arsenal, soldats de la marine, rivalisent de zèle, et la gaité provençale éclate au milieu d'eux en piquantes saillies, en patriotiques refrains. De Grignan les encourage tous de la voix, du geste et de l'exemple. Présent partout, il prend ses repas et donne ses audiences au milieu des fortifications. L'argent vint à manquer. La Cour n'en envoyait point, et les ressources de la municipalité de Toulon étaient épuisées. La province pouvait, il est vrai, fournir

quelques secours pécuniaires. Mais il était difficile de se procurer les premiers fonds d'urgence. Que fait alors le comte de Grignan? l'infatigable et noble vieillard se rend à Marseille, envoie à l'hôtel des monnaies toute sa vaisselle, et n'épargne pas même celle de sa femme. Toute l'argenterie aux armes des Grignan et des Sévigné, convertie en pièces d'argent, va circuler dans les mains des ouvriers. Lebret, intendant de la province, suit ce bel exemple. Le parlement d'Aix, le commerce de Marseille, la ville d'Arles, les habitans de la Provence entière envoient des offrandes en numéraire, en vêtemens, en denrées. L'élan est général et l'enthousiasme électrique. L'horreur de la domination étrangère soulève tous les cœurs. On cantonne dans les gorges d'Olioulles un bataillon de garde-côtes appuyé par un grand nombre de miliciens. Sous la direction de l'ingénieur Niquet, on fit un camp sur la hauteur de Sainte-Anne avec une double ligne de retranchemens, dont l'une commençait en avant de la demi-lune de la Porte Royale, et l'autre à la Courtine entre les bastions de la Fonderie et de Sainte-Ursule. Les deux lignes furent poussées, en s'élargissant, jusqu'à l'escarpement de la montagne de Faron.

La Cour désabusée autorisa le comte de Grignan à entreprendre tout ce qu'il jugerait convenable pour le salut de Toulon, et envoya le lieutenant-général marquis de Saint-Paters en qualité de com-

mandant supérieur de la place. Le maréchal de Tessé arriva sur ces entrefaites et témoigna son admiration en voyant tant d'activité dans les ouvrages de défense. Après avoir donné quelques ordres, il alla rejoindre son corps d'armée en Dauphiné. Toulon, hors d'état au commencement de juillet de soutenir un siége de trois jours, était déjà vers le quinze dans une situation imposante.

Mais il fallait une armée, et les ordres de la Cour retenaient les troupes du maréchal de Tessé dans leurs cantonnemens. Le camp de Ste.-Anne était vide, et pouvait être occupé par l'ennemi lui-même. Le temps pressait, car le duc de Savoie et le prince Eugène se disposaient à franchir le Var. Dans la nuit du 10 au 11 juillet, le comte de Breïner s'avança sur les bords du fleuve avec une division de grenadiers hongrois. Deux ponts volans construits l'un en face du village St.-Laurent, l'autre entre Gattieras et Carros, facilitèrent le passage de l'artillerie de campagne. Un corps de cavalerie, commandé par le prince d'Anhalt, se porta sur le village de Cannes (1).

Le marquis de Sailly, général français, avait été chargé de défendre le passage du Var avec sept bataillons, deux régimens de cavalerie, un de dragons à pied, et les milices de Grasse et de St.-Paul sous les ordres de Grimaldy et Chrestien.

(1) Durante, hist. de Nice, t. III, chap. I.

Cette division se retira précipitamment sous le feu des colonnes ennemies et de la flotte combinée qui mouillait à l'embouchure du fleuve. Bientôt le gros de l'armée impériale se mit en marche en trois corps par les routes de Grasse, de Draguignan et de Fréjus.

Tout semblait perdu sans espoir. Mais Grignan, plein de calme, ne se découragea point. Il se rendit à Aubagne où venait d'arriver le marquis de Broglie, envoyé par le maréchal de Tessé, pour annoncer que l'armée du Dauphiné, fatiguée de ne point recevoir des ordres de la cour, se mettait en mouvement et que l'une de ses divisions, commandée par le général Goesbriand, se portait à marches forcées sur Riez pour de là arriver à Toulon par Barjols, Brignolles, Cuers et Solliés. Or l'ennemi pouvait être rencontré dans le voisinage de ces deux derniers villages. Le comte de Grignan en fit l'observation. Le marquis de Broglie la trouva juste, et proposa aussitôt d'envoyer à la division Goesbriand l'ordre de faire route par Saint-Maximin, Saint-Zacharie, le Beausset et Olioulles: ce nouvel itinéraire ne valait pas mieux que l'autre ; car il s'agissait avant tout de devancer les ennemis sous les murs de Toulon. De Grignan en fit encore la remarque à de Broglie, qui répliqua qu'il fallait pourtant suivre l'une ou l'autre route : « Non, Monsieur le Marquis, non, « répondit le vieux général, ni l'une ni l'autre.

« Le camp retranché sous Toulon est vide. La « victoire appartiendra aux premiers occupans, « et ce sera nous, j'en jure par mon épée. Il ne « sera pas dit que la prudence du comte de Gri- « gnan a échoué contre l'audace de monseigneur « le duc de Savoie.... Marquis de Broglie, voici « le relevé exact de tous les lieux de la Provence. « Portez-le de ma part au maréchal de Tessé, et « dites-lui que je le conjure, au nom de la patrie, « de ratifier l'ordre que je vais dicter. »

Et se tournant vers son officier d'ordonnance : « Chevalier Bernard, écrivez : Nous comte de Gri- « gnan, commandant la province en l'absence de « monseigneur le duc de Vendôme, gouverneur, « ordonnons à tous lieutenans-généraux, maré- « chaux-ès-camps et brigadiers de l'armée de « Dauphiné, présens ou arrivant à Riez, de porter « leurs troupes jusqu'à Tavernes, pour de là les « faire tirer droit sur Toulon, à travers les mon- « tagnes, passant par Roquebrussane et la Char- « treuse de Montrieux (1). »

A cela point d'objection. De Broglie et Bernard partirent en diligence, le premier pour le quartier-général du maréchal de Tessé, le second pour Riez, afin de joindre la division d'avant-garde et la diriger sur Tavèrnes. De Tessé approuva ce changement de route, et la marche de ses troupes s'exécuta avec une précision admirable.

(1) Laindet de la Londe. Ouvrage cité.

Le 22 juillet, à trois heures après midi, un bruit de fanfares et de tambours retentit sur la route de la Valette. C'était le général Goesbriand, à la tête de quatorze bataillons couverts de sueur et de poussière, marchant au pas de charge, enseignes déployées. Dans les murs, hors des murs, tout s'anime d'une vie nouvelle, tout palpite d'enthousiasme; on se félicite, on s'embrasse avec une ivresse entraînante. On vole à la rencontre des soldats libérateurs; on s'empresse autour d'eux, chacun leur tend une main fraternelle. Les cris de *Vive le Roi! vive la France!* se font entendre au loin, répétés par l'écho des montagnes voisines. Dans cette foule émue, dans ce pêle-mêle d'hommes de toute condition, de tout rang et de tout costume, au milieu de cet appareil de guerre, de ces drapeaux flottans et de ces armes étincelantes, apparaît à cheval le comte de Grignan, digne héros de cette belle fête. Salut à lui! Gloire à son nom! Il est là contemplant son œuvre et recevant d'unanimes hommages. La joie rayonne sur son front vénérable, la plus pure de toutes les joies, celle qui noblement enflamme un cœur d'homme et de citoyen.

Victor Amédée avait établi à Fréjus son quartier général. Ce prince y reçut avec bienveillance le baron de Chateauneuf, député de Grasse, et lui adressa cette question : « Y a-t-il dans le pays « beaucoup de gentilshommes de mon parti? » —

« Point, répondit Chateauneuf. » — « Comment, « répliqua Victor Amédée, je sais pourtant que « la noblesse n'est point contente, et je ne doute « pas qu'elle ne soit bien aise de me voir arriver « en Provence. Elle et le peuple sont surchargés « d'impôts, et cela seul doit leur faire souhaiter « le changement.» A quoi le baron de Chateauneuf répondit : « Prince, en Provence, dans la mau- « vaise circonstance où nous sommes, nous nous « souvenons encore de deux choses, fidélité au « roi, amour à la patrie. La cause des impôts et « l'usage qu'on en fait en ôtent toute l'amertume, « et s'il faut un jour donner tout notre bien, toute « notre existence, nous les donnerons sans mur- « mure. » Cela dit, le baron de Chateauneuf fut congédié (1).

Le duc de Savoie arriva à Pignans le 23 juillet, et y apprit qu'il avait été *primé* à Toulon. Comme il calculait la marche des troupes françaises sur les journées ordinaires, il ne pouvait croire à leur entrée au camp de Sainte-Anne. Il avait beau consulter les cartes, interroger les gens du pays, il ne comprenait rien à la marche précipitée de la division Goesbriand. Et quand il sut que le commandant de la Provence avait tracé cette route jusqu'alors inconnue, il dit au prince Eugène : *Ce vieux Grignan nous a gagné de vitesse.* En

(1) Relation publiée à Turin en 1708.

même temps il réunit en conseil de guerre tous les chefs de son armée. On y débattit longuement le parti qu'il convenait de prendre. Eugène opina pour la retraite. Les princes de Hesse et de Wurtemberg furent du même avis. Mais le duc de Saxe-Gotha émit une opinion contraire, et Victor-Amédée trancha la question, en disant qu'il était décidé à continuer l'entreprise, et qu'il prenait sur son compte tout ce qui pourrait en arriver.

L'escadre combinée, après s'être emparée des Iles d'Hyères, vint mouiller à une petite distance de Toulon, et y débarqua le matériel de siége. Un péril imprévu se présenta bientôt. La division Goesbriand ne suffisait pas pour défendre les lignes, et le maréchal de Tessé, au moment où il allait concentrer son armée sous la ville, reçut des ministres l'ordre de la diviser en trois corps, de diriger le premier sur Toulon, et c'est ce qui était déjà fait; d'établir le second sur la Durance près de Pertuis, et d'échelonner le troisième sur les bords du Rhône. Le maréchal, prêt à obéir, vint montrer cet ordre au comte de Grignan; mais celui-ci n'hésita pas à dire qu'il prenait sur lui-même la responsabilité d'une désobéissance qui seule pouvait assurer le salut de Toulon, l'un des boulevarts du royaume. Comme le maréchal hésitait, de Grignan déclara qu'il ne voulait pas devenir complice d'une trahison envers de braves habitans, et qu'il allait se retirer. Tant de fermeté

l'emporta, et l'ordre du ministère fut mis de côté. Le lendemain au soir, 25 juillet, une seconde division aux ordres du comte de Dillon arriva au camp de Sainte-Anne, et s'y plaça en seconde ligne. Restaient encore la division Médavi, campée sur les bords de la Durance, et quelques bataillons épars. Mais le maréchal de Tessé se chargea lui-même d'aller presser leur arrivée (1).

Dès lors Toulon n'eut plus rien à craindre. On avait joint les deux lignes du camp de Sainte-Anne par un retranchement en forme d'ouvrage couronné, afin de couvrir les batteries. La marine formait douze brigades de trois cents hommes chacune dont huit étaient chargées de l'artillerie, et quatre de la garnison intérieure de la place. Un vaisseau de quatre-vingts canons, le *Saint-Philippe*, mouillé du côté de Missiessy, battait la plaine entre les hauteurs de Malbosquet et la ville, et découvrait jusqu'à la gorge Saint-Antoine. Un autre de même rang, le *Tonnant*, échoué en avant de la *Ponche-Rimade*, battait la plaine de ce côté, depuis la hauteur de Sainte-Catherine jusqu'à celle de la Malgue. Sur la route de la Valette, on avait coupé les arbres des deux côtés de la chaussée pour découvrir au loin les mouvemens de l'ennemi. Dans l'intérieur de la ville on avait placé des barriques pleines d'eau devant chaque maison,

(1) Laindet de la Londe.

et des ouvriers s'étaient établis sur divers points pour porter secours en cas d'incendie. Des hommes âgés, munis de bayarts, s'étaient voués au transport des blessés, et des femmes préparaient des linges à pansement. L'argent ne manquait plus. Une assemblée générale des nobles et des bourgeois, tenue à l'Hôtel de Ville y avait pourvu par de généreuses offrandes. Bonnin de Chalucet, évêque de Toulon, déposa entre les mains des consuls la somme de quinze cents livres *pour subvenir*, dit le registre des délibérations, *aux besoins de la mauvaise circonstance causée par l'entrée en Provence de monseigneur le duc de Savoie, à qui Dieu pardonne*. Burgues de Missiessy, membre du conseil municipal, contribua pour cinq cents livres, et son exemple eut de nombreux imitateurs.

L'attitude de la Provence entière était des plus imposantes. A Aix, la noblesse et le parlement montaient la garde dans les rangs des compagnies bourgeoises. Arles avait formé quatre bataillons de milice de quatre cents hommes chacun, sous le commandement de Montfort, fils du premier consul. D'Aubagne à Toulon, les milices cantonnales sillonnaient les routes. Marseille offrait un aspect militaire. Cette ville opulente avait organisé un corps de neuf mille sept cents hommes d'infanterie, sans compter quatre compagnies de mousquetaires composées de jeunes gens des meil-

leures familles. On avait aussi levé un escadron de cent vingt cavaliers, dont la plupart avaient déjà servi. Il y avait en outre six mille paysans armés dans les environs de Marseille (1). En général ils étaient tous debout en Provence, et ils harcelaient l'ennemi avec une bravoure qui tenait de l'audace. Ceux du Val, petit village près de Brignolles, attaquèrent et défirent une colonne d'Allemands et de Piémontais (2). Cent cinquante hussards de Brandebourg étant venus à Méounes, cinq paysans seulement, qui s'y étaient retranchés, soutinrent leurs efforts, en tuèrent huit, et forcèrent les autres à se retirer. Mais les hussards revinreut en plus grand nombre, et n'ayant plus trouvé les cinq paysans, ils mirent le feu au village (3). Un gros parti piémontais s'étant avancé pour occuper Signes, où il n'y avait qu'une compagnie de grenadiers français, les habitans de ce village coururent aux armes, reçurent les alliés avec vigueur, les repoussèrent, blessèrent le major qui les commandait, et le firent prisonnier avec plusieurs de ses soldats. Les paysans d'Auribeau qui, en cotoyant les bois, avaient tué deux ou trois cents ennemis, furent acculés dans leur village par trois mille hommes. Leur vicaire en tête ils fermèrent les

(1) Devize, Relation du Siége de Toulon.

(2) Notes du chevalier Bernard.

(3) Devize. Ouvrage cité.

portes et soutinrent un siége de plusieurs heures. Les ennemis se retirèrent, de guerre lasse contre cette poignée de villageois intrépides (1). Au Cannet, à une demi-lieue de Cagnes, le vicaire Ardisson se mit à la tête de quelques paroissiens, s'élança sur les soldats ennemis qui commettaient d'horribles désordres, et parvint à les repousser. Mais ceux-ci revinrent plus nombreux à la charge, et le brave Ardisson les reçut avec une rare bravoure sur la place de l'Église. Mais accablé de toutes parts, il tomba criblé de blessures (2).

Tels étaient les sentimens patriotiques des Provençaux; telles étaient leurs dispositions belliqueuses. Il était facile de voir que le duc de Savoie n'en aurait pas bon marché, et que son expédition tournerait mal.

Ce prince venait d'établir son camp sur deux lignes, la droite au village de la Valette, la gauche à la mer. Le 29 juillet, il ordonna au comte de Coningsek et au baron de Rebender d'attaquer le fort Sainte-Catherine, commandé par le général Villars, et par les brigadiers de Tessé (3) et Guerchois, pendant que le prince de Saxe-Gotha et le général Zinjungen, qui devaient arriver par la crête de Faron, seraient engagés avec le poste

(1) Notes du chevalier Bernard.
(2) Id.
(3) Fils du maréchal.

avancé d'Artigues, défendu par le marquis de Broglie. A huit heures du matin, le feu commença sur les deux points à la fois, et les ennemis furent obligés de se retirer après quelques heures de combat. Victor-Amédée fit appuyer ses premières colonnes par quatre mille grenadiers aux ordres du prince de Wurtemberg, et le feu recommença avec une nouvelle ardeur de part et d'autre. L'affaire dura toute la journée, et les ennemis battirent encore en retraite. Le lendemain ils renouvelèrent l'attaque avec trois mille hommes de plus. Ils se rendirent maîtres du poste d'Artigues, que le général Goesbriand avait ordonné d'abandonner; mais ils échouèrent une troisième fois devant la hauteur de Sainte-Catherine. En même temps la flotte anglo-hollandaise débarquait des troupes sur la côte. Les généraux français, voyant combien il serait difficile de défendre toutes les batteries, les désarmèrent toutes, à l'exception de celles de la plage et de l'oratoire Saint-Elme. Enfin le duc de Savoie, voulant à tout prix s'emparer de Ste-Catherine dont il sentait l'importance, prépara une quatrième attaque. Trois colonnes commandées par le prince de Hesse-Cassel, le comte de Larocque et le marquis de Salles, abordèrent ensemble, par trois points différens, le Plateau et la Chapelle. La garnison française se défendit avec courage. Mais forcée de céder au nombre, elle se retira en bon ordre. Ce premier succès coûta cher

aux alliés : car ils eurent beaucoup de morts, et le prince de Hesse-Cassel fut blessé grièvement.

Après une tentative infructueuse contre le camp retranché du côté de Saint-Antoine, le duc de Savoie et le prince Eugène tirèrent à trois cents toises de Toulon, depuis le fort Ste-Marguerite, jusqu'à La Malgue, une ligne de contre-vallation, le long de laquelle ils établirent quatre batteries, dont la dernière était dirigée contre le fort Saint-Louis. De leur côté les assiégés se livrèrent à de nouveaux travaux de défense. Sur ces entrefaites, le maréchal de Tessé, après avoir envoyé dans la plaine de Saint-Maximin le général Médavi, avec six bataillons et quarante-deux escadrons, et laissé trois régimens de dragons au Beausset, arriva lui-même à la tête de dix-huit bataillons qu'il campa en troisième ligne entre Missiessy et Saint-Antoine où il établit son quartier-général.

Sous le feu de la place, les assiégeans perfectionnèrent leur parallèle et poussèrent des boyaux derrière leurs batteries, dont ils augmentèrent le nombre sur une foule de points. Solidement établis à Sainte-Catherine, ils ne voulurent pas jouer dans une bataille le sort de l'expédition. Leur plan était de réduire la place en détruisant les maisons par le boulet et par la bombe. Pour échapper à ce péril, le maréchal de Tessé, le comte de Grignan et les autres chefs de l'armée française résolurent de prendre l'offensive, d'enlever à l'ennemi

sa forte position de Sainte-Catherine, de le chasser de tous ses retranchemens et de raser tous ses ouvrages. Le projet était hardi et l'exécution difficile. Mais rien ne pouvait effrayer nos soldats, qui demandaient une occasion pour signaler leur courage.

C'était dans la nuit du quatorze au quinze août, et voici comment le maréchal de Tessé disposa l'attaque. Quatorze mille hommes de toutes armes, auxquels s'étaient joints des bourgeois, des ouvriers et des paysans, se formèrent en quatre colonnes dans le camp de Sainte Anne. Celle que commandait le lieutenant-général Comte de Dillon sortit la première avec six canons portés à dos de mulet. Elle était composée des brigades du Lyonnais et de la Fare, et devait parvenir à la crête de la montagne de Faron, par un chemin qu'indiqua un bourgeois toulonnais nommé Léraud, lequel s'était engagé à servir de guide. D'un autre côté, le brigadier de Cadrieux s'embarqua à minuit avec six compagnies de grenadiers et six piquets de la garnison, pour s'emparer de la batterie que les ennemis avaient élevée à la Malgue. Pendant qu'ils portaient sur ce point leurs principales forces, Dillon, parvenu au sommet de Faron, dont il avait enlevé la redoute, l'annonça au maréchal de Tessé par trois fusées volantes. A ce signal convenu, les trois autres colonnes sortirent des retranchemens de Sainte-Anne. Le comte Caraccioli, maréchal de

camp, commandait la première ; Goesbriand conduisait la seconde ; le comte de Tessé, fils du maréchal, avait la troisième sous ses ordres, et le maréchal lui-même, qu'on voyait partout où sa présence était nécessaire, réglait par ses ordres le mouvement de ces troupes pleines d'ardeur, impatientes de vaincre.

Le général Goesbriand commença le mouvement, renversa tout ce qui se trouvait devant lui, arriva sur la hauteur de Sainte-Catherine au milieu d'une grêle de balles, et se rendit maître de la chapelle. Le comte de Tessé, coupant par les vignes et les oliviers entre ce poste et Faron, tomba à la tête de sa colonne sur quatre bataillons piémontais qu'il défit complétement. Caraccioli attaqua les ennemis dans leur parallèle défendue par des murailles, derrière lesquelles ils tinrent plus d'une heure. Mais les ayant pris avec un feu supérieur, il les mit en pleine déroute. La résistance fut plus vive à l'endroit que le prince de Saxe-Gotha défendait, entre la chapelle et le pont de l'Eygoutier. Ce jeune prince, d'un esprit orné, d'une figure agréable et d'une taille imposante, se défendit avec un courage digne d'une meilleure fortune. Les officiers et les soldats qui combattaient sous ses ordres furent tous tués, pris ou blessés. Enfin ne voyant plus autour de lui qu'une quarantaine d'hommes, il s'écria : *mes chers amis, mourons en gens d'honneur, et ne souffrons pas qu'on dise*

que le prince de Saxe-Gotha a été chassé de son poste. Un moment après il tomba mort sur la place, de deux coups de fusil qu'il reçut l'un à la tête au dessous de l'œil gauche, l'autre dans la poitrine au dessous de la mamelle droite. L'Empereur d'Allemagne, dont il était l'un des lieutenans-généraux, l'Angleterre et la Hollande qui connaissaient son mérite, payèrent à sa mémoire un juste tribut de regrets.

Le duc de Savoie avait envoyé au secours du prince de Saxe-Gotha quatre bataillons, qui arrivèrent trop tard pour lui sauver la vie. Toutefois l'action recommença de part et d'autre avec beaucoup de vivacité, et l'affaire devint générale. L'artillerie française venait de s'augmenter de six pièces envoyées sur des traineaux disposés en affûts par le commandant de la marine. De Court de Bruyères, capitaine de vaisseau, les fit servir avantageusement contre les ennemis qui se réfugièrent derrière leurs murailles. De Broglie et Caraccioli firent une brèche, y montèrent la baïonnette au bout du fusil, tombèrent sur les ennemis, en taillèrent en pièces le plus grand nombre, mirent en fuite les autres, rasèrent les retranchemens, détruisirent les plate-formes, brûlèrent les batteries, les gabions, les fascines et les madriers qui se trouvaient sur la montagne, puis ils rentrèrent dans le camp de Sainte-Anne. Les Toulonnais étaient animés d'une fureur si grande, qu'on vit des femmes,

une bouteille à la main, suivre nos soldats pour leur donner à boire. Des enfans suivaient aussi, achevant à coups de pierre les ennemis blessés. Le même jour le brigadier Barville et le colonel de Nisas attaquèrent avec sept bataillons le prince Eugène au château de Dardennes, le délogèrent de cette position, lui tuèrent cinq on six cents soldats et le chassèrent ensuite des hauteurs du Revest.

Douze cents hommes de l'armée française périrent dans cette journée mémorable, qui sauva Toulon et la Provence entière. Généraux, officiers, soldats, marins, miliciens, bourgeois de toute fortune, artisans de toute sorte, firent admirablement leur devoir; tous se couvrirent d'une gloire immortelle.

Le lendemain, l'armée des alliés demeura, sans faire un mouvement, à la Valette et au pont de l'Eygoutier, où elle avait conservé quelques batteries, de l'autre côté du canal. Le duc de Savoie et le prince Eugène, tout étourdis de leur défaite qui leur avait fait perdre le fruit de leurs travaux, mirent leur espoir dans la flotte. L'amiral Schowel était resté jusqu'alors dans l'inaction, parce que les forts Sainte-Marguerite et Saint-Louis le tenaient au large. Le 6 août, Victor-Amédée en ordonna le siége. Deux mille cinq cents hommes s'approchèrent de Sainte-Marguerite, ouvrirent la tranchée et établirent une forte batterie, laquelle battit en ruine les murs de ce château. De Grenonville, ca-

pitaine de frégate, qui en était le commandant, se défendit avec bravoure pendant dix jours, après lesquels, voyant tous ses canons démontés, manquant d'eau et de munitions, il se vit contraint de capituler. A la même époque, Daillon, capitaine au régiment du Vexin, et Cauvières de Saint-Philippe, lieutenant de frégate, abandonnèrent le fort Saint-Louis, entièrement ruiné par l'artillerie ennemie, et se retirèrent à la grosse Tour. Alors la flotte combinée, manœuvrant librement, débarqua ce qui lui restait des équipages de siége. Victor-Amédée et le prince Eugène, d'accord avec l'amiral Schowel, se préparèrent à bombarder Toulon par terre et par mer.

Des mortiers placés derrière l'Eygoutier jetèrent dans la ville une innombrable quantité de bombes. Le bombardement commença le 17 août et ne discontinua point jusques au 21. Ce jour-là, à onze heures du matin, six galiotes anglaises vinrent mouiller au pied du fort Saint-Louis et bombardèrent de leur côté le port et la ville. En même temps cinquante-deux vaisseaux formèrent une ligne d'embossage depuis Sepet jusques au fort de Sainte-Marguerite, et battirent à la fois toute l'entrée de la rade. Six cents maisons furent endommagées par ce feu continuel, par cette pluie horrible de boulets et de bombes (1), plusieurs furent

(1) Une bombe étant tombée à la rue des Arbres, creva à l'endroit même où se trouvait une pauvre femme, laquelle fut emportée

ruinées entièrement, et deux vaisseaux, le Tonnant et le Fortuné, devinrent la proie des flammes. Les habitans de Toulon, encouragés par l'exemple de leurs consuls Joseph Flamenq, Ferand, Marin, et de leurs autres magistrats, rivalisèrent de zèle, de dévoûment et de courage. L'évêque Bonnin de Chalucet travailla avec soin à mettre tous les pauvres en sûreté, se distingua par ses bonnes œuvres et brilla de toute la splendeur de ses vertus apostoliques. (1)

Les alliés avaient épuisé leurs ressources et fait leurs derniers efforts. Le duc de Savoie, mécontent et découragé, ne recevait pas des Anglais les subsides qu'ils lui avaient promis pour cette expédition. Son armée abattue par la chaleur, affaiblie par les maladies, démoralisée par la victoire des français et par la résistance de la place, manquait de vivres et ne pouvait continuer ses travaux. Elle avait déjà perdu quatorze mille hommes, tandis que

par un éclat sur le toit d'une maison de quatre étages. Cette femme qu'on trouva morte le lendemain avait le bas des cuisses meurtri et fracassé. Elle était aussi blessée au bas ventre, mais elle ne l'était point au-dessus de la ceinture. Une partie de son tablier resta accrochée à une branche d'arbre à travers laquelle l'éclat de la bombe l'avait emportée. (Journal du Siége de Toulon par Ferand, second consul de cette ville en 1707).

(1) Extrait d'une lettre de l'abbé Viany, prieur de Saint-Jean, d'Aix. Journal de Ferand.

des renforts arrivaient au maréchal de Tessé. Une batterie s'établissait à la Malgue, sous le commandement du brave capitaine de vaisseau de Court de Bruyères et inquiétait les galiotes à bombes. Victor-Amédée, désespérant du succès de son entreprise, assembla un conseil de guerre et proposa de lever le siége. L'avis ayant passé, le duc embarqua ses blessés et ses malades avec une partie de son matériel, fit sauter le fort Sainte-Marguerite et donna le signal de la retraite. Le 22 août, son armée se mit en marche sur cinq colonnes et prit la route qu'elle avait tenue en venant à Toulon. Le duc de Savoie formait l'arrière-garde avec soixante escadrons. Ces troupes, fuyant en désordre, brûlaient les fourrages, gâtaient les provisions qu'elles ne pouvaient emporter, corrompaient les eaux, mettaient en contribution les villes et les villages situés sur la route. Un détachement de six cents hommes ayant paru devant la ville de Grasse, une des portes lui fut livrée. Mais les habitans furieux se barricadèrent dans les rues; les femmes même voulurent avoir part à la défense commune, et cette résistance donna le temps au comte de Sailly et au prince de Robecq d'arriver avec un détachement de cavalerie et de chasser les ennemis. Les paysans provençaux, exaspérés des mauvais traitemens qu'on leur avait fait subir, tombèrent sur les fuyards et se livrèrent à des représailles cruelles: les galiotes anglaises levèrent l'ancre et ralliè-

rent la flotte, qui elle-même retourna aux îles d'Hyères. Le 27 du même mois, Victor-Amédée repassa le Var. C'en était fait de cette invasion qui s'annonçait si fière et si terrible.

L'armée des alliés, ne s'arrêtant pas dans les montagnes du comté de Nice, franchit rapidement le col de Tende. En sortant de Provence, elle avait jeté trois compagnies dans la forteresse d'Antibes. Cette faible garnison capitula le 11 septembre. En même temps, le maréchal de Tessé s'avança par la vallée de Barcelonette avec trente-six bataillons, et couvrit les hauteurs des Alpes, traçant un arc de cercle dont le centre était à Briançon, la droite à la vallée d'Entraunes, la gauche aux montagnes de la Maurienne. Dans cette position il tint les ennemis en échec. Le 12 septembre, le marquis de Mont-Georges passa le Var à la tête des dragons d'Hautefort. Les consuls de Nice allèrent au-devant de lui, pour le conjurer d'épargner la ville. Il fallut payer dans les vingt-quatre heures une contribution de guerre de cent mille francs. Comme la caisse communale se trouvait épuisée, une commission fut chargée de répartir cette somme parmi les plus riches propriétaires. Ceux qui n'avaient point d'argent livrèrent des marchandises et des denrées que des négocians provençaux achetèrent à vil prix. Les Français se rendirent maîtres de tout le comté de Nice. Le gouvernement de Louis XIV se préparait à pousser ses avantages en

Italie. Déjà le maréchal de Villars s'était emparé du duché de Savoie. Déjà il avait forcé les passages de Fenestrelles, d'Eziles et de Suse. Mais la chute des neiges et l'excessive rigueur du froid pendant l'hiver de 1709, suspendirent les hostilités de part et d'autre. Cet hiver, l'un des plus désastreux dont l'histoire fasse mention, ruina en Provence tout espoir de récolte; les oliviers succombèrent, la vigne perdit sa sève, les champs se couvrirent de deuil, et dans les villes la misère fut grande.

Toutes les calamités de la guerre se déchaînèrent sur la France épuisée. Le comte de Thaun, général autrichien, pénétra dans la vallée de Barcelonnette et poussa nos troupes jusques sous les murs d'Embrun. Mais le duc de Berwick, étant accouru de ce côté, obligea l'ennemi à battre en retraite. En Flandre et sur les bords du Rhin, la fortune trahit la bravoure française, se plut à nous causer des déplaisirs mortels. Villars, vainqueur à Denain, eut la gloire de sauver l'état. Cependant Louis XIV, dans ses vieux jours, se voyait accablé de malheurs domestiques, et la fatale succession d'Espagne n'avait fait couler que trop de sang. Il y avait lassitude chez toutes les puissances belligérantes. Après tant de tempêtes, peuples et rois aspiraient au repos. La paix, si désirée et si nécessaire, fut enfin signée à Utrecht, le 11 avril 1713, entre la France, l'Espagne, la Savoie, le

Portugal, la Prusse, la Hollande et l'Angleterre. La cour de Vienne ne voulut point entrer dans cette négociation. Mais de nouvelles conférences s'étant ouvertes à Rastadt, toutes les difficultés furent aplanies ; l'empereur Charles VI signa la paix à son tour le 6 mars 1714, et l'Europe respira librement.

Par un article du traité d'Utrecht, Barcelonnette et la vallée de son nom, qui s'étaient données à la maison de Savoie, en 1388, furent cédées à la France. Un arrêt du conseil d'état, à la date du
13 décembre 1714, les réunit au gouvernement 1714
général de Provence, et le roi y établit un commandant particulier. Cette vallée, réputée terre adjacente, n'eut rien de commun avec le corps de la Province, et n'envoya point de représentans aux assemblées générales des communautés (1).

(1) En 1702, Louis XIV avait réuni à sa couronne la principauté d'Orange et l'avait placée sous le gouvernement de Provence.

Par le traité d'Utrecht, cette principauté demeura définitivement à la France, et en 1714 le roi la donna à Louis Armand de Bourbon, prince de Conti, sous la réserve de la souveraineté et de l'hommage.

En 1731, la principauté d'Orange cessa d'être un état particulier et fut unie au Dauphiné.

CHAPITRE XXXII.

1720 - 1723.

Insuffisance des mesures sanitaires à Marseille. — Introduction de la peste dans cette ville. — Premiers décès. — Affreuse situation. — Lâche conduite des uns, dévouement et charité des autres. — Héroïsme de l'évêque Belsunce et des échevins. — Au moyen de la contrebande, le fléau envahit les villes d'Aix, de Toulon et d'Arles. — Faits divers dans ces trois villes. — Autres localités infectées par la peste. — Abus du despotisme militaire durant le règne de la maladie. — Plaintes à ce sujet. — La contagion, après s'être éteinte à Marseille et dans la Provence entière, se montre de nouveau à Marseille. — Elle en disparaît enfin sans retour.

Marseille, ouverte de tous côtés, recevant dans son port les navires de tous les peuples, entretenant avec l'Égypte des relations assidues, et fesant un commerce avantageux avec les échelles du Levant, avait été souvent ravagée par la peste. Ce fléau destructeur y trouvait un accès facile, parce que l'administration insouciante ne prenait contre lui que des précautions incomplètes. Les réglemens sanitaires avaient besoin d'une sage réforme,

d'un développement mieux approprié à l'intérêt commun et aux circonstances nouvelles. Les Marseillais en firent la cruelle expérience. Il leur fallait une leçon sévère pour les tirer de leur funeste apathie.

Un vaisseau, nommé le *Grand-Saint-Antoine*, et commandé par le capitaine Chataud, était parti de Seyde, le 31 janvier 1720, avec patente nette. Le capitaine se rendit à Tripoli de Syrie, tant pour y réparer les mâts de son navire, que pour charger de nouvelles marchandises. On le força même d'y embarquer quelques Turcs qui devaient descendre en Chypre. Un de ces Turcs tomba malade dès le lendemain du départ, et mourut le troisième jour de sa maladie. Deux matelots de l'équipage, commandés pour jeter le cadavre à la mer, furent malades à leur tour et périrent fort brusquement. Deux autres succombèrent aussi avec le chirurgien qui les avait traités. Pour lors le capitaine Chataud, effrayé de ces morts si promptes, se sépara du reste de l'équipage et se retira dans la poupe, d'où il donna ses ordres pendant toute la traversée. Trois autres matelots, atteints du même mal, moururent à Livourne où Chataud relâcha.

Ce capitaine, en arrivant à Marseille, le 25 mai 1720, communiqua aux intendans de la santé le certificat du médecin et du chirurgien des infirmeries de Livourne, qui portait que les trois derniers matelots étaient morts d'une fièvre maligne. Il leur

déclara en même temps les décès antérieurs. On savait à Marseille, depuis le commencement du mois de mai, que la peste régnait dans la plupart des échelles du Levant. La prudence la plus vulgaire imposait aux intendans le devoir de prendre des précautions rigoureuses. Malheureusement les négocians les plus considérables de la ville étaient intéressés dans la riche cargaison du *Grand-Saint-Antoine*, et comme la foire de Beaucaire approchait, ils se flattaient d'une vente prompte et lucrative. L'intérêt personnel leur fit fermer les yeux sur le danger commun. Équipage, passagers, ballots funestes, furent reçus dans les infirmeries avec une aveugle et coupable confiance.

On fit plus : trois navires venant aussi du Levant abordèrent à Marseille le 30 et le 31 mai avec patente brute. Un quatrième entra dans le port le 12 juin. La première faveur obtenue, contre toutes les règles, par le *Grand-Saint-Antoine*, entraîna celle qui fut accordée aux autres bâtimens suspects. Tous les passagers eurent même leur libre entrée. Cependant un garde de l'intendance sanitaire, placé sur le premier navire, un matelot et un mousse du même bord, deux portefaix employés à la purge des marchandises, moururent successivement dans le courant du mois de juin avec tous les signes distinctifs de la peste. Gayrard, premier chirurgien de la santé, soit qu'il fût aveuglé par son ignorance, soit qu'il eût été

gagné par des largesses, déclara qu'il n'avait découvert aucune trace du mal contagieux. Bientôt d'autres personnes succombèrent dans les infirmeries, et Gayrard fit le même rapport (1). Toutefois les intendans de la santé commencèrent à se défier de lui. Ils appelèrent des chirurgiens plus expérimentés ou moins complaisans, lesquels remarquèrent les signes manifestes du venin pestilentiel. On prit alors des mesures sévères. Mais il était trop tard. La maladie terrible, jusque là renfermée dans les Infirmeries, venait d'en franchir les barrières. La négligence des administrateurs était si grande, que les matelots des navires infectés avaient jeté par-dessus les murailles plusieurs objets de leurs pacotilles, ramassés par des personnes affidées qui se chargeaient de ce commerce criminel (2). Dans la nuit du 6 au 7 juin, un bateau de pêcheur aborda, par des ordres particuliers, le navire du capitaine Chataud, qui mouillait au large et en reçut plusieurs paquets qu'il transporta clandestinement dans la ville. Un marchand, demeurant à la Canebière, acheta un de ces pa-

(1) Ce chirurgien fut cruellement puni de son inconcevable conduite. Quelques mois après, la peste l'enleva avec presque toute sa famille.

(2) Plus tard, on prévint le danger du passage furtif de paquets de marchandises qui pouvaient receler des miasmes pestilentiels, en élevant une seconde muraille à une certaine distance de la première, pour empêcher toute communication.

quets, contenant douze pièces de bourre du Levant, dont il vendit, deux jours après, la plus grande partie. Il ne s'en réserva que deux pièces qu'il donna à l'une de ses nièces, laquelle s'empressa de la remettre à sa tailleuse (1).

Le 20 juin, la peste se déclara dans la rue de l'Echelle, au sein des vieux quartiers, sur une femme qui eut un charbon à la lèvre. Bientôt toute cette rue pleine de populace fut infectée, et la maladie étendit ailleurs ses ravages. Les médecins Sicard et Peyssonel fils, chargés par les échevins de visiter les malades, détruisirent tous les doutes, firent connaître l'horrible vérité, et les Marseillais passèrent de l'excès de la confiance à l'excès de l'abattement.

C'était à la fin de juillet, et la ville présentait déjà l'affreux spectacle de toutes les douleurs et de toutes les misères. Déjà la hideuse famine se joignait à la maladie dévorante. Partout des hurlemens, des cris de désespoir, des objets de pitié, des scènes lamentables.

(1) Le médecin Fournier, dans un ouvrage que je cite un peu plus bas, s'exprime ainsi : Cet homme fut surpris de la peste le 24 septembre, et succomba le 29, me renouvelant, avant sa mort, la vérité de ce qu'il m'avait confié sur l'entrée furtive du bateau chargé de marchandises infectées.

Sa nièce avait été attaquée de la même maladie le 18 juillet et avait péri dans l'espace de quatre jours. La tailleuse était déjà morte avec une de ses filles qui avait travaillé avec elle.

Le parlement d'Aix rendit un arrêt qui défendait, sous peine de mort, toute communication entre les Marseillais et les habitans de la province. Par ordre des échevins on alluma, pendant trois jours, des feux sur les places publiques, le long du cours et des remparts, au devant même de chaque maison. On brûla aussi une grande quantité de soufre, et chacun parfuma son logis pour purifier l'air. Mais toutes ces mesures furent inutiles, et plus on prenait de précautions, plus le mal redoutable élargissait le cercle de ses ravages.

Le Duc d'Orléans, régent du royaume sous la minorité de Louis XV, envoya à Marseille Chicoyneau et Verny, Médecins de Montpellier, et Michel, chirurgien en la même université, lesquels entrèrent dans la ville le 12 août. Peu après ils en sortirent frappés d'épouvante. Cependant, encouragés par l'exemple de plusieurs de leurs confrères qui accoururent de différentes provinces, ils retournèrent à Marseille, vers le milieu du mois de septembre, suivis de Deidier, autre médecin de Montpellier, de Soullier et de Faybesse, chirurgiens de la même ville, et du jeune Fournier, de Dijon, qui fut plus tard médecin des états de Bourgogne. En 1777, Fournier eut l'occasion de faire le tableau de cette peste épouvantable (1), et cinquan-

(1) Observations sur la nature et le traitement de la peste, avec les moyens d'en prévenir ou d'en arrêter le progrès. Dijon 1777.

te-sept ans d'intervalle ne purent affaiblir les fortes sensations qui l'avaient ébranlé.

« Ce souvenir, dit-il, glace encore mes sens de « terreur. Nous entrâmes à Marseille à tra- « vers plus de vingt mille morts, et neuf à dix « mille malades ou mourans. Nous fumes si frap- « pés de ce spectacle affreux, que nous refusâmes « toute espèce de nourriture en arrivant au logis « qui nous avait été destiné. Chacun fut occupé, « dans le plus profond silence, de son triste sort, « et quelques-uns d'entre nous pleuraient déjà leur « famille, dont ils se croyaient séparés pour tou- « jours. Après environ deux heures de ces cruelles « réflexions, sans que personne prononçât un seul « mot, je ne sais comment fut rompu ce morne « silence. Je me souviens seulement que je me le- « vai le premier pour aller dans la rue, et que « cette sortie fut pour nous tous le signal d'un « nouveau courage. Après tout, nous étions sur « la brèche sans pouvoir reculer. Il fallait en es- « suyer le feu ou y périr.

« Nous parcourûmes les principales rues de la « ville, si jonchées de cadavres et de malades que « nous ne pouvions, en bien des endroits, trou- « ver un espace à placer nos pieds. Nous encou- « rageâmes ces pestiférés, tout surpris que nous « osassions les approcher sans crainte. Leur éton- « nement se changea bientôt en joie. Ils nous re- « gardaient comme des hommes descendus du ciel

« pour les secourir, et commencèrent à prendre
« un peu de confiance.

« Les morts étaient entassés en plusieurs en-
« droits, et les autres étaient tirés de leurs mai-
« sons par leurs plus proches parens ou leurs plus
« fidèles amis. Les pères et les mères traînaient
« impitoyablement leurs enfans dans les rues, et
« les abandonnaient à leur destinée avec une
« cruauté inouïe, ne leur donnant pour tout se-
« cours qu'une cruche remplie d'eau. D'une autre
« part, les enfans rendaient à leurs parens ce cruel
« office. La voix du sang et de la tendresse était
« étouffée. On a vu dans cette horrible calamité
« la réunion de tous les excès de barbarie et de
« toutes les actions de désespoir, dont on n'ima-
« ginait pas que le cœur humain pût être capa-
« ble.

« La mortalité était si rapide et si générale, que
« les cadavres amoncelés devant le portail des égli-
« ses, des maisons religieuses, dans les places pu-
« bliques et presque dans toutes les rues, y pour-
« rissaient depuis plusieurs jours. Leurs membres
« épars, leurs chairs dissoutes coulaient en lam-
« beaux et répandaient une infection affreuse.

« Tous ces cadavres étaient presque nus. Les
« malades et les mourans enveloppés de draps
« ou de vieux haillons. Plusieurs s'efforçaient
« d'arriver à l'hôpital, et tombaient de défaillance
« au millieu de leur pénible marche. Des femmes

« à demi-couvertes réclamaient, avec les gémis-
« semens les plus touchans, les secours les plus or-
« dinaires, l'eau qui se perd dans les rues, et ne
« pouvant l'obtenir de personne, se traînaient
« auprès du ruisseau où elles expiraient par ce
« dernier effort, avec leurs nourrissons pendans à
« leurs mamelles. Ce funeste mal laissait encore
« après le trépas, dans les victimes qu'il avait
« frappées, des marques de sa violence qui ren-
« daient tous les traits méconnaissables.

« D'autres pestiférés étaient plus malheureux.
« Couchés au milieu des cadavres, ils respiraient
« sans cesse un principe de mort avec les émana-
« tions corrompues qui s'en exhalaient. Le reste
« de leur misérable vie était pour eux un sup-
« plice bien plus cruel que la mort même, qu'ils
« appelaient aussi à grands cris et avec une es-
« pèce de fureur.

« La vapeur et la fumée continuelle des lits,
« des couvertures de laine, des matelas et de
« toutes les hardes des pestiférés qu'on brûlait
« sans cesse, pendant le jour et pendant la nuit,
« augmentaient la masse générale de la corrup-
« tion et de la puanteur. L'atmosphère était conti-
« nuellement surchargée de nuages fétides, d'é-
« manations mortelles.

« Cependant la violence du mal s'accroît d'un
« jour à l'autre. Le nombre des morts se multi-
« plie avec tant de rapidité, qu'on ne peut leur

« donner aucune apparence de sépulture. On est « forcé de les jeter par les fenêtres. La désolation « devient générale. On manque des choses les « plus nécessaires à la vie. Tout fuit dans le dé- « sordre et dans l'épouvante. Les habitans éperdus « courent sans aucun dessein et s'évitent les uns « les autres. Il en est qui se barricadent dans leur « maison sans prévoir les dangers qui les y at- « tendent. D'autres se retirent dans leurs bastides. « D'autres vont fixer leur demeure sur des navires « au bord de la mer. Ils cherchent tous avec un « trouble inexprimable quelque retraite qui puisse « les séparer de l'espèce humaine. Mais partout « où se retirent ces victimes infortunées, elles « ne peuvent échapper au venin mortel qui les « poursuit. Plusieurs, dans leur délire, se pré- « cipitent au milieu des eaux, à la vue de leur « famille expirante de contagion et de misère.... « Le terrible fléau n'épargne personne dans sa « route. Le riche comme l'indigent, le fort comme « le faible, le vieux comme le jeune, reçoivent « également ses cruelles atteintes. »

Plusieurs médecins de différentes provinces se dévouèrent au service des malades, par l'appât des récompenses. On leur donnait tout ce qu'ils demandaient, jusqu'à dix mille livres par mois, et une pension pour leur famille, en cas de mort dans l'exercice de leurs fonctions. Un grand nombre de garçons chirurgiens, attirés par l'espoir d'une

fortune immense, arrivèrent aussi à Marseille de toute part. Presque tous y périrent, et principalement tous ceux qui se flattaient, selon un préjugé populaire, de se soustraire à la fatale influence du mal contagieux, en prenant des cordiaux le matin, ou bien en remplissant leur estomac d'alimens et de boisson échauffante (1).

Aux jours de grande calamité, lorsque la mort suspend sa faulx sur toutes les têtes, les hommes se dépouillent, en général, de tout ce qu'ils ont de factice, de tout ce qui gêne leur allure et comprime leurs mouvemens, parce qu'ils sont abandonnés à eux-mêmes et qu'ils se voient libres des liens de famille, du joug social, du frein des lois. Ils déchirent le voile qui, dans l'état normal, couvre leur caractère, et ils paraissent dans une nudité morale qui tantôt fait plaisir et qui tantôt fait peur. On voit alors tous les contrastes, lâcheté, courage, égoïsme, dévoûment, passions abjectes, facultés généreuses, goûts dépravés, penchans honorables, calculs honteux du crime, nobles inspirations de la vertu. Tout ce que la nature, si bonne pour les uns et si ingrate pour les autres, plaça dans le cœur humain, en sort alors sans déguisement comme sans effort.

C'est ce que l'on vit à Marseille pendant que le fléau s'y appesantissait. Il y eut un débordement

(1) Fournier. Ouvrage cité.

audacieux de pensées malfesantes, et les magistrats firent placer des potences en plusieurs endroits pour intimider les vagabonds, pour contenir les misérables qui se livraient aux plus condamnables excès. Les galériens, employés à l'enlèvement des cadavres, s'acquittaient de cette périlleuse charge de manière à n'inspirer que le dégoût et l'horreur. La plupart d'entr'eux montraient une avidité révoltante, une cruauté moqueuse, une insouciance infernale. Ils tuèrent quelques malades pour voler avec plus de sûreté ; et pour aller plus vite en besogne, ils jetèrent dans les tombereaux, au milieu des corps en pourriture, des malheureux qui respiraient encore (1). Plusieurs employés à la commune, plusieurs fonctionnaires publics abandonnèrent lâchement leur poste. Des prêtres, frappés aussi d'une frayeur coupable, cherchèrent leur salut dans une fuite ignominieuse, eux indignes ministres d'une religion amie des douleurs humaines, d'une religion consolatrice qui leur imposait le devoir de paraître avec le front serein, le bras infatigable, le cœur plein de courage, partout où il y avait des larmes à sécher et des bienfaits à répandre. Dès le commencement de la peste, les moines de Saint-Victor s'étaient renfermés, avec des provisions de toute espèce, dans leur antique

(1) Manuscrit du père Giraud, déposé à la bibliothèque publique de Marseille.

abbaye qui ressemblait à une forteresse par ses murailles et par ses tours.

Grâce à Dieu, d'autres ne suivirent pas leur exemple. Il y eut de nobles ames qui surent s'élever bien haut et conquirent l'estime et la reconnaissance des peuples, à force de vertu et de philanthropie héroïque. Des prêtres, des confesseurs, des religieux de différens ordres vinrent des provinces les plus reculées du royaume (1), se réunirent à ceux des membres du clergé marseillais qui remplissaient dignement leurs devoirs, et tous ensemble ils se sacrifièrent avec une résignation sublime aux travaux dangereux de leur saint ministère.

On voyait à leur tête l'évêque de Marseille, ce Belsunce (2), dont le nom entouré d'une auréole de gloire impérissable, exprime ce qu'il y a de plus beau dans l'amour de l'humanité, et de plus pur dans les vertus chrétiennes. Rien n'abattait son courage étonnant, rien ne ralentissait son zèle apostolique, rien n'éteignait le feu de son immense et

(1) Fournier. Ouvrage cité.

(2) Henri-François-Xavier de Belsunce, de Castel-Moron, né le 4 décembre 1671, en Périgord, fut d'abord jésuite, puis évêque de Marseille en 1709. Il ne voulut point abandonner ce diocèse en 1723, pour l'évêché duché-pairie de Laon, auquel le Roi l'avait nommé. Le Pape l'honora du *Pallium*. Il mourut à Marseille en 1755, et eut pour successeur de Belloy, mort cardinal et archevêque de Paris, en 1808.

divine charité. Lui donner le poste le plus périlleux, c'était bien lui faire plaisir, c'était le mettre tout-à-fait à son aise. Si grande que fût l'infortune publique, plus grand encore était le caractère de l'incomparable Prélat. Et le jour et la nuit, il entrait dans les hôpitaux et dans la demeure des malades. Il s'approchait des moribonds couchés dans les rues, ne craignait point leur souffle empoisonné, implorait pour eux les bénédictions du ciel, et plus il s'exposait aux coups de la mort, plus il semblait invulnérable (1). Il ordonna des processions, fit des cérémonies expiatoires, marcha lui-même les pieds nus et la corde au cou, au milieu d'un peuple éperdu que ranimait sa voix chérie. Son argenterie et ses meubles devinrent le patrimoine des pauvres. Tel au seizième siècle, durant la peste de Milan, s'était montré l'évêque Saint-Charles Borromée.

Belsunce était assisté par le chef d'escadre Lange-

(1) Why drew Marseille's good bishop purer breath,
When nature Sicken'd, and each gale was death?
Pope., essai on man. epist. IV.

Pourquoi, près des mourans, qui lui tendaient les bras,
Le vertueux Belsunce, entouré du trépas,
Ne respira-t-il point la vapeur empestée
Que les vents secouaient sur Marseille infectée?
Traduction de Fontanes.

La poésie française a aussi payé un digne tribut d'hommage à l'héroïque prélat. Millevoie a chanté un si bel héroïsme dans son poème de *Belsunce ou la Peste de Marseille*.

ron qui avait reçu, le douze septembre, le commandement de Marseille avec des pouvoirs sans bornes. Cet officier, plein de lumières, de courage et de justice, était bien propre à cet emploi difficile. Il travailla avec une ardeur infatigable au soulagement des pestiférés, à la désinfection de la ville, au maintien de la police et des lois. Il était puissamment secondé par le viguier marquis de Piles, par les échevins Estelle, Moustiers, Dieudé et Audimar, par l'assesseur Pichatty de Croissainte, par le chevalier Rose, commissaire-général du quartier de Rive-Neuve (1), par Rigord, subdélégué de l'intendant de Provence. Capus, archiviste de la commune, le trésorier Bouis, Rolland et Roze l'aîné, membres de l'intendance sanitaire, les médecins Peyssonel, père et fils, les chanoines Boujarel, Estay et Guérin, les pères Milay et Lever, jésuites (2), méritèrent également bien du pays par leur zèle et

(1) Au commencement du mois de septembre 1720, deux mille morts se trouvaient exposés dans les rues. Mille cadavres en pourriture gisaient sur l'esplanade de la Tourette, et les échevins avaient perdu l'espérance de nettoyer ce lieu horrible à voir, Le chevalier Roze, à la tête de quelques forçats, se mit courageusement à l'œuvre ; et pour donner l'exemple à ces hommes glacés de terreur, il prit par une jambe le premier corps étendu sous ses pas. Il fit jeter ces cadavres dans deux anciens bastions et les fit couvrir de chaux vive. Tous les galériens employés à cette opération dangereuse périrent, à l'exception de deux ou trois. Roze ne fit qu'une courte maladie.

(2) Ils succombèrent tous les deux.

leur dévouement. Ces vertus valent mieux que la valeur guerrière. Tout exalte un soldat sur les champs de bataille. La gloire lui sourit, l'espoir de son avancement l'anime. La voix des chefs, le bruit des armes, la fumée, la vue même du sang, tout l'étourdit, et l'échauffe, et l'enivre. La mort est sans laideur pour lui. Mais sur la scène affreuse d'une contagion dévorante, l'homme qui se dévoue au salut de ses semblables a besoin d'une âme plus forte, d'un cœur plus résolu. Il lui faut un sang-froid plus difficile que l'exaltation, et son courage est un courage de tous les instans. Vous tous, dignes magistrats de Marseille, intrépides ministres de la religion consolée, héros de l'humanité reconnaissante, vous vivrez dans la mémoire des hommes. Vous y vivrez tant qu'ils conserveront le goût des actions généreuses, des choses admirables, et vos noms seront grands entre les grands noms.

En ces conjonctures calamiteuses, le Pape Clément XI montra sa sollicitude paternelle pour une ville chrétienne et vint généreusement en aide au peuple Marseillais. Il envoya de Civita-Vecchia deux navires chargés de grains, que Belsunce distribua aux pauvres. Deux riches négocians de Marseille, Constans et Remuzat, donnèrent vingt mille charges de blé. Taxil, agent de la compagnie des Indes, remit aux échevins six cents marcs de matières d'argent et vingt mille marcs de piastres. En voyant Marseille secourue par le souverain pontife

et par de simples particuliers, que faut-il penser du gouvernement français qui laissait dans l'abandon cette ville malheureuse ? Sans doute le régent ne vit pas avec indifférence une calamité si grande. Mais son administration était alors dans l'embarras, et l'on peut croire que le découragement et la pénurie où le mettait la chute du *Système* de Law, l'empêchèrent de prendre les mesures qu'il eût prises en temps ordinaire. Il ne sut point récompenser les hommes qui s'immortalisèrent en cette occasion et dont les noms étaient partout accueillis avec un concert de louanges. C'est là un de ces torts que rien ne peut excuser.

Comme on n'avait pas reconnu assez tôt l'existence de la peste dans Marseille, et comme on n'avait pas porté autour du territoire un assez grand nombre de troupes, le fléau étendit au loin ses ravages. La ville d'Aix en fut la première infectée. Au commencement du mois d'août 1720, la contagion s'y glissa dans des marchandises de contrebande, enleva d'abord plus de cinquante personnes, et devint beaucoup plus intense en octobre. L'épouvante régna dans toutes les familles. Les chanoines de Saint-Sauveur et la plupart des religieux de différeps ordres prirent la fuite. Les marchands fermèrent leurs boutiques, les artisans suspendirent leurs travaux, le parlement lui-même se transporta à Saint-Remi, après avoir délégué le soin d'administrer la justice dans la capitale de

la Provence, aux hommes généreux que le barreau avait toujours fournis dans des conjonctures semblables. L'histoire doit recueillir les noms des avocats qui acceptèrent cette mission honorable et périlleuse. Ce furent Decormis, Tabaret, François de Séguiran, Bayon, Gérard, Pierre Blanc, Saurin, Pierre de Séguiran, Canceris, Sube, Melchior Blanc, Genesy, Benoît et l'assesseur Buisson. Le parlement ne tint pas long-temps ses séances à Saint-Remi. Il se dispersa dans les villages circonvoisins. La lâcheté de cette compagnie souveraine servit à donner plus d'éclat au courage de Vintimille-du-Luc, archevêque d'Aix, et du marquis de Clapiers de Vauvenargues, premier consul-procureur, revêtu de pouvoirs extraordinaires par ordonnance royale. Vintimille tint la conduite d'un bon et digne pasteur. Vauvenargues soutint presque seul le fardeau des affaires. Plein d'une activité patriotique, il veilla au maintien de l'ordre public, présida au transport des malades dans les hôpitaux, travailla à l'enlèvement des cadavres, assura les subsistances, montra enfin tous les genres de mérite et de vertu, en face de la mort qui frappait sans relâche ses concitoyens gémissans.

La contrebande qui avait introduit la peste dans Aix vint bientôt infecter Toulon. Quelques habitans de Bandol, petit port de mer à trois lieues de cette dernière ville, abordèrent la nuit dans l'île de Jarre, où des marchandises provenant du navire

marseillais *le Grand-Saint-Antoine* avaient été déposées. De retour à Bandol ces misérables partagèrent entre eux le butin, et tout le hameau fut atteint de la contagion mortelle. Un patron de barque de Toulon, nommé Cancelin, qui se trouvait le même jour à Bandol, prit le parti d'y laisser son bateau et de revenir par terre chez lui. Le 5 octobre 1720, il se présenta aux portes de Toulon, et comme il était porteur d'un billet de santé en bonne forme, il fut admis sans difficulté. Le lendemain on apprit que la peste était à Bandol. Le commandant du port fit aussitôt bloquer toutes les avenues de ce hameau, et les consuls toulonnais prirent en même temps toutes les précautions dictées par la prudence.

Cancelin mourut le 11 octobre, sa fille le 17, et cinq autres personnes de la même famille succombèrent en moins de 15 jours avec les symptômes de peste le plus caractérisés. Comme aucun autre cas ne fut signalé, la sécurité la plus profonde succéda aux plus vives alarmes.

Cependant le 3 décembre de la même année, une veuve infirme mourut de langueur, et sa chétive succession, consistant en quelques meubles de peu de valeur, fut partagée le lendemain entre trois héritiers qui ne s'attendaient pas à recueillir la peste dans cet héritage funeste. Deux d'entre eux et plusieurs membres de leurs familles périrent successivement. Après quoi la maladie sembla s'ar-

rêter dans son cours. Mais le commencement de l'année 1721 vint lui rendre son activité meurtrière. Le 10 janvier, le nommé Gros, voyant la ville dépourvue d'étoffes grossières dont les pauvres avaient besoin pendant l'hiver, trouva le moyen d'en faire venir d'Aix en trompant la surveillance des administrateurs et des gardes. En moins de deux jours il vendit ces étoffes, qui étaient infectées du venin pestilentiel. Dès lors le feu s'alluma partout et ne sembla s'éteindre d'un côté que pour s'enflammer davantage de l'autre.

Le Conseil Municipal donna aux consuls pouvoir d'agir comme ils le jugeraient convenable dans l'intérêt de la chose publique. Ceux-ci ordonnèrent la quarantaine générale des habitans. Des commissaires et des pourvoyeurs allaient dans toutes les maisons porter le pain et la viande (1). La communauté se chargea de nourrir les pauvres. Elle trouva dans l'arsenal maritime des ressources intarissables et en tira les bois et les ustensiles nécessaires. Au mois d'avril la mortalité était affreuse. On eût dit que la ville n'avait jamais été habitée. L'herbe croissait dans les rues. Les habitans, épargnés par la mort, enduraient les plus vives souffrances et se voyaient réduits aux extrémités les plus déplorables dans leurs maisons, où la prolongation d'une quarantaine cruelle les te-

(1) Tous ces employés périrent.

nait encore séquestrés. La peste, pénétrant même dans l'Hôtel de Ville, enleva successivement Gavoty et Marin, second et troisième consuls, l'aumônier de la commune, le médecin, le trésorier, le secrétaire, les fourriers, tous les officiers municipaux, tous les domestiques sans exception. Le premier consul d'Antrechaux, seul debout au milieu de tant de victimes, ne faillit pas un seul instant à son beau caractère et s'immortalisa par son patriotisme. On cite aussi avec éloge Latour-du-Pin de Montauban, évêque de Toulon, Jacques Portalis et André Tournier, consuls-adjoints, Garnier de Fonsblanche et Pierre de Creyssel, commissaires-généraux, de Beauvaix-Thomas et Dorves Martiny, officiers de Marine. La quarantaine générale fut levée le 10 mai 1721, bien que le feu de la contagion ne s'éteignît que vers le milieu du mois d'août (1).

Le viguier et les consuls d'Arles avaient pris des mesures pleines de sagesse pour garantir cette ville de la maladie contagieuse, lorsqu'un pourvoyeur de Tarascon arriva dans la Crau au commencement de novembre 1720, apportant de Marseille, par contrebande, diverses marchandises pestiférées. Le nommé Robert, chez lequel ces marchandises avaient été déposées, ne tarda pas à se sentir malade. Il profita de la nuit pour entrer dans

(1) Relation de la peste de Toulon par d'Antrechaux. Paris 1756.

la ville sans être aperçu par les gardes et se rendit dans sa maison, au milieu des Arènes, où il mourut avec sa femme, malgré les secours les plus prompts. Sa belle mère et plusieurs voisins qui avaient communiqué avec lui, succombèrent à la fin du mois de décembre. Les habitans prirent l'alarme. Cependant à la fin d'avril 1721, il n'était mort que quarante-six personnes. Le mois suivant la contagion devint plus meurtrière. Les mendians furent séquestrés au faubourg de Trinquetaille, et Jacques d'Arlatan de Beaumont, qui exerçait dans la ville le commandement militaire, la fit cerner par des troupes réglées, avec défense de passer la ligne prescrite sous peine de la vie. Le 4 juin, trois mille individus, pâles de faim et de misère, se joignirent aux pestiférés en quarantaine, se répandirent dans la ville, enlevèrent le pain destiné aux malades et forcèrent les barrières de Trinquetaille. L'archevêque Jacques de Forbin-Janson sortit de son palais avec le chanoine Lecamus, son grand vicaire, le commandant d'Arlatan, les consuls et plusieurs notables pour calmer les perturbateurs. Il y parvint par ses paroles touchantes, après avoir été repoussé par les plus audacieux, dont un osa lui jeter une pierre. En ce moment de tumulte et de désordre les *Corbeaux* (1) se livrèrent à des pil-

(1) On donnait ce nom aux hommes qui enlevaient les cadavres et les jetaient dans la fosse.

lages. Le lieutenant-général de Caylus, commandant en Provence, entra dans Arles pour y rétablir le bon ordre, et fit fusiller, au pont de Crau, trois chefs des révoltés. La peste déployait alors toutes ses fureurs. L'archevêque, d'une piété sans exemple, parcourait à pied toutes les rues pour exhorter les malades à se soumettre avec résignation aux volontés du ciel. Le commandant d'Arlatan, les consuls Jacques de Gleise, Fourchon, Jean Grossi, Honoré de Sabatier et Ignace de Graveson, le major de Bouchet, Jean Baudran, capitaine du guet, le trésorier Gaspard Brunet, les notables d'Icard, de Cays, d'Antonelle de Saint-Leger, de Nicolas, de Servane, de Bedarride et quelques autres citoyens généreux, payèrent de la vie leur noble dévouement à la chose publique. Le viguier François de Grille, les consuls Guillaume de Piquet et François Franconi, le commandant de Jossaud, le capitaine de Malijay, le marquis de Lagoy, le chevalier de Romieu, le chanoine de Pazéry, l'abbé Maurin, les avocats Guillaume Fassin, Pierre Brunet et Elzéar Vacher, le procureur Granier, le médécin Simon, le pharmacien Charles Honorat, les bourgeois Mathieu Richaud, Antoine Isnard et Michel se distinguèrent par leur zèle et par leur courage dans les occasions les plus difficiles. Les consuls de Beaucaire et de Nimes envoyèrent des secours, et de Mailli, cardinal-archevêque de Rheims, qui avait été le

père des pauvres pendant qu'il occupait le siége d'Arles, donna la somme de dix mille francs pour fournir aux besoins des plus nécessiteux.

La peste cessa ses ravages à Arles vers le milieu du mois de septembre 1721. Ceux qu'elle avait épargnés se mirent à chanter des hymnes, firent des processions et des cérémonies religieuses, si attendrissantes et si pures après une longue calamité. Chaque famille était en deuil. Tous avaient fait des pertes et tous prièrent du fond du cœur sur le tombeau des victimes (1).

Le mois suivant la peste ne laissa plus de traces à Marseille. On ouvrit les églises avec solennité, on porta dans une procession générale, au milieu des pompes les plus imposantes, les reliques de Saint-Roch, et l'on rédigea un acte déclaratif de l'état sanitaire de la ville pour rassurer la France et les nations étrangères.

Le fléau avait tour à tour frappé Tarascon, Aubagne, Auriol, Roquevaire, Salon, Saint-Remi, les Martigues, Orgon, Cassis, Berre et cinquante autres communes provençales (2). Environ cent

(1) Extrait des registres de l'Hôtel de Ville d'Arles.

(2) Allauch, Gemenos, Gardanne, Graveson, le Puget, la Garde, le Revest, la Seyne, Meyrargues, Olioulles, Maillane, la Roque-Brussane, Rognac, Saint-Savournin, Saint-Zacharie, Simiane, Gignac, le Canet, Néoules, Noves, Six-Fours, Sainte-Tulle, Venelles, la Valette, Forcalqueiret, Vitrolles et quelques autres.

mille victimes tombèrent sous ses coups (1). Il ne paraît pas qu'il se soit beaucoup étendu dans ce qui forme aujourd'hui le département des Basses-Alpes. Cependant il pénétra dans le Bas-Languedoc et dans le Gévaudan. La Ciotat sembla préservée

(1) La contagion enleva à Marseille et dans son territoire environ cinquante mille habitans sur une population de quatre-vingt-dix mille........ 50,000

Le dénombrement des morts fait officiellement ne s'élève qu'à 39,107. Mais ce chiffre n'est pas considéré comme exact, et l'on adopte généralement celui qui est ci-dessus exprimé.

Aix perdit sept mille cinq cent trente-quatre habitans sur vingt-quatre mille........	7,534
Toulon, quinze mille sept cent quatre-vingt-trois sur vingt-six mille deux cent soixante-seize........	15,783
Arles, dix mille deux cent dix sur vingt-trois mille cent soixante-dix-huit........	10,210
La contagion en enleva aux Martigues........	2,150
A Aubagne........	2,114
A Auriol........	1,595
A Berre........	1,071
A Saint-Remi........	996
A Salon........	700
A Cassis........	214
A Tarascon........	210
A Orgon........	105
A Roquevaire........	46
	92,718
La peste enleva de plus sept mille cinq cents ames environ dans les autres communes infectées........	7,500
Ce qui présente un total de cent mille deux cent dix-huit	100,218

pour devenir le port auxiliaire de Marseille. On y prit des précautions si sages, que le mal essaya en vain de franchir les limites principalement posées par le courage et la prévoyance des femmes.

Un arrêt du conseil du 14 septembre 1720 avait enlevé au parlement de Provence les attributions de police durant le cours de la contagion, et les avait données aux commandans militaires. La plupart de ces officiers abusèrent de leur pouvoir, et le pays qui gémissait déjà sous le poids de deux fléaux, la peste et la disette, eut à subir un troisième fléau tout aussi redoutable, le despotisme des gens de guerre. Toulon fut le premier théâtre de leurs injustices brutales. Avant que la peste s'y fût déclarée on y avait arrêté un homme et une femme accusés de porter des marchandises de contrebande. Ils furent traduits devant un conseil de guerre qui condamna la femme à la peine de mort et mit l'homme hors de cause. Au mépris de ce jugement, le gouverneur les fit tous les deux fusiller. Les juges d'Hyères avaient condamné un homme à mort pour des crimes ordinaires. Ceux de Trets avaient prononcé la même peine contre un coupable. Ces deux malheureux appelèrent au parlement d'Aix. Mais malgré cet appel, l'officier qui commandait à Saint-Maximin, les fit passer par les armes sans les entendre, sans même avoir vu la procédure. A Rians, à Tavernes, à Tourves, à Digne, à Castellane et dans d'autres communes, les gens

de guerre se livrèrent à des exactions infinies, et aux excès les plus odieux. Ils voulurent juger en leur propre cause, forcèrent des curés de monter en chaire et de faire des publications contre la défense de leur évêque, bannirent des prêtres, tuèrent des religieux à coups de fusil, sans aucune forme de procès. A Lambesc et à Salon ils décidèrent de la validité des testamens et obligèrent, par voie militaire, les héritiers au payement des legs. A Marseille, la sagesse de Langeron vint échouer contre l'écueil du pouvoir sans limites dont la Cour l'avait investi. Il porta si loin ses entreprises, qu'il se rendit l'arbitre souverain de tous les différends, connut de l'état des personnes, des crimes de rapt et de tous les délits ordinaires, jugea les procès civils, revit et annula les arrêts du parlement, obligea les parties à payer des sommes dont ces arrêts les avaient déchargées, exigea même que les paiemens fussent faits sans protestation. A l'aise dans sa dictature, il donna un taux arbitraire à la valeur des monnaies et empêcha l'enregistrement de la déclaration royale qui rétablissait le cours de la justice ordinaire.

L'assemblée particulière des procureurs du pays nés, réunie d'abord à Aix sous la présidence de l'archevêque, puis à St.-Remi, ensuite à Tarascon, avait délibéré de demander au régent du royaume : 1° L'abandon des dons gratuits pendant tout le temps de l'affreuse maladie. 2° La fer-

me du contrôle des actes des notaires. 3° Les arrérages de la capitation des années 1718 et 1719. 4° Le courant des billets de banque qui se trouvaient dans la caisse de la province. 5° L'ordre au directeur de la monnaie de changer ces billets en espèces. 6° Le payement de six cent mille livres dûs au pays pour l'abonnement du contrôle des actes. Le régent n'accorda que deux cent mille livres à compte des six cent mille dont je viens de parler, envoya cinq cent mille livres en billets de banque, et garda le silence sur les autres chefs de demande. L'assemblée, regardant ces secours comme insuffisans, délibéra en outre d'emprunter jusqu'à un million, au fur et à mesure des besoins publics.

Une assemblée générale des communautés, tenue à Lambesc le 22 avril 1722, imposa la somme de trois cents livres par feu sur la Provence entière pour subvenir aux charges courantes. Elle établit un autre impôt de cent livres par feu pour compenser les sommes dues aux communautés, à raison des avances par elles faites.

A Marseille les alarmes s'étaient dissipées, les travaux reprenaient leurs cours, la confiance et la joie rentraient dans tous les cœurs si long-temps serrés de détresse, lorsque le 4 mai 1722, un homme mourut subitement frappé du mal contagieux. Le lendemain deux jeunes personnes auxquelles on avait présenté quelques pièces de den-

telles eurent le même sort. Plusieurs autres personnes périrent avec tous les symptômes du venin pestilentiel. Aussitôt le peuple s'agite, s'échauffe, frémit. Chacun pense à sa sûreté, chacun travaille à son salut. Les religieux de St.-Victor, frappés encore d'épouvante, encore poursuivis par des fantômes menaçans, se retranchent dans leur inaccessible monastère, dont la peste n'avait pu franchir les murailles. Les échevins prirent aussitôt toutes les mesures préservatives. De Brancas, gouverneur de Provence, défendit aux Marseillais de sortir de leur territoire sous peine de mort, et enjoignit aux malades de se déclarer dans les vingt-quatre heures sous la même peine. En même temps, Louis XV, devenu majeur, appela de nouveau au commandement général de Marseille le chef d'escadre Langeron, dont la conduite honorable offrait de si puissantes garanties, et qui annonçait tout ce qu'il pouvait faire par ce qu'il avait déjà fait. Langeron, qui était sorti de Marseille le 29 novembre 1721, y rentra le 28 juin 1722, et la peste cessa bientôt, après avoir enlevé quelques centaines de malades. Le roi, par un édit daté de Versailles le 19 novembre suivant, rétablit la libre communication avec Marseille et ordonna la retraite des troupes qui formaient le cordon autour de cette ville. L'exportation des marchandises fut pourtant reculée jusques au 27 mai 1723.

CHAPITRE XXXIII.

1713-1735.

Le clergé provençal se trouve engagé dans les querelles théologiques qui troublent la France. — Le jésuite Girard et La Cadière. — Direction spirituelle et principes religieux de ce prêtre. — Ses liaisons avec sa pénitente. — Leur rupture. — Plainte de La Cadière contre Girard, poursuivi comme sorcier. — Information judiciaire à Toulon, ensuite à Aix. — Longs et célèbres débats de la grand' Chambre du Parlement de Provence. — L'arrêt ne satisfait personne. — Agitation publique. — Suite de cette affaire. — Conduite de l'évêque de Marseille. — Pacification.

A cette époque on s'occupait encore de ces querelles théologiques qui avaient troublé la vieillesse de Louis XIV et légué à son successeur des agitations déplorables. Un oratorien, le père Quesnel, avait publié un ouvrage contre lequel les Jésuites se déchaînèrent, sous prétexte qu'il renfermait des erreurs du même genre que celles de Jansénius, évêque d'Ypres, dans son commentaire de Saint-Augustin. La fameuse bulle *unigenitus*, du 8 sep-

tembre 1713, condamna cent une propositions du livre du père Quesnel, mais elle ne termina point la lutte des deux partis, toujours livrés à l'aveugle ardeur d'une polémique envenimée. Le parlement de Paris, presque tous ceux du royaume et en particulier celui d'Aix, ne procédèrent à l'enregistrement de la bulle qu'après beaucoup de difficultés et sous plusieurs modifications qui encouragèrent les dissidens.

La plupart des membres du clergé provençal se firent remarquer par la véhémence de leur langage, et les prélats publièrent des mandemens où la violence des passions haineuses étouffait la voix sainte de la charité évangélique. Dans ces circonstances, le parlement d'Aix se vit obligé d'accueillir les nombreux appels comme d'abus que son procureur-général forma contre plusieurs évêques du ressort de la cour, qui s'étaient abandonnés à des exagérations condamnables. L'évêque de Toulon fut le premier poursuivi. Dans l'excès de son zèle ultramontain, il avait fait imprimer une déclaration portant qu'à l'avenir il n'admettrait, dans les ordres sacrés, aucun de ceux qui auraient étudié dans un collége où la bulle *unigenitus* n'était pas reçue. Quelques mois après, un nouveau réquisitoire du procureur-général dénonça à la fois aux chambres assemblées la lettre pastorale de l'évêque d'Apt et le mandement de celui de Grasse, qui qualifiaient la Sorbonne de schismatique parce qu'elle

avait repoussé la bulle. L'arrêt, accueillant les plaintes du ministère public, prononça la suppression de tous ces écrits, et la saisie du temporel des prélats dans le cas où ils viendraient à récidiver. Le parlement d'Aix réprima avec la même vigilance les attaques anonymes qui se dirigeaient contre les libertés de l'église gallicane, et condamna divers pamphlets, sous peine d'une amende de mille livres contre ceux qui chercheraient à les répandre. Malgré ces défenses, l'évêque d'Apt publia un écrit que le parlement qualifia *d'appel séditieux, téméraire, tendant à la révolte, contraire à l'autorité du roi.* Il condamna cette production à être brûlée par la main du bourreau, et fit saisir en même temps tous les revenus du prélat.

Toutes les classes de la société s'associaient à ces disputes, et l'église de France se déchirait le sein avec fureur. Témoignage bien triste de la fragilité humaine ! L'évêque de Marseille, le glorieux Belsunce, se mit à soutenir la bulle du Saint-Siége avec une violence que l'on n'attendait pas de son beau caractère ni de ses rares vertus. Élevé dans l'ordre des Jésuites, imbu de leurs doctrines, entraîné par l'esprit de corps, il se soulevait d'indignation au nom de Jansénisme, et cédant à la voix de sa conscience trompée, il poursuivit de ses implacables rigueurs les pères de l'oratoire, rebelles, d'après lui, envers l'autorité divine. Ces religieux avaient fait leur devoir durant la peste

de Marseille, et Belsunce poussa l'injustice jusqu'à les accuser de désertion et de lâcheté, lui qui avait été témoin de leur dévouement et de leur courage.

Il y avait long-temps que le sage et modeste Fleury, évêque de Fréjus, avait écrit contre le père Quesnel, dans le dessein de plaire à Louis XIV, qui lui reprochait des ménagemens politiques. Mais Fleury, médiocre écrivain et plus médiocre penseur, avait été vaincu par son adversaire qui maniait les armes de la théologie avec beaucoup de force et d'adresse. L'évêque de Fréjus, blessé dans son amour-propre d'auteur, c'est-à-dire, dans ce que l'homme a de plus sensible et de plus irritable, en conserva un dépit violent qu'il sut pourtant dissimuler. Nommé précepteur du jeune Louis XV, il s'était démis le plus tôt qu'il avait pu de son évêché de Fréjus, après l'avoir libéré de dettes par son économie et y avoir fait beaucoup de bien par son esprit de conciliation. Cet évêché, loin de la cour, dans un pays peu agréable, lui avait toujours déplu. S'il faut en croire Voltaire (1), il disait que dès qu'il avait vu sa femme il avait été dégoûté de son mariage, et il signa, dans une lettre de plaisanterie au cardinal Quirini : *Fleury, évêque de Fréjus par l'indignation divine*. Parvenu au comble de la fortune et de la puissance, il fit

(1) Siècle de Louis XV, t. I, ch. III.

éclater son dépit contre les Jansénistes, ce dépit qui couvait dans son cœur sous les glaces de la vieillesse. Il avait refusé, avec l'archevêché de Reims, le titre de premier pair du royaume, mais il n'avait pu résister au désir d'être cardinal, et une seule voie était ouverte à tous les prélats français qui briguaient cette dignité éminente; c'était de montrer leur zèle pour la défense de la bulle *unigenitus*. Fleury promit tout au Saint-Siége, et quand son ambition fut satisfaite il tint toutes ses promesses.

Sur ces entrefaites, Jean Soanen, évêque de Senez, fit, en 1726, une instruction pastorale dans laquelle on trouvait des propositions assez analogues à celles de l'ouvrage du père Quesnel, et même à celles de Pascal, de Nicole et d'Arnaud, ces illustres solitaires de Port Royal, ornemens d'un règne sous lequel ils n'avaient éprouvé que des disgraces. Le siége archiépiscopal d'Embrun était alors occupé par Guérin de Tencin, qui avait été l'agent des intrigues de Dubois à Rome pour lui faire obtenir le chapeau de cardinal, de concert avec Laffiteau, évêque de Sisteron. Depuis lors de Tencin avait sollicité sans succès un de ces chapeaux pour lui-même. Il se flatta d'atteindre le but de ses ambitieux désirs en persécutant Soanen, l'un de ses suffragans; et Fleury, qui cherchait l'occasion de satisfaire ses vieux sentimens de vengeance par un coup d'autorité, ne rougit point de

sacrifier un saint évêque octogénaire, sans protection à la cour et concentré dans son diocèse, où il se livrait à la pratique des bonnes œuvres. Comme les Jansénistes n'avaient cessé d'appeler un concile, ce fut par un concile que Fleury voulut les accabler, et il arrangea toutes choses de manière que la décision de cette assemblée fût conforme à ses désirs. Le 16 août 1727, il fit convoquer à Embrun, sous la présidence de Guérin de Tencin, un concile composé des évêques de Gap, de Bellay, de Fréjus, de Vence, de Sisteron, de Glandevès, d'Autun, de Viviers, d'Apt, de Valence, de Grenoble, de Grasse et de Marseille. Le clergé de France comptait peu de *Constitutionnaires* (1) aussi décidés. Jean Soanen y fut cité, comparut, avoua l'ouvrage et répondit avec une fermeté qui étonna ses juges. Le concile le déclara suspendu de ses fonctions épiscopales, et nonobstant son appel de la sentence au futur concile général, une lettre de cachet l'arracha de son diocèse et l'exila dans les montagnes de l'Auvergne, où sa vie se prolongea jusqu'à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

Cette condamnation eut un retentissement immense. Jansénistes, Molinistes, *acceptans*, *refusans*, (2), s'émurent à la fois, crièrent tous en-

(1) On appelait constitutionnaires les partisans de la bulle *unigenitus*, appelée aussi constitution.

(2) Ceux qui acceptaient et ceux qui refusaient cette bulle.

semble. Le cardinal de Noailles était alors archevêque de Paris. Vieux champion des libertés de l'église gallicane, infatigable ennemi de la politique ultramontaine, il ne put voir sans indignation le pieux Soanen éprouver le sort qu'il avait longtemps craint pour lui-même. Appuyé par douze évêques, il déclara, en 1728, qu'il appelait du jugement du concile d'Embrun, d'abord au roi, ensuite à un futur concile. En même temps on vit partir de tous les coins de la France une multitude d'adhésions à la cause de l'évêque de Senez, considéré comme un martyr, *prisonnier de Jésus-Christ*, ainsi que ce vieillard se nommait lui-même. Cinquante avocats de Paris s'élevèrent contre le même jugement, qu'ils attaquèrent sur le fond et sur la forme. Des lettres de cachet, odieux argumens du pouvoir absolu, punirent d'exil quelques-uns de ceux qui s'étaient ainsi mis en révolte contre la majorité de l'épiscopat français, et cent docteurs en théologie furent exclus de la Sorbonne en 1729. Le cardinal de Noailles, démentant sa renommée d'inflexibilité, rétracta ses opinions, accepta la bulle, et mourut bientôt après. Il fut remplacé par Vintimille-du-Luc, archevêque d'Aix, d'une opinion tout opposée. Le 3 avril 1730, Louis XV fit tenir un lit de justice où la constitution *unigenitus* fut enregistrée sans aucune modification, ainsi que toutes les bulles des Papes contre le Jansénisme. Le parlement de Paris, protestant contre

cet enregistrement forcé, fit un arrêté qui tendait à mettre l'autorité civile à l'abri des atteintes du pouvoir pontifical, et qui différait très-peu des articles que Bossuet avait publiés comme maximes de l'église gallicane. La multitude fortement agitée prenait fait et cause pour les Jansénistes qui la remuaient avec le levier de la superstition. Elle témoignait ses croyances et ses sympathies par des exagérations et des extravagances, selon l'usage des masses populaires. D'imbécilles convulsionnaires, dans le délire de leur fanatisme, croyaient que des miracles s'opéraient chaque jour sur le tombeau du diacre Pâris, au cimetière Saint-Médard. La lutte continua entre les parlemens de France, qui repoussaient la bulle *unigenitus*, et le roi qui persistait à soutenir cette cause de tant de troubles et de folies. En 1732, les partisans de la bulle abusèrent de leur triomphe. L'archevêque d'Arles, dans un mandement publié à l'occasion d'un jubilé, outragea toutes les compagnies souveraines qu'il traita de séditieuses. Aucune instruction pastorale n'avait encore emprunté les accens de la poésie. Celle de l'archevêque d'Arles montra cette nouveauté singulière (1). Le parlement d'Aix

(1) Il finissait par ces vers :

Thémis, j'implore ta vengeance
Contre ce rebelle troupeau.
N'en connais-tu pas l'arrogance ?
Mais non, je ne vois plus dans tes mains la balance ;
Pourquoi devant tes yeux gardes-tu ton bandeau ?

fit brûler ce mandement, et Fleury exila l'auteur.

Au milieu de ces débats ardens, qui portaient atteinte à la religion catholique déjà livrée aux regards dédaigneux d'une philosophie sceptique et moqueuse, un procès malheureusement bien célèbre vint fournir pâture à tous les amis du scandale.

Jean-Baptiste Girard, né à Dôle, en Franche-Comté, de parens honnêtes, qui ne négligèrent rien pour lui donner une éducation excellente, avait été admis dans la Société des Jésuites, et chargé, quelque temps, de régenter les basses classes dans différens colléges. Il professa ensuite les classes supérieures et la philosophie avec beaucoup de succès, et se consacra enfin à la prédication. Doué d'un organe sonore, d'un débit agréable, du talent de persuader les esprits et d'émouvoir les cœurs, il étendit sa renommée dans cette nouvelle carrière. Partout la foule se pressait pour l'entendre. Il avait déjà prêché à Marseille et dans les principales villes de Provence, lorsqu'il fut envoyé à Aix en 1718. Il y demeura dix années, et au bout de ce temps, il fut nommé recteur du séminaire royal de la marine, à Toulon.

Il y arriva le 8 avril 1728. Le père Alexis Maurin, carme déchaussé, voyait alors son confessionnal assiégé par une foule de dévotes, et la plupart d'entr'elles, l'abandonnant bientôt, voulurent avoir le père Girard pour directeur. Marie-

Catherine Cadière, âgée de dix-neuf ans, parut une des plus empressées. Elle était fille d'un marchand dont le commerce avait prospéré, et qui, à sa mort, laissa une veuve chargée de quatre enfans, mais avec une fortune assez honnête pour lui donner le moyen de les élever avec convenance. L'aîné voulut se faire chartreux, et ce ne fut qu'en cédant aux vives instances de sa mère, qu'il s'engagea dans le mariage. Le second prit l'habit de Saint-Dominique, vint à Paris étudier en théologie et reçut le grade de bachelier en Sorbonne. Le troisième entra dans l'ordre ecclésiastique. Marie-Catherine, la plus jeune de tous, était jolie. L'imprudente lecture des livres ascétiques, les plus remplis d'une fausse spiritualité, avait exalté son imagination déjà bien vive, déjà portée à toutes les exagérations religieuses. Elle passait dans son quartier pour avoir reçu d'abondantes graces du ciel. Dans l'ame encore si fraîche de cette jeune fille il y avait un fond inépuisable de vanité singulière. Elle voulait qu'on la crût une sainte, bien qu'elle ne se livrât à aucune œuvre de charité, bien qu'on ne remarquât dans sa vie aucun vestige de ces vertus morales qui distinguent le vrai chrétien. Pour se mettre d'abord en crédit avec son nouveau directeur et l'emporter sur les autres pénitentes, elle lui déclara que ce qui l'avait engagée à se confesser à lui, c'est qu'un jour qu'il sortait de l'église des Carmes, Dieu lui avait dit en termes

formels en le lui montrant : Voilà l'homme que je t'ai destiné, *Ecce Homo*. Telle était cette fille qui ne semblait faite que pour être confondue dans la foule, et qui pourtant remplit l'Europe du bruit de son nom.

Le père Girard, condamné comme elle à une triste immortalité, avait quarante-sept ans lorsqu'il s'établit à Toulon, et sa figure était fort laide. Bien qu'il eût déjà admis d'autres pénitentes à des faveurs particulières, il distingua La Cadière et lui donna des marques de préférence. Il parut même ajouter foi aux extravagantes visions qu'elle lui racontait, et l'encouragea par là à de nouvelles folies. Il fit usage, dans sa direction religieuse, des principes de quiétisme que Molinos, prêtre espagnol, avait mis en crédit, et qui égarèrent un instant notre illustre Fénélon. Ces dangereuses erreurs, condamnées par l'église, réduisaient la plus haute perfection de l'ame à une contemplation passive qui l'absorbait tellement, qu'elle ne prenait aucune part aux sensations corporelles. L'esprit pouvait conserver sa pureté au milieu de toutes les sensualités de la terre, parce qu'il n'y prenait aucune part. L'homme devait s'anéantir devant Dieu et demeurer dans un repos inaltérable. Ainsi la prière vocale devenait inutile; l'exercice des vertus chrétiennes était un obstacle à l'opération divine. Au contraire, le mouvement physique ne troublait point la quiétude. La dé-

bauche n'était que l'ouvrage d'un corps qui n'agissait plus sous l'impression de la volonté. Les actions les plus sales, les voluptés les plus coupables, considérées comme choses indifférentes, ne devaient point éloigner de la fréquentation des sacremens une ame qu'aucune tache ne pouvait souiller.

Ces maximes corruptrices, prêchées dans le tribunal de la pénitence par un confesseur habile, que suivaient partout les applaudissemens du public, achevèrent de pervertir la malheureuse Cadière, qui recevait les paroles du père Girard comme des oracles descendus du ciel. Toutes ses facultés s'enflammèrent; tout son être fut électrisé. En cet état, elle éprouva une vision. Ce fut l'aspect d'une personne qui était en péché mortel, pour avoir commis un acte d'impureté. Une voix intérieure lui cria qu'il dépendait d'elle de délivrer cette ame malheureuse, en acceptant une obsession pendant une année; ce qui signifiait, en langage mystique, qu'il fallait consentir à ce que, pendant ce temps, le démon s'emparât d'elle. La Cadière s'empressa de faire part de cette apparition à son directeur, et celui-ci, d'après ce qu'elle déclara plus tard, la força de prononcer ce pacte : *qu'elle se livrerait à tout ce qu'il exigerait, pour faire, pour dire, pour agir et pour souffrir.* Le père Girard opposa une dénégation constante à la déclaration de la fille Cadière sur ce

point, qui n'a jamais été bien éclairci. Mais ce qui resta hors de doute, ce fut la soumission aveugle de cette illuminée aux volontés absolues du père Girard. Ce fut leur intimité mutuelle, leur fréquentation journalière. Le père Girard, s'abandonnant aux soins de sa pénitente privilégiée, ne craignit point de lui faire dans sa chambre des visites assidues et d'y rester enfermé pendant des heures entières.

Le lieu de la scène changea bientôt. Au mois de juin 1730, le P. Girard détermina La Cadière à se retirer au couvent des filles de Sainte-Claire d'Olioulles, bien qu'elle ne se sentît aucune vocation pour les austérités religieuses ni pour les règles claustrales. Quel était le but du jésuite? Voulait-il mettre sa pénitente à l'abri des visites des médecins? Craignait-il que quelque indiscret n'ouvrît enfin les yeux de la mère et des parens de cette fille? Avait-il jugé plus prudent de la voir avec moins d'éclat? Rien ne jette de la lumière sur ces questions incertaines. Quoiqu'il en soit, le P. Girard, placé à la tête d'une communauté considérable, chargé d'une direction nombreuse, prêchant souvent dans toutes les églises de Toulon, négligea ses affaires pour aller deux fois la semaine à Olioulles. Il continua de visiter au couvent des Clairistes sa dévote chérie et d'avoir avec elle les liaisons les plus familières. Celle-ci, jouant toujours le rôle d'inspirée, continua de vouloir passer

pour sainte. Elle eut encore des visions, des ravissemens, des extases, et prétendit faire des miracles. L'insensée osait dire qu'elle contemplait face à face la majesté du Dieu vivant. Les prodiges naissent sous ses pas, les anges lui sourient, la caressent avec des transports d'allégresse, l'abreuvent de délices ineffables, au milieu des concerts les plus mélodieux; le ciel jette sur elle des regards de complaisance et d'amour; la Sainte-Trinité la couronne; le Père Éternel l'unit à lui pour coopérer aux desseins de son fils et à l'augmentation de sa gloire. Aidée par le P. Girard, elle emploie tous les moyens, elle use de toutes les impostures pour soutenir et pour étendre sa renommée de sainteté. Pourtant elle résiste avec une fermeté inébranlable aux pressantes instances de son confesseur, qui veut l'attacher par des vœux solennels à la vie religieuse. Elle irrite le despotisme du jésuite, et sa résistance invincible fut l'origine de leur rupture. Toujours ardente dans ses sentimens, La Cadière fit succéder une haine implacable à sa confiance absolue, à son aveugle abandon.

Le P. Girard avait témoigné le désir de placer cette fille dans un autre couvent. L'Évêque de Toulon, voulant conserver dans son diocèse la *Sainte d'Olioulles*, car c'est ainsi qu'il l'appelait, l'envoya prendre dans sa voiture, le 17 septembre 1730, la fit ramener en ville par l'abbé Camerle, son aumônier, et lui donna pour nouveau direc-

teur le P. Nicolas, prieur des Carmes-Déchaussés, janséniste connu et grand ennemi des Jésuites. Ce religieux, après l'avoir entendue en confession, l'engagea à répéter devant des témoins ce qu'elle lui avait dit de ses rapports avec son ancien directeur, et l'infortunée se frappa elle-même en frappant le P. Girard. Elle déchira le voile qui couvrait ses débordemens, et ne craignit point de condamner son nom à un opprobre éternel. Elle osa, femme isolée, créature débile, elle osa se poser en face de l'opinion publique armée de tant de colère et de tant de sarcasmes contre les personnes de son sexe, coupables des mêmes faiblesses. L'éclat de cette affaire fit regarder, dans Toulon, le P. Girard comme sorcier et comme abusant de son commerce avec l'enfer, pour séduire la vertu de ses pénitentes. Le 18 novembre, l'official interrogea La Cadière, laquelle se mit sous la protection de son juge naturel, Martelli-Chautard, lieutenant-général en la sénéchaussée, et lui porta une plainte en forme contre son ancien confesseur. Le 24 du même mois, ce magistrat commença l'information conjointement avec l'Official, qui s'efforçait de donner à la cause une tournure favorable au P. Girard. L'Évêque de Toulon, chaudement dévoué aux Jésuites, ordonna à tous les prêtres de son diocèse de ne pas recevoir La Cadière au tribunal de la pénitence, qu'elle n'eût auparavant rétracté son accusation contre le P. Girard

et qu'elle ne lui eût fait une réparation d'honneur. Lebret, premier président du parlement d'Aix et intendant de Provence, céda aussi aux manœuvres et au crédit des Jésuites qui obtinrent de lui, contre La Cadière, un ordre de réclusion au couvent des Ursulines de Toulon. La mère de cette fille adressa de respectueuses doléances au cardinal de Fleury, devenu premier ministre, et au chancelier d'Aguesseau; mais elle n'en reçut aucune réponse, et la procédure continua de marcher avec une extrême lenteur. Les Jésuites et leurs amis cherchaient à séduire les témoins, travaillaient à tourmenter La Cadière, pour lui arracher un désaveu de sa plainte. Le ministère rompit enfin le silence, et des lettres patentes du 25 janvier 1731 attribuèrent la connaissance de ce procès à la grande-chambre du parlement d'Aix. Cette compagnie délégua les conseillers Bouchet de Faucon et Cadenet de Charleval pour continuer la procédure, et ces deux commissaires, suivis du procureur-général d'Argens, se transportèrent à Toulon. Les Jésuites, pour faire perdre de vue le véritable objet des poursuites, s'efforcèrent de persuader à ces magistrats, déjà trop portés à favoriser le P. Girard, que le P. Nicolas et la famille Cadière avaient formé un complot contre l'innocence de leur confrère. Girard, Nicolas, La Cadière et ses deux frères le dominicain et le prêtre, frappés des mêmes décrets par les Commissaires instructeurs, furent tous renvoyés à Aix.

L'avocat Pazéry de Thorame se dévoua avec un zèle plein de chaleur à la défense du P. Girard. La Cadière sollicita inutilement le secours de tous les avocats d'Aix. Sourds à ses prières, ils lui refusèrent leur appui, et l'un d'eux, nommé Chaudon, fut alors obligé de se charger des intérêts de cette fille, en sa qualité de syndic de l'ordre, suivant les réglemens du barreau provençal. Chaudon, avant de diriger ses coups contre Girard, fit proposer aux Jésuites, par l'intermédiaire de Monval, conseiller en la Cour des Comptes à Aix, d'éteindre par un arrangement la mémoire d'une affaire si odieuse. Ils refusèrent, disant que c'était moins la cause du P. Girard que celle de la société, et qu'ils voulaient un arrêt. Chaudon, au défaut de talent, avait beaucoup d'indépendance et d'énergie. Il répliqua qu'il allait employer toute la force de son ame et toute la liberté de son ministère à la défense d'une pauvre fille opprimée, et qu'il était bien décidé à remplir ce saint devoir, même, s'il le fallait, aux dépens de sa vie. Il tint noblement parole. Son dévouement sans bornes, son courage, guidé par la modération, ne se démentirent pas un seul instant. Mais il fit malheureusement ce que font tous les hommes de sa classe qui ont une provision d'argumens au service de toutes les causes. Sa position était digne et belle. Il la gâta, et se rendit ridicule en soutenant, probablement contre sa conviction, les deux premiers chefs de plainte

formés par La Cadière contre le P. Girard, c'est-à-dire, l'enchantement et la sorcellerie. Comment soutenir pareille chose au dix-huitième siècle, au siècle de Montesquieu, de Voltaire et de Rousseau, au milieu des lumières de la civilisation française? Fallait-il donc être sorcier (1) pour séduire une jeune fille? Suivant Chaudon, les accidens d'obsession de La Cadière venaient de la force magique de Girard. Cet avocat, pour prouver qu'il existe des enchanteurs et des sorciers, invoquait l'ancien testament, l'évangile, les actes des apôtres, les histoires ecclésiastiques, le droit romain et le droit canon, les conciles, les ordonnances des rois de France qui ont fixé la qualité et les peines des sortiléges, les arrêts de tous les parlemens du royaume qui ont condamné à mort les coupables de ce crime. Chaudon ne manqua pas de s'appuyer sur le fameux arrêt rendu contre le curé Gaufridy, en 1611, par le parlement d'Aix. Il ajouta, à la puissance de cet arrêt, l'autorité des théologiens et des docteurs, celle de Dumoulin sur la coutume

(1) Tout est humain, Girard, en votre fait.
Mais, mon ami, je ne m'attendais guère
De voir entrer le diable en cette affaire.
Girard, Girard, tous vos accusateurs,
Jacobin, Carme, et feseur d'écriture,
Juges, temoins, ennemis, protecteurs,
Aucun de vous n'est sorcier, je vous jure.

VOLTAIRE. *La Pucelle*, Chant III.

de Paris. Enfin il cita le témoignage de plusieurs auteurs jésuites qui ont fait des efforts pour prouver l'existence de la magie, des enchanteurs et des sortiléges.

Girard était encore accusé de quiétisme, d'inceste spirituel et d'avortement; l'accusation de quiétisme semblait sortir du domaine de la justice séculière. Quant à l'inceste spirituel, c'est-à-dire, aux actes de corruption et de libertinage, la procédure en fournissait des preuves accablantes. L'impudique Girard, profanateur des choses les plus saintes, ministre sacrilége du Dieu de pureté, dont il invoquait à toute heure la puissance et le nom, s'était livré avec sa pénitente à ces turpitudes capricieuses de débauche raffinée, qu'on ne pardonnerait pas à un jeune homme dans la fougue de ses orageuses passions, et dans l'ébranlement de ses sens pleins de flammes. Si la preuve juridique n'était pas complète touchant le crime d'avortement, les indices étaient nombreux et les soupçons étaient bien graves.

Les Jésuites et leurs nombreux adhérens mettaient en œuvre tout leur crédit, épuisaient toutes leurs ressources pour sauver la vie et l'honneur du P. Girard, qu'ils représentaient comme victime d'un noir complot formé par les ennemis de la religion, et ils avaient partout des protecteurs actifs, à la cour, dans la magistrature, au barreau, dans l'église. Cette compagnie de Jésus,

si forte par ses principes d'union et de solidarité, n'abandonnait aucun de ses membres dans les épreuves les plus difficiles, dans les situations les plus périlleuses : elle tendait une main secourable aux plus compromis et se dressait toujours comme un seul homme pour les défendre. Ses ennemis, ne restant pas en défaut, vinrent au secours de La Cadière, de sorte qu'il y eut entre les uns et les autres une lutte ardente d'intrigues et de libelles diffamatoires. Il ne fut plus question du P. Girard ni de sa pénitente, mais de deux factions menaçantes et prêtes à se dévorer. La ville d'Aix ne fut pas le seul foyer de la discorde; la Provence entière était en feu, et le royaume même prenait part à l'agitation. Chaque parti comptait à sa tête des dames de première qualité, qui employaient réciproquement leurs efforts pour écraser leurs adversaires. Des groupes d'enfants parcouraient les rues et quêtaient, en agitant une clochette, des fagots pour brûler le P. Girard. A ceux-là en succédaient d'autres qui portaient une chaise (1) en guise de bannière, et qui demandaient aussi des fagots pour brûler La Cadière. Lorsque ces deux troupes se rencontraient elles en venaient aux mains avec une fureur inouïe. Le fils de l'avocat Chaudon, étant allé dans une maison de campagne à deux lieues

(1) La chaise s'appelle *cadiéro* en langue provençale, ce qui offrait un jeu de mot allégorique.

de Marseille, fut attiré par l'ardeur de la chasse jusqu'aux portes de la ville et y entra pour se reposer quelque temps. Un écolier qui l'avait vu à Aix, le reconnut et le nomma. Le fils du défenseur de La Cadière, escorté par la foule qui grossissait sans cesse, fut porté en triomphe dans les principales rues, et chacun se disputa l'honneur de lui donner l'hospitalité.

L'esprit de parti bouleversait toutes les têtes et déchirait le sein du parlement lui-même. La fureur des passions venait s'y déchaîner. D'Argens, procureur-général, fut accusé d'avoir inspiré des réponses au P. Girard, pour préparer son acquittement. D'un autre côté, on reprocha à quelques membres des enquêtes d'avoir raffermi La Cadière dans les siennes. D'autres membres se flétrirent par des reproches de partialité et de faveur, se donnèrent des démentis, s'insultèrent les uns les autres, et réparèrent ces affronts par d'humiliantes excuses.

Cependant le jour du jugement approchait, et tous les esprits étaient dans l'attente, comme s'il se fut agi de l'événement le plus grave. Les conclusions avaient été délibérées en assemblée de parquet composé de cinq membres; prises à la majorité de trois voix contre deux, elles furent lues à l'audience, le 11 septembre 1731, par Gaufridy, premier avocat général, qui était d'un avis contraire, mais qui fut obligé de subir la loi du

plus grand nombre. Ces conclusions tendaient à ce que le P. Girard fût mis hors de procès; à ce que La Cadière, convaincue d'accusation fausse et calomnieuse, d'avoir abusé de la religion et profané ses mystères, d'avoir contrefait la sainte et la possédée, « fût livrée aux mains de l'exécuteur « de la haute justice, pour faire amende honora-« ble devant la porte de l'église métropolitaine, « et de là menée sur la potence de la place des « Prêcheurs pour y être pendue et étranglée, et « préalablement appliquée à la question ordinaire « et extraordinaire, pour tirer plus ample vérité « sur les complices de ses crimes; pour ensuite « faire droit à l'égard de ses deux frères et du « P. Nicolas. »

Ces conclusions augmentèrent l'agitation populaire. Une foule innombrable entoura le couvent où La Cadière était enfermée, et lui cria de bannir de son ame le trouble et l'épouvante. Dieu, lui disait-on, a suscité, pour défendre votre innocence, autant d'honnêtes gens qu'il y a de méchans vendus aux Jésuites. Enfin, après des incidens sans nombre, la délibération commença dans la grande chambre. Jamais, de mémoire d'homme, cour de justice ne s'était livrée à des débats plus longs, plus animés et plus tumultueux. De Villeneuve d'Ansouis, commissaire rapporteur, et, en cette qualité, premier opinant, fut d'avis de mettre le P. Girard hors de cour purement et simplement.

De Suffren, doyen des conseillers, vota pour le bannissement perpétuel, mais il revint ensuite à l'avis du rapporteur. Morel Villeneuve de Mons, Gautier de Valabres, Bouchet de Faucon, d'Estienne et Meyronnet Châteauneuf opinèrent aussi en faveur du jésuite. De Revest de Montvert, motivant longuement son opinion, déclara qu'il ne s'arrêtait pas à l'accusation de sortilége et de quiétisme; mais je vois, ajouta-t-il, que l'inceste et l'avortement sont bien prouvés. Il conclut en confessant qu'il croirait ne pas faire usage de sa raison, s'il ne condamnait à mort un homme convaincu de crimes aussi odieux. Dès que cet avis fut ouvert, l'abbé Cadenet de Charleval, conseiller-clerc, se retira, suivant la maxime de l'église qui lui imposait l'obligation de s'abstenir dans toutes les affaires qui pouvaient entraîner la peine capitale. Martini de Saint Jean observa que les conclusions des gens du roi demandaient justement une victime, mais qu'il ne fallait pas prendre le change. Il prouva les crimes du P. Girard et fut d'avis de le condamner au feu. De Laurens de Peyroles et Arnaud de Nibles dirent que telle était aussi leur opinion. De l'Estang de parades déclama beaucoup contre La Cadière et parla long-temps sur l'innocence du P. Girard. De Montvallon, après s'être étendu sur l'extrême simplicité du pauvre confesseur et sur la fourberie de la jeune pénitente, mit le bon père hors d'instance. D'Hesmivy de

Moissac épuisa, pour ainsi dire, la matière contre l'accusé. « Pourquoi perdre tant de temps, dit « Montvallon, à demi-voix ; l'arrêt est fait, et per- « sonne de nous ne reviendra à d'autres senti- « mens. — Cela servira au moins au jugement de « Dieu, reprit vivement de Moissac. Il n'y a que « trop de loups dans la bergerie, et si je laissais « encore celui-là, je me croirais déshonoré devant « le ciel et devant les hommes. Oui, je me croi- « rais souillé d'une tache éternelle, si j'hésitais un « seul instant à condamner à mort un si grand « scélérat. Je ne puis faire moins pour venger la « religion outragée, la morale méconnue, les plus « saintes lois foulées aux pieds. Je ne puis faire « moins pour le repos et la sûreté des familles. » De Ricard se rangea à cet avis. Une violente attaque de goutte avait failli priver La Cadière de son suffrage ; mais sachant que l'arrêt pouvait dépendre d'une seule voix, il se fit porter au palais. De Trimond déclara qu'il n'avait jamais vu de procédure si noire, ni de crimes si bien prouvés. Il était malade, comme de Ricard, et sa famille alarmée voulait qu'il restât dans son lit. Mais sourd à toutes les prières, inaccessible à toutes les séductions, il protesta qu'il irait au palais fût-il à l'agonie, et qu'il brûlerait sa maison si on s'opiniâtrait à le persécuter. De Galice dit que la culpabilité du P. Girard lui paraissait aussi claire que la lumière du jour. Les présidens de Coriolis d'Espi-

nouse et de Piolenc pensèrent que ce jésuite avait été la dupe de La Cadière, qui l'avait fait tomber dans un piége, et que cette fille était la seule coupable. « Jamais, dit De la Boulie, jamais je n'ai « cru que le P. Girard fût enchanteur ou sorcier. « C'est un homme comme les autres, mais un « homme incestueux et infanticide. » Ce qu'il prouva au long, et conclut à ce que le criminel fût condamné à la peine du feu. Leblanc Leveaune émit le même avis, auquel se rangèrent les présidens de Maliverny et de Regusse. Vingt-quatre membres de la cour avaient déjà voté, et il y avait partage de douze voix contre douze. Mais comme le conseiller Bouchet de Faucon était neveu du doyen de Suffren, leurs deux voix favorables au P. Girard ne comptèrent que pour une seule, de sorte que la majorité légale était pour sa condamnation. Restait le vote décisif du premier président Lebret. Ce vote fut pour l'acquittement et rétablit ainsi le partage. C'était tout juste ce qu'il fallait pour sauver du supplice du feu le P. Girard, lequel *sortit de la scène*, *moitié sain*, *moitié brûlé*, selon l'expression d'un magistrat (1). Par arrêt du 10 octobre 1731, le parlement le déchargea de l'accusation portée contre lui et le renvoya devant l'officialité de Toulon, pour le *délit*

(1) Richer, Causes Célèbres, t. II, p. 481.

commun (1). Les débats furent aussi pleins d'ardeur au sujet de La Cadière et des autres accusés. L'arrêt rendu à la majorité de quatorze voix contre onze, les acquitta tous et néanmoins condamna La Cadière aux dépens de la procédure faite à Toulon.

Dès que cet arrêt fut connu, le peuple, tumultueusement assemblé sur la place du palais, frappa les airs de ses clameurs confuses, et lorsque les juges sortirent, il poursuivit de ses huées ceux qui avaient opiné pour l'acquittement du P. Girard, tandis qu'il accueillit les autres avec des applaudissemens frénétiques. Le rang, le crédit et l'autorité du premier président Lebret, l'estime dont il jouissait dans la province, ne purent le garantir des insultes. Son carrosse fut assailli de coups de pierres, et le président de Maliverny eut tous les honneurs du triomphe. La Cadière, mise en liberté, se retira chez son procureur où elle reçut de nombreuses visites. De temps en temps elle était obligée de paraître à la fenêtre pour se montrer à la foule qui la demandait à grands cris. Le lendemain elle alla remercier les membres de la cour qui s'étaient prononcés pour elle, et dix mille personnes formèrent son cortége. L'enthousiasme la fit rechercher par les premières maisons d'Aix. Toutes

(1) On appelait *délit commun* un délit commis par un ecclésiastique, mais qui n'entraînait aucune peine afflictive ou infamante, car dans ce dernier cas le délit était *privilégié*. — Voy. Rousseaud de la Combe, Traité des Matières Criminelles, 2ᵉ part., ch VI, sect. 1.

l'invitèrent à leur table, et l'on prit des arrangemens pour qu'elle pût aller successivement chez les unes et chez les autres: Parmi les personnes qui lui donnèrent publiquement les plus vives marques de sympathie, on compta une dame de haute distinction. C'était madame de Simiane, fille du lieutenant-général comte de Grignan, et petite-fille de madame de Sévigné. Lebret fit entrer dans la ville le régiment de Flandre, pour comprimer ces démonstrations inconvenantes et rétablir la tranquillité publique. En même temps il intima à La Cadière l'ordre de sortir d'Aix. Elle s'empressa d'obéir, et le lieu qu'elle choisit pour asile est toujours resté inconnu.

Quant au P. Girard, il sortit de prison le lendemain de son jugement, dans une chaise à porteurs, dont les rideaux bien tirés ne l'empêchèrent pas d'être découvert. Le peuple se rua sur lui, et l'appela sorcier, scélérat, sacrilége. Les porteurs ne parvinrent qu'avec peine à le jeter sur la porte de l'église des Jésuites que l'on barricada promptement. Il se mit à genoux et peu de temps après il monta à l'autel pour célébrer la messe. Ses meilleurs amis s'en affligèrent, et de Brancas, archevêque d'Aix, adressa des reproches aux supérieurs du couvent des Jésuites qui avaient toléré un pareil scandale.

A Marseille, on livra publiquement aux flammes des mannequins de paille habillés en jésuite, et il y eut à Toulon de plus grands excès populaires.

On avait cru, sur l'assertion de l'évêque, que La Cadière serait au moins condamnée au fouet, et la consternation devint universelle. Mais lorsqu'on apprit le jugement, on alluma des feux de joie dans tous les quartiers. Le cercle des bourgeois fut illuminé, et l'on y éleva sur un trône une *chaise* ornée de rubans. Un attroupement considérable assiégeait la maison des Jésuites, et cherchait à l'incendier avec des fagots de sarments, lorsque le père Grignet, l'un de ces religieux, eut assez de courage pour aller, par une porte dérobée, demander du secours. Le commandant de la place accourut à la tête d'un corps de troupes et dispersa les mutins. Pendant trois jours on promena, dans toute la ville, une soutane placée au bout d'une perche avec une tête de bois surmontée d'un trépied triangulaire renversé, dont chaque pied était garni d'une corne repliée, à peu près comme celles que les peintres donnent au démon. On s'arrêtait devant la porte de toutes les dévotes que l'on nommait *Girardines*. Là, un homme de la troupe fesait subir un interrogatoire à l'effigie. Les réponses étaient fournies par celui qui la portait, et on la condamnait au feu. Cette comique sentence fut exécutée au champ de bataille.

L'arrêt rendu par le parlement d'Aix n'avait satisfait personne, et paraissait absurde à tout le monde. Les partisans du père Girard voulaient que La Cadière fût condamnée comme calomniatrice,

et les amis de cette fille se récriaient contre l'acquittement du jésuite. Le chancelier d'Aguesseau, ne comprenant pas un arrêt qui lui semblait si contradictoire, écrivit au président de Maliverny, le 14 novembre 1731 : « Le jugement du procès « du P. Girard a fait et fait encore un si grand « bruit, que je ne puis me dispenser, pour l'hon« neur de la justice, d'entrer dans l'examen des « motifs qui ont paru produire une si grande « contrariété d'opinions entre les juges. » D'Aguesseau se livrait ensuite à des considérations élevées, et finissait par demander au président de Maliverny tous les éclaircissemens nécessaires. Il adressa la même demande au premier président Lebret. On ignore si Lebret satisfit aux désirs de d'Aguesseau, mais on sait que de Maliverny, après avoir réuni les membres de la grand'chambre qui avaient voté comme lui, s'empressa d'envoyer à l'illustre chancelier un long mémoire, où il avait renfermé tous les élémens de leur conviction commune.

Pendant que le chef de la magistrature française recherchait les lumières dont il avait besoin pour connaître le véritable sens du fameux arrêt du parlement d'Aix, la vengeance des Jésuites poursuivait sans relâche les principaux amis de La Cadière, et Belsunce, évêque de Marseille, se montrait à la tête des persécuteurs les plus ardens. Ce prélat écrivit une lettre curieuse au cardinal de Fleury, pour pousser le gouvernement à des actes

de violence. « Monseigneur, lui disait-il, vous « avez mieux senti que personne l'indignité et le « ridicule d'un arrêt qui a mis hors de cour et les « accusateurs et les accusés. Si les juges eussent « fait brûler le P. Girard, que je regarde comme « un véritable saint, ils auraient fait une injustice, « mais ils ne se seraient pas déshonorés devant « les hommes, comme ils viennent de le faire, en « fournissant à toutes les nations un fondement « bien solide de parler désavantageusement de la « manière dont la justice est exercée en France. « Mais si on sait tout ce qui s'est passé, que « n'aura-t-on pas lieu de dire? Une cabale muti- « née contre l'église, et qui n'est pas plus sou- « mise au roi, a mené toute l'affaire........ Le « complot était fait, et plusieurs jours avant « l'arrêt il était public que dix juges condamne- « raient le P. Girard au feu. Ils l'ont fait effecti- « vement, et ont, à la honte de l'humanité, « prononcé cette condamnation en riant. Ce se- « rait encore peu de chose, Monseigneur, si on « n'avait trouvé le moyen d'exciter les peuples par « les écrits infames de l'avocat Chaudon et par « les bruits calomnieux qui ont été répandus. Ja- « mais on ne vit dans les peuples une disposition « si prochaine à la révolte...... J'ose vous assurer « que si le roi ne se sert de son pouvoir pour re- « médier incessamment aux maux dont nous « sommes menacés, on n'écoutera plus bientôt

« ni pasteur, ni commandant, et on n'aura plus
« de justice à espérer dans un parlement dont les
« membres ne songeront plus qu'à mériter les
« folles acclamations d'une populace effrénée, ou
« qu'à éviter les avanies qui les intimident. Les
« Jansénistes, qui ne sont pas faibles dans cette
« Province, porteront aisément les esprits à la sé-
« dition ouverte. V. E. aime l'église, elle aime
« l'état, elle aime la Provence en particulier;
« qu'elle soit donc touchée des malheurs qui les
« menacent..... J'oserais supplier V. E. pour le bien
« de la religion, attaquée manifestement dans la
« personne du P. Girard, et pour l'intérêt public,
« d'engager le roi à ordonner la révision de l'af-
« faire..... Rendez justice à tant d'innocens calom-
« niés, à des prélats insultés, à une société qui
« est chère à l'église, et qui n'aurait pas tant
« d'ennemis, si elle l'était moins. On diffame
« cette société d'une manière mille fois plus hor-
« rible que dans les lettres provinciales. Enfin,
« vengez les saints dont on a eu l'impiété de
« noircir la réputation..... »

Les rigueurs du pouvoir, sollicitées avec tant d'instance par l'évêque de Marseille, s'appesantirent d'abord sur Gastaud, avocat distingué du parlement d'Aix, dénoncé comme l'un des plus chauds partisans de La Cadière. Il fut exilé à Viviers et y mourut au bout de deux ans. On lui refusa la sépulture ecclésiastique, et son corps fut enterré

dans un champ proche un grand chemin. Quatre négocians de Marseille furent arrêtés pour quelques paroles indiscrètes. L'abbé de Caveyrac, qui se trouvait pour lors dans cette ville, et que l'on soupçonnait d'avoir fait sur le procès quelques vers satyriques, fut jeté dans les fers et transféré ensuite au château de son père, pour y rester prisonnier. La dame Mansel de Volonne, dont l'époux et le fils étaient conseillers au parlement, fut, par lettre de cachet, reléguée dans sa terre. Les Jésuites, armés du crédit le plus redoutable, obtinrent aussi des lettres de cachet contre dix habitans de Toulon.

Le 20 février 1732, l'Official de cette ville, statuant sur le délit commun, prononça une sentence d'absolution contre le P. Girard. François de Villeneuve, évêque de Viviers, se fit gloire d'appeler auprès de lui ce jésuite fameux, qu'il accabla de bontés. « Mon révérend père, lui écrivait-il, vous « n'avez pas oublié mes anciens sentimens d'es- « time, de respect et de vénération pour vous. « Vos tribulations n'ont servi qu'à les augmenter, « et en respectant les desseins de Dieu dans la « conduite qu'il a tenue à votre égard, votre état « m'a encore paru plus digne d'envie que de com- « passion, parce que j'ai compris qu'une si grande « croix était en même temps la marque et l'occa- « sion de la plus haute vertu. Je ne doute pas, « mon révérend père, que vous n'ayez répondu

« aux vues de Dieu, toujours salutaires, quoique « dures en apparence, et je pense bien moins à « m'affliger avec vous de tout ce que l'injustice « des hommes vous a fait souffrir, qu'à vous fé- « liciter des profits que la foi et la grace vous ont « fait tirer de vos souffrances. » Le P. Girard, reçu dans le palais épiscopal de Viviers, y fut caressé par ce prélat et honoré de toute sa confiance. Il ne quitta cette douce retraite qu'après le départ de l'évêque pour les états du Dauphiné, et se rendit à Lyon, où son provincial le rappela. Bientôt il reçut ordre de se retirer à Dôle, sa ville natale, où il termina sa carrière, le 4 juillet 1733, *en odeur de sainteté*, suivant la relation publiée à ce sujet par le préfet du collége des Jésuites.

Au commencement de 1735, la mort du premier président Lebret mit fin à toutes les persécutions qui pesaient sur les Jansénistes et sur ceux qui s'étaient déclarés contre le P. Girard. De la Tour, nouveau chef du parlement de Provence, était animé d'un esprit honorable de modération et de sagesse. Il se mit en mouvement pour effacer les tristes souvenirs d'une affaire trop célèbre, et ne voulut entrer en charge que sous les auspices d'une réconciliation désirée. Ses nobles voeux furent satisfaits. Le cardinal de Fleury, enfin sensible aux douceurs de la clémence et bien inspiré cette fois, lui accorda le rappel des exilés et la délivrance des prisonniers.

CHAPITRE XXXIV.

1735 - 1763.

L'Europe entière est troublée par la guerre. — Désastre de la France. — Combat naval de Toulon. — Les Français, après avoir obtenu quelques succès en Italie, repassent le Var. — Invasion des Autrichiens en Provence. — Leurs opérations militaires. — Ils se rendent maître d'une grande partie de la Province. — Belle conduite de l'Évêque de Vence. — Arrivée du Maréchal de Belle-Isle, commandant l'armée française. — Cette armée reprend l'offensive. — Triste position des Autrichiens. — Ils évacuent la Provence. — Paix d'Aix-la-Chapelle. — Rupture entre l'Angleterre et la France. — Glorieuse expédition de Minorque. — Paix générale.

La paix régnait en Europe, lorsque l'empereur Charles VI, dernier prince de la maison d'Autriche, mourut au mois d'octobre 1740. Ce monarque, à défaut d'enfans mâles, avait institué pour son héritière universelle l'archiduchesse Marie-Thérèse, sa fille aînée, épouse de François de Lorraine, grand duc de Toscane, et il descendit au tombeau avec la ferme confiance que l'exécution de ses dernières volontés ne rencontrerait aucun

obstacle. Marie-Thérèse se fondait sur le droit naturel qui l'appelait à l'héritage de son père, sur une pragmatique-sanction qui confirmait ce droit, et sur la garantie de presque toutes les puissances de l'Europe. Mais dès que Charles VI eut rendu le dernier soupir, plusieurs prétendans se montrèrent. Charles-Albert, électeur de Bavière, Auguste III, électeur de Saxe et roi de Pologne, le roi d'Espagne Philippe V, réclamèrent la succession en tout ou en partie. Un prince dont on parlait peu, mais dont le nom devait bientôt voler de bouche en bouche sous l'immortelle consécration du génie et de la gloire, Frédéric II, roi de Prusse, porta les premiers coups en s'emparant de la Silésie. Le feu de la guerre se ralluma, et l'Europe ébranlée retentit du bruit des armes.

L'électeur de Bavière n'attendait, pour éclater, qu'un signal de la France. Mais le cardinal de Fleury ne voulait point dépouiller à main armée une héritière légitime que le gouvernement français avait déjà reconnue par un pacte solennel. La violation des traités troublait sa conscience et désolait sa vieillesse. Il reculait devant une entreprise qui lui semblait aussi hasardeuse qu'injuste. Le comte de Belle-Isle et son frère le chevalier, parvinrent à vaincre les scrupules du sage ministre. Fleury refusa toutefois de faire une guerre ouverte. De Belle-Isle fut envoyé à Francfort, au camp du roi de Prusse et à Dresde, pour négocier

en faveur de Charles-Albert de Bavière, qu'on voulait élever à l'empire, et enrichir des dépouilles d'une maison si long-temps rivale de la France. Il s'entendit avec Frédéric et la cour de Saxe. Charles-Albert reçut bientôt le titre de lieutenant-général des armées de Louis XV, et il entra facilement en Autriche, tandis que l'impératrice Marie-Thérèse résistait à peine au roi de Prusse. Ce prince, à la tête de l'armée française et de vingt mille saxons, marcha ensuite vers Prague, s'en empara, s'y fit couronner roi de Bohême, et alla recevoir à Francfort la couronne impériale sous le nom de Charles VII. Avec moins d'énergie et de vertu, Marie-Thérèse n'eût pas pu résister à tant d'ennemis ligués contre elle. Mais c'était une femme forte et digne de porter le sceptre des Césars. Quand tout semble l'abandonner, la Hongrie devient son refuge. Elle reçoit dans cette contrée belliqueuse des marques de dévouement admirable. L'enthousiasme public lui crée partout des défenseurs, ranime son espoir, relève ses affaires. L'Angleterre et la Hollande lui envoient des secours d'argent. Ses ennemis n'agissent point de concert et se plaignent les uns des autres. L'empereur Charles VII éprouve à son tour des revers. Les armées françaises en Bavière et en Bohême s'affaiblissent de jour en jour, sans qu'il se donne une grande bataille. Les Autrichiens viennent assiéger Prague, au mois de décembre 1742. Le comte de Belle-Isle, nommé ma-

réchal de France, sauve le reste de l'armée française assiégée dans cette ville, et ramène treize mille hommes à Égra par une route détournée, au milieu des glaces. Enfin la guerre est reportée du fond de l'Autriche au Rhin.

Les Français semblaient brouillés avec la victoire; l'année suivante ils perdirent la bataille de Dettingen contre Georges II, roi d'Angleterre, par trop de précipitation et trop peu de discipline, c'est-à-dire, par une faute du genre de celles qu'ils commirent aux journées funestes de Poitiers et d'Azincourt. Marie-Thérèse fit la paix avec le roi de Prusse au prix de la Silésie. L'empereur Charles VII n'avait plus d'états. Ses ressources étaient détruites. La France, si malheureusement engagée dans une querelle étrangère, gémissait sous le poids des humiliations et des disgraces, tandis que les Anglais, menaçant ses colonies, promenaient sur toutes les mers leur pavillon dominateur.

Le cardinal de Fleury termina sa carrière au milieu de ces malheurs qu'il avait prévus, et Louis XV resta pendant toute l'année 1743 dans une insensibilité léthargique. Ce monarque sentit enfin l'aiguillon de l'honneur, et le commencement de 1744 fut employé à de grands préparatifs militaires.

Le roi de Sardaigne s'était uni avec Marie-Thérèse. Mais il restait un allié précieux au cabinet de Versailles, c'était le roi d'Espagne. L'infant don

Carlos était maître du royaume des Deux-Siciles, et l'on destinait le Milanais et le Parmesan à don Philippe, son frère puiné. Ce dernier s'empara du duché de Savoie. En même temps la France déploya ses forces maritimes.

Il y avait à Toulon une flotte de seize vaisseaux espagnols, qui avaient transporté des troupes et des munitions à don Philippe en Italie. Les canonniers, peu experts dans leur art, furent exercés pendant quatre mois. On les fit tirer au blanc en excitant leur émulation par des prix proposés. Quatorze vaisseaux français, quatre frégates et trois brûlots se trouvaient aussi à Toulon, par les soins du comte de Maurepas, ministre de la marine. L'escadre espagnole était commandée par don Joseph Navarro, et l'escadre française avait pour amiral le chevalier de Court. Bien que cet officier fût âgé de quatre-vingts ans, la vieillesse n'enlevait rien à sa vigueur de corps et d'esprit. L'amiral anglais Matthews s'était établi en croisière devant Toulon avec quarante-cinq vaisseaux de ligne, cinq frégates et quatre brûlots. Le 22 février 1744, les escadres combinées d'Espagne et de France sortirent du port, et s'avancèrent à l'aide d'une forte brise à la rencontre des ennemis, malgré leur infériorité. Matthews crut devoir engager l'action avant d'avoir rallié toutes ses forces, et l'une de ses divisions resta en arrière. Il tira au large pour se rendre maître du vent, et manœuvra avec tant

d'habileté qu'il parvînt à rompre la ligne espagnole et à la séparer des vaisseaux français. Un combat furieux s'engagea entre cinq vaisseaux anglais et l'amiral espagnol *Le Royal Philippe* de cent dix canons. Ce vaisseau souffrit beaucoup, mais il continua son héroïque résistance. Matthews voulut lancer un brûlot sur lui. Les vaisseaux qui devaient masquer l'approche de ce petit bâtiment manœuvrèrent fort mal, et le brûlot, mis à découvert devant *Le Royal Philippe*, fut aussitôt foudroyé et se vit près de couler-bas. Le capitaine de ce brûlot, furieux d'avoir manqué son coup, se fit sauter avec son équipage. Le chevalier de Court, s'étant enfin dégagé, arriva au secours des Espagnols, reprit un de leurs vaisseaux, et la nuit finit le combat. Matthews alla se réparer à Minorque, et les deux flottes combinées gagnèrent Carthagène. L'amiral anglais, malgré les preuves de bravoure qu'il avait données, fut puni de n'avoir pas vaincu. Une cour martiale le jugea incapable de servir. De Court, accusé par les Espagnols de ne leur avoir apporté qu'un secours trop tardif, fut relégué dans une de ses terres, et don Joseph Navarro s'attribua tout l'honneur de la bataille de Toulon. Au reste, la France et l'Espagne recueillirent les fruits de cette bataille navale. La Méditerranée fut libre pendant quelque temps, et les provisions dont avait besoin don Philippe purent aisément lui arriver des côtes de Provence.

D'après le plan de campagne adopté par le cabinet de Versailles, le prince de Conti devait commander les Français dans les Alpes, et y seconder don Philippe et les Espagnols ; le maréchal de Coigny, demeurer sur la défensive en Alsace, et les hostilités principales être portées dans les Pays-Bas. Le maréchal de Noailles devait s'attacher au siége des places fortes, et le comte de Saxe en couvrir les opérations. Don Philippe et le prince de Conti se rendirent en Provence, où vingt mille espagnols et vingt-mille français s'étaient réunis. Cette armée arriva sur les bords du Var le 26 du mois de mars, et le passa dans la journée du 1er avril. Deux ponts volans, construits le 3, l'un en face du village de Saint-Laurent, l'autre vis-à-vis d'Aspremont, favorisèrent le transport des bagages et de l'artillerie. Nice se rendit sans combat, mais on fut obligé de perdre un temps précieux en attaquant les châteaux de Villefranche et de Montalban. Vers la fin de juillet on avait forcé tous les remparts du Piémont. Les retranchemens de Château-Dauphin furent emportés à leur tour. Enfin les Français et les Espagnols gagnèrent la bataille de Coni, sans pouvoir prendre la ville de ce nom qu'ils assiégeaient.

En même temps nos armes obtenaient dans la Flandre des succès admirables. Le 11 mai 1745, la bataille de Fontenoy vint exalter notre orgueil national, et chez nous tout brilla d'espérance et de joie.

En Italie on combattait encore avec acharnement. Le prince de Conti n'y commandait plus les troupes françaises. Il était à la tête d'une armée qui couvrait l'Alsace et menaçait l'Allemagne. Le maréchal de Maillebois, son successeur à l'armée d'Italie, descendit dans le Montferrat. Alexandrie, Tortone, Parme et Plaisance deviennent sa conquête, avec l'aide des Espagnols. Milan lui ouvre aussi ses portes. Mais la bataille de Plaisance, perdue le 15 juin 1746, ruina les affaires des Français et renversa leur pouvoir. L'infant don Philippe, le maréchal de Maillebois, le marquis de Las Minas, général espagnol, firent tous leur retraite de Lombardie sur Gênes. Le maréchal de Maillebois avait à peine onze mille hommes, et le marquis de Las Minas n'en ramenait pas neuf mille. Les Autrichiens, poursuivant ces faibles restes d'une armée naguère si florissante, arrivèrent par la Polsévéra jusque devant Gênes, et s'établirent à San-Pier-d'Arena, tandis que la flotte anglaise de Matthews, qui parut dans le golfe en même temps qu'eux, menaçait la ville du côté de la mer. Les Français et les Espagnols, ne se croyant point en état de la défendre, l'évacuèrent en désordre, et les Autrichiens y entrèrent le 6 septembre, pendant que le roi de Sardaigne recouvrait son comté de Nice. Le marquis de Las Minas se sépara alors des Français et tourna vers la Savoie par le Dauphiné, car les Espagnols étaient toujours maîtres de ce duché, et

ils voulaient le conserver en abandonnant le reste de leurs possessions. Le 28 octobre, les Français parurent sur le Var et se retirèrent en Provence, manquant de tout, la moitié des officiers à pied, point d'approvisionnemens, point d'outils pour rompre les ponts, peu de vivres; leur situation était déplorable. Don Philippe tomba dangereusement malade à Arles, et le maréchal de Maillebois courut à Versailles accuser le marquis de Las Minas des malheurs de cette retraite.

La puissance autrichienne, accablée en Flandre, mais victorieuse dans les Alpes, résolut la conquête de la Provence. Dix-huit bataillons des meilleures troupes piémontaises se réunirent aux Autrichiens, et cette armée, forte de quarante mille hommes, fut placée sous les ordres du comte de Brown. Le 30 novembre 1746, elle passa le Var en six colonnes, sous la protection de la flotte anglaise, et alla camper à Cagnes, à deux lieues d'Antibes, la droite appuyée au bois de Villeneuve, la gauche à la rivière du Loup. Elle demeura dans cette position jusqu'au six du mois de décembre, et se rapprocha ensuite d'Antibes, en appuyant la droite au village de Biot, et la gauche au bois de Vaugrenier. Le même jour, le comte de Brown poussa un corps de troupes à la portée du Fort-Carré. Mais le commandant de ce fort fit un feu si vif, que les ennemis en abandonnèrent l'attaque. Le 12 décembre, ils prirent la route de Grasse, dont ils

s'emparèrent sans coup férir et qu'ils mirent au pillage. Leur droite s'y appuyait, et leur gauche se trouvait à Cannes, où fut établi le quartier-général du comte de Brown, à deux grandes lieues d'Antibes et à une petite lieue de l'île Sainte-Marguerite.

Le 14, à une heure après midi, les Anglais commencèrent à bombarder le fort de cette île, et dans la nuit du 14 au 15, ils firent une descente, au nombre de deux mille hommes. Comme la garnison ne consistait qu'en un petit nombre d'invalides, le commandant se rendit par capitulation avec les prisonniers d'état qu'il avait sous sa garde, et qui s'étaient en vain flattés de leur délivrance. Cet officier, la garnison et les prisonniers furent transportés à Marseille sur un vaisseau anglais.

Les habitans de Vence voulaient abandonner leurs foyers ; mais Surian, leur digne évêque, les rassura, se mit à leur tête, attendit les généraux ennemis aux portes de la ville, et leur tint ce langage : « Vous ne venez point faire la guerre au « citoyen, mais au soldat. Le Dieu des armées dé« cidera qui doit être vainqueur. Mais l'humanité « des princes que vous servez ne vous permet pas « de maltraiter des hommes désarmés. » Le vénérable prélat conduisit dans son palais les généraux autrichiens et acheva de les subjuguer par ses nobles manières. Un aide-de-camp ayant eu l'indiscrétion de lui demander combien il faudrait de

temps à l'armée autrichienne pour aller jusqu'à Lyon, Surian lui répondit aussitôt : « Je sais bien, « Monsieur, le temps qu'il me faut pour me ren« dre dans cette ville ; mais je ne saurais estimer « celui qu'il faudrait à une armée qui aurait à « combattre les troupes du roi mon maître. »

Le 19 du même mois de décembre, les ennemis commencèrent à bombarder Antibes, et ouvrirent en même temps la tranchée. Le gouverneur de cette place fit bonne contenance et se défendit avec vigueur. C'était le brigadier d'infanterie Joseph-David comte de Sade, seigneur d'Ayguières. Quelle joie pour les ennemis, s'ils se rendaient maîtres d'Antibes ! Quel triomphe pour eux, et surtout pour la marine anglaise, s'ils pouvaient s'emparer de Marseille et de Toulon !

Louis XV jeta les yeux sur le maréchal de Belle-Isle, pour sauver cette belle partie de son royaume, et ce maréchal fut envoyé en Provence, mais sans argent et sans soldats. En arrivant à Aix, il ne vit que du découragement et de la désolation ; des miliciens effrayés ; des débris de régimens sans discipline, qui s'arrachaient le foin et la paille ; les chevaux mouraient faute de nourriture. Les ennemis avaient tout rançonné, tout dévoré, du Var à la rivière d'Argens et à la Durance.

Chose digne de remarque ! Bien que les combats se multipliassent alors, il ne se formait point de ces talens militaires que l'heureux Louis XIV avait

vus se produire en foule sous son règne. Le maréchal de Belle-Isle n'était pas un grand capitaine, mais il avait un esprit d'ordre et beaucoup d'activité. Il entendait assez bien la guerre de surprises et de chicane. Ses soins paternels rendirent le courage à des troupes accablées de honte, de misère et de lassitude. Les ressources manquaient; les dangers devenaient tous les jours plus pressans. Le maréchal eut beaucoup de peine à emprunter en son nom cinquante mille écus, pour subvenir aux plus urgents besoins. Il fut obligé de remplir lui-même les fonctions d'intendant et de munitionnaire. Sur ces entrefaites, le gouvernement lui envoya quelques bataillons, et le marquis de Las Minas vint le joindre avec un renfort d'Espagnols, par ordre du nouveau roi d'Espagne, Ferdinand VI, qui venait de succéder à Philippe V, son père. De Belle-Isle empêcha l'ennemi de se rendre maître de Castellane, de Draguignan et de Brignoles. Ensuite il se renferma dans un camp retranché aux environs du Puget, pour couvrir les approches de Toulon. Le 1er décembre, le quartier général des Impériaux était à Fréjus. Une bataille paraissait imminente, lorsque le soulèvement des Génois changea subitement la face des affaires.

Les Autrichiens usaient avec rigueur du droit de la victoire. Le 5 décembre de la même année 1746, 1746
ils conduisaient au travers des rues de Gênes un des mortiers qu'ils avaient tirés de l'arsenal de

cette ville, pour s'en servir dans leur expédition de Provence. La voûte d'un souterrain qui se trouvait au-dessous d'une rue creva sous le poids, et le mortier resta engagé au milieu des ruines. Les Autrichiens, le bâton en main, voulurent forcer le peuple à l'en retirer avec des cordes. Un de leurs capitaines ayant frappé un jeune homme qui ne s'empressait pas assez, celui-ci releva une pierre et la lança contre les soldats. Ce fut le signal d'une explosion générale. Le peuple Génois, dont la patience était poussée à bout, s'assembla, s'émut, s'arma de tout ce qu'il put trouver, se leva en masse contre ses tyrans. Les Autrichiens, partout écrasés par une pluie de pierres qui tombait sur eux des toits et des fenêtres, se laissèrent repousser jusque hors de la ville, et quelques jours après ils évacuèrent en désordre les états de Gênes. Le tocsin sonnait dans tous les villages des vallées, et les paysans se ruaient partout sur les fuyards.

Cette révolution mémorable priva le comte de Brown d'un secours nécessaire, car son armée, maîtresse d'une partie de la Provence, avait jusque là tiré de Gênes toutes ses provisions. L'hiver déployait ses rigueurs. Les pluies et les neiges dégradaient les chemins. Les Autrichiens, harcelés sans relâche par des détachemens français et par des bandes de paysans provençaux, éprouvaient des difficultés sans nombre pour communiquer d'une position à l'autre. Bien que les Anglais domi-

nassent toujours sur la mer, les vents orageux s'opposaient à l'arrivée des convois. Les chevaux manquaient de nourriture. La cavalerie se trouva presque entièrement démontée, et une épidémie cruelle vint bientôt exercer les plus affreux ravages dans l'armée des Impériaux. Les soldats tombaient malades par centaines. On les transportait en delà du Var, et les hôpitaux militaires se trouvaient tellement encombrés, qu'il fallut recourir à l'hospitalité des habitans du comté de Nice.

Au commencement de janvier 1747, tout était préparé en Provence pour punir l'ennemi de sa téméraire invasion. Le maréchal de Belle-Isle, ayant complété son organisation militaire, se trouvait à la tête de soixante bataillons pleins d'ardeur et de vingt-deux escadrons bien équippés. Il fit lever le siége d'Antibes que l'on bombardait depuis vingt-neuf jours, et l'île Sainte-Marguerite fut reprise. Le comte de Brown, jugeant que sa position était dangereuse, prit le parti prudent de se retirer, laissant une forte arrière-garde sous les ordres du général de Nehaus. Tandis qu'une des colonnes françaises poursuivait les Impériaux sur la route de l'Estérel, le maréchal de Belle-Isle se jeta sur leur arrière-garde avec la majeure partie de ses forces. Le combat de Castellane, quoique vivement disputé par les Impériaux, se termina pour eux par une déroute complète. Le général de Nehaus, grièvement blessé en chargeant à la tête

de ses grenadiers, remit le commandement au marquis d'Ormea. Cet officier parvint à rallier les fuyards et soutint une retraite difficile en face des Français vainqueurs. L'armée autrichienne repassa entièrement le Var le 12 avril 1747.

Les Autrichiens, aidés des Piémontais, menaçaient Gênes en sortant de Provence. Cette république était aux abois, nul secours n'y pouvait arriver que par mer, et la flotte anglaise croisait encore sur les côtes. Louis XV fit d'abord tenir au sénat un million par un petit navire qui échappa aux croisières ennemies. Les galères de Toulon et de Marseille partirent chargées d'environ six mille hommes. Elles relâchèrent en Corse et à Monaco, à cause d'une tempête et surtout de la flotte anglaise. Cette flotte prit six bâtimens qui portaient mille soldats. Le reste entra dans Gênes et y fit renaître l'espérance. La ville cependant était serrée de près par les Piémontais, maîtres des environs, par les Anglais qui bloquaient son port, par les Autrichiens qui arrivaient en foule pour fondre sur elle. Il fallait, pour la sauver, que le maréchal de Belle-Isle descendit en Italie. Ce maréchal, reprenant l'offensive, passa le Var dans la nuit du 4 au 5 juin 1747; envahit le comté de Nice, emporta le fort de Montalban; puis, se portant dans le Dauphiné, il crut pouvoir franchir le col de Fenestrelles et d'Exiles. Cette entreprise était hasardeuse. Vingt-un bataillons piémontais atten-

daient les Français derrière des retranchemens de pierres et de bois, garnis d'une artillerie formidable. Le 19 juillet, les Français attaquèrent ces palissades sous un feu meurtrier, et en furent repoussés après un carnage horrible. Des régimens entiers perdirent tous leurs officiers, et la retraite se fit sur Briançon.

Au milieu de ces vicissitudes, l'empereur Charles VII mourut, et l'illustre Marie-Thérèse, après avoir été sur le point de perdre tous ses états héréditaires, eut la gloire de fonder la maison impériale d'Autriche Lorraine. Louis XV, en remportant des victoires dans les Pays-Bas, avait offert généreusement la paix et on l'avait opiniâtrément refusée. Mais on la demanda en voyant Maestricht vivement pressé par ses armes et la Hollande menacée d'une invasion. Le 18 octobre 1748, la paix fut enfin conclue à Aix-la-Chapelle. Le roi de France ne voulut garder aucune de ses conquêtes. Il se contenta d'assurer Parme, Plaisance et Guastalla à l'infant don Philippe son gendre, et le royaume des Deux-Siciles à don Carlos, de rétablir le duc de Modène son allié et la république de Gênes dans tous leurs droits. Frédéric II conserva la Silésie. Le roi de Sardaigne obtint de nouveaux domaines dans le Milanais. Toutes les puissances reconnurent Marie-Thérèse. La France garantit l'ordre de succession réglé en faveur de la maison de Hanovre, et s'obligea de ne point souffrir sur

ses terres les princes de la maison de Stuart. « Ja-
« mais l'Europe, dit Voltaire (1), ne vit luire de
« plus beaux jours que depuis la paix d'Aix-la-
« Chapelle jusques vers l'an 1755. Le commerce
« florissait ; les beaux-arts étaient partout en
« honneur. On voyait entre toutes les nations une
« correspondance mutuelle. L'Europe ressemblait
« à une grande famille réunie après ses diffé-
« rends. »

Ce repos fut troublé par l'ambition de la remuante Angleterre, qui voulut s'étendre sur le Canada appartenant à la France. La cour de Versailles se plaignit, et la négociation traîna en longueur. En 1755, l'Angleterre fit attaquer les vaisseaux français sans déclaration de guerre, et Louis XV fut obligé de prendre les armes.

On vit alors un changement complet dans le système politique de l'Europe. Le roi de Prusse, auparavant allié de la France, se ligue avec les Anglais; l'Autriche se rapproche de la France dont elle était l'ennemie depuis deux siècles; la Suède se trouve alliée de l'Autriche qu'elle avait combattue depuis Gustave; l'Espagne, la Sardaigne, la Hollande gardent une neutralité parfaite.

Les commencemens de la guerre furent glorieux pour la France. Tandis que les Anglais, battus vers le Canada, craignaient une invasion chez eux,

(1) Ouv. cité, chap. XXXI.

ils ne songeaient pas à l'île de Minorque qui leur avait été si utile pendant la guerre de la succession d'Espagne. La possession de cette conquête leur était plus importante que Gibraltar qui n'est point un port, et leur donnait l'empire de la Méditerranée. Louis XV résolut d'y envoyer le maréchal de Richelieu avec trente mille hommes, escortés par une escadre placée sous les ordres du marquis de la Galissonnière le meilleur marin français de l'époque. Ces troupes se réunirent en Provence. Les ports de Marseille et de Toulon s'animèrent d'une vie nouvelle. Tout y était en mouvement. Le génie de la guerre, y respirant à l'aise, déployait une activité bruyante et féconde. Les négocians marseillais rivalisèrent de patriotisme et s'imposèrent des sacrifices pour mieux assurer le succès d'une expédition qui devait leur procurer tant d'avantages.

La flotte française sortit des îles d'Hyères le 10 avril 1756. Elle était composée de douze vaisseaux de ligne, de cinq frégates et de cent cinquante bâtimens de transport. Une violente tempête la dispersa dès le premier jour, mais les vaisseaux parvinrent à se rallier à la vue de Minorque. L'armée y débarqua sans obstacle le 17, et s'empara de la ville de Ciutadella, ainsi que de celle de Mahon, que les Anglais abandonnèrent pour aller s'enfermer dans le fort Saint-Philippe. Le 20 mai, le marquis de la Galissonnière battit une

flotte anglaise de quatorze vaisseaux de ligne et parvint à lui fermer l'entrée du port de Mahon. Le 28 du mois suivant, le maréchal de Richelieu emporta d'assaut la citadelle. Le port de Mahon et l'île entière se trouvèrent au pouvoir des Français, et la garnison Anglaise fut transportée à Gibraltar.

La marine française était devenue formidable, et les Anglais humiliés cessèrent d'insulter les côtes de Provence. Mais des jours de grandeur se levèrent encore pour eux et le sceptre des mers retomba dans leurs mains. La France, prodiguant son sang et ses trésors dans cette guerre dite de sept ans, fit des prodiges de vaillance, et malgré ses malheurs ne fut entamée nulle part. Il n'en fut pas ainsi de ses possessions coloniales. Elle perdit tour-à-tour dans les Indes, en Afrique et en Amérique ces établissemens commerciaux dont on a trop vanté les avantages.

Cependant le cabinet de Versailles avait formé le hardi projet d'attaquer l'Angleterre au sein de son empire. Deux armées, l'une en Bretagne, sous le duc d'Aiguillon, l'autre à Dunkerque sous Chevert, la menaçaient d'une descente. L'amiral de la Clue, commandant l'escadre de Toulon, forte de douze vaisseaux de ligne et de trois frégates, devait joindre à Brest le maréchal de Conflans, qui avait vingt-un vaisseaux sous ses ordres. Mais bientôt le commodore Boys et l'amiral Hawke déconcertèrent cette entreprise en blo-

quant Dunkerque et Brest, tandis que Boscawen, autre amiral Anglais, vint bloquer le port de Toulon. Boscawen se retira peut-être à dessein, et de La Clue sortit avec sa flotte. Comme il serrait la cote de Barbarie et avait déjà dépassé les rivages de Ceuta, cinq de ses vaisseaux et ses trois frégates se séparèrent du reste de l'escadre, et le lendemain, 17 août 1759, Boscawen s'offrit en bataille avec quatorze vaisseaux, près de Lagos et du cap Saint-Vincent. Ce combat était trop inégal pour que le succès pût être un moment douteux. Dans cette journée fatale, trois vaisseaux français furent pris, deux brûlés sur la côte et les deux autres se sauvèrent à Lisbonne. Un nouveau désastre accabla la marine française. Le 20 novembre de la même anuée, l'escadre du maréchal de Conflans fut battue par celle de l'amiral Hawke. Les finances étaient dans la plus déplorable détresse. Le commerce se trouvait ruiné. La querelle des princes n'en fut pas moins opiniâtre, et il y eut encore en Allemagne une multitude innombrable de combats qui ne firent qu'ajouter aux malheurs des peuples accablés de fatigue, de souffrances et d'épuisement. Enfin, au mois de février 1763, la paix fut signée entre toutes les puissances belligérantes. Cette paix était bien honteuse pour la France; mais elle en avait un si pressant besoin, qu'elle regarda ceux qui la conclurent comme des bienfaiteurs dignes de tout son amour.

CHAPITRE XXXV.

1755-1773.

Continuation de la lutte entre le pouvoir séculier et l'autorité ecclésiastique. — Clameurs générales contre les Jésuites. — Banqueroute du P. Lavalette. — La plupart des parlemens du royaume entament des poursuites contre l'institut de Loyola. — Portrait de Ripert de Monclar, procureur-général au parlement d'Aix. — Poursuites dirigées par ce parlement contre les Jésuites du ressort. — Incidens divers. — Intrigues de la minorité du parlement. — Réquisitoire du procureur général. — Un arrêt prononce la suppression définitive des Jésuites. — Malheureux acharnement des corps judiciaires contre les proscrits. — Louis XV met un terme à ces persécutions. — La discorde déchire le sein du parlement de Provence. — Arrêt contre plusieurs de ses membres. — Le roi casse cet arrêt. — La cour de France s'empare de la ville d'Avignon et du Comtat-Venaissin. — Peu après elle les restitue au pape.

Avant la guerre de sept ans, de même que pendant le cours de cette guerre funeste, les querelles religieuses agitèrent l'intérieur de la France, condamnée à subir le joug de toutes les humiliations et de toutes les sottises humaines. La lutte continuait

entre le clergé et les parlemens du royaume, entre la discipline ecclésiastique et la juridiction séculière, parce que ces deux puissances rivales n'avaient jamais eu des bornes bien marquées. Chose affligeante! le christianisme, qui s'était annoncé au monde comme une loi suprême d'harmonie et de bonheur, s'était vu, depuis sa naissance, déchiré par la discorde, et plus souvent pour des sujets futiles que pour des causes importantes; tant il est vrai que les meilleures choses se défigurent et se corrompent toujours au contact de nos misérables fragilités, au souffle empoisonné de nos passions mauvaises! Machault, contrôleur-général des finances, cédant à l'esprit philosophique qui envahissait le gouvernement lui-même, avait jeté l'effroi dans le clergé, en lui demandant un état détaillé de tous ses biens, afin que le roi pût voir ce que cet ordre devait à l'état et l'on crut à la prochaine suppression des plus riches monastères. Le cabinet de Versailles, effrayé sans doute par les murmures d'un corps si puissant, abandonna son entreprise. Belsunce occupait encore le siége épiscopal de Marseille. Affaibli par l'âge, et d'ailleurs dirigé par un jésuite nommé Lemaire, ce n'était plus ce pasteur héroïque, brûlant des saintes flammes de la charité chrétienne. C'était un homme de parti, c'était un vieillard altier, opiniâtre, vindicatif, un prêtre qui troublait par ses emportemens la paix du sanctuaire. Il osa écrire au contrôleur-général :

« Ne nous mettez pas dans la nécessité de désobéir « à Dieu ou au roi. Vous savez lequel des deux « aurait la préférence. » Cette lettre dénoncée au parlement de Paris, fut brûlée par la main du bourreau.

L'orage se déclarait contre les Jésuites avec une violence inouïe, et leur puissance touchait à son terme. Des cris accusateurs, des haines implacables ne cessaient de les poursuivre. Ils voyaient réunis contre eux des jansénistes jaloux, des philosophes ardens, une jeunesse enthousiaste, incrédule et frivole, toute une génération qu'ils avaient eux-mêmes élevée. Malheureusement pour eux, leur nom se trouvait attaché à des crimes atroces, parce que la compagnie avait toujours compté de véritables fanatiques parmi un grand nombre d'hommes éclairés. On leur reprochait aussi des maximes horribles contenues dans quelques-uns de leurs livres; mais il est juste de dire que ces livres peu connus avaient été publiés par des jésuites étrangers, et que la grande majorité des jésuites français ne les avouait point. Au fait les Jésuites, comme le commun des hommes, n'avaient pu se garantir de ce funeste esprit de vertige et d'orgueil qu'enfantent la jouissance d'une longue prospérité et l'habitude d'une domination adroite. C'était là leur principal tort, et c'est celui qu'on pardonne le moins.

Lorsque tout se réunissait pour avertir les Jé-

suites des périls qui les menaçaient, lorsque tout leur imposait la loi de la prévoyance, de la modération et de la sagesse, ils fournirent à leurs ennemis l'occasion et les moyens de les perdre. Un membre de leur ordre, le P. Lavalette, visiteur-général et préfet apostolique des missions établies à la Martinique, y fesait un vaste commerce et répandait dans l'Europe entière son papier, qui avait un grand crédit. En 1755, les Anglais s'emparèrent de plusieurs de ses navires adressés aux frères Lioncy et Gouffre, qui tenaient à Marseille une maison considérable de banque. Dans l'attente de deux millions de marchandises, ils avaient accepté pour quinze cent mille francs de lettres de change. Ils déposèrent leur bilan le 19 février 1756, et Lavalette lui-même, après avoir demandé en vain des secours au général de son ordre et aux jésuites négocians qui correspondaient avec lui, déclara une faillite de plus de trois millions. Les banquiers marseillais ne purent croire que les Jésuites se refuseraient à des sacrifices pour sauver l'honneur de leur compagnie et pour éviter des poursuites judiciaires; mais ces religieux n'offrirent qu'une satisfaction dérisoire. Il parut une multitude de créanciers qui firent retentir les tribunaux de leurs plaintes. Les Jésuites obtinrent des lettres-patentes qui renvoyèrent par devant la grand'chambre du parlement de Paris toutes les contestations sur ce point. Comme ils ne voulaient point se reconnaî-

tre solidaires des engagemens du P. Lavalette, ils prétendaient que celui-ci avait violé les règles de leur institut en se livrant au commerce. « Eh bien! « montrez-nous donc ces règles, répondirent les « magistrats. Qu'ils paraissent enfin au grand jour « ces statuts mystérieux, si bien cachés depuis deux « siècles aux regards des rois et des peuples; » et le 17 avril 1761 il intervint un arrêt qui ordonnait que les constitutions de la compagnie de Jésus seraient déposées au greffe, pour y subir un examen. Le 8 mai suivant la grand'chambre rendit un autre arrêt qui condamnait le général des Jésuites, et en sa personne la société, au paiement des quinze cent mille francs des lettres de change et des intérêts de droit, aux dépens et à cinquante mille francs de dommages intérêts en faveur de la maison de Marseille. Enfin le 6 août 1762, le parlement de Paris rendit l'arrêt qui condamnait l'institut des jésuites, les sécularisait et prononçait la vente de leurs biens.

La plupart des parlemens du royaume entamèrent des poursuites contre les jésuites de leur ressort. Le 6 mars 1762, les gens du roi du parlement d'Aix se présentèrent aux chambres assemblées. De Castillon, avocat-général requit la communication et le dépôt des statuts du fameux ordre de Loyola. Audience tenante, le parlement, malgré la vive opposition de quelques-uns de ses membres, fit droit à ce réquisitoire soutenu avec autant de modération que de logique.

Les jésuites établis à Aix apportèrent aussitôt leurs constitutions au greffe de la cour ; mais quelques jours après, ils obtinrent de Louis XV un édit qui suspendait les poursuites commencées, et paraissait même conserver à la société une existence légale.

Le procureur-général était ce Ripert de Monclar, qui a laissé si belle renommée dans les fastes de la magistrature provençale. De Monclar avait un sens droit et fin, une intelligence élevée, une mémoire excellente, et, à ces heureux dons de la nature, il joignait l'amour du travail et des études fortes. Infatigable dans la recherche des textes, il puisait la science aux bonnes sources, et il amassait des trésors d'érudition consciencieuse (1). Nul ne sut mieux régler l'emploi du temps, ce temps qui nous emporte dans sa course rapide. Nul ne sut mieux tirer profit de tout ce qui orne l'ame, forme le jugement, agrandit les facultés de notre être. La justice était pour lui un véritable sacerdoce, et il savait qu'il lui faut le calme, la méditation, le silence. Il savait que, pour former ses oracles, elle a besoin de s'élèver, indépendante et pure, au-dessus de cette atmosphère grossière

(1) De Monclar est l'auteur d'un ouvrage sur l'*inaliénabilité du Comtat Venaissin*. Cet ouvrage, écrit avec une rare sagacité, est le fruit d'excellentes recherches historiques. On le trouve à la bibliothèque d'Aix et à celle de Marseille.

dans laquelle s'agitent tant de passions désordonnées, tant d'intérêts rivaux, tant de faiblesses et de vices. De Monclar, noble dans son langage, sévère dans ses mœurs, avait l'ambition de bien dire et de bien faire. La gravité de son caractère n'ôtait rien à la simplicité de ses manières affables, et toujours il conserva cette élégance, ce bon ton, ce goût parfait, cette politesse exquise qui fesaient le charme et l'éclat de la haute société française au 18e siècle. Les hommes en place sont naturellement portés à exagérer l'importance de leur position officielle. Surtout les magistrats chargés de la vindicte publique ne se laissent que trop souvent entraîner par la chaleur de leur zèle et par leurs habitudes de sévérité. De Monclar paya-t-il ce tribut déplorable? Ne s'égara-t-il jamais dans ses voies? C'est ce que l'on ne saurait assurer. Mais il n'est permis à personne de révoquer en doute la pureté de ses intentions, son dévoûment au prince et au pays; mais l'on peut dire en toute confiance qu'il fut toujours fidèle au culte de l'honneur. De Monclar cédait à l'empire des sentimens religieux, et il aimait le christianisme, bien que la direction de ses études ne lui eût pas permis d'en approfondir les dogmes. C'était, chez lui, la seule chose où l'instinct d'une foi sincère remplaçait le raisonnement philosophique, et il croyait pouvoir honorer sans honte une religion qui avait reçu les hommages de New-

ton, de Leibnitz, de Bossuet et de Pascal. Du reste il était étranger à tout esprit de coterie, de corporation et de secte. Tel était le magistrat qui se levait plein d'ardeur pour combattre les Jésuites; tel était le redoutable organe du ministère public qui allait les presser de sa dialectique et de son éloquence.

De Monclar ne s'opposa pas à l'enregistrement de l'édit qui suspendait les poursuites, mais il n'en persévéra pas moins à demander que les constitutions des Jésuites fussent examinées avant que le parlement prît aucune détermination définitive.

La cour accueillit ce réquisitoire et aux audiences du 28 mai, du 3 et du 4 juin 1762, le procureur-général se livra lui-même, avec des développemens étendus, à l'examen des statuts de Loyola. L'arrêt du parlement, en date du 5 juin et conforme aux conclusions du chef du parquet, ordonna que l'appel comme d'abus interjeté par le ministère public serait notifié au provincial des Jésuites, pour y défendre, si bon lui semblait, et à cet effet on renvoya le jugement après la Saint-Remy. Cet arrêt enjoignit ensuite au provincial et aux supérieurs des diverses maisons du ressort de communiquer tous les livres et documens relatifs au régime de l'ordre. Il leur fit provisoirement défense de recevoir de nouveaux sujets, suspendit tous les exercices religieux et scolastiques, or-

donna la dispersion des élèves et plaça tous les membres de l'institut *sous la juridiction de l'ordinaire*, c'est-à-dire, sous le pouvoir direct des prélats diocésains. Enfin, l'arrêt prononça la séquestration de tous les biens meubles et immeubles des Jésuites, et nomma les conseillers de Boades et de Boutassy fils pour en assurer l'exécution en présence du procureur-général.

L'arrêt provisoire du 5 juin, qui semblait préjuger l'arrêt définitif, ne fut rendu qu'à la suite d'une vive discussion, et à la simple majorité de vingt-quatre voix contre vingt-deux. Cette minorité imposante à la tête de laquelle on remarquait les présidens Boyer-d'Éguilles, de Coriolis, d'Espinouse, de Gueidan et d'Entrecasteaux fit tous ses efforts pour détourner les coups qui se dirigeaient contre les Jésuites, et se plaignit avee amertume de la violation des formes protectrices. Dix-neuf membres de cette minorité adressèrent collectivement leurs réclamations au chancelier, et la mésintelligence devint plus prononcée à mesure que l'on avança dans le cours de la procédure.

Il ne paraissait pas que les jésuites fussent disposés à se défendre. Cependant Me Mottet, leur procureur, se présenta à l'audience du 4 octobre 1762, non pas, il est vrai, pour fournir des justifications, mais seulement pour demander un délai de huitaine. La cour remit la cause à trois

jours, et ce délai étant expiré, Me Mottet se présenta encore pour obtenir une nouvelle remise, en motivant sa demande sur l'impossibilité où étaient les Jésuites de trouver des défenseurs. Un autre arrêt porta ajournement de la cause au 12 novembre pour dernier délai. Le procureur-général voulut constater si les avocats avaient, en effet, refusé leur ministère aux Jésuites. Sur sa demande l'ordre s'assembla, et bientôt l'on eut la preuve que ces religieux ne s'étaient adressés que depuis peu de jours à Gueyroard, lequel les avait priés de l'en excuser, parce qu'il se tenait éloigné du barreau; à Julien qui avait fait la même réponse; à Siméon père et à Leclerc qui donnaient pour motif de leur refus le nombre de leurs affaires. Il fut prouvé que les Jésuites étaient loin d'avoir épuisé la liste des défenseurs que le barreau d'Aix pouvait convenablement leur offrir. Néanmoins, Ripert de Monclar engagea Siméon père à se charger de la défense des accusés, et Siméon céda à ses instances.

Sur ces entrefaites, la minorité du parlement obtint une victoire qui la combla de joie, mais qui ne lui procura pas de grands avantages. A sa prière, le roi signa, le 22 octobre 1762, des lettres-patentes qui ordonnaient la suspension indéfinie de l'affaire des Jésuites, et en même temps exigeaient la communication des motifs de l'arrêt du 5 juin, et de plusieurs arrêts postérieurs rendus

sur des incidens divers. Conformément aux conclusions du procureur-général, la cour enregistra ces lettres-patentes. Toutefois voulant concilier son obéissance au souverain, avec le sentiment de sa propre dignité, elle nomma le premier président de la Tour, le président de Saint-Vincens, les conseillers de Gallifet, de Ballon, de Lubières et de Lauris pour aller dévoiler à Louis XV les intrigues de la minorité, et surtout celles du président Boyer-d'Éguilles, qui en était le membre le plus actif. Le Roi dispensa cette députation de se rendre à Paris et déclara qu'il lui suffisait de connaître les motifs des décisions rendues par le parlement. De Monclar fit un mémoire sur ce point et le conseiller de Gallifet fut chargé de le porter aux pieds du trône.

L'illustre procureur-général ne négligea rien pour justifier la majorité parlementaire, et puis il traça d'une main vigoureuse le tableau véridique des cabales ennemies.

« Il fallut, disait-il au roi, il fallut suppléer par « des intrigues à la faiblesse du parti. C'est le « point capital de la morale pratique de la société « des Jésuites, d'employer toute sorte de moyens « pour son accroissement, et à plus forte raison « pour la conservation de son existence.

« Sire, il est nécessaire que Votre Majesté sache « d'où naît cette force invisible qui rend la société « redoutable.

« La direction dévoile aux Jésuites l'intérieur « de toutes les familles. Si quelqu'une leur refuse « sa confiance, elle ne leur échappe pas. Des do- « mestiques affidés se font un devoir de trahir « leurs maîtres. Rien n'est caché pour la société. « Ses regards pénètrent partout. Elle connaît les « divers intérêts, les espérances, les craintes, les « caractères, les passions, les liaisons, les inimitiés; « et soit qu'elle veuille nuire ou servir, sa politique « s'arrange sur toutes ces connaissances.

« On captive des esprits faibles sous le joug « d'une superstition commode qui calme les ter- « reurs, sans combattre les penchans. On allume « des imaginations vives par le fanatisme qui croit « avoir le mérite de toutes les vertus, sans autre « effort que le soin ardent de persécuter ceux « dont la société veut faire des victimes.

« Ces ressorts ainsi préparés peuvent faire mou- « voir les plus grandes machines. Un fils est me- « nacé par son père de l'exhédération. Un mariage « est fait ou rompu au gré de la société. Elle « dicte ou révoque les testamens dans un pays où « la faculté de disposer est illimitée. Elle met la « paix ou le trouble dans les familles. Plusieurs « aspirans sont tenus en échec par l'attente de la « succession d'un collatéral. Une épouse soumise « à un directeur indulgent, impérieuse au sein « de ses foyers domestiques, séduit ou tourmente « un époux. Un créancier devient facile ou impi-

« toyable. La société distribue les biens et les « maux. Les menaces et les promesses sont encore « aujourd'hui employées. Elle est redoutable « dans le sein même du malheur. Elle se dit im« mortelle. Sa reconnaissance et sa vengeance « peuvent opérer à chaque instant, ou attendre « la postérité.....

« Avant que le jour de l'audience soit arrivé, « six mois se seront écoulés depuis l'assignation, « et plus d'un an et demi depuis la naissance de « cette affaire. Ce n'est point dans l'intérieur du « tribunal, c'est à la face de l'univers, que la « cause sera agitée. Rien ne sera précipité. Les « plaidoyers respectifs seront un corps complet « pour l'attaque et pour la défense. J'ose assurer « à V. M. que la vérité sera mise dans tout son « jour. Ma fidélité lui en répond, et mon honneur « à la nation entière.

« Rome, votre clergé, vos peuples, toute l'Eu« rope auront les yeux sur nous. Sire, Votre « Majesté tiendra la balance au-dessus de nos têtes « pour juger nos justices. Mais je crois pouvoir « présager que ces courriers infatigables, qui « veulent être à la fois juges dans le tribunal et « agens des Jésuites à la Cour, n'auront plus la « même audace (1)..... »

Ce dernier trait tombait de tout son poids sur

(1) Recueil des pièces du procès, p. 8, 9, 10, 94.

les magistrats dissidens qui avaient obtenu, par leurs voyages multipliés et par leurs démarches actives, les lettres-patentes du 5 juin, lesquelles, comme on va le voir, furent bien stériles pour eux. Le conseiller de Gallifet n'avait pas perdu un instant pour s'acquitter de la mission dont le parlement l'avait chargé, et le roi ne s'opposait plus à ce que l'affaire des Jésuites suivît son cours. Le jour de l'audience allait enfin se lever. C'était, comme je l'ai dit, le 3 janvier 1763. Ce jour là Me Mottet, comparaissant à la barre, annonça que bien que ses cliens eussent pris la résolution de se défendre, ils se trouvaient forcés de s'en abstenir, parce que le provincial résidant à Dôle n'avait point envoyé les pièces nécessaires à l'avocat Siméon, et s'était renfermé dans un silence absolu, au lieu de répondre aux prières des Jésuites d'Aix. La cause fut définitivement remise au lendemain. A cette audience solennelle, le premier président donna la parole au procureur-général, après avoir fait constater que les accusés n'étaient pas présens, malgré tous les efforts qu'avait fait la justice pour leur donner des moyens de défense.

« Messieurs, dit Ripert de Monclar, j'accuse « les lois et la morale d'un ordre célèbre, qui a « étendu son crédit et sa puissance dans les quatre « parties du monde, qui a gouverné les rois et « les peuples, qui a su s'attirer des éloges de la « part des papes et gagner la confiance d'une in-

« finité d'évêques, qui a défendu l'église par de « savans écrits, qui a produit des martyrs et des « saints.

« Serait-ce que, par une de ces révolutions qui « sont inévitables dans le cours des choses humai- « nes, cet ordre tombant en décadence aurait « corrompu ses voies? Non, Messieurs, le régime « que j'attaque fut toujours à peu près le même; « les lois que je crois devoir référer à votre cen- « sure sont presque aussi anciennes que la fon- « dation; la morale dont je me plains se découvre « dans les premiers écrivains de la société; tous « les abus qui excitent mon ministère sont nés « avec elle. Les accusations datent d'aussi loin. « Chaque année de ses annales nous fait voir des « flétrissures humiliantes et des monumens glo- « rieux, des suffrages honorables et des censures « accablantes.

« Quel étrange phénomène! Après plus de deux « siècles d'expérience, c'est encore un problème « de savoir si cette société est née pour l'édifica- « tion ou pour la destruction. La Sorbonne avait « décidé cette question contre elle en 1556, c'est- « à-dire, dès sa naissance. Il n'y a presque point « d'avis mitoyen. Les uns voient les Jésuites au- « teurs de tout bien, les autres de tous maux. Ils « ont des adorateurs et un plus grand nombre « d'ennemis. En général la haine a toujours pour- « suivi cette congrégation vouée à tous les actes

« de charité qui peuvent attirer l'amour et la vé-
« nération des peuples.

« Comment se peut-il que, dans le sein du chris-
« tianisme, une société d'hommes justes et bien-
« faisans, consacrés au salut des ames, au secours
« du prochain, à l'exercice de toutes les vertus,
« soit constamment diffamée depuis deux siècles?
« C'est, dit-on, l'ouvrage de l'enfer qui la redoute
« et qui se venge. Il y aurait du fanatisme à se
« contenter d'une pareille solution. D'autre part,
« comment supposer qu'un corps religieux ait
« conspiré pour détruire l'évangile et la morale?
« Ce sont des tableaux opposés qu'on nous pré-
« sente.

« Sans se déclarer entre ces deux systèmes, on
« peut dire qu'un ordre religieux n'a point rem-
« pli l'objet de son institution, lorsque sa répu-
« tation est équivoque. Il y a plus de scandale
« dans les soupçons qu'il ne peut y avoir d'édifi-
« cation dans les œuvres. Il n'est nullement
« nécessaire qu'une congrégation quelconque
« existe dans l'église. Il est nécessaire, si elle
« existe, qu'elle répande la bonne odeur de Jésus-
« Christ, et qu'elle ne soit suspecte ni dans sa
« foi ni dans sa morale.

« Vainement répondrait-on que les Jésuites
« ne doivent point être responsables de l'injustice
« des hommes. La réputation permanente n'est
« point l'effet du hasard : la vertu la fixe. La

« calomnie échoue contre une conduite qui n'est
« jamais démentie. Chaque particulier est tenu de
« n'être point suspect à ses concitoyens. Un ordre
« religieux l'est encore plus.

« Les témoignages qui sont en leur faveur ne
« détruisent point l'objection, ils donnent lieu
« d'en faire une seconde sur les inconvéniens de
« l'opposition extrême que la société entretient
« dans les esprits. Ce partage est un mal dans l'or-
« dre politique. Il a produit de tous les temps
« des divisions intestines. Le bien que les Jésui-
« tes peuvent faire, et qui est au moins douteux,
« ne balance pas l'inconvénient certain de la fer-
« mentation qu'ils occasionent. Si les jugemens
« sinistres sur leur compte étaient universelle-
« ment adoptés, la société serait moins dange-
« reuse ; elle tomberait dans l'impuissance et le
« mépris. La diversité d'opinions lui fournit des
« motifs et des moyens de vengeance.

« La dernière ressource est de publier que ses
« adversaires ont toujours été des jaloux, des en-
« vieux, des libertins, des novateurs, des fauteurs
« de l'hérésie et de l'irréligion. La vertu, la piété
« n'ont point garanti de ces imputations les hom-
« mes les plus illustres. C'est une espèce de néces-
« sité pour les Jésuites de noircir ceux qui décrivent
« leur morale. On prétend qu'elle les y autorise,
« et leur conduite justifie ce reproche. Ceux-ci
« supportant avec peine d'être dépeints comme

« jaloux, novateurs ou athées, il est impossible « de conserver la paix et les Jésuites ; il faut choi-« sir.

« Il me semble que sur cet exposé seul et avant « toute discussion des faits, la raison porte à « croire qu'il doit y avoir dans cette société le plus « étrange alliage du bien et du mal. C'est le sort « de l'humanité que ce mélange se trouve dans les « actions et les motifs des particuliers. Il ne doit « point se glisser dans les lois, et surtout dans « celles d'un corps régulier qui rapporte tout à « Dieu. Les plus saintes lois n'empêchent pas « toujours le mal, mais si la législation est elle-« même vicieuse, les passions qu'elle favorise « n'auront plus de frein.

« L'orgueil, l'esprit d'indépendance, l'ambi-« tion, la soif de s'accroître, sont des fléaux dans « un ordre religieux, plus redoutables encore « que la volupté et la mollesse. Leurs ravages « sont plus étendus et plus nuisibles à la tranquil-« lité publique.

« Ces ressorts dangereux sont mis en usage par « l'institut de la société, dans l'objet de procurer « plus efficacement le bien universel. On a remué « des sources bourbeuses pour faire jaillir des « fontaines d'eau vive.

« Les Jésuites ne sont ni des anges, ni des dé-« mons. Ce sont des hommes que le zèle et l'en-« thousiasme ont réunis dans un faux système de

« religion. Or, comme toutes les institutions dé-« clinent avec le temps, il n'est rien de pire dans « la nature que la corruption d'un faux système « de religion. Le fanatisme fait aisément alliance « avec l'ambition qu'il confond avec le zèle. La « bonne foi diminue insensiblement, l'ambition « augmente, et l'orgueil est plus criminel.

« Un ordre austère et contemplatif, qui se cor-« rompt dans le relâchement de la discipline, de-« vient un poids inutile, mais peu inquiétant pour « l'état. Un ordre, qui a pris pour objet de diri-« ger toutes les ames et de dominer partout pour « la gloire de Dieu, se corrompt dans les vices « de l'esprit; il en devient plus formidable. Le « premier tombe dans la mollesse et la léthargie, « le second dans une convulsion d'intrigues et de « projets ambitieux: telle est l'histoire de la so-« ciété.

« Je prouverai que ses lois constitutives sont « essentiellement répugnantes aux maximes de l'é-« glise gallicane, directement opposées au vérita-« ble esprit de la religion, inadmissibles dans toute « société civile, et qu'elles ont été la source de cette « morale qui a scandalisé et effrayé l'univers(1). »

De Monclar employa plusieurs audiences au développement de son réquisitoire, beau monument d'érudition, d'éloquence et de dignité. Par arrêt

(1) Recueil des pièces du procès.

du 28 janvier de la même année, rendu à une forte majorité, le parlement d'Aix prononça la suppression définitive des Jésuites, comme l'avaient déjà fait celui de Paris et plusieurs autres du royaume. La compagnie de Jésus fut ensuite chassée d'Espagne, des Deux-Siciles, de Parme, de Malte, de presque tous les pays qu'elle avait fatigués du poids de sa puissance. On attendait de cette compagnie une résistance plus énergique, mais elle ne montra dans sa chute que de l'irrésolution et de la faiblesse, et fut loin de soutenir sa vieille réputation d'habileté.

Les grands corps judiciaires firent un malheureux abus de la victoire. En s'acharnant sur les proscrits, ils donnèrent à penser que la passion et non pas la justice avait dicté leurs sentences. On n'épargna aucune persécution à des hommes qui s'étaient consacrés avec quelque succès à la carrière de l'enseignement public, à des vieillards respectables par leurs travaux littéraires ou scientifiques. On leur défendit de vivre en commun et l'on se réserva d'accorder à chacun d'eux de faibles secours alimentaires, en leur imposant la tyrannique obligation de déclarer, sous la foi du serment, qu'ils abjuraient comme abominable un institut qu'ils avaient embrassé comme saint. Louis XV mit sagement un terme à ces tortures de la conscience. Son édit (1) confirma la dissolution de la

(1) Du 26 novembre 1764.

société de Jésus en France, et permit néanmoins à ceux qui la composaient d'y vivre en particuliers sous l'autorité des lois.

Durant le procès des Jésuites, plusieurs membres du parlement de Provence, livrés à l'emportement d'une opposition ardente, avaient excité l'indignation de la majorité de leurs collègues par la publication de plusieurs mémoires que cette majorité regarda comme injurieux. La compagnie avait réservé contre eux des poursuites criminelles, et, sur la plainte de l'avocat-général de Castillon, ces poursuites furent suivies avec rigueur dès que l'arrêt définitif du 28 janvier eut été rendu. Les accusés étaient le président Boyer-d'Éguilles, le conseiller-clerc de Montvallon, les conseillers de Montvallon père, de Montvallon fils aîné, de Coriolis, de Beaurecueil, de Mirabeau, de Jouques, de la Canorgue et de Charleval. Trois seulement, de Montvallon père et fils, et de la Canorgue, se présentèrent devant les chambres assemblées pour s'y défendre, et le procès fut instruit par contumace contre tous les autres. Le 17 mai 1763, le parlement condamna le président d'Éguilles à être banni du royaume à perpétuité, et l'abbé de Montvallon à être exilé de la province pendant vingt années; déclara les conseillers de Coriolis, de Beaurecueil, de Mirabeau, de Jouques, de Montvallon père et de Montvallon fils incapables d'exercer aucune fonction de magistrature, et or-

donna qu'ils seraient rayés de la liste des officiers de la Cour. Quant aux conseillers de la Canorgue et de Charleval, ils furent interdits de leurs charges pendant le terme de quinze ans. Ces décisions bien rigoureuses avaient un air de ressemblance avec les inspirations de la vengeance et de la haine, et comme elles étaient rendues par une majorité qui se constituait juge dans sa propre cause, elles fesaient mal à voir. Aussi le roi en son conseil cassa l'arrêt du parlement d'Aix, adoucit la peine prononcée contre le président d'Éguilles, et réhabilita sans restriction les autres magistrats. Le pape Clément XIII, opiniâtre défenseur des Jésuites, s'était mis en état d'hostilité contre tous les états qui avaient aboli l'institut de ces religieux, et il voulut faire le premier essai de ses foudres sur un petit souverain, don Ferdinand de Bourbon, duc de Parme, lequel avait restreint les droits exercés par le Saint-Siége sur les bénéfices et les affaires ecclésiastiques de ses trois duchés. Clément XIII revendiqua en outre Parme et Plaisance comme un domaine de l'église. Le duc de Choiseul engagea Louis XV à venger l'outrage que recevait sa maison, et lui représenta la nécessité de réprimer l'arrogance pontificale. L'ordre fut aussitôt donné de se saisir d'Avignon et du Comtat-Venaissin. L'aliénation d'un domaine de la couronne avait toujours été considérée par tous les parlemens comme contraire aux lois fondamentales du royaume, et lors-

que les rois de France reprenaient les terres papales c'était en vertu d'un arrêt du parlement de Provence. Le cabinet de Versailles jugea qu'il fallait faire valoir le dernier arrêt de ce parlement qui réunit en 1688 Avignon et le Comtat à la couronne. Cet arrêt n'avait point été spécialement révoqué, et il fut mis à exécution comme subsistant dans toute sa force.

Le 9 juin 1768, le parlement d'Aix nomma pour commissaires le premier président de la Tour, les conseillers de Boutassy, de Ballon, de St.-Julien, de Meyronnet Saint-Marc, Leblanc-Ventabren, de Lubières, de Lauris, du Bourguet, de Raousset, et le procureur-général de Monclar. Le 11 du même mois, le comte de Rochechouart, commandant de la province, se fit suivre de ces commissaires et de quelques troupes, se présenta, de la part du roi, devant la ville d'Avignon, alla droit au vice-légat qui gouvernait au nom du pape, et lui dit selon l'ancien protocole usité sous Louis XIV : « Monsieur, le roi m'ordonne de remettre Avignon en sa main, et vous « êtes prié de vous retirer. » Les commissaires du parlement de Provence firent publier l'arrêt de réunion, en même temps toutes les cloches sonnèrent, le peuple fit des feux de joie. On commença dès ce jour à insérer dans tous les actes publics : « Régnant souverain prince Louis, par « la grace de Dieu, XV du nom, roi de France et

« de Navarre, comte de Provence, de la ville « d'Avignon et du Comtat-Venaissin. »

Mais le roi, indécis et faible, s'effrayait de ce qu'il avait osé, et semblait chercher l'occasion de satisfaire le Saint-Siége, sans nuire à sa politique, sans compromettre son honneur et sans blesser son amour-propre. Cette occasion ne se fit pas attendre. L'inflexible Clément XIII mourut bientôt, et son successeur Ganganelli, qui prit le nom de Clément XIV, eut à cœur de suivre des maximes plus conciliantes. Le ministère français lui offrit la restitution d'Avignon et du Comtat-Venaissin pour prix d'un bref qui supprimerait l'institut des Jésuites. Clément XIV rendit ce bref le 10 juillet 1773, et la cour de Versailles tint fidèlement sa promesse. Les philosophes se rejouirent de voir le siége pontifical sacrifier un ordre religieux qui l'avait si bien soutenu par ses principes ultramontains et par ses dogmes d'obéissance passive.

CHAPITRE XXXVI.

1771 - 1787.

Révolution dans la magistrature. — Exil des membres de l'ancien parlement d'Aix. — Le nouveau parlement invoque en vain la clémence royale en faveur des exilés. — Mort de Louis XV. — Louis XVI, son successeur, rétablit les parlemens et le peuple d'Aix se livre à des transports de joie. — Coup d'œil sur la situation du pays. — Langue provençale. — Académies d'Arles et de Marseille. — Provençaux distingués dans la carrière des lettres, des sciences et des arts. — Impositions publiques. — Commerce des grains. — Mouvement commercial et industriel. — Diverses améliorations sociales. — Dispositions morales et caractère de l'époque. — Signes précurseurs de la révolution.

Le parlement de Paris, par son esprit d'opposition perpétuelle, avait fatigué la patience du souverain, et le peuple ne pouvait rien gagner dans la lutte inégale d'une pédante aristocratie de robe contre un gouvernement qui, en recourant à la force, croyait faire usage d'un droit. Le parlement perdit le plus ferme de ses appuis par la disgrace du duc de Choiseul, et le chancelier de Maupeou con-

çut le projet de changer toute l'administration de la justice dans le royaume, projet utile et hardi qu'il sut mener à bonne fin, grace aux lumières du siècle. Maupeou, réalisant les espérances des vrais amis du progrès social, abolit l'opprobre de la vénalité des charges de judicature et le scandale des épices. En 1771, le parlement de Paris et la plupart des parlemens de province furent supprimés. On les remplaça par de nouvelles compagnies sous le titre de *Conseils Supérieurs*, et les nombreux adversaires du chancelier crurent faire une excellente plaisanterie en donnant à ces compagnies le nom de *Parlemens Maupeou*, comme si la magistrature qui venait de tuer Calas, le chevalier de la Barre et le comte de Lalli eût dû laisser quelques regrets.

Le comte de Rochechouart, commandant en Provence, et Lenoir, maître des requêtes, avaient été commis à l'exécution de l'édit royal qui remplaçait le parlement d'Aix par la cour des comptes de la même ville. Le 1er octobre 1771, ces deux commissaires se rendirent au palais de justice et y furent reçus sans aucune cérémonie. Après s'être placés au-dessus du doyen dans les chambres assemblées, ils firent enregistrer l'édit de suppression, *par très-exprès commandement du roi.* A l'issue de cette séance, tous les magistrats, sans exception, reçurent une lettre de cachet qui les exilait dans leurs terres, et ne leur laissait que qua-

rante-huit heures pour quitter la ville (1). Le même jour, les commissaires du roi installèrent la compagnie nouvelle que présidait le marquis d'Albertas. Trois membres de la cour des comptes refusèrent d'entrer dans ce parlement et de recueillir les dépouilles des vaincus. Tous les autres virent avec joie leur changement de position.

Le nouveau sénat provençal, signalant son début par une démarche bien généreuse, invoqua la clémence royale en faveur des parlementaires exilés dont il occupait le siége. Trois jours après son installation, il écrivit à Louis XV : « Sire, votre « parlement, en joignant à l'hommage de son « respect les témoignages des peuples dont il est « en ce moment l'interprète, ne peut justifier le « choix de votre majesté qu'en remplissant les « devoirs qu'il lui impose. Tant que les officiers « qui composent aujourd'hui votre cour ont vu « les principes de notre législation suprême atta- « qués par de nouveaux systèmes, ils ont cru dé- « fendre les lois fondamentales qui, pour assurer « la liberté des peuples, ont assuré au roi la toute « puissance. Aujourd'hui, Sire, que l'étendue de « votre pouvoir doit vous effrayer vous-même, vo- « tre parlement, en reconnaissant qu'il n'est dé-

(1) Ce fut pendant l'exil du parlement, et au commencement de 1773, que le procureur-général de Monclar mourut dans sa terre, à Saint-Saturnin, du diocèse d'Apt.

« positaire que de votre balance et non de votre
« sceptre, en annonçant à vos peuples que leur vo-
« lonté ne peut jamais arrêter la vôtre, consacre-
« ra ses veilles à vous faire sans cesse apercevoir
« les véritables bornes par lesquelles Dieu même
« a circonscrit l'autorité la plus absolue qu'il ait
« donnée à un homme sur ses semblables. Les sys-
« tèmes s'écroulent, les prétentions s'oublient,
« chaque siècle a ses chimères ; il reste entre les
« rois et les peuples une loi sacrée, éternelle,
« inaltérable ; et cette loi est la justice. Ce que
« Dieu a défendu à l'homme ne sera jamais per-
« mis aux souverains. Tout est réglé par la nature ;
« nous tenons nos droits de notre destination, et
« il n'est point d'ordre humain qui puisse l'inter-
« vertir.

« Les rois nous doivent ce que Dieu leur or-
« donne. C'est, Sire, dans ce code immuable, c'est
« dans votre conscience, c'est dans la nôtre, c'est
« dans celle de l'univers que nous trouverons les
« lois fondamentales de toutes les sociétés, les
« règles sur lesquelles les hommes n'ont disputé
« que lorsqu'ils les ont méconnues, et qu'ils eus-
« sent dû chercher, non dans les archives de
« l'histoire qui n'atteste que le règne des passions,
« mais dans la raison, dans l'humanité, dans la
« justice. Nous sommes, Sire, vos officiers et vos
« magistrats ; vous êtes le magistrat et le repré-
« sentant de Dieu même.

« Ce double titre fait remonter vos devoirs et
« les nôtres à une source commune. C'est en ne
« la perdant point de vue que nous seconderons
« les plans de votre sagesse. Et quelle foule d'o-
« bligations ils présentent dans ce moment à nos
« regards étonnés ! Vous voulez, Sire, que nous
« devenions les interprètes des vœux de votre
« peuple. Il en est un que nous nous hâtons de
« porter aux pieds de votre trône. La Provence,
« en applaudissant à vos bienfaits, n'oublie point
« qu'elle perd des citoyens utiles. Elle a mainte-
« nant les yeux sur nous, et semble nous dire :
« *Ministres de la justice du meilleur des Rois,*
« *soyez-le encore du plus tendre des pères.*
« Vous avez parlé, Sire, et vos volontés n'ont es-
« suyé aucune contradiction. Pourquoi faut-il que
« des ordres rigoureux aient été à côté d'une lé-
« gislation bienfaisante et utile ? Votre justice n'a
« point voulu punir; et la paix, la tranquillité,
« l'harmonie qui accompagnent nos premiers pas
« dans la nouvelle carrière qui nous est ouverte,
« annoncent que votre prudence même n'avait pas
« d'obstacles à écarter. Votre bonté nous entend,
« car tout ce qui intéresse votre cœur n'a pas be-
« soin d'être développé pour faire sur lui l'impres-
« sion la plus vive. Quant à votre parlement, Sire,
« il est obligé de faire taire en ce moment l'en-
« thousiasme de la reconnaissance pour ne s'oc-
« cuper que de la sévérité de ses devoirs, et c'est

« par sa constance à les suivre qu'il doit répondre « à vos bontés et s'en rendre encore plus digne. »

Ce langage, inspiré par une grande noblesse de sentimens, sanctionnait le despotisme des rois, en lui donnant une source divine; mais, après tout, il ne fesait que rappeler les principes qui servaient de base à la monarchie française essentiellement absolue, puisqu'aucune institution nationale ne servait de contrepoids à la puissance royale libre dans tous ses caprices. Les prières des membres de la cour souveraine ne furent pas accueillies, et l'exil des anciens magistrats dura autant que l'existence des nouveaux.

Mais cet exil eut bientôt une fin. Louis XV mourut le 10 mai 1774, et Louis XVI son successeur, dirigé par le comte de Maurepas, rétablit les parlemens vers la fin de la même année. Les membres de l'ancien parlement de Provence rentrèrent dans la ville d'Aix, aux acclamations du peuple, car le peuple s'était pris de haine pour le *parlement Maupeou* dont il méconnaissait les avantages, tant l'aveuglait l'esprit d'opposition à un ministre décrié. Le roi de la Bazoche, entouré de ses officiers, suivit les magistrats lorsqu'ils se rendirent au palais pour y reprendre leurs fonctions. Le commandant de Rochechouart et le conseiller-d'état de Marville furent chargés par le roi de faire solennellement l'ouverture de cette séance, dans laquelle les députés des diverses juridictions et

des principales communautés de la province vinrent offrir à la compagnie les témoignages de la satisfaction publique. Au milieu des réjouissances, un filou s'étant glissé dans la foule fut pris en flagrant délit. On allait le conduire en prison, lorsque le peuple demanda sa liberté pour ne pas troubler la joie d'un si beau jour par les larmes d'un malheureux. Cette prière désarma la justice.

Avant de raconter les événemens qui vont suivre, qu'il me soit permis de jeter un coup d'œil rapide sur la situation du pays.

Bien que trois siècles se fussent écoulés depuis la réunion de la Provence à la monarchie française, cette province se regardait encore comme indépendante et distincte du reste de la France. Elle continuait d'avoir l'allure d'un pays libre. L'idiome français était, il est vrai, le seul officiel, le seul que l'on pût employer dans les tribunaux, dans les administrations publiques, dans les actes notariés, dans tous les documens civils. Mais hors de là il n'avait qu'une existence insignifiante, et il était à peu près inconnu dans les bourgs et dans les campagnes. La langue provençale, par une longue prise de possession, dominait sans partage aux foyers domestiques et se trouvait sans concurrence dans toutes les affaires de la vie sociale. La plupart du temps les hommes le plus haut placés ne fesaient pas emploi d'un autre langage dans leurs rapports avec leurs égaux et leurs subordon-

nés. Tant il est vrai que le langage d'un peuple longtemps indépendant est l'œuvre la plus vivace entre toutes les œuvres humaines. Quand ce peuple a perdu sa physionomie, son caractère et ses mœurs, quand il ne reste rien de ses institutions anciennes, sa langue se montre seule au milieu des ruines éparses. Elle vit, elle règne encore comme pour saluer une dernière fois la nationalité évanouie.

Les académies de province ne pouvaient pas rendre de grands services à la littérature, aux arts, et aux sciences ; mais elles pouvaient contribuer à répandre le goût et l'usage de la langue française. Considérées sous ce point de vue, elles avaient une utilité incontestable. En 1668, quelques gentilshommes arlésiens formèrent une société de beaux esprits érigée en académie royale par lettres-patentes de Louis XIV. Cette compagnie eut vingt membres originaires et habitans de la ville d'Arles. Le roi lui donna des priviléges étendus et voulut en outre qu'elle eût toujours pour protecteur un des membres de l'Académie Française. Le nombre des académiciens d'Arles fut un peu plus tard porté à trente, puis à quarante, mais il fallait toujours qu'ils fussent nobles. Ces littérateurs de mauvais aloi ne savaient pas apparemment que dans la république des lettres les rangs sont distribués selon le mérite et jamais selon la naissance. L'académie d'Arles fut la seule société de ce genre qui admit des femmes dans son sein, et madame Deshouliè-

res fut une de ses correspondantes. Vers la fin du règne de Louis XIV, la guerre éloigna des occupations littéraires une grande partie de la noblesse arlésienne. Les assemblées académiques devinrent insensiblement moins nombreuses, et enfin elles cessèrent entièrement.

L'académie d'Arles avait terminé sa courte carrière sans bruit et sans éclat, lorsque quelques habitans de Marseille, amis des lettres, voulurent à leur tour former une académie. Durant la peste de 1720, ils se réunissaient dans la maison de campagne de l'abbé de Porrade, l'un d'eux; mais cette compagnie ne parut sur la scène publique et n'eut une existence légale qu'en 1726. Le nombre des membres résidans fut alors porté à vingt, et il y eut un pareil nombre d'associés (1). Un gentilhomme de Tarascon, établi à Marseille depuis sa jeunesse et nommé Chalamond de la Visclède, était l'ame de tous ses travaux. Il avait publié plusieurs ouvrages médiocres qui sont oubliés aujourd'hui, bien qu'ils aient été couronnés par l'académie française et par diverses académies du royaume.

Mais d'autres provençaux, plus favorisés de la nature, brillèrent d'un éclat plus vif, et il en est parmi eux dont le nom ne peut pas périr. Provence

(1) Le nombre des académiciens de Marseille fut augmenté plus tard.

ingénieuse, sois toujours fière de tes enfans. Je ne sache pas qu'une autre province de France puisse mettre au grand jour plus de richesses intellectuelles !

Moréri consacra sa vie à la composition de son dictionnaire, qui servit de guide à Bayle pour faire le sien. Expilly fut proclamé de son vivant le plus laborieux, le plus exact et le plus utile de tous les hommes de lettres qui ont écrit sur la géographie. Pagi fit des progrès remarquables dans l'étude de l'histoire ; il releva les erreurs chronologiques des annales de Baronius, et nul ne marcha d'un pas plus ferme dans le dédale obscur où des savans recommandables s'étaient égarés. Tournefort se rendit célèbre dans l'étude de la botanique, science également cultivée avec autant d'ardeur que de succès par Plumier, et par les médecins Garidel et Darluc (1). Le P. Feuillée (2) alla dans le Levant avec Jacques Cassini, déterminer la position de plusieurs villes et d'un grand nombre de ports. Le succès de ce voyage lui inspira le désir de faire des observations du même genre en Amérique. Rien de ce qui touche à l'astronomie, à la physique, à l'histoire naturelle et à la géographie n'échappa à ses infatigables recherches, et l'on peut dire en

(1) Moréri naquit à Bargemont, Expilly à Saint-Remy, Pagi à Rognes, Tournefort à Aix, Garidel dans la même ville, Plumier à Marseille, et Darluc à Grimaud.

(2) De Mane, près de Forcalquier.

toute vérité que c'est un des voyageurs qui ont le plus contribué à l'avancement de ces sciences dont il avait l'enthousiasme.

Le nom de d'Hozier rappelle l'étude du blason et de la généalogie, étude qui avait alors beaucoup d'importance, mais qui fort heureusement n'est plus comprise aujourd'hui. Ménard se livra à de longs travaux sur les antiquités de Nismes, et Dominique de Colonia fit aussi d'utiles recherches sur la ville de Lyon (1).

Un autre provençal s'était trouvé qui avait su se faire un rang et une gloire à part, homme étonnant et comme on en voyait peu même dans son siècle, qui était celui de Grotius et de Scaliger. Ce prodige de travail, de constance, de mémoire et d'érudition s'appelait Peyresc. Sa maison, ouverte à tous les savans, était le dépôt de toutes les curiosités ; et toutes les branches des connaissances humaines, histoire, archéologie, botanique, astronomie, droit public, législation civile et criminelle, se classaient admirablement dans sa tête encyclopédique (2).

(1) D'Hozier vit le jour à Marseille, Ménard à Tarascon, et Dominique de Colonia à Aix.

(2) Ce savant célèbre, né à Belgencier, mourut à Aix le 24 juin 1737, à l'âge de 56 ans. On célébra son nom et son mérite dans tous les pays civilisés et en toute sorte de langues.

On n'a de Peyresc qu'une dissertation curieuse sur un trépied antique découvert à Fréjus en 1629, mais il a laissé des manuscrits

Gassendi, ami de Peyresc et chanoine de Digne, avait à son tour paru sur la scène du monde savant, au moment même où Descartes affranchissait l'esprit humain du joug de la vieille école, changeait la face de la philosophie et lui ouvrait une nouvelle carrière. Gassendi entra aussi dans cette carrière difficile avec toute l'ardeur de son organisation puissante. En attaquant la théorie de Descartes, il ne forma pas un système nouveau, il ne fit que renouveler les idées de quelques philosophes anciens (1).

Félix Carry, profond antiquaire, jeta une vive lumière sur la fondation de Marseille (2). L'histoire générale de Provence et celle de quelques-unes de ses villes en particulier fut traitée avec plus ou moins de succès par César Nostradamus, Gaufridy, Honoré Bouche, Clapiers, Guesnay, Saxi, Papon, Ruffi, de Haitze, Pitton, Anibert, Raymond Soliers, Columby. Déjà Masse et Mourgues avaient com-

immenses dont une partie se trouve dans la bibliothèque du roi, et l'autre dans celle de Carpentras. Le président de Mazaugues possédait plus de dix mille lettres de lui, qui auraient rendu un grand service aux sciences et à la littérature s'il les avait publiées. Parmi ses médailles, il s'en trouvait un millier de grecques qu'il était seul, de son temps, capable d'expliquer.

(1) Gassendi, né à Champtersier, près de Digne, le 22 janvier 1592, mourut à Paris le 25 octobre 1656.

(2) Il est auteur de quelques autres ouvrages d'érudition historique. Né à Marseille, le 24 décembre 1699, il y est mort le 15 du même mois 1754.

menté les statuts provençaux, mais ces traités inintelligibles étaient à peu près tombés dans l'oubli, lorsque Jullien, avocat au parlement d'Aix et professeur en l'université de cette ville, publia son savant commentaire, aux frais de la province. Decormis, Émérigon, Gensollen, Scipion Dupérier et Montvallon se distinguèrent aussi par leurs ouvrages de jurisprudence et de droit. Gensollen eut un mérite de plus; c'est le premier avocat d'Aix qui ait plaidé sur de simples notes (1). L'abbé de Coriolis acquit des titres à l'estime publique par son traité sur l'administration du comté de Provence.

Dumarsais se fit un impérissable renom par ses travaux si utiles sur la grammaire générale et par son livre des tropes. L'abbé Féraud, se livrant aussi à des recherches grammaticales, réunit dans un ordre alphabétique tous les principes de la syntaxe française, rassembla les observations déjà faites par les grammairiens les plus instruits, et enrichit de ses propres remarques cette analyse raisonnée.

(1) Un extérieur noble et gracieux, une voix sonore, une déclamation imposante, servirent à merveille Gensollen dans cette innovation qui ne date que de 1720. Jusques alors les avocats avaient lu leurs mémoires devant le parlement.

Gensollen est l'auteur d'un traité du *Franc-Aleu*. Decormis a publié un recueil d'excellentes consultations, Émérigon s'est illustré par son traité des assurances, Scipion Dupérier par ses questions de droit, Montvallon par son livre des successions.

Les nombreux ouvrages du marquis d'Argens, fruit d'une philosophie audacieuse, ont joui assez long-temps d'une sorte de vogue qui a fait place à l'oubli. Une philosophie plus douce et plus consolante inspira Vauvenargues, jeune ami de Voltaire, qui versa des fleurs sur son tombeau. L'auteur du voyage du Jeune Anacharsis, l'illustre Barthélemy, prit un des premiers rangs parmi les érudits et les grands écrivains dont la France s'honore.

Maure, Gaillard et Mascaron parurent avec éclat dans la chaire évangélique. Là brilla surtout Massillon, si beau d'élégance, de pureté, de noblesse et d'énergie; admirablé orateur qui, en parlant aux grands du monde, ne mit son éloquence qu'au service de la vérité inflexible et de la morale éternelle.

Bardon, Françoise Duparc, les trois Parrocel et Vanloo se distinguèrent dans les beaux-arts. Mais un autre en saisit la glorieuse palme. C'est le Michel-Ange de la France, c'est Puget. Dire son nom c'est faire son meilleur éloge.

Les richesses du royaume s'étaient accrues d'une manière étonnante, et tout ce qui marche avec elles, c'est-à-dire le luxe, les jouissances, ou si l'on veut les besoins factices, avaient suivi cet accroissement rapide. Cependant quelques provinces n'étaient pas heureuses, parce qu'une grande partie des impôts portait sur plusieurs objets de néces-

sité première, qu'ils étaient levés avec des frais énormes, qu'il n'y avait aucune base d'équité dans leur répartition, et que les dîmes du clergé et les droits seigneuriaux ajoutaient beaucoup à ces charges. La Provence, ainsi que les autres pays d'états, se trouvait dans une situation plus florissante. Quelles étaient les principales sources de la richesse publique? Les entreprises du commerce et de l'industrie. A l'aide de ces moyens féconds, les classes intermédiaires, qui font toujours la force d'un état bien organisé, s'étaient élevées à peu près au niveau des classes aristocratiques.

La doctrine des économistes avait en 1764 fait prévaloir une liberté absolue dans la circulation des grains au dedans comme au dehors. Mais cet encouragement que l'on croyait avoir donné à l'agriculture nationale disparut avec les honteux calculs de la cupidité et les coupables manœuvres de l'agiotage. Au milieu du conflit des systèmes divers et des théories rivales qui se croisaient de toutes parts, Louis XV demanda l'avis des parlemens sur la question du commerce des grains. Le parlement d'Aix, après s'être expliqué sur cette question, crut devoir proposer ses vues sur d'autres objets d'administration publique.

« Il est certain, sire, écrivait-il au roi, le 21 no-
« vembre 1768, que l'admirable police que vous
« avez établie sur les subsistances exige diverses
« autres mesures pour être complète. La finance a

« une infinité de perceptions qui gênent l'industrie « et retardent les progrès de l'agriculture. Les che- « mins de communication sont presque partout « impraticables. La partie montueuse de Provence « ne peut fournir ses blés à la Basse, qu'il n'en « coûte pour la voiture au-delà du tiers de la va- « leur.... Plusieurs canaux navigables ou flottables « peuvent être dérivés des rivières. Plusieurs ri- « vières peuvent devenir navigables, et les trou- « pes étant employées à ces ouvrages, les ren- « draient peu dispendieux.

« Les fêtes sont trop multipliées et trop sévère- « ment observées, continuait le parlement. Sup- « primer un nombre de fêtes, c'est donner du « pain aux journaliers et ôter à plusieurs des « occasions de dissipation et de dépense. La cor- « ruption des mœurs qui augmente de jour en « jour et qui gagne tous les états, mérite l'atten- « tion et la vigilance du gouvernement. Sans les « mœurs, il n'y a point de bonnes lois. »

L'abbé Terray fit révoquer l'exportation des grains par l'édit de juillet 1770, mais cette révocation désirée n'eut pas des effets aussi prompts qu'on l'avait cru. Les rigueurs prohibitives s'étendaient jusqu'à soumettre à différentes gênes la circulation intérieure des grains du royaume, et il s'établit sur ce sujet une espèce de guerre de province à province.

Le commerce du blé acquit beaucoup d'exten-

sion à Marseille. On en voyait journellement arriver des chargemens d'Ancône, de Trieste et de divers ports de l'Adriatique, du royaume des Deux-Siciles, des États du Pape, de la Toscane, de la Bourgogne par la descente du Rhône, de la Hollande, de Hambourg et de la mer Baltique. On évaluait le commerce général de Marseille à 358 millions, et la branche du Levant était la plus considérable. Celle du commerce d'Amérique occupait un capital de quinze à dix-huit millions pour l'exportation de Marseille, et vingt à vingt-deux millions pour l'importation des denrées coloniales. Le commerce des Indes ne formait qu'un objet de trois millions en la valeur de cargaisons assorties pour l'île Bourbon et l'île de France, la côte de Coromandel, le Bengale et la mer Rouge. L'industrie manufacturière de Marseille avait sans contredit moins d'importance que son commerce maritime; cependant elle était active et prospère. Les tanneries, les fabriques de savon, les manufactures de coton et de chapeaux, la fabrication des salaisons et des cierges, les raffineries de sucre et de soufre, les parfumeries, les tapisseries peintes à l'huile et les verreries procuraient de grands bénéfices. Les fabriques de faïence, de tuiles, de chandelles, d'amidon et de cartes à jouer obtenaient aussi des succès.

La plupart des villes, celles surtout qui savaient mettre en œuvre les ressources de l'industrie et du

commerce, avaient pris un meilleur aspect, une physionomie plus élégante et plus animée. Leur enceinte s'agrandissait, parce qu'elles pouvaient détruire leurs remparts désormais inutiles, grace à l'heureuse fin des discordes civiles, au changement de l'art militaire, à la bonne police, à la sûreté générale. A côté des anciennes rues sales, étroites et tortueuses, se montraient de beaux percemens, des édifices réguliers, des constructions salubres et commodes. On voyait partout des embellissemens nombreux et des améliorations de toute sorte. La vieille rouille des temps féodaux était tout-à-fait couverte par le vernis brillant où la civilisation nouvelle peignait tous ses reflets de lumière et de couleur. Alors Marseille, comme une reine énorgueillie, se fit voir belle entre toutes les cités de la France. En 1781 le conseil municipal de cette ville acquit du gouvernement, au prix de dix millions, l'arsenal qui était devenu inutile au service de la marine royale, et sur son emplacement on construisit une partie de ces nouveaux quartiers qui font l'admiration des étrangers. Les galères partirent pour Toulon, où s'élevaient tant de monumens de puissance et de grandeur (1).

L'aspect matériel de la société répond toujours à sa situation morale. Un grand changement s'é-

(1) L'ingénieur Grognard s'immortalisa par le bassin de construction dans lequel on fait entrer les plus gros vaisseaux.

tait opéré dans les mœurs, dans les goûts et dans les besoins. La disposition des esprits annonçait l'inévitable et prochaine arrivée d'un nouvel ordre de choses, ordre vague, indéfinissable et comme couvert de nuages, parce qu'on ne pouvait s'entendre pour le formuler, au milieu de tant d'opinions irréfléchies qui sacrifiaient à la mode et cédaient à l'enthousiasme. Mais quand il s'agissait de l'extinction d'une foule de préjugés et d'abus, tout le monde se trouvait d'accord. Le désir des réformes utiles, le sentiment de l'égalité politique et de la dignité humaine, un esprit général de bienveillance sociale, une sensibilité inépuisable qu'alimentait le tableau de toutes les passions séductrices, tels étaient les principaux traits du caractère de cette époque. Tout y était en fermentation et en travail. C'était un bruit confus, étrange, inouï, fait pour troubler la tête et causer des vertiges. Grande était la diminution du respect pour les avantages de la naissance, pour les priviléges conventionnels. L'unité de croyances s'était brisée, et le génie du siècle, dans sa mobilité, analysait, décomposait et jugeait froidement tout ce que le vulgaire avait adoré jusque là. On avait foi dans la perfectibilité absolue de l'homme; on n'assignait aucune borne aux progrès des sciences fières de leurs conquêtes; on caressait avec ivresse tous les rêves de liberté, de bonheur public, et l'on croyait que la philosophie allait s'asseoir triomphante sur

les ruines des temples de l'erreur, sur des idoles trop long-temps encensées par des peuples crédules. Il y avait peu d'hypocrites, parce que les aventureuses pensées, les douces illusions conservaient toute la fraîcheur de la jeunesse confiante. La presque généralité des avocats, des médecins, des négocians, des bourgeois, et la minorité de la noblesse et du clergé, témoignaient les mêmes sympathies, marchaient ensemble vers un avenir inconnu qu'embellissaient les prestiges de l'espérance. Les avocats surtout, unis entre eux par une discipline presque républicaine, se nourrissaient depuis long-temps de principes d'indépendance. Le barreau d'Aix citait avec orgueil les noms de Pazéry, Gassier, Pascalis, Dubreuil, Siméon, Portalis, Barlet, Alpheran, les uns jurisconsultes pleins de prudence et de savoir, les autres, orateurs brillans et féconds, tous également dignes de l'estime publique par leur dévoûment et leurs services. A Marseille, Lavabre, Lejourdan, Villecroze, Rigordy, avaient aussi acquis beaucoup de renommée.

Une nouvelle puissance régnait en souveraine, la puissance de l'opinion, et devant elle tout s'agenouillait. Le mouvement des intelligences s'annonçait ennemi des choses religieuses, et cependant ces hommes qui affichaient l'indifférence ou le scepticisme, ces esprits forts qui déversaient la raillerie sur le christianisme comme sur une vieille institution passée de mode, avaient reçu dans leur

de pourvoir à la détresse du trésor public, c'était d'étendre l'impôt sur le clergé et la noblesse. Ces projets, tentés par Turgot et par Necker, furent repris par Calonne, qui se flatta de les faires adopter par l'assemblée des notables. De Cussé de Boisgelin, archevêque d'Aix, Dulau, archevêque d'Arles, Desgallois de la Tour, premier président du parlement, de Castillon, procureur-général, et d'Isnard, maire de Marseille (1), représentèrent la Provence à cette assemblée, laquelle finit par consentir à un impôt sur le timbre, à l'établissement d'une subvention générale sur les trois ordres, à la suppression des corvées et à la création d'assemblées provinciales, qui rapprochaient les pays d'élection de la condition des pays d'états.

Ce fut alors que la cour s'occupa du rétablissement des états de Provence, suspendus, comme je l'ai dit, depuis 1639, et remplacés par les assemblées des communautés (2). Ces états furent convoqués dans leur ancienne forme. De là naquirent des discussions importantes et de graves événemens. Pour que la cause en soit bien comprise, j'ai besoin de faire ici quelques observations rapides.

(1) Le marquis de Gaillard, successeur d'Isnard à la mairie de Marseille, assista à la seconde assemblée des notables.

(2) Voyez sur la suppression des états et sur la composition des assemblées générales des communautés le tom. III de cette histoire, pag. 19 et 28, et le tom. IV, pag. 79.

Tous les gentilshommes provençaux avaient d'abord eu leur entrée dans l'assemblée des états, mais plus tard les nobles possédant fief eurent seuls droit de séance. Les terres féodales, soumises à un régime exceptionnel, n'étaient grevées d'aucune charge publique, et j'ai indiqué ailleurs la cause de cette exemption (1) qui était réelle et non personnelle, c'est-à-dire, qu'elle s'attachait au fond et jamais à la personne, de manière que le roturier possesseur d'un fief jouissait, pour ce fief, de l'affranchissement des tributs, et le noble, possesseur de biens roturiers, n'avait aucune prérogative pour le paiement de l'impôt.

Les biens du clergé et les bénéfices ecclésiastiques étaient aussi affranchis des tailles, mais ce privilége avait des limites, car il ne pouvait être réclamé que par le clergé considéré comme corps possédant. Les immeubles patrimoniaux des ecclésiastiques étaient rangés parmi les fonds contribuables, et quand les biens de l'église passaient dans des mains étrangères, il y avait retour au droit commun.

Une chose blessait toutes les idées de justice, c'est que le clergé et les seigneurs de fiefs votaient dans l'assemblée des états, concurremment avec le troisième ordre, tous les impôts et toutes les

(1) Voyez au tom. III. pag. 15 et pages 24 jusqu'à 30 inclusivement.

dépenses d'utilité commune que ce troisième ordre payait seul.

Telle était la base de l'ancienne constitution provençale que rien n'avait modifiée en 1787, au moment où Louis XVI rétablit les états du pays.

Tout annonça bientôt une lutte violente, car dans des conférences préliminaires les nobles et les communes ne purent s'entendre sur la constitution organique de l'assemblée. Les nobles ne consentaient à discuter d'autre question que celle de la formation même, c'est-à-dire, la question de la représentation proportionnelle de leur ordre et de celui du tiers. L'avocat Pascalis, assesseur, élevait une question préjudicielle; c'était celle de savoir si les possesseurs de fiefs ne devaient point, avant tout, renoncer à leurs exemptions pécuniaires, l'impôt ne pouvant être voté par ceux qui ne le payaient pas, et le droit d'administration étant le prix de la contribution aux charges. Une assemblée des procureurs du pays nés et joints, tenue au mois d'août 1787, n'eut pas un meilleur résultat. Pascalis y soutint les mêmes principes. On dressa un procès verbal d'opinions, et l'on s'accorda à demander la convocation des états-généraux du royaume.

Le 30 décembre de la même année 1787, les états de provence s'assemblèrent à Aix, selon l'ancienne forme, dans l'église du collége de Bourbon, sous la présidence de l'archevêque, premier procu-

reur né du pays. Le clergé y avait pour mandataires les évêques, les abbés et les commandeurs de Malte : la noblesse était représentée par cent vingt-huit seigneurs possédant fief, et ces deux ordres, unis par l'intérêt, avaient une grande supériorité numérique sur le tiers-état, qui ne disposait que de cinquante-six voix. Au milieu des formalités préliminaires, le marquis de Trans demanda de siéger dans l'ordre de la noblesse, suivant son titre de premier marquis de France; mais l'assemblée décida qu'il ne devait prendre rang que d'après son âge, sauf à lui de faire valoir ses prétentions devant le roi. Après la vérification des pouvoirs, les députés de Marseille réclamèrent sur le rang occupé par les députés d'Arles, et se retirèrent en protestant. Les membres du clergé prêtèrent ensuite serment la main placée sur le cœur; les seigneurs et les représentans du tiers-état le prêtèrent la main levée au ciel.

Après quoi, le président fit un discours sur les avantages qui résulteraient du concours unanime des trois ordres, sans dire un seul mot qui eût rapport aux contributions communes ou qui pût indiquer que le clergé et la noblesse étaient disposés à faire quelques sacrifices. Pascalis, prenant la parole au nom du tiers-état, répondit que son ordre voulait rester uni aux deux autres, mais à condition 1° que les états seraient légalement assemblés; 2° qu'on y opinerait par tête et non

par ordre; 3° que les trois ordres concourraient ensemble au paiement de toutes les charges publiques et communes, d'une manière égale, c'est-à-dire, proportionnée à leurs facultés individuelles et à leurs possessions territoriales.

Les deux ordres privilégiés accueillirent ce discours par des rumeurs prolongées, et Elléon de Castellane, évêque de Toulon, injuria Pascalis personnellement (1). Le tiers-état et son courageux défenseur n'opposèrent que la modération à ces violences, et le calme ayant succédé à l'orage, les procureurs du pays pour la noblesse observèrent que l'assemblée ne pouvait délibérer valablement sur les contributions, qu'après avoir consulté les cahiers des anciens états ; que les trois ordres parviendraient facilement à s'entendre; qu'à tout événement, ils pourraient convenir d'arbitres, et que si, contre toute espérance, les arbitres n'opéraient pas la conciliation, le gouvernement du roi en déciderait.

Ces fins dilatoires avaient l'inconvénient de ne satisfaire sur aucun point l'impatience publique, et de laisser intactes toutes les questions irritantes. Les anciens états de Provence avaient-ils toujours été légalement assemblés? Devait-on opiner par ordre ou par tête? Les arbitres devaient-ils suivre les principes du droit commun ou ceux du droit

(1) Après la séance, l'évêque revenu à lui-même sentit ses torts; il se rendit chez Pascalis et lui témoigna ses regrets.

féodal ? Comment concilier l'intérêt des uns et des autres ?

La défiance et l'inquiétude tenaient les esprits en suspens, et tout restait dans une indécision désolante. Dans la séance du 8 janvier 1788, on vit luire l'espoir d'un rapprochement désiré. L'assemblée déclara, à la majorité des suffrages, que les voix de l'ordre du tiers seraient égales aux voix des deux premiers ordres réunis. Cette bonne harmonie ne dura pas long-temps. Lorsqu'il s'agit d'organiser l'administration intermédiaire des états, les communautés ayant demandé l'égalité des voix, la noblesse s'en tint aux anciennes règles. Le tiers, voyant que les deux premiers ordres persistaient dans le refus de payer les impositions du pays, leur demanda de contribuer au moins à l'entretien des chemins et des bâtards. Cette demande était de toute justice, car on négligeait souvent les grandes routes pour entretenir des chemins détournés, qui conduisaient aux terres seigneuriales du clergé et de la noblesse. Quand aux bâtards, l'ordre du tiers n'était pas sans doute le seul qui concourût à leur multiplication. Après de vifs débats, la noblesse seule offrit la modique somme de 4000 livres, non en forme de contribution obligatoire, mais seulement comme un don gratuit, sans tirer à conséquence pour l'avenir. Il y eut encore des incidens sans nombre, des actes d'opposition et de protestation de part et d'autre touchant les ques-

tions du jour, c'est-à-dire, touchant la constitution organique de l'assemblée, le paiement des impositions communes, le nombre de voix revendiqué par le tiers, la délibération par tête et non par ordre, mais aucune de ces questions fondamentales ne fut définitivement résolue.

Le 10 janvier, le lieutenant-général comte de Caraman, commandant en Provence, et Desgallois de la Tour, premier président du parlement et intendant du pays, tous les deux commissaires du roi, demandèrent un don gratuit de 700,000 liv. Après avoir entendu l'assesseur Pascalis, les états votèrent ce don par acclamation, et un courrier extraordinaire en porta la nouvelle à Louis XVI. Dans les séances subséquentes on s'occupa de la belle bibliothèque léguée à la province par le marquis de Méjanes, gentilhomme d'Arles. L'archevêque d'Aix proposa à l'assemblée de faire bâtir un édifice pour y placer cette collection, la plus nombreuse et la plus riche peut-être que jamais un simple particulier ait formée à lui seul, et dans des vues aussi patriotiques. Les opinions se partagèrent. Les uns voulaient restituer la bibliothèque aux héritiers du marquis de Méjanes ; les autres étaient d'avis de la garder. Cette dernière opinion prévalut, mais on renvoya à des temps plus favorables toute dépense sur ce point. Les états de Provence terminèrent leurs séances le 1er février, après avoir discuté divers objets d'intérêt local et d'administration générale.

Pascalis venait de publier un mémoire consacré à la défense des intérêts du tiers-état, dont il était l'infatigable défenseur. La force de ses raisonnemens, fondés sur l'histoire du pays, sur les principes d'équité et sur les droits de tous les peuples, détruisait de fond en comble les prétentions du clergé et de la noblesse. Ce mémoire, que la passion n'inspirait point, mais qu'avouaient une saine logique et une haute intelligence, fit la plus grande sensation dans la province. Gassier, avocat de la noblesse, y répondit par un autre mémoire. Ses argumens avaient pour base tout ce que l'on contestait si légitimement, c'est-à-dire, les usurpations des deux ordres privilégiés, le droit féodal et les abus de ce régime.

La lutte continuait entre la cour et le parlement de Paris, lequel proclamait le principe qu'aux seuls états-généraux du royaume appartenait le droit de voter l'impôt. Dans ces circonstances, l'archevêque de Toulouse, successeur de Calonne et principal ministre, concerta avec le garde-des-sceaux Lamoignon un plan de réformation qui devait affaiblir le pouvoir judiciaire des parlemens et dépouiller ces grands corps de leur pouvoir politique. Ce plan, conçu dans l'intérêt du despotisme, avait pourtant l'avantage de diminuer les degrés de juridiction, de mettre les justiciables plus à portée de leurs juges, en restreignant les ressorts et en augmentant le nombre des tribu-

naux. Le parlement de Paris, avant d'être suspendu, fit une protestation énergique, qui eut beaucoup de retentissement populaire.

Le 5 mai 1788, le parlement d'Aix fit aussi une protestation par laquelle il déclara tenir d'avance pour nuls et illégaux tous les actes d'enregistrement qui lui seraient imposés par la force. Ses craintes étaient fondées, car le 8 du même mois le marquis de Miran et le conseiller d'état Pajot de Marcheval se rendirent au palais pour y faire enregistrer, malgré le renouvellement de la protestation précédente, les divers édits que le roi venait de rendre. Le premier établissait des balliages et des présidiaux (1); le second supprimait tous les tribunaux d'exception, tels que les bureaux des finances, les juridictions des greniers à sel et maitrises des eaux et forêts; le troisième abolissait l'usage de la sellette et de la question préalable, ordonnnait que les crimes seraient définis par les jugemens de condamnation, et que ces décisions, comme celles d'acquittement, recevraient la publicité par la voie de l'affiche; le quatrième créait à Paris une *Cour Plénière* pour l'enregistrement des lois et le jugement des magistrats; le cinquième rédui-

(1) Par cet édit, le ressort du Parlement de Provence fut divisé en deux bailliages, l'un à Aix, l'autre à Digne, pour juger en dernier ressort jusqu'à la somme de 4000 francs. Les sénéchaussées furent converties en présidiaux pour juger jusqu'à la somme de 2000 francs, pareillement en dernier ressort.

sait à quarante les offices de conseillers au parlement ; enfin le sixième mettait indéfiniment cette compagnie en vacances, sans chambre de vacation, jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné après l'exécution du nouveau système d'administration judiciaire.

L'avocat général de Calissane, prenant la parole, applaudit aux édits relatifs à l'amélioration de la justice criminelle, et s'éleva avec une grande énergie contre ceux qui dépouillaient les parlemens au profit de la cour plénière. Il s'attacha à prouver que cette mesure était la violation du traité d'union de la Provence à la France, et il ajouta « Nous « déclarons formellement empêcher, pour le roi, « pour son intérêt, pour le dû de notre charge et « l'hommage que nous devons à la patrie, l'enre- « gistrement de la déclaration dont il s'agit. Nous « requérons que notre opposition soit couchée « sur le registre et dans le procès verbal, et nous « prenons à témoin ce sénat auguste de notre ré- « sistance de fidélité. »

L'enregistrement des édits fut forcé, mais les gens du roi refusèrent d'en faire l'envoi aux sénéchaussées du ressort. Les conseils municipaux, l'université, les diverses classes de citoyens et tous les corps de la province s'associèrent à cette résistance. L'ordre des avocats surtout montra un attachement inviolable aux lois constitutionnelles du pays, et la protestation contre les édits nouveaux

devint unanime. Le 4 mai, il y eut à Lambesc une assemblée générale des communautés. Pascalis y fit un discours sur toutes les affaires traitées par les états dans leur dernière session, et s'attacha derechef à prouver que les deux premiers ordres devaient contribuer à toutes les charges communes. Le roi avait invité l'intendant Desgallois de la Tour à déployer de la fermeté et de la sagesse pour maintenir la tranquillité dans l'assemblée. Tous les membres témoignèrent la peine que leur causaient ces expressions et protestèrent de leur dévoûment au monarque. En même temps on rédigea des doléances sur l'atteinte portée à la constitution par les derniers édits, on réclama la protection de Monsieur, Comte de Provence, et on vota des éloges au parlement, à la cour des comptes, à l'assesseur Pascalis, au marquis de Mandols de la Palud, premier procureur du pays, qui avaient tous soutenu courageusement la cause des lois nationales.

Les états avaient décidé qu'une assemblée renforcée des procureurs du pays nés et joints se tiendrait trois fois par an. La première fut convoquée à Aix le 2 juin 1788, sous la présidence de M. de Bausset, évêque de Fréjus. Là Pascalis fit encore briller son généreux patriotisme. Cet illustre avocat, après avoir combattu un système qui enlevait au comté de Provence son caractère d'état fédéré, en détruisant le parlement, dépositaire et

gardien de ses lois, exhorta les opinans à prendre des mesures de salut public et à conserver une attitude digne de la gravité des circonstances. L'assemblée, électrisée par ces nobles paroles, considéra que la nation provençale ne pouvait pas être subalternée à la France, et devait conserver le droit de s'imposer elle-même; que le tribunal vérificateur des actes du roi pour la Provence devait siéger en Provence. En conséquence, elle déclara qu'il serait fait opposition à la transcription et à la publication des édits, notamment de l'édit de la cour plénière; enjoignit aux consuls d'Aix, aussitôt après le rétablissement du parlement, de se rendre à la grand'chambre pour y demander acte de cette opposition, et arrêta de considérer les édits comme nuls et non avenus jusqu'à leur enregistrement libre. L'assemblée délibéra en même temps de demander au roi les états-généraux. Elle se sépara le 14 juin, après avoir entendu divers rapports sur les chemins, sur quelques digues à construire, sur les ouvrages entrepris à Fréjus, sur la continuation du canal de Boisgelin et sur d'autres travaux publics précédemment ordonnés.

Déjà au cri poussé par la province entière, le gouvernement s'était ému et semblait céder. Le 10 juin, au moment où le comte de Caraman, chargé de proposer des modifications aux édits, allait entrer dans la ville d'Aix, le peuple se porta devant son hôtel et chassa un artificier qui préparait

des salves de boîtes. Le commandant fut reçu avec un morne silence, et des tambours s'étant présentés à sa porte pour lui donner *l'aubade* se virent contraints de s'enfuir au milieu des huées. La résolution en était prise ; tous les corps de la province, dominés par la pensée que l'antique constitution provençale ne devait subir aucune modification imposée par la force, avaient délibéré un refus formel à tout accommodement. L'ordre de la noblesse, le parlement, la cour des comptes, le bureau des finances, le chapitre métropolitain, les consuls d'Aix à la tête de six cents citoyens, n'allèrent saluer le commissaire du roi que pour lui demander la conservation intégrale des immunités du pays. Le marquis de Suffren-Saint-Tropez, orateur de la noblesse, déclara que jamais la cour plénière n'étendrait son autorité sur la nation provençale, et que ce vœu était irrévocable. De la Tour, premier président du parlement, et d'Albertas, premier président de la cour des comptes, parlèrent à peu près dans le même sens, mais avec beaucoup moins d'énergie. Les procureurs nés et joints réclamèrent l'exécution des traités passés avec les rois de France. La foule salua tous ces magistrats par de nombreux applaudissemens, et le comte de Caraman répondit en protestant de son attachement à la Provence, du désir qu'il avait de lui être utile et du regret qu'il éprouvait de ne pouvoir concilier avec l'exécution des intentions

du roi l'opposition générale qui venait de lui être manifestée.

Cette opposition fut condamnée par un arrêt du conseil-d'état, rendu le 20 juin, en présence du prince.

Cependant l'esprit de résistance et d'innovation franchissait toutes les limites, et la cour affaiblie par des échecs multipliés ne pouvait pas lutter contre la force entraînante de l'opinion publique. Louis XVI déclara, dans trois arrêts du conseil, que les parlemens étaient autorisés à reprendre leurs fonctions; qu'il renonçait à l'établissement de la cour plénière, et que les états-généraux seraient convoqués le 5 mai 1789. Peu après, le roi, sur l'avis de Necker qui venait de remplacer au ministère l'archevêque de Toulouse, décida que les députés du tiers-état seraient égaux en nombre aux députés des deux premiers ordres réunis.

L'assessorat de Pascalis touchait à sa fin, et les communes provençales sentaient vivement la perte qu'elles allaient faire. On lui cherchait partout un homme digne d'occuper sa place. Le conseil municipal d'Aix s'assembla le jour fixé pour procéder à la nomination du nouvel assesseur et des nouveaux procureurs du pays. Jamais élection n'avait été plus difficile et plus importante. Pascalis fixa enfin l'incertitude du conseil; il assura que l'avocat Roman-Tributiis méritait les suffrages à tous égards et qu'il serait toujours fidèle à la cause du peuple.

L'assemblée le nomma à l'unanimité, et le peuple sanctionna ce choix par des cris d'enthousiasme.

On attendait avec impatience l'installation des nouveaux procureurs du pays. L'idée avantageuse qu'on s'était formée du nouvel assesseur et l'espérance de voir renaître un meilleur ordre de choses augmentaient cette impatience. Le jour désiré arriva et la joie se répandit dans la ville d'Aix. Les habitans des lieux circonvoisins s'y rendirent en foule. La cérémonie de l'installation se fit avec ordre et décence, au milieu des acclamations les plus flatteuses.

La seconde session des états de Provence approchait, et les communes s'empressaient d'envoyer des députés à leurs vigueries respectives pour y nommer les représentans du tiers. Le 25 janvier 1789, les états se réunirent à l'hôtel de ville d'Aix, dans les formes accoutumées. L'archevêque de cette capitale fit encore l'ouverture de l'assemblée et la présida. On lut la lettre close du roi, on prononça les discours d'usage, et avant toute discussion les députés des communautés et vigueries protestèrent contre l'énonciation *gens des trois états*, *trois ordres*, et annoncèrent qu'ils agiraient ainsi à chaque séance, parce qu'ils contestaient la légalité de l'assemblée, tant par rapport à la supériorité des voix de la noblesse, que par rapport aux vices d'une représentation nationale où les ecclésiastiques du second ordre et les nobles non possédant fief n'a-

vaient pas de députés ; à quoi les autres membres répondirent en soutenant la validité de leurs droits constitutionnels. Le tiers-état ne se tint pas pour vaincu, et s'il fit tous ses efforts pour assurer le triomphe des principes du droit commun, les deux premiers ordres à leur tour ne négligèrent rien pour se maintenir dans la jouissance de leurs anciens priviléges. Les lettres-patentes de convocation portaient que *le clergé, la noblesse, le tiers-état s'assembleraient pour former de concert les états de Provence*. Or, disaient les communes, que l'on nous montre maintenant les trois ordres légalement assemblés en corps d'état. Le haut clergé, les possédant fief, quelques villes privilégiées dont la population est infiniment moins considérable que beaucoup d'autres, doivent-ils, peuvent-ils représenter individuellement les trois ordres? Quelle est la nature de leur mandat ? Le tiers-état soutenait encore qu'il n'était pas juste d'opiner par ordre et qu'il fallait recueillir les voix par appel nominal; que les trois ordres devaient contribuer aux charges communes du pays; qu'enfin il était temps que le tiers cessât de payer seul les contributions délibérées néanmoins par les deux premiers ordres.

Ce fut au milieu de ces débats ardens que d'Albertas de Jouques fit signifier à l'assemblée une protestation en forme contre tout ce qui pourrait s'y voter de contraire aux prérogatives de la no-

blesse provençale, et de la Fare, premier consul de la ville d'Aix, parla dans le même sens sur le ton d'un énergumène. Roman-Tributiis ne defendit que faiblement les droits des communes.

Dans la séance du 29 janvier, le tiers renouvela toutes les protestations précédentes, et les signifia au président par acte notarié. On lut deux fois les instructions du roi à ses commissaires, et l'on nomma une députation pour aller dénoncer au comte de Caraman et à Desgallois de la Tour l'acte signifié au nom des communes. Les deux commissaires du roi déclarèrent cet acte *irrégulier*, *illégal*, *téméraire*, *attentatoire à l'autorité souveraine*.

Les haines politiques s'accumulaient sans cesse dans les cœurs frémissans, lorsqu'on vit apparaître au sein de l'assemblée un orateur audacieux qui devait faire la gloire de la tribune nationale et remuer la monarchie française sur ses vieux fondemens, en fauchant les abus comme des herbes mortes. C'était le comte de Mirabeau, lequel, ainsi que tous les grands hommes qui marquent dans des temps de trouble, est encore un dieu pour les uns et un génie malfaisant pour les autres. Déjà il s'était fait connaître par les désordres de sa jeunesse, par la fougue de son caractère de feu, par ses nombreux écrits, par son immense instruction politique, enfin par ses plaidoiries en revendication de sa femme devant le parlement d'Aix, où

l'illustre Portalis eut l'honneur de le vaincre. Repoussé par les nobles au sein desquels il était né, froissé de bonne heure par le ressentiment de son père, par le despotisme du gouvernement et par les décisions des tribunaux, il joignait, à ses sentimens de vengeance contre le pouvoir arbitraire, l'instinct des cœurs justes et des intelligences bien faites, qui lui disait qu'il fallait à la France un régime meilleur, à la royauté une autre base, au peuple la sanction solennelle de ses droits éternels. Ce géant de l'art oratoire présentait le contraste des passions les plus généreuses et des goûts les plus effrénés. Tantot bizarre et outré, tantot naturel et profond, on voyait souvent en lui les brusques emportemens d'un tribun dominateur, et quelquefois la dignité calme d'un homme d'état. Son éloquence privée de bon goût, mais pénétrante, mais enflammée, allait chercher ses inspirations et ses élans dans la région des orages; ce mauvais goût donnait même à ses idées plus d'originalité, de force et de verve. Sa pensée, s'échappant large de son cerveau, jaillissait en images pleines de lumières, et sa parole, quand des contradicteurs l'excitaient, vibrait au loin imposante, terrible. La nature, en formant son âme vigoureuse, lui donna en partage la toute puissance de l'entraînement, et malgré ses nombreux écarts il lui sera beaucoup pardonné, parce qu'il a rendu au peuple d'immenses services.

Le 30 janvier, Mirabeau vint prêter son appui aux communes. Il se demanda, dans son discours, si la nation provençale était représentée. Or, le clergé n'avait point de représentant, les prêtres des paroisses n'ayant pas de député; la noblesse n'était pas représentée, les nobles non possédant fief n'ayant point nommé de mandataires; le tiers-état n'était pas représenté, y ayant dans l'assemblée des officiers municipaux et non des élus spéciaux, et les agrégations territoriales y figurant sans aucun rapport avec leur importance relative. Mirabeau s'étendit ensuite sur la disproportion énorme entre les voix des deux premiers ordres et celles du troisième. Cherchant un remède à ces maux, il ne le trouvait que dans une assemblée proportionnelle des trois ordres et dans une nouvelle constitution. Mais cette constitution ne devait pas être donnée par le roi, c'était à la nation provençale à se la choisir librement : « Qu'on ne cite plus, disait-« il, ce testament (1) qui léguait des hommes « comme un héritage. Je ne vois le titre de notre « union à la couronne de France que dans l'élec-« tion libre faite par un peuple qui use de ses « droits. » Il conclut en invitant l'élite des gentilshommes provençaux à provoquer dans sa magnanimité une convocation générale des trois ordres du pays, pour atteindre le but désiré.

(1) Le testament de Charles du Maine, neveu de René, par lequel le Comté de Provence fut légué à Louis XI, roi de France.

Les députés du tiers-état accueillirent avec enthousiasme le discours de Mirabeau, et la séance fut levée au milieu du tumulte. Le lendemain, 31 janvier, les mêmes députés insistèrent pour la convocation d'une assemblée générale des trois ordres, chargée de réformer la constitution provençale. Les consuls d'Aix, procureurs du pays, opinèrent dans le même sens. La discussion s'échauffa; il y eut des interpellations violentes dans toutes les parties de la salle; l'irritation et le désordre furent à leur comble. De Suffren, évêque de Sisteron, remit au président une protestation signée par tous les membres du clergé contre l'opinion de Mirabeau tendante, disait-elle, à désunir les trois ordres, lorsque des voies de conciliation semblaient ouvertes. La noblesse, par l'organe de Gaillard de Pourrières, fit la même déclaration, et désavoua Mirabeau qu'elle accusa de professer un désir effréné des innovations les plus dangereuses. De la Fare le somma de déposer sur le bureau les titres en vertu desquels il possédait un fief et avait par conséquent le droit d'assister aux états, toutes les terres seigneuriales de la famille appartenant au père qui vivait encore. Mirabeau déclara se réserver tous ses droits contre le dire du clergé et de la noblesse, et s'inscrivit en faux contre l'accusation de s'opposer aux voies de conciliation. Les députés des communes persistèrent dans toutes leurs protestations précédentes. Parmi ceux qui se distin-

guèrent le plus par leur haine contre les deux ordres privilégiés et par l'explosion de leurs sentimens populaires, on cita les deux représentans de la ville de Saint-Remy, Pélissier père, médecin, et Durand de Maillane, avocat.

Les états se trouvèrent suspendus à dater de cette séance. Le président de l'assemblée et les commissaires du roi voulurent instruire la cour de tout ce qui se passait et attendre ses ordres, que la gravité des circonstances rendait toujours plus nécessaires. D'un autre côté, les états-généraux du royaume étaient convoqués à Versailles pour le 5 mai, et il fallait procéder à l'élection des députés.

Le peuple d'Aix était dans l'effervescence. Il poursuivait de ses huées et de ses imprécations les membres des deux premiers ordres, et de la Fare, au pouvoir d'un attroupement, fut heureusement délivré par quelques députés du tiers qui volèrent à son secours. La multitude assaillit à coups de pierres le carrosse de l'archevêque, les vitres furent cassées et quelques domestiques blessés. En vain le parlement fit défense au peuple de s'assembler, à peine contre les contrevenans d'être poursuivis suivant la rigueur des ordonnances; le peuple brava cet arrêt. Au conseil municipal, l'ex-assesseur Pascalis fit une motion tendante à ce que l'assemblée approuvât l'opinion du tiers touchant un meilleur mode de représentation dans les états. Il opina de nommer quatre commissaires chargés

de féliciter les députés des communes du zèle, de la sagesse et du courage qu'ils avaient déployés pour la défense de la chose publique. Cette motion fut adoptée, et l'on choisit Pascalis, Miolis, Grégoire et Bertalier.

Des excès étaient commis en plusieurs lieux de la province. L'évêque de Sisteron, passant par Manosque, faillit y être assassiné par une populace furieuse. On l'accusait calomnieusement de s'être associé avec un nommé Nicolas, négociant à Sisteron, et d'accaparer des grains pour affamer le pays. Heureusement pour l'évêque, deux jeunes gens percèrent la foule, le couvrirent de leurs corps et protégèrent sa fuite. Isautier et Nicolas, consuls de la ville, se présentèrent aussi décorés de leurs chaperons, et l'évêque arriva à son château de Lurs, blessé à la tête et au bras. Dès qu'on apprit à Aix ce triste événement, la Fare se rendit à Manosque pour y recueillir tous les renseignemens nécessaires. A peine fut-il de retour à Aix qu'une commission du parlement, escortée par un détachement de quatre cents hommes des régimens de Lyonnais et de Vexin, alla y instruire la procédure. Elle entendit un assez grand nombre de témoins et lança des décrets contre plusieurs accusés (1).

A Aups, le marquis de Montferrat ne savait pas

(1) Les événemens politiques qui survinrent s'opposèrent à ce que cette affaire eût une suite.

supporter patiemment les outrages dont on abreuvait les ordres privilégiés. Le peuple de cette petite ville, instruit de ses propos imprudens et de ses folles menaces, se porta en foule à sa maison. Montferrat s'y barricada le mieux qu'il put, bien résolu de se défendre. Comme les assaillans s'efforçaient de briser la porte, le marquis, armé d'un fusil, se présenta soudain à l'une des fenêtres, fit feu et blessa deux ou trois personnes. Alors le peuple en fureur se disposa à forcer la maison et Montferrat voulut s'échapper par une porte de derrière. Mais on l'aperçut, on courut sur lui, on l'atteignit, on le massacra, on remplit sa bouche de boue que l'on bourra avec un bâton, et l'on traîna son corps dans les rues. Le parlement ordonna de suite de saisir les coupables et de les conduire sous bonne escorte dans les prisons d'Aix. Deux des principaux assassins y furent amenés et les autres prirent la fuite (1).

Mirabeau, qui avait trouvé un refuge auprès du tiers-état, en était devenu l'idole, et quand les magistrats déconcertés baissaient la tête sous l'orage, lui seul, sans caractère officiel et sans fonctions politiques, réussissait à calmer le courroux des flots populaires, jouant ainsi entre les auto-

(1) Les circonstances forcèrent aussi le parlement à différer le jugement, et les assassins furent du nombre des prisonniers que les Marseillais allèrent délivrer trois ans après.

rités et la multitude ce rôle de modérateur qui accroissait son influence et servait si bien ses desseins. Il s'empressa de répondre aux attaques des privilégiés dans les dernières séances des états. Voici un fragment remarquable d'un discours qu'il adressa à la nation provençale :

« Généreux amis de la paix, j'interpelle ici vo-
« tre honneur, et je vous somme de déclarer
« quelles expressions de mon discours ont attenté
« au respect dû à l'autorité royale ou aux droits
« de la nation.... Nobles Provençaux, l'Europe
« est attentive : pesez votre réponse. Hommes de
« Dieu, prenez garde ; Dieu vous écoute. »

« Que si vous gardez le silence, si vous vous
« renfermez dans les vagues déclamations que vous
« avez lancées contre moi, souffrez que j'ajoute
« un mot.

« Dans tous les pays, dans tous les âges, les
« aristocrates ont implacablement poursuivi les
« amis du peuple; et si, par je ne sais quelle com-
« binaison de la fortune, il s'en est élevé quel-
« qu'un dans leur sein, c'est celui-là surtout qu'ils
« ont frappé, avides qu'ils étaient d'inspirer la
« terreur par le choix de la victime. Ainsi périt le
« dernier des Gracques par la main des patriciens;
« mais, atteint du coup mortel, il lança de la pous-
« sière vers le ciel, en attestant les dieux vengeurs,
« et de cette poussière naquit Marius : Marius,
« moins grand pour avoir exterminé les Cimbres

« que pour avoir abattu dans Rome l'aristocratie « de la noblesse.

« Mais vous, communes, écoutez celui qui « porte vos applaudissemens dans son cœur sans « en être séduit. L'homme n'est fort que par l'u- « nion ; il n'est heureux que par la paix. Soyez « fermes, et non pas opiniâtres ; courageuses, et « non pas tumultueuses ; libres, mais non pas in- « indisciplinées ; sensibles, mais non pas enthou- « siastes. Ne vous arrêtez qu'aux difficultés im- « portantes, et soyez alors inflexibles : mais dé- « daignez les contentions de l'amour-propre, et « ne mettez jamais en balance l'homme et la « patrie.

« Pour moi qui, dans ma carrière publique, « n'ai jamais craint que d'avoir des torts, mais « qui, enveloppé de ma conscience et armé de « mes principes, braverais l'univers; soit que mes « travaux et ma voix vous soutiennent dans l'as- « semblée nationale, soit que mes vœux seuls « vous y accompagnent ; de vaines clameurs, des « protestations injurieuses, des menaces ardentes, « toutes les convulsions en un mot des préjugés « expirans, ne m'en imposeront pas. Eh ! com- « ment s'arrêterait-il aujourd'hui dans sa course « civique celui qui le premier d'entre les français « a professé hautement ses opinions sur les af- « faires nationales, dans un temps où les circons- « tances étaient bien moins urgentes et la tâche

« bien plus périlleuse ? Non, les outrages ne « lasseront pas ma constance. J'ai été, je suis, je « serai jusqu'au tombeau l'homme de la consti- « tution. Malheur aux ordres privilégiés, si c'est « là plutôt être l'homme du peuple, car les pri- « viléges finiront, mais le peuple est éternel. »

Cette harangue merveilleuse, la plus passionnée et la plus saisissante qu'il soit donné à la langue humaine de produire, fut lue et admirée dans la France entière. L'enthousiasme pour le grand orateur n'eut plus de bornes. Et cependant l'ombre menaçante du sanguinaire Marius, évoquée contre de nouveaux patriciens, n'annonçait-elle pas d'horribles jours de vengeance et de proscription? N'aurait-elle pas dû inspirer de pénibles pensées à tous ces démocrates qui se livraient encore aux rêves de la bienveillance?

Bientôt toute la France fut en mouvement. Il s'agissait de procéder à l'élection des députés aux états-généraux. La plupart des écrits publiés à cette époque portaient le cachet de l'indépendance, de la vigueur et de l'audace. On en remarqua deux qui servirent de ralliement aux défenseurs de la cause populaire. L'un était *l'essai sur les priviléges*, et l'autre avait pour titre : *qu'est ce que le tiers-état* ? un provençal, le célèbre abbé Sieyes (1), en était l'auteur.

(1) L'abbé Sieyes était né à Fréjus, le 3 mai 1748.

Mirabeau venait de partir pour Paris, mais son séjour n'y fut pas long. Ses agens lui écrivirent de se rendre le plus tôt possible en Provence, où sa présence était nécessaire, et il céda facilement à leurs vœux. Le conseil municipal de Lambesc, suivi des habitans notables, alla le recevoir et le complimenter à l'entrée de la ville, au bruit des boîtes et au son des cloches. « Je vois, dit alors « Mirabeau, comment les citoyens sont devenus « esclaves. La tyrannie s'est entée sur la recon-« naissance. » Le peuple voulait dételer sa voiture et la traîner; mais Mirabeau s'y opposa, disant que les hommes n'étaient pas faits pour porter un de leurs semblables. Arrivé à Saint-Cannat, il y trouva la même affluence et les mêmes transports. La ville d'Aix lui fit une réception solennelle, et jamais on ne vit une allégresse plus vive, un enthousiasme plus éclatant. Sa présence au théâtre fut saluée par des applaudissemens prolongés. De retour chez lui, on brûla un feu de joie devant sa porte, et la moitié de la ville fut illuminée.

Ce fut dans ces circonstances que les trois ordres s'assemblèrent séparément pour la nomination des députés aux états-généraux, le tiers-état par communes, le clergé par diocèses et dans les cités épiscopales, la noblesse dans les villes principales des sénéchaussées. Ces assemblées primaires, d'après le plan de Necker et des notables, nommèrent respectivement des électeurs, lesquels

se rendirent aux villes respectives de leurs sénéchaussées et y formèrent les assemblées électorales qui se tinrent à Aix, Toulon, Draguignan, Forcalquier, Arles et Marseille.

L'assemblée électorale de la sénéchaussée d'Aix nomma l'archevêque de Cussé de Boisgelin, et Cousin, curé de Cucuron, pour le clergé; d'André, conseiller au parlement, et de Clapiers, pour la noblesse. Ce dernier ne fut élu qu'après le refus de d'Albertas, premier président de la cour des comptes. Pour le tiers-état, le comte de Mirabeau, Audier-Massillon, lieutenant-général en la sénéchaussée, les avocats Bouche et Pochet. Dans la soirée du même jour, une foule immense parcourut la ville avec des torches en l'honneur de Mirabeau, et le proclama député au milieu des applaudissemens et des cris de joie.

La sénéchaussée de Toulon nomma Rigouard, curé de Solliés-Farlède, et Montjallard, curé de Barjols, pour le clergé; le marquis de Lapoype-Vertrieux, chef d'escadre, et de Vialis, maréchal-de-camp, pour la noblesse; Meiffren, consul de Toulon; Feraud, consul de Brignoles; Jaume, propriétaire à Hyères, et l'avocat Ricard de Séalt, pour le tiers-état.

La sénéchaussée de Draguignan élut Mougins de Roquefort, curé de Grasse, pour le clergé; le comte de Lassigny de Juigné, et le vicomte Broves de Rafilis, pour la noblesse; Lombard de Ta-

radeau, Mougins de Roquefort, maire de Grasse, et l'avocat Verdolin, pour le tiers-état.

La sénéchaussée de Forcalquier choisit Gassendi, curé de Barras, et Rolland, curé du Caire, pour le clergé; de Burle, lieutenant-général en la sénéchaussée de Sisteron, et d'Aymard, pour la noblesse; Latil, maire de Sisteron, les avocats Bouche, Mévolhon et Solliers de Saignan.

La sénéchaussée d'Arles nomma Dulau, archevêque de cette ville, et le conseiller d'état Royer, abbé de la Noe, dans le diocèse d'Evreux, pour le clergé; le marquis de Guilhelm de Clermont-Lodève et le marquis de Fonchateau, pour la noblesse; Boulouvard, négociant; Durand de Maillane, avocat, et Pélissier père, médecin, pour le tiers-état.

Les électeurs de la sénéchaussée de Marseille avaient principalement jeté les yeux sur le comte de Mirabeau, désigné à leurs suffrages par toutes les classes d'une population ardente, ennemie des distinctions nobiliaires, amoureuse des nouveautés politiques, passionnée pour l'égalité, pleine des souvenirs de son indépendance républicaine. Parmi ceux qui s'agitèrent le plus en faveur de cette illustre candidature on cita Martin fils d'André, Lieutaud, Thulis, Chompré, Savournin, l'avocat Bremond-Julien, et l'abbé de Bausset, chanoine de Saint-Victor. Les électeurs voulaient aussi donner leurs voix à l'abbé Raynal, très-connu à

Marseille où il avait vécu paisible après avoir été proscrit par le parlement de Paris, qui avait condamné son histoire philosophique du commerce des Européens dans les deux Indes. On répandit dans le public un écrit à la louange de cet écrivain. Mais Raynal, sentant le besoin du repos que la vieillesse commande, et croyant d'ailleurs n'avoir plus rien à faire pour sa renommée, refusa l'honneur de représenter Marseille aux états-généraux. Les députés nommés furent de Villeneuve-Bargemont, comte de Saint-Victor, et Davin, chanoine de Saint-Martin, pour le clergé; de Cipières et de Sinéty, chevaliers de Saint-Louis, pour la noblesse; Mirabeau, Lejean, Roussier, Liquier et Labbat, pour le tiers-état. Ces quatre derniers étaient négocians.

Pendant que les trois ordres procédaient à ces élections dans toutes les sénéchaussées de la Provence, la noblesse possédant fief, se séparant des nobles sans terre seigneuriale, tint à Aix une assemblée qui nomma députés aux états-généraux le duc de Bourbon, de Sabran, de Sade d'Eyguières, de Mazenod, de Forbin-Janson, d'Arlatan de Lauris, d'Arbaud de Jouques, de Grimaldy, de Cagnes. Ces seigneurs étaient élus conformément au mode adopté en Provence pour la nomination des députés aux anciens états-généraux, mais ils l'étaient contrairement au dernier édit de convocation, d'après lequel les élections devaient se faire

par sénéchaussées, sans distinction de nobles possédant fief et de nobles n'en possédant pas. Aussi les choix faits directement par l'assemblée dont je viens de parler furent considérés comme nuls.

Les électeurs avaient présenté à leur collége au nom de leur ville, bourg ou village, leurs plaintes ou leurs demandes aux états-généraux. Ces cahiers de doléance, rédigés par des commissaires nommés dans le sein de chaque assemblée électorale, furent remis aux députés. Le tiers-état avait partout délibéré que ses représentans aux états-généraux opineraient par tête et non par ordre; que toutes les charges publiques et communes du pays seraient supportées d'une manière égale et proportionnée aux facultés de chacun. Le bas clergé, non possesseur de bénéfices, exprima la même opinion, mais le haut clergé fut d'un avis contraire. Les nobles non seigneurs proclamèrent la maxime de l'égalité de l'impôt. Quant aux possesseurs de fiefs, un seul, d'Albertas-Jouques, marquis de Gréoulx, déclara qu'il avait l'intention de contribuer aux charges publiques sur ses biens nobles.

Mirabeau, nommé deux fois, avait à faire une option. Pressé par les commissaires de l'assemblée électorale du tiers-état de Marseille de donner la préférence à cette ville, il leur écrivit une lettre pour leur dire que des raisons politiques le forçaient à opter pour Aix.

Bientôt il voulut se montrer aux Marseillais, et l'accueil qu'il en reçut fut un triomphe plein d'enchantement. Non, jamais aucun autre mortel ne reçut des hommages plus vrais, plus purs et plus magnifiques. Non, jamais fête nationale n'excita dans les cœurs des sympathies plus nobles, né brilla de plus de prestiges. Non, jamais les sentimens d'amour, de reconnaissance et d'admiration qui peuvent déborder du cœur humain ne firent une explosion plus vive et plus retentissante. Tout dans la ville palpite d'émotion. Des applaudissemens, des cris de joie, des hymnes patriotiques frappent les airs, et Mirabeau s'avance au milieu d'un peuple idolâtre qui le salue comme son héros, le bénit comme son défenseur, le vénère comme le génie de l'éloquence et comme l'apôtre de la liberté. Les compagnies de quartier lui rendent les honneurs militaires; des rameaux de laurier, des couronnes de fleurs pleuvent sur son carrosse, et les femmes, dans l'ivresse de l'enthousiasme et de la sensibilité, lui présentent leurs enfans, ces enfans qui, grace à ses efforts, sont aujourd'hui des citoyens ennoblis par l'indépendance. Mirabeau passa plusieurs jours à Marseille. Les fêtes succédèrent aux fêtes; on brûla des feux de joie devant sa porte et l'on y établit des danses qui ne cessaient pas. On ne pouvait se rassasier de le voir. Deux fois on le couronna au théâtre, puis on l'accompagna chez lui à l'éclat de quatre-vingts

flambeaux et au son des fanfares. Un homme qui reçoit de pareils honneurs semble n'avoir plus rien à demander ici-bas. Le cœur s'affaisse sous le poids de tant d'émotions ; la source des jouissances est épuisée, et il ne reste plus qu'à mourir.

Cinq cents jeunes gens des plus distingués de Marseille, tous à cheval, précédèrent Mirabeau à sa sortie de cette ville, et un grand nombre de voitures le suivirent. Le cortége prit la route d'Aix. Des jeunes hommes de cette capitale, aussi à cheval, vinrent jusqu'à mi-chemin à la rencontre des Marseillais, et tous ensemble fraternisèrent. Ils entrèrent le soir à Aix, au bruit des boîtes et de la musique; chacun d'eux portait une torche enflammée. Mirabeau, du haut de son balcon, harangua la foule ivre de joie. Toute la nuit se passa dans des réjouissances, et des sérénades furent données aux partisans de la cause populaire. Le lendemain au matin la jeunesse d'Aix offrit un repas à celle de Marseille, qui retourna chez elle après des félicitations réciproques.

Les doctrines démocratiques fesaient des progrès rapides, la fermentation croissait sans cesse, et la haute influence de Mirabeau lui-même allait se trouver trop faible pour arrêter le déchaînement de tant de passions enflammées. Le 23 mars 1789, une violente émeute éclata à Marseille. Des jeunes gens et des ouvriers, demandant une diminution sur le prix du pain, de la viande et sur les

droits d'entrée, vinrent présenter leurs griefs aux échevins, et la multitude appuya les pétitionnaires en cassant les vitres de l'Hôtel de Ville. Comme les échevins hésitaient à accorder cette diminution, la populace en fureur pilla la maison d'un nommé Rebufel qui avait, dit-on, fait fortune dans la ferme des boucheries. Deux capitaines de quartier, s'étant mis à la tête d'une troupe de jeunes gens spontanément armés pour le maintien du bon ordre, dispersèrent les perturbateurs. D'autres jeunes gens, animés de sentimens aussi honorables, se joignirent à cette troupe pour l'aider à contenir des malfaiteurs étrangers qui menaçaient du pillage les magasins du quartier de Rive-Neuve, et tous ces jeunes gens, improvisés en garde citoyenne, parvinrent pour le moment à assurer la tranquillité de la ville.

Le même jour, 23 mars, Toulon fut le théâtre d'une émeute plus redoutable. Quelques agitateurs appartenant à la classe aisée, dirigèrent le mouvement populaire contre plusieurs magistrats. Lantier de Villeblanche, premier consul, et Baudin, archiviste-orateur de la ville et procureur du roi près le tribunal de police, furent les premiers en butte aux fureurs d'une populace ameutée qui demandait leur tête. On brisa les portes de l'Hôtel de Ville. Lantier et Baudin, découverts et saisis dans un arrière-cabinet, souffrirent les plus cruels outrages. Ils ne durent leur salut qu'à quelques

citoyens qui exposèrent leurs jours pour les sauver et réussirent à les faire évader par les toits. La populace alla se ruer sur les maisons de ces deux fonctionnaires et sur celle de Mourchou, prédécesseur de Baudin, dans les fonctions d'archiviste. La maison de Baudin située sur la place du champ de bataille, souffrit le plus, car on la dévasta de fond en comble. Madame Baudin, qui se trouvait chez elle au moment de cet assaut, s'enfuit portant dans ses bras le plus jeune de ses enfans et suivie des six autres. Des scélérats l'assaillirent à coups de pierre et de bâton; ils n'épargnèrent pas ses enfans, et celui qu'elle portait mourut des ses blessures.

Les factieux se dirigèrent ensuite sur l'évêché, et n'ayant pu parvenir jusqu'au prélat, ils s'emparèrent de sa voiture et la précipitèrent dans la mer. Le lendemain, ils se portèrent aux barrières, et le droit communal dit *du piquet* fut aboli de vive force. La garnison, composée de deux régimens et commandée par le général de Coincy, était sous les armes; mais elle resta tranquille spectatrice de ces excès.

Le mouvement s'étendit à Aix. Le 25 du même mois de mars, de la Fare, premier consul, fut aperçu sur la porte de l'Hôtel de Ville par une troupe de femmes et de crocheteurs, qui s'approchèrent de lui en le huant. Ensuite on lui demanda à grands cris la diminution du prix du pain et de la

viande, ainsi que la suppression du piquet. Plusieurs citoyens, voyant le danger qu'il courait, le prièrent de rentrer dans l'Hòtel de Ville, et le consul Collongue, son collègue, lui fit les mêmes instances. Mais de la Fare crut qu'il ne devait pas fléchir. Une femme lui ayant réitéré la demande de la diminution de la viande et du pain, de la Fare répondit, dit-on, qu'elle n'était faite que pour manger la fiente de ses chevaux. A ces propos, les clameurs redoublèrent, une grêle de pierres fondit sur de la Fare et les soldats du poste qui étaient venus former un rempart devant lui. De la Fare se vit alors obligé de rentrer dans l'Hôtel de Ville, dont on ferma la grand'porte, et un soldat du régiment de Lyonnais fut grièvement blessé au front.

La populace rugissante demandait la tête du premier consul, qui voulait se décorer de son chaperon pour se présenter à elle et lui parler; mais on l'en empêcha sagement, parce que sa présence n'aurait fait qu'augmenter la rage des séditieux.

Le procureur Gabriel, bravant tous les dangers, parut à l'une des fenêtres de l'Hôtel de Ville et harangua cette populace, mais il ne gagna rien; alors de la Fare, de l'avis de Perrin et de quelques autres citoyens enfermés avec lui, rédigea une ordonnance qui diminuait le prix du pain et de la viande. Gabriel, Perrin, Faure et Dubourg, s'étant chargés de l'annoncer au peuple, montè-

rent au haut de l'horloge, au moment où la troupe de ligne arrivait pour défendre l'Hôtel de Ville. On lança des pierres sur le premier rang; la troupe fit bonne contenance, et à son premier mouvement la populace se dispersa. Le bruit ayant couru que le comte de Caraman avait donné à la troupe de ligne l'ordre de ne jamais faire feu sur le peuple, quoiqu'il arrivât, la foule se rallia et revint sur la place.

Gabriel, Perrin, Faure et Dubourg lui jetèrent dans un mouchoir l'ordonnance du premier consul; mais au lieu de se calmer, elle leur lança des pierres qui les obligèrent de se retirer.

De la Fare s'évada furtivement par une fenêtre donnant sur le derrière de l'Hôtel de Ville. La populace libre de tout frein, fondit sur les greniers publics et mit les grains au pillage. On voulut aussi piller les magasins de deux négocians, Lion et Turcas. Les voisins s'opposèrent à cet acte de violence, et Turcas fut blessé à la cuisse d'un coup de couteau.

Des désordres affligèrent aussi Brignoles, Hyères, le Puget, le Luc, Nans, Saint-Nazaire et quelques autres communes.

Le parlement d'Aix nomma des commissaires pour instruire les procédures relatives à tous ces troubles. En même temps, il délibéra d'adresser une députation nombreuse au roi pour lui exposer les malheurs du pays, et le supplier de prendre des mesures qui pussent en arrêter le cours. Les dé-

putés nommés furent le premier président Desgallois de la Tour, les conseillers de Ballon, de Lubières, d'Esparron, et l'avocat-général de Calissane, auxquels devaient se réunir les présidens de Peynier et de la Tour-d'Aigues, les conseillers de Faucon, de Ramatuelles, de la Baume, et le procureur-général de Castillon, qui se trouvaient déjà à Paris. De la Tour refusa la mission qui lui était confiée, disant que sa place, dans des temps de crise, était à la tête de sa compagnie. Le président de Jouques fut alors désigné pour le remplacer.

Pendant que ces députés se rendaient à la cour, le parlement essaya de ramener la paix dans la province, en tendant fraternellement la main à tous les états et proposant un pacte d'alliance entre tous les bons citoyens. « De vieilles divisions, « dit-il, des rivalités injustes, des prétentions dé- « sordonnées, ont miné la concorde et préparé « les maux qui fondent sur la patrie. Pour en ar- « rêter le cours; pour opposer des digues à l'es- « prit de désordre, il faut que tous les états s'u- « nissent et s'aiment; il faut qu'ils se confondent « et s'associent pour repousser les perturbateurs, « et que le noble, le bourgeois, l'artisan, ne se « considèrent désormais que comme des frères. » Cette délibération ayant été portée par le greffier aux procureurs du pays, pour qu'ils la notifiassent aux différens ordres de la province, les consuls d'Aix vinrent en remercier la compagnie, et lui

demander, pour gage de ces sentimens d'union, un acte de clémence en faveur de ceux qui s'étaient rendus coupables du pillage des greniers. Le parlement, cédant à cette prière, fit publier une amnistie et alla aux pieds des autels remercier l'être suprême.

Mais à peine quelques jours s'écoulent, et l'espérance des amis de la paix s'évanouit bien tristement. La discorde rugit encore; des attroupemens séditieux se forment à Aix; Marseille fermente sans cesse; partout les autorités méconnues gémissent de leur impuissance. Le parlement s'alarme de nouveau; il dépêche un courrier au roi pour lui peindre la situation affligeante du pays. Louis XVI ordonne de réunir en provence quelques forces militaires et en même temps (1) il écrit à Desgallois de la Tour une lettre pleine de bienveillance, pour lui exprimer la peine que les troubles font à son cœur. Prince infortuné! monarque digne d'un meilleur destin! les événemens auraient dominé un caractère moins faible que le sien, et l'on n'assistait alors qu'au commencement du drame terrible.

(1) Le 19 avril 1789.

CHAPITRE XXXVIII.

1789—1790.

Les états de Provence reprennent leurs séances. — Nouveaux débats touchant les charges publiques. — Clôture de la dernière session. — Ouverture des états-généraux du royaume. — Destruction du régime féodal. — Anéantissement de la constitution provençale. — Situation politique de Marseille. — Entrée du comte de Caraman dans cette ville. — Changemens opérés. — Lutte entre la garde bourgeoise et le peuple. — Malheureux événement de la Tourrette. — Pillage de la maison de l'échevin Laflèche. — Entrée des troupes à Marseille. — Insurrection à Toulon. — Les révoltés s'emparent du commandant-général de la marine et résistent au gouvernement. — Suites de cette affaire. — Division du territoire français en départemens. — Nouveaux troubles à Marseille. — Prise des forts. — Meurtre du major de Bausset. — Assemblée à Brignoles. — Événemens divers. — Dernière séance du parlement d'Aix. — Discours de Pascalis. — Réponse du président de Cabre. — Toutes les institutions provinciales sont détruites, et la Provence n'existe plus.

Le 21 avril 1789, les états de Provence, suspendus depuis le 31 janvier précédent, reprirent leurs séances à la requête des commissaires du

roi, lesquels demandaient la délibération sur une partie des impôts qui n'avaient pas été votés. Les députés des communes renouvelèrent leurs protestations contre la légalité de l'assemblée, et l'on agita encore la question touchant la contribution proportionnelle des trois ordres aux charges publiques. Un membre du tiers rappela les déclarations des deux premiers ordres faites dans les sénéchaussées et admettant le principe de l'égalité en matière d'impôt; il parla aussi d'une délibération des possédant fief dans leur comité particulier du 27 mars. Cette délibération contenait le même vœu. L'évêque de Fréjus, président en l'absence de l'archevêque d'Aix, qui venait de partir pour assister à l'ouverture des états-généraux, annonça que le clergé contribuerait désormais, sans priviléges ni exemption, à toutes impositions royales, communes et municipales du pays. L'assesseur Roman-Tributiis réclama l'insertion de ce dire au procès verbal.

Ce fut alors qu'un possédant fief expliqua les intentions de son ordre. Suivant lui, ceux qui dans le comité du 27 mars avaient adopté le vœu de la contribution proportionnelle y persisteraient, et on s'en rapporterait à la sagesse du roi pour la solution des autres questions. Les seigneurs firent bientôt connaître aux états une nouvelle délibération qui confirmait celle du 27 mars, sauf et réservé l'intérêt individuel des absens et des con-

tredisans, sans d'ailleurs les nommer, de sorte que chacun pouvait se ranger dans cette dernière classe, et l'acte de délibération devenait dérisoire. Cependant la majorité des possédant fief s'y retrancha avec constance. Une très-faible minorité d'hommes plus justes ou plus prudens manifesta d'autres principes. D'Albertas-Albertas, tant pour lui que pour d'Albertas-Gémenos, son père, Lecamus de Puypin, Sebastiani de Champelos, Gautier d'Artigues et Dauphin de Trebillane déclarèrent consentir à l'encadastrement de leurs biens nobles, à compter du moment fixé par le tiers. Aussitôt un grand nombre de seigneurs abandonnèrent l'assemblée; ceux qui restaient demandèrent de délibérer par ordre, mais ils ne purent l'obtenir. Les députés des communes, qui avaient gardé leurs places, mirent tout leur espoir dans un sytème de désorganisation complète. Une députation au roi, la nomination des procureurs joints pour chaque ordre furent aussitôt rejetées que proposées, et la dernière session des états de Provence fut close le 28 avril au soir.

Le 5 mai, le roi ouvrit les états-généraux du royaume. Deux provençaux, le comte de Mirabeau et l'abbé Sieyes (1) exercèrent une grande influence sur cette assemblée si belle de talens, de bonne foi et de patriotisme, mais trop spéculative

(1) L'abbé Sieyes était député de Paris.

dans ses travaux qui embrassaient la France entière et son avenir, trop absolue dans ses principes de régénération politique et sociale. Qui ne connaît les événemens mémorables de cette époque de destruction et d'enfantement ? L'ordre du tiers-état se déclare assemblée nationale, les deux ordres privilégiés se réunissent à lui, et les représentans de la France acquièrent ainsi la toute puissance législative et constituante. On rompt avec le passé; le peuple se lève et la bastille s'écroule; tout s'ébranle, tout se précipite; la monarchie tombe pièce à pièce. Dans la nuit du 4 août, l'assemblée détruisit tout ce qui restait du régime féodal et décréta l'égalité des droits, au milieu d'une ivresse entraînante et d'un enthousiasme électrique. Les membres du clergé et de la noblesse s'empressèrent de renoncer à toutes leurs prérogatives, et les députés des communes vinrent à leur tour faire leurs offrandes. Comme ils ne pouvaient immoler des priviléges personnels, ils sacrifièrent ceux des provinces et des villes, disant qu'ils ne voulaient plus aucune espèce de distinction parmi les membres de la grande famille française, et toutes les constitutions particulières devant se fondre dans la constitution générale du royaume. En ce moment solennel, les députés provençaux s'avancèrent au milieu de la salle et répudièrent les priviléges et les franchises de leur province. Ainsi tomba l'ancienne constitution du comté de Provence,

Forcalquier et terres adjacentes. Fondée sur le droit féodal et sur des principes exceptionnels, elle devait s'anéantir devant l'empire du droit commun et d'une législation uniforme.

La nation provençale, travaillée par l'amour des nouveautés les plus séduisantes, continuait de se livrer aux mouvemens désordonnés d'une démocratie sans expérience et sans frein. Les passions populaires bouillonnaient surtout à Marseille, comme elles bouillonnent toujours au sein des grandes masses dans des momens de crise, car toutes les choses qui se font d'entraînement se trouvent là, et il y a en abondance des élémens de perturbation. Depuis le jour où la maison du fermier Rebufel fut livrée au pillage, les rangs de la garde bourgeoise de Marseille s'étaient grossis de tous les jeunes gens de famille, partisans des institutions nouvelles. Cette garde avait demandé la réforme des abus introduits dans le régime municipal, la destruction du monopole des fermes et un système d'impositions plus équitable. Le conseil de ville, entraîné par la force des circonstances, changea dès lors sa constitution politique, en s'adjoignant des citoyens de toutes les classes et des députés de toutes les corporations. Le prix du pain et de la viande fut diminué, et l'on nomma une commission de surveillance, composée d'un noble non possédant fief, d'un négociant, d'un chevalier de Saint-Louis, d'un courtier de com-

merce, de deux cultivateurs, d'un capitaine de quartier, de deux tailleurs d'habit, d'un portefaix, d'un cordonnier et d'un jardinier. En outre on délibéra de fixer l'attention la plus sérieuse sur les finances de la ville et de vérifier les anciens comptes.

Comme on le voit, Marseille venait d'acquérir une indépendance à peu près complète par la conduite de sa garde bourgeoise et de son conseil municipal, qui n'étaient que l'organe de la population tout entière. Le parlement et la haute noblesse d'Aix, alarmés déjà des démonstrations politiques des principales communes et des scènes de désordre dont elles avaient été le théâtre, accusèrent Marseille de sédition, et l'intendant Desgallois de la Tour fut l'interprète de cette accusation auprès du ministère, qui fit avancer sur Aix quatre régimens d'infanterie et deux de cavalerie. En même temps il ordonna au comte de Caraman de se rendre à Marseille avec toutes ces troupes, qui présentaient un effectif de huit mille hommes. Leur entrée dans la ville étaient une violation de ses anciens priviléges. C'est ce que disaient les Marseillais, mais c'est aussi ce qu'ils avaient perdu le droit de dire. Ces priviléges dont on invoquait la puissance ne venaient-ils pas d'être immolés solennellement par les représentans du pays dans l'assemblée nationale ? N'avait-on pas juré haine au passé? Ne voulait-on pas élever un nouvel édifice social sur les débris fumans de l'édifice antique?

Le marquis de Piles, gouverneur-viguier de Marseille, envoya au comte de Caraman trois citoyens notables pour le supplier de ne pas entrer dans cette ville avec ses troupes, dont la présence pourrait troubler l'incertaine tranquillité. L'agitation des esprits fesait craindre en effet une explosion terrible. De Caraman, sans s'arrêter aux instances de cette députation, partit d'Aix, le 20 mai (1), à la tête de toutes ses troupes qu'il fit arrêter à *Aren*, à un quart de lieue de la ville. Là de Piles, accompagné de quelques personnes de distinction, eut une conférence avec lui. Pendant leur pourparler, un escadron d'abord, puis deux autres, tous les trois détachés du corps d'armée qui stationnait à Aren, se présentèrent à la porte d'Aix et y trouvèrent des citoyens armés, disposés à leur disputer le passage. Ces escadrons, trop faibles pour engager la lutte, rebroussèrent chemin. Alors le comte de Caraman, à qui la cour avait prescrit de n'agir qu'avec une extrême prudence, en assurant l'exécution des lois et le maintien du bon ordre, déclara qu'il entrerait seul à Marseille. La joie éclata dans la cité dès que cette résolution y fut connue, et l'on dressa à la hâte un arc de triomphe à la porte d'Aix. Les échevins et l'assesseur y reçurent le comte qui fit son entrée à cheval au milieu de la garde bourgeoise. Il établit à

(1) Toujours en l'année 1789.

Marseille son quartier-général et fixa sa demeure dans la citadelle Saint-Nicolas, où casernait le régiment de Vexin.

De Caraman, voulant réduire le conseil municipal à sa constitution ancienne, élimina les citoyens des diverses classes et les députés des corporations que cette assemblée s'était adjoint. Il cassa ensuite la garde bourgeoise et travailla à la formation d'une nouvelle milice, sur un plan qui fut généralement repoussé comme aristocratique. La plupart des volontaires ne voulurent pas reconnaître les capitaines, tous nommés par le conseil de ville dans la classe des nobles et des riches négocians, au mépris des autres classes de citoyens. L'ancienne garde n'avait pour marque distinctive qu'un pouf et une cocarde; on assigna un uniforme bleu à la nouvelle, mais elle ne put jamais se compléter, et les officiers plus nombreux que les soldats, se virent exposés à la haine publique.

Toutes les corporations demandaient avec une énergie voisine de la révolte le rétablissement du conseil municipal, tel qu'il s'était précédemment organisé par des adjonctions, et le comte de Caraman fut obligé de céder à ces vœux. Le 30 juillet, le conseil, ainsi réorganisé, déclara l'intendant de Latour auteur des calamités de la province, enjoignit à tous les corps administratifs et à tous les citoyens en particulier de rompre avec lui toute relation, et fit publier cette délibération à son de

trompe. Le lendemain un membre proposa la réforme de la garde bourgeoise, et la motion, chaleureusement appuyée par la très-grande majorité, fut violemment combattue par plusieurs capitaines de cette garde qui fesaient partie du conseil. L'un d'eux osa même tirer l'épée contre un opinant. Au milieu du tumulte et des apostrophes les plus injurieuses, d'autres officiers du poste de l'Hôtel de Ville entrèrent dans la salle des délibérations, et la séance fut levée.

En ces circonstances le comte de Caraman, voulant donner une juste satisfaction au conseil municipal et au peuple, accorda la réforme demandée, et nomma une commission pour l'aider dans ce travail. Les officiers de la garde bourgeoise en furent exaspérés, d'autant que le bruit courut qu'on leur ferait défense de porter l'uniforme militaire dont ils étaient jaloux et fiers. Dans la nuit du 19 août, des agitateurs apposèrent des affiches au coin des principales rues pour exciter le peuple contre la garde bourgeoise et pour l'inviter à se rassembler le lendemain sur l'esplanade de la Tourrette. La garde, qui n'avait aucune habitude d'obéissance et de discipline, crut que son honneur lui commandait d'accepter le défi, prit les armes et courut à la Tourrette, où il n'y avait aucun attroupement hostile; seulement quelques hommes y travaillaient; on y voyait aussi des enfans et des curieux inoffensifs. Un officier ayant

maltraité un des ouvriers on ne sait trop pour quelle cause, des huées se firent entendre. Aussitôt les premiers rangs de la garde bourgeoise, sans l'ordre des chefs, firent feu sur les spectateurs dont le bruit de cette scène avait grossi le nombre. Quarante personnes furent blessées plus ou moins grièvement (1), et un boucher, nommé Garcin, qui venait joindre la garde bourgeoise dont il était l'un des brigadiers, tomba mort de trois coups de balle.

A la nouvelle de ce funeste événement le peuple de Marseille ne fut plus maître de son indignation, et il y eut un soulèvement général. La garde bourgeoise se dispersa. Les officiers, poursuivis par des bandes d'ouvriers exaspérés, de femmes en fureur, et même d'enfans qui fesaient le triste apprentissage des discordes civiles, étaient partout accablés d'outrages et de coups. On leur arrachait les épaulettes, on leur déchirait l'habit, et plusieurs eurent la vie en péril. Une foule immense, traînant le cadavre de Garcin et demandant vengeance au comte de Caraman, vint assiéger la citadelle Saint-Nicolas, résidence de ce commandant-général. A l'entrée de la nuit, la multitude envahit la rue Noailles où demeurait l'échevin Laflèche. On force la maison de ce magistrat, on la dévaste entièrement, on brûle tous ses meubles. Le comte

(1) Deux d'entre elles moururent quelques jours après.

de Caraman se présente à cheval au milieu des mutins. Il cherche en vain à les calmer par des paroles de persuasion et de bienveillance. Sa voix se perd au milieu des plus insultantes clameurs, et on le force même de descendre de cheval. Le commandant, plein de courage en ce moment critique, ordonne une dernière fois aux perturbateurs de se disperser sous peine de l'être par la force, et des trompettes leur font sommation. Le désordre ne cessant pas, plusieurs escadrons de cavalerie et le régiment suisse d'Ernest qui fesaient partie du corps d'armée venu d'Aix et campé dans le voisinage, entrent au pas de charge dans la ville, fondent sur le rassemblement et s'emparent de quelques séditieux.

Un appareil de force militaire resta long-temps déployé, en imposa aux plus audacieux, et maintint la tranquillité publique, sans maintenir la paix dans les esprits toujours livrés à la discorde. Trois hommes d'énergie qui s'étaient fait connaître par toutes les passions d'une démocratie ardente et qui exerçaient beaucoup d'influence sur le peuple, Trophime Rebecquy, négociant, Omer Granet, fils d'un riche tonnelier (1) et Toussaint Pascal, droguiste, furent jetés dans les cachots de la citadelle Saint-Nicolas, comme instigateurs des

(1) Rebecquy et Granet furent plus tard envoyés à la Convention par le département des Bouches-du-Rhône.

derniers troubles, et Bournissac, prévôt-général des maréchaussées de Provence, instruisit leur procès. Cette instruction criminelle fut une nouvelle cause d'irritation populaire. On avait l'habitude de considérer le pouvoir comme un ennemi contre lequel tous les moyens de guerre étaient bons, et l'on honorait comme des martyrs ceux qu'il semblait persécuter.

La situation politique de Marseille fixait à juste titre l'attention du gouvernement, et d'André, conseiller au parlement d'Aix et député de cette ville à l'assemblée nationale, fut envoyé en Provence en qualité de commissaire pacificateur, à la charge par lui de s'entendre avec le commandant-général comte de Caraman, pour assurer le succès de sa mission conciliatrice. Ces deux fonctionnaires crurent qu'une nouvelle assemblée représentative de la commune de Marseille devait remplacer le conseil municipal renforcé, trop engagé dans les querelles qui avaient troublé la ville, pour qu'il pût travailler au bien public, au rétablissement de la concorde, et fournir à eux-mêmes un concours efficace. En conséquence, ils écartèrent du conseil municipal tous les membres adjoints qui y avaient été appelés, divisèrent la ville, les faubourgs et la banlieue en vingt-quatre quartiers, et convoquèrent le 6 octobre tous les chefs de famille âgés de vingt-cinq ans, pour nommer trois représentans par quartier, chargés de renforcer le conseil munici-

pal ordinaire. Les élections se firent sous l'influence des passions hostiles au pouvoir, et cette assemblée fut moins traitable que la précédente. Le 31 du même mois, elle invita Bournissac à suspendre sa procédure prévôtale jusqu'à la promulgation du décret qui allait être rendu sur l'instruction criminelle. Bournissac ne répondit à cette invitation qu'en accablant de rigueurs les trois prisonniers de la citadelle Saint-Nicolas, jusqu'à ce qu'un décret de l'assemblée nationale, à la date du 8 décembre, lui eût enlevé la connaissance de cette affaire et l'eût renvoyée à la justice ordinaire, c'est-à-dire, à la sénéchaussée de Marseille.

Les mouvemens séditieux qui agitaient le royaume à cette époque éclatèrent à Toulon avec une violence inouïe. On venait de procéder dans toutes les communes à la formation de la garde nationale. Celle de Toulon était composée de douze cents hommes, et l'état-major avait été choisi parmi les négocians, les bourgeois aisés et quelques nobles sans fortune. Les démocrates exaltés, mécontens de ces choix, demandèrent que la milice citoyenne fût réorganisée dans un sens populaire. L'autorité supérieure s'y opposa, et la municipalité organisa alors un comité permanent, qui, le 14 octobre 1789, prit une délibération par laquelle tous les citoyens étaient invités à arborer la cocarde tricolore.

Le 13 novembre, un officier de Dauphiné,

portant un vieux chapeau avec un ruban noir noué en forme de ganse, fut arrêté à la Porte-Vieille par le poste de la garde nationale qui l'accusait d'avoir arboré la cocarde noire. On maltraita cet officier, et bien qu'il protestât contre toute intention coupable, on le conduisit en prison. Généraux de terre et de mer le réclamèrent vainement. Les militaires des deux armes en furent exaspérés. Les bas-officiers et soldats de la 6e et de la 7e division du corps royal des canonniers marins écrivirent à la municipalité et se plaignirent des exigences de la garde nationale; ils déclarèrent qu'ils ne reconnaissaient pour maître que le roi, pour chefs que leurs officiers, et que jamais ils ne souffriraient qu'on manquât au respect qui leur était dû. Dès lors une lutte s'engagea entre la garde nationale, la municipalité et le comité permanent d'une part, et la marine de l'autre.

Le chef d'escadre d'Albert de Rioms, commandant-général de la marine, fut accusé par des malveillans de faire des préparatifs d'attaque à bord de l'amiral, au poste du petit-rang, à la patache du port, et de confectionner des cartouches à pierrier et à espingole. On désignait le premier décembre comme le jour où devaient éclater l'incendie et le sac de la ville; on ajoutait qu'on n'attendait pour consommer cet horrible complot que l'arrivée de la garnison de Digne qui s'avançait, disait-on, à marches forcées, et qui, n'ayant pas paru, fut censée avoir reçu contre ordre à Mezel.

D'Albert, voyant que quelques ouvriers de l'arsenal, qui étaient entrés dans la garde nationale, négligeaient, sous ce prétexte, le travail pour lequel ils étaient payés, jugea sagement que ces deux devoirs étaient incompatibles, et annonça en conséquence que les ouvriers qui préféreraient le service de la milice citoyenne ne seraient plus employés par l'administration maritime. A cette occasion, il congédia, le 30 novembre, deux maîtres d'équipage dont il avait à se plaindre depuis longtemps. Ces deux hommes allèrent porter plainte à Roubaud, maire de la ville, et une émeute fut publiquement annoncée pour le lendemain. En effet, le 1er décembre, les ouvriers désertent en grand nombre leurs ateliers et se rassemblent tumultueusement. Le maire, accompagné d'une députation du conseil permanent et d'une populace furieuse, se dirige vers l'arsenal et s'arrête à la porte. D'Albert de Rioms, informé de son arrivée, l'invite à entrer. Le peuple s'y oppose, disant que ses magistrats ne doivent pas se mettre à la discrétion de leurs ennemis. Le maire demande alors un rendez-vous dans la ville, et le commandant-général indique son hôtel. Roubaud et son cortége s'y transportent. D'Albert ne tarde pas à s'y rendre lui-même, accompagné de tous les officiers de marine qui se trouvaient dans l'arsenal. La main sur la garde de l'épée, ils marchèrent au milieu des émeutiers qui ne cessaient de les huer et de les menacer.

Le maire et la députation du conseil permanent demandèrent à d'Albert la grace des deux maîtres d'équipage, promettant qu'à cette condition tout rentrerait dans l'ordre. Le commandant-général hésita d'abord et fit sentir le danger de cet acte de faiblesse. Un des membres de la députation prit alors le maire par le bras, et lui dit « Monsieur, retirons-nous; allons sauver la ville qui « est en danger. » Mais le maire continua d'insister auprès de d'Albert de Rioms, obtint la grace des deux maîtres d'équipage, et la fit publier dans tous les quartiers.

En même temps d'Albert donna ordre de rassembler au champ de bataille cinquante canonniers sous les armes, commandés par de Broves, major de vaisseau. Quatre bandes d'émeutiers débouchèrent soudain, et comme par enchantement, des quatre principales issues de la place. Le major de Broves fut insulté; on tenta même de lui arracher son épée, mais inutilement. Il ordonna alors à sa troupe de porter les armes, et ne fut obéi que par le premier rang. La populace, prenant cet ordre pour le commandement de faire feu, redoubla de fureur. De Broves ne parvint qu'avec beaucoup de peine à rentrer chez le commandant-général, qui détacha sur le champ un de ses officiers à l'Hôtel de Ville pour demander la proclamation de la loi martiale. La mairie la lui refusa, et d'Albert commanda, pour défendre son hôtel, un piquet

de cinquante hommes du régiment de Barrois. Dès que ce détachement fut arrivé, le major de la garde nationale représenta que la présence de la troupe de ligne ne ferait qu'augmenter la rage populaire, et qu'il répondait de tout. Sur cette assurance, d'Albert de Rioms consentit à renvoyer le piquet. Dès qu'il fut parti, de Saint-Julien, major de vaisseau, porteur d'un ordre du général, se vit attaqué par les séditieux dont l'effervescence allait toujours croissant. On répandait le bruit que la mairie et le conseil permanent étaient arrêtés, et que la garnison marchait de toutes parts pour fusiller le peuple. De Saint-Julien n'eut que le temps de se rallier aux soldats de la marine assemblés pour la garde du port. « J'espère, leur dit-il, que « vous ne laisserez pas assassiner un officier à « votre tête. » Ils lui répondirent qu'il n'avait rien à craindre. Néanmoins il fut aussitôt assailli par la populace, sans que ces soldats fissent aucun mouvement pour le secourir. On lui arrache son épée du fourreau. Accablé de coups de pierre et de crosse de fusil, il tombe couvert de sang. Donde et Vaquier, officiers de la garde nationale, lui font un rempart de leurs corps. En même temps, d'Albert de Rioms, à la tête d'une trentaine d'officiers, vole à son secours et l'entraîne à l'hôtel de la marine.

L'émeute devient alors générale. Le bruit court que de Bonneval, major-général de la marine, a

commandé le feu, que l'ordre a été répété par de Broves, et que la troupe a refusé d'obéir. D'horribles cris de joie, des applaudissemens frénétiques frappent long-temps les airs; la populace demande qu'on lui livre les coupables; la garde nationale fait cause commune avec elle, et l'hôtel est cerné. De Bonneval était appuyé sur la balustrade qui terminait alors la terrasse de cet hôtel. Il parlait avec Hubert et Durand, capitaines de la milice citoyenne. Un volontaire s'élance sur lui, le blesse au front d'un coup de sabre et lui coupe un des doigts de la main sur laquelle il avait la tête appuyée. Peu après, un coup de fusil part du milieu d'une compagnie de garde nationale. La balle brise les vitres du cabinet de d'Albert et s'enfonce dans le plancher.

A deux heures après midi, le calme semblait régner, et plusieurs officiers sortirent de l'hôtel pour quelques instans; mais lorsqu'ils se présentèrent pour rentrer, la garde nationale refusa la porte à la plupart d'entr'eux. A trois heures, les chefs de la révolte s'efforcèrent de ranimer l'exaspération populaire. Ils répétèrent que l'ordre de faire feu avait été donné, et que sans la résistance des soldats le peuple eût été massacré. Le tumulte, les mouvemens et les cris de la populace reprirent alors le même degré de violence. Un officier supérieur de la garde nationale vint dans ce moment demander le major de Broves pour le conduire au

palais de justice, promettant qu'il ne lui serait fait aucun mal. Le généreux de Broves, craignant de compromettre ses camarades par son refus, se livra aussitôt à la garde nationale, qui le conduisit au palais au milieu des vociférations les plus affreuses. Bientôt après, la députation du conseil permanent, accompagnée de Carpillet, commandant de la garnison, vint annoncer à d'Albert que le peuple était satisfait, qu'on allait faire rentrer la milice citoyenne à la réserve d'un détachement de cinquante hommes, que le général accepta en demandant qu'il y fut joint un piquet d'un pareil nombre d'hommes du second régiment de Barrois. La députation répondit qu'elle n'était pas autorisée à donner cette permission et qu'elle allait en référer au conseil permanent, qui l'accorderait sans doute. La garde nationale s'y étant opposée, le major fit battre un ban devant chaque compagnie pour engager les volontaires à prendre sous leur sauvegarde l'hôtel du commandant et les officiers qui s'y trouvaient. La garde nationale ne lui répondit que par les plus violens murmures. Au même instant elle force les portes de l'hôtel, s'y précipite en désordre et se jette sur d'Albert de Rioms, de Bonneval, de Castellet, de Village et Broquier. On traîne ces officiers au palais comme des scélérats, à travers les outrages d'une vile populace. Coups de plat de sabre, de crosse de fusil et de pointe de bayonnette, coups de pieds mê-

me, rien ne leur est épargné. Le commandant-général, qui fut pendant vingt ans la terreur des Anglais et l'honneur de notre marine, a la plus large part dans ces lâches insultes, dans ce traitement ignominieux.

On arrive au palais de justice. D'Albert est d'abord conduit dans une chambre où il trouve du feu. Mais bientôt une partie de son escorte exige qu'on le fasse descendre au cachot, et une dispute s'élève sur ce point. « Mettez-moi où vous vou« drez, dit fièrement le général, pourvu que je « ne vous voie plus. » On l'emmène au rez de chaussée dans un de ces réduits humides et infects réservés jusque là aux plus vils malfaiteurs, et on le laisse à côté d'un criminel qui depuis six mois attendait son jugement. Ses compagnons d'infortune sont également jetés dans des cachots affreux; mais le maire plus humain se transporte de suite au palais, rassure les prisonniers, et les fait mettre tous ensemble dans une chambre convenable.

Le peuple dont la rage n'était pas encore assouvie chercha long-temps Gautier, directeur des constructions, pour lui faire subir le même sort; mais ce fonctionnaire eut le bonheur de s'échapper après avoir couru les plus grands périls.

Quelques jours après, de Bonneval et de Castellet, blessés pendant l'émeute, furent transportés à l'hôpital de la marine, et des volontaires les y gardèrent à vue. D'Albert de Rioms, atteint de

douleurs rhumatismales et souffrant beaucoup d'un coup de crosse qu'il avait reçu entre les deux épaules, demanda au maire d'être aussi conduit à l'hôpital. La garde nationale, supposant que les détenus prétextent des maladies pour s'évader plus facilement, abandonne le champ de bataille où elle était rassemblée pour une revue, se porte en masse à l'hôpital, en arrache de Bonneval et de Castellet, et les ramène au palais de justice. On les y resserre plus étroitement et on les accable de vexations.

D'André, commissaire du roi en Provence, se rendit à Toulon en toute hâte. On décida à l'Hôtel de Ville qu'on nommerait sous sa présidence un comité de recherches composé de douze membres, et les procès verbaux furent adressés à l'assemblée nationale.

De Laroque, le plus ancien des capitaines de vaisseau, rédigea un mémoire qu'il adressa au comte de Caraman, qui avait toujours son quartier-général à Marseille. En même temps, tous les officiers de marine de Toulon et des autres ports de France, tous ceux qui se trouvaient en congé à l'intérieur, adressèrent des demandes collectives au gouvernement pour obtenir la liberté des prisonniers détenus arbitrairement par la sédition triomphante.

Une lettre de St-Priest, ministre de la maison du Roi, annonça officiellement à l'assemblée nationale les

troubles de Toulon, et Malouet (1) insista avec force sur la nécessité de faire rentrer dans l'ordre cette ville importante; il demanda qu'il fût fait une éclatante réparation à d'Albert de Rioms, et proposa un projet de décret sur ces deux objets. L'abbé de Bonneval, frère de l'un des prisonniers, chercha à émouvoir la sensibilité de l'assemblée; mais elle se contenta de charger son président de supplier le roi de donner des ordres pour que les officiers emprisonnés fussent immédiatement élargis. C'était lui demander moins qu'il n'avait déjà fait, car il avait aussi ordonné de poursuivre les principaux auteurs de la révolte. Mais Louis XVI, dépouillé de son autorité absolue, n'exerçait pas toujours librement le pouvoir exécutif que la constitution nouvelle plaçait dans ses mains, et sa volonté, sans franchir les bornes légales, se voyait bien souvent atteinte d'impuissance.

Le conseil municipal de Toulon reçut le 12 décembre 1789 la lettre de Saint-Priest, contenant l'ordre du roi de mettre en liberté les officiers de la marine retenus en prison. Le conseil s'assembla le même jour et eut l'audace de faire une déclaration dont voici la substance. « Considérant que « la lettre de M. de Saint-Priest ne porte pas l'em- « preinte légale de la volonté certaine du roi; que

(1) Malouet, intendant de la Marine, à Toulon, était député de la sénéchaussée de Riom pour le tiers-état.

« le sieur d'Albert et autres ont été arrêtés sur la « clameur publique, et que les circonstances n'ont « pas changé, les représentans de la commune « attendent la discussion de l'assemblée natio- « nale. »

Cette délibération, adressée à l'assemblée avec quelques autres pièces, fut lue dans la séance du 17 décembre. Le rapport de l'affaire, continué au lendemain, ne fut repris que lorsqu'on eut reçu des nouvelles ultérieures de Toulon; elles n'arrivèrent que le 21 et consistaient dans un procès verbal du conseil général de la commune, portant : « Que le décret de l'assemblée ayant été reçu à « Toulon dans la soirée du 14, la garde nationale « s'était assemblée le lendemain à sept heures du « matin; que le conseil-général, précédé des trom- « pettes, avait publié le décret de l'assemblée na- « tionale et les ordres du roi, avec injonction aux « citoyens de n'apporter aucun obstacle à leur « exécution; que le peuple et les soldats ayant juré « soumission et respect, le conseil s'était trans- « porté au palais, avait mis en liberté les officiers « de la marine, et les avait reconduits à l'hôtel du « commandant, sans aucun mouvement de la part « du peuple. Qu'en retournant à l'Hôtel de Ville, « le conseil avait trouvé sur la place beaucoup de « personnes rassemblées; qu'il leur avait enjoint « de se retirer, et que l'attroupement s'était dis- « sipé; que le même jour ces officiers avaient fait

« demander un passeport pour se rendre à Mar-
« seille, et que le conseil le leur avait accordé. »

Après avoir entendu la lecture de ce procès verbal l'assemblée nationale décréta que son président écrirait au conseil général de la commune de Toulon, pour lui annoncer qu'elle était satisfaite de la manière dont il s'était conduit au sujet du décret sanctionné par le roi. Ne voulant pas ou n'osant pas ajouter le moindre mot de blâme sur les attentats qu'on avait commis contre des officiers honorables réduits à la nécessité d'abandonner leur service, elle rendit le décret suivant, à la date du 16 janvier 1790. « L'assemblée nationale, pré-
« sumant favorablement des motifs qui ont animé
« M. d'Albert de Rioms, les autres officiers de la
« marine impliqués dans l'affaire, les officiers
« municipaux et la garde nationale de Toulon,
« déclare qu'il n'y a lieu à aucune inculpation. »

D'Albert et ses compagnons de captivité partirent en poste de Marseille pour Paris, et le 19 janvier ils adressèrent au roi une supplique pour lui demander justice. Les lettres écrites par le corps de la marine tout entier vinrent appuyer cette prière. Mais telle était alors la faiblesse d'un gouvernement débordé par les réformateurs, que M. de la Luzerne, ministre de la marine, écrivit, au nom du roi, aux officiers plaignans, une lettre pour leur annoncer combien sa majesté avait été personnellement touchée de leur malheur et de

leur zèle pour son service. Telle fut la seule réparation qu'ils obtinrent.

Le 22 décembre précédent, l'assemblée nationale avait adopté un projet conçu par Sieyes, et présenté par Thouret au nom d'un comité qui s'en était occupé sans relâche pendant deux mois. Il s'agissait de distribuer le royaumed'une manière plus égale et plus régulière, car aucune pensée d'harmonie gouvernementale n'avait présidé à la réunion des diverses provinces à la couronne de France. Cette réunion s'était faite à diverses époques, ici par droit de conquête, là par pure donation, ailleurs par alliance matrimoniale. Les provinces avaient en général une trop grande étendue, elles étaient d'ailleurs soumises à un régime trop indépendant de l'autorité centrale, qui devait être désormais plus libre dans ses mouvemens, plus rapide dans son action, pour prévenir l'isolement des diverses parties de l'état, en former un tout homogène, et maintenir sur toute la surface d'un vaste territoire une administration uniforme et hiérarchique. Le décret de l'assemblée nationale, sanctionné par le roi le 26 février 1790, divisa la France en quatre-vingt-trois départemens; le département fut à son tour divisé en districts, et le district en cantons. Il y eut dans chaque département un conseil administratif composé de trente-six membres, et un directoire exécutif composé de cinq. Le district fut organisé de même; il eut

un conseil et un directoire qui furent moins nombreux et qui relevèrent du conseil et du directoire supérieurs. Le canton, ordinairement composé de cinq ou six communes, fut une division électorale et non administrative. Les citoyens actifs (1) s'y réunirent pour nommer leurs députés et leurs magistrats, car tout, dans le nouveau plan, était soumis à l'élection ; mais celle-ci eut deux degrés. Les citoyens actifs du canton désignèrent des électeurs chargés de nommer les membres de l'assemblée nationale, les administrateurs du département, ceux du district et les juges des tribunaux. On établit un tribunal criminel pour tout le département, un tribunal civil pour chaque district, et une justice de paix pour chaque canton.

Cette division territoriale et même la base de ce régime administratif, n'ont pas changé au milieu de tant de vicissitudes politiques qui ont remué le pays.

Il restait à régler l'organisation de la commune. On en confia l'administration à un conseil-général et à une municipalité composés de membres dont le nombre fut proportionné à la population communale. Les officiers municipaux furent nommés directement par le peuple et purent seuls requérir l'action de la force armée.

(1) Pour être citoyen actif il fallait payer une contribution équivalente à trois journées de travail (4 fr. 50 c.).

Les trois départemens des Bouches-du-Rhône, du Var et des Basses-Alpes remplacèrent la province de Provence. Les Bouches-du-Rhône eurent sept districts : Aix, Arles, Marseille, Tarascon, Apt, Salon et Orange; le Var, neuf districts : Toulon, Hyères, Saint-Maximin, Brignoles, Barjols, Fréjus, Draguignan, Grasse et Saint-Paul de Vence; les Basses-Alpes, cinq : Forcalquier, Sisteron, Digne, Castellane et Barcelonnette.

Ce vaste système d'élection qui organisait la souveraineté du peuple et fesait concourir tous les citoyens français au libre choix de leurs magistrats, reçut partout une exécution paisible, et les troubles qui désolèrent Marseille à cette époque eurent une autre cause. Cette ville était placée sous la loi martiale depuis le 19 août 1789, c'est-à-dire, depuis l'entrée des troupes après le meurtre du boucher Garcin et le pillage de la maison de l'échevin Laflèche; mais la force brutale était bien loin de dominer, car un grand nombre de soldats et même de sous-officiers fraternisaient avec le peuple, témoignaient leurs sympathies pour les idées démocratiques, et les liens de la discipline militaire étaient ainsi relâchés. Le 20 mars 1790, le marquis d'Ambert, colonel du régiment royal marine, s'étant présenté à la porte d'Aix à son arrivée d'Avignon, le factionnaire de la garde nationale lui demanda son nom et son passe-port. « Qui êtes-vous pour me faire cette demande, dit

« vivement d'Ambert? Garde national, répond la « sentinelle, et j'exécute ma consigne. — Qu'est-« ce que cette garde? Je ne la connais pas, reprend « le colonel, et en même temps il ordonne à son « cocher d'avancer. — A quoi le soldat citoyen réplique : « Vous voyez cependant que je suis en « faction; j'ai le pouf qui distingue la garde na-« tionale de Marseille.—Le capitaine du poste arrive sur ces entrefaites, décline son grade et dit à l'étranger qu'il aurait dû se nommer au lieu de se mettre en colère. « Vous, capitaine! s'écrie « d'Ambert. Vous n'avez point d'uniforme. Avec « votre redingote, votre habit gris et vos plumes, « je ne vous connais pas. » Et de suite le colonel appela le sergent du poste de la troupe de ligne qui fesait partie de son régiment (1), et lui ordonna d'amener ses soldats. En même temps portant la main sur la poitrine du capitaine: « Si vous « voulez la guerre, dit-il, vous l'aurez. Je vous « attends demain à la plaine Saint-Michel. Une « seule compagnie me suffira pour mettre en « fuite toute cette canaille. Allez, allez le dire à « votre maire et à votre municipalité. » Le capitaine de la garde nationale, ayant appris d'un soldat du marquis d'Ambert le nom de ce colonel, dressa son procès verbal et bientôt toute la ville

(1) Il y avait deux corps de garde à la porte d'Aix, l'un occupé par la garde nationale, l'autre par la troupe de ligne.

en rumeur demanda vengeance. Le lendemain les sous-officiers de royal-marine se rendirent auprès de la municipalité et lui déclarèrent qu'ils ne violeraient jamais leur serment civique. Quelques instans après, d'Ambert accompagné de quelques officiers de son régiment et de Greling, commandant-général de la garde nationale de Marseille, entra dans l'Hôtel de Ville pour faire des excuses au conseil municipal et pour se mettre sous sa sauvegarde, en se constituant prisonnier. Un attroupement considérable l'avait suivi en le chargeant d'imprécations. La multitude irritée demandait sa tête et devenait toujours plus menaçante. L'avocat Lejourdan, procureur de la commune, descendit alors de l'Hôtel de Ville pour arrêter ce débordement. Confondu dans la foule, il s'efforçait en vain d'élever la voix, lorsqu'un jeune sous-officier de royal-marine, voyant l'impuissance où il était de se faire entendre, l'éleva dans ses bras et lui servit ainsi de tribune aux harangues. Lejourdan fit une courte mais énergique allocution; il déclara que d'Ambert resterait prisonnier jusqu'à ce que l'assemblée nationale eût statué sur son sort, et parvint à calmer la vengeance du peuple. Le sous-officier était Bernadote, guerrier privilégié que la fortune des armes et le flot des révolutions devaient porter sur le trône de Gustave-Adolphe et de Charles XII.

Un décret de l'assemblée nationale renvoya

devant la sénéchaussée de Marseille l'affaire du colonel d'Ambert, et le 9 avril, Chomel, lieutenant-criminel, lui accorda la liberté provisoire. Le peuple en fut exaspéré, et ce magistrat, effrayé de ses démonstrations menaçantes, se hâta de prendre la fuite.

Il semble que le calme aurait dû régner à Marseille, car il n'y avait plus aucun sujet d'irritation raisonnable. Le prévôt Bournissac venait d'être dépossédé de la procédure contre Rebecquy, Granet et Pascal, et ces trois patriotes avaient été portés en triomphe par dix-huit cents gardes nationaux. Les troupes de ligne étaient sorties de la ville à la demande de Mirabeau; il ne restait que le régiment de Vexin en garnison dans les forts. Un club s'établissait sous le titre *d'assemblée patriotique des amis de la constitution*. Que voulait-on de plus ? Les mécontens n'avaient-ils pas reçu une réparation suffisante? Les défenseurs du peuple n'avaient-ils pas assez de garanties ? Le pouvoir n'était-il pas assez affaibli, et la liberté n'était-elle pas assez forte ?

Mais non, il était dit que cette liberté sainte, dont le reveil avait fait palpiter tant de cœurs généreux, irait un moment se perdre profanée au milieu de toutes les exagérations et de toutes les extravagances humaines. Les sentimens les plus nobles avaient donné le signal de la révolution la plus juste et la plus glorieuse qui fut jamais, et

maintenant le tour des passions mauvaises était venu. Dans la nuit du 29 au 30 avril (1), cinquante individus, la plupart de la classe ouvrière, se placèrent en embuscade auprès du fort de Notre-Dame-de-la-Garde, après s'être divisés en deux détachemens. A cinq heures du matin, lorsqu'on baissa le pont-levis, ils se précipitèrent dans le fort, en désarmèrent la faible garnison et arborèrent sur le donjon un drapeau tricolor portant ces mots : *La Liberté ou la Mort.* Quelques heures après, la ville entière était en mouvement; la générale battait dans les quartiers; les citoyens couraient aux armes. On disait que l'œuvre était trop bien commencée pour ne pas la finir, et l'on voulait aussi s'emparer de la citadelle Saint-Nicolas et du fort Saint-Jean. Tout le monde était d'accord pour l'exécution de cette entreprise, le peuple, la garde nationale et la municipalité. Les habitans de la campagne entrèrent armés dans la ville, et une foule immense vint assiéger la citadelle. De Laroque, qui en était commandant, se préparait à la défendre, et il pouvait en résulter de grands malheurs. Le temps pressait, et la multitude impatiente, ne prenant conseil que de son ardeur, allait monter à l'assaut, lorsque le conseil-général de la commune se présenta chez le commandant et l'invita à capituler, pour éviter les maux de la

(1) Toujours en l'année 1790.

guerre civile. De Laroque se trouvait dans une position difficile; il n'attendait aucun secours, et il avait à concilier ses devoirs militaires avec la crainte d'être responsable du sang français qui pouvait se verser. Cette dernière considération l'emporta chez lui, et il signa sans difficulté une capitulation qui d'ailleurs n'entachait pas son honneur. Cette capitulation portait que la garde nationale garderait la citadelle concurremment avec le régiment de Vexin, dans la proportion d'un garde national sur trois soldats; ce qui fut aussitôt exécuté. Le conseil-général de la commune se dirigea ensuite vers le fort Saint-Jean, placé sous le commandement d'un officier supérieur nommé Calvet. Ce fort était aussi assiégé par le peuple, et Calvet, après avoir consulté son conseil de guerre, accepta, contre l'opinion du major de Bausset, les articles d'une capitulation semblable à celle que le commandant de la citadelle Saint-Nicolas venait de signer. On sut de suite dans la ville que de Bausset avait été d'avis de défendre le fort, et cet officier fut dès lors exposé à tous les traits de la vengeance populaire. Le lendemain 1er mai, des difficultés s'élevèrent pour la remise des armes et on répandit le faux bruit que le major voulait faire sauter le fort en mettant le feu à la poudrière. La ville fut en proie à l'agitation la plus violente; la générale battit encore; la garde nationale prit les armes et le peuple se leva en masse.

La municipalité entre dans le fort et enlève tous les fusils qu'elle y trouve au nombre de trois mille. La multitude y était aussi entrée pour assouvir sa rage sur le major de Bausset. Cet officier se met à la hâte un habit bourgeois, échappe à ceux qui le poursuivent et court se réfugier dans les bureaux de l'intendance sanitaire. Obligé d'en sortir, il se précipite dans une boutique voisine qui était celle d'un perruquier nommé Mangin, lequel en ferme aussitôt la porte et fait d'inutiles efforts pour sauver l'infortuné placé sous sa protection. La porte ébranlée vole en éclats, la boutique est envahie, et le major tombe sous les coups de sabre et de bayonnette. Son neveu le comte de Bausset, chanoine de Saint-Victor et conseiller municipal, accourt à sa défense avec un autre membre de la municipalité. Mais il arrive trop tard et tombe en défaillance à la vue du plus affreux de tous les spectacles. Les uns dansaient autour du cadavre de son oncle; d'autres le foulaient aux pieds. Sa tête placée au bout d'une pique fut portée en triomphe. Des femmes lui arrachèrent les parties sexuelles, les placèrent aussi au bout d'une pique, et les promenèrent dans la ville. Elles s'arrêtèrent avec leur horrible trophée à la rue du Vieux Concert devant la maison d'une dame qui passait pour être la maîtresse du malheureux major, et y chantèrent un *De Profundis* d'un ton infernalement ironique.

Peu de jours après, les prisonniers accusés du pillage de la maison Laflèche firent une tentative d'évasion que réprima soudain la garde nationale; mais la populace demanda à grands cris leur mise en liberté, et l'on vit, dans cette émeute, des femmes qui s'abandonnaient aux transports convulsifs d'une rage bruyante. Martin, dit le juste, maire de Marseille, fit arborer le drapeau rouge au palais de justice; on somma les perturbateurs de se disperser, et force resta à la loi.

En même temps on reçut par un courrier extraordinaire une lettre du ministre Saint-Priest, avec un décret de l'assemblée nationale et un ordre du roi portant que la milice citoyenne évacuerait les forts. Aussitôt les esprits s'échauffent; un mouvement général éclate. A la citadelle! crie-t-on partout. Patriotes, à la citadelle! tombe, tombe ce monument du despotisme! et les ouvriers abandonnent leurs travaux, et des rassemblemens se forment dans tous les quartiers. Une foule immense se précipite dans la citadelle Saint-Nicolas et commence la démolition du donjon (1). La municipalité, suivie d'un détachement de la garde nationale, se rend à la citadelle et ordonne à la foule d'en sortir. Cet ordre fut exécuté, mais non pas sans murmure, et pendant que le corps municipal retournait à l'Hôtel de Ville, la multi-

(1) Le 17 mai.

tude envahit de nouveau la citadelle et recommença son œuvre de démolition. Alors la municipalité convoqua le conseil général de la commune pour délibérer sur ce qu'il fallait faire dans ces circonstances difficiles.

Toutes les assemblées politiques et temporaires font nécessairement des concessions à l'opinion publique dont elles sont les organes, et le conseil-général de Marseille cédait à cet esprit tyrannique de démocratie dissolvante qui avait présidé à sa nomination. D'ailleurs ce conseil dominé par les événemens ne pouvait pas déployer la force publique contre les citoyens, puisque les citoyens la formaient eux-mêmes dans les rangs de la garde nationale. L'élan était général; on ne pouvait pas l'arrêter, mais on pouvait lui tracer des limites, et c'est ce que fit le conseil général de la commune de Marseille. Il ordonna que l'on démolirait seulement les batteries qui menaçaient la ville et nomma quatre commissaires de surveillance.

Dès le 11 mai, d'André, parlant avec émotion mais aussi avec courage, avait fait à l'assemblée nationale le tableau des désordres qui affligeaient Marseille. Il y eut une longue discussion dans laquelle furent successivement entendus le duc de la Rochefoucauld, Lafayette, le comte de Mirabeau et le vicomte son frère, de Menou, les deux Lameth, le comte de Virieu, Malouet et Barnave. L'assemblée ordonna que Marseille enverrait deux

députés à sa barre pour donner des explications touchant la possession des forts et le meurtre du major de Bausset. En même temps elle chargea son président de se retirer vers le roi pour le remercier des mesures qu'il avait prises. Dans la séance du 27 mai l'assemblée décréta que la démolition des forts serait suspendue sur le champ. Le 29, Bremond-Julien et un autre citoyen, députés extraordinaires de la commune de Marseille, parurent à la barre : Bremond-Julien chercha à justifier ses compatriotes, le côté gauche l'applaudit, et l'on ordonna le renvoi de l'affaire à la commission des rapports.

Le décret du 27 mai arriva à Marseille le 1er juin, et la municipalité, sur la réquisition du procureur de la commune, se fit escorter par deux bataillons de la garde nationale et le proclama dans les principales rues. Elle entra ensuite dans la citadelle, somma les démolisseurs de se disperser, et ceux-ci obéirent sans résistance.

Le mouvement et les démonstrations plaisent toujours à ceux qui font l'essai de leur pouvoir naissant. Le conseil municipal de Marseille avait invité les principales communes des trois départemens compris dans l'ancienne Provence à envoyer des députés à Brignoles pour y jurer un pacte d'alliance fédérative et le maintien des lois nouvelles. Deux cent vingt députés composèrent cette assemblée qui tint sa première séance le 16 mai, dans

l'église des cordeliers, sous la présidence de Maurin, maire d'Arles. Tout y fut dirigé par l'influence et par les lumières de Lejourdan, représentant de la commune de Marseille. On promit fidélité à tous les principes d'affranchissement politique, d'égalité fraternelle et de bonheur public, obéissance aux décrets de l'assemblée nationale et à la constitution du royaume. On abdiqua de nouveau tous les priviléges et tous les titres contre lesquels protestaient la nature, l'intelligence humaine et l'intérêt social. L'assemblée, après avoir donné un libre cours à tous ces sentimens de patriotisme exalté auxquels se mêlaient toutes les déclamations en usage à cette époque, se sépara le 20 mai.

Le 14 juillet, on célébra dans la France entière, au milieu de toutes les émotions d'une joie malheureusement passagère, l'anniversaire de la prise de la Bastille et la fête pompeuse de la première fédération. A Marseille, Aix, Arles, Toulon, et dans les autres villes de Provence, cette solennité nationale ne fut signalée que par des scènes de grandeur imposante qui semblaient endormir les haines et confondre toutes les pensées dans l'amour du bien public. Draguignan fut la seule commune où il y eut quelques désordres. Chacun s'était empressé de prêter le serment civique entre les mains du maire, et tous les yeux étaient fixés sur ce magistrat lorsqu'on s'aperçut qu'il ne l'avait pas prêté lui même. Aussitôt un volontaire

sort des rangs de la garde nationale et le somme de prononcer le serment. Le maire s'y refuse avec obstination; la foule se presse autour de lui, des cris à la lanterne se font entendre, et un soldat se disposait à lui fendre la tête d'un coup de sabre, lorsque Laroque, lieutenant-colonel du régiment de Bourgogne, arrêta son bras. Les clameurs redoublent alors, et la multitude exige que le maire prête le serment; mais il s'y refuse encore, et quelques officiers supérieurs ne parviennent à le garantir de la fureur du peuple qu'en lui saisissant le bras et en l'élevant malgré lui. Le maire, à travers la foule qui le huait, se rendit à l'Hôtel de Ville où il se démit de sa place, et le secrétaire de la commune vint aussitôt lire cette démission au peuple qui se retira satisfait.

A cette époque, il y avait à Marseille un homme que le vent de la faveur populaire avait poussé au faîte des honneurs civiques. Il ne devait pas cet avantage à ses talens, à ses vertus, ni à sa fortune, car tout cela n'abondait pas chez lui; mais il fut puissamment aidé par son caractère plein de hardiesse et de résolution, par son amour de la renommée et du pouvoir, par son esprit d'intrigue, par sa rare activité, par sa force et son adresse dans le maniement des armes. La protection de Mirabeau et de quelques autres personnages influens fit le reste. On l'appelait Jean-François Lieutaud, et il était marchand mercier. Il avait trouvé le

moyen d'entrer au conseil municipal, et il obtint le commandement général de la garde nationale lorsque de Greling s'en fut démis, après l'assassinat du major de Bausset. Mais bientôt son orgueil et ses caprices despotiques soulevèrent contre lui de nombreuses inimitiés, et l'orage gronda sur sa tête.

Au club des amis de la constitution Lieutaud fut dénoncé comme un ennemi du bien public, et l'on y proposa de renouveler tous les grades dans la garde nationale, pour le dépouiller du commandement général. Lieutaud, impatient de venger cet outrage, ameuta des sicaires contre l'assemblée, et le 17 août quelques-uns de ses membres coururent le risque d'être égorgés. On commença une procédure à la suite de laquelle le commandant-général fut assigné pour être ouï. Dès-lors l'arrogance de Lieutaud ne connut plus de bornes, et au lieu de comparaître devant le magistrat instructeur, il menaça d'assembler ses bataillons et de confier le soin de sa vengeance à la force brutale. C'en était vraiment trop, et ceux qui jusqu'alors n'avaient pas pris parti contre lui furent les premiers à s'indigner. On l'accusa de désobéir à la justice, de violer les lois du pays, d'opprimer la liberté publique et d'aspirer à une sorte de dictature militaire. Le conseil général de la commune arrêta que les sections (1) délibéreraient sur la

(1) Marseille et sa banlieue avaient été divisées en 32 quartiers ou sections pour les opérations électorales. Il y avait 24 sections dans

conduite de ce chef audacieux. Les sections le destituèrent, et Cabrol-Moncoussou, président du club, fut nommé à sa place. Ce nouveau chef de l'armée marseillaise était recommandable par son patriotisme et par ses vertus, mais comme il ne connaissait pas l'art militaire, on lui adjoignit, pour le diriger dans son commandement, un ancien officier fort estimé, nommé d'Hilabre-Chamvert.

Lieutaud avait dans plusieurs sections une minorité qui le défendait chaudement et à la tête de laquelle on remarquait le procureur Arnaud. Quelques amis le soutenaient aussi dans le directoire du département et dans celui du district. Bremond-Julien, procureur-syndic auprès de ce dernier directoire, et le littérateur Esménard l'appuyaient à leur tour dans une feuille qu'ils rédigeaient et qui avait pour titre : *l'Observateur Marseillais, journal patriotique*. Leur collaborateur Barbaroux venait de rompre avec eux. Ce jeune avocat qui plus tard devait jouer un grand rôle à la convention nationale parmi les chefs de la brillante et malheureuse Gironde, s'était l'un des premiers levé contre Lieutaud. Il y eut un redoublement d'intrigues et de querelles; la ville entière en était troublée, et toutes les passions de ces hommes ardens se consumaient déjà en luttes intestines.

la ville et 8 à la Campagne. Chaque section avait un bataillon de garde nationale.

La ville de Toulon n'était pas plus tranquille. De Glandevès, successeur d'Albert de Rioms au commandement de la marine, avait cru pouvoir ramener à lui tous les mécontens par ses prévenances, ses sacrifices et ses manières populaires; mais une expérience cruelle vint bientôt le détromper. On abusait des concessions; on s'irritait des plus justes refus. Monier de Castellet, chef d'escadre, habitait une maison de campagne dans la vallée de Dardennes. Une bande d'anarchistes s'y transporta le 11 août 1790, s'empara de cet officier-général, le traîna à Toulon, l'accabla de coups, le couvrit de blessures, et le fit passer sous une potence placée à la porte du cimetière de l'ouest. Richard, maire de la ville, courut à son secours et lui sauva la vie au péril de la sienne, en l'arrachant des mains de ces furieux. Il fut aidé courageusement par les grenadiers Jancel et Abrachi, du régiment de Barrois, par le grenadier Castinel et le fusilier Bucherot, du régiment de Dauphiné, par le caporal Bernard et le soldat Camarat, du corps royal de la marine. A la nouvelle de cet attentat, le directoire du département du Var, siégeant à Toulon et composé des hommes les plus honorables, réclama l'appui des commandans des forces de terre et de mer pour maintenir la tranquillité publique. La générale fut battue; la garde nationale se mit en mouvement et se joignit aux troupes de ligne. La municipalité, invitée à se

transporter auprès du directoire, y envoya deux de ses membres chargés de rendre compte des mesures qui avaient été prises pour dissiper les perturbateurs. L'ordre fut bientôt rétabli, grace au concours de tous les fonctionnaires. Le directoire du département donna des témoignages de satisfaction à la municipalité pour sa conduite en cette circonstance; il décerna des éloges particuliers au maire et à Félix Tournier, conseiller municipal, qui s'était porté sur les lieux au moment de la plus grande fermentation et n'avait rien négligé pour assurer l'exécution des lois. Il vota aussi des remercîmens à la garde nationale et à la garnison, et délivra une médaille d'argent aux six militaires que je viens de nommer. La remise leur en fut faite par le président du directoire, le 25 août, jour de la Saint-Louis, au milieu de la solennité la plus grande.

Les nouvelles institutions régnaient sans obstacle dans toute l'étendue du royaume. Seulement l'organisation judiciaire, décrétée en principe, n'était pas complète dans l'exécution, car les parlemens étaient encore debout, représentés par leurs chambres des vacations, ces anciennes compagnies souveraines étant indéfiniment en vacance depuis le 3 novembre 1789, par décret de l'assemblée nationale. Depuis l'existence de cette assemblée, toutes les fonctions politiques des parlemens se réduisaient à enregistrer

les actes législatifs auxquels le roi attachait sa sanction. L'arrêt était porté contre eux, et ils allaient tomber sans combat et sans bruit, non pas devant la haine du peuple, mais devant son indifférence, car la haine publique ne s'acharne pas d'ordinaire sur les choses mourantes d'engourdissement et de faiblesse. C'est à la force qu'elle lance ses traits. Le parlement d'Aix, entraîné par l'empire des circonstances, avait chargé depuis longtemps le conseiller d'André de présenter à l'assemblée nationale son adhésion au nouvel ordre de choses. Ce n'était pas là de sa part un acte de conviction indépendante, mais de servile flatterie qui devait être en pure perte. Personne ne lui eût fait le reproche de conserver, en expirant, un silence plein de dignité, car qui peut exiger que des hommes habitués à la jouissance de tous les avantages politiques et sociaux, se lèvent pour bénir la main qui les dépouille?

Le 27 septembre 1790, la chambre des vacations du parlement d'Aix, présidée par de Cabre, tint sa dernière séance. L'ancien assesseur Pascalis, entouré de ses collègues d'Alphéran et Dubreuil, et de dix jeunes avocats, vint se présenter à la barre et prononça cette courte harangue :

« Messieurs, les édits du 8 mai 1788 me forcèrent, comme administrateur du pays, de « consigner dans vos registres les réclamations « d'un peuple jaloux de sa constitution et de sa « liberté, idolâtre des vertus de son roi.

« Dans des circonstances plus désastreuses je « viens remplir un ministère non moins imposant, et, au nom d'un ordre qui s'honorera « toujours de seconder vos efforts pour le main- « tien des droits du pays, déposer dans votre « sein les alarmes des bons citoyens.

« Si le peuple, dont la tête exaltée par des pré- « rogatives dont il ne connait pas le danger et « dont le cœur est corrompu par les idées répu- « blicaines, souscrit au renversement de la mo- « narchie, à l'anéantissement de notre constitu- « tion, à la destruction de toutes les institutions « politiques; s'il applaudit à la proscription de « votre chef, à la dispersion de la magistrature « qui veille sans cesse pour son bonheur, et à l'a- « narchie qui exerce déjà ses ravages; si, dans « l'excès de son aveuglement, il provoqua les ca- « lamités de toute espèce qui l'assiégent, plaignons « ses erreurs, gémissons sur le délire qui l'agite, « et craignons qu'il ne se charge lui-même un « jour de sa vengeance.

« Le temps viendra où, le prestige dissipé par « l'excès des maux qu'il aura produits, nos con- « citoyens, rendus à leur sentimens naturels de « fidélité, de franchise et de loyauté, béniront « une constitution (1) applaudie par les publicis- « tes, l'égide de la liberté sociale, le garant de la « félicité publique.

(1) La Constitution provençale.

« Tels sont, Messieurs, les vœux dont vous fait « aujourd'hui l'hommage un ordre non moins cé« lèbre par ses talens que par ses vertus, qui sut « mériter l'estime des différens barreaux du royau« me et conserver la vôtre; qui mit toujours sa « gloire à partager vos travaux et vos disgraces; « qui n'eut d'autre récompense que celle de veiller « plus spécialement au maintien de la constitution « et au soulagement du peuple; et qui, décidé à « s'ensevelir avec la magistrature, veut vivre et « mourir en citoyen provençal, bon et fidèle su« jet du comte de Provence, roi de France.

Le président de Cabre répondit à Pascalis :

« La chambre, dans les circonstances difficiles « où elle se trouve, ne croit pouvoir mieux vous « témoigner sa sensibilité, qu'en ordonnant que « votre discours et le nom des avocats présens à « l'audience soient inscrits dans les registres, pour « servir de monument de votre fidélité au roi et « de votre attachement à la constitution du « pays. »

Bernard, syndic de la communauté des procureurs, déclara au nom de son corps donner son adhésion aux sentimens dont Pascalis s'était rendu l'organe, et telle fut la séance par laquelle le parlement d'Aix termina son existence de trois siècles (1). Le courageux discours de Pascalis lui

(1) Le parlement de Provence fut institué par édit de Louis XII, à la date de juillet 1501, et confirmé par un autre édit de 1502. Voy. le tom. III, pag. 114 et suivantes.

coûta la vie. Cet honorable et savant avocat, jeté en prison le 12 décembre, en fut tiré le 14 au matin par une bande de terroristes qui le traîna jusqu'au milieu du Cours où elle le pendit à un arbre. L'infortuné méritait une autre fin. Il ne devait pas périr comme l'ennemi du peuple, celui qui en fut sans cesse le défenseur désintéressé, celui qui éleva une voix éloquente et pure contre des prétentions injustes et des priviléges oppresseurs. Son seul tort fut de croire que les anciennes institutions provençales suffisaient aux besoins de l'époque et au bonheur du pays. Nous ne pouvons approuver ses plaintes imprudentes contre le régime nouveau et ses protestations inutiles contre la puissance des faits. Nous le trouvons un peu trop citoyen provençal et pas assez citoyen français; mais nous n'avons pas la force de pousser plus loin notre blâme, car nous aimons à reconnaître que ses illusions étaient généreuses, que ses erreurs étaient de bonne foi, et qu'il eut dans toutes les circonstances le courage de son opinion. Ce culte du passé est quelquefois la passion des ames les plus belles. Il a des droits à notre respect quand il s'allie, comme chez Pascalis, à une conviction profonde, à un patriotisme éprouvé et à de mémorables services.

Ici finit la Provence. Le 4 août 1789, elle avait vu sa constitution politique entraînée par la chute de toutes les franchises locales et de tous les privi-

léges provinciaux. Le décret du 26 février 1790 touchant la division du royaume en départemens lui enleva son nom et son unité territoriale. Quelques mois après, le nouveau régime judiciaire lui fit perdre son tribunal suprême et régulateur, le gardien de ses lois et de ses coutumes antiques. Dès lors sa nationalité s'éteignit, son rôle dans l'histoire se trouva terminé et tout ſut accompli pour elle.

FIN.

TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS

DANS LE QUATRIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE.

Tableau Synoptique d

NOMS DES VIGUERIES.	LIEUX.	NOMBRE DE dans les villes et bourgs.	dans les villag et campag
Aix	102	13.139	12.287
Annot	19	181	955
Apt	48	2.956	5.092
Aups	2	425	41
Barcelonnette (vallée de)	16	253	2.762
Barjols	26	1.540	2.261
Barrême (val de)	8	152	544
Brignoles	17	2.615	1.318
Castellane	34	368	1.929
Colmars	4	152	704
Digne	57	767	3.557
Draguignan	62	4.522	6.885
Forcalquier	58	1.530	5.258
Grasse	45	2.948	3.961
Hyères	14	2.121	2.160
Lorgues	2	456	184
Moustiers	26	1.534	2.738
Sault (Comté de)	12	254	782
Seyne	14	142	1.087
Sisteron	69	699	5.033
St.-Maximin	18	1.148	1.282
St.-Paul	22	739	1.746
Tarascon	32	4.674	3.203
Terres adjacentes	24	13.427	7.000
Toulon	7	3.382	1.133
	738	60.124	73.902

...igueries Provençales.

...AISONS	POPULATION.		
TOTAL.	Individus du sexe masculin.	Individus du sexe féminin.	TOTAL.
25.426	68.753	66.954	135.707
1.136	2.663	2.655	5.318
8.048	18.410	17.909	36.319
466	1.286	1.350	2.636
3.015	8.109	8.699	16.808
3.801	10.155	9.757	19.912
696	1.649	1.644	3.293
3.933	10.600	10.093	20.693
2.297	5.406	5.401	10.807
856	2.086	2.182	4.268
4.324	10.523	10.612	21.135
11.407	26.875	27.694	54.569
6.788	15.761	15.311	31.072
6.909	17.386	18.117	35.503
4.281	10.347	10.108	20.455
640	2.166	2.227	4.393
4.272	9.719	9.625	19.344
1.036	2.316	2.257	4.573
1.229	3.661	3.752	7.413
5.732	13.426	14.315	27.741
2.430	6.782	6.438	13.220
2.485	5.295	5.273	10.568
7.877	18.149	17.672	35.821
20.427	66.357	66.418	132.775
4.515	20.185	16.100	36.285
134.026	358.065	352.563	710.628

Nous avons cru faire plaisir à nos lecteurs en mettant sous leurs yeux, à la fin de cette histoire, le tableau qui précède. Nous l'avons dressé d'après des documens officiels et un recensement général fait au mois d'août 1765. Les divers chiffres qui composent ce tableau n'avaient guère éprouvé de changemens à l'époque où la révolution de 1789 éclata.

Comme on vient de le voir, la Provence était divisée en vingt-cinq vigueries inégales en étendue, en population et en richesses. Une vingt-sixième viguerie, c'est-à-dire, celle de Guillaumes, avait été dissoute en 1760 par le traité d'échange, du 24 mars, passé avec le roi de Sardaigne. La plupart des communes comprises dans cette viguerie furent cédées à ce prince; d'autres furent réunies à la viguerie d'Annot; une seule, celle d'Entrevaux, fut jointe aux terres adjacentes. Par le même traité, la France acquit du roi de Sardaigne huit autres communes et une portion de Puget-Théniers.

Il y avait en Provence six cent soixante-six communes. Si nous avons compté 738 lieux, c'est parce que quelquefois plusieurs lieux ne formaient ensemble qu'une seule et même communauté d'affouagement (1). Il n'y avait donc effectivement en Provence que 666 communes affouagées divisées en 688 paroisses, qui avaient des registres de naissances, mariages et morts.

Sur la population générale fixée à 710,628 habitans on comptait 3,810 étrangers, c'est-à-dire, non provençaux domiciliés, 22,930 valets, domestiques, garçons de travail et apprentis, 17,154 servantes et autres domestiques du sexe féminin.

La population de Marseille était de 87,495 ames, compris 1,049 hommes de troupes réglées.

Les troupes réglées en garnison dans la province entière présentaient ordinairement un effectif de 5,900 hommes. Il y avait de plus deux bataillons de gardes-côtes, de 600 hommes chacun : l'un était établi à Marseille, l'autre à Toulon; un détachement de 200 hommes était en outre fixé aux Martigues. Il y avait encore en Provence deux bataillons de milice, créés par l'ordonnance de 1765, et ayant chacun 710 hommes. Enfin on y comptait une maréchaussée composée de 75 cavaliers et divisée en quatorze brigades. La force armée s'élevait ainsi à 8,795 hommes qui figurent sur le tableau de la population générale.

(1) Pour tout ce qui est relatif au système d'impositions et à l'affouagement, voyez le tom. III, pages 23 à 30.

TABLE GÉNÉRALE

DES SOMMAIRES.

TABLE GÉNÉRALE

DES SOMMAIRES.

PREMIER VOLUME.

CHAPITRE I[er] (Pages 5 à 60).

Temps primitifs jusqu'à l'année 218 avant J.-C.

CHAPITRE II (pag. 61 à 128).

128—27 avant J.-C.

CHAPITRE III (pag. 129 à 173).

27 ans avant J.-C. — 310 après l'Ère Chrétienne.

naise à son parti contre cet Empereur. — La Province est remise sous le sceptre de Probus. — Gouvernement de Constantin. — Maximien-Hercule, révolté contre ce prince, s'enferme dans Arles, et se réfugie ensuite à Marseille. — Constantin sous les murs de cette ville. — Maximien lui est livré. — Mort de Maximien.

CHAPITRE IV (pag. 174 à 236).

310-418 après l'Ère Chrétienne.

Prospérité d'Arles. — Monumens Romains dans la Province. — Obscurité de Marseille. — Hommes distingués sortis de ses écoles. — Régime politique de la Narbonnaise. — Son état social. — Apparition du Christianisme dans les Gaules. — Trophime, évêque d'Arles. — Divers martyrs. — La Religion nouvelle à Marseille. — Supplice de St.-Victor. — St.-Genez à Arles. — Constantin fait triompher le Christianisme. — Premier Concile d'Arles. — Hérésie d'Arius. — Second Concile d'Arles. — Puissance du Clergé Catholique. — Naissance des Ordres Monastiques. — Monastère à l'île Saint-Honorat. — Cassien à Marseille. — Abbaye de St.-Victor. — Honorat, évêque d'Arles. — Hilaire son successeur. — Le prêtre Salvien. — Son caractère. — Division nouvelle de la Narbonnaise. — Siége du Prétoire des Gaules transféré à Arles. — Édit de l'empereur Honorius.

CHAPITRE V (pag. 237 à 264.

De 407 à 536.

Invasion des Barbares du Nord. — Leur cruauté et leurs ravages. — État déplorable de la Provence. — Alaric, roi des Visigoths. — Le soldat Constantin proclamé Empereur

DEUXIÈME VOLUME.

CHAPITRE X (pag. 59 à 96).

Fin du XIIe Siècle et commencement du XIIIe.

CHAPITRE XI (pag. 97 à 124).

De 1216 à 1245.

CHAPITRE XII (pag. 125 à 157).

XIIe et XIIIe Siècles.

Désordre des mœurs. — Littérature. — Variations du langage. — Caractère de la Poésie provençale. — Troubadours et Jongleurs. — Aperçu sur les principaux d'entr'eux — Esquisse de leurs inspirations et de leurs ouvrages. — Cours d'Amour établies en Provence. — Questions agitées devant elles. — Leurs jugemens. — Musique. — Architecture. — Sculpture. — Sciences physiques et mathématiques. — Exercice de la médecine. — Écoles publiques. — Bibliothèques. — Rareté des livres. — Établissemens d'utilité générale. — Habillemens et Costumes.

CHAPITRE XIII (pag. 158 à 234).

De 1246 à 1285.

Charles d'Anjou, frère de Saint Louis, épouse Béatrix, héritière du comté de Provence. — Recherche des anciens titres domaniaux — Révision de la Constitution Arlésienne, — Charles Ier à la Croisade. — Discordes civiles à Arles. — Charles prisonnier en Égypte. — Racheté de sa captivité, il arrive en Provence. — La République d'Arles capitule. — Avignon capitule à son tour. — Traité de paix avec Marseille. — Saint Louis, mis en liberté, visite la la Provence. — Charles Ier soumet la République de Marseille. — Chapitres de Paix. — Le Pape donne au comte de Provence l'investiture du royaume des Deux-Siciles. — Expédition de ce prince en Italie. — Ses succès. — Bataille de Bénévent. — Mort de Manfred, roi de Naples et de Sicile. — Charles maître absolu du royaume entier. — Conradin, neveu de Manfred, s'avance pour le détrôner. — Victoire du comte de Provence. — Conradin est mis à mort. — Projets ambitieux de Charles Ier. — Ses envahissemens. — Dureté de son caractère et de son administration. — Il excite contre lui une haine générale. — Vêpres Siciliennes. — Pierre d'Aragon proclamé Roi de

CHAPITRE XIV (pag. 235 à 279.

De 1285 à 1343.

CHAPITRE XV (pag. 280 à 345).

De 1343 à 1382.

CHAPITRE XVI (pag. 346 à 403).

De 1382 à 1434.

CHAPITRE XVII (pag. 404 à 466).

De 1434 à 1481.

TROISIÈME VOLUME.

CHAPITRE XXIII (pag. 290 à 335.)

De 1589 à 1591.

lui décerne le commandement des armes et de la police. — Ses premiers actes d'administration et ses premières opérations militaires. — Situation particulière de Marseille. — Le consul Charles de Casaulx y établit sa puissance absolue. — Défaite des ligueurs dans la haute Provence. — Le duc de Savoie se rend maître de Berre, place forte occupée par les royalistes. — La ville d'Arles placée sous le joug de Pierre Biord. — Le duc de Savoie fait arrêter ce tyran subalterne.

CHAPITRE XXIV (pag. 336 à 356).

De 1591 à 1592.

La comtesse de Sault se tourne contre le duc de Savoie. — Révolution à Aix. — La comtesse est jetée en prison. — Marseille se déclare contre le duc de Savoie. — La comtesse de Sault parvient à s'échapper et se réfugie dans cette ville où elle est reçue avec enthousiasme. — Diverses opérations militaires. — Les partisans du duc de Savoie font à Marseille une tentative impuissante. — Le duc est vaincu à Vinon par La Valette. — Mort de ce dernier. — Son portrait. — Troubles à Arles. — Meurtre du consul Nicolas de La Rivière. — Le peuple s'arme contre les troupes étrangères qui se voient forcées de s'éloigner. — Mort du lieutenant Pierre Biord. — Le duc de Savoie, voyant toutes ses espérances ruinées, retourne dans ses états.

CHAPITRE XXV (pag. 357 à 400.)

De 1592 à 1595.

Le duc d'Épernon gouverneur de Provence à la place de La Valette. — Le comte de Carces chef des ligueurs provençaux. — Lesdiguières entre en Provence pour les soumettre, mais il est bientôt forcé d'en sortir. — Événemens

QUATRIÈME VOLUME.

CHAPITRE XXVII (pag. 5 à 28).

De 1610 et temps antérieurs.

CHAPITRE XXVIII (pag. 29 à 83.)

De 1611 à 1643.

CHAPITRE XXXI (pag. 187 à 227).

De 1660 à 1714.

Par ordre du roi le parlement d'Aix réunit Avignon au Comté de Provence. — Peu après cette ville est restituée à la Cour de Rome. — Scènes de scandale données par la haute magistrature provençale. — Diverses opérations militaires des Français en Italie. — Leurs désastres dans cette contrée. — Les puissances coalisées décrètent l'invasion de la Provence. — Le duc de Savoie et le prince Eugène passent le Var et se dirigent sur Toulon. — Patriotisme des Provençaux. — Admirable conduite du comte de Grignan. — Les ennemis forment le siége de Toulon. — Belle défense de cette ville. — Les Français enlèvent aux coalisés la forte position de Sainte-Catherine. — Mort du prince de Saxe-Gotha. — Combats divers. — Le duc de Savoie, ayant épuisé toutes ses ressources, bat en retraite et repasse le Var en désordre. — Paix générale et traité d'Utrecht.

CHAPITRE XXXII (pag. 228 à 257).

De 1720 à 1723.

Insuffisance des mesures sanitaires à Marseille. — Introduction de la peste dans cette ville. — Premiers décès. — Affreuse situation. — Lâche conduite des uns, dévouement et charité des autres. — Héroïsme de l'évêque Belsunce et des échevins. — Au moyen de la contrebande, le fléau envahit les villes d'Aix, de Toulon et d'Arles. — Faits divers dans ces trois villes. — Autres localités infectées par la peste. — Abus du despotisme militaire durant le règne de la maladie. — Plaintes à ce sujet. — La contagion, après s'être éteinte à Marseille et dans la Provence entière, se montre de nouveau à Marseille. — Elle en disparaît enfin sans retour.

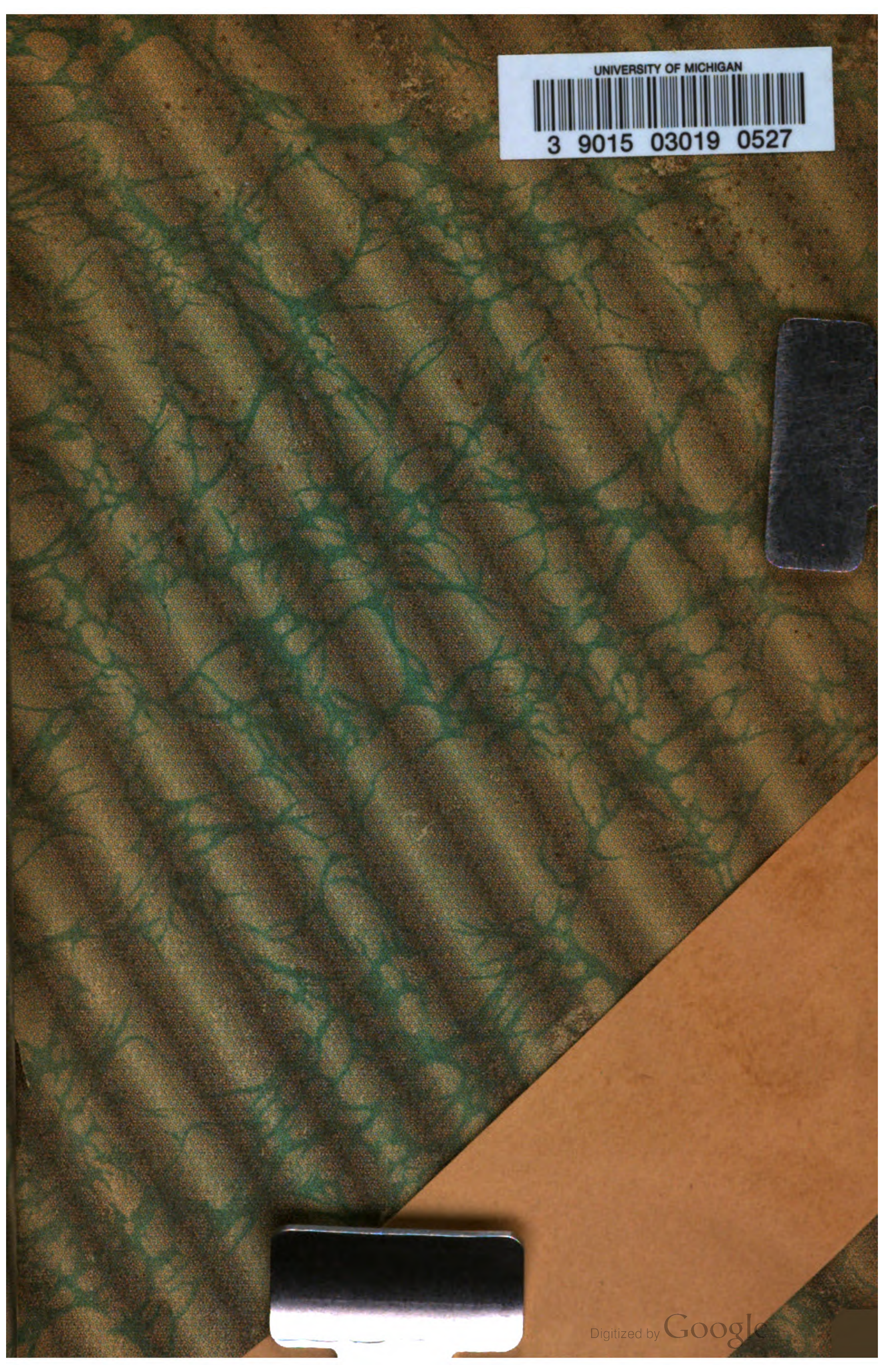
CHAPITRE XXXIII (pag. 257 à 279).

De 1723 à 1735.

Le clergé provençal se trouve engagé dans les querelles théologiques qui troublent la France. — Le jésuite Girard et La Cadière — Direction spirituelle et principes religieux de ce prêtre. — Ses liaisons avec sa pénitente. — Leur rup-

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE DES SOMMAIRES.





UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03019 0527
Digitized by Google

